HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, PAR M. FLEURY, PRÊTRE, ...

Claude Fleury

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

Par M. FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roi.*

TOME SIXIE'ME

Depuis l'an 429. *jusqu'à l'an* 483.

Revû, & corrigé par l'Auteur.

A PARIS,
Chez JEAN MARIETTE, rue S. Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

I. *Heresie de Nestorius.* II. *Opposition des Catholiques.* III. *Lettre de S. Cyrille aux Solitaires.* IV. *Sa premiere lettre à Nestorius.* V. *Violences de Nestorius.* VI. *Memoire de Mercator contre les Pélagiens.* VII. *Lettre de Nestorius au pape S. Céléstin.* VIII *Seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius* IX. *Autres lettres de S. Cyrille.* X. *Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille.* XI. *S. Cyrille écrit à l'empereur & aux princesses.* XII. *Il écrit au pape. &c.* XIII. *Traité de l'incarnation par Cassien.* XIV. *Lettre du pape contre Nestorius.* XV. *Mission de S. Germain & de S. Loup en Bretagne.* XVI. *Commencement de Ste Geneviéve.* XVII. *S. Germain & S. Loup vainqueurs des Pélagiens.* XVIII. *Et des Saxons.* XIX. *Lettres de Jean d'Antioche à Nestorius.* XX. *Sa réponse.* XXI. *Derniere lettre de S. Cyrille à Nestorius.* XXII. *Les douze anathêmes.* XXIII. *Convocation du concile d'Ephese.* XXIV. *Derniers ouvrages de S. Augustin* XXV *Désolation de l'Afrique.* XXVI. *Mort de S. Augustin.* XXVII. *S. Alexandre fondateur des Acemetes.* XXVIII. *Autre lettre de Nestorius au pape.* XXIX. *Les derniers sermons.* XXX *Commencement de Theodoret.* XXXI. *Ecrit contre Nestorius.* XXXII. *Loi pour les asiles* XXXIII. *Fin de S. Paulin de Nole.* XXXIV. *Arrivée des évêques à Ephese.* XXXV. *Retardement de Jean d'Antioche.* XXXVI. *Protestation de Nestorius & de Candidien.* XXXVII. *Ouverture du concile.* XXXVIII. *Citations à Nestorius.* XXXIX. *Examen de la doctrine.* XL. *Déposition contre Nestorius.* XLI. *Autoritez des peres.* XLII. *Sentence contre Nesterius.* XLIII.

AN. 429. 430. — 431. — 22. Iuin.

XLIII. *Lettre à l'abbé Dalmace.* XLIV. *Relation*
20. Iuillet. *de Nestorius.* XLV. *Arrivée de Jean d'Antioche.*
XLVI. *Lettre de l'empereur par Pallade.* XLVII.
11. *Arrivée des légats du pape.* XLVIII. *Ils confirment la déposition de Nestorius.* XLIX. *Lettres synodales* L. *Plainte de S Cyrille & de Memnon.* LI.
16. *Citations à Jean d'Antioche.* LII. *Sentence contre*
17. Iuillet. *lui.* LIII. *Lettres synodales.* LIV. *Lettres des schismatiques.* LV. *Lettres du comte Irenée.* LVI. *Sixiéme session. Requête de Charisius.* LVII. *Pré-*
22. *tentions des évêques de Chipre.* LVIII. *Autres af-*
31. *faires particulieres.* LIX *Canons du concile d'Ephese.*

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

I. ARrivée du comte Jean à Ephése. II. *Plaintes des catholiques* III. *Lettre de leur*
AN. 431. Sept. *part.* IV. *Lettres des schismatiques.* V. *Lettres de S. Isidore de Peluse.* VI. *Remontrances des catholiques de C P.* VII. *Leurs réponses au concile.* VIII. *Députation du concile à la cour.* IX. *Deputez oüis à Calcédoine.* X *Fin du concile d'Ephese,* XI.
25. Octob. *Lettres du pape pour la doctrine de S. Augustin.* XII. *Article touchant la grace.* XIII. *S. Patrice*
432. *en Irlande.* XIV. *Lettres du pape à C. P.* XV. *Mort de S. Céléstin. S. Sixte III. pape.* XVI. *Division en Orient.* XVII. *Aristolaüs envoyé pour la paix.* XVIII. Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée. XIX. *Paul d'Emese à Alexandrie.* XX. *S. Cyrille agit à C P.* XXI. *Reconciliation de Jean d'Antioche.* XXII. *Suite de la reconciliation.* XXIII. *Ecrits de Vincent de Lerins.* XXIV. *Ecrits de S. Prosper.* XXV. *Ecrits de Mercator.*
433. XXVI. *Schismatiques en Orient.* XXVII. *Mort de Maximien. Proclus évêque de C P.* XXVIII. *Poursuites contre les schismatiques.* XXIX. *Justification de S. Cyrille.* XXX. *Lettres de S. Isidore.* XXXI. *Autres poursuites contre les schismatiques.*

Digitized by Google

ques. XXXII. *Réunion de Theodoret & des Ciliciens.* XXXIII. *Alexandre chassé d'Hieraple.* 435.
XXXIV. *Fin de Nestorius.* XXXV. *Second voyage d'Aristolaüs.* XXXVI. *Ecrits de Theodore de Mopsueste.* XXXVII. *Députation des Armeniens à Proclus.* XXXVIII. *Concile d'Antioche pour* 437.
Theodore. XXXIX. *Jurisdiction du pape sur l'Illy-* 438.
rie. XL. *Translation des reliques de S. Chrysosto-* 439.
me. XLI. *Autres translations.* XLII. *Prise de Carthage par les Vandales.* XLIII. *Ecrits de Salvien.* XLIV. *Concile de Riés.* XLV. *Mort de S. Sixte. S. Leon pape.* XLVI. *Mort de Jean. Domne* 440.
évêque d'Antioche. XLVII. *Coutume des églises.* 441.
XLVIII. *Persecution en Afrique.* XLIX. *Lettre* 442.
de saint Léon aux évêques de Mauritanie. L. 443.
Lettres à Rustique de Narbonne. LI. *Premier concile d'Orange.* LII. *Concile de Vaisons.* LIII. *Lettres de saint Leon.* LIV. *Manichéens découverts à Rome.* LV. *Pélagiens recherchez.* LVI. *Vicariat de Thessalonique.*

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

I. *Mort de S. Cyrille. Ses écrits.* II. *Ses let-* AN. 444.
tres canoniques. III. *Lettres de S. Leon à Dioscore* IV *Plaintes contre S. Hilaire d'Arles.* V. *Lettre de S. Leon.* VI. *Vertus de S. Hilaire.* VII. *Second voyage de S. Germain en Bretagne.* VIII. *Sa fin.* IX. *Priscillianistes en Espagne.* X. *Lettre de S. Leon à S. Turibius* XI. *Lettre aux évêques de Sicile.* XII *Mort de Proclus. Flavien évêque de CP.* XIII. *Théodoret relegué* XIV. *Ses* 447.
écrits. XV *Sa lettre à Dioscore.* XVI. *A Flavien.* XVII *Députation de Syrie à CP.* XVIII. *Irenée de Tyr déposé.* XIX. *Poursuite contre Ibas.* XX. *Arbitrage de Tyr.* XXI. *Jugement à Beryte.* XXII. 448.
Lettre d'Ibas à Maris. XXIII. *Commencemens d'Eutychès.* XXIV *Concile de CP. Premiere & seconde session.* XXV. *Troisiéme session. Citation à Euty-*

Eutychès. XXVI. *Quatriéme & cinquiéme session.*
449. XXVII. *Sixiéme session.* XXVIII *Septiéme session. Comparution d'Eutychès.* XXIX. *Sa condamnation.* XXX. *Marcel abbé des Acemetes.* XXXI. *Lettre d'Eutychès à S. Leon.* XXXII. *Lettre de Flavien* XXXIII. *Revision de la condamnation d'Eutychès.* XXXIV. *Convocation d'un concile à Ephese.* XXXV. *Lettre de S. Leon à Flavien.* XXXVI. *Autres lettres de S. Leon.* XXXVII. *Lettre de S. Pierre Chrysologue à Eutychès.* XXXVIII. *Ouverture du faux concile d'Ephese.* XXXIX. *Requeste d'Eutychès.* XL. *Lecture des actes de C P. &c.* XLI. *Condamnation de Flavien.* XLII. *Ravennius*
450. *évêque d'Arles.* XLIII. *Concile d'Epheſe condamné à Rome.* XLIV. *Lettre de Theodoret à saint* Leon. XLV. *Reglement sur les provinces d'Arles & de Vienne.* XLVI. Lettre de *Valenti-*
451. *nien à Theodose.* XLVII. *Mort de Theodose. Marcien empereur.* XLVIII. *Concile de C P. sous Anatolius.* XLIX. Lettre de S. Leon *à Marcien.* L. *Ravages d'Attila en Gaule.* LI. *Préliminaire du concile de Calcédoine.*

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

AN 451. 8. Octob. I. *Ouverture du concile de Calcédoine.* II.
10. Octob. *Dioscore accusé.* III. *Theodoret admis.* IV
13. Octob. *Plaintes contre Dioscore.* V. *Autres plaintes.* VI. *Erreurs d'Eutychès.* VII. *Doctrine de S. Cyrille.* VIII. *Flavien justifié.* IX. *Violences de Dioscore.* X. *Seconde action.* XI. *Approbation de la lettre de* S. Leon. XII. *Troisiéme action. Dioscore cité.* XIII. *Requeste contre lui.* XIV. *Sa condamnation.* XV. *Quatriéme action.* Lettre de S. Leon *encore aprou-*
7. *vée.* XVI. *Rétablissement des cinq évêques.* XVII. *Remontrances des Egyptiens.* XVIII. *Requête des*
20. *abbez schismatiques.* XIX. *Jugement entre Pho-*
22. *tius de Tyr & Eustathe de Beryte* XX. *Cinquiéme*
25. *action, Définition de foi rejettée,* XXI. *Autre approuvée.*

Digitized by Google

prouvée XXII. *Sixiéme action. Marcien present.* 26.
XXIII. *Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal.* XXIV. *Huitiéme action. Théodore re-* 27.
tabli. XXV. *Neuviéme & dixiéme action. Affaire* 29.
d'Ibas. XXVI. *Onziéme & douziéme action. Af-* 30.
faire de Bassien & d'Etiene d'Ephese. XXVII. *Trei-*
ziéme action. Reglement entre Nicomedie & Ni-
cée. XXVIII. *Quatorziéme action. Jugement en-*
tre Sabinien & Anastase de Perrha. XXIX. *Quin-*
ziéme action. Canons de Calcedoine. XXX. *Préro-* 31.
gatives de CP. XXXI. *Fin du concile de Calce-* 1. Nov.
doine. XXXII. *Lettre de S. Leon aux évêques de*
Gaule. XXXIII. *Lettre contre la prétention d'A-*
natolius. XXXIV. *Loix pour le concile.* XXXV. *Pro-*
terius évêque d'Alexandrie. XXXVI. *Theodose*
faux evêque de Jerusalem. XXXVII. *S. Euthy-* 453.
mius lui résiste. XXXVIII. *Et l'abbé Gélase.* XXXIX.
S. Leon arrête Attila. XL. *Aëtius archidiacre de*
CP. maltraité. XLI. *Lettre de Marcien aux moi-*
nes de Palestine. XLII. *Mort de sainte Pulquerie.*
XLIII. *Chef de S. Jean à Emese.* XLIV. *Juvenal*
rétabli à Jérusalem. XLV. *Lettre de S. Leon aux*
evêques du concile, &c. XLVI. *Lettres à Maxime* 454.
d'Antioche & à Theodoret. XLVII. *Fin de Theodo-*
ret. XLVIII. *Concile de Gaule.* XLIX. *Lettre de S.*
Leon à Proterius. L. *Question de la pâque.* LI. *Sa-*
tisfaction d'Anatolius. LII. *Autres lettres de S.*
Leon. LIII. *Loix de Marcien pour l'église.* LIV. 455.
Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empe-
reurs. LV. *Charité de l'évêque de Carthage.* LVI.
Genseric persecute les Catholiques. LVII. *Suite de*
la persecution. LVII. *Eudocie quite le schisme.*

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

I. *Mort de Marcien. Leon empereur.* II. *Ti-* AN. 457.
mothée Elure intrus à Alexandrie. III.
Lettre de S. Leon sur ce sujet. IV. *Evêques d'E-*
gypte à CP. V. *L'empereur Leon consulte les évê-*
ques.

Digitized by Google

ques. VI. *S. Jean le Syrien & S. Baradat.* VII. *Commencement de S. Simeon Stylite.* VIII. *Il monte sur la colomne.* IX. *Ses occupations.* X. *Lettres de S. Leon à CP.* XI. *Décretales à Nicetas &*
450. *à Neonas.* XII. *Réponse des métropolitains à l'empereur.* XIII. *Successions d'évêques.* XIV. *Timothée Solofaciole évêque d'Alexandrie.* XV. *Autres décretales de S. Leon* XVI. *Sa mort. Hi-*
468. *larus pape.* XVII. *Mort de l'imperatrice Eudocie.* XVIII. *Mort de S. Simeon Stylite.* XIX. *Troi-*
461. *siéme concile d'Arles.* XX. *Concile de Tours.* XXI. *Concile de Vienne.* XXII. *Concile de Rome.* XXIII
462. *Lettres d'Hilarus contre S. Mamert de Vienne.* XXIV. *Autre concile de Rome.* XXV. *Commence-*
463. *ment de S. Daniel Stylite.* XXVI. *Loi pour les asiles.* XXVII. *Anthemius empereur d'Occident.* XXVIII. *Mort d'Hilarus. Simplicius pape.* XXIX.
465. *Mort d'Aspar & d'Ardabure.* XXX. *Loix de Leon*
467. *pour l'église.* XXXI. *Pierre le Foulon à Antioche.*
471. XXXII. *Mort de S. Euthymius.* XXXIII. *Mort de Leon. Zenon empereur.* XXXIV. *Fin de l'empire d'Occident.* XXXV. *S. Severin de Norique.* XXXVI. *Sidonius évêque de Clermont.* XXXVII. *S. Patient*
473. *évêque de Lyon.* XXXVIII. *S Mamert de Vienne. Rogations.* XXXIX. *Mamert Claudien. Ses écrits.* XL. *Rétractation de Licidus* XLI. *Ordination mé-*
476. *morable.* XLII *S. Perpetuus, S. Loup de Troyes.* XLIII *Commencement de S. Remy.* XLIV. *Autres Saints en Gaule.* XLV. *Lettre circulaire de Basilisque.* XLVI. *S. Daniel Stylite à C. P.* XLVII. *Efforts des Schismatiques* XLVIII *Retour de*
479. *l'empereur Zenon.* XLIX. *Révolutions à Antioche*
482. *& à Alexandrie.* L. *Martyrius patriarche de Jérusalem.* LI. *Calendion patriarche d'Antioche.* LII. *Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.* LIII. *Henotique de Zenon.* LIV. *Variation de Pierre*
483. *Monge.* LV. *Mort du pape Simplicius & ses decretales.* LVI *Felix II. pape.* LVII. *Ses lettres à Acace & à Zenon.*

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

ESTORIUS avoit amené d'Antioche le Prêtre Anastase son *syncelle* & son confident, qui prêchant un jour dans l'Eglise de C.P. dit: Que personne ne nomme Marie mere de Dieu. C'étoit une femme, & il est impossible que Dieu soit né d'une creature humaine. Cette parole scandalisa beaucoup de personnes, tant du Clergé que du peuple. Car ils avoient apris de tout tems, dit l'historien Socrate, à reconnoître J.C. pour Dieu, & à ne le point séparer de la divinité. Nestorius soûtint ce que le Prêtre Anastase avoit avancé, & nous avons de lui plusieurs sermons sur cette matiere.

AN. 428.
I.
Hérésie de Nestorius.
Sup. liv. xx. n. 54.
Liberat. c. 4.
Socr. VII. c. 32.
Evagr. 1. c. 2.

Ap. Mar. Mercat.

Digitized by Google

An 428.
Edit. Garn. p. 15. Cass. VII incarn. c. 6.
Prosp Chr. an. 428.
liberat c. 2.
1 Cor. xv. 12.

Le premier fut prononcé, comme l'on croit, le jour de la nativité de notre Seigneur 25. Decembre 428. sous le consulat de Felix & de Taurus. Car ce fut dès cette année, la premiere du pontificat de Nestorius, qu'il commença à publier son héresie. En ce sermon il parle d'abord sur la providence, d'où il passe à la réparation du genre humain; & ayant rapporté ces paroles de S. Paul : Par un homme la mort, & par un homme la resurrection, il ajoûte: que ceux-là l'écoutent qui demandent s'il faut nommer Marie mere de Dieu ou mere d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t-il une mere? Les payens sont donc excusables de donner des meres aux Dieux? Paul est donc menteur, quand il dit de la divinité de J. C, sans pere, sans mere, sans génealogie? Non, Marie n'a point enfanté un Dieu; car ce qui est né de la chair, est chair: la créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme instrument de la divinité. Le S. Esprit n'a point créé le Dieu verbe, suivant ce qui est dit: Ce qui est formé en elle, est du S. Esprit. Dieu s'est incarné, mais il n'est point mort: il a ressuscité celui dans lequel il s'est incarné. Et ensuite : J'adore l'habit à cause de celui qui le porte : j'adore celui qui paroît au dehors, à cause du Dieu caché, qui en est inséparable.

Heb. VII. 3.
Joan III. 6.
Matth 1. 20.

Serm. 2. edit. Garn p. 8.

Dans un autre discours il reprend les évêques ses prédecesseurs, en ces termes : Je vois beaucoup de pieté & de zéle dans le peuple, mais peu de connoissance dans les choses divines, ce n'est pas leur faute: mais comment le pourrai-je dire? C'est que ceux qui les ont instruit, n'ont pas eu le tems de le faire exactement. Il continua de proposer ses erreurs sur la persone du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne

AN. 429.

le nomme jamais Dieu, quand il s'agit de sa naissance temporelle ou de sa mort, mais seulement Christ, Fils ou Seigneur. On croit que ce fut alors qu'Eusebe avocat à C. P. simple laïque, mais très-vertueux & très-bien instruit de la religion, s'éleva contre Nestorius en pleine Eglise, & enflamé de zele dit à haute voix: C'est le verbe éternel lui-même qui a subi la seconde naissance selon la chair, & d'une femme. Le peuple s'émût; la plûpart & les mieux instruits donnerent de grandes loüanges à Eusebe: les autres s'emporterent contre lui: Nestorius les soûtint, & déclama contre Eusebe dans un troisiéme sermon prononcé quelque tems après au commencement de Janvier 429. & peut être le jour de l'Epiphanie: où sous prétexte de combattre les Ariens & les Macedoniens, il attaque en effet la doctrine Catholique, soûtenant toûjours qu'on ne doit pas dire que le verbe divin soit né de Marie, ou qu'il soit mort, mais seulement l'homme en qui étoit le verbe.

Cyr. lib. I. *cont. Nest p.* 20. E.

Ed Garn. p. 11.

II. Opositions des Catholiques.

L'avocat Eusebe, qui fut depuis évêque de Dorylée, dressa alors une protestation en ces termes: Je conjure par la sainte Trinité celui qui prendra ce papier, de le faire connoître aux Evêques, aux Prêtres, aux Diacres, aux Lecteurs, aux Laïques qui demeurent à C. P. & de leur en doner copie, pour la conviction de l'hérétique Nestorius, qui est dans les sentimens de Paul de Samozate, anathematisé il y a 160. ans par les Evêques Catholiques. Ensuite il fait le parallele de la doctrine de l'un & de l'autre, raportant leurs propres paroles, & montre que Nestorius soûtient comme Paul, qu'autre est le Verbe, autre est J. C. & non pas un seul, comme enseigne la foi Catholique. A quoi il opose le symbole qui étoit en usage à Antioche, un

1. Part. conc. Eph. c. 13.

Cass VI. de incarnat. c. 3.

A 2 peu

AN. 430. Edit Garn. p. 17. peu different quant aux paroles de celui de C. P. dont nous nous servons, mais le même quant au sens. Il rapporte aussi l'autorité de S. Eustathe évêque d'Antioche, qui avoit assisté au concile de Nicée: le tout pour montrer que Nestorius n'a pas suivi la tradition de cette église, où il a été élevé. Vers le même tems, Marius Mercator, qui étoit alors à C. P. publia une lettre adressée à tous les fideles, où il fait aussi le parallelle de la doctrine de Nestorius & de Paul de Samosate, montrant les convenances & les differences. On croit que ces pieces parurent dans le même mois de Janvier. Sec. VII. c 32. L'historien Socrate, qui étoit à C. P. dans le même tems, dit que par la lecture des écrits de Nestorius, & par la conversation de ses sectateurs, il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puisqu'il reconnoissoit en J. C. l'hypostase du verbe divin, mais dit-il, il avoit peur du mot de *Theotocos*, comme d'un phantôme, & cela lui arriva par son extrême ignorance: car comme il étoit naturellement éloquent, il se croyoit savant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & dédaignoit d'étudier les livres des anciens interprêtes de l'écriture, enflé par sa facilité de parler, & s'estimant au-dessus de tous les autres. Ce sont les paroles de Socrate, qui montre ensuite qu'Origene & Eusebe de Pamphile s'étoient servis du mot de *Theotocos*, & en rapporte les passages.

Plusieurs comencerent deslors à se separer de la comunion de Nestorius à le traiter d'héretique, & à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacerent de le jetter dans la mer. Ed. Garn. 1. part. p. 76. C'est la persecution dont il se plaint dans un sermon qu'il prononça au comencement du carême de cette année 429. où il parle de la peine

du

AN. 429.

du peché de nos premiers parens conformément à la doctrine Catholique, & contre les erreurs des Pelagiens; & toutefois c'étoit en presence de Julien, & des autres Pelagiens refugiez à C.P. que Nestorius traitoit bien ailleurs, & dont il se déclaroit le protecteur. Celestius après être retourné à Rome vers l'an 424. avoit été chassé d'Italie par ordre du Pape Celestin, & étoit venu à C. P. avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce & Fabius, tous évêques déposez & chassez d'occident pour leur hérefie. Ils se plaignirent à l'empereur & à Nestorius, comme étant des catholiques persecutez injustement. Nestorius les entretenoit dans l'esperance de les faire rétablir, & ne laissoit pas de prêcher contre eux en leur presence, soit qu'ils lui eussent déguisé leur doctrine, ou par quelque autre raison. Nous avons trois de ces sermons qui parlent assez correctement du peché originel. Les deux premiers sont sur l'histoire de la création de l'homme que l'on lisoit au commencement du Carême; le troisiéme sur la tentation de J. C. Nous avons ce dernier entier & en grec: mais il ne nous reste des autres que la traduction, ou plûtôt les extraits de Mercator.

Pref. Mercat. p. 73.

Epist. Nest. ad Celest.

Ap. Mercat.

Proclus évêque titulaire de Cyzique, qui faisoit seulement les fonctions de Prêtre à C. P. y prononça en ce même tems un sermon sur l'Incarnation à une grande fête: c'est-à dire, comme l'on croit, le jour de l'Annonciation 25. de Mars. Il y établit hautement la doctrine catholique, que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais vraïement Dieu; qu'il est vrai de dire que Dieu a souffert, & qu'il est mort: que la sainte Vierge doit être nommée proprement mere de Dieu *Theotocos*, sans que ce nom donne matiere de risée aux Gentils, ni de

Tom. 7. S. Chryf. Gr. ep. 301. Sup. XXIV. n. 54. I. p. conc. Eph. c. I. Ap. Mercat. Garn. p. 219.

An. 429. de calomnie aux Ariens. Nestorius qui étoit present, fut extremement choqué de ce discours; d'autant plus qu'étant fort élegant, il avoit attiré de grands applaudissemens. Il y répondit sur le champ : car c'étoit l'usage, que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'église en présence de l'évêque, il ajoûta aussi quelque parole d'instruction. Nestorius soutient donc en ce sermon que l'on ne doit point dire simplement Dieu est né de Marie : mais Dieu le verbe du pere étoit joint à celui qui est né de Marie. Je ne puis soufrir, ajoûte-il, que l'on dise que Dieu a été fait pontife : ce que Proclus avoit dit en passant. Nestorius soutient que c'est l'homme, & non pas le verbe Dieu qui est ressuscité, & qu'il faut distinguer le temple du Dieu qui y habite. C'est dit-il, une calomnie grossiére de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie; & moi je dis que le Dieu verbe existe toûjours avant les siécles. Nestorius avouë toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'église. Il fit trois autres sermons contre celui de Proclus; mais il l'attaque toûjours sans le nommer. Il s'adresse à Arius, à Apollinaire, & aux autres hérétiques.

Parte 1. Ap. Merc. Garn. p. 27. serm. 4.

n. 6.

Ap. Merc. Garn serm. 5. 6. 7. p. 19. &c.

III. Lettre de S. Cyrille aux solitaires.

Ces sermons de Nestorius furent recueïllis dans un livre où ils étoient rangez par ordre avec des chifres, & tout ce qui pouvoit servir à les faire retenir. Ils se répandirent bientôt dans toutes les provinces d'Orient & d'Occident, & furent portez jusques à Rome; mais sans nom d'auteur. On les sema dans les monasteres d'Egypte, & ils y exicitérent des disputes. Saint Cyrille évêque d'Alexandrie en fut averti par quelques moines, qui vinrent le trou-

Cyr. in Nest. 1. p. 5. p. Cyrill. epist. ad mon. 1. E. conc. Eph. c. 2.

Digitized by Google

trouver, ſuivant la coûtume, apparemment pour celebrer avec lui quelque fête. Il apprit d'eux que ces ſermons ébranloient les eſprits legers; en ſorte que quelques-uns ne pouvoient preſque plus ſouffrir que J. C. fut reconnu pour Dieu, & vouloient qu'il ne fût qu'un inſtrument de la divinité, ou un vaſe qui la portoit *Theophoros*.

AN. 429. *Epiſt. ad Neſt. ibid c. 6 Epiſt ad Cæleſt. ibid. c. 14.*

S. Cyrille craignant donc que l'erreur ne prît racine, écrivit une lettre generale aux moines d'Egypte, où il dit : Qu'ils auroient mieux fait de s'abſtenir entiérement de ces queſtions ſi dificiles, & que ce qu'il leur en écrit, n'eſt pas pour entretenir leurs diſputes; mais pour leur donner de quoi défendre la vérité. J'admire, dit il, comment on peut mettre en doute ſi la ſainte Vierge doit être appellée mere de Dieu. Car ſi N. S. J. C. eſt Dieu, comment la ſainte Vierge ſa mere n'eſt-elle pas mere de Dieu ? C'eſt la foi que les Apôtres nous ont enſeignée, quoiqu'ils n'ayent pas uſé de ce mot : c'eſt la doctrine de nos peres, entr'autres d'Athanaſe d'heureuſe mémoire, & il en raporte deux paſſages. Il prouve enſuite que celui qui eſt né de la ſainte Vierge, eſt Dieu par nature : puiſque le ſymbole de Nicée dit, que le Fils unique de Dieu engendré de ſa ſubſtance, eſt lui-même deſcendu du Ciel, & s'eſt incarné. Il ajoûte : Vous direz peut-être : la Vierge eſt-elle donc mere de la divinité ? Nous répondons : Il eſt conſtant que le Verbe eſt éternel & de la ſubſtance du pere. Mais dans l'ordre de la nature; encore que les meres n'ayent aucune part à la création de l'ame; on ne laiſſe pas de dire qu'elles ſont meres de l'homme entier, & non pas ſeulement du corps; & ce ſeroit une impertinente ſubtilité de dire : Eliza-

Epiſt. ad mon. n. 3.

n. 14.

Athan. or. III. in Ar. n. 29. 33. Cyr n. 5.

n. 6. 9.

n. 12.

Digitized by Google

AN. 429. beth est mere du corps de Jean, & non pas de son ame. Nous disons de même de la naissance d'Emmanuel: puisque le Verbe ayant pris chair est nommé fils de l'homme. S. Cyrille employe

Ap. Cyr. lib. 1. in Nestor. p. 19. D. ici l'exemple de S. Jean-Baptiste, parceque Nestorius s'en étoit servi dans un de ses sermons, en disant : Jean a reçû l'esprit de Dieu dès le ventre de sa mere, & toutefois on ne dit point qu'elle soit mere de l'esprit. Dans le

n. 13. reste de la lettre aux solitaires, S. Cyrille prou-

Phil. II. 6. &c. ve au long l'unité de J.C. par l'abaissement du Fils de Dieu, qui s'est anéanti pour prendre la

n. 16. forme d'esclave, par l'adoration que toutes

n. 19. les créatures lui rendent, parce qu'il est nom-

n. 21. 24. 29. 27. mé Dieu & Seigneur; parce qu'il est mis audessus de Moïse, & de tous les Prophétes: parce qu'il nous a rachetez par sa mort. Enfin s'il n'étoit véritablement Dieu, les Juifs & les Gentils auroient sujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme.

S. Cyrille, aussi-bien que Theophile son oncle & ses autres prédecesseurs, écrivoit tous les ans des lettres pascales pour marquer les fêtes mobiles & particulierement la Pâque; & nous en avons trente. Dans la dix-septiéme il parle du mystere de l'Incarnation, & réfute les erreurs de Nestorius, particulierement son premier sermon. Or cette lettre annonce la Pâque prochaine pour le douziéme jour du mois Egyptien Pharmouthi, qui revient au septiéme d'Avril, auquel jour fut effectivement la Pâque en 429. Ainsi cette 17. lettre Pascale de S. Cyrille doit avoir été écrite avant le 6. de Janvier 429. car ces lettres se lisoient dans les églises le jour de l'Epiphanie. On croit que S. Cyrille écrivit vers le même tems ses scolies sur l'Incarnation, où il explique les mots de Christ,

Jesus

Jesus, Emmanuel, & la nature de l'union de l'humanité avec le Verbe: pour montrer que cette union est réelle & substantielle. Ce traité est fait pour l'instruction de ceux qui n'étoient pas assez versez en cette matiere: la méthode en est géometrique, commençant par l'explication des termes, & passant des propositions plus simples, aux plus composées. AN. 429.

La lettre aux solitaires d'Egypte fut bientôt portée à C.P. où S. Cyrille avoit des ecclesiastiques pour les affaires de son église: elle y fut d'une grande utilité; & plusieurs magistrats en écrivirent à S. Cyrille, pour le remercier. Mais Nestorius en fut extrêmement irrité: il y fit répondre par un nommé Photius, & chercha d'ailleurs tous les moyens de nuire à S. Cyrille. Il y avoit à C. P. quelques Alexandrins que S. Cyrille avoit condamné pour leurs crimes, selon les canons, l'un pour avoir opprimé injustement des aveugles & des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre sa mere, l'autre pour avoir derobé de l'or avec une servante, & avoir toujours eu une très-mauvaise réputation. Il en nomme trois, Chemeron, Victor, Sophronas, & ajoute un jeune homme fils d'un nommé Flavien. Nestorius se servit de ces gens-là pour calomnier S. Cyrille, & les engagea à présenter des requêtes contre lui à Nestorius même, & à l'empereur Theodose.

v. Garn. præf. Schol. p. 116. Cyr. Epist. 2. ad. Nest. 1. p: conc. c. 6.

c. 12.

c. 8. init.

c 12.

Cyrill. apol. conc. Eph. part. c. 13. p. 1054. c.

IV. Premiere lettre de S. Cyrille à Nestorius. *Epist. 1. ad. Nest.*

S. Cyrille apprit par des gens dignes de foi, qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Nestorius avoit contre lui. D'ailleurs il reçut une lettre du pape S. Celestin & de plusieurs évêques qui étoient avec lui, apparemment assemblez en concile. Ils l'avertissoient qu'ils avoient reçu les copies des sermons de Nestorius; & demandoient s'il en étoit effectivement l'au-

Digitized by

An. 429. teur, témoignant en être fort scandalisez. Il venoit aussi de toutes les églises d'Orient des persones qui en murmuroient. S. Cyrille voïant tout cela, fut tenté de déclarer à Nestorius par une lettre synodale qu'il ne pouvoit demeurer dans sa communion, s'il ne changeoit de langage & de sentimens; mais il fit reflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos freres pour les relever quand ils sont tombez, & il se résolut à lui écrire pour essayer de le ramener. Comme Nestorius se plaignoit principalement de sa lettre aux solitaires, il dit: Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre: mais par les écrits qui se sont répandus, soit qu'ils soient de vous ou non; & qui faisoient un tel désordre, que j'ai été obligé d'y remedier. Vous n'avez pas raison de vous plaindre & de crier contre moi, vous qui avez excité ce trouble: corrigez plûtôt votre discours, & faites cesser ce scandale universel en nommant mere de Dieu la sainte Vierge. Au reste ne doutez pas que je ne sois préparé à souffrir tout pour la foi de J. C. même la prison & la mort.

Epist. ad Celest. c. 14

ep. ad Nest. c. 6.

Nestorius ne vouloit point répondre à cette lettre: mais le prêtre d'Alexandrie, que S. Cyrille en avoit chargé, le pressa tant, qu'il ne put s'en dispenser. Sa réponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'experience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons, pour moi je conserve la patience & la charité fraternelle, quoique vous ne l'ayez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Cette lettre fit voir à S. Cyrille qu'il n'y avoit rien à esperer de Nestorius; & ce qu'il apprit ensuite, le montra encore plus clairement.

§. 7.

c. 14.

Il y avoit à CP. un évêque nommé Dorothée in-

intereſſé, flateur, étourdi, qui en pleine aſſemblée, Neſtorius étant aſſis dans ſa chaire, ſe leva, & dit à haute voix : Si quelqu'un dit que Marie eſt mere de Dieu, qu'il ſoit anathême. Tout le peuple fit un grand cri, & s'enfuit hors de l'égliſe, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels diſcours. En effet, excommunier ceux qui nommoient la ſainte Vierge mere de Dieu, c'étoit excommunier toutes les égliſes, tous les évêques vivans, qui parloient ainſi par tout le monde, & tous les ſaints morts qui avoient parlé de même. Or on ne pouvoit douter que Neſtorius n'approuvât le diſcours de Dorothée, puiſque non ſeulement il ne lui avoit rien dit, mais il l'avoit admis ſur le champ à la participation des ſaints myſteres.

V. Violence de Neſtorius.

c. 10.

c. 22. ad. Acac.

c. 10.

Quelques-uns des prêtres de C. P. après avoir averti pluſieurs fois Neſtorius publiquement dans leur aſſemblée, voyant qu'il perſiſtoit toujours à ne pas nommer la ſainte Vierge mere de Dieu, & J.C. Dieu vraiment & par nature, ſe ſéparerent ouvertement de ſa communion : d'autres s'en retirerent ſecretement. D'autres, pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'égliſe de la paix maritime, furent interdits de la prédication : ce qui fit que le peuple privé des inſtructions catholiques, qu'il avoit coutume d'entendre, s'écria: Nous avons un empereur, mais nous n'avons point d'évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arrêtez & battus dans la priſon. Quelques-uns reprirent Neſtorius en face dans l'égliſe & devant le peuple, & furent très-maltraitez. Un moine des plus ſimples, pouſſé de zele, ſe mit au milieu de l'égliſe, où le peuple étoit aſſemblé, & voulut empêcher Neſtorius d'y entrer,

c 30. Libell. Baſil. n. 2.

AN. 429. comme étant un héretique : il fut battu & mis entre les mains des préfets qui le firent encore foüetter publiquement, un crieur marchant devant lui, & il fut envoyé en exil.

n. 3. Basile diacre & archimandrite, Thalassius lecteur & moine, & quelques autres allerent trouver Nestorius à l'évêché suivant son ordre, pour s'assurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient oüi dire de lui. Après les avoir remis jusqu'à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avez dit, dirent-ils, que Marie n'est mere que d'un homme de même nature qu'elle ; & que ce qui est né de la chair est chair, ce qui n'est point orthodoxe en ce sens. Aussi-tôt il les fit prendre, & une troupe d'officiers les mena battant, jusques dans la prison de l'évêque, où ils furent dépouillez, attachez a des pôteaux ; puis étendus par terre, & frappez à coups de pieds. On les y garda long-tems, leur faisant souffrir la faim. Puis ils furent livrez au préfet de C. P. qui les fit mettre dans une autre prison, chargez de chaînes. Il les fit ensuite amener à son prétoire ; & comme il ne se présenta point d'accusateur, il les renvoya par ses officiers à leur premiere prison. Enfin Nestorius les fit venir, & après une explication captieuse de sa doctrine, il les renvoya.

Basile & Thalassius présenterent une requête

c. 30. te à l'empereur en leur nom, & de tous les moines, où après avoir exposé toutes ces violences de Nestorius, ils prierent l'empereur de ne pas souffrir que l'église soit corrompuë de leurs tems par les héretiques. Ce n'est pas pour nous vanger, ajoûtent-ils, Dieu le sçait,

n. 4. mais afin que la foi en J. C. demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner ici main-

maintenant l'assemblée d'un concile œcumenique, pour réunir l'église, & rétablir la prédication de la vérité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne soit permis à Nestorius d'user ni de violence ni de menaces contre personne; jusqu'à ce que l'on ait reglé ce qui regarde la foi; & que ceux qui voudroient insulter aux Catholiques, soient réprimez par le préfet de C. P. Que si vous méprisez notre requête, nous protestons devant le roi des siecles, qui viendra juger les vivans & les morts, que nous sommes innocens des maux qui pourront arriver. Ils se plaignent dans cette requête que Nestorius n'emploie pas seulement pour se défendre, ses clercs & ses syncelles, mais encore quelques uns des autres diocéses, qui, suivant les canons, devroient se tenir en repos dans les villes où ils ont été ordonnez. On appelloit syncelles, les clercs qui étoient les plus attachez à l'évêque, & qui couchoient dans sa chambre pour être de fideles témoins de la pureté de ses mœurs.

AN. 429.

n. 5.

n. 4.

VI. Mémoire de Mercator contre les Pelagiens. *ad Garn.* *p.* 8.

Marius Mercator donna vers le même tems un memoire contre Celestius chef des Pelagiens, qui étoient à C. P. Il le donna à l'église de C. P. non pas à l'évêque, mais au clergé catholique, & à plusieurs personnes de pieté: il le présenta aussi à l'empereur Theodose, & l'aïant donné en grec; qui étoit la langue du pays, il le traduisit en latin, qui étoit sa langue naturelle. Il est daté du consulat de Florent & de Denis, qui est l'an 429. Mercator y raporte sommairement ce qui s'étoit passé à l'égard de Celestius & de Pelage, depuis vingt ans, c'est-à-dire, depuis le comencement de leur heresie il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverses tentatives, & il conclut en ces termes:

Digitized by Google

AN. 429. Pelage & Célestius étant convaincus de ces erreurs si impies, Julien & les autres qui sont avec lui, doivent au moins à present les condamner pour satisfaire à l'église : & s'ils accusent quelqu'un d'avoir de mauvais sentimens contre la foi, ils doivent le désigner par son nom : on leur répondra suivant l'ordre de l'église : car plusieurs de ceux qui étoient associez à Julien, l'ont quitté pour condamner Pelage, & se soûmettre au siege apostolique ; & renonçant à leurs erreurs ; ils ont été jugez dignes de misericorde.

VII. Lettre de Nestorius à Celestin. 1. *part. Conc. Ephes. c. 16. Ap. Merc. Garn. p. 66. part. 1.*

Nestorius ne tint pas grand compte de cette déclaration qui ne s'adressoit pas à lui, & ne le reconnoissoit point pour évêque : mais il prit occasion de ces Pelagiens qui étoient à C. P. pour écrire au pape S. Celestin, & tâcher de le prévenir en sa faveur. Voici les termes de sa lettre : Julien, Florus, Oronce & Fabius qui se disent évêques d'Occident, se sont souvent adressez à l'empereur, se plaignant de souffrir persecution, encore qu'ils soient catholiques : ils ont fait les mêmes plaintes devant nous, & ayant souvent été rejettez, ils ne cessent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions sans être instruits de la verité de leur affaire; mais depeur qu'ils n'importunent davantage l'empereur, & que nous ne nous divisions pour leur défense, faute de les connoître, quoi que peut-être vous les aïez condamnez canoniquement, aïez la bonté de nous en informer: car les nouvelles sectes ne meritent aucune protection de la part des vrais pasteurs. Ce discours de Nestorius n'étoit pas sincere, & il ne pouvoit ignorer que les Pelagiens avoient été condamnez à C. P. par Atticus son prédecesseur, 8. ou 10. ans auparavant : aussi montre-

Sup. Liv. *XXIV. n. 25.*

t'il

Digitized by Google

t'il le vrai ſujet de ſa lettre en continuant ainſi: AN. 429.

De-là vient qu'ayant auſſi trouvé en cette ville une altération conſidérable de la vraie doctrine en quelques uns, nous employons tous les jours pour les guerir la rigueur & la douceur. C'eſt une maladie approchante de celle d'Apollinaire & d'Arius. Ils réduiſent l'Incarnation du Seigneur à une eſpece de confuſion, diſant que le Dieu Verbe conſubſtantiel au Pere a été édifié avec ſon temple, & enſeveli avec ſa chair, comme s'il avoit pris ſon origine de la Vierge mere de Chriſt *Chriſtotocos*; & ils diſent que la même chair n'eſt pas demeurée après ſa réſurrection, mais qu'elle a paſſé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la Vierge *Theotocos*; quoique les peres de Nicée ayent dit ſeulement que N.S.J.C. s'eſt incarné du S, Eſprit & de la Vierge Marie, ſans parler des écritures, qui la nomment par-tout mere du Chriſt & non du Dieu Verbe. Je croi que votre ſainteté aura déja appris par la renommée les combats que nous avons ſoûtenus ſur ce ſujet, & qui n'ont pas été inutiles; car pluſieurs ſe ſont corrigez, & ont appris de nous, que l'enfant doit être conſubſtantiel à ſa mere: qu'il n'y a aucun mélange du Dieu Verbe avec l'homme; mais une union de la créature & de l'humanité du Seigneur; jointe à Dieu, & tirée de la Vierge par le S.Eſprit. Que ſi quelqu'un employe le nom de *Théotocos* à cauſe de l'humanité jointe au Verbe, & non à cauſe de celle qui l'a enfantée; nous diſons que ce mot ne lui convient pas; car une vraie mere doit être de la même nature que ce qui eſt né d'elle. On peut toutefois le ſouffrir à cauſe que le temple du Verbe, inſeparable de lui, eſt tiré d'elle: non qu'elle ſoit

An. 430. soit mere du Verbe; car une personne ne peut enfanter celui qui est plus ancien qu'elle. Avec

Cælest epist. ad cler. C. P.

cette lettre, Nestorius envoya au pape ses écrits sur l'Incarnation, souscrits de sa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

VIII. Seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius.

Vers ce tems-là saint Cyrille écrivit sa dix-huitiéme lettre pascale pour l'année 430. où la Pâque étoit le 4. de Pharmouthi, c'est-à-dire le 30. de Mars. Il y traite de l'Incarnation, & réfute au long les erreurs de Nestorius. Ensuite il reçut des lettres de ses clercs résidans à C. P. particulierement du diacre Martyrius qui y faisoient les affaires de l'église d'Alexandrie. Ils envoyerent à saint Cyrille la réponse que le prêtre Photius avoit faite à sa lettre aux solitaires, & quelques nouveaux sermons de Nestorius. Ils lui apprirent aussi qui étoient ceux qui répandoient contre lui des calomnies à C. P. & que les sectateurs de Nestorius parloient de paix & de reconciliation. Sur ces avis saint Cyrille écrivit une seconde lettre à Nestorius, au mois de Mechir, indiction 13. c'est-à-dire vers le commencement de Fevrier 430. peut être dans le concile qui se tenoit, selon la coutume, avant le carême.

Conc. Chalc. Act. 1. p. 158.

Dans cette lettre S. Cyrille marque d'abord qu'il est averti des calomnies que l'on répand contre lui, & qu'il en connoît les auteurs: mais sans s'y arrêter il vient à Nestorius, & l'exhorte comme son frere à corriger sa doctrine, & à faire cesser le scandale, en s'attachant à la doctrine des peres. Il entre ensuite dans l'explication du mystere de l'Incarnation, & dit, qu'il faut admettre dans le même J. C. les deux generations; l'éternelle, par laquelle il procede de son pere; la temporelle, par laquelle il est né de sa mere: que quand nous disons qu'il

Conc. Eph. p. 1. c. 8. ap. Mer. Garn. p. 45.

qu'il a souffert, & qu'il est ressuscité, nous ne disons pas que le Dieu Verbe ait souffert en sa propre nature; car la divinité est impassible: mais parce que le corps qui lui a été fait propre a souffert, on dit aussi qu'il a souffert lui-même. Nous disons ainsi qu'il est mort. Le Verbe divin est immortel de sa nature, il est la vie même: mais parce que son propre corps a souffert la mort, on dit que lui-même est mort pour nous. Ainsi sa chair étant ressuscitée, on lui attribuë la résurrection. Nous ne disons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe; de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de division: mais nous l'adorons comme une seule & même personne; parce que le corps du Verbe ne lui est pas étranger; Et ensuite: C'est ainsi que les peres ont osé nommer la sainte Vierge mere de Dieu, non que la nature du Verbe, ou sa divinité ait pris de la sainte Vierge le commencement de son être: mais parce qu'en elle a été formé & animé d'une ame raisonnable le sacré corps auquel le Verbe s'est uni selon l'hypostase, ce qui fait dire qu'il est né selon la chair. Il repete plusieurs fois dans cette lettre ces mots d'union selon l'hypostase, & ne se contente pas du mot grec *Prosopon*, que nous rendons ordinairement par celui de personne, & qui n'étoit pas assez expressif pour l'unité. C'est la premiere fois que je trouve cette expression d'union hypostatique; & cette lettre est la plus celebre de celles que S. Cyrille écrivit à Nestorius.

IX. Autres lettres de saint Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 12.*

S. Cyrille écrivit en même tems, comme l'on croit, & par la même occasion, à ses clercs résidans à C. P. sur des propositions de paix que l'on faisoit de la part de Nestorius. J'ai lû, dit-il, le memoire que vous m'avez envoyé par

AN. 430. par où j'ai vû que le Prêtre Anastase vous a parlé, faisant semblant de chercher la paix, & vous a dit : notre croyance est conforme à ce qu'il a écrit aux solitaires. Ensuite allant à son but, il a ajoûté : il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait de mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit, que le concile a bien fait de n'en point faire mention ; parce qu'on ne remuoit pas alors cette question : mais il dit en effet que Marie est mere de Dieu, puisqu'il dit que le même qui est engendré du pere, s'est incarné & a soufert. Ensuite parlant d'un écrit de Nestorius : Il s'éforce, dit-il, de montrer que c'est le corps qui a soufert, & non pas le Dieu Verbe, comme si quelqu'un disoit, que le Verbe impassible, est passible. Il n'y a personne si insensé. Son corps ayant soufert, on dit qu'il a soufert lui-même : comme on dit que l'ame de l'homme souffre, quand son corps soufre, quoiqu'elle ne soufre point en sa propre naturue. Mais leur but est de dire, deux Christs & deux fils : l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, & de faire seulement une union de personnes, *prosopon*, & c'est pour cela qu'ils chicanent.

Merc. Garn. p. 49.

n 5.

Il raporte ensuite ce que disoit Nestorius ; qu'il ne trouvoit pas son peuple instruit, & que c'étoit la faute de ses prédecesseurs. Quoi donc, dit saint Cyrille, est-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bienheureux Atticus ? Que n'avouë-t'il plûtôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle ? Si l'on m'accuse, ajoûte-il, je ne refuserai pas de faire un voyage & de me défendre dans un concile : mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge : je le recuserai, & s'il plaît à Dieu, il aura lui même à se défendre de ses blasphêmes. Il se

ſe plaint que le mot de *Theotocos* eſt extraordinaire, & que ni l'écriture, ni le concile ne l'a employé, mais où a-t'il trouvé dans l'écriture les mots de *Chiſtotocos*, ou de *Theotocos* : Enfin, dit-il, quelque offenſé que je ſois dites leur que la paix ſera faite, quand il ceſſera d'enſeigner ainſi, & qu'il profeſſera la vrai foi. S'il deſire la paix, qu'il écrive une confeſſion de foi catholique & ſincere, & qu'il envoye à Alexandrie, j'écrirai de mon côté, qu'il ne faut point fatiguer nos confreres les évêques, parce que nous ſavons que ſes paroles ont un bon ſens. Mais s'il demeure dans ſa préſomption, il ne nous reſte que de nous y opoſer de toutes nos forces. AN. 430. *Garn. p. 52. n. 20 21.*

J'ai lû la requête que vous m'avez envoyée comme devant être preſentée à l'empereur, mais parce qu'elle eſt pleine d'invectives contre notre frere ; je l'ai retenuë, & j'en ai dicté une autre, où je le recuſe pour juge & je demande que cette cauſe ſoit portée à un autre tribunal: vous la preſenterez, s'il eſt beſoin. Si vous voyez qu'il continuë à m'attaquer, écrivez-le moi ſoigneuſement, & je choiſirai des hommes ſages & pieux, des évêques, & des moines, pour envoyer à la premiere occaſion. Ag ſſez donc vigoureuſement; car je vais écrire ce qu'il faut, & à qui il faut : je ſuis réſolu de ne me point donner de repos, & de tout ſoufrir pour la foi de J. C. *Id. p. 561*

Saint Cyrille écrivit en effet pluſieurs autres lettres ſur ce ſujet. Il y en a une à un ami commun de lui & de Neſtorius, que l'on croit être A.ace de Melitine, où il parle ainſi : s'il ne s'agiſſoit que de la perte de mon bien, pour faire ceſſer le chagrin de mon frere, j'aurois montré que rien ne m'eſt plus précieux que la chari- *1 p. Conc. Eph. c. 21.*

AN. 430. rité : mais puisqu'il s'agit de la foi, & que toutes les églises ont été scandalisées : que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la prédication de ses mysteres, & sur qui seront jugez ceux que nous aurons instruits ? Car ils diront au jour du jugement, qu'ils ont gardé la foi telle qu'ils l'ont reçûë de nous. Chacun des laïques rendra compte de sa vie: nous rendrons compte de tous ceux qui croyent en J.C. Je ne fais point d'état des injures & des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en fera justice; sauvons seulement la foi, & je ne cederai à personne en amitié pour Nestorius. Je le dis devant Dieu, je souhaite qu'il soit plein de gloire en J. C. qu'il efface les tâches du passé, & qu'il montre que ce n'étoit que calomnie : s'il nous est ordoné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos freres & nos collegues? Mais si quelqu'un trahit la foi, nous sommes bien résolus de ne point trahir nos ames, quand il nous en devroit couter la vie; autrement de quel front oserions-nous faire devant le peuple les éloges des Martyrs ?

X.
Seondc lettre de Nestorius a saint Cyrille.
Conc. Eph p. 1. c 9. Mer. Garn. p. 57.

Nestorius ayant reçû la seconde lettre de S. Cyrille, y répondit plus amplement, mais aussi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, & l'accuse d'avoir dit que le Verbe divin fut passible; quoique S. Cyrille l'eût nié formellement. Il semble admettre l'unité de personnes en disant, que le nom de Christ signifie la substance impassible, en une personne singuliere & passible *en monadicô prosópo*, & que les deux autres sont liées en une persone, *eis henós prosópousynáphpeian*. Mais par ces mots il n'entendoit, comme il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté & de dignité, en sorte que le Dieu & l'homme fissent un même

Digitized by Google

me personnage, une union morale & non pas une union réelle. C'est pourquoi il n'use pas du mot d'hypostase; mais de *prosopon*, qui en grec signifie moins qu'en latin, celui de personne: il employe aussi le mot de *synapheia*, connexion: & non celui de *henosis*, union. Il soûtient que la Sainte Vierge ne doit être appellé que mere de Christ *Christotocos*, & non pas mere de Dieu *Theotocos*: parce qu'encore que le corps de J. C. soit le temple de la divinité, on ne peut attribuer à la divinité les propriétez de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort, sans tomber dans les erreurs des payens, d'Apollinaire, d'Arius & des autres hérétiques. En quoi il impose continuellement à S. Cyrille, lui faisant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte; au lieu qu'il disoit que le verbe divin est né & mort selon l'humanité qu'il a prise.

Je vous sai bon gré, ajoûte-t-il, du soin que vous prenez de ceux qui sont scandalisez chez nous: mais sçachez que vous êtes trompé par ceux que le S. Concile a déposez ici comme Manichéens, & par vos propres clercs; car pour ce qui regarde notre église, elle profite de jour en jour, le peuple avance dans la connoissance de Dieu; la maison Royale est dans une extrême joye, de ce que la doctrine est éclaircie, & que la foi catholique prévaut sur toutes les hérésies. Le concile dont parle ici Nestorius, paroît avoir été tenu à C. P. en 429. Les Manichéens prétendus, que l'on y avoit condamnez, étoient peut-être Mercator & les autres catholiques zélez contre les Pelagiens. Car sur la remontrance de Mercator, Celestius, Julien, & les autres Pelagiens furent chassez de C. P. & nous avons encore une lettre de consolation écrite par

n. 16.

v. Garner. not. hic.

Commonit.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

An. 430. Ap. Garn. p. 1 pag. 71. Commonit. Cyr. ad Possid.

par Nestorius à Celestius. Or le reproche ordinaire des Pelagiens contre les Catholiques, étoit de les accuser de Manicheïsme. C'est apparemment à ce Concile que fut appellé le Prêtre Philippe de C. P. un de ceux qui avoit été proposé pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Nestorius, & ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuser par Celestius d'être Manichéen. Ensuite il l'appella au Concile : Philippe y vint prêt à se défendre, mais Celestius n'y comparut point. Nestorius prit donc un autre prétexte pour le condamner, qui étoit d'avoir tenu des assemblées particulieres, & celebré l'oblation dans sa maison, quoique presque tout le Clergé témoignât qu'ils en usoient ainsi dans les occasions. On attribue avec vraisemblance à ce même Concile un canon faussement attribué au Concile d'Ephese, qui porte : Anathême à qui dira que l'Ame d'Adam mourut par le peché, puisque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit Pelagien.

Greg lib. VI. epist. 31. v. Garn. 2. part. p. 63.

XI. S. Cyrille écrit à l'empereur & aux princesses.

S. Cyrille voyant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvoit sçavoir d'ailleurs, qu'il étoit appuyé de la cour, & que son heresie faisoit progrès à C. P. écrivit à l'Empereur Theodose & aux Princesses ses sœurs, de grandes lettres, ou plûtôt des traitez sur la foi. Dans celui qu'il adressa à l'Empereur il marque les diverses héresies contre l'Incarnation, de Manés, de Cerinte, de Photin, d'Apollinaire & enfin de Nestorius; mais sans nommer persone; il refute chacune de ces heresies, & s'arrêtant sur Apollinaire, il marque qu'il nioit en J. C. l'ame raisonnable, craignant de le diviser en deux, s'il y reconnoissoit la nature humaine toute entiere. Enfin il refute amplement Nesto-

p. 1. Conc. Eph. c. 3. n. 6.

n. 7. 8. &c.

n. 25. &c

Digitized by Google

ſtorius, par les mêmes preuves qu'il avoit en- AN. 430.
voyées dans la lettre aux ſolitaires, y en ajoû-
tant quelques autres. Il inſiſte ſur ces paroles
du Pere éternel : Celui-ci eſt mon fils bien-ai-
mé. Remarquez, dit S. Cyrille, qu'il ne dit pas: n. 36.
En celui-ci eſt mon fils, afin que l'on entende Matth. XVII. 5.
que ce n'eſt qu'un. Il inſiſte auſſi ſur l'Eucha- n. 38.
riſtie, & dit : J. C. nous donne la vie comme
Dieu, non ſeulement par la participation du
S Eſprit, mais en nous donnant ſa chair à man-
ger. Il s'étend encore plus dans le traité adreſ-
ſé aux Princeſſes ſœurs de l'Empereur, c'eſt- p. 1 Conc.
à dire Pulcherie, Arcadie, & Marine, toutes Eph. c. 4. n. 10. 9.
trois vierges conſacrées à Dieu. Il y rapporte
les paſſages de pluſieurs Peres, pour montrer
qu'ils ont uſé du mot de *Theotocos*, & reconnu
l'unité de J. C. ſçavoir S. Athanaſe, Atticus de
C. P. Antiochus de Phenicie, Amphiloque,
Ammon d'Andrinople, S. Jean Chriſoſtome,
Severien de Gabales, Vital, Theophile d'Ale-
xandrie. Il eſt remarquable qu'il cite S. Chry-
ſoſtome, après tout ce qui s'étoit paſſé. En- c. 13.
ſuite il rapporte pluſieurs paſſages choiſis du
nouveau Teſtament, pour prouver la divini-
té de J. C. & l'union du Verbe avec l'humani-
té. S. Cyrille connoiſſoit le grand eſprit, & la
haute pieté de ces Princeſſes, particulierement
de ſainte Pulcherie : c'eſt pourquoi il prenoit
ſoin de les inſtruire à fonds ſur cette matiere.

XII. S. Cyrille écrit au Pape, &c. 1. p conc. Eph. c. 14.

Il écrivit auſſi au Pape S. Celeſtin une lettre
où il lui rend compte de tout ce qui s'étoit
paſſé, de ſa lettre aux ſolitaires, de ſes deux
lettres à Neſtorius, & de la neceſſité qui l'a-
voit engagé à s'oppoſer à lui. Il déclare qu'il
n'a encore écrit de cette affaire à aucun au-
tre Evêque, & marque ainſi l'état de C. P.
Maintenant les peuples ne s'aſſemblent point
avec

AN. 430. avec lui, c'est-à-dire, avec Nestorius, si non quelque peu des plus legers & de ses flateurs: presque tous les monasteres & leurs archimandrites, & plusieurs du Sénat ne vont point aux assemblées, craignant de blesser la foi, & ensuite: Votre sainteté doit savoir que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous, que tous sont choquez & affligez principalement les évêques de Macedoine. Et ensuite: Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant que de vous avoir donné part de tout ceci. Ayez donc la bonté de declarer votre sentiment: s'il faut encore communiquer avec lui, ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ces opinions. Votre avis sur ce sujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macedoine & d'Orient. Et afin de mieux instruire votre sainteté de ses sentimens & de ceux des peres, j'envoye les livres, où les passages sont marquez, & je les ai fait traduire comme on a pû à Alexandrie. Je vous envoye aussi les lettres que j'ai écrites. Cette lettre au pape fut portée par le diacre Possidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction contenant en abregé la doctrine de Nestorius, & la maniere dont il avoit déposé le prêtre Philippe.

Baluz. nov. coll. p. 308.

S. Cyrille écrivit en même tems à Acace de Berée, un des plus anciens & des plus illustres évêques de Syrie, ordonné par S. Eusebe de Samosate environ cinquante ans auparavant: S. Cyrille lui témoigne combien il est affligé de ce scandale, insistant principalement sur l'anathême prononcé par Dorothée contre ceux qui nommeroient la Vierge mere de Dieu: & sur ce que plusieurs nioient ouvertement la divinité de J. C. Acace dans sa re-

Sup. liv. XVIII. n. 46. 1. p. conc. Eph. c. 22.

Ibid. 23.

Digitized by Google

réponse exhorte S. Cyrille à procurer la paix. Car il nous est venu, dit-il, plusieurs personnes de C.P. tant clercs que laïques, qui semblent défendre la proposition qu'on a avancée, & soûtiennent, qu'elle n'a rien dans le fond de contraire au symbole des Apôtres ni à celui de Nicée; & ensuite : J'ai fait lire votre lettre au S. Evêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché. Car encore qu'il soit arrivé depuis peu à l'épiscopat, il a les mêmes sentimens que nous autres vieillards, & se conduit si bien que tous les évêques d'Orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte aussi à traiter cette affaire avec la douceur & la prudence qui vous conviennent. AN. 430.

XIII. Traité. de l'incarnation par Cassien.

Epist. ad Nest. 1. p. C Eph c. 18.

Cependant le Pape S. Celestin ayant reçû les sermons de Nestorius, & ensuite sa lettre & ses écrits de sa part par Antiochus, voulut, avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même composer un traité, pour soutenir la doctrine Catholique contre cette nouvelle hérésie; & ce fut sans doute par son ordre, que S. Leon alors Archidiacre de l'Eglise Romaine en chargea Jean Cassien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage, parce qu'il étoit très-sçavant dans la theologie, & que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, & avoit demeuré long-temps à C. P. Ayant achevé ses conferences depuis quelque tems, il comptoit de demeurer dans le silence; mais il ne put resister à la priere de S. Leon. Il composa donc un traité de l'Incarnation, divisé en sept livres. Dans le premier il rapporte la plûpart des hérésies contre ce mystere : puis il parle des Pelagiens, dont il pretend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Nestorius. Car dit-il, croyant que c. 2.

 l'hom-

Digitized by Google

AN. 430. l'homme par ses propres forces peut être sans péché, ils jugent de même de J. C. qu'il n'étoit qu'un pur homme; mais qu'il a si bien usé de son libre arbitre, qu'il a évité tout péché: qu'il n'est venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres : qu'il est devenu Christ après son baptême, & Dieu après sa resurrection. Ce n'est pas toutefois ce que disoit Nestorius, car il disoit expressément que le Verbe divin avoit été uni à l'homme dès le sein de Marie; la comparaison de sainte Elisabeth le fait voir manifestement, & son erreur ne consistoit que dans la maniere de l'union. Aussi Cassien attribuë l'erreur, qu'il raporte, à Leporius, dont il raconte sommairement l'histoire & la rétractation. Dans le second & le troisiéme livre, il prouve que Jesus-Christ est Dieu & homme, & que la sainte Vierge doit être appellée mere de Dieu *Theotocos*, non seulement *Christotocos*. Dans le quatriéme, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de Jesus-Christ: il continuë dans le cinquiéme à montrer qu'elle est réelle & non pas morale, & réfute plusieurs propositions de Nestorius. Dans le sixiéme, il insiste sur le symbole d'Antioche, suivant lequel Nestorius avoit été baptisé. Dans le dernier, il aporte les autoritez des peres grecs & latins, particulierement de S. Chrysostome son maître, & finit par une exhortation touchante à l'Eglise de C. P. Il supose toûjours que Nestorius y préside comme évêque; ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant sa deposition, & le concile d'Ephése.

Serm 3. n. 6.

Serm 4. n 3. 4.

Serm. 5. n. 5.

Sup liv. XXIV. n. 48.

XIV. Lettre du pape saint Celestin contre Nestorius.

Nestorius ne recevant point de réponse du pape, lui avoit écrit une seconde lettre par Valére chambellant de l'empereur, qui fait men-

mention de plusieurs lettres précedentes au sujet de Julien & des autres Pelagiens. Il prenoit ce prétexte, comme dans la premiere, pour parler des autres prétendus hérétiques, qui combattoient, selon lui, le mystere de l'incarnation, & qui étoient en effet les catholiques. Enfin le pape S. Celestin, ayant reçû par le diacre Possidonius la lettre de S. Cyrille, assembla un concile à Rome vers le commencement du mois d'Août 430. où les écrits de Nestorius furent examinez & comparez avec la doctrine des peres. Le pape y rapporta des autoritez de S. Ambroise, de S. Hilaire & de S. Damase: après quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée, & S. Cyrille chargé de l'exécution du jugement. De ce concile le pape écrivit sept lettres de même datte; la premiere à S. Cyrille, la seconde à Nestorius, la troisiéme au clergé de C. P. la quatriéme à Jean d'Antioche, la cinquiéme à Rufus de Thessalonique, la sixiéme à Juvenal de Jerusalem, la septiéme à Flavien de Philippes. C'est-à-dire, aux évêques des plus grands siéges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres sont datées du troisiéme des ides d'Août, sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien: c'est-à-dire, l'onziéme d'Août 430. & le diacre Possidonius en fut chargé, pour les porter à S. Cyrille, qui devoit ensuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adressées. Dans la lettre à S. Cyrille le pape louë son zele & sa vigilance, & lui déclare qu'il est entierement dans ses sentimens touchant l'incarnation: que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner; mais qu'il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. Donc,

AN. 430

p. 1. conc. Eph. c. 17. Mem. Garn. p. 69.

Epist. ad. Nest. c. 18.

Fragm. ap. Baluz. nov. coll. p. 379.

1. p. conc. Ep. c. 15.

AN. 430. ajoûte-t-il, tous ceux qu'il a séparez de sa communion, doivent sçavoir qu'ils demeurent dans la notre, lui-même ne peut avoir désormais de communion avec nous, s'il continuë de combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi vous executerez ce jugement par l'autorité de notre siége, agissant à notre place & en vertu de notre pouvoir; en sorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathématise en termes formels sa doctrine impie, & ne promet de confesser à l'avenir touchant la géneration de J. C. notre Dieu, la foi qu'enseigne l'église Romaine, & votre église, & toute la chrétienté; votre sainteté pourvoye aussitôt à cette église, c'est à-dire à celle de C. P. & qu'il sçache qu'il sera absolument séparé de notre corps.

1. p. C Eph. p 18. Dans la lettre à Nestorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion, qu'il avoit conçûë de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lû ses lettres & les livres qu'il lui a envoyez, & qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin contraires à la foi catholique. Parlant des Pelagiens, il dit: Quant à ces héretiques, sur lesquels vous nous avez p 360. F. consulté, comme si vous ne sçaviez pas ce qui s'est passé, ils ont été justement condamnez & chassez de leurs siéges. Ce qui nous étonne, c'est que vous souffriez des gens qui ont été condamnez pour nier le peché originel, vous qui le croyez si bien, comme nous avons lû dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé ici, puisqu'Atticus votre prédecesseur nous a envoyé des actes contr'eux? Pourquoi Sisinnius

Digitized by Google

de ſainte mémoire ne s'en eſt-il point informé, ſinon parce qu'il ſçavoit qu'ils avoient été juſtement condamnez ſous Atticus ? Enfin il conclut ainſi : Sçachez que ſi vous n'enſeignez touchant J. C. notre Dieu ce que tient Rome, Alexandrie & toute l'égliſe catholique, ce que la ſainte égliſe de C. P. a tenu juſques à vous, & ſi dans dix jours, à compter depuis cette troiſiéme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut ſéparer ce que l'écriture joint, vous êtes exclu de la communion de toute l'égliſe catholique. Nous avons adreſſé ce jugement par le diacre Poſſidonius, avec toutes les pieces à l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agiſſe à notre place, & que notre ordonnance vous ſoit connuë à vous & à tous nos freres.

AN. 430.

La lettre au clergé & au peuple de C. P. eſt pleine d'exhortations à demeurer ferme dans la foi catholique, & de conſolation pour ceux que Neſtorius perſecutoit. Le pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Neſtorius, depuis qu'il a commencé à enſeigner ſes erreurs. Il ajoute, que ne pouvant agir en perſonne à cauſe de l'éloignement, il a commis à ſa place S. Cyrille : puis il met la ſentence qui termine la lettre précedente. La lettre à Jean d'Antioche contient en ſubſtance les mêmes choſes, la condamnation de Neſtorius, s'il ne ſe rétracte dans dix jours, & la nullité des excommunications, ou des dépoſitions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jeruſalem, à Rufus de Theſſalonique, & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celle-ci. Juvenal avoit ſuccedé depuis peu à Prayles, qui avoit te-

p. 1. conc. Eph. c. 19. c. 20.

ſup. l. xxiii. n. 35.

AN. 430.

tenu le siege de Jerusalem environ treize ans. Juvenal donna le premier évêque aux Arabes qui campoient dans la Palestine, & que saint Euthymius avoit convertis en grand nombre : & cet évêque fut Pierre, auparavant nommé Aspebete, pere de Trebon, le premier de ces convertis : on le nomma l'évêque des camps, *Parembôlon*, parce que ces Arabes campoient dispersez en divers quartiers.

Vita S. Euthym. t. 1. Analect. gr. p 19. Sup liv. XXIV. n. 31.

XV. Mission de saint Germain & de S. Loup en Bretagne.

Prosp. Chr. an 429

Vers le même tems le pape saint Celestin envoya dans la grande Bretagne saint Germain évêque d'Auxerre, pour résister à Agricola fils d'un évêque Pélagien nommé Severin, qui corrompoit les églises de Bretagne, en y semant son hérésie. Saint Germain y fut envoyé comme vicaire du pape, sous le consulat de Florentius & de Denis, c'est-à-dire, l'an 429. Pélage étoit de la grande Bretagne, ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il y eût des disciples. Le diacre Pallade envoyé par le pape sur les lieux, l'excita à y procurer du secours ; & les évêques de Gaule de leur côté reçurent une députation de la grande Bretagne, qui les invitoit à venir promtement défendre la foi catholique. On assembla pour ce sujet un concile nombreux ; & de l'avis de tous on pria S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de Troyes, de se charger de cette entreprise : ainsi la mission de ce concile concouroit avec celle du pape.

Beda. hist. c. 17. Constant. vita S. Germ. c. 19.

Sup. liv. XXIII. n. 46. Vita S. Lupi ap. Sur Jul. 29.

Saint Germain étoit évêque depuis onze ans comme il a été dit: Saint Loup seulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul d'une famille très-noble, avoit étudié dans les écoles des rhéteurs, & acquis une grande réputation d'éloquence, Il épousa Pemeniole sœur de S. Hilaire évêque d'Arles. La septiéme année de leur mariage, ils se séparérent d'un commun consentement

Digitized by Google

AN. 430.

tement pour mener une vie plus parfaite : Loup quitta sa maison paternelle, & se retira au monastere de Lerins, sous la conduite de saint Honorat qui en étoit alors abbé. Vincent frere de Loup se retira aussi à Lerins, & fut prêtre & célébre par ses écrits. Loup après s'y être exercé un an dans les jeûnes & les veilles, fit un voyage à Mâcon, pour distribuer aux pauvres ce qui lui restoit de bien ; mais comme il y pensoit le moins, on l'enleva pour être évêque de Troyes, & il gouverna cette église cinquante-deux ans.

Sup. liv. XXIV. n. Eucher. ad. Hilar. Eudaler. n.

XVI. Commencement de sainte Genevieve

Const. v. S. Germ. c. 20. vita S. Genovefæ ap. Sur. 3. Janv

S. Germain & S. Loup s'étant mis en chemin pour la grande Bretagne, arriverent au bourg de Nanterre près de Paris. Les habitans sur la réputation de leur sainteté, vinrent au-devant d'eux en foule : saint Germain leur fit une exhortation, & regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille, où il remarqua quelque chose de céleste. Il la fit approcher, & demanda son nom, & qui étoient ses parens ; on lui dit qu'elle s'appelloit Geneviéve : son pere Severe & sa mere Gerontia se présenterent en même tems. S. Germain les félicita d'avoir une telle fille, & prédit qu'elle seroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir son cœur, & si elle vouloit consacrer à Dieu sa virginité. Elle déclara que c'étoit son dessein, & pria le saint évêque de lui donner la bénediction solemnelle des Vierges. Ils entrerent dans l'église pour la priere de none, ensuite on chanta plusieurs pseaumes, & on fit de longues prieres, pendant lesquelles le saint évêque tint sa main droite sur la tête de la fille : il alla prendre son repas, & recommanda aux parens de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquerent pas,

AN. 430. & saint Germain demanda à sainte Geneviéve, si elle se souvenoit de ce qu'elle avoit promis. Oüi, dit-elle, & j'espere l'observer par le secours de Dieu & par vos prieres. Alors regardant à terre, il vit une piece de monnoie de cuivre, marquée du signe de la croix, il la ramassa, & la donnant à Geneviéve, il lui dit : Gardez-la pour l'amour de moi, portez-la toujours penduë à votre coû pour tout ornement, & laissez l'or & les pierreries à celles qui servent le monde. Il la recommanda à ses parens, & continua son voyage.

Sainte Geneviéve pouvoit avoir alors quinze ans : car on remarque que depuis cet âge jusqu'à cinquante elle ne mangea que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi; encore n'étoit-ce que du pain d'orge & des féves; & ne but jamais de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer. Quelques jours après le départ de saint Germain, sa mere voulut l'empêcher d'aller à l'église un jour de fête, & ne pouvant la retenir, la frappa sur la joüe. Aussi-tôt elle perdit la vuë, & demeura aveugle pendant deux ans. Enfin se souvenant de la prédiction de saint Germain, elle dit à sa fille de lui apporter de l'eau du puits, & de faire le signe de la croix sur elle. Sainte Geneviéve lui ayant lavé les yeux, elle commença à voir un peu, & quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vuë entierement. On montre encore le puits qui est en grande vénération.

XVII. S. Germain & saint Loup vainqueurs des Pelagiens

S. Germain & S. Loup s'étant embarquez en hyver, souffrirent une grande tempête, que S. Germain appaisa, en jettant quelques gouttes d'huile dans la mer au nom de la Trinité. Arrivant en Bretagne, ils trouverent une grande

de multitude rassemblée pour les recevoir, car leur arrivée avoit été prédite par les malins esprits, qu'ils chasserent des possedez, & qui en sortant confesserent qu'ils avoient excité la tempête. Les saints évêques remplirent bientôt la Bretagne de leurs instructions & de leur réputation. Ils prêchoient non seulement dans les églises, mais dans les chemins & les campagnes, tant la foule qui les suivoit étoit grande : ensorte qu'ils fortifioient partout les catholiques, & convertissoient les hérétiques. Tout étoit apostolique en eux, la vertu, la doctrine, les miracles. Les Pélagiens se cachoient : mais enfin honteux de se condamner par leur silence, ils vinrent à une conference. Ils se présenterent bien accompagnez, & remarquables par leurs richesses & leurs habits éclatans : une multitude infinie de peuple s'assembla à ce spectacle. Les saints évêques laisserent parler les hérétiques les premiers, & après qu'ils eurent discouru longtems, ils leur répondirent avec une grande éloquence soutenuë des autoritez de l'écriture : ensorte qu'ils les réduisirent à ne pouvoir répondre : le peuple avoit peine à retenir ses mains, & témoignoit son jugement par ses cris. Alors un homme qui avoit la qualité de tribun s'avança avec sa femme, présentant aux saints évêques leur fille âgée de dix ans & aveugle. Ils lui dirent de la présenter aux Pélagiens; mais ceux-ci se joignirent aux parens, pour demander aux saints évêques la guérison de la fille. Ils firent une courte priere, puis S. Germain invoqua la sainte Trinité, & ayant ôté de son cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à sa main, l'appliqua devant tout le monde sur les yeux de la fille qui

AN. 430.

Const. v. S. Germ c. 22. vita S. Lup. ap Sur. 29. Jul.

c. 24.

An. 430. qui recouvra la vûë aussi-tôt. Les parens furent ravis, le peuple épouvanté; & depuis ce jour tout le monde se rendit à la doctrine des saints évêques.

c. 25. Ils allerent ensuite rendre graces à Dieu au tombeau du martyr S. Alban, le plus fameux de la Bretagne: S. Germain fit ouvrir le sepulcre, & y mit les reliques de tous les apôtres & de plusieurs martyrs, qu'il avoit ramassées de divers pays, puis il prit sur le lieu même de la poussiere encore teinte du sang de S. Alban, l'emporta avec lui, & à son retour bâtit une église en son honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ces reliques.

Liv. XVIII. sup. n. 91.

Hist. Epis. Antis. p. 416.

XVIII. Vainqueurs des Saxons

Const. lib. 1. c. 28.

Beda 1. hist. c 14 15.

Les Saxons & les Pictes faisoient la guerre aux Bretons: les Pictes étoient des barbares de la partie septentrionale de l'Isle, ainsi nommez, parce qu'ils se peignoient le corps de diverses couleurs. Les Saxons étoient des peuples de Germanie, que les Bretons avoient appellez à leur secours contre les Pictes; & qui depuis s'étoient joints à eux, pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans après. Les Bretons épouvantez eurent recours aux saints évêques. C'étoit le carême, & par leurs instructions plusieurs demanderent le baptême; ensorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâques dans une église de feüillées, que l'on dressa en pleine campagne. Après la fête ils se préparerent à marcher contre les ennemis animez de la grace qu'ils venoient de recevoir, & attendant avec grande confiance le secours de Dieu. S. Germain se mit à leur tête, & se souvenant encore du métier qu'il avoit fait en sa jeunesse, il envoya des coureurs, pour reconnoître le pays, & posta ses gens à couvert dans une vallée,

Digitized by Google

vallée, sur le passage des ennemis, qui s'attendoient à les surprendre. S. Germain avertit les siens de faire tous le même cri dont il donneroit le signal. Il cria trois fois *Alleluya*: toute l'armée fit en même tems le même cri, qui étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit si terrible, que les barbares en furent épouvantez. Ils jetterent leurs armes, s'enfuirent en confusion, abandonnerent leur bagage, & plusieurs se noyerent en passant une riviere. Ainsi les saints évêques ayant délivré la Bretagne des Pélagiens & des Saxons, repasserent en Gaule, & retournerent chez eux. Pour assurer encore plus la religion dans cette Isle, le pape S. Célestin y renvoya le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné évêque pour les Scots ou Ecossois; & ce fut le premier évêque de cette nation, qui jusques-là avoit été très barbare. S. Jérôme témoigne qu'ils n'avoient point de mariages réglez, & qu'ils mangeoient la chair humaine, jusques à couper les mammelles des femmes, & les autres parties charnuës de ceux qu'ils trouvoient à l'écart. S. Pallade fut envoyé évêque en Ecosse sous le consulat de Bassus & d'Antiochus; c'est-à-dire, l'an 431.

Prosp. 1. conc. coll. c. 41.

Hier ep. 83. ad Ocean & 2. in Iovin. c.

Prosp. chr.

XIX. Lettre de Jean d'Antioche à Nestorius.

1. p conc. Eph. c. 21. 24.

S. Cyrille ayant reçu par le diacre Possidonius les lettres du pape S. Celestin, les envoya à ceux à qui elles étoient adressées, & accompagna de ses lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche, & pour Juvenal de Jerusalem, qui avoit succedé à Praile, depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à se determiner, déclarant que pour lui il est résolu de suivre le jugement du pape & des évêques d'Occident, pour conserver leur communion. Il dit à Juvenal, qu'il faut écrire à l'em-

Digitized by

AN. 430. pereur, afin qu'il prenne l'interêt de la religion, & délivre l'église de ce faux pasteur. Il marque à l'un & à l'autre qu'il a fait son possible pour ramener Nestorius à la raison.

Jean d'Antioche étoit ami de Nestorius, qui avoit été tiré de son clergé. Ainsi sur la lettre de S. Cyrille, il lui écrivit, lui en envoyant la copie, & de celle du pape saint Celestin. Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle sorte, qu'il ne s'éleve aucun trouble dans votre esprit: puisque c'est de-là que viennent souvent les disputes & l'opiniâtreté pernicieuse: Mais aussi, dit-il, ne méprisez pas cette affaire, car le démon sçait pousser si loin par l'orguëil celles qui ne sont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remede. Lisez ces lettres avec application, & appellez à cet examen quelques-uns de vos amis, à qui vous laissiez la liberté de vous donner des conseils utiles plûtôt qu'agréables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du très-saint évêque Celestin, soit très court, vous pouvez faire la chose en un jour, même en peu d'heures: car il est facile en parlant de l'Incarnation de notre Seigneur, de se servir d'un terme convenable, usité par plusieurs des peres, & qui exprime véritablement sa naissance de la Vierge. Vous ne devez ni rejetter ce terme comme dangereux, ni penser qu'il ne faut pas vous dédire. Si vous êtes dans les mêmes sentimens que les peres & les docteurs de l'église, comme nous avons appris par plusieurs amis communs; quelle peine avez-vous à déclarer votre sainte doctrine, principalement dans ce grand trouble qui s'est élevé à votre sujet? Car sçachez que cette question est agitée auprès & au loin: toute l'église en est émuë,

I. t. conc. Eph. c. 25.

AN. 430.

émuë, & par-tout les fidéles en ſont tous les jours aux mains. Vous le verrez clairement par la choſe même. L'Occident, l'Egypte, & peut-être la Macedoine, ont réſolu de rompre l'union que Dieu a accordée à ſon égliſe par les travaux de tant d'évêques, & principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, & parle de l'union, qui finit le ſchiſme d'Antioche du tems de l'évêque Alexandre & du pape ſaint Innocent.

Sup. liv. XXIII. n. 7.

Il continuë à exhorter fortement Neſtorius d'employer le mot de mere de Dieu *Theotocos*, puiſqu'aucun des docteurs de l'égliſe ne l'a jamais rejetté, & que pluſieurs s'en ſont ſervi, ſans être repris par ceux qui ne s'en ſervoient pas. Il montre que l'on ne peut rejetter la ſignification de ce mot, ſans tomber dans des erreurs dangereuſes; puiſqu'il s'enſuivra, contre l'autorité manifeſte de l'écriture, que ce n'eſt pas Dieu qui s'eſt incarné & anéanti, en prenant la forme d'eſclave. Il ajoute: Si avant ces lettres pluſieurs étoient ſi emportez contre nous, que ne feront ils point maintenant qu'elles leur donnent une ſi grande autorité? Je vous écris ceci, non pas ſeul, mais avec pluſieurs évêques de vos amis, qui ſe ſont trouvez préſens, quand on m'a rendu ces malheureuſes lettres: ſçavoir, Archelaüs, Apringius, Theodoret, Heliade, Melece, & Macaire qui vient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne marque le ſiege que de celui-ci, parce que Neſtorius connoiſſoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même tems au comte Irenée ami commun, & aux évêques Muſée & Helladius.

XX. Réponſe de Neſtorius.

Neſtorius ayant vû toutes ces lettres, répondit à Jean d'une maniere honnete; mais au

AN. 430. au fonds il demeurra toûjours opiniâtre dans son erreur. J'aurois cru, dit-il, être exposé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foi : moi qui ai tant combattu jusques à present contre tous les hérétiques : & ensuite : J'ai trouvé l'église divisée : les uns appelloient la sainte Vierge seulement mere de Dieu *Theotocos*, les autres seulement d'un homme *Anthropotocos* : pour les réunir, je l'ai nommée mere de Christ, *Christotocos*, nom qui signifie clairement l'un & l'autre, le Dieu & l'homme. Soyez donc en repos sur cette affaire, & persuadé que j'ai toujours les mêmes sentimens sur la vraie foi. Si nous nous voyons dans le concile que nous esperons avoir, nous reglerons toutes choses sans scandale & avec union. Vous devez vous étonner moins que personne de la présomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bien-tôt, s'il plaît à Dieu, on louëra notre conduite. Telle fut la réponse de Nestorius.

Synod. Baluz. ad col Chr. Lup. c. 3.

XXI. Derniere lettre de S. Cyrille à Nestorius.

Cependant S. Cyrille, en exécution de la commission du pape assembla un concile à Alexandrie, peut-être le concile ordinaire du mois d'Octobre, de tous les évêques de la province d'Egypte ; & au nom de ce concile il écrivit à Nestorius une lettre synodale, pour servir de troisiéme & derniere monition, lui déclarant que, si dans le terme marqué par le pape, c'est-à-dire, dans dix jours après la réception de cette lettre, il ne renonce à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus pour évêque ; & que deslors ils communiquent avec tous les clercs & les laïques qu'il a déposez & excommuniez. Au reste, ajoutent-ils, il ne suffi-

1. p. conc. Eph. c. 26.

fira pas que vous professiez le symbole de Nicée; car vous sçavez y donner des interprétations violentes : il faut confesser par écrit & avec serment, que vous anathématisez vos dogmes impies, & que vous croirez & enseignerez ce que nous croyons tous, nous & tous les évêques d'Occident & d'Orient, & tous ceux qui conduisent les peuples. Car le saint concile de Rome, & nous tous sommes convenus que les lettres qui vous ont été écrites par l'église d'Alexandrie, sont orthodoxes, & sans erreur.

La lettre synodale contient ensuite la profession de foi. Premierement, le symbole de Nicée, puis une explication ample & exacte du mystere de l'Incarnation, conforme à ce que saint Cyrille en avoit déja dit dans ses autres lettres. Il y répond aux principales objections de Nestorius, & tire un argument de l'Eucharistie en ces termes: Nous annonçons la mort de J. C. & nous confessons sa résurrection, & son ascension, en célébrant dans les églises le sacrifice non sanglant. Ainsi nous nous approchons des eulogies mystiques, & nous sommes sanctifiez, participans à la chair sacrée & au précieux sang de N. S. J. C. & nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ni comme la chair d'un homme sanctifié & conjoint au Verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité : mais comme vraiment vivifiante & propre au Verbe. Car lui qui est vie de sa nature comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, il l'a renduë vivifiante : autrement, comment la chair d'un homme seroit-elle vivifiante de sa nature ? Cette lettre finit par douze anathêmes, qui en renfer-

AN. 430. ferment toute la substance en ces termes :

XXII. Les douze anathêmes de S. Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confesse pas qu'Emmanuel est véritablement Dieu, & par consequent la sainte Vierge mere de Dieu; puisqu'elle a engendré selon la chair le Verbe de Dieu fait chair : qu'il soit anathême.

2. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe qui procede de Dieu le Pere, est uni à la chair, selon l'hypostase, & qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble : qu'il soit anathême.

3. Si quelqu'un après l'union divise les hypostases du seul Christ, les joignant seulement par une connexion de dignité, d'autorité, ou de puissance, & non par une union réelle : qu'il soit anathême.

4. Si quelqu'un attribuë à deux personnes, ou à deux hypostases, les choses que les apôtres & les évangelistes rapportent comme ayant été dites de J. C par les saints ou par lui-même; & applique les unes à l'homme considéré séparément du Verbe de Dieu, & les autres comme dignes de Dieu, au seul Verbe procedant de Dieu le Pere : qu'il soit anathême.

5. Si quelqu'un ose dire que J. C. est un homme qui porte Dieu : au lieu de dire qu'il est Dieu en vérité, comme fils unique & par nature, en tant que le Verbe a été fait chair, & a participé comme nous à la chair & au sang : qu'il soit anathême.

6. Si quelqu'un ose dire, que le Verbe procedant de Dieu le Pere, est le Dieu ou le Seigneur de J. C. au lieu de confesser que le même est tout ensemble Dieu & homme, en tant que le Verbe a été fait chair, selon les écritures : qu'il soit anathême.

7. Si quelqu'un dit que Jesus en tant qu'homme

homme, a été possedé du Verbe Dieu, & revêtu de la gloire du Fils unique, comme étant un autre que lui : qu'il soit anatheme. AN. 430.

8. Si quelqu'un ose dire que l'homme pris par le Verbe, doit être adoré, glorifié, & nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre : car y ajoutant toujours le mot *Avec*, il donne cette pensée, au lieu d'honorer Emmanuel par une seule adoration, & lui rendre une seule glorification, en tant que le Verbe a été fait chair : qu'il soit anathême.

9. S. quelqu'un dit que N.S.J.C. a été glorifié par le S. Esprit, comme ayant reçu de lui une puissance étrangere, pour agir contre les esprits immondes, & operer des miracles sur les hommes : au lieu de dire que l'esprit par lequel il les operoit, lui étoit propre : qu'il soit anathême.

10. L'écriture divine dit que J. C. a été fait le pontife, & l'apôtre de notre foi, & qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Pere, en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit que notre pontife & notre apôtre n'est pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair & homme comme nous, mais un homme né d'une femme ; comme si c'étoit un autre que lui : ou si quelqu'un dit qu'il a offert le sacrifice pour lui-meme, au lieu de dire que c'est seulement pour nous ; car il n'avoit pas besoin de sacrifice, lui qui ne connoissoit pas le peché : qu'il soit anathême.

11. Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante, & propre au Verbe même procedant de Dieu le Pere : mais l'attribuë à un autre, qui lui soit conjoint selon la dignité, & en qui la divinité habite seulement, au lieu de dire qu'elle est vivifiante,

An. 430. fiante, parce qu'elle est propre au Verbe, qui a la force de vivifier toutes choses : qu'il soit anathême.

12. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert selon la chair, & qu'il a été crucifié selon la chair, & qu'il a été le premier-né d'entre les morts, en tant qu'il est vie & vivifiant comme Dieu : qu'il soit anathême.

V. not. Baluz. p. 42.

Voilà les douze fameux anathêmes de saint Cyrille, contre toutes les propositions héretiques que Nestorius avoit avancées. La lettre synodale, qui les contient, se trouve datée du trentiéme Novembre, mais on croit que c'est plûtôt le jour où elle fut apportée à C. P. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé & au peuple de C. P. l'autre aux abbez des monasteres de la même ville, par lesquelles saint Cyrille marque qu'il a attendu à la derniere extrémité, pour en venir à ce fâcheux remede de l'excommunication ; & les exhorte à demeurer fermes dans la foi, & à communiquer librement avec ceux que Nestorius avoit excommuniez. Pour porter ces lettres, on députa quatre évêques d'Egypte, Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire ; & ils furent aussi chargez de la lettre du pape saint Celestin à Nestorius.

1. Part. concil. Epist. c. 17. 28.

Conc. Eph. p. 584. A.

XXIII. Convocation du concile d'Ephese.

Avant que ces députez arrivassent à C. P. l'empereur Theodose ordonna la convocation du concile géneral, en étant sollicité de part & d'autre. Les catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Basile & des moines maltraitez par Nestorius. Lui-même le demanda, croyant y prévaloir par la puissance seculiere, & l'appui des Orientaux, & y faire condamner saint Cyrille sur les plaintes

1. p. conc. Eph. c. 30. Evagr. 1. hist. c. 7.

Digitized by Google

AN. 430.

tes de Cheremon & de ses autres calomniateurs. La lettre de convocation est au nom de deux empereurs suivant la forme ordinaire, adressée aux métropolitains de chaque province. Celle qui s'est conservée, étoit adressée à saint Cyrille, & porte en substance : Les troubles qui sont dans l'église, nous ont fait juger indispensable, de convoquer les évêques de tout le monde, quelque répugnance que nous ayons à les fatiguer ; c'est pourquoi votre pieté sera en sorte, quand la prochaine fête de Pâque sera passée, de se rendre à Ephese pour le jour de la Pentecôte, & d'amener avec elle les évêques qu'elle jugera convenables ; en sorte qu'il en reste assez pour les affaires de la province, & qu'il en vienne assez pour le concile. Personne cependant n'innovera rien en particulier, avant que le concile soit assemblé. Nous ne doutons pas que tous les évêques n'y viennent promtement : si quelqu'un y manque, il n'aura point d'excuse devant Dieu, ni devant nous. Donné à C. P. le treiziéme des calendes de Decembre, sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien, c'est-à-dire, le dix-neuviéme de Novembre l'an 430. La ville d'Ephese fut choisie comme de facile accès par mer & par terre, & abondante en toutes les choses nécessaires à la vie.

1 p. conc. Eph. c. 32.

Sacra per Joan conc. Ephes. p. 721. c.

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particuliere à S. Cyrille, où Theodose l'accuse d'être l'auteur du trouble de l'église, & se plaint de ce qu'il a écrit deux lettres différentes, l'une à lui & à son épouse Eudocia, l'autre à sa sœur Pulquerie, comme si la famille imperiale étoit divisée, ajoutant toutefois qu'il lui pardonne, & l'exhortant à concourir dans le

Digitized by Google

AN. 430.

le concile à la tranquillité de l'église. Cette lettre fait voir la préocupation de l'empereur Theodose contre saint Cyrille.

XXIV. Derniers Ouvrages de S. Augustin.

Liberat. breviar. c. 5.

S. Augustin fut appellé nommément au concile, sur sa grande réputation : car on ne voit pas d'autre raison de le distinguer entre tant d'évêques. Un officier nommé Ebagnius fut chargé de la lettre de l'empereur; mais n'étant arrivé à Carthage que vers Pâques de l'année suivante 431. il apprit que saint Augustin n'étoit plus au monde, & retourna à C. P. avec les lettres de l'évêque Capreolus à l'empereur, pour lui en donner avis. Le dernier ouvrage de S. Augustin fut la seconde réponse à Julien, qu'il laissa imparfaite, Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de S. Augustin des nôces & de la concupiscence. Mais quand il eut vû le second, il en composa huit pour y répondre, & les adressa à Florus évêque Pélagien, un de ceux qui se retirerent avec lui à C, P. Julien ne sçavoit pas que S. Augustin eût composé six livres, pour répondre à ses quatre premiers; il ne sçavoit pas même, si on l'en croit, que S. Augustin eut vu ses quatre livres; & il pouvoit l'ignorer, car il étoit en ce tems-là en Cilicie. S. Augustin accablé d'autres occupations avoit peine à se résoudre à répondre à ces huit livres, qui ne contenoient que des injures & des discours vagues : toutefois S. Alypius le pressa tant, qu'à la fin il l'entreprit : craignant pour les ignorans qui liroient cette réponse de Julien, sans en appercevoir la foiblesse S. Augustin travailla à cet ouvrage jusqu'à la fin de ses jours, & en composa six livres, qui répondent aux six premiers des huit de Julien. Il met d'abord ses paroles; puis il répond article par article.

Com-

Digitized by Google

AN. 430.

Comme Julien ne faisoit guéres que repeter ce qu'il avoit dit dans son premier ouvrage, aussi S. Augustin dans celui-ci est souvent obligé de redire ce qu'il avoit déja dit. Mais on ne laisse pas d'y trouver des passages très-forts, & très-importans, où les mêmes veritez sont mieux développées, & mises en un plus grand jour. Dans les derniéres années de sa vie, & depuis ses retractations, il fit un extrait des préceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *speculum*, c'est-à-dire miroir, parce qu'en le lisant, les fidéles peuvent voir l'état de leur ame, & le progres qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui sert à regler les mœurs, & encore les préceptes proposez directement & simplement sans figure; & se sert non pas de la version faite sur le grec des septante, comme il avoit accoûtumé, mais de la version de S. Jerôme sur l'hébreu, comme plus claire. Il commence aux loix qui sont données après le décalogue dans l'Exode, & continuë à tirer les préceptes de morale de tout l'ancien testament : sans omettre les livres que l'Eglise reçoit pour canoniques, quoiqu'ils ne soient pas dans le canon des Hébreux. Il commence l'extrait du nouveau testament au sermon de la montagne, & continuë jusques à l'Apocalypse. Comme entre tant de passages de l'écriture, il s'en rencontre quelques-uns qui semblent opposez, il avoit dessein de les expliquer dans des questions qu'il proposeroit ensuite; mais il n'executa pas ce dessein.

XXV. Désolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'Afrique & cette désolation rendit très-amer à S. Augustin le dernier tems de sa vie. C'est ainsi qu'en parle Possidius Evêque de Calame témoin oculaire, & il ajoûte : Il voyoit

Possid. c. 28.

les

AN. 430. les villes ruinées, & à la campagne les bâtimens abattus, & les habitans tuez ou mis en fuite : les églises destituées de prêtres & de ministres, les vierges sacrées & les autres religieux dispersez de tous côtez. Les uns avoient succombé aux tourmens ; les autres avoient péri par le glaive : les autres en captivité ayant perdu l'integrité du corps, de l'esprit, & de la foi, servoient des ennemis durs, & brutaux. Il voyoit que les hymnes & les loüanges de Dieu avoient cessé dans les Eglises, dont les bâtimens même en plusieurs lieux étoient consumez par le feu. Que les sacrifices solemnels qui sont dûs à Dieu, avoient cessé dans les lieux propres ; c'est-à-dire que faute d'églises, on les célebroit dans les maisons, ou en d'autres lieux profanes. Que l'on ne demandoit point les sacremens, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les administrer à ceux qui les demandoient. Que ceux qui s'enfuioient dans les bois, sur les montagnes, dans les cavernes & les rochers, ou dans les forteresses, étoient pris & tuez, ou mouroient de faim, manquant des choses nécessaires. Que les évêques & les clercs à qui Dieu avoit fait la grace de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en sauver après y être tombez, étoient dépoüillez de tout, & reduits à la derniere mendicité, sans qu'il fût possible de leur donner à tous les secours qui leur étoient nécessaires. Que de ce grand nombre d'églises d'Afrique, à peine en restoit-il trois, Carthage, Hippone, & Cirthe, qui ne fussent pas ruinées, & dont les villes subsistassent.

p. 30. Dans ces allarmes S. Augustin fut consulté par Honorat évêque de Thiave, pour savoir si les

Digitized by Google

les évêques ou les clercs devoient se retirer à l'approche des barbares. S Augustin lui envoya d'abord une lettre, qu'il avoit écrite sur le même sujet à un évêque nommé *Quod vult Deus*, & que nous n'avons plus: mais Honorat ne s'en contenta pas, se fondant sur cette parole de J.C. Quand on vous poursuivra dans une ville, fuyez dans une autre. A quoy un autre évêque ajoûtoit: Si le Seigneur nous a commandé de fuir dans les persécutions, où l'on peut gagner le martyre, combien plus dans les incursions des barbares, où il n'y a que des souffrances steriles? S. Augustin répondit par une grande lettre où il donne des regles pour se conduire en de telles occasions. A cette parole de J. C. il oppose ce qu'il dit que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup; & ajoûte que pour accorder ces deux autoritez, il faut dire, que quand le péril est commun, les pasteurs & les ministres de l'église ne doivent point abandonner le troupeau. Leur ministere lui est toûjours nécessaire, & particulierement en ces tems d'affliction, où le peuple a besoin d'être consolé & fortifié, où le peril pressant fait courir à l'église toutes sortes de personnes, pour demander le baptême, la reconciliation, ou du moins la penitence. Alors si les ministres manquent, quel malheur pour ceux qui sortent de ce monde sans être régenerez, ou déliez? quels reproches contre les ministres absens? Il faut craindre ces maux spirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort & les tourmens. Car le premier devoir du pasteur, est de donner au troupeau la nourriture nécessaire; & il ne doit pas en l'abandonnant commettre un mal certain par la crainte des maux incertains.

AN. 430.
Eph. 228.
Matth. X. 23.
Epist. 228. *n* 6.
Joan. X. 12.
n. 2.
n. 3.
n. 7.
n. 9.

Que

AN. 430. Que si les persecuteurs cherchent le pasteur en particulier, & qu'il y ait d'autres mi-
n. 2. *n.* 6. nistres suffisans pour le besoin du troupeau, c'est le cas de s'enfuïr, comme fit S. Paul à Damas, comme S. Athanase. Que si tout le troupeau s'enfuit, alors le pasteur doit suivre, puisqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut aussi se retirer, quand il n'a
n. 10. plus de troupeau, comme il étoit arrivé à quelques évêques d'Espagne, dont le peuple avoit été tué, consumé dans les villes assié-
n. 11. gées, dispersé ou emmené en captivité. Quelques ministres peuvent aussi se reserver pour le service de l'Eglise, quand il y en a d'autres pour suppléer à leur défaut : mais ils ne doivent pas aisément craindre de périr plûtôt
n. 12. que les laïques, ni se persuader qu'ils sont plus necessaires que les autres ecclesiastiques, puisque ce seroit lâcheté ou présomption. Que si
n. 13. tous veulent demeurer, quoique l'on juge necessaire que quelques-uns se retirent, le sort en doit décider. Et si l'on craint que tous les ministres demeurant ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doivent les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'est ainsi que S. Augustin encourageoit ses confreres.

XXVI. Mort de S. Augustin.

Hippone fut bien-tôt assiegée par les Vandales, parce que le Comte Boniface, qui leur faisoit alors la guerre, s'étoit enfermé dedans avec les Goths alliez des Romains. Le siége dura près de quatorze mois, & les Vandales ôterent aux assiegez la communication de la
Possid. c. 29. mer. Possidius & plusieurs autres évêques du voisinage s'y étoient refugiez ; & comme ils étoient un jour à table, S. Augustin leur dit: Sçachez que pendant le tems de cette calamité, je prie Dieu, ou qu'il délivre cette ville des

des ennemis qui l'environnent, ou s'il en a disposé autrement, qu'il donne à ses serviteurs la force de souffrir sa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde. Ils se joignirent avec lui depuis ce tems-là, pour faire tous à Dieu cette priere. Il prêcha dans l'église avec toute la force de son esprit & de son courage, jusques à sa derniere maladie. AN. 430.

Ce fut une fiévre qui lui prit le troisiéme mois du siége. Il pratiqua ce qu'il avoit coûtume de dire à ses amis. Que personne après avoir reçu le baptême ne doit sortir de la vie sans pénitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les évêques. Il fit donc écrire les pseaumes de la penitence, qui sont en petit nombre, dit Possidius: apparemment les sept que nous nommons encore ainsi: il les fit attacher contre la muraille, près de son lit, & les lisoit, en versant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant sa mort, il demanda à ceux qui étoient auprès de lui, de ne laisser entrer personne dans sa chambre, qu'aux heures que les medecins venoient le visiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture: ce qui fut exécuté. Ainsi il passa tout ce tems en oraison. Il mourut avec une entiere connoissance, sans que sa vûë ou son oüye fût affoiblie, en présence de ses amis, qui prioient avec lui, ayant vécu soixante & seize ans, dont il avoit passé environ quarante dans la cléricature. Le jour de sa mort fut le cinquiéme des calendes de Septembre, sous le treiziéme consulat de Théodose, & le troisiéme de Valentinien: c'est-à-dire l'an 430. le 28. d'Août, jour auquel l'église honore encore sa mémoire. A ses funerailles on offrit à Dieu

c. 31.

Prosp. Chr. col. an.

AN. 430. le sacrifice, en présence des évêques. Il ne fit point de testament, parce qu'il étoit si pauvre, qu'il n'avoit pas de quoi en faire; mais il recommandoit toûjours de conserver avec grand soin la bibliotheque, & tous les livres de son église. Nous apprenons toutes ces particularitez de Possidius, qui avoit vêcu familierement avec lui près de quarante ans.

Il raconte aussi ses miracles. Je sai, dit-il, qu'étant prêtre & étant évêque, comme on le pressa de recommander à Dieu des possedez, il pria avec larmes, & les démons se retirerent. Je sai qu'étant malade & au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade, & le pria de lui imposer les mains pour le guérir. Il dit : Si j'avois quelque pouvoir sur les maladies, je me guérirois le premier. L'autre répondit, Il m'a été dit en songe : Vas trouver l'évêque Augustin, qu'il impose la main à ce malade, & il sera guéri. Il le fit sans plus différer, & aussi tôt le malade se retira en santé. Le même Possidius nous a laissé un catalogue des ouvrages de S. Augustin, tant des livres, que des sermons & des lettres, où il en compte mil trente, avoüant toutefois qu'il n'a pû tout compter. Il s'y en trouve plusieurs que nous n'avons pas.

Vita c. 18. Indic. Poss. l.

XXVII. S. Alexandre auteur des Acemetes.

Vita Boll. 15. Jan

Vers le même tems mourut près de C. P. S. Alexandre, fondateur du fameux institut des Acemetes. Il nâquit dans l'Asie mineure, d'une famille noble, & étudia à C. P. puis il eut une charge dans le palais de l'empereur, il reconnut bien-tôt la vanité du siécle, & la lecture de l'écriture sainte l'en dégoûta davantage. Il quitta son emploi, distribua son bien aux pauvres, & alla en Syrie, où il embrassa la vie monastique, sous la conduite d'une

d'un abbe nommé Elie, dont la réputation l'avoit attiré. Après y avoir demeuré quatre ans, il se retira dans le désert, à l'exemple du prophéte Elie, & y demeura sept ans. Il convertit Rabbula gouverneur d'une ville voisine, & plusieurs autres payens. Ils vouloient l'avoir pour évêque, & comme ils gardoient les portes de la ville, Alexandre se fit descendre la nuit par la muraille, dans une corbeille. Rabbula étant converti, mit en liberté ses esclaves, donna ses biens aux pauvres, & se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorete. Mais il en fut tiré depuis pour être évêque d'Edesse métropole de Mesopotamie. Sa femme se consacra à Dieu de son côté, & bâtit un monastere, où elle s'enferma avec ses filles & ses servantes, & y finit saintement ses jours.

Alexandre s'étant sauvé de la ville où on vouloit le faire évêque, & ayant marché deux jours dans le désert, se trouva dans un lieu qui servoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leurs ames; le capitaine se convertit le premier, & mourut huit jours après son baptême. Les autres ayant aussi été baptisez, firent un monastere de leur caverne, sous la conduite d'un superieur qu'Alexandre leur donna.

Les ayant quittez, il bâtit un monastere sur le bord de l'Euphrate, & demanda à Dieu pendant trois ans d'y pouvoir établir une psalmodie continuelle. Sa communauté s'accrut tellement, qu'il eut jusques à quatre cens moines de différentes nations: des Syriens naturels du pays, des Grecs, des Latins, des Egyptiens. Il les divisa en plusieurs chœurs, qui se succedant les uns aux autres, célebroient

Digitized by Google

AN. 430. broient continuellement l'office divin ; & c'est le premier exemple de cette pratique. Ces moines de S. Alexandre observoient une exacte pauvreté, chacun n'avoit qu'une tunique : & ne se fournissoit de vivres que pour chaque jour. S'il en restoit, on les donnoit aux pauvres, sans rien garder pour le lendemain.

Après avoir demeuré vingt ans dans ce monastere sur l'Euphrate, il destina soixante & dix de ses disciples pour aller prêcher la foi aux gentils : il en choisit cent cinquante pour le suivre dans le désert, & laissa les autres dans le monastere, sous la conduite de Trophime. Il avoit autrefois été à Antioche, & y avoit montré un grand zele, en s'opposant à l'intrusion de l'évêque Porphire en 404. Il y revint au bout de vingt ans, sous l'évêque Theodose, accompagné de ses disciples : mais l'évêque prévenu contre lui, le fit chasser, apparemment le prenant pour être de la secte des Euchites, ou Massaliens, à cause de sa priere continuelle, de sa vie errante, & du pays d'où il venoit. Un ecclesiastique nommé Malcus, accompagné de quelques laïques, alla par ordre de l'évêque, pour chasser Alexandre, & lui donna un souflet. Alexandre sans s'émouvoir, dit seulement ces mots de l'évangile : Or le nom du serviteur étoit Malcus. Le peuple qui le regardoit comme un prophéte, prit sa défense, & Malcus fut obligé de se retirer. Toutefois Alexandre fut contraint de quitter Antioche, par ordre du gouverneur, qui le relegua à Calcis avec ses disciples. S'étant déguisé en mandiant, il alla dans un monastere nommé Crithen, & fut bien étonné d'y trouver son institut de psalmodie perpetuelle. Il jugea, comme il étoit vray,

* Sup. liv. XXI n. 27.

Sup. liv. XIX. n. 25.

Joan. XVIII. 10.

vrai, que cette maison avoit été fondée par un de ses disciples. AN. 430.

Enfin il quitta la Syrie, & avec vingt de ses moines il retourna à C. P. où il fonda un monastere près l'église de S. Menne. En peu de tems il y eut jusques à trois cens moines de diverses langues, Grecs, Latins & Syriens, tous catholiques, & dont plusieurs avoient demeuré dans d'autres monasteres. Il les divisa en six chœurs, qui chantoient l'ofice tour à tour, se succedant les uns les autres : en sorte que Dieu étoit loüé en ce monastere à toutes les heures du jour & de la nuit. Delà vint le nom d'Acemetes *Acoimêtai*, qui signifie en grec des veillans, ou gens qui ne dorment point : parce qu'il y avoit toûjours une partie de la communauté qui veilloit Comme ils ne travailloient point, & n'avoient autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient subsister, & on les soupçonnoit d'être de la secte des Massaliens. Alexandre fut arrêté par deux fois. On voulut l'obliger à interrompre sa psalmodie perpetuelle : on renvoya ses disciples à leurs premiers monasteres; en suite on les mit en liberté, croyant qu'il demeureroit seul. Mais le jour même qu'il sortit de prison, ses moines le rejoignirent, & ils recommencerent leur psalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un monastere, & y mourut vers l'an 430.

Nil ap. Vales. in Theod. IV. c. 11.

XXVIII. Autre lettre de Nestorius au pape.

Ap. Mercat. Garn. p. 80.

Sur la fin du mois de Novembre 430. & après la convocation du concile d'Ephese, Nestorius écrivit au pape S. Celestin en ces termes : J'ai apris que le venerable Cyrille évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été presentées contre lui, cherche

AN. 430. che à éviter le saint concile, qui se doit tenir à cause de ses accusations, & s'attache à des paroles, savoir aux mots de *Theotocos* & *Christocos*, dont il admet l'un, & rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi, je ne m'opose pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourvû qu'ils ne l'entendent pas comme Arius & Apollinaire, pour confondre les natures: mais je n'hésite pas à préferer le mot de *Christotocos*, comme employé par les anges & les évangelistes. C'est qu'il insistoit sur les passages de l'évangile, où en parlant de la nativité temporelle du fils de Dieu, il est nommé Jesus ou Christ. Il continuë: Si nous considerons deux sectes contraires, dont l'une n'employe que le mot de *Theotocos*, savoir celle d'Arius ou d'Apollinaire; l'autre ne se sert que d'*Anthropotocos*, savoir celle de Paul de Samosate, parce que la premiere ne reconnoît Marie, que mere de Dieu, & la seconde ne la reconnoît que mere d'un homme: ne faut-il pas essayer de ramener les uns & les autres, par un nom qui signifie les deux natures, qui est celui de mere de Christ, *Christotocos*. J'ai écrit ceci à l'évêque d'Alexandrie, comme vous verrez par les lettres que je vous envoye. Au reste, il a plû au très-pieux empereur d'indiquer un concile œcumenique, pour y examiner d'autres affaires ecclesiastiques. Car pour cette question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile. Il y a aparence que Nestorius envoya cette lettre avec celle de l'empereur, pour la convocation du concile œcumenique.

XXIX. Ses derniers sermons.

Cependant les quatre évêques députez par le concile d'Alexandrie, étant arrivez à C.P. al-

allerent à la cathedrale un dimanche, pendant que l'on celebroit l'office, où tout le clergé étoit présent, & presque tous ceux qui portoient le titre d'illustres. Ce dimanche étoit le treiziéme de Novembre de la même année 430. Ils rendirent à Nestorius les lettres de S. Cyrille & de S. Celestin: Nestorius les prit, & leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier: mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, & ne leur fit point de réponse. Six jours après le huitiéme des ides de Decembre, c'est-à-dire, le sixiéme du mois qui étoit un Samedi, il fit dans l'église un sermon, qui est comme l'abregé de toute sa doctrine. Il s'emporte contre S. Cyrille sans le nommer: mais il le désigne assez par le nom d'Egyptien: il le défie au combat, & l'accuse de l'attaquer avec des fleches d'or, c'est-à-dire, en distribuant de l'argent, qui étoit un des reproches que l'on faisoit à Nestorius même. Il marque l opposition des évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melece & Flavien, & contre S. Chrysostome, tiré de la même église, pour faire croire que la dispute présente n'est qu'une suite de la jalousie de ces deux siéges. Il se plaint qu'on lui fait un procès sur le seul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il se défend des erreurs de Paul de Samosate, & de Photin, qu'il rapporte & distingue soigneusement: il propose le mot de *Christotocos*, comme le remede à toutes les erreurs.

AN 430.

Conc. Eph. Act. 1. p. 503 B.

Ap. Mercat. Garn. serm. 12. V. not. Baluz. p. 422.

Libell. Basil. n. 4.

Il fit encore un autre sermon, le lendemain dimanche septiéme de Décembre, où il dit nettement que la Vierge est mere de Dieu, & mere de l'homme: mais expliquant toû-

Ap. Mercat. serm. 13.

AN. 430. toûjours le mot de *Theotocos*, comme dangereux. Par ces sermons, il prétendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome & d'Alexandrie, que les deputez d'Egypte avoient sans doute publiées: mais comme les douze anathêmes de S. Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Nestorius, il entreprit de les combattre par douze anathêmes qu'il proposa de son côté.

Liberat. Brev c. 4. Cyril. praef. tom. 4. p. 766.

Jean d'Antioche ayant eu copie de la derniere lettre de S. Cyrille à Nestorius, fut aussi choqué de ses douze anathêmes, & crut qu'en voulant s'opposer à Nestorius, il avoit excedé lui-même, & étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux plus savans évêques de sa province, André de Samosate & Theodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André composa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuverent en un concile. Theodoret mit son nom à son écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phenicie & dans les pays voysins, & l'envoya à C. P. d'où Evoptius évêque de Ptolemaïde dans la Pentapole, l'envoya à S. Cyrille. André & Theodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Ephese.

XXX. Commencemens de Theodoret. *Theod. Philoth. c. 3.*

Theodoret qui se rendit si fameux en cette dispute, étoit né à Antioche vers l'an 387. ses parens étoient nobles, riches & pieux, particulierement sa mere, qui, après treize ans de sterilité, obtint ce fils par les prieres du fameux solitaire Macedonius le Critophage. C'est pourquoi il fut nommé Theodoret, c'est-à-dire, Dieu-donné. Il reçut souvent dans son enfance la benediction de Saint Pierre de Galatie, & de S. Aphraate, & fut consacré à

Sup. liv. XVII. 7. Philoth. c. 8. c. 9.

Digitized by Google

Dieu dès le berceau, suivant la promesse de ses parens. Il fut élevé dans un monastere qui étoit à trois milles d'Apamée, & à soixante-quinze milles d'Antioche, où il venoit quelquefois, & y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particuliere avec Nestorius, & Jean depuis évêque d'Antioche, & devint lui-même fort célebre pour sa doctrine & son éloquence Enfin il fut élevé malgré lui à l'épiscopat vers l'an 423. ayant passé jusques-là tout le tems de sa vie dans le monastere, dont il conserva toûjours les pratiques.

AN. 430.

Epist. 81. *Nomo p.* 954. A. *Epist.* 19. *p.* 993. A. *Philot. c.* 12. *p.* 832. C.

La ville de Cyr, dont il fut évêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphratesiene. On disoit que les Juifs l'avoient fondée en l'honneur de Cyrus, au retour de la captivité. Elle étoit peu considerable par elle-même; mais elle avoit huit cens paroisses dans sa dépendance. Theodoret distribua son patrimoine aussi-tôt après la mort de ses parens, & ne fit aucune acquisition, ni de maison, ni de terre, ni même d'un sepulcre. Ni lui ni les siens ne reçurent jamais rien de personne, pas un habit, pas un pain. Il ne possedoit que les haillons dont il étoit vêtu. Toutefois il bâtit des revenus de l'église, des galeries publiques, & deux grands ponts, & fit reparer les bains. Il fit un aqueduc, pour distribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avoit point d'autre auparavant que de la riviere. Il sollicita l'imperatrice Pulquerie, pour soulager le pays, tellement accablé d'impositions, que plusieurs terres étoient entierement abandonnées.

Philoth. c. 17 *fin.* *Procop. lib.* 11. *de ædif. just. c.* 11. *Ep.* 117. *fin.* *Epist.* 81.

Quant au spirituel, il convertit & baptisa plus de dix mille Marcionites en huit bour-

Epist. 45. *Epist* 113. *Leon. p.* 981. D.

An. 431.

gades, il convertit une autre bourgade d'Eunomiens, & une d'Ariens : enfin il ne resta point d'heretiques dans son diocése, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas sans peine; il répandit souvent son sang; il fut souvent poursuivi à coups de pierres, & en peril de mort. Il reconnoissoit avoir été beaucoup aidé dans ces conversions par les prieres du solitaire Jacques, dont il a écrit la vie, & des saints dont il avoit des reliques. Il combattit par ses discours & par ses écrits tous les ennemis de la religion : les payens, les Juifs, les Marcionites, les Ariens, les Eunomiens, les Apollinaristes. Il prêchoit souvent à Antioche, où il dit qu'il a enseigné six ans sous l'évêque Theodote, treize ans sous Jean, qui souvent battoit des mains, & se levoit de joye en l'écoutant; ensuite sous Domnus, toûjours avec de grands applaudissemens des auditeurs. Tel étoit Theodoret, qui prévenu d'une haute estime de Diodore de Tarse, & de Theodore de Mopsueste, crut trouver dans les anathêmes de saint Cyrille des expressions qui favorisoient l'erreur d'Apollinaire, contre laquelle il étoit extrêmement zelé.

Epist. 145. p. 1026. C.

Philoth. c. 21. p. 861.

Epist: 145. p. 1022.

Epist. 83. p. 957. D.

Epist. ad. Joan. Germ. tom: 4. p. 703. C.

XXXI. Ecrits contre Nestorius.

Edit. Garn. p. 216.

D'autre part Marius Mercator, qui étoit à CP. publia une réponse aux douze anathêmes de Nestorius, qui sert de défense à ceux de saint Cyrille. Le titre de sa réponse est : Les douze articles des blasphêmes de Nestorius, par lesquels il contredit les lettres qui lui ont été envoyées par les saints Celestin, évêque de Rome, & Cyrille d'Alexandrie, & s'efforce par des réponses très-courtes de refuter les douze articles de foi, qui lui avoient été envoyez. Nous avons mis les premiers ceux de l'é-

Digitized by Google

l'évêque Cyrille, que l'église Romaine a approuvé par un jugement veritable, & ensuite ceux de Nestorius, les uns & les autres traduits du grec en latin. Cette version de Mercator a conservé les anathêmes de Nestorius, dont le texte grec ne se trouve plus. Mercator dans cette réponse, se cache sous le nom general de Catholique, & rapporte plusieurs passages des sermons de Nestorius, dont il avoit fait un recueïl contenant les cinq principaux. An. 431.

Saint Cyrille de son côté fit trois ouvrages pour la défense de sa doctrine, qui étoit celle de l'église catholique. Il écrivit une apologie de ses douze articles, pour réponse au traité qu'avoit fait André de Samosate, sous le nom des orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, saint Cyrille ne nomme point ses adversaires, & il répond sur chaque article, mettant d'abord le sien, puis l'objection des orientaux, puis sa défense. Le second ouvrage de saint Cyrille fut son apologie contre Theodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Evoptius, qui lui avoit envoyé ces objections; & comme Theodoret s'étoit declaré, saint Cyrille le combat ouvertement, & l'épargne moins qu'André de Samosate: aussi ses objections contenoient des erreurs, qui furent depuis condamnées au cinquiéme concile general. Saint Cyrille suit la même methode en cet ouvrage; il met d'abord son article, puis la réfutation de Theodoret, puis sa défense. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisiéme fut sa réponse en cinq livres aux blasphêmes de Nestorius; c'est-à-dire, ses sermons contre Proclus. Saint Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius, qu'il refute à mesure, & y établit principalement

Cyr. tom. 6. p. 157. Ap. Mercat. Gar. p. 131. Cyr. tom. 6. p. 200. ap. Mercat p. 178.

Coll. 5. tom. 5. Con. p. 504 508. E.

Tom. 6. init.

Digitized by Google

AN. 431.

la nécessité du mot *Theotocos*, l'unité du Fils de Dieu, ses souffrances, & son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composéz avant le concile d'Ephese.

XXXII. Loi pour les Asyles *Socr.* VII. c. 32.

Il arriva cependant un accident funeste à CP. Des barbares esclaves d'un homme puissant, traitez cruellement par leur maître, se réfugierent dans l'église, & entrerent jusques dans le sanctuaire, portant des épées. On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le service divin, & pendant plusieurs jours ils tenoient leurs épées nuës, prêts à se défendre contre quiconque approcheroit. Ils tuerent un clerc, en blesserent un autre, & enfin s'égorgerent eux-mêmes. Cette profanation de l'église fut regardée comme un mauvais présage; pour prévenir de pareils accidens, l'empereur Theodose fit une loi, adressée à Antiochus, préfet du prétoire, & datée du dixiéme des calendes d'Avril, sous le consulat du même Antiochus, c'est-à-dire, du 23. de Mars 431.

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui sont en peril; & qu'ils seront en seureté, non-seulement près de l'autel, & dans le lieu des prieres, c'est-à-dire, dans le corps de l'église, mais dans l'entrée, & en tous les lieux compris dans l'enceinte du lieu sacré; chambres, maisons, bains, jardins, cours, galerie. Aussi ayant tout cet espace de seureté, il ne leur sera permis ni de manger, ni de coucher, ou demeurer dans le sanctuaire ou dans le temple, & ils obéïront aux clercs qui les en empêcheront. Il est défendu à ceux qui se refugient dans les églises, d'y porter aucune arme de quelque espece que ce soit, non-seulement dans le lieu sa-

ſacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéïront pas, ſeront chaſſez de l'aſyle, & même tirez par force & à main armée, s'il eſt beſoin. Et c'eſt le ſeul cas où il eſt permis d'entrer dans l'égliſe avec des armes. L'empereur declare que lui-même, qui par tout ailleurs eſt environné de ſes gardes, laiſſe les armes dehors en entrant dans l'égliſe, qu'il quitte juſques à ſon diadême, & n'entre dans le ſanctuaire que pour l'offrande. On voit entr'autres choſes par cette loi, la quantité de bâtimens qui accompagnoient les égliſes, & la grande enceinte qui les enfermoit. Outre l'extrait de cette loi inſeré dans le code Theodoſien, elle eſt entiere dans les conciles, avec la date de ſa publication en Egypte, indiction quatorziéme, le douziéme de Pharmouthi, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme d'Avril 431. car c'étoit une loi generale pour tout l'empire.

AN. 431.

ſup. liv. XVIII. *n.* 42. *l.* 4. *c. tit de his qui ad eccleſ. conf. lib.* 9. *tom.* 3 *conc. p.* 1233.

XXXIII. Fin de ſaint Paulin de Nole.

Uran. presb. epiſt. ad Paul. p. 143.

Pomer. de vita cont. II. *c.* 9.

Cette même année 431. l'égliſe d'Occident perdit ſaint Paulin de Nole. Il étoit évêque depuis environ vingt ans, & dans cette charge il n'avoit jamais cherché à ſe faire craindre, mais à ſe faire aimer de tout le monde. Dans les jugemens il examinoit rigoureuſement, & décidoit avec douceur. Quoiqu'il eut autrefois donné ſi liberalement ſes biens, il prenoit grand ſoin de ceux de l'égliſe, pour les diſpenſer fidelement. Il donnoit à tous, il pardonnoit, il conſoloit, il édifioit les uns par ſes diſcours, & par ſes lettres, les autres par ſes exemples : ſa réputation s'étendoit non-ſeulement dans tout l'empire, mais chez les barbares. Il étoit âgé, comme l'on croit, de ſoixante & dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté, & comme on déſeſperoit de ſa vie, deux évêques Symmaque

Digitized by Google

AN. 431. que Acyndinus vinrent le visiter. Leur arrivée lui donna tant de joye, qu'il sembloit oublier sa maladie, & comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant son lit les vases sacrez, afin d'offrir avec les évêques le sacrifice pour recommander son ame à Dieu, & rendre la paix à ceux qu'il avoit séparez du saint ministere, suivant la discipline de l'église. Après avoir tout accompli avec joye, il dit tout d'un coup à haute voix : Où sont mes freres ? Un des assistans croyant qu'il parloit des évêques qui étoient presens, dit ; les voici. Saint Paulin reprit : Je parle de mes freres Janvier & Martin, qui viennent de me parler, & m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit saint Janvier évêque de Capouë & martyr, dont les reliques étoient dès-lors à Naples, & saint Martin de Tours, qui lui étoient apparu. Ensuite il étendit les mains au ciel, & chanta le pseaume : J'ai levé mes yeux aux montagnes, & le reste, & finit par une oraison. Alors le prêtre Postumien l'avertit qu'il étoit dû quarante sols d'or pour des habits que l'on avoit donnez aux pauvres. Saint Paulin répondit en souriant doucement : Mon fils, n'en soyez point en peine, il se trouvera quelqu'un qui acquittera la dette des pauvres. Peu de tems après entra un prêtre venant de la Lucanie, envoyé par l'évêque Exuperance, & son frere Ursace, homme du rang des clarissimes, qui lui apportoit cinquante sols d'or en pur don. Saint Paulin les ayant reçus, dit : Je vous rends graces, Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui espere en vous. Il donna deux sols d'or de sa main au prêtre qui les avoit apportez, & ordonna que du reste on paya les marchands qui a-

Ps. 120.

avoient donné des habits aux pauvres. AN. 431.

La nuit étant venuë, il reposa jusques à minuit : puis sa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les medecins en lui appliquant le feu plusieurs fois inutilement : il souffrit beaucoup de son oppression de poitrine, jusques à la cinquiéme heure de la nuit, c'est-à-dire, une heure avant le jour. A la pointe du jour il suivit sa coûtume, éveilla tout le monde, & dit matines, ou plûtôt laudes, à l'ordinaire: le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres, & à tout le clergé, & les exhorta à la paix; puis il demeura sans parler jusques au soir. Ensuite comme s'éveillant, il reconnut le tems de l'office des lampes, c'est à-dire, des vêpres; & étendant les mains, il chanta, quoique lentement: J'ai préparé une lampe à mon Christ. *Ps. 131. 17.* Après quelque tems de silence, vers la quatriéme heure de la nuit, c'est-à-dire, dix heures, tous les assistans étant bien éveillez, sa cellule fut ébranlée d'un si grand tremblement de terre, qu'ils se prosternérent pour prier tout épouvantez, sans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçussent de rien. Alors il rendit l'esprit, & son visage & tout son corps parut blanc comme la neige. Il mourut le dixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Bassus & d'Antiochus, c'est-à-dire, l'an 431. le 22. de Juin, jour auquel l'église honore encore sa memoire. *Martyr. R. 22 Juin.* Les circonstances de sa mort ont été écrites par un prêtre nommé Uranius, qui y avoit été present. Il nous reste des écrits de Saint Paulin cinquante-deux lettres, & vingt-six poëmes, dont il y en a dix à la loüange de S. Felix, avec les fragmens de quelques autres.

In-

AN. 431.

XXXIV. Arrivée des évêques à Ephese.

Socr. VII. c. 34. Epist. Theod. 1. p. conc. Eph. c. 35.

Incontinent après la fête de pâque, qui cette année 431. fut le 19. d'Avril, saint Cyrille & Nestorius partirent chacun de leur côté, pour se rendre à Ephese en diligence. Nestorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, & des deux comtes Candidien & Irenée. Candidien étoit comte des domestiques, c'est-à-dire, capitaine des gardes de l'empereur, pour prêter main-forte au concile: Irenée y alloit sans aucune autorité, seulement par amitié pour Nestorius, qui étoit aussi accompagné de dix évêques, & en trouva plusieurs déja assemblez à Ephese. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante évêques, c'est-à-dire, de la moitié ou environ de ceux de sa dépendance; les autres étoient demeurez pour prendre soin des églises. Le tems lui fut favorable jusques à Rhodes, d'où il écrivit à son clergé & à son peuple une lettre pleine de charité paternelle: le reste du voyage ne fut pas si tranquile, & il y eut quelque tempête à essuïer. Enfin il arriva à Ephese quatre ou cinq jours avant la pentecôte, qui cette année 431. étoit le septiéme de Juin. Incontinent après son arrivée, il écrivit encore à son clergé & à son peuple une lettre, où il dit: Le méchant, la bête qui ne dort point, va & vient de tous côtez pour attaquer la gloire de JESUS-CHRIST; mais le malheureux se frappe lui-même, & périra avec ses enfans. On veut qu'il entende Nestorius, mais c'est plûtôt le démon, auteur de toutes les heresies, quoiqu'il puisse avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvenal de Jerusalem arriva cinq jours après la pentecôte avec les évêques de Palestine, entre lesquels étoit Pierre, autrefois

Epist. schis. 1. p. conc. Eph. p. 605. E.

1. p. conc. Eph. c. 33.

Apolog. ad Theod. 3. c. 13. p. 1052. D.

Socr. VII. c. 34.

AN. 431.

ſois nommé Aſpebete, que Juvenal avoit ordonné premier évêque des Sarraſins à la priere de S. Euthymius; parce que ces Sarraſins ou Arabes du deſert campoient toûjours; on le nommoit l'évêque des camps, en grec *Parembolôn*. S. Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à S. Cyrille & à Acace de Melitine, & de ſuivre toûjours leurs ſentimens. S. Euthymius avoit été lui-même en ſon enfance diſciple d'Acace. Flavien de Theſſalonique avec les évêques de Macedoine arriverent auſſi à tems à Epheſe.

Vita S. Euth. p. 41. tom. 1. Analect.

Ibid. p. 9. 29. 41.

Mais Jean d'Antioche & les Syriens, ſe firent attendre long-tems. Ils pretendoient qu'il leur étoit impoſſible de ſe rendre à Epheſe au jour marqué, c'eſt-à-dire à la pentecôte. Car les évêques ne pouvoient quitter leurs égliſes avant le nouveau dimanche, ou le dimanche du renouvellement. C'eſt ainſi que les Orientaux appellent encore le jour de l'octave de pâques, auquel les nouveaux baptiſez quittoient l'habit blanc, & recevoient la benediction de l'évêque. Ce dimanche étoit cette année le 26. Avril. Il faloit commencer par s'aſſembler à Antioche, dont quelques-uns de ces évêques étoient éloignez de douze journées: ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitiéme de May. D'Antioche à Epheſe il y avoit trente journées: ainſi quand ils n'auroient ſéjourné à Antioche qu'un ſeul jour, ils ne pouvoient arriver à Epheſe que le huitiéme de Juin, le lendemain de la pentecôte. C'eſt ainſi que les Orientaux s'excuſoient depuis.

Evagr. lib. 1. c. 3.

Tandis qu'on les attendoit, les évêques aſſemblez à Epheſe traitoient la queſtion de l'incarnation dans leurs ſermons, & dans leurs converſations particulieres. Nous avons un ſer-

AN. 431. sermon de S. Cyrille prononcé en ce tems là, où d'abord il donne de grandes loüanges aux évêques assemblez ; puis il saluë avec éloges la Ville d'Ephese, l'apôtre S. Jean, dont les reliques y reposoient, & la sainte Vierge Marie, dont il releve toutes les grandeurs, repetant à chaque article le titre de mere de Dieu. Il vient ensuite à Nestorius, & dit qu'en vain il se confie aux comtes & aux autres magistrats qui le protegent, étant gagnez par ses présens. Il lui reproche ses blasphêmes, pires que ceux des Juifs, des payens, & de tous les autres heretiques, & employe contre lui les expressions les plus fortes, comme contre un ennemi déclaré de l'église, qui a méprisé les avis salutaires qui lui ont été donnez. S. Cyrille en prend à témoin le pape S. Celestin, qu'il qualifie de pere, de patriarche, & d'archevêque de toute la terre ; & conclut que Nestorius doit être déposé du sacerdoce. En ce sermon il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour précedent, où il parloit de la perdrix allegorique, dont fait mention le prophete Jeremie.

Liberat. brev. c. 5. tom. 5 oper Cyr part. 2. p. 379.

p. 382. B.

p 384. E.

p. 382. B.

Jerem. XVII. 11.

Acace de Melitine fit aussi un sermon, où après avoir complimenté les évêques assemblez, il explique la foi de l'église, insistant sur l'unité & la divinité de J. C. & la consequence necessaire de donner à Marie le titre de Mere de Dieu. Il y dit en passant, que la croix est honorée avec les autels de J. C. & qu'elle brille sur le front des églises. On lut aussi en cette occasion deux sermons de Theodote d'Ancyre sur la nativité de nôtre Seigneur, où il refutoit amplement l'erreur de Nestorius. Ces deux évêques Acace & Theodote, quoique catholiques, étoient amis de Nestorius, & pen-

Conc. Eph. p. 3. c. 7.

Ibid. c. 9. 10.

pendant le séjour d'Ephese ils eurent plusieurs conversations avec lui, dans lesquelles ils remarquerent qu'il persistoit dans son heresie. S. Cyrille de son côté fit des extraits des livres de Nestorius, dont nous n'avons que la version de Mercator.

AN. 431.

Conc. Eph. Act. 1. p. 497. B. ad Garn. p. 103.

XXXV. Retardement de Jean d'Antioche.

1. p. conc. c. ult.

Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées d'Ephese; fit savoir qu'il étoit proche par des officiers du maître des offices, & écrivit à S. Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié & d'un grand empressement de se rendre auprès de lui. Je suis desormais à la porte, dit-il, par les prieres de vôtre sainteté après avoir beaucoup souffert en ce voyage; car il y a trente jours que je marche sans relâche: quelques-uns des évêques sont tombez malades en chemin, & nous avons perdu plusieurs chevaux. Priez donc que nous puissions achever sans peines ces cinq ou six journées, & embrasser vôtre chere & sainte personne. Les saints évêques, Jean, Paul, Macaire, saluent vôtre sainteté: nous saluons tous les freres qui sont avec vous. Cependant arriverent deux évêques de sa suite, tous deux métropolitains, Alexandre d'Apamée, & Alexandre d'Hieraple. Comme S. Cyrille & les autres évêques se plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois: Il nous a chargez de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile; mais que l'on fasse ce qu'il faut faire.

Relat. ad Cœlest. act. V. conc. p. 660.

Il y avoit déja plus de deux cens évêques assemblez à Ephese de differentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquoit le jour précis, auquel ceux qui ne se trouveroient pas, seroient sans excuse. Il s'étoit passé plus de quinze jours

au

Digitized by Google

AN. 431. au-delà. Plusieurs évêques & plusieurs clercs étoient incommodez de la dépense d'un si long séjour, plusieurs étoient malades, il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile crioit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir déposer Nestorius, tiré de son église, dont la confusion retomboit sur lui. Il étoit déja arrivé des évêques qui venoient de plus loin. Si Jean d'Antioche agissoit de bonne foi, il n'avoit point sujet de se plaindre, puisqu'il avoit mandé expressement par les deux Alexandres que l'on pouvoit commencer sans lui. Par toutes ces raisons, S. Cyrille & la plûpart des évêques resolurent de tenir le concile le vingt-deuxiéme de Juin dans la grande église dédiée à la sainte Vierge.

Epist. Cyr. ad Dalm. Act. 1. p. 362. C.

XXXVI. Protestation de Nestorius & de Candidien.

Act. 1. p. 453. D.

Le jour précedent vingt-uniéme de Juin, ils en firent avertir Nestorius, par quatre évêques, Hermogene de Rhinocorure en Egypte, Athanase de Paralie, c'est-à-dire de la côte maritime, Pierre des Camps, c'est-à-dire des Sarrasins, Paul évêque de Lampe. Ces quatre évêques allerent trouver Nestorius, pour l'avertir de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit, & qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnerent le même avis à six ou sept évêques qui se trouverent avec lui, & qui firent la même réponse. Nestorius demanda à Memnon évêque d'Ephese, de lui faire ouvrir l'église de S. Jean, voulant y tenir son assemblée à part; mais Memnon le refusa, & le peuple d'Ephese fort zelé pour la doctrine catholique, s'y opposa fortement. Le même jour vingt-uniéme de Juin, les évêques du parti de Nestorius firent une protestation adressée à S. Cyrille, & à Juvenal de

Synodic. c. 7.

Digitized by Google

de Jerusalem, par laquelle ils déclarent qu'il faut attendre Jean d'Antioche, & ne point recevoir ceux qui ont été déposez, & excommuniez par leurs évêques. Cette protestation fut souscrite par soixante & huit évêques, de Syrie, d'Asie & de Thrace, dont les principaux étoient Tranquilin d'Antioche de Pisidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarse, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Hieraple, Eutherius de Tyane, Théodoret de Cyr. Nestorius n'y paroît point. Ils firent aussi déclarer par des évêques, qu'ils s'assembleroient quand le comte Candidien les convoqueroit. AN. 431.

Candidien fit de sa part tous ses efforts, pour empêcher la tenuë du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Comme il sût que S. Cyrille & les autres étoient assemblez le matin dans l'église de la sainte Vierge, il y accourut, & leur representa que la volonté de l'empereur étoit, que personne ne s'assemblât en particulier, & que tout se fît d'un commun consentement. Les évêques lui demanderent à voir la lettre de l'empereur. D'abord il la refusa, disant que tous ceux qui devoient assister au concile n'y étoient pas: ils dirent qu'ils ne savoient point les ordres de l'empereur, & le presserent tant, qu'il leur montra la lettre qu'il avoit tenuë secrete jusques alors. Quoique cette lettre fut adressée au concile, c'étoit proprement la commission de Candidien qui parloit ainsi aux évêques. Il lui est ordonné d'aller à vôtre S. concile, sans prendre aucune part aux questions des dogmes: car cela n'est pas permis à celui qui n'est pas du nombre des évêques. Mais il doit éloigner absolument de la ville d'Ephese tous les secu-

Relat. Nestor. Act. 1. p. 566. B. Contest. Candid. Synodic. c. 9.

1. p. conc. c. 35.

AN. 431. culiers & les moines : de peur que ces personnes, qui ne sont point nécessaires, ne fassent du tumulte, & n'empêchent les délibérations paisibles de vôtre sainteté. Il doit aussi prendre soin que les disputes ne produisent point de divisions, & que tout se passe sans aigreur. Sur tout nous lui avons enjoint d'empêcher absolument que personne de vous ne se retire: soit pour retourner chez lui, soit pour venir à nôtre cour, ou pour aller ailleurs : ni que l'on propose aucune autre question, avant que celle dont il s'agit, soit décidée. Nous voulons aussi que, ni dans vôtre concile, ni au tribunal public d'Ephese, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre personne, mais que tout soit renvoyé à cette ville de C. P. Au reste sachez que le magnifique Irenée accompagne seulement par amitié le très-pieux évêque Nestorius, & ne doit prendre aucune part ni aux questions du concile, ni à la commission du très-glorieux Candidien.

22. Iuin. Les évêques ayant oüi la lecture de cette lettre; persisterent dans la résolution de commencer le concile ; & Candidien continua de s'y oposer : les suppliant d'attendre seulemeut quatre jours. Il recommença plusieurs fois, sans rien obtenir ; & se tenant méprisé, il se retira en colere, & dressa sur le champ une protestation contre eux, qu'il fit publier à Ephese le même jour dixiéme des calendes de Juillet, & en envoya copie à l'empereur.

XXXVIII. Ouverture du concile *Epist. Cyr. p. 574. C.*

Après qu'il se fût retiré, les évêques commencerent le concile ce même jour, selon les Egyptiens le vingt-huitiéme de Pauni, selon les Romains, le dixiéme des calendes de Juillet, après le treiziéme consulat de

de Theodose, & le troisiéme de Valentinien, c'est-à-dire, le lundi vingt-deuxiéme de Juin 431. dans l'église nommée sainte Marie. L'évangile étoit posé sur le trône du milieu, qui étoit sur le siége de l'évêque, pour marquer la présence de J. C. les évêques étoient assis des deux côtez. A cette premiere séance, ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, & Bessula diacre de Carthage député pour toute l'Afrique. S. Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du pape S. Celestin, ainsi que portent les actes : mais il auroit aussi pû présider par la dignité de son siége. Ensuite étoient Juvenal de Jérusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Thessalonique, métropolitain de Macedoine. Puis Theodote d'Ancyre, Firmus de Cesarée en Cappadoce, Acace de Melitine en Armenie, Iconius de Gortyne en Crete, Perigene de Corinthe : tous métropolitains ; & les autres, jusques au nombre qui a été dit, la plûpart de Grece, de l'Asie mineure, de Palestine & d'Egypte.

AN. 431.

Cyr. apol. ad Theod. p. 1044. D. tom 3. conc.

Tom. 3. p. 451.

Quand ils furent tous assis, Pierre prêtre d'Alexandrie, & primicier des notaires dit : Le reverendissime Nestorius ayant été ordonné évêque de la sainte église de C. P. quelques jours après on apporta de ses sermons, qui troublerent ceux qui les lurent ; en sorte qu'il en est arrivé un grand tumulte dans l'église. Le très-pieux évêque d'Alexandrie Cyrille l'ayant appris, lui écrivit une premiere & une seconde lettre, pleines de conseils & d'avertissemens, qu'il rejetta, & entra en contestation. De plus, Cyrille ayant appris qu'il avoit envoyé à Rome des lettres & des reçueils de ses sermons, il écrivit de son côté au

Tom. 3. con. p. 4521.

AN, 431. au très-pieux évêque de Rome Celestin, par le diacre Possidonius, à qui il dit: Si vous trouvez qu'il ait reçu les sermons & les lettres de Nestorius, rendez-lui aussi les miennes, sinon rapportez-les ici sans les rendre. Le diacre aïant trouvé que les sermons & les lettres avoient été données, fut obligé de rendre aussi les siennes; & le très-saint évêque de Rome a écrit ce qui convenoit, & qui contient une décision précise. Donc puisque le saint concile est assemblé ici par ordre de l'empereur, nous sommes obligez de déclarer que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en user comme il plaira à vôtre pieté. Juvenal évêque de Jérusalem dit: Qu'on lise la lettre de nos très-pieux empereurs adressée à chacun des métropolitains, & qu'elle soit mise à la tête des actes qu'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la représenta, & elle fut luë. Firmus évêque de Cesarée dit: Que le très-saint Memnon évêque d'Ephese nous rende témoignage combien il s'est passé de jours depuis nôtre arrivée. Memnon dit: Depuis le terme marqué dans la lettre de l'empereur, il s'est passé seize jours. S. Cyrille dit: Le saint Concile a attendu avec assez de patience l'arrivée des saints évêques qui devoient venir. Mais puisque plusieurs évêques sont tombez malades, que quelques-uns sont décedez, & qu'il est à propos de satisfaire aux ordres de l'empereur, & de traiter la matiere de la foi, pour l'unité de toute l'église: qu'on lise de suite les pieces qui concernent la matiere: vû principalement que le très-magnifique Candidien comte des domestiques à fait lire au concile un second ordre de l'empereur qui porte: que l'on examine, & que l'on régle ce qui re-

regarde la foi, ſans aucun délai. AN. 431. 22. Juin.

Theodote d'Ancyre dit: La lecture des pieces ſe fera en ſon tems: maintenant l'ordre demande que le très-pieux évêque Neſtorius ſoit préſent, afin que ce qui regarde la religion ſoit reglé d'un commun conſentement. Hermogene de Rinocorure dit: Nous ſumes hier envoyez par votre ſainteté, pour avertir le très-pieux Neſtorius de ſe trouver à ce S. concile. Il répondit: Je verrai, & ſi j'y dois aller, j'irai. Les trois autres évêques qui avoient été deputez avec lui, ſavoir Athanaſe de Parale, Pierre des Camps, & Paul de Lampe, rendirent le même témoignage. Flavien évêque de Philippes dit: Que quelques évêques aillent encore l'avertir de ſe trouver au concile. On en députa trois, ſavoir, Theodule d'Eluſe en Paleſtine, Anderius de Cherſoneſe en Crete, & Theopempte de Cabaſe en Egypte. On y joignit Epaphrodite lecteur & notaire d'Hellanique évêque de Rhodes, & on les chargea d'une monition par écrit, qui faiſoit mention de celle du jour précedent. Quand ils furent de retour, le prêtre Pierre dit: Puiſque les pieux évêques, que le S. concile avoit envoyez, ſont préſens, nous les prions de déclarer, quelle réponſe ils ont reçûë. L'évêque Theopempte dit: Nous avons été à la maiſon du très-pieux Neſtorius, & voyant quantité de ſoldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on l'avertît: mais ils nous en ont empêché, en diſant: Il eſt en particulier, il repoſe, & nous avons ordre de ne laiſſer entrer perſonne pour lui parler. Nous avons dit: il eſt impoſſible que nous retournions ſans réponſe: car le S. concile lui envoye une monition, pour l'inviter à s'y trouver. Quelques-

XXXVIII. Citation à Neſtorius. *p.* 433. C.

Sup. n. 36.

p. 456. D.

AN. 431. 22. Juin.

uns de ses clercs étant sortis, nous ont dit la même chose, que les soldats. Et comme nous insistions en demandant réponse, le tribun Florentius qui accompagne le comte Candidien, est sorti, & nous a fait demeurer, comme nous allant satisfaire. Nous avons attendu; ensuite Florentius étant sorti avec les clercs de Nestorius, nous a dit: Je n'ai pû le voir, mais il m'a mandé de vous dire, que quand tous les évêques seront assemblez, il se trouvera avec eux. Nous l'avons pris à témoins, lui, tous les soldats, & les clercs, & nous nous sommes retirez. Les deux autres évêques députez certifierent ce raport. Ces soldats par qui Nestorius se faisoit garder, lui étoient donnez par le comte Candidien.

Epist. Cyr. ad Dalm. p. 562. E.

p. 47. B.

Flavien évêque de Philippes dit: Pour ne rien omettre de la procedure ecclesiastique, puisqu'il est clair que le très-pieux Nestorius étant averti hier & aujourd'huy n'a point comparu, il sera cité une troisiéme fois par Anysius évêque de Thebes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheste & Daniel de Darne. Ils y allerent effectivement, avec Anisius notaire, & lecteur de Firmus de Cappadoce qui portoit une monition par écrit en ces termes: Par cette troisiéme citation le très-saint concile obéïssant aux canons appelle vôtre piété, vous accordant ce délai avec patience. Daignez donc venir au moins à present, pour vous défendre des dogmes heretiques, que l'on vous accuse d'avoir proposez publiquement dans l'église, & sachez que si vous ne vous présentez, le S. concile sera obligé de prononcer contre vous selon les canons.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur raport. Jean évêque d'Hepheste

pheste dans l'Augustamnique en Egypte, dit : Suivant les ordres de vôtre pieté, nous avons été au logis du très-pieux Nestorius, & nous avons trouvé devant la porte quantité de soldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on nous laissât demeurer sous le portail, ou qu'on l'avertît que nous étions envoyez par le S. concile, avec une troisiéme monition, pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous sommes demeurez là long tems, sans que les soldats nous permissent même de nous mettre à l'ombre : au contraire ils nous repoussoient rudement, & ne nous faisoient aucune réponse honnête. Nous leurs disions : Nous sommes quatre évêques, on ne nous a pas envoyez pour lui faire injure, mais seulement pour l'inviter regulierement à venir dans l'église prendre séance au concile. Enfin les soldats nous ont renvoyez, en disant : que nous n'aurions point d'autre réponse, quand nous demeurerions jusques au soir à la porte de la maison. Et ils ont ajoûté, que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laisser entrer personne de la part du concile, & que Nestorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres évêques certifierent ce raport.

An. 430. 22. Juin.

XXXIX. Examen de la doctrine. p. 460. C.

Juvenal de Jerusalem dit : Quoique trois monitions sufisent suivant les loix de l'Eglise, nous sommes prêts d'en faire une quatriéme au reverendissime Nestorius. Mais puisqu'il a mis au tour de sa maison une troupe de soldats, qui ne permettent pas d'en aprocher, il est clair, que c'est le reproche de sa conscience, qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc passer outre, suivant l'ordre des canons, & pourvoir à la conservation de la foi. Qu'on lise premierement l'exposition de Ni-

AN. 431. 22. Juin. Nicée : afin que lui comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puisse approuver ceux qui s'y trouvent conformes, & rejetter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le symbole de Nicée; puis le prêtre Pierre dit: Nous avons entre les mains une lettre du très-saint archevêque Cyrille, écrite au réverendissime Nestorius, pleine de conseil & d'exhortations, si votre sainteté l'ordonne, je la lirai. Acace de Melitine demanda qu'elle fût luë: c'étoit la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, qui commence ainsi: J'aprens que quelques - uns me calomnient. Après qu'elle eut été luë, S. Cyrille dit: Vous avez oüi ma lettre : je ne crois pas m'y être écarté de la foi catholique & du symbole de Nicée, je vous prie d'en dire vôtre sentiment.

p. 461. A.

Sup. n. 8.

Juvenal de Jerusalem dit : Après la lecture du symbole de Nicée, & de la lettre du très-saint archevêque Cyrille, l'un & l'autre se trouve conforme : je m'accorde à cette sainte doctrine, & je l'approuve. Firmus de Cesarée en Cappadoce dit, s'adressant à S. Cyrille : Vôtre sainteté a expliqué plus en détail ce que le S. concile de Nicée avoit dit en abregé, & vous nous l'avez rendu plus sensible. C'est pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque : tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainsi j'y consens, recevant les sentimens des saints évêques mes peres. Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, dirent en substance la même chose. Ce dernier non seulement en son nom, mais au nom du Rufus de Thessalonique, & de tous les évêques d'Illyrie, qu'il assûra être dans la même foi. Acace de Melitine, Iconius de Crete, Heladique de Rhodes, Pal-

Pallade d'Amasée, & la plûpart des autres évêques opinerent de même, chacun en particulier jusques au nombre de cent vingt-six, disant en diverses paroles la même chose; qu'ils trouvoient la lettre de S. Cyrille conforme au symbole de Nicée, & en approuvoient la doctrine. Tous les autres évêques qui n'avoient pas opiné en particulier, témoignerent être du même avis. Alors Pallade d'Amasée, dit: Il est dans l'ordre de lire aussi la lettre du reverendissime Nestorius, dont le reverendissime prêtre Pierre a parlé au comencement, pour voir si elle s'accorde à la foi de Nicée. On lut la seconde qui commence: Je ne m'arrête pas aux injures de vôtre merveilleuse lettre. Après qu'elle eut été luë, S. Cyrille demanda au concile ce qu'il en pensoit. Juvenal de Jerusalem dit: Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathematise ceux qui croyent ainsi: cette doctrine est éloignée de la foi catholique. Flavien de Philippe dit: Tout le contenu de la lettre qui a été lûë combat entierement la foi de Nicée, & nous jugeons ceux qui croyent ainsi, étrangers de la vraye foi. Firmus de Cappadoce dit: Il s'est couvert au commencement d'une apparence de pieté; mais dans la suite du discours il n'a pû cacher sa pensée; & a montré à découvert qu'il ne s'accorde, ni avec la foi de Nicée, ni avec la lettre de l'archevêque Cyrille.

AN. 431. 22. Juin.

p. 491. E.

Sup n. 1. p. 493.

Acace de Melitine s'étendit un peu plus que les autres, & dit: La lettre de Nestorius a fait voir que ce n'est pas sans sujet, qu'il a craint de venir au concile. Il sait en sa conscience qu'il a falsifié les divines écritures, & passé les bornes des peres; de-là vient cette

Digitized by Google

An. 431. 22. Juin. crainte qui l'oblige à environner sa maison de soldats. Car sa lettre fait voir clairement qu'il a ôté les paroles que le symbole de Nicée, & les saints évêques ont employées en parlant p. 495. du Fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'Incarnation qu'à la seule chair : en disant, que la naissance & la mort ne conviennent simplement qu'au temple de Dieu. En quoi il a imposé à l'écriture : comme si elle n'attribuoit la naissance & la souffrance qu'à l'humanité, & non à la divinité. Acace veut dire que Nestorius semble nier la génération éternelle du Verbe. Il continuë : Il a aussi calomnié les lettres de Cyrille, comme si elles disoient que Dieu est passible, ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a songé à dire. Et il a fait voir par tout, qu'il ne confesse l'unité de Dieu avec la chair, que de nom seulement, & qu'en effet il la nie entierement. Il s'est convaincu lui-même, d'avoir employé une doctrine étrangere, en disant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la verité & plein d'impieté, j'y renonce & m'éloigne de la communion de ceux qui parlent ainsi.

Les autres évêques opinerent dans le même sens, condamnant la lettre de Nestorius comme contraire au symbole de Nicée, & après que trente quatre eurent opiné, tous s'écrierent ensemble : celui qui n'anathématise pas Nestorius, soit anathéme. La foi ortho- p. 501. B. doxe l'anathématise. Le S. concile l'anathématise. Qui communique à Nestorius, soit anathéme. Nous anathématisons tous la lettre & les dogmes de Nestorius. Nous anathématisons tous l'hérétique Nestorius. Nous anathématisons tous ceux qui communiquent à Nestorius. Nous anathématisons la foi impie de Nestorius

rius. Toute la terre anathématise sa religion impie. Qui ne l'anathématise pas, soit anathéme. Puis ils ajoûtererent: Qu'on lise la lettre du très-saint évêque de Rome. Juvenal dit: Qu'on lise aussi la lettre que le très-saint archevêque de Rome Celestin à écrite touchant la foi. Le prêtre Pierre lut la traduction grecque de la lettre du pape S. Celestin à Nestorius, puis il ajoûte: Nôtre très-pieux évêque Cyrille a écrit en conformité de cette lettre, & nous avons la sienne entre les mains: nous la lirons, si vous l'ordonnez. Flavien de Philippes dit: Qu'on la lise aussi & qu'on l'insere aux actes.

AN. 431. 22. Juén. Sup. n. 14.

XL. Dépositions contre Nestorius Sup. n. 11.

Le prêtre Pierre lut la troisiéme lettre de S. Cyrille à Nestorius, qui est la lettre synodale avec les douze anathémes, puis il ajoûta: Ces lettres de Celestin & de Cyrille ont été envoyées & renduës à Nestorius par les évêques Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire. Je demande que Theopempte & Daniel, qui sont ici présens, soient interrogez sur ce sujet. Flavien de Philippes dit: Qu'ils déclarent s'ils ont rendu les lettres. Theopempte évêque de Cabase dit: Nous allâmes à la cathédrale un jour de dimanche comme on célebroit l'office, & nous rendîmes ces lettres à Nestorius en présence de tout le clergé, & presque de tous les illustres. Daniel évêque de Darne dit la même chose. Flavien de Philippes dit: satisfit-il aux lettres? Il nous dit, reprit Daniel, de revenir le lendemain le trouver en particulier: mais quand nous y allâmes, il nous ferma les portes, & ne daigna pas nous répondre. Theopempte ajoûta: Après avoir pris ces lettres, il y satisfit si peu, qu'il fit dans l'Eglise des discours encore pires que devant, & continuë jusqu'à présent.

p. 504. Sup n. 29.

AN. 431. 22. Juin.

Fidus évêque de Joppé dit : Qu'il persevere, encore aujourd'hui dans la même doctrine : les évêques Acace & Theodote, qui sont ici, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec lui, jusques-là que l'un d'eux fut en péril. Nous les prions & les conjurons par les saints évangiles, qui sont présens, de déposer dans ces actes, ce qu'ils ont oüi dire à Nestorius, même depuis trois jours. S. Cyrille dit : Puisqu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance : mais de la plus capitale de toutes; je veux dire, de la vraye foi en J. C. il est raisonnable que les évêques Theodote & Acace, pieux & sinceres comme ils sont, disent ce qu'ils ont oüi à Ephese. Theodote d'Ancyre dit : Je suis affligé pour mon ami, mais je préfere la religion à toutes les amitiez ; & quelque répugnance que j'y sente, il faut répondre sur les faits dont on m'interroge, quoique nôtre témoignage ne soit pas nécessaire ; car les sentimens paroissent assez par sa lettre. Ce qu'il y a dit du Verbe divin, qu'on ne pouvoit lui attribuer les foiblesses humaines; il l'a dit encore ici: comme il avoit soûtenu, qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une Vierge ni nourri de son lait : ainsi il a dit ici plusieurs fois, qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'est pas nous seuls, mais plusieurs autres, qui l'avons oüi parler ainsi à Ephese il y a peu de jours.

Sup n. 34.

Acace de Meletine dit, quand il s'agit de la foi, toute affection particuliere doit cesser. Ainsi quoique j'aye aimé Nestorius plus que personne ; & désire le sauver en toute maniere, je dirai la verité, pour ne pas perdre mon ame. Si-tôt que je fus arrivé à Ephese, j'eus une conversation avec lui ? & le voyant

Digitized by Google

voyant dans le mauvais sentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il déclara de bouche, qu'il quittoit cette pensée. Dix ou douze jours aprés, ayant repris ce discours, je soûtenois la verité. Je vis qu'il la combattoit, & que par une interrogation absurde, il mettoit les répondans dans la nécessité de nier entierement que la divinité du Fils unique se fût incarnée, ou de confesser que la divinité du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, s'est incarnée avec le Verbe divin, qui seroit une heresie. Ainsi cette interrogation étoit malicieuse, & tendoit à renverser la foi. Ensuite dans une autre conversation, un évêque qui étoit avec lui, prit la parole, & dit qu'autre étoit le Fils qui a souffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant souffrir ce blasphême, je pris congé de la compagnie, & me retirai. Un autre de ceux qui étoient avec lui, prenoit le parti des Juifs, disant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme.

AN. 431. 22. Juin.

XLI. Autoritez des Peres &c. p. 508.

Flavien demanda ensuite que les autoritez des peres sur ce sujet, fussent lûës & inserées dans les actes. Le prêtre Pierre dit: Nous avons en main les livres des peres, des évêques & des martyrs, dont nous avons choisi quelque peu d'articles que je lirai, s'il vous plaît; & Flavien l'ayant encore demandé, il lut un passage du livre de saint Pierre évêque d'Alexandrie, & martyr, touchant la divinité; un de saint Athanase contre les Ariens, un de sa lettre à Epictete; un de la lettre du pape saint Jules à Docimus; un de la lettre du pape saint Felix à Maxime, & au clergé d'Alexandrie; deux des lettres paschales de Theophile d'Alexandrie, la cinquiéme & la sixiéme, nous n'avons de toutes ces pieces, que celles de

AN. 431. saint Athanase. Le prêtre Pierre lut encore un
22. Juin. passage du traité de l'aumône de saint Cyprien; deux du traité de la foi de saint Ambroise; un de la lettre de saint Gregoire de Nazianze à Cledone, où sont les anathêmes; un de saint Basile; un de saint Gregoire de Nysse; deux d'Atticus de CP. deux de saint Amphiloque, dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce sont en tout douze peres, dont les autoritez sont
Comm. 1. rapportées: mais quelques exemplaires retranchent les deux derniers; & Vincent de Lerins n'en compte que dix.

p. 520. A. Le prêtre Pierre dit: Nous avons aussi en main les livres des blasphêmes du reverendissime Nestorius, d'un desquels nous avons choisi quelques articles. S'il plaît au saint concile, nous les lirons. L'évêque Flavien dit: Qu'ils soient lûs, & inserez dans les actes. Tous les évêques y consentirent. On lut vingt articles tirez du livre de Nestorius, qui étoit un recueil de ses sermons, divisé par cahiers, dont on compte jusques à vingt-sept. Après cette lecture, Flavien dit: Puisque ces discours de Nestorius sont des blasphêmes horribles, qu'ils soient inserez aux actes, pour sa condamnation.

p. 51. C. Le prêtre Pierre dit: Le reverendissime métropolitain & évêque de Carthage Capreolus, a écrit une lettre au saint concile par le diacre Bessula; je la lirai, si vous l'ordonnez, & j'en lirai aussi la traduction. Elle portoit que saint Augustin appellé nommément au concile étoit mort quand la lettre de l'empereur fut apportée; & qu'encore que cette lettre fût principalement adressée à S. Augustin, Capreolus l'ayant reçûë, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour assembler un concile national, qui

AN. 431. 22. Juin.

qui choisiroit des députez pour le concile universel : mais la desolation du pays, & les ravages des Vandales, empécherent les évêques de s'assembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'empereur n'arriverent à Carthage qu'à pâques; en sorte qu'il ne restoit pas deux mois jusqu'au concile universel; & ce tems n'étoit pas suffisant pour assembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainsi ne pouvant envoyer une députation solemnelle, Capreolus voulut au moins conserver la discipline, & marquer son respect au concile universel, en envoyant un diacre pour porter ses excuses. Il prie donc les évêques de résister courageusement à ceux qui voudroient introduire dans l'église de nouvelles doctrines; & de ne point souffrir que l'on remette en question ce qui a déja été jugé, ni que l'on donne atteinte aux décisions des peres. Saint Cyrille demanda que cette lettre de Capreolus fût inserée aux actes, comme portant clairement, que les anciens dogmes de la foi devoient être maintenus, & les nouveautez rejettées. Tous les évêques s'écrierent : Nous disons tous de même, nous le souhaitons.

XLII. *Sentence contre Nestorius.*

Ensuite on prononça la Sentence de condamnation contre Nestorius, en ces termes : Nestorius ayant, entre autres choses, refusé d'obéïr à notre citation, & de recevoir les évêques envoyez de notre part, nous avons été obligez d'en venir à l'examen de ses impietez, & l'ayant convaincu, tant par ses lettres que par ses autres écrits, & par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvez par témoins, de penser, & d'enseigner des impietez; réduits à cette né-

flambeaux jusques à leurs logis, & les femmes porterent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville, & on témoigna une grande joye. AN. 431. 23. Iuin, c. 541.

Le lendemain vingt-troisiéme de Juin, on fit signifier à Nestorius la Sentence de sa déposition, en ces termes: Le saint concile assemblé à Ephese par la grace de Dieu, & l'ordonnance de nos très-pieux empereurs, à Nestorius nouveau Judas. Sçache que pour tes dogmes impies, & ta désobéïssance aux canons, tu as été déposé par le saint concile, suivant les loix de l'église, & déclaré exclus de tout degré ecclesiastique, le vingt-deuxiéme jour du present mois de Juin. La sentence fût affichée dans les places, & publiée par les crieurs. Le même jour le concile écrivit à Eucharius, défenseur de l'église de CP. aux pretres, aux œconomes & au reste du clergé, pour leur signifier la déposition de Nestorius, faite le jour précedent, leur recommandant de conserver tous les biens de l'église, pour en rendre compte au futur évêque de CP. qui sera ordonné, dit la lettre, suivant la volonté de Dieu, & la permission de nos très pieux empereurs.

XLIII. Lettre à l'Abbé Dalmace, &c.

En même tems saint Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace, & à ceux qui étoient de sa part à CP. sçavoir, les évêques Macaire & Potamon; deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députez à Nestorius l'année précedente: car les deux autres, Theopempte & Daniel, étoient à Ephese. Il y avoit aussi deux prêtres de saint Cyrille à CP. Timothée & Euloge. La lettre est donc adressée à ces cinq, les évêques Macaire & Potamon, l'abbé Dalmace, les prêtres Timothée & Euloge. L'abbé Dalmace étoit de tous les moines de CP. le plus renommé *Ibid.*

AN. 431. 23. Juin.

Menolog. 3. Aug.

Sup. liv. XVII. n. 37.

Conc. Eph. p. 75.

Act. i. p. 363.

mé par sa sainteté. Il avoit porté les armes sous Theodose le grand, & servi dans la seconde compagnie de ses gardes, vivant dès-lors dans la pieté. Pour mieux servir Dieu, il quitta sa femme & ses enfans, excepté son fils Fauste, avec lequel il alla trouver l'abbé Isaac, & embrassa la vie monastique sous sa conduite. Isaac avoit habité le désert dès son enfance, & pratiqué toutes sortes de vertus: ce fut lui qui prédit la mort à l'empereur Valens. Sous sa conduite Dalmace vint à un si haut degré de perfection, qu'Isaac en mourant l'établit hégumene, c'est-à-dire, superieur du monastere, sous le patriarche Atticus. On dit qu'il passa quarante jours sans manger, & qu'il fut autant en extase. L'empereur le visitoit, & il étoit en grande veneration au senat: on lui donna à lui & à ses successeurs, abbez du même monastere à perpetuité, le titre d'*Archimandrite*, c'est à dire, chef de tous les monasteres de CP. & saint Cyrille lui donne ce titre dans sa lettre. L'église grecque honore la memoire de tous les trois, d'Isaac, de Dalmace, & de Fauste, le même jour, sçavoir le troisiéme d'Aoust.

Dans cette lettre, saint Cyrille instruit Dalmace & les autres de tout ce qui s'étoit passé dans le concile; le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Nestorius & sa déposition; & conclut ainsi: puisque le comte Candidien a envoyé, comme j'ai appris, des relations: veillez & avertissez, que les actes de la déposition de Nestorius ne sont pas encore achevez de mettre au net: c'est pourquoi nous n'avons pû envoyer la relation qui doit être présentée à l'empereur; mais s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pour

pourvû qu'on nous permette d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que si les actes & la relation tardent à venir, sçachez qu'on ne nous permet pas d'envoyer. Adieu. Les actes furent portez ensuite apparemment par les évêques Theopempte & Daniel, qui se trouverent depuis à CP. & qui avoient prévenu le comte Irenée.

AN. 431. 23. Juin.

Conc. Eph. p. 700. D. 717. B.

XLIV. Relation de Nestorius. *Baluz. Synod. c. 11.*

Dès le lendemain de la session du concile, c'est-à-dire, le mardi 23. de Juin, le comte Candidien proposa un édit à Ephese, par lequel il proteste contre ce qui avoit été fait le jour précedent; avertissant de nouveau tous les évêques d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche, & des autres évêques qui venoient. Il envoya en même tems une relation à la Cour; soit celle de Nestorius, soit une autre conforme. Nous avons celle de Nestorius, adressée à l'empereur, en ces termes:

Conc. Eph. p. 563. E.

Etant convoquez à Ephese par votre pieté, nous nous y sommes rendus sans délai, & nous avons voulu, suivant vos ordres, attendre les évêques, qui venoient de toutes parts; mais voyant que les Egyptiens le trouvoient mauvais, & croyoient que nous affections de differer, nous avons promis de nous assembler, quand le comte Candidien le voudroit. Lui, qui sçavoit que l'évêque Jean d'Antioche, & ceux de sa suite étoient proches, & qu'il en venoit d'autres d'Occident, signifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos obéïssant à vos ordres: mais les Egyptiens & les Asiatiques, au mépris des loix ecclesiastiques & imperiales, s'assemblerent à part, & firent ce que votre majesté apprendra de tout le monde. Et ayant répandu dans la place les soldats de leur parti, ils ont rempli

AN. 431. Juin.

pli la ville de confusion, courant autour de nos maisons, & nous faisant des menaces terribles. L'évêque Memnon étoit le chef de la sédition : il avoit fermé les églises, afin que nous n'eussions pas même où nous refugier étant poursuivis : mais il avoit ouvert aux autres la grande église, & y avoit préparé leur séance: Nous vous suplions donc, & vous conjurons, puisque nous sommes venus à Ephese par votre ordre, sans prévoir une insulte si barbare, de pourvoir à notre sûreté, & d'ordonner que le concile se tienne dans les regles, sans qu'aucun des clercs ou des moines, soit des nôtres, ou des Egyptiens, y ait entrée, ni aucun des évêques, qui sont venus sans être appellez, pour troubler le concile; mais qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, & encore de ceux qui ont connoissance de ces sortes de questions; ou d'ordonner que nous retournions chez nous en sûreté; car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie.

La demande de deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, étoit artificieuse; car il y avoit peu de métropolitains sous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit souscrite par Fritilas d'Heraclée, Helladius de Tarse, Dixien de Seleucie, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Apamée, Eutherius de Tyane, Basile de Thessalie, Maxime d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, Dorotée de Marcianople, onze en tout. Cependant le comte Candidien fatiguoit les évêques du concile par ses soldats; empêchoit que l'on ne leur apportât les choses nécessaires à la vie, & donnoit liberté de les insulter

Epist. Memn p. 761. D.

aux

aux gens que Nestorius entretenoit auprès de lui : particulierement aux paysans des terres de l'église, qui étoient en grand nombre, qui chargeoient d'injures les évêques du concile. AN. 431. Juin.

Quand les actes de la déposition de Nestorius furent mis au net, on les envoya à l'empereur avec une lettre synodale, contenant tout ce qui s'étoit passé : les raisons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Nestorius, & le reste. Il y est parlé du pape, en ces termes : Nous avons loüé le très-saint évêque de Rome Celestin, qui avoit deja condamné les dogmes hérétiques de Nestorius, & porté contre lui la sentence avant la nôtre. La conclusion est telle : Nous prions vôtre majesté d'ordonner que la doctrine de Nestorius soit bannie des églises, que ses livres, quelque part qu'on les trouve, soient jettez au feu ; & que si quelqu'un méprise ce qui a été ordonné, il encourre vôtre indignation. Le concile écrivit au clergé & au peuple de C. P. pour leur faire part de la déposition de Nestorius, comme d'une agréable nouvelle. C'est dans cette lettre que le concile joint ensemble S. Jean & la sainte Vierge, comme honorant également la ville d'Ephese : or il est certain par une autre lettre, que le sepulchre de S. Jean y étoit, dans une église de son nom. S. Cyrille écrivit la même nouvelle de la déposition de Nestorius à son clergé, & à son peuple d'Alexandrie, & aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques sermons : l'un dans l'église de sainte Marie, à l'occasion de sept évêques, qui quitterent le parti de Nestoius pour se réünir au concile ; un autre dans la Synaxe ou Liturgie, celebrée apparemment

p. 257. C.

p. 573. A.

p. 605. A.

p. 576.

p. 584.

p. 580.

Digitized by Google

AN. 431. 26. Iuin.

ment le vendredy 26. de Juin : après que Reginus évêque de Chipre & quelques autres eurent parlé. Dans ses sermons S. Cyrille déclame fortement contre Nestorius.

XLV. Arrivée de Jean d'Antioche. 27. Iuin.

Cinq jours après sa déposition, c'est-à-dire le Samedi 27. de Juin, Jean d'Antioche arriva à Ephese. Le concile l'ayant appris, envoya au-devant de lui des évêques, & des clercs, tant par l'honneur, que pour lui faire entendre qu'il ne devoit point voir Nestorius deposé par le concile. Les soldats qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêcherent les deputez du concile de lui parler dans le chemin : mais ils ne laisserent pas de le suivre jusques à son logis, & attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, & on leur fit souffrir plusieurs afronts. Enfin l'évêque Jean les envoya querir par des soldats. Quand ils lui eurent déclaré ce qu'ils étoient chargez de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux évêques & aux clercs de sa suite, qui les battirent jusques à mettre leur vie en peril. Les députez vinrent faire leur rapport au concile, de la maniere dont ils avoient été traitez, montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçûs: & il en fut dressé des actes, en présence de l'évangile, c'est-à-dire, en plein concile : mais nous ne les avons plus ; ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Ephese.

Epist. Memn. p. 761. E.

Pendant que Jean faisoit attendre les députez du concile, il tenoit lui-même le sien avec les partisans de Nestorius. Car si-tôt qu'il fut descendu de chariot, & entré dans sa chambre: étant encore tout poudreux, avant que

Epist. ad Celest. p. 694 A. Apol. Cyr. p. 405. A.

que d'ôter son manteau, il commença à proceder contre S. Cyrille & Memnon d'Ephese, & contre tout le concile. Le comte Candidien qui étoit allé au devant de lui, commença l'action, & selon les actes de ce prétendu concile, il parla ainsi : J'aurois bien souhaité rendre les lettres des empereurs suivant leurs ordres en présence de vôtre pieté & de tout le concile : mais il y a cinq jours que le réverendissime évêque Cyrille, Memnon évêque de cette ville, & les évêques qui sont avec eux s'assemblerent dans l'église. Je voulus les en empêcher ; & les priai d'attendre, que vous fussiez tous presens. Ils demanderent qu'on fit la lecture de la lettre de l'empereur, & m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de désobéïssance ; mais avant que de sortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme savent plusieurs évêques, qui étoient entrez avec moi ; ils y eurent si peu d'égard, qu'ils chasserent honteusement les évêques envoyez par le très-S. Nestorius, & ceux qui les accompagnoient ils me chasserent moi-même, & ne voulurent pas entendre la lecture de la protestation, que les évêques leur avoient envoyée. J'ai fait connoître tout cela à nos maîtres ; déclarant que j'attendois l'arrivée de vôtre sainteté, & des évêques qui l'accompagnent.

AN. 431. Juin.

Act. Conciliab. p. 590.

L'Evêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'empereur. Tous les évêques se leverent, & Candidien la lut. Ensuite l'évêque Jean le pria de dire, s'il étoit arrivé quelqu'autre chose. Candidien dit : Le lendemain, ne sachant rien de ce qui s'étoit passé, j'appris tout d'un coup, qu'ils avoient déposé le très-saint évêque Nestorius. Je trouvai

p. 591. C.

AN. 431. Iuin. vai la Sentence de la déposition affichée, je l'arrachai, je la lûs, & l'envoyai aux empereurs : un peu après j'entendis encore des crieurs publics qui passoient par la place, & publioient solemnellement la même déposition. Voyant cela, je leur envoyai des défenses de rien faire contre les ordres de l'empereur, & je fis ensorte, que les évêques qui ne s'étoient point assemblez avec eux, attendissent vôtre arrivée. L'évêque Jean dit : Ont-
p. 594. ils procedé selon les canons & selon les ordres de l'empereur, avec connoissance de cause, ou condamné Nestorius par défaut ? Candidien dit : Tous les évêques qui étoient avec moi savent qu'ils ont jugé sans examen. Jean d'Antioche dit : La maniere dont ils en ont usé à nôtre égard, s'accorde à ce procedé : car au lieu de saluer fraternellement des gens qui viennent d'un si long voyage, & leur témoigner de l'affection, ils sont venus d'abord nous troubler, & nous fatiguer avec leur petulance ordinaire. Mais le S. concile qui est avec moi, ne les a pas seulement écoûtez : il examinera ce qu'il sera à propos d'ordonner contre de telles entreprises.

Après cela le comte Candidien se retira, & Jean d'Antioche demanda aux évêques ce qu'il falloit faire sur un tel mepris des lettres de l'empereur. Le concile dit : Il est clair que le réverendissime Cyrille & le réverendissime Memnon, qui l'a secondé en tout, ont contrevenu à ses ordres : comme nous savons très-bien, nous qui sommes ici avant vôtre pieté, & qui avons vû toutes ses entreprises. Car Memnon a fermé les églises, particulierement celles des martyrs & du S. Apôtre, sans permettre aux évêques d'y celebrer mé-

même la pentecôte. Il a ramassé une multitude de paysans pour troubler la ville, & envoyé ses clercs dans les maisons des évêques, leur faire de terribles menaces, s'ils ne se trouvoient à leur assemblée seditieuse. Leur mauvaise conscience les obligeoit à tout remplir de confusion : de peur que l'on ne recherchât la doctrine héretique, que nous avons trouvée dans les articles envoyez depuis peu à C. P. par Cyrille, dont la plûpart conviennent avec l'impieté d'Arius, d'Apollinaire, & d'Eunomius. Il faut donc que nous combattions courageusement pour la religion, & que les chefs de cette héresie & de cette revolte soient condamnez selon leurs crimes, & ceux qu'ils ont seduit à proportion. AN 431. Iuin.

Jean d'Antioche dit : Cyrille & Memnon auteurs du desordre, pour avoir méprisé les loix de l'église & les ordonnances de l'empereur, & à cause de ces articles héretiques doivent être déposez, & ceux qu'ils ont séduits, doivent être excommuniez : afin que reconnoissant leur faute, ils anathematisent les articles héretiques de Cyrille, & s'assemblent avec nous ; pour examiner fraternellement les questions, & confirmer la foi. Le concile approuva cette proposition, la sentence fut prononcée & souscrite par quarante-trois évêques, dont les principaux étoient Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas, Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hieraple, Dexien de Seleucie, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Helladius de Tarse, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Tels sont les actes du faux concile des Orientaux : où l'on reçoit des accusations vagues, sans faire parler aucun témoin particu- p. 198.

AN. 431. Juin.

culier, sans examiner aucune piece, sans oüir ni même citer les accusez.

p. 601 602. C. p. 664. C.

Ils ne publierent pas cette sentence à Ephese, & les évêques du concile ne sçûrent rien de leur procedure; mais ils l'envoyerent à C. P. avec des lettres à l'empereur, aux Princesses, au Clergé, au Senat & au Peuple: dans lesquelles les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon sont repetées en diverses manieres. Ils les accusent de s'être servis pour leurs prétenduës violences des mariniers Egyptiens, & des paysans Asiatiques, & d'avoir mis des écriteaux aux maisons de ceux qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit que S. Cyrille lui avoit écrit deux jours avant la tenuë de sa session, que tout le concile attendoit son arrivée.

p. 604. D.

XLVI. Lettre de de l'empereur par Pallade.

Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à C. P. & l'empereur prévenu par ses artifices avoit envoyé un rescrit par un magistrien, nommé Pallade. On nommoit magistrien, c'est-à-dire, officier du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agens de l'empereur. Le rescrit apporté par Pallade déclaroit nul ce qu'une partie des évêques avoit fait à Ephese, par cabale, & par passion; c'est-à-dire la déposition de Nestorius. C'est pourquoi, disoit l'empereur, jusques à ce que les dogmes de la religion soient examinez par tout le concile, & que nous envoyions quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'est passé, & empêcher les désordres: nous ordonnons qu'aucun des évêques assemblez à Ephese ne s'en retire. Et quoique ces lettres doivent sufire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des Provinces de n'en laisser passer aucun

Conc. Eph. p. 704.

cun

cun. Cette lettre étoit datée du troisiéme des calendes de Juillet, sous le consulat d'Antiochus, c'est-à-dire, du 29. Juin 341. sept jours après la session du concile. AN. 431. Juillet.

Le concile répondit par le même Pallade, se plaignant que le comte Candidien a prévenu l'empereur avant qu'il pût sçavoir la verité par la lecture des actes: qu'il empêche encore de la faire connoître, & que Jean d'Antioche n'est arrivé que vingt un jours après le terme préfix du concile. Nous prions, ajoûtent-ils, vôtre majesté de rappeler le comte Candidien avec cinq évêques du concile, pour soûtenir devant vous tout ce qui s'est fait; car ceux qui se sont écartez de la foi, sont si adroits à déguiser leur erreur, qu'ils avoient séduit quelques évêques, qui sont revenus & ont condamné Nestorius avec nous. En sorte qu'il n'en est demeuré avec lui & avec Jean d'Antioche que trente-sept ou environ, dont la plûpart se sont attachez à Nestorius, se sentant coupables, & craignant le jugement du concile. Nous vous en envoyons les noms: les uns sont des héretiques Pelagiens, les autres déposez depuis plusieurs années. Au reste le concile a le consentement de tous les évêques du monde, parce que celui de Rome y a assisté avec ceux d'Afrique, par le très-pieux archevêque Cyrille. Nous sommes si pressez, que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irenée nous a fait souffrir; mais si vous nous accordez nôtre demande, les cinq qui se rendent près de vous, vous instruiront de tout. Nous sommes plus de deux cens, qui avons prononcé la sentence de déposition contre Nestorius, avec le consentement de tout l'Occi- *Conc Eph. p 745.*

An. 431. Juin

cident: mais nous sommes peu qui avons souscrit à cette lettre, quoi qu'en présence de tous; parce que le magistrien Pallade nous presse, & ne peut attendre la longueur de ces souscriptions. Ensuite sont les noms des schismatiques, au nombre seulement de trente-quatre.

Conc. Eph. p. 705.

Les schismatiques ne manquerent pas de répondre aussi à l'empereur par le même Pallade. Leur lettre est pleine de flatteries pour l'empereur; & de calomnies contre S. Cyrille & le concile. Ils font mention de la sentence qu'ils avoient portée dans leur conciliabule: ils repetent la demande de Nestorius, que chaque métropolitain ne fût accompagné que de deux évêques de sa province, disant que de leur part ils n'en avoient pas amené d'avantage; que les Egyptiens sont cinquante, & les Asiatiques dependant de Memnon, quarante: qu'il y a douze héretiques, Messaliens de Pamphilie, sans les autres qui accompagnent Memnon, & quelques déposez & excomuniez: ce qui fait, disent-ils, une troupe d'ignorans, propre seulement à faire de la confusion. Mais enfin de leur propre aveu, il n'y avoit gueres moins de cent cinquante évêques contr'eux. Nous pensions, disent-ils, que vos lettres les rendroient plus sages, & après que la lecture en a été faite, nous avons été à l'église de l'apôtre S. Jean, pour remercier Dieu, & le prier pour vôtre majesté: mais si-tôt qu'ils nous ont vûs, ils en ont fermé la porte, & comme après avoir fait nos prieres dehors, nous retournions sans avoir dit mot à personne: il est sorti une troupe de valets qui ont arrêté quelques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont blessé quel-

quelques-uns, & nous ont poursuivis avec des bâtons & des pierres jusques à une grande distance. Memnon avoit préparé tout cela de loin : ne permettant à personne de prier dans les églises, ni de traiter paisiblement les affaires ecclesiastiques. C'est pourquoi nous vous prions de faire chasser de cette ville, principalement ce tyran que nous avons déposé, & qui trouble tout, de peur que sa conduite ne soit recherchée. AN. 431. Juillet.

Une lettre que Memnon écrivit au clergé de C. P. vers le même tems, nous découvre le sujet de ce tumulte, & de ces prétenduës violences des catholiques. Les évêques que le concile avoit envoyé au-devant de Jean d'Antioche, & qui avoient été si mal traitez, après en avoir fait leur plainte au concile, le declarerent excommunié, & lui firent signifier l'excommunication. Car le concile apprit que l'on avoit affiché en un certain quartier de la ville un écrit sans nom & sans souscription, qui contenoit la sentence de Jean contre Cyrille, Memnon & tout le concile. Il alloit tous les jours solliciter le conseil public de la ville d'Ephese & les magistrats, afin d'obtenir un decret, pour ordonner un autre évêque à la place de Memnon, mais les habitans de la ville, qui étoient tous catholiques, se saisirent des églises, & y demeuroient, de peur que Jean n'executât ce qu'il avoit proposé. Il vint même à l'église de S. Jean l'Evangeliste, après avoir signifié qu'il y alloit faire l'ordination ; le peuple lui résista, & comme il avoit amené des gens armez, il y eut une sedition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette église furent laissez demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de

Sup. n. 45. Epist. Memn. p. 764.

AN. 431. de Memnon, qui finit en priant le clergé de C. P. de publier les violences de Jean, & de ceux qui étoient avec lui, & d'obtenir que l'on fit retirer d'Ephese les comtes Candidien & Irenée qui n'y faisoient que du trouble. Irenée se retira de lui-même, car les schismatiques l'envoyerent à C. P. pour agir plus efficacement en leur faveur : ils le chargerent d'une autre lettre & d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille, & Memnon, & tendant à faire transferer ailleurs le concile. La lettre porte creance pour le comte Irenée.

Conc. Eph. p. 713. E.

XLVII. Arrivée des légats du pape.

Conc. Eph. p. 610

10. Juillet.

Cependant les légats du S. siége arriverent à Ephese; & aussi-tôt on tint la seconde session du concile, dans la maison épiscopale de Memnon : selon les Romains le sixiéme des ides de Juillet, selon les Egyptiens le seiziéme d'Epiphi, c'est-à-dire le dixiéme de Juillet de la même année 431. S. Cyrille présidoit toûjours comme tenant la place du pape. Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes, vicaire de Rufus de Thessalonique, Theodote d'Ancyre, Firmus de Cappadoce, & tous les autres évêques y assistoient, & le diacre de Carthage Bessula. On fit entrer & asseoir avec eux les deputez d'Occident, qui étoient trois; deux évêques, Arcade & Projectus, & Philippe prêtre. Il parla le premier, & dit : Nous rendons grace à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir à votre sainte assemblée. Il y a longtems que notre pere Celestin a porté son jugement sur cette affaire, par ses lettres au S. évêque Cyrille, qui vous ont été montrées; maintenant il vous en envoye d'autres, que nous vous représentons; faites-les li-

p. 611.

fire & inserer aux actes ecclesiastiques. Les deux évêques députez, Arcade & Projectus, demanderent la même chose; & comme tous les trois parloient en latin, on expliquoit ce qu'ils disoient en grec, qui étoit la langue du concile. S. Cyrille ordonna de lire la lettre de S. Celestin; & Sirice notaire de l'église Romaine la lut en latin. Juvenal évêque de Jerusalem demanda qu'elle fût inserée dans les actes. Tous les évêques demanderent qu'elle fût traduite & luë en grec. Le Prêtre Philippe dit : On a satisfait à la coûtume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du siége apostolique; mais nous avons eû soin de faire traduire celle-ci en grec. Les évêques Arcade & Projectus ajoûterent la raison, parce que plusieurs évêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie lut donc la traduction grecque de la lettre du pape S. Celestin.

AN. 431. 10 Juillet.

p. 613.

Elle commence ainsi: L'assemblée des évêques témoigne la présence du S. Esprit; car le concile est saint par la véneration qui lui est duë, comme représentant la nombreuse assemblée des apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avoient ordre de prêcher, ne les a abandonnez. C'étoit lui-même qui enseignoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils devoient enseigner, & qui avoit assûré qu'on l'écoutoit en ses apôtres. Cette charge d'enseigner, est venuë également à tous les évêques : nous y sommes tous engagez par un droit hereditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers pays du monde, suivant ce qui leur a été dit : Allez, instruisez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes freres, que nous avons reçu un ordre géneral, & qu'il a voulu

Act. XV.

Luc. X. 16.

Matth. XXVIII. 19.

AN. 431. 10. Juillet. que nous l'executions tous en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous succedé en dignité.

Le pape S. Celestin reconnoît par ces paroles, que c'est J. C. même qui a établi les évêques pour docteurs de son église en la personne des apôtres; il se met lui-même en leur rang, & déclare qu'ils doivent concourir tous ensemble à conserver le pieux dépôt de la doctrine apostolique. C'est à quoi tend le reste de la lettre : & il employe la consideration du lieu où ils sont assemblez; la ville d'Ephese où S. Paul & S. Jean avoient annoncé l'Evangile. S. Jean, dit la lettre, dont vous honorez les reliques présentes. Elle porte créance pour les évêques Arcade & Projectus, & le prêtre Philippe, qui assisteront, dit elle, à ce qui se fait, & executeront, ce que nous avons déja ordonné. La date est du huitiéme des ides de Mai, qui est le huitiéme du même mois, la même année 431.

Conc. Eph. p. 615. D.

p. 918.

Après cette lecture, tous les évêques s'écrierent : Ce jugement est juste. A Celestin nouveau Paul : à Cyrille nouveau Paul : à Celestin conservateur de la foi : à Celestin qui s'accorde avec le concile : tout le concile rend graces à Celestin. Un Celestin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre. L'évêque Projectus dit : Considerez la forme de la lettre du pape : il ne prétend pas vous instruire comme des ignorans; mais vous rappeller ce que vous sçavez, afin que vous executiez ce qu'il a jugé il y a long-tems. Firmus de Cappadoce dit : Le S. siége de Celestin a déja reglé l'affaire, & donné sa sentence, par les lettres adressées à Cyrille d'A-

lexandrie, à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique, & aux églises de C. P. & d'Antioche. En consequence, & en execution de cette sentence nous avons prononcé contre Nestorius un jugement canonique; après que le terme qui lui avoit été donné pour se corriger, a été passé, & que nous sommes demeurez long-tems à Ephese au-delà du jour prescrit par l'empereur. AN. 431. 10. Juillet.

L'évêque Arcade, un des légats dit : La lenteur de la navigation & le tems contraire nous ont empêchez d'arriver aussi-tôt que nous esperions : c'est pourquoi nous vous prions de nous faire instruire de ce que vous avez ordonné. Le prêtre Philippe fit la même requisition; après avoir rendu graces au concile des acclamations en l'honneur du pape, & relevé la primauté de saint Pierre. Theodote d'Ancyre dit : Dieu a montré combien la sentence du concile est juste, par l'arrivée des lettres du très-pieux évêque Celestin, & par votre présence. Mais puisque vous demandez ce qui s'est passé, vous vous en instruirez pleinement, par les actes même de la déposition de Nestorius. Vous y verrez le zele du concile, & la conformité de sa foi avec celle que Celestin publie à haute voix. Ainsi se termina la seconde session du concile.

Les légats du pape avoient un ordre par écrit, daté du même jour que la lettre au concile, c'est-à-dire du huitiéme de Mai, & conçu en ces termes : Mémoire du pape Celestin aux évêques & aux prêtres qui vont en Orient. Quand par la grace de Dieu, comme nous esperons, vous serez arrivez au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre confrere Cyrille, & faites tout ce qu'il *Coll. Baluz p.* 381.

 ju-

AN. 431. 21. Juillet.

jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du siege apostolique; puisque les instructions qui vous ont été données, portent que vous devez assister au concile: mais que si on vient à quelque contention, vous devez juger de leur avis; sans entrer en dispute. Que si vous voyez que le concile soit fini, & que tous les évêques soient retournez, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, & si vous apprenez que mon frere Cyrille soit allé à C. P. il faut que vous y alliez, & que vous présentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement, & qu'il y ait de la division, vous jugerez par l'état des choses, ce que vous devez faire avec le concile de notre-dit frere. Nous n'avons plus les instructions mentionnées dans cet ordre: mais nous avons une lettre du pape à l'empereur Theodose en date du quinziéme de Mai, portant créance pour les trois légats; & une pour saint Cyrille en date du septiéme, portant qu'il faut toujours recevoir à pénitence celui qui rétracte ses erreurs.

Conc. Eph. p. 619. p. 621.

XLVIII. Les légats confirment la déposition de Nestorius. 10. Juillet. p. 623.

Le lendemain cinquiéme des ides de Juillet, ou dix-septiéme d'Epiphi, c'est-à-dire l'onziéme de Juillet, la même année 431. le concile s'assembla au même lieu, dans la maison épiscopale de Memnon. Juvenal de Jerusalem demanda aux légats du pape, s'ils avoient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile avoit ordonné. Le prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procedé canoniquement. Toutefois il demanda qu'ils fussent encore lûs en plein concile

cile, & l'évêque Arcade fit la même requisition. AN. 431
Memnon d'Ephese ordonna qu'on y satisfit, & Pierre prêtre d'Alexandrie lut les actes de la premiere session, dont on insera dans cette troisiéme, le commencement & la sentence de déposition contre Nestorius. Aprés cette lecture, le prêtre Philippe dit : Personne ne doute que saint Pierre chef des apôtres, colomne de la foi & fondement de l'église catholique, a reçu de Nôtre Seigneur Jesus-Christ les clefs du royaume, & la puissance de lier & délier les pechez, & que jusques à present il vit, & exerce ses jugemens dans ses successeurs. Notre saint pape l'évêque Celestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoyez au saint concile, pour supléer à son absence. Nos très-chrétiens empereurs ont ordonné la tenuë de ce concile, pour conserver la foi catholique, qu'ils ont reçûë de leurs ancêtres. Il reprend ensuite somairement la procedure faite contre Nestorius, & ajoûte : Donc la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les églises, puisque les évêques d'Orient & d'Occident ont assisté au concile, par eux ou par leurs deputez : c'est pourquoi Nestorius doit sçavoir, qu'il est retranché de la communion du sacerdoce, de l'église catholique.

11. Iuillet.

p. 625.

p. 626.

L'évêque Arcade opina ensuite, & conclut ainsi : Suivant la tradition des apôtres, & de l'église catholique, suivant aussi le decret du très-saint pape Celestin, qui nous a envoyez, pour être de sa part les executeurs de cette affaire & suivant les decrets du saint concile ; nous déclarons à Nestorius qu'il est dépoüillé de la dignité épiscopale, & separé de toute l'église, & de la communion de tous les évê-

 ques.

An 431. 11. Juillet. v. 627. c. ques. L'évêque Projectus conclut ainsi son opinion : Moi aussi par l'autorité de la légation du siége apostolique, étant avec mes freres executeur de la sentence, je déclare que Nestorius ennemi de la verité, & corrupteur de la foi, est privé de la dignité épiscopale, & de la communion de tous les évêque orthodoxes. Saint Cyrille dit : Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du siége apostolique, & de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont executé la sentence du très-saint évêque Celestin, & approuvé celle que ce saint concile a prononcée contre l'héretique Nestorius, il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier & aujourd'hui aux actes précedens : afin qu'ils marquent leur consentement par leurs souscriptions. Les légats offrirent de souscrire ; le concile ordonna qu'on leur presentât les actes, & ils souscrivirent tous trois à la déposition de Nestorius. Ainsi finit la troisiéme session du concile.

XLIX. Lettres synodales. Conc. Eph. p. 630. Il rendit compte à l'empereur de cette action par une lettre synodale, qui porte : Dieu favorisant votre zele, a excité celui des évêques d'Occident, pour vanger l'injure de Jesus Christ, car quoi que la longueur du chemin les ait empêchez de venir tous vers nous, ils se sont assemblez chez eux en présence du très-saint évêque de Rome Celestin ; ils ont aprouvé nos sentimens sur la foi, & retranché du sacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût assemblé, Celestin avoit déja déclaré la même chose par ses lettres au très saint évêque Cyrille, qu'il avoit même commis à sa place ; & maintenant il l'a encore déclaré à ce saint concile d'Ephese, par d'au-

Digitized by Google

d'autres lettres qu'il a envoyées par les évêques Arcade & Projectus, & le prêtre Philippe, ses vicaires. Etant arrivez, ils nous ont déclaré le sentiment de tout le concile d'Occident, & ont témoigné, même par écrit, qu'ils sont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'est pourquoi nous en faisons part à votre majesté, afin que vous connoissiez que la sentence que nous venons de prononcer, est le jugement commun de toute la terre. Ainsi puisque le sujet de notre assemblée est heureusement terminé, nous vous supplions de nous permettre de nous retirer : car quelques-uns d'entre nous sont pressez de pauvreté, d'autres affligez de maladies, d'autres courbez de vieillesse : ensorte qu'ils ne peuvent porter plus long-tems le séjour en pays étranger ; & qu'il est déja mort des évêques & des clercs. Toute la terre est d'accord, hors quelque peu de personnes qui préferent l'amitie de Nestorius à la religion. Il est juste de songer à lui donner un successeur, & de nous laisser en repos, joüir de la confirmation de la foi, & prier tranquillement pour votre majesté. Cette lettre fut souscrite par S. Cyrille, & par tous les autres évêques.

AN. 431. Juillet.

Le concile écrivit aussi au clergé & au peuple de C. P. pour leur déclarer la déposition de Nestorius, & les exhorter à demander à Dieu qu'on lui donne un digne successeur. Cette lettre est souscrite, premierement par saint Cyrille, puis par le prêtre Philippe légat du pape, qui prend le titre de prêtre de l'église des apôtres, puis par Juvenal de Jerusalem ; par les deux évêques légats Arcade & Projectus ; par Firmus de Cesarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Ephese, Theodo- p. 634.

AN. 431. dote d'Ancyre, Berinien de Perge; après quoi il est dit : Quoique ceux qui ont déposé Nestorius, soient plus de deux cens, nous nous sommes contentez de ces souscriptions.

L. Plainte de saint Cyrille & de Memnon. 16. Juillet

Cinq jours après la troisiéme session, le concile en tint une quatriéme dans l'église de sainte Marie, le dix-septiéme des calendes d'Août, c'est-à-dire le seize de Juillet. S. Cyrille y est nommé le premier, tenant la place du pape S. Celestin, puis les trois légats; d'abord les deux évêques Arcade & Projectus, puis le prêtre Philippe; puis Juvenal, Memnon & les autres. Il semble par cette diversité de rangs dans les séances & les souscriptions, qu'ils ne les observoient pas scrupuleusement; & nous ne voyons aucun incident sur ce sujet. En cette action, comme il s'agissoit des interêts de S. Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie qui fit la fonction de promoteur; mais Hesychius diacre de Jerusalem, qui dit : Le très-saint archevêque d'Alexandrie Cyrille, & le très-saint évêque d'Ephese Memnon, ont présenté une requête au très-saint concile. Nous l'avons en main, & la lirons, si vous l'ordonnez. Juvenal de Jerusalem en ordonna la lecture, & le diacre Hesychius la lut.

p. 635. Elle portoit des plaintes contre Jean d'Antioche, qui en haine de la déposition de Nestorius, avoit rassemblé environ trente évêques de ce parti, les uns déposez depuis long-tems, les autres qui n'avoient point de siege : avec lesquels il prétend, disoit la requête, nous avoir déposez, comme il paroit par un certain écrit injurieux qu'il a dressé, quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ni par les loix de l'église, ni par l'ordre de l'empereur, ni de

de rien entreprendre de semblable, principalement contre un plus grand siege. Et quand il l'auroit pû, il falloit observer les canons, nous avertir & nous appeller avec le reste du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il est arrivé à Ephese, & nous n'en avons rien sçu jusqu'à ce jour. Il n'en auroit pas usé ainsi contre le dernier des clercs qui sont sous sa main. Puis donc qu'il est ici avec ses complices, nous vous conjurons par la sainte Trinité de les faire appeller, pour rendre compte de leur entreprise; car nous sommes prêts de montrer qu'elle est impie & illégitime. AN. 431. 6 Juillet.

Acace de Melitine dit: L'accusation auroit été inutile, quand elle auroit été vraie, & la demande des saints évêques Cyrille & Memnon est superfluë; car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient séparez du saint concile, pour se joindre à Nestorius, & qui étoient chargez eux-mêmes d'un tel reproche, de rien entreprendre contre les présidens de ce concile œcumenique. Mais puisque vous avez jugé à propos de les poursuivre, Jean d'Antioche, chef de ce schisme, sera appellé par les pieux évêques Archelaüs, Paul & Pierre, pour rendre compte de son entreprise. Les trois évêques partirent en effet, sçavoir Archelaüs de Minde en Carie, Paul de Lampe en Crete, & Pierre des Camps en Palestine; & quand ils furent revenus, Firmus de Cesarée en Cappadoce, les pria de rendre compte de leur commission. *p.* 638. F.

LI. Citations à Jean d'Antioche. *p.* 639.

L'évêque Paul dit: Approchant de la maison du réverendissime Jean d'Antioche, nous avons vû quantité de soldats & d'autres personnes portant des armes, qui gardoient la porte:

An. 431. 26. Juillet. porte : nous sommes enfin approchez à peine, & nous avons dit : Nous ne sommes que trois, le saint concile nous envoie porter au réverendissime évêque Jean des paroles de paix, sur une affaire ecclesiastique. Beaucoup de monde s'est assemblé autour de nous ; & entre plusieurs discours, on a parlé indignement contre le concile & la foi orthodoxe ; mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cause de la confusion qu'il y avoit. L'évêque Archelaüs dit : Nous avons essuyé un grand tumulte, & presque été en péril. Les soldats ont tiré l'épée, & pris des pierres en nous menaçant. L'évêque Pierre ajouta : Il y avoit là quelques clercs de Jean, à qui nous avons dit, que nous étions envoyez par le concile ; mais personne n'a voulu nous recevoir.

S. Cyrille dit : Le concile voit que Memnon & moi nous sommes ici, parce que nous avons la conscience nette : mais l'héretique Nestorius, & Jean son défenseur, rendent leur maison inaccessible, de peur de venir au concile. Ordonnez donc que la sentence portée contre nous sera nulle, & statuez contre Jean, ainsi que vous jugerez à propos. Juvenal de Jerusalem dit : L'évêque Jean devoit respecter le siege apostolique de Rome ; qui est ici present, & celui de Jerusalem, qui a coutume, suivant la tradition apostolique, de corriger & de juger celui d'Antioche. Toutefois, afin d'observer les canons, envoyons-y encore des évêques, pour les citer une seconde fois. On y en envoya trois, Timothée de Thermese & d'Eudociade, Eustache de Docimion, Eudoxe de Chomare en Lycie.

p. 641.

Quand

AN. 431. 16. Juillet.

Quand ils furent de retour, Eudoxe dit: Etant arrivez à la maison de l'évêque Jean, nous avons trouvé autour des soldats avec les épées nuës, & quelques ecclesiastiques que nous avons priez de nous annoncer. Ils sont entrez, & sont revenus nous dire: L'évêque Jean dit qu'il n'a point de réponse à faire à des gens déposez & excommuniez. Nous avons demandé, par qui nous avions été déposez & excommuniez. Ils nous ont dit: Par l'évêque Jean d'Antioche. Et comme nous insistions pour en sçavoir davantage, ils nous ont dit: Nous ne refusons pas de vous le déclarer pardevant notaire. Saint Cyrille demanda encore que la procedure de Jean fût déclarée nulle, & qu'il fût cité encore une fois. Memnon fit la même requisition de nullité: sur quoi le concile déclara nulle la procedure de Jean, attendu qu'il n'avoit osé venir pour la soutenir, ordonna qu'il seroit fait rapport à l'empereur, de ce qui s'étoit passé ce jour là, & que Jean seroit cité une troisiéme fois. Ainsi finit la quatriéme session du concile.

p. 645.

p. 647.

Conc. Eph. p. 649. E. 17. Juillet.

La cinquiéme fut tenuë le lendemain seiziéme des calendes d'Août, c'est-à dire dix-septiéme de Juillet, dans l'église de sainte Marie. Saint Cyrille représenta ce qui s'étoit passé le jour précedent, & ajouta, que Jean & ceux de son parti avoient fait une chose honteuse, & digne de la populace des carrefours. Car, dit-il, au lieu de se présenter au concile, pour y dire leurs raisons, avec la modestie chrétienne; puisque personne ne les en empêchoit: & que le concile n'est pas environné de soldats comme leurs maisons: ils ont composé un écrit plein d'insolence & d'ignorance,

AN. 431. 17. Juillet.

Epist. ad Cælest. p. 464. C.

& l'ont affiché publiquement dans le théatre, pour exciter toute la ville à sédition. S'ils l'ont fait pour nous affliger, de voir nos freres deshonorez & moquez de tout le monde, ils y ont réüssi : mais si c'est, comme dit cet écrit, pour montrer que nous soutenons l'hérésie d'Apollinaire, qu'ils viennent encore à present nous en convaincre, s'ils peuvent, sans nous injurier par de vains discours. Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ni d'Arius, ni d'Eunomius, mais nous avons appris dès l'enfance les saintes lettres, & nous avons été nourris entre les mains des peres orthodoxes. Nous anathématisons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macedonius, Sabellius, Photin, Paul, les Manichéens, & tous les autres héretiques; & de plus Nestorius inventeur de nouveaux blasphêmes, ceux qui sont dans sa communion & ses sentimens, & ceux qui tiennent les opinions de Celestius & de Pélage. Nous prions le concile de faire appeller canoniquement Jean d'Antioche, & ceux qui ont avec lui composé cette calomnie contre nous; pour venir montrer ici que nous sommes héretiques, ou être condamnez eux-mêmes, vû principalement que, comme porte leur écrit, ils ont porté ces vieilles calomnies aux oreilles des empereurs.

p. 650.

Le concile députa trois évêques, Daniel de Colone, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Hellespont, avec un notaire nommé Musone, & une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant deslors interdiction des fonctions de l'épiscopat; & que s'il n'obéissoit à cette troisiéme citation, on prononceroit contre lui selon les canons.

Quand

Quand ils furent revenus, l'évêque Daniel dit : Etant allez à la maison de l'évêque Jean, nous sommes descendus de cheval assez loin, & nous avons déclaré doucement à ses clercs que nous étions envoyez par le saint concile. Nous avons trouvé le prêtre Asphale, qui est de l'église d'Antioche, & poursuit à C. P. les affaires de cette église. Il nous a menez plus près de la maison, & nous accompagnoit, arrêtant ceux qui se jettoient sur nous. Nous avons aussi obligation aux soldats; car comme ils connoissent l'évêque Commode, étant logez dans sa ville, ils ont retenu les clercs qui vouloient nous insulter. Asphale & les autres clercs ayant averti Nestorius, son archidiacre est descendu vers nous. Nous ne sçavons pas son nom; mais c'est un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier qu'il nous a présenté en disant : Le saint concile vous envoie ceci, afin que vous le receviez. Nous avons dit : Nous sommes envoyez pour parler de la part du saint concile, & non pour recevoir des écrits. Le concile invite le seigneur Jean à y venir prendre séance. L'archidiacre a répondu : Attendez donc que je l'aille dire à l'évêque. Il y est allé, & étant revenu il nous a présenté encore le même papier, en disant : Ne nous envoyez rien, nous ne vous envoyons rien non plus : nous attendons une décision de l'empereur : Nous avons dit ; Ecoutez donc ce que mande le concile. Mais il s'est retiré au plus vîte, en disant : Vous n'avez pas reçu mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres évêques confirmerent ce rapport. AN. 431. 17. Juillet.

LII. Sentence.

Le concile dit : Cette citation est suffisante

AN. 431.

contre Jean d'Antioche.

p. 651.

sante, afin que l'évêque Jean n'ait point d'excuse, & ne puisse prétendre cause d'ignorance. Saint Cyrille dit : Me voilà encore present avec l'évêque Memnon, pour entendre les défenses de l'évêque Jean. Puisqu'il continuë de fuir, c'est au concile à ordonner. Le concile prononça la sentence en ces termes : Les injures que l'évêque Jean d'Antioche & ses complices ont faites aux évêques Cyrille & Memnon, devoient obliger le saint concile à porter contre eux une sentence digne de leur arrogance, après cette troisiéme citation, à laquelle ils n'ont pas voulu obéir; mais nous croyons qu'il est de la douceur épiscopale d'user de patience; c'est pourquoi, quant à présent, nous retranchons seulement de la communion ecclesiastique Jean d'Antioche & ses complices, Jean de Damas, Alexandre d'Apamée, Dexien de Seleucie, Alexandre d'Hieraple, & les autres qui sont nommez, jusqu'au nombre de trente-trois, entre lesquels est Theodoret. Le concile ajoute : Il ne leur sera permis d'user de l'autorité sacerdotale, pour faire ni bien, ni mal à personne, jusqu'à ce qu'ils se reconnoissent, & confessent leur faute. Et ils doivent sçavoir, que s'ils ne le font promtement, ils attirent sur eux la derniere condamnation. Bien entendu que leur procedure irreguliere contre Cyrille & Memnon n'a aucune force, comme il fut déja déclaré hier; & que tout ce qui a été fait, sera rapporté à nos très-pieux empereurs. Juvenal de Jerusalem, les trois députez de Rome, & tous les autres évêques souscrivirent cette sentence. Ainsi finit la cinquiéme session.

LIII.

Lettres synodales.

Le concile écrivit aux empereurs une lettre, pour leur rendre compte de cette affaire.

Digitized by Google

faire. Elle porte, que trente évêques partisans de Nestorius, craignant la punition qu'ils méritoient pour leurs fautes, ont osé s'assembler à part & se donner le nom de concile, ayant à leur tête Jean d'Antioche, qui craignoit lui-même de rendre compte de son retardement. Ils ont prononcé, dit la lettre, une sentence de déposition contre Cyrille chef du concile, & contre Memnon, sans aucun ordre canonique, sans accusation, sans citation, sans examen. Nous aurions méprisé une entreprise si témeraire, si cé n'étoit qu'elle a été portée jusques à vôtre majesté. Nous avons donc procedé suivant les canons. Nous avons reçu les plaintes de Cyrille, & de Memnon. Nous avons appellé Jean d'Antioche, jusqu'à trois fois: mais ayant environné sa maison de soldats & d'armes, il n'a pas voulu recevoir les évêques envoyez par le concile, ni daigné faire réponse. Nous avons donc cassé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille & Memnon, & excommunié ces rebelles, jusqu'à ce qu'ils viennent défendre leur procedure devant le concile.

AN. 431. Iuillet. *Conc. Eph. p.* 656.

Nous avons été obligez de vous faire ce rapport, afin que cette conjuration de coupables ne passe pas pour concile. Ainsi au grand concile de Nicée, quelques évêques se séparerent, craignant d'être châtiez: mais le grand & saint empereur Constantin jugea si peu qu'ils fussent le concile qu'il les fit punir pour leur schisme. En effet il est absurde, que trente évêques s'opposent à un concile de deux cens dix, avec lesquels tous les évêques d'Occident, & par eux tout le reste du monde, ont joint leur sufrage. Encore de ces trente, quelques-uns sont déposez depuis long-

AN. 431. long-tems; d'autres sont dans l'erreur de Celestius ; d'autres anathématisez , comme tenant l'opinion de Nestorius. Ordonnez donc que ce qui a été décidé par le concile universel contre l'impieté de Nestorius, demeure dans sa force, appuyé de votre consentement.

Conc. Eph. p. 660. Le concile écrivit aussi au pape saint Celestin , pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, depuis le commencement de la procedure contre Nestorius ; de sa déposition , de l'entreprise de Jean d'Antioche , & de sa condamnation ,en présence des légats du saint siége. Ils ajoutent : Quant à nos freres Cyrille & Memnon , nous communiquons tous avec eux ; même depuis cette entreprise, & nous célebrons avec eux la liturgie & les sinaxes. Car si nous souffrons, que ceux qui voudront, insultent aux plus grands sieges , & à ceux sur lesquels ils n'ont aucun pouvoir ; les affaires de l'église tombent dans la derniere confusion. Et ensuite : Après qu'on a lû dans le concile les actes de la déposition des impies Pélagiens & Celestiens, Celestius , Pélage, Julien, Perside , Florus , Marcellin, Oronce & leurs complices; nous avons aussi ordonné que le jugement porté contre eux par votre sainteté , demeureroit ferme : nous sommes tous du même avis , & les tenons pour déposez. Pour vous instruire de tout plus exactement , nous vous envoyons les actes & les souscriptions du concile. C'est ainsi que le concile d'Ephese condamna les Pélagiens , confirmant le jugement du pape contre eux.

p. 665. C.

Conc. Eph. p. 668. Saint Cyrille prononça un sermon dans ce tems-là , où il parle fortement contre Jean d'Antioche ; se plaignant de ce qu'au lieu de se joindre à lui pour combattre l'hérésie, il s'en est

est rendu le fauteur, jusqu'à attaquer ceux qui la combattent. AN. 431. Iuillet.

LIV. Lettres des schismatiques. *Conc. Eph. p. 697.*

Les schismatiques écrivirent de leur côté à l'empereur une lettre où ils disent: Cyrille & Memnon déposez par nous pour l'hérésie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti, & nous ont appellé en jugement: nous avons répondu, qu'il falloit attendre vos ordres: mais se joüant des regles de la religion, ils les ont rétablis dans le sacerdoce, à ce qu'ils prétendent, eux qui étoient excommuniez & interdits. Nous vous prions donc de secourir au plûtôt la foi & les canons; & d'ordonner que nous sortions d'ici, & que nous allions à C. P. ou du moins à Nicomedie, expliquer devant vous leur impieté & leur injustice; d'ordonner encore, qu'avec chaque métropolitain il n'y ait que deux évêques; car la multitude est inutile, pour l'examen des dogmes, & ne cause que du tumulte. C'est ce qui fait que les autres sont venus en si grand nombre: prétendant imposer au peuple, par la quantité des souscriptions. Pour nous, nous ne sommes venus que trois de chaque province; & jusqu'à présent obéissant à vos ordres, nous n'avons point envoyé d'évêques vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore ordonner que tout le monde souscrive à la foi de Nicée que nous avons jointe à cette lettre; que l'on n'y ajoute rien; pour dire que N. S. J. C. est un pur homme, ou que sa divinité est passible. A cette lettre *p. 701.* ils joignirent un acte de leur prétendu concile, où ils transcrivirent le symbole de Nicée: & ajoutant que c'est là leur foi, & qu'ils rejettent les articles herétiques de Cyrille avec ses anathématismes. Jean d'Antioche, & tous les au-

Digitized by Google

autres du parti avoient souscrit ce decret.

AN. 431. Juillet. En même tems ils écrivirent à trois des plus puissans amis de Nestorius : à Antiochus préfet du prétoire, & consul de cette année : à Valere maître des offices & consul de l'année suivante : à Scolastique préfet de la chambre ; la même lettre servit pour les deux premiers, & elle commence ainsi : Nous sommes

p. 709. réduits à l'extrémité : nous avons tous les jours, pour ainsi dire, la mort devant les yeux : les excès de Cyrille & de Memnon sont au dessus de la fureur la plus barbare. On nous insulte continuellement, comme dans une guerre ouverte. On a déja deux fois mis des écriteaux à nos maisons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer : toutes les églises nous sont fermées. Consumez de maladie, nous n'osons montrer la tête, pour prendre un peu d'air. Nous vous supplions donc d'avoir pitié de nous, de nous délivrer de la mort, & de faire ensorte que nous allions à la ville impériale rendre raison de notre foi, & prouver l'hérésie & la malice de ces gens-là ; autrement nous serons en proye à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfans, par ce que vous avez de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner, & de nous tirer d'ici au plus vîte, afin que nous respirions librement. La lettre à Scolastique n'est pas si pathécique, quoi qu'elle contienne les mêmes plaintes ; & ils le prierent de faire ensorte que leurs lettres soient luës à l'empereur. Ils envoyerent toutes ces lettres au comte Irenée, qui étoit à Constantinople, & reçurent de lui quelques jours après une relation de ce qui s'étoit passé depuis son arrivée.

Digitized by Google

A peine, dit-il, puis-je maintenant vous écrire, & trouver un porteur à mon gré. Les Egyptiens avoient prévenu de trois jours mon arrivée à C. P. Ils avoient préoccupé tout le monde par leurs mensonges & leurs calomnies contre nous, en sorte que les personnes constituées en dignité croyent que cette belle déposition (il veut dire celle de Nestorius) s'étoit faite par un jugement précedé d'une instruction reguliere, & dans l'assemblée de tous les évêques qui avoient prononcé tous d'une voix une sentence par défaut. Ils avoient persuadé au magnifique Scolastique, que Nestorius ne souffroit point que l'on prononçât à Ephese le mot de *Theotocos*. Toutefois par la force invincible de la verité & par vos prieres, ayant essuyé les premiers périls, j'ai fait en sorte de parler aux magistrats, & de leur exposer la verité de la chose. Ils ont été obligez de le rapporter à l'empereur : & enfin aprés plusieurs discours de part & d'autre, il a été résolu que l'empereur nous entendroit les Egyptiens & moi en presence des magistrats. J'avois beau protester que je n'étois pas venu pour ce sujet, que je n'avois pas reçu ces ordres des évêques, & que j'étois un simple porteur de lettres; j'ai pensé être mis en pieces pour ce discours

AN. 431. Iuillet. LV. Lettre du du comte Irenée. *conc. Eph. p.* 717.

Donc, par l'aide de Dieu, nos adversaires ont eté condamnez, comme ne pouvant soûtenir en aucune maniere, ni les actes de la déposition, ni les mensonges qu'ils ont avancez ici; car on montroit clairement que l'Egyptien n'avoit point convoqué la session dans l'ordre, qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugez; & qu'il ne devoit pas entamer la matiere

431. tiere, sans le consentement du comte Candidien. On lut toutes ses protestations: la lettre de l'empereur au concile, dont il étoit porteur, & tout le reste fut expliqué: en sorte que les ennemis de la verité furent condamnez tous d'une voix, & votre jugement reçu & approuvé. La déposition de l'Egyptien fut aussi-tôt envoyée dans l'église de la part de l'empereur, & tout son procedé jugé tyrannique & irregulier. Tel fut l'évenement de cette audience.

Mais lorsque Jean medecin & syncelle de Cyrille fut venu, de la maniere que vous sçavez, nous trouvâmes la plûpart des magistrats, tous changez: & ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns disoient, qu'il falloit soûtenir ce qui avoit été fait de part & d'autre, & autoriser les dépositions, non seulement des deux personnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit casser également toutes les dépositions, & mander quelques-uns des évêques, pour sçavoir la verité de ce qui s'étoit passé à Ephese. Il y en a qui font tous leurs efforts pour être envoyez à Ephese, avec des ordres de l'empereur: afin de regler l'affaire suivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment, prient Dieu que cet avis ne soit pas suivi, connoissant bien les intentions & les motifs de ceux qui le souhaitent. Il en sera ce qu'il plaira au Seigneur: cependant priez instamment pour moi, qui me suis exposé à tant de périls, & n'en suis pas encore exempt: car Dieu m'est témoin que quand je fûs appellé à l'audience de l'empereur, je ne m'attendois qu'à être jetté dans la mer. Telle est la lettre du comte Irenée. Le dernier avis l'em-

l'emporta, & on envoya à Ephese Jean comte des largesses, ou grand trésorier. AN. 431.

LVI. Sixiéme session. Requête de Charisius. 22. Iuillet. *conc. Eph. p.* 672. *Edit. Mercat. ap. Baluz. p.* 610.

Tandis qu'il venoit, le concile tint une sixiéme session dans la maison épiscopale de Memnon, l'onziéme des calendes d'Août, ou le vingt-huitiéme d'Epiphi, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Juillet. S. Cyrille y présidoit comme vicaire du pape; & les légats du S. siége n'y sont nommez qu'à la fin après tous les évêques. Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires dit: Le S. concile voulant pourvoir à la foi & à la paix des églises, a proposé une définition, que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire, & de l'inserer aux actes. On avoit mis en tête le symbole de Nicée; puis on avoit ajoûté: C'est la sainte foi dont tout le monde doit convenir; car elle suffit pour l'utilité de toute l'église qui est sous le ciel. Mais parce que quelques-uns font semblant de la confesser, & en expliquent le sens à leur fantaisie; il a été necessaire de proposer les sentimens des peres orthodoxes, pour montrer comment ils ont entendu & prêché cette foi, & comment tous ceux dont la foi est pure, doivent l'entendre, l'expliquer & la prêcher. Le prêtre Pierre dit: Nous avons en main les livres des saints peres évêques & martyrs, dont nous avons extrait quelques articles. Le concile ordonna de les lire & de les inserer aux actes. C'étoit les mêmes passages qu'on avoit lûs à la premiere session, pour la condamnation de Nestorius.

Sup. n 41.

Ensuite Charisius prêtre œconome de l'église de Philadelphie en Lydie, représenta au concile, que quelques heretiques de cette province, voulant être instruits dans la do-

AN. 431. 22 Iuillet. ctrine de l'église catholique, étoient tombez dans de plus grandes erreurs. Car deux prêtres nommez Antoine & Jacques étoient venus de C. P. avec des lettres de recommandation d'Anastase & de Photius aussi prêtres, qui étoient alors avec Nestorius. En vertu de ces lettres Jacques & Antoine avoient été reçus comme catholiques par les évêques de Lydie, & avoient fait signer à ces héretiques qui se vouloient convertir, une exposition de foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand éclaircissement, Charisius donna sa requête par écrit au concile, avec la fausse exposition de foi, & les souscriptions de ceux qui avoient été trompez. La requête n'accusoit que le prêtre Jacques, qui étoit venu à Philadelphie, & avoit trompé plusieurs personnes simples, même du clergé: en sorte qu'ils témoignoient par leurs lettres, que Jacques étoit catholique, & privoient Charisius de la communion & de ses fonctions, comme héretique. A la fin de cette requête Charisius mettoit sa confession de foi, qui étoit celle de Nicée.

Ensuite on lut la fausse exposition de foi qui commençoit ainsi: Ceux qui veulent s'instruire exactement de la doctrine de l'église, ou se convertir de quelque héresie, doivent apprendre que nous croyons un seul Dieu pere éternel, & le reste. Le mystere de la Trinité y étoit assez bien expliqué, mais sur l'incarnation, on disoit: Nous ne disons pas p. 677. deux fils ou deux seigneurs: puisqu'il n'y a qu'un fils par essence, le Dieu Verbe, le Fils unique du Pere, auquel l'homme étant conjoint & participant à la divinité, participe aussi au nom & à l'honneur du fils. Le Dieu Verbe

Verbe est aussi seigneur par essence, & celui-ci lui étant conjoint, participe à son honneur. C'est pourquoi nous ne disons, ni deux fils, ni deux seigneurs; à cause de la conjonction inséparable du Verbe avec celui qu'il a pris pour nôtre salut, qui le rend fils d'une maniere particuliere, bien au dessus de celle selon laquelle nous sommes nommez enfans de Dieu. Nous disons donc qu'il y a un seul fils & seigneur J. C. entendant principalement le Dieu Verbe, & joignant par la pensée ce qu'il a pris; c'est-à-dire Jesus de Nazareth. Cette exposition finissoit ainsi: Telle est la doctrine de l'église. Quiconque pense le contraire, qu'il soit anatheme: quiconque ne reçoit pas la penitence salutaire, qu'il soit anathême; quiconque ne fait pas la pâque suivant la regle de l'église catholique, qu'il soit anathême. Ces deux derniers anathêmes étoient mis à cause des héretiques qu'il s'agissoit de ramener, & qui étoient Quartodecimains ou Novatiens.

AN. 431. 22. Juillet.

Ces souscriptions étoient au nombre de vingt-une en cette forme: Moi Budius fils de Vinique de Philadelphie Quartodecimain, ayant reconnu la verité de la foi orthodoxe, & prié l'évêque Theophane de me recevoir, je suis venu à la sainte église catholique, & j'anathématise toutes les héresies, particulierement celle des Quartodecimains où j'étois, & je consens à l'exposition de la foi orthodoxe ci-dessus écrite, anathématisant tous ceux qui ne font pas la pâque comme la sainte église catholique & apostolique. Je le jure par la sainte Trinité, & par la pieté & la victoire des empereurs Theodose & Valentiniens; & en cas de contravention, je me soûmets à

la severité des loix. Et l'exposition m'ayant
431. été luë, j'y ai souscrit par le sénateur Hesy-
uillet chius, par ce que je ne sai pas écrire. Cet Hesychius souscrit ensuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns souscrivirent pour eux & pour toute leur maison. Plusieurs déclarent qu'ils ne savent pas écrire : même un prêtre nommé Patrice.

8. E. Après cette lecture, le concile défendit de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi, que celle de Nicée, & ordonna que ceux qui en proposeroient quelque autre à ceux qui voudroient se convertir du paganisme, du judaïsme, ou de quelque héresie que ce soit, seroient déposez, s'ils étoient évêques ou clercs, & anathématisez, s'ils étoient laïques. Pareillement si quelqu'un, évêque ou clerc est trouvé croyant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi raportée par le prêtre Charisius sur l'incarnation du Fils de Dieu, ou les dogmes pervers de Nestorius, qui sont ici joints ; le concile les condame à la déposition, & les laïques à l'anathême, comme il a été dit. On relut ensuite les extraits des livres de Nestorius, inserez dans
n. 41. la premiere session, & ainsi finit la sixiéme session du concile. Cette exposition de foi, qui y fut condamnée, étoit de Theodore de
Garn. Mopsueste, & elle fut ensuite réfutée par Ma-
o. rius Mercator.

VII
ention La septiéme & derniere session du concile
évêques d'Ephese fut tenuë dans l'église de sainte Ma-
hipre rie, le dernier de Juillet. Il faut lire ainsi, quoi
uillet. que les actes portent le dernier d'Août : car le concile ne s'assembla plus depuis l'arrivée
Eph. du comte Jean. En cette septiéme session, Re-
67. ginus évêque de Constantia dans l'isle de Chipre

pre présenta une requête au concile en son nom, & de deux autres évêques Zenon & Evagre; se plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en possession. A S. Epiphane évêque de Constantia métropole de Chipre, avoit succedé Sabin, & à Sabin Troïle. Après sa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'isle de Chipre dépendoit de son patriarcat, avoit obtenu deux lettres de Denis duc d'Orient, l'une à Theodore, gouverneur de Chipre; l'autre au clergé de Constantia, toutes deux pour empêcher que l'on n'élût un évêque de Constantia, jusqu'à ce que le concile d'Ephese en eut décidé; toutefois Reginus avoit été ordonné, non obstant cette défense. Après la lecture de sa requête, & des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux évêques de Chipre d'en expliquer plus nettement le sujet.

AN. 431. 31. Juillet.

p. 800.

L'évêque Zenon dit: Qu'elles avoient été obtenuës par l'évêque & le clergé d'Antioche. Que vouloit l'évêque d'Antioche? dit le concile. L'évêque Evagre répondit: Il prétend soûmettre nôtre isle, & s'attribuer le droit des ordinations, contre les canons & la coûtume établie. Le concile dit: N'a-t'on jamais vû l'évêque d'Antioche ordonner un évêque à Constantia? Zenon dit: Depuis le tems des apôtres, on ne peut montrer que l'évêque d'Antioche, ni aucun autre y soit jamais venu ordonner. Le concile dit: Souvenons nous du canon de Nicée, qui conserve à chaque église son ancienne dignité: montrez donc que l'évêque d'Antioche n'a point chez vous le droit d'ordination? Zenon dit: Nous l'avons déja déclaré, jamais il n'y est venu, ni n'a ordonné, ni dans la métropole,

AN. 431. 31. Juillet. ni dans les autres villes. C'étoit le concile de nôtre province qui établissoit un métropolitain. Nous vous prions de conserver l'ancienne coûtume. Le concile dit : Instruisez-nous si l'évêque Troïle, qui vient de mourir, ou Sabin son prédecesseur, ou le venerable Epiphane, qui étoit avant eux, ont été ordonnez par un concile ? Zenon dit : Et ceux que vous venez de nommer, & tous les catholiques de Chipre, ont été ordonnez ainsi : sans que jamais l'évêque d'Antioche, ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner.

p. 801. Après cette déclaration si précise, le concile prononça sa sentence, qui porte : Si l'évêque d'Antioche n'est point fondé en coûtume, pour faire les ordinations en Chipre, comme les évêques de l'isle l'ont déclaré par écrit & de vive voix, ils seront conservez dans la libre possession, de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques, suivant les canons & la coûtume. Le même sera observé dans toutes les autres provinces ; en sorte qu'aucun évêque n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise de tout tems ; & si quelqu'un a fait quelque entreprise par violence, qu'il la répare : de peur que sous prétexte du sacerdoce, le faste de la puissance seculiere ne s'y introduise, & que nous ne perdions insensiblement la liberté que N. S. J. C. nous a acquise par son sang. Chaque métropolitain pourra prendre copie de ces actes pour sa sûreté. Le concile ne pouvoit juger autrement sur ce qui étoit avancé par les évêques de Chipre, en l'absence de Jean d'Antioche qui avoit refusé de se présenter. Mais s'il eût été present, il eût montré que son droit étoit bien fondé, & que sa possession d'or-

d'ordonner les évêques de Chipre, n'avoit été interrompuë qu'à l'occasion des Ariens, comme il paroît par une lettre du pape S. Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt ans auparavant.

AN. 431. 31. Iuillet. *Innoc. ep.* 18. *n.* 2. *Sup.* XXII. *n.* 7.

LVIII. Autres affaires particulieres.

On rapporte à cette derniere session du concile d'Ephese, la décision de quelques autres affaires particulieres. Eustache évêque de Side, métropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement; mais ensuite, fatigué par les affaires que lui susciterent quelques personnes, quoiqu'il eut pû se justifier, il aima mieux, sentant son peu de capacité pour l'action, quitter l'épiscopat, & donna une renonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en sa place Theodore, qui gouverna long-tems cette église. Eustache vint se présenter au concile d'Ephese, & demanda, non pas de rentrer dans son siége, mais seulement de conserver le nom & les honneurs d'évêque; & rentrer ainsi dans sa patrie, dont il étoit absent depuis long-tems. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard, & lui rendit la communion, dont il avoit été privé à cause de sa renonciation; car regulierement il n'étoit pas permis à un évêque d'abandonner son église. Le concile lui accorda aussi le nom & le rang d'évêque; mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que par l'ordre ou la permission de Theodore. C'est ce qui paroît par la lettre que le concile d'Ephese en écrivit au concile de la province de Pamphylie, ajoûtant à la fin; Si vous voulez le traiter encore plus charitablement, le concile en sera content.

conc. Eph. p. 805.

Les évêques Valerien & Amphiloque de la même province de Pamphylie, parlerent au

p. 809.

n. 431. Juillet. r. col. p. 40. XXII' 43.

concile des Messaliens héretiques, qui étoient dans leur pays. Valerien rapporta une ordonnance du concile tenu à C. P. sous Sisinnius, quatre ou cinq ans auparavant. Elle fut approuvée par le concile d'Ephese; & il chargea Valerien, Amphiloque & tous les évêques de Pamphylie & de Lycaonie, de la faire exécuter : en sorte que tous ceux qui seroient infectez ou suspects de cette heresie, seroient sommez de l'anathématiser par écrit; les refusans, s'ils étoient clercs, déposez & excommuniez: les laïques, anathématisez; & qu'on ne permettroit pas à ceux qui en seroient convaincus, d'avoir des monasteres. Le livre de ces heretiques, nommé Ascetique, & presenté par l'évêque Valerien, fut anathématisé, & tous les autres semblables.

Deux évêques de Thrace Euprepius de Byze & Cyrille de Cele, presenterent une requête au concile, où ils exposerent, que c'étoit une ancienne coûtume dans leur province, que chaque évêque eût deux ou trois évêchez. Ainsi l'évêque d'Heraclée avoit Heraclée & Panion; l'évêque de Bize avoit Bize & Arcadiopolis; l'évêque de Cele avoit Cele & Gallipoli; l'évêque de Sabsadie avoit Sabsadie & Aphrodisiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'évêques particuliers; c'est-à-dire que ces évêchez étoient perpetuellement unis. Or, ajoûtent-ils, Fritilas évêque d'Heraclée a quitté le concile, pour s'attacher à Nestorius : ce qui nous fait craindre, que pour se vanger de nous, il ne prétende ordonner des évêques dans ces villes. Pour prévenir cette nouveauté, nous vous prions d'ordonner que nous ne soyons point privez de nos églises, où nous avons beaucoup travaillé, & que l'ancienne coûtume ne

soit

soit point alterée. Le concile ordonna qu'il ne seroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons, des loix civiles & de l'ancienne coûtume, qui a force de loi.

AN. 431.
31. Iuillet.

Dans ce même concile d'Ephese, Juvenal de Jérusalem prétendit s'attribuer la primauté de la Palestine, & voulut prouver sa prétention par des écrits supposez : mais S. Cyrille s'y opposa, & en écrivit au pape le priant instamment de ne pas consentir à cette entreprise. C'est ce qui paroît par une lettre de S. Leon, écrite vingt-deux ans après. Mais il n'est fait aucune mention de cette prétention de Juvenal dans les actes du concile ; ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déja été marqué. Aussi n'avons-nous qu'en latin la plûpart des actes de la derniere session.

Leo. ep. 92. al. 62. ad. Max. c. 4.

sup. n. 45.

LIX.
Canons du concile d'Ephese.

Conc. Eph. p. 802.

En ce concile on dressa quelques canons, à la tête desquels est une lettre synodale à toutes les églises, où sont marquez les noms des schismatiques attachez à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoûte ; Le S. concile d'un commun consentement les a retranchez de toute communion ecclesiastique, & leur a ôté toute fonction sacerdotale. Ensuite sont les canons, pour faire savoir à ceux qui n'avoient pû assister au concile, ce qui avoit été reglé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte que le métropolitain, qui aura quitté le concile oecuménique, pour s'attacher au conciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentimens de Celestius, ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié & interdit; au contraire il sera soûmis aux mêmes évêques, & aux métropolitains voisins.

p. 804.

Can. I.

F 4 Les

Digitized by Google

Les ſimples éveques qui ont embraſſé le ſchiſme ſoit d'abord, ſoit après avoir ſouſcrit la
431. Juillet. dépoſition de Neſtorius, ſont retranchez du ſacerdoce, & dépoſez. Les clercs, qui auront été interdits par Neſtorius, ou par ceux de ſon parti, à cauſe qu'ils tenoient les bons ſentimens, ſeront rétablis; & en général les clercs qui adherent au concile œcumenique, ne ſeront ſoûmis en aucune maniere aux évêques ſchiſmatiques; mais les clercs qui embraſſeront le ſchiſme, ou les erreurs de Neſtorius ou de Celeſtius, ſont dépoſez. Ceux qui auront été condamnez pour leurs fautes, par le concile ou par leurs évêques, & rétablis par Neſtorius ou ſes adherans, demeureront ni plus, ni moins dépoſez. Si quelqu'un veut ébranler, en quelque maniere que ce ſoit, ce qui a été fait au S. concile d'Epheſe; s'il eſt évêque ou clerc il ſera dépoſé; s'il eſt laïque, il ſera excommunié. A ces ſix canons, quelques éditions en ajoûtent deux; ſavoir, la définition du concile, de ne rien ajoûter au concile de Nicée, à l'occaſion du faux ſymbole de Theodore, & la conſervation des droits des provinces, à l'occaſion de la plainte des évêques de Chipre. C'eſt tout ce que nous connoiſſons des actes du concile général d'Epheſe.

LIVRE

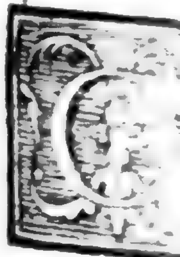

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

AN. 431. Aout.

I. Arrivée du comte Jean à Ephese. *conc. Eph. p.* 723. *Synod. Baluy. c.* 16.

EPENDANT le comte Jean arriva à Ephese; ayant fait une très-grande diligence. Aussi-tôt il alla visiter séparement les évêques de l'un & de l'autre parti; car leur division empéchoit de les voir ensemble. Saint Cyrille & Memnon ne parurent point. Le comte Jean fit dire aux absens, & dit lui-même aux presens, de se trouver le lendemain tous à son logis, & ils lui parurent tous si animez les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de soldats, dans le voisinage de leurs quartiers. Le lendemain Nestorius vint dès la pointe du jour. Jean d'Antioche vint un peu après, avec les évêques de son parti: Saint Cyrille vint aussi avec tous les autres évêques, excepté Memnon seul. Il s'éleva un grand tumulte, parce que ceux qui étoient avec saint Cyrille, c'est à-dire, les catholiques, ne pouvoient souffrir la presence de Nestorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'empereur, dont il étoit chargé; mais les catholiques ne vouloient point que Nestorius ni les Orientaux schismatiques fussent presens, ni que l'on fît retirer saint Cyrille, comme les Orientaux prétendoient. Cela causa une grande dispute, qui consuma une bonne partie du jour. Le comte Jean proposa de faire retirer tous les deux, Cyrille & Nestorius, puisqu'aussi-bien ils n'étoient point nommez dans la lettre de l'empereur. Les catholiques s'y opposoient, & ne vouloient pas mê-

même que les schismatiques fussent presens: N. 431. Août. enfin le comte Jean l'emporta, & fit retirer saint Cyrille & Nestorius.

nc. Eph. 721. On fit donc vers le soir, en presence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'empereur. Elle étoit adressée au pape Celestin, & à Rufus de Thessalonique, comme s'ils eussent été presens, & aux autres évêques; dont, en comptant ces deux, il y en avoit cinquante-un de nommez, mêlant indifferemment les schismatiques avec les catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Nestorius, Cyrille & Memnon, les regardant tous trois comme déposez. La lettre le portoit expressement en ces termes: Nous avons approuvé la déposition de Nestorius, de Cyrille, & de Memnon, que votre pieté nous a fait connoître; & c'est tout ce qu'elle contenoit de considerable. Elle faisoit mention d'une lettre d'Acace de Berée, qui n'ayant pû venir au concile, à cause de son grand âge, exhortoit tous les évêques à la paix; l'empereur envoyoit au concile cette lettre d'Acace, & donnoit pouvoir au comte Jean, de faire ce qu'il jugeroit à propos.

724. La lecture de la lettre de l'empereur fut écoutée patiemment par les schismatiques, & ils y applaudirent: au contraire, les catholiques témoignerent en être mal contens, parce qu'elle approuvoit la prétenduë déposition de Cyrille & de Memnon. Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois déposez. Le comte Candidien, qui avoit été present à toutes les déliberations & les actions du comte Jean, se chargea de la garde de Nestorius; & on peut croire qu'il ne le traita pas durement. Saint Cyrille fut mis à la

la garde du comte Jacques, capitaine de la quatriéme compagnie. Comme Memnon étoit absent, le comte Jean fit venir l'œconome, le défenseur & l'archidiacre de l'église d'Ephese, & leur declara la condamnation de Memnon; leur enjoignant de garder avec grand soin l'argent de l'église, comme en devant répondre. C'est qu'il supposoit le siege d'Ephese vacant par cette déposition.

Aprês cela, le comte Jean descendit à la grande église pour faire ses prieres. Comme il sçût que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoya un des officiers de sa suite, afin de sçavoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuseroit de le venir trouver. Memnon vint aussi-tôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit qu'il s'étoit trouvé mal; & pour montrer que ce n'étoit pas une excuse affectée, il alla de lui-même au logis du comte Jean, pour se soûmettre aux ordres de l'empereur. Il fut mis aussi entre les mains du comte Jacques, qui le fit garder comme S. Cyrille, par des soldats nommez scutariens & palatins. Le comte Jean écrivit aussitôt à l'empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette premiere journée, ajoûtant qu'il exhortoit les évêques à la paix, & qu'il y feroit tout son possible; quoiqu'il eût peu d'esperance d'y réüssir, tant il voyoit les esprits alienez & aigris de part & d'autre.

II. Plaintes des catholiques.

Les évêques catholiques, c'est-à-dire, tout le vrai concile, furent très-mal contens de ce procedé. Ils s'en plaignirent à l'empereur, par une lettre, où aprês avoir raconté l'entreprise des schismatiques contre les chefs du concile; ils ajoûtent: Ils vous ont envoyé cette déposition, comme faite par tout le con-

Conc. Eph. p. 766. C.

concile, & votre majeſté l'ayant reçûë, a or-
N. 431. donné qu'elle ſubſiſtât, croyant qu'elle étoit
Août émanée du concile, au lieu qu'elle eſt faite contre le concile, par les partiſans de Neſtorius, en vengeance de ce que nous l'avons dépoſé. C'eſt pourquoi nous avons tous recours à votre pieté, vous priant que ce qui a été fait contre Neſtorius & ſes partiſans demeure en ſa force, & que ce qu'ils ont fait contre les chefs de notre concile ſoit declaré nul. Car ſi la ſentence du concile contre Neſtorius eſt raiſonnable; & ſi votre majeſté l'approuve, elle voit bien que ce que les partiſans de Neſtorius ont fait contre le concile, eſt abſolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc de nous delivrer enfin de cette affliction, & de nous faire rendre les chefs du concile, les ſaints évêques Cyrille & Memnon: car il eſt juſte que ceux qui ont combattu avec nous pour la défenſe de la religion ſoient honorez, & non pas condamnez avec ceux qui ont été convaincus de blaſphême contre J. C. Cette lettre fut ſouſcrite par Juvenal de Jeruſalem, & tous les autres.

...ſt. *Cyr.* ...C. P. ...nc. *Eph:* ...760. Le concile fut encore plus troublé, en apprenant que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidele à la cour: en ſorte que l'on y deliberoit d'envoyer en exil ſaint Cyrille & Memnon, comme ſi leur dépoſition avoit été approuvée par le concile. Cela obligea les catholiques d'écrire à l'empereur une autre lettre plus preſſante, où ils parlent ainſi: La
...ne. *Eph.* ...768. lettre qui nous vient d'être lûë par le comte Jean, nous a mis dans un grand trouble, nous faiſant voir l'impoſture que l'on a porté à vos oreilles; car votre majeſté parle, comme

ayant

ayant reçu de nous une relation, qui contient la déposition des saints évêques Cyrille & Memnon. C'est pourquoi nous osons vous representer que le concile œcumenique, soûtenu de tout l'Occident, avec le siege apostolique de Rome, toute l'Afrique & toute l'Ilyrie, n'a point déposé ces saints évêques; au contraire, il estime leur zele pour la foi; & les juge dignes de recevoir de grandes loüanges des hommes, & de JESUS-CHRIST la couronne de gloire. Nous n'avons déposé que l'heretique Nestorius, comme nous avons écrit à votre majesté. Nous avons encore été fort affligez, de voir que par surprise on a mélé avec nos noms, ceux des partisans de Jean d'Antioche, qui se sont séparez du concile, & des Celestiens déposez qui sont avec lui, & que vous n'avez envoyé qu'une lettre pour eux & pour nous. Cependant il y a longtems que nous vous avons fait sçavoir comment ils se sont séparez du concile: l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, & l'excommunication que le concile a prononcée contre eux. Nous vous declarons encore que nous ne pouvons les recevoir à notre communion; tant à cause de cet excès, que parce qu'ils défendent toûjours Nestorius, loin de souscrire à sa déposition; & parce qu'ils ont osé vous circonvenir. Nous vous suplions de nous rendre les saints évêques Cyrille & Memnon, & de procurer la conservation de la foi, qui paroît en son entier dans les actes que nous avons faits contre Nestorius. Que si vous voulez être mieux informé de ce qui s'est passé entre nous & les schismatiques, nous vous suplions d'envoïer au concile telles personnes qu'il vous plaira, pour vous en instruire de vive voix.

AN. 431. Août.

Le

N. 431. Août. III. ...utres lettres des catholiques. *...onc. Eph.* ... 767.

Le concile écrivit aussi aux évêques qui se trouvoient alors à Constantinople, aux prêtres & aux diacres de la même ville, en ces termes : Sçachez que nous sommes à Ephese, comme en prison, enfermez depuis trois mois, sans pouvoir, ni par mer, ni par terre, envoyer sûrement personne à la cour, ni ailleurs; car toutes les fois que nous avons fait sçavoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pû se sauver que déguisez, par differens chemins, & au travers de mille dangers. La raison pourquoi nous sommes ainsi gardez, c'est que l'on a fait de faux rapports à l'empereur, de tout ce qui nous concerne. Les uns ont dit que nous faisons des séditions, les autres, que le concile œcumenique a déposé Cyrille & Memnon ; d'autres, que nous sommes entrez en conference amiable avec les schismatiques, dont Jean d'Antioche est le chef : & de peur que la verité ne soit connuë, on nous enferme, & on nous maltraite. Dans cette extrémité nous nous pressons de vous écrire, comme aux vrais enfans du concile œcumenique, de ne pas abandonner la foi, & de vous prosterner avec larmes devant l'empereur, pour l'instruire de tout. Car nous n'avons jamais condamné Cyrille & Memnon ; nous ne pouvons nous séparer de leur communion, & nous nous estimerions très-heureux d'être bannis avec eux. Nous sommes aussi resolus de ne point recevoir à notre communion les schismatiques, jusqu'à ce qu'ils ayent reparé tous leurs excès, & d'abandonner plûtôt nos églises, ce qu'à Dieu ne plaise. Demandez qu'on ait pitié de nous, & qu'on nous délivre enfin de cet honnête exil : si nous sommes dignes de voir

voir l'empereur, qu'on nous le permette: si on nous en juge indignes; qu'on nous permette de retourner à nos églises, afin que nous ne périssions pas tous ici de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit memoire, en ces termes: Le chaud & le mauvais air nous tuënt: on enterre presque tous les jours quelqu'un; on renvoye les valets malades. Sçachez toutefois que quand on nous feroit tous mourir ici, nous ne ferons autre chose que ce que N. S. J. C. a ordonné par nous. On croit que ce memoire étoit pour S. Dalmace en particulier.

AN. 431. Août.

p. 770. E.

Saint Cyrille écrivit au clergé & au peuple de Constantinople, marquant les deux lettres que le concile avoit écrites à l'empereur, & ajoûtant: Le comte Jean a employé mille moyens, pour obliger le concile à communiquer avec les schismatiques; mais jusqu'ici on n'a pas voulu en entendre parler: tous demeurent fermes, en disant que cela est impossible, à moins qu'ils ne cassent ce qu'ils ont fait contre les canons; qu'ils ne demandent pardon au concile, & qu'ils n'anathématisent par écrit Nestorius & sa doctrine. Le comte Jean n'ayant pas réüssi dans ce dessein, s'est avisé d'autre chose, & a demandé au concile de lui donner une exposition de foi par écrit, pour la faire souscrire aux autres, & pouvoir dire à son retour: Je les ai racommodez: ce n'étoit que des passions humaines qui les divisoient. Le concile s'en est bien apperçu, & a resisté fortement, en disant: Nous ne leur faisons point d'injure, nous n'avons point été appellez ici comme des heretiques, mais pour soûtenir la foi, comme nous avons fait, & l'empereur n'a pas besoin de l'apprendre, il la

Conc. Eph. p. 759.

AN. 431. Août.

la sait, & il y a été baptisé. Cette tentative n'a donc pas mieux réüssi aux Orientaux. Ils ont voulu dresser une exposition de foi qui les a divisez, & ils en disputent encore. Les uns veulent bien nommer la sainte Vierge *Theotocos*, avec *Anthrototocos*, les autres disent, qu'ils se feroient plûtôt couper les mains que d'y souscrire. Ainsi ils se rendent ridicules, & se montrent heretiques. Instruisez tout le monde de ceci, particulierement les abbez, de peur que le comte Jean ne rapporte à son retour les choses autrement qu'elles ne sont. Ne vous rebutez pas de travailler pour nous, & sçachez que vous plairez par-là à Dieu & aux hommes. Ici même des évêques qui ne nous avoient jamais vûs, sont prêts de donner leur vie pour nous, & nous viennent dire en pleurant, qu'ils souhaitent d'aller en exil, ou de mourir avec nous. Nous sommes tous dans une grande affliction, ayant des soldats qui nous gardent, & qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulierement. Tout le reste du concile souffre extrêmement; plusieurs sont morts, les autres sont reduits à vendre ce qu'ils ont, pour fournir à la dépense.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Theopempte, à Daniel, & à Potamon, trois évêques d'Egypte, qui étoient à Constantinople. Potamon y étoit demeuré depuis l'année précedente, Theopempte & Daniel avoient été à Ephese, & assisté à la déposition de Nestorius. Il y a donc apparence qu'ils étoient retournez à Constantinople, pour porter les premieres lettres du concile. Saint Cyrille leur écrit ainsi: On a publié ici plusieurs calomnies contre moi: que plusieurs

Sup. liv XXV. n. 40.

Conc. Eph p. 771.

ſieurs baigneurs m'avoient ſuivi d'Alexandrie : que des religieuſes étoient ſorties ; que la dépoſition de Neſtorius s'eſt faite par mes intrigues, contre l'intention du concile ; mais, graces au Sauveur, les calomniateurs ont été convaincus, & le comte Jean étant arrivé à Epheſe, les a condamnez, n'ayant rien trouvé de veritable. Il a vû auſſi que le concile a condamné Neſtorius, pouſſé par ſon propre zéle, & ne pouvant ſouffrir ſes blaſphêmes. Depuis la lecture de la lettre de l'empereur qui approuve la dépoſition de tous les trois, on nous garde, & nous ne ſavons ce qui en arrivera ; mais nous rendons graces à Dieu de l'honneur que nous avons de ſouffrir pour ſon nom ; car ce ne ſera pas ſans récompenſe. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche, mais il eſt demeuré ferme, en diſant ; Voilà nos perſonnes, voilà nos égliſes, voilà nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous eſt impoſſible de communiquer avec les Orientaux, ſi leur procedure calomnieuſe contre nos confreres n'eſt caſſée, & s'ils ne confeſſent la foi catholique ; car ils ſont dans les ſentimens de Neſtorius, & ne les cachent pas. Ces lettres du concile & de S. Cyrille furent portées à Conſtantinople par un mandiant, cachées dans le creux d'une canne, qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins. On fut obligé d'uſer de cette induſtrie, parce que les partiſans de Neſtorius à Conſtantinople gardoient les vaiſſeaux & les chemins, pour empêcher que perſonne n'entrât, ni ne ſortît de de la part du concile.

AN. 431. Août.

Conc. Eph. p. 752. C.

IV. Lettres des ſchiſmatiques.

Les ſchiſmatiques de leur côté écrivirent à l'empereur par le comte Jean, ſoit qu'il retour-

AN 431. Août. *Synod. Baluz. c. 17.* tournât, ou qu'il fît tenir les lettres. Comme il étoit porté par la lettre de l'empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée. Ils en prennent occasion de se déclarer contre les douze articles de Saint Cyrille, dont ils relevent les prétenduës erreurs ; ils citent la lettre d'Acace de Berée, envoyée par l'empereur, & ajoûtent : Il le sait bien, lui qui est âgé de cent dix ans, qui a passé sa vie à combattre pour l'évangile, qui a assisté à plusieurs conciles, & a toûjours eu les Apollinaristes dans son voisinage. En effet Berée étoit en Syrie comme Laodicée, dont étoit Apollinaire. Les Orientaux ajoûtent ; que le comte Jean leur avoit ordonné de la part de l'empereur, de s'expliquer sur le terme de la Mere de Dieu, ce qu'ils font, & mettent leur confession de foi, qui est catholique, & la même dont S. Cyrille se contenta depuis. En

c. 18. même tems ils écrivirent à l'église d'Antioche, c'est-à-dire au clergé, aux moines & au peuple, pour les instruire de ce que le comte Jean avoit fait à Ephese. Comme l'empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille & de Memnon, & comme ils étoient gardez étroitement : mais ils ne disent pas que Nestorius devoit être traité de même. Ils exhortent les prédicateurs à parler contre la prétenduë erreur de Cyrille, & tous de prendre garde à ceux qui la voudroient semer à Antioche, & les livrer aux Juges comme séditieux. Cette lettre est souscrite par Jean d'Antioche & douze autres évêques. Ils écrivirent encore à Acace de Berée : marquant tout de même la condamnation & la prison

c. 19. de Cyrille & de Memnon, sans parler de Nestorius; & se plaignant que leurs adversai-

res

res écrivent par tout des lettres, pour remplir de séditions les villes & les provinces.

AN. 431. Août.

V. Lettres de S. Isidore de Peluse.

Les lettres qui venoient d'Ephese contre S. Cyrille, firent même impression sur S. Isidore de Peluse, un des plus illustres solitaires de ce tems-là. Bien que natif d'Alexandrie; il passa sa vie à Peluse. Il étoit prêtre, & joignoit une profonde connoissance de la théologie aux austeritez de la vie monastique. Il avoit écrit plusieurs ouvrages; entr'autres un traité contre les Gentils. Mais il ne nous reste que des lettres au nombre de deux mille douze, écrites d'un style laconique & élegant. Voici celle qu'il écrivit à S. Cyrille en cette occasion: La prévention ne voit pas clair, mais l'aversion ne voit goute. Si donc vous voulez éviter l'un & l'autre de ces défauts, ne portez pas des condamnations violentes, mais examinez les causes avec justice. Plusieurs de ceux qui sont assemblez à Ephese, vous accusent de vanger vôtre inimitié particuliere, plûtôt que de chercher sincerement les interêts de J. C. Il est, disent-ils, neveu de Theophile, il imite sa conduite, & cherche à se faire valoir, comme l'oncle, qui répandit sa fureur contre le bien-heureux Jean: quoiqu'il y ait bien de la difference entre les accusez.

Evagr. lib. 1. *c.* 15. *Eph. ap. Phot. c.* 128. *p* 777. *Suid. Isid. Isid lib.* 11. *Epist.* 137. 128.

Lib. 1. *epist.* 310.

S. Isidore écrivit aussi à l'empereur Theodose en ces termes; Si vous pouvez prendre le tems d'aller en personne à Ephese, les jugemens qui s'y rendront, seront sans reproche; mais si vous abandonnez les suffrages à une passion tumultueuse, qui garantira le concile des railleries? Vous y apporterez le remede, si vous empêchez vos domestiques de dogmatiser; car ils sont bien éloignez de servir leur prin-

ep. 311.

AN. 431. Aout. prince, & prendre en même tems les intérêts de Dieu. Craignez qu'ils ne fassent perir l'empire par leur infidélité, en le faisant choquer contre l'église, qui est la pierre solide, inébranlable suivant la promesse de Dieu. Dans une autre lettre à S. Cyrille, il marque sa foi sur le mystere de l'incarnation, entierement catholique.

i. *ep.* 323.

VI. Remontrances des catholiques de C. P.

Conc. Eph. p. 778.

Le mendiant qui portoit les lettres du concile, arriva heureusement à Constantinople; & les rendit aux évêques, au clergé, aux abbez, & particulierement à Saint Dalmace. Le clergé de Constantinople présenta en cette occasion une requête à l'empereur, non moins ferme que respectueuse. Si vôtre majesté, disent-ils, approuvent la déposition de Cyrille & de Memnon, faite par les schismatiques, nous sommes prets à nous exposer tous avec le courage qui convient à des chrétiens, aux mêmes périls que ces saints personnages; persuadez que c'est leur rendre la récompense convenable de ce qu'ils ont souffert pour la foi. Nous vous supplions donc d'appuyer le jugement de ceux qui sont le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des siéges, & qui, après avoir examiné soigneusement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce Saint homme; c'est Saint Cyrille. Et n'exposez pas toute la terre à une confusion generale, sous prétexte de procurer la paix, & d'empecher la séparation d'une petite partie de l'Orient, qui ne se sépareroit pas, si elle vouloit obéïr aux canons. Car si le chef du concile œcumenique souffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui sont de son avis; il faudra que tous les évêques du monde soient déposez avec ces saints personna-

ges

ges & que le nom d'orthodoxe demeure à Arius & à Eunomius. Ne soufrez donc pas, que l'église qui vous a nourris, soit ainsi déchirée, ni que l'on voye des martyrs de vôtre tems; mais imitez la pieté de vos ancêtres, en obéissant au concile, & soûtenant ses decrets par vos ordonnances.

AN. 431. Août.

S. Dalmace s'étant mis en priere sur ce sujet, une voix descenduë du ciel lui ordonna de sortir de son monastere où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, sans en avoir voulu sortir, quoique l'empereur l'eût souvent prié d'assister aux processions qui se faisoient à l'occasion des tremblemens de terre. Il sortit alors, & avec lui tous les moines de tous les monasteres, conduits par leurs abbez. Ils marcherent vers le palais, chantant à deux chœurs, & un grand peuple de catholiques les suivit. Quand ils furent arrivez, les abbez entrerent dans le palais, étant apellez par l'empereur: les moines demeurerent dehors avec le peuple, continuant de psalmodier. Les abbez sortirent, ayant reçu une réponse favorable. Tout le peuple s'écria: Les ordres de l'empereur! Les abbez répondirent: Allons à l'église de S. Mocius, & l'on vous lira la lettre: vous apprendrez aussi la réponse de l'empereur. Ils y allerent tous, les moines & le peuple. Le chemin étoit par une des grandes ruës, & l'église de Saint Mocius à une extremité de la ville près la porte dorée. Les moines marchoient toûjours en chantant, & portant des cierges, & ils arriverent au bout de la ville en chantant le dernier pseaume. Le peuple les voyant passer, crioit contre Nestorius.

conc Eph. p. 751. E.

Gang C. P. lib. V. n. 65. p.

Quand

AN. 431. Août. *Conc. Eph. p.* 754.

Quand ils furent arrivez à l'église de S. Mocius, on lût la lettre du concile, & le peuple s'écria tout d'une voix : Anathême à Nestorius. S. Dalmace monta à la tribune, & dit; Si vous voulez entendre, faites silence : ne nous troublez point, & donnez-vous patience. L'empereur à lû la lettre qui vient de vous être lûë, & en a été persuadé. Je lui avois dit, quand il vint me voir, qu'il faloit écrire au S. concile, ce qu'on lui avoit dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laissé le reste, que ceux qui lui ont fait le raport, n'ont pas déclaré. Je lui ai donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à present vous dire; car ne croyez pas que je veüille me faire valoir. Le Seigneur brisera les os de ceux qui plaisent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'est passé, il en a rendu grace à Dieu, & a aprouvé la procedure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne sont pas mes paroles qui l'ont persuadé, mais il a suivi la foi de ses peres. Enfin il a reçu la lettre comme il faloit, il l'a luë, & y ajoûtant foi, il a dit; S'il est ainsi, que les évêques viennent. Je lui ai dit : On ne leur permet pas de venir. Personne, m'a-t'il dit, ne les empêche. Je lui ai dit : On les a arrêtez. De l'autre partie, plusieurs vont & viennent librement; mais on ne permet pas de vous raporter ce que fait le S. concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour soûtenir le parti de Cyrille; Qui voulez-vous écouter, six mille évêques ou un seul impie? J'ai dit six mille, en comptant ceux qui dépendent des métropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des évêques, com-

Ps. 32. *h.*

comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'est passé. L'empereur m'a répondu; Vous avez bien dit: priez pour moi. Je sai que l'empereur est attaché à Dieu & au S. concile, & n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'empereur & pour nous. Le peuple de Constantinople s'écria tout d'une voix: Anathême à Nestorius.

AN. 431. Août.

VII. Réponses des catholiques de Constantinople au concile.

L'empereur envoya donc un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire de S. Cyrille, & de Jean d'Antioche, d'envoyer d'Ephese chacun les députez qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'instruire de vive voix. Cet ordre fut adressé au comte Jean; & cependant S. Cyrille & Memnon devoient demeurer en prison. En même tems les évêques qui étoient à Constantinople, au nombre de sept, répondirent aux peres du concile, par une lettre datée du vingtiéme de Mesori, indiction quinziéme; c'est-à-dire du treiziéme d'Août 431. où ils les feliciterent de leurs soufrances pour la bonne cause; ofrant de les aller trouver, ou de demeurer à Constantinople, selon que le concile leur ordonnera. Le clergé de Constantinople leur écrivit aussi, & à la tête de cette lettre sont nommez les premiers, Dalmace, Tigrius, Samson & Maximien, comme les principaux prêtres. Nous avons, disent-ils, fait lire publiquement dans l'église vos lettres adressées à l'empereur, touchant la déposition de Nestorius. Tout le peuple l'a aprouvée comme nous, & a fait plusieurs acclamations à vôtre loüange. Nous vous prions de songer désormais à rétablir nôtre église, car c'est la seule chose qui reste à faire, c'est-à-dire, d'ordonner un évêque de Constantinople. Dalmace prêtre ar-

Conc. Eph. p. 782.

p. 772.

p. 755.

Digitized by Google

AN. 431. Août.

archimandrite, & pere des monasteres, avoit souscrit le premier: mais il ne laissa pas d'écrire encore en son particulier au concile pour le feliciter de sa victoire contre l'héresie. Alypius prêtre des apôtres écrivit aussi à S. Cyrille sur le même sujet, le regardant comme un confesseur & un martyr. Il dit à la fin: Le diacre Candidien qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui se passe ici; avec quelle liberté & quelle hardiesse nous avons parlé, & tout ce que nous avons fait.

Coll Baluz. p. 653.

Conc. Eph. p. 785.

VIII. Deputation du concile à la cour.

Les ordres de l'empereur ayant été déclarez à Ephese, par le comte Jean, le concile nomma huit deputez, savoir, le prêtre Philippe legat du pape, & sept évêques: Arcade un des deputez d'Occident, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Macedoine, Firmus de Cappadoce, Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine, Evoptius de Ptolemaïde, avec une procuration portant ordre, premierement de ne communiquer en aucune maniere avec Jean d'Antioche, & son conciliabule schismatique; que si l'empereur, ajoûtent les peres, vous oblige de communiquer avec eux; vous ne lui obeïrez qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius: qu'ils demanderont pardon au concile par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos presidents: qu'ils anathématiseront la doctrine de Nestorius, & qu'ils travailleront avec vous, pour nous faire rendre les saints archevêques Cyrille & Memnon; en ce cas nous vous permettons de leur promettre vôtre communion, & de nous en écrire: afin que quand nous serons convenus avec vous, on puisse faire avec eux une paix solide. Mais vous ne leur promettrez point vôtre communion, que le

Conc. Ep. p. 780.

S.

S. concile n'ait recouvré ses présidens. Sçachez au reste que si vous negligez quelqu'un de ces ordres, le S. concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, & ne vous recevra point à sa communion. Berinien évêque de Perge souscrivit le premier, puis tous les autres évêques. Le concile donna aussi à ses députez des mémoires pour contredire aux prétentions des Orientaux, & une lettre à l'empereur, où ils insistent principalement sur la délivrance de Cyrille & de Memnon, & le congé de retourner tous à leurs églises. On peut croire qu'ils chargerent aussi leurs députez des réponses aux sept évêques, qui leur avoient écrit de Constantinople, & à S. Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte de demeurer à Constantinople, & à continuer de faire connoître à l'empereur les fraudes des Orientaux: Comme nous croyons, ajoûtent-ils, que ce que nous vous avons déja écrit, n'est pas venu à votre connoissance; nous vous en envoyons des copies, & nous vous prions aussi de nous faire sçavoir si nos mémoires ont été rendus à l'empereur; afin que s'il ne les a pas reçus, il sçache les artifices qu'on a employez contre nous. Dans la lettre à S. Dalmace, le concile reconnoît que c'est lui seul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la vérité à l'empereur, & ajoûtent: Nous sçavons qu'avant que Nestorius vint à Constantinople, Dieu vous revela ce qu'il avoit dans le cœur, & que vous disiez à tous ceux qui venoient à votre cellule: Prenez garde à vous, mes freres, il est arrivé en cette ville une mechante bête, & qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine.

AN. 431. Août.

p. 784.

Conc. Ephes. p. 773.

Coll. Baluz. p. 653.

AN. 431. Août.

Les Orientaux de leur côté députerent huit évêques; Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himerius de Nicomedie, Paul d'Emese, comme vicaire d'Acace de Berée; Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus de Tyr; Apringius de Calcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée; Theodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hieraple, Hellade de Ptolemaïde. La procuration dont ces députez furent chargez, est très-generale, & porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos; soit devant l'empereur, soit dans le consistoire, dans le senat, ou dans un concile, avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, & de souscrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de S. Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple souscrivit le premier avec la même restriction; puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les députez furent chargez d'une requête à l'empereur, dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius, & des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille, & conjurent l'empereur par tout ce qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font juge, & d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa présence par écrit: soûtenant, comme il est vrai, qu'on ne peut souffrir dans l'église deux doctrines differentes. Ils se plaignent en passant des entreprises de Juvenal de Jerusalem, sur la Phenicie & l'Arabie; & demandent la liberté de retourner à leurs églises, si la question de la foi ne peut être alors terminée.

Conc. Eph. p. 725.

A-

Après que les députez furent partis, l'empereur envoya ordre à Nestorius de se retirer d'Ephese, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de se retirer au monastere de S. Euprepius près d'Antioche, où il avoit été élevé dans sa jeunesse, ce qui lui fut accordé, avec les voitures & les commoditez nécessaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le préfet du prétoire Antiochus, & sa réponse pleine d'actions de graces, disant que rien ne lui est plus honorable que d'être éloigné pour la religion; il demanda seulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ses douze articles) soient notez par des lettres de l'empereur, de peur que les simples ne soient surpris.

AN. 431. 4. Sept.

Evagr. 1. c. 7.

Baluz. synod. c. 24. c. 25.

IX. Deputez oüis à Calcedoine.

Conc. Eph. p. 731. E.

Quand les députez des deux partis furent arrivez à Calcedoine, on les y fit demeurer: & on ne permit, ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Constantinople, de peur d'exciter sédition. Les Orientaux étant arrivez à Calcedoine, apprirent par le bruit commun, que Nestorius avoit été éloigné d'Ephese, ce qui les affligea fort, voyant que sa déposition étoit confirmée. C'est ce qu'ils écrivoient à ceux de leur parti l'onziéme du mois Macedonien Gorpiée, c'est à dire, le quatriéme de Septembre; & que ce jour-là ils attendoient l'empereur, qui devoit venir à la maison de Ruffin près de Calcedoine, & y entendre les parties. L'évêque Himerius n'étoit pas encore arrivé: ainsi ils n'étoient que sept évêques de part & d'autre.

Conc. Eph. p. 736. Synod Baluz. c 27.

L'empereur vint en effet. Il écouta favorablement les uns & les autres, & d'abord les Orientaux crurent avoir l'avantage. Les ca-

AN. 431. Septemb.

catholiques pressoient la délivrance de S. Cyrille, & demandoient qu'il vînt pour se défendre lui-même : les Orientaux soûtenoient qu'il falloit commencer par regler la foi. L'empereur ordonna, que chacun lui présenta sa confession. Les Orientaux dirent qu'il leur étoit impossible d'en faire d'autre que celle de Nicée : ce que l'empereur trouva bon. Ils renvoyerent donc aux leurs la copie de l'exposition de foi qu'ils avoient apportée d'Ephese; les priant de leur en envoyer deux nouveaux exemplaires souscrits. Ils ajoûtent : Tout le peuple de Constantinople passe sans cesse vers nous, nous encourageant à défendre la foi; & nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner de prise à nos adversaires.

Sup. XXV. n. 54.

Theodoret écrivit la même chose à son métropolitain Alexandre d'Hieraple : mais apparemment depuis; car il ne paroît pas si bien esperer. Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni priere, pour exciter le prince & le consistoire à ne pas négliger la foi, que l'on veut corrompre : mais jusques-ici nous n'avons rien gagné. Nous avons protesté à l'empereur avec serment, qu'il nous est impossible de rétablir Cyrille & Memnon, & de communiquer avec les autres, qu'ils n'ayent rejetté les articles héretiques. Mais ceux qui cherchent leurs interêts plûtôt que ceux de J. C. veulent se reconcilier avec eux, même malgré nous : c'est-à-dire, que quelques-uns des Orientaux commençoient deslors à parler de réünion. Pour notre ami, c'est à-dire, Nestorius, sçachez que toutes les fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on

Conc. Eph. p. 732. Synod. Baluz. c. 30.

on l'a pris à l'injure. Et le pis est, que l'empereur en a le plus d'aversion, & nous a dit : Que personne ne m'en parle, son affaire est reglée. Nous travaillons à nous tirer d'ici, & à vous tirer de-là : car nous n'avons rien de bon à esperer d'ici. Tous sont gagnez par argent, & soûtiennent qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité.

AN. 431. Septemb.

Le peuple, graces à Dieu, est en bon état, & vient à nous incessamment. Nous avons commencé à leur parler, & à tenir de grandes assemblées ; & ils nous ont écoutez avec tant de plaisir, qu'ils seroient demeurez jusqu'à une heure après midi, s'ils avoient pû souffrir l'ardeur du soleil. Ils étoient assemblez dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, & nous parlions de l'étage haut de la maison. Mais tout le clergé avec ces bons moines nous persecutent fortement : en sorte qu'il y eut un combat en revenant de Rufinien, la premiere fois que nous eûmes audiance du prince : plusieurs furent blessez, tant des laïques, qui étoient avec nous, que de ces faux moines. L'empereur a sçu que le peuple s'assembloit avec nous, & m'ayant rencontré seul, il m'a dit : J'ai appris que vous tenez des assemblées irregulieres. Je lui ai répondu : Puisque vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Est-il juste que ces hérétiques excommuniez fassent les fonctions ecclesiastiques ; & que nous qui combattons pour la foi, n'entrions point dans les églises ? Il m'a dit : Que voulez-vous que je fasse ? J'ai répondu : Ce que fit le Comte Jean quand il vint à Ephese. Car voyant qu'ils celebroient les assemblées, & non pas nous, il les em-

Digitized by Google

AN. 431. Septemb.

pêcha, en disant : Jusqu'à ce que vous ayez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni autres, de les célebrer. Vous deviez ordonner de même à l'évêque de cette ville, de ne laisser tenir les assemblées, ni à eux, ni à nous, jusqu'à ce que nous fussions d'accord. L'empereur m'a répondu : Je ne puis commander aux évêques. J'ai dit : Ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une église, & nous célebrerons l'assemblée, & vous verrez qu'il y a bien plus de peuple avec nous, qu'avec eux. J'ai ajoûté: Dans nos assemblées, il n'y a ni lecture des saintes écritures, ni oblations; mais seulement des prieres pour la foi & pour votre majesté, & des discours de pieté. Il l'a approuvé, & ne nous en a point empêché jusques ici. Nos assemblées croissent toûjours ; mais nous sommes tous les jours en péril, & en crainte, voyant la violence des moines & des clercs, & la facilité des grands. Il reste un des sermons que fit Theodoret en ce tems-là, & un de Jean d'Antioche qui est son adieu, prononcé dans la même assemblée.

Conc. Eph. p. 733. p. 735. p. 743. 744

Les schismatiques ne manquerent pas d'envoyer d'Ephese à leurs députez la profession de foi qu'ils demandoient; avec des lettres où ils insistoient toûjours sur la condamnation des douze articles de S. Cyrille; soûtenant que c'étoit les autoriser, que de cofirmer la déposition de Nestorius. Ils envoyerent en même tems à leurs députez l'exposition des douze articles que S. Cyrille venoit de faire à Ephese à la priere du concile.

Part. 3. conc. Eph c. 1. Epist. p: 745. conc. Eph. p. 730. A.

L'empereur entendit les députez jusqu'à cinq fois. Enfin retournant à Constantinople, il laissa les schismatiques à Calcedoine,

&

& commanda aux députez catholiques de venir à Constantinople, pour y ordonner un évêque. Les schismatiques s'en plaignirent par une remontrance que l'on compte pour la seconde; car la premiere est celle dont ils avoient été chargez en partant d'Ephese. Dans celle-ci, les députez demeurez à Calcedoine, protestent devant Dieu, que si les partisans de l'hérefie (c'est ainsi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un évêque à Constantinople, avant que l'on ait reglé la doctrine, il y aura nécessairement un schisme, qui divisera toute l'église; car, disent-ils, & nous, & toutes les provinces d'Orient, de Pont, d'Asie, de Thrace, d'Illyrie, d'Italie, ne souffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille. Ils vous ont même envoyé un livre de S. Ambroise, contraire à cette doctrine. C'est à l'empereur qu'ils parlent.

AN. 431. Septemb. *p. 728 Baluz. synod. c. 34.*

Ils écrivirent en même tems à Rufus évêque de Thessalonique, pour essayer de l'attirer à leur parti, en le prévenant contre le concile: afin qu'il se défiât de la relation de Flavien de Philippe, son subdélegué à Ephese. Ils font encore mention dans cette lettre du livre de S. Ambroise, envoyé à l'empereur par l'évêque de Milan, qu'ils nomment Martin, & qui est plûtôt Martinien. Ils disent qu'il leur a écrit, dont ils concluënt que l'Italie est pour eux. Mais au mois de Septembre, où cette lettre fut écrite, il n'y avoit pas encore assez de tems pour avoir porté à Milan les nouvelles de la division arrivée à Ephese à la fin de Juin, & en rapporter des lettres: ainsi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Ephese en géneral, & être tom-

Conc. Eph. p. 736.

AN. 431. Septemb.

bée contre ſon intention entre les mains des ſchiſmatiques. Car il eſt bien certain, que toute l'Italie & tout l'Occident étoit attaché au pape & à ſaint Cyrille.

X. Fin du concile d'Epheſe. *Coll. Ba l. c. p. 656.*

Cependant l'empereur Theodoſe écrivit au concile, en ces termes : Comme nous préferons la paix des égliſes à toute autre affaire, nous avons eſſayé de vous mettre d'accord, non ſeulement par nos officiers, mais par nous-mêmes. Mais puiſqu'il n'a pas été poſſible de vous réünir; & que vous n'avez pas même voulu entrer en diſcours ſur les matieres conteſtées: nous avons ordonné que les évêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux, & à leurs égliſes, & que le concile d'Epheſe ſoit ſéparé, que Cyrille aille à Alexandrie, & que Memnon demeure à Epheſe. Au reſte, nous vous déclarons que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux ; puiſqu'on ne les a convaincus de rien devant nous, & qu'on n'a pas même voulu entrer en diſpute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi ; faites-le nous ſçavoir : ſinon, ſongez à vous retirer inceſſamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder : Dieu ſçait à qui il tient. On voit par cette lettre de l'empereur, auſſi-bien que par celle des ſchimatiques, que les deputez catholiques n'avoient point voulu diſputer avec eux ſur la doctrine devant l'empereur, comme ſi elle eût été douteuſe, & s'étoient contentez de ſoutenir les actes du concile, & de montrer que la dépoſition de Neſtorius étoit juſte & canonique, & celle de Cyrille & Memnon, nulle & inſoûtenable.

Conc. Eph. p. 730.

A ce coup les députez des ſchiſmatiques per-

Digitized by Google

perdirent toute esperance. Ils envoyérent à l'empereur une troisiéme remontrance pleine de reproches, de protestations & de menaces de la colere de Dieu. Si vous ne vous rendez pas, disent-ils, à cette priere, nous secoüerons la poussiere de nos piéds, & nous crierons avec saint Paul: Nous sommes innocens de votre sang. Ils écrivirent aussi à ceux de leur parti à Ephese, qu'encore que l'empereur leur eût donné audiance jusqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles: que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en discussion de ses douze articles, ni leurs juges l'y obliger, ni entendre parler de Nestorius. Ils se plaignent de la tyrannie de Cyrille, qui a, disent-ils, gagné tout le monde par séduction, par flateries, & par présens: en sorte que lui & Memnon demeurent à leurs églises; tandis que cet homme innocent, c'est Nestorius, est renvoyé à son monastere. Telle fut la fin du concile d'Ephese. Saint Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, & y fut reçu avec une très-grande joye, le troisiéme jour d'Athyr, c'est-à-dire, le trentiéme d'Octobre.

AN. 431. Octob.

Synodic. c. 35.

Act. XVIII. 6. Conc. Eph. p. 745 Synod. c. 31.

Conc Eph. p. 1057. D. Coll Baluz. p 581, c. 70.

Cependant on proceda à l'élection d'un évêque de Constantinople. Les évêques qui y étoient déja avec les légats du saint Siége, & les autres deputez du concile d'Ephese, présiderent à cette élection. On proposa encore Philippe & Proclus, comme avant l'élection de Nestorius. Proclus l'eût emporté, si quelques-uns des plus puissans ne s'y fussent oposez, sous prétexte qu'il avoit été nommé évêque de Cyzique, quoi qu'il n'y eût pas été reçu. Enfin on élut Maximien prêtre & moine, qui étoit en grande réputation de pieté

Soc. VII. c 35.

sup. XXIV. n. 54.

AN. 431. Octob. depuis long-tems, pour avoir fait faire à ses dépens des tombeaux pour la sépulture des personnes pieuses. Au reste, il n'étoit ni homme de lettres, ni exercé aux affaires. Il fut d'autant plus agréable aux légats du pape, qu'il avoit été élevé dans l'église Romaine. Il fut ordonné le dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre de la même année 431. quatre mois après la déposition de Nestorius.

Epist. Cælest. Conc. Eph. 3. p. c. 23. p. 1080. E. Soc. VII. c. 37.

Aussi-tôt après les évêques qui s'étoient assemblez en concile pour cette ordination, en donnerent avis au pape, à saint Cyrille, & aux autres évêques des grands sieges, suivant la coutume. De ces lettres il ne reste que celle qui fut adressée aux évêques d'Epire, que les schismatiques vouloient surprendre comme les autres, en faisant croire qu'ils communiquoient au concile d'Ephese. Le concile de Constantinople leur envoie pour plus grande sureté, la lettre du concile d'Ephese, où étoient les noms des schismatiques. Nous avons aussi la lettre que Maximien en son particulier écrivit à saint Cyrille, où il lui demande le secours de ses prieres & de ses conseils; & les réponses de saint Cyrille, tant au concile, qu'à Maximien, où il explique la foi de l'Incarnation, & anathématise de nouveau Apollinaire.

Conc. Eph. 2 par. c. 16. Conc. Eph. p. 801.

Sup. XXV. n. 59. 3 p. c. 17.

Ibid. c. 19. 28.

XI. Lettre du Pape S. Celestin pour la doctrine de S. Augustin.

Sup. XXIV. n. 58 59. To. 2. Conc. p. 16. 1. Celest. ep. 1.

Les lettres au pape saint Celestin sur l'ordination de Maximien, furent portées par le prêtre Jean, & le diacre d'Epictete; qui arriverent à Rome vers Noël. C'est environ le tems que le pape écrivit aux évêques de Gaule, pour la défense de S. Augustin; dont quelques prêtres Gaulois continuoient d'attaquer la doctrine après sa mort. Prosper & Hilaire, qui en avoient écrit à saint Augustin, allerent à Ro-

Rome, & se plaignirent au pape saint Celestin; ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre. Elle est adressée à Venerius évêque de Marseille, Leonce de Frejus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, & aux autres évêques des Gaules. Le pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer ce scandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enseigner à votre préjudice, votre silence en cette occasion est suspect de connivence; & nous serions suspects nous-mêmes, si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal, doivent sçavoir qu'il leur convient plutôt d'apprendre. Que faites-vous dans les églises, s'ils ont l'autorité de prêcher? Si ce n'est que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirez d'entre les laïques. Venant à saint Augustin, il en parle ainsi: Augustin, homme de sainte mémoire, a toujours été dans notre communion, pour son mérite, & n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon: sa science étoit telle, je m'en souviens que mes prédecesseurs le comptoient entre les principaux docteurs: il étoit aimé & honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez résister à ceux qui osent attaquer sa mémoire, & leur imposer silence.

AN. 431.

c. 2.

A cette lettre du pape saint Celestin, sont joints neuf articles touchant la grace, citez comme partie de la même lettre, dès le commencement du siecle suivant.

Ap. Leon. Quesn. p. 73.

Ces articles sont précedez d'un avertissement qui porte: Que quelques uns, qui se glorifient d'être catholiques, & qui anathématisent Pelage & Celestius, ne laissent pas de parler contre nos maîtres, comme s'ils

V. Not. Sirm. p. 1618. A. & Diss. 3. Quesn.

Digitized by Google

An. 431. avoient excedé les bornes nécessaires, & font profession de n'approuver que ce que le S. siége a défini. C'est pourquoi l'on a crû devoir rechercher ce que les papes ont déja défini touchant la grace, contre les défenseurs criminels du libre arbitre ; & y joindre quelques sentences des conciles d'Afrique, que les papes ont adoptées en les approuvant.

XII. Articles touchant la grace.

1. Par le peché d'Adam, tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* & l'innocence ; & personne ne peut sortir de l'abîme de cette chûte, par le libre arbitre ; si la grace de Dieu ne le releve. 2. Persone n'est bon par lui-même : il faut que celui qui seul est bon, se communique à lui. 3. Personne, même étant renouvellé par la grace du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon, & les désirs de la chair, si par le secours journalier de Dieu il ne reçoit la perseverance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirez de la lettre du pape saint Innocent, au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avoit dans la justice originelle. 4. Personne n'use bien du libre arbitre, que par la grace de J. C. Tiré de la lettre du même pape au concile de Mileve. 5. Tous les désirs, les œuvres & les mérites des Saints, se doivent rapporter à la gloire de Dieu ; parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape Zosime à tous les évêques du monde, y joignant la réflexion des évêques d'Afrique. 6. Dieu opere tellement dans les cœurs des hommes, & même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté

Ep 24. to. 2. conc. p. 1284.

Ep. 25.

Sup. liv. XXIII. n. 50.

lonté vient de Dieu ; car si nous pouvons quelque bien ; c'est par celui sans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape Zosime, qui est perduë. 7. La grace de J. C. par laquelle nous sommes justifiez, ne sert pas seulement pour la remission des péchez commis, mais pour nous aider à n'en point commettre : non seulement en nous donnant l'intelligence des commandemens pour savoir ce que nous devons désirer ou éviter : mais en nous faisant aimer, & pouvoir ce que nous connoissons qu'il faut faire ; & non seulement pour le faire plus facilement, mais absolument pour le faire. Tiré des canons, trois, quatre & cinq du concile de Carthage, du premier de Mai 418. 8. Nous apprenons aussi ce que nous devons croire, par les prieres établies dans tout le monde par les apôtres, & observées uniformement dans toute l'église catholique : qui demandent que la foi soit donnée aux infidéles, aux idolâtres, aux Juifs, aux héretiques ; la charité aux schismatiques, la pénitence aux pecheurs, la grace du baptême aux catécumenes. Ces prieres ne sont pas de vaines formules, puisque l'on en voit les effets en plusieurs conversions, dont on rend graces à Dieu. 9. Les cérémonies des exorcismes & du souffle, que toute l'église observe, pour préparer au baptême, tant les enfans, que les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous sous la puissance du démon.

AN. 431.

Sup. liv. XXIII. n. 48.

Il faut donc confesser que la grace de Dieu prévient les mérites de l'homme : qu'elle n'ôte pas le libre arbitre ; mais le délivre, l'éclaire, le redresse, & le guérit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos mé-

Digitized by Google

AN. 431. rites; & leur accorde la récompense éternelle. Il fait en nous, que nous voulons & faisons ce qu'il veut : mais ses dons ne sont pas oisifs en nous ; nous cooperons à sa grace ; & si nous sentons quelque relâchement qui vient de notre foiblesse, nous recourons promtement à lui. Quant aux questions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu les héretiques, nous ne les méprisons pas, mais nous n'avons pas besoin de les traiter. Il nous suffit d'avoir déclaré ce que nous croyons être de la foi catholique.

c. 13.

XIII. S. Patrice en Irlande. *Sup. XXV n. 15. Bolland. 17. mars. to. 7 p. 522. §. 7.*

Le pape saint Celestin ayant reçu avis de la mort de saint Pallade, qu'il avoit envoyé en Ecosse, substitua en sa place saint Patrice, l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la foi en Irlande. Saint Patrice avoit environ cinquante cinq ans, étant né vers l'an 377. en Ecosse, au territoire de la ville d'Aclud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de seize ans il fut emmené captif en Irlande, & y demeura cinq ou six ans, pendant lesquels il apprit la langue & les mœurs du pays. Des pirates l'ayant mené en Gaule vers l'an 400. il s'en alla au monastere de saint Martin, c'est-à-dire à Marmontier, y reçut la tonsure monastique, & y demeura trois ans. Il retourna dans la grande Bretagne, puis il passa en Italie, où il employa sept ans à visiter les monasteres du pays & des isles voisines. Il fut ordonné prêtre, & demeura trois ans auprès de S. Senieur, que l'on croit avoir été évêque de Pise. Cependant il crut avoir reçu ordre de Dieu par des révelations, d'aller travailler à la conversion des Irlandois : il y alla, mais inutilement : & les barbares ne voulurent

rent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, & passa environ sept ans près saint Germain d'Auxerre, puis se retira dans l'isle d'Arles, c'est-à-dire, à Lérins, & y demeura neuf ans. AN. 432.

Par le conseil de S. Germain, il fit le voyage de Rome; & ce fut alors que le pape saint Celestin l'ordonna évêque, & l'envoya en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'évangile avec grand succès, son zele étant soûtenu par les miracles; & il est reconnu pour l'apôtre de cette isle. Environ un an après il fonda le monastere de Sabal, vers la ville de Doun, & mit pour abbé saint Dunius son disciple. Il fonda aussi l'église d'Armach, métropolitaine du pays. La vie de saint Patrice étoit austere: il fit tous ces voyages à pied jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire, jusqu'à son épiscopat : depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligérent à se servir d'un chariot Ce fut lui qui introduisit l'usage des lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant autres monumens publics que des vers rimez, composez par leurs Bardes, & contenant leur histoire. Saint Patrice fit encore deux voyages à Rome en 444. & 445. & mourut vers l'an 460. âgé de 83. ans.

XIV. Lettres de S. Celestin, à C. P. 15. Mars.

Le pape S. Celestin ayant reçu à Noël 431. les lettres d'avis de la condamnation de Nestorius, & de l'élection de Maximien évêque de Constantinople, les fit lire dans l'église saint Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation, qui est le sujet de la fête: & cette lecture attira les applaudissemens de tout le peuple. Ensuite le pape fit réponse par quatre lettres de même date du jour des ides de Mars, sous le consulat d'Aëtius & de Valere, c'est

AN. 432. 15. Mars. *To. 3. conc. Eph. p. 1069. p. 3. c. 20.*

c'est-à dire, du quinziéme de Mars 432. La premiere est adressée au concile d'Ephese, c'est à-dire, aux évêques qui y avoient assisté; car il y avoit six mois que le concile étoit separé. Le pape y félicite les peres de leur victoire sur l'héresie, de la déposition de Nestorius, & de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il dit qu'il le regarde comme successeur immédiat de Sisinnius, tenant le siége pour vacant pendant le pontificat de Nestorius; & qu'il a assisté en esprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à son parti; & exhorte les peres à faire en sorte qu'il soit éloigné tout-à-fait, & envoyé dans quelque solitude. Il vient ensuite aux complices de Nestorius, & dit qu'il faut agir en ces occasions avec grande circonspection. S'ils se convertissent, ils ont la liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condamnez avec les auteurs de l'héresie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniez & chassez de leurs siéges, jusqu'à ce qu'ils se déclarent catholiques: quand même par surprise l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a esperance de correction, nous désirons, que vous lui écriviez; que s'il ne condamne par écrit la nouvelle héresie, l'église ordonnera de lui suivant qu'elle y est obligée par l'interêt de la foi.

Ibid. c. 21.

La seconde lettre est adressée à l'empereur Theodose: elle louë son zele pour la foi, approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'église Romaine; mais il insiste principalement sur la né-

nécessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'heresie. A la fin de la lettre il recommande à l'empereur une affaire particuliere : sçavoir, de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba, qui avoit laissé à quelqu'un des terres qu'elle avoit en Asie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres clercs & des monasteres : ce qui étoit mal executé. La troisiéme lettre est à Maximien, pour l'exhorter à réparer les désordres de l'église de Constantinople, & à imiter la prédication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les héretiques, la sainte simplicité de Sisinnius. Il l'exhorte en particulier à s'oposer à l'erreur de Celestius, c'est-à-dire de Pelage, dont les sectateurs faisoient toûjours de nouveaux efforts pour se relever. La quatriéme lettre est adressée au clergé & au peuple de Constantinople. Le pape y marque toute la suite de l'affaire, le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a ressentie, le zele de saint Cyrille, & ses efforts pour ramener Nestorius, les démarches qu'il a faites lui-même : le concile demandé par Nestorius, & auquel toutefois il n'a osé se présenter, le secours qu'il a recherché dans les Pelagiens. Ensuite le pape exhorte l'église de Constantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine, qu'il a prise dans l'église Romaine, & à demeurer fermes dans la foi. Ces quatre lettres furent envoyées par le prêtre Jean, & le diacre Epictete, qui avoient aporté à Rome celles de Constantinople ; & comme ils étoient arrivez à Rome à Noël, ils devoient arriver à Constantinople vers pâques, qui cette année 432. étoit le troisiéme d'Avril.

AN. 432. 15. Mars.

c. 20.

p. 1071. D.

Le

AN. 432.

XV.
Mort de S Celestin. Sixte III. Pape.

Sup. liv. XXIV. n. 32.
II. Retract. c. II.

Le pape S. Celestin ne survêcut que trois semaines à la date de ces lettres, & mourut le sixiéme d'Avril de la même année, après avoir tenu le S. siége neuf ans & dix mois. On dit qu'il institua de chanter les pseaumes avant le sacrifice de la Messe, au lieu qu'auparavant on se contentoit de lire les épîtres de S. Paul & l'évangile: ce qui signifie apparemment qu'il institua le pseaume de l'introïte, comme S. Augustin témoigne, que de son tems on avoit commencé à Carthage de chanter des pseaumes à l'offertoire & à la communion. S. Celestin dédia la basilique de Julie, & y offrit plusieurs vases d'argent, & plusieurs à S Pierre, le tout du poids de 1136. liv. Romaines, c'est-à-dire 1704. marcs, valant 51120. liv. S. Celestin fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante-six évêques. Il fut enterré au cimetiere de Priscilla; & le S. siége vaqua vingt jours. Son successeur fut Sixte troisiéme du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le vingt-sixiéme d'Avril 432. & tint le S. siége environ huit ans. Il étoit prêtre de l'église Romaine, & c'est à lui que S. Augustin avoit écrit cette lettre celebre touchant la grace.

Chr. Prosp. & Marcell.
Sup. liv. XXIII. n. 57.

L'ordination de S. Sixte se fit d'un commun consentement de tout le monde, & en présence de deux évêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Cassium, envoyez par les évêques, qui avoient assisté au concile d'Ephese, avec des lettres de recommandation de S. Cyrille. S. Sixte les chargea de ses réponses à S. Cyrille & aux autres évêques: quoiqu'il eût déja suffisamment déclaré son sentiment, par les let-

Baluz. Coll. p. 658.

lettres, dont il avoit chargé les clercs de l'église de Constantinople, & un diacre de S. Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogene & Lampetius, la premiere à S. Cyrille en particulier, la seconde circulaire à tous les évêques, qui les avoient députez. Elle sert à deux fins: premierement à leur faire part de son ordination, suivant la coûtume: en second lieu à procurer la réünion des églises d'Orient. Il louë le zele de S. Cyrille, qui sans esprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit souffertes, ne songe qu'à rétablir la paix des églises. Le pape déclare qu'il est du même avis: que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin; mais que l'on pourvoye aux églises de ceux qui ne voudront pas se réünir. Il déclare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'église a condamné.

XVI. Division en Orient.

Synod. Baluz. c. 38.

En effet, la division étoit grande en Orient. Jean d'Antioche retournant chez lui après le concile d'Ephese, écrivit d'Ancyre à Antiochus préfet du prétoire, que ni lui, ni ceux de son parti ne tenoient point pour évêques Maximien de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnez en d'autres églises; le priant de le déclarer à l'empereur & à son consistoire. A Tarse, Jean & ceux de son parti s'assemblerent en concile, & déposerent de nouveau S. Cyrille & les sept évêques qui avoient été à Constantinople pour l'ordination de Maximien; sçavoir, Arcade légat du pape, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Philippes, Firmus de Cesarée en Cappadoce, Theodore d'Ancyre,

c. 66. 141. 174.

Aca-

Digitized by Google

An. 432. *Socr. c.* 34 *Liberat. c.* 6 *Baluz. Synod. c.* 39.

Acace de Melitine, & Evoptius de Ptolemaïde. Jean étant retourné à Antioche, assembla encore un concile, où les Orientaux confirmerent de nouveau la déposition de saint Cyrille, & tout ce qu'ils avoient fait, & écrivirent à l'empereur, pour lui déclarer, qu'ils detestoient les articles de saint Cyrille, & le prier de ne point souffrir, qu'ils fussent enseignez dans aucune église.

Sup. liv: XXV. n. 17.

Jean d'Antioche, & son concile suspendirent aussi de leur communion Rabbula évêque d'Edesse, dont nous avons marqué la conversion. Il avoit assisté au concile d'Ephese, où d'abord il avoit suivi le parti des Orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de saint Cyrille, comme seule veritable, & avoit anathématisé Theodore de Mopsueste & ceux qui lisoient ses écrits: il avoit aussi condamné les écrits d'André de Samosate & de Theodoret contre saint Cyrille. Sur la plainte d'André, le concile d'Antioche ordonna aux évêques d'Oroëne de ne point communiquer avec Rabbula, jusqu'à ce qu'il eût été appellé & examiné juridiquement. Vers le même-tems, Theodoret toûjours plein de ses préjugez, écrivit cinq livres de l'incarnation, pour combattre la doctrine de saint Cyrille & du concile d'Ephese. Il n'en reste que des extraits. Il écrivit aussi des lettres de consolation au peuple de Constantinople, dont une grande partie étoit toûjours attachée à Nestorius.

Synod. c. 43. *c.* 44. *Mert. Garn. p.* 265. *Anst. Theod Baluz. Synod. c.* 40. 47.

Les catholiques de leur côté agissoient vigoureusement contre les schismatiques, étant soûtenus par l'autorité de l'empereur. Firmus, évêque de Césarée en Cappadoce vint à Thyane, pour y ordonner un évêque à la place d'Eutherius; mais le comte Longras en

c. 45.

envoya des Isaures au secours d'Eutherius, qui se trouva le plus fort, & prit entr'autres celui que Firmus avoit ordonné en sa place. Celui-ci dit, qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, & alla au theatre attendre les spectacles A Marcianople, métropole de la Mesie, à la place de Dorothée, partisan de Nestorius, on ordonna Saturnin; Plintha maître de la milice alla pour le mettre en possession; le peuple y résista vigoureusement: toutefois il l'emporta à la fin, & demeura évêque de Marcianople. On voulut aussi chasser Hellade de Tarse, parce qu'il refusoit de recevoir dans les dyptiques le nom de Maximien. Il y eut plusieurs autres évêques chassez.

AN. 432.

c. 46.

Conc. C. P. to. 4. *p* 183. 230

Synod. c. 48 49.

47

Pour remedier à ces désordres, l'empereur Theodose fit venir vers lui Maximien, & plusieurs autres évêques, qui étoient demeurez à Constantinople depuis son ordination: & les consulta sur les moyens de procurer la paix à l'église. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir sur la foi: que Jean d'Antioche anathématise la doctrine de Nestorius, & approuve sa déposition; & que Cyrille de son côté oublie tout ce qui s'est passé à Ephese. L'empereur ayant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit: Vous vous rendrez incessamment à Nicomedie, sans amener aucun évêque, mais seulement quelque peu de clercs, pour vous servir. Nous avons aussi mandé au très-saint évêque Cyrille de s'y trouver: mais nous ne voulons point que vous veniez, ni l'un, ni l'autre, en notre présence, que vous ne vous soyez vûs & parfaitement reconciliez. Cependant il ne se fera rien de nouveau touchant les dé-

XVII. Aristolaüs envoyé pour la paix

Epist. Cyr. ad Acac. Conc. Eph. p. 3. *c.* 35.

ibid. c. 24.

AN, 432. dépositions & les ordinations d'évêques: toutes choses demeureront en même état. Les clercs suffisent pour le service des églises jusqu'à l'entiere réünion. Cette lettre parle du pape S. Celestin, comme vivant : ce qui marque qu'elle est écrite avant que la nouvelle de sa mort fût arrivée à Constantinople, c'est-à-dire, avant la fin d'Avril 432. L'empereur
c. 26. écrivit en même tems à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, &
c. 25. qui avoit le plus de credit sur l'esprit de Jean d'Antioche : il écrivit aussi à S. Simeon Stylite, à qui sa vie miraculeuse donnoit une grande autorité. Aristolaus tribun & notaire fut chargé de ces lettres ; & Plintha maître de la milice, eut ordre de lui prêter main-forte.

Jean d'Antioche en ayant avis, & craignant qu'on ne voulut le mener par force à Constantinople, écrivit à Alexandre d'Hieraple, le plus zelé des schismatiques, & lui dit : S'il dépend de moi d'aller, ou non, il faut consulter ensemble ce que je dois répondre : si on me veut faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma santé est-elle si foible, que quelque effort que fasse Cyrille, il est impossible de me mettre en chemin : quelques-uns même de mes amis m'ont écrit que l'on veut attenter à ma vie pendant le voyage. Je vous prie donc, après l'assemblée qui se tient d'ordinaire à Cyr en ce tems-ci, de venir au plûtôt avec le S. évêque Theodoret, & tous ceux que vous trouverez. Vous prendrez prétexte de venir saluer le maître de la milice.

Synod Baluz. c. 50.

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samosate & Theo-

Theodoret, & apparemment quelques autres. Ils trouverent faux les bruits qui s'étoient répandus, que l'on vouloit user de violence contre Jean d'Antioche, Aristolaüs même ne le pressa point de venir à Nicomedie, & lui laissa tenir un concile à Antioche, où les Orientaux dresserent six propositions, dont ils vouloient que S. Cyrille convînt. Il ne nous en reste que la premiere, qui contenoit tout l'essentiel, & portoit : Nous nous tenons à la foi de Nicée, & à l'explication qu'en a donné le bienheureux Athanase dans sa lettre à Epictete. Mais nous rejettons les nouveaux dogmes avancez dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendoient par-là, les écrits de S. Cyrille, & particulierement les douze articles. Acace de Berée écrivit à S. Cyrille, pour l'exhorter à la paix, & lui envoya ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui-même, & porta le tout à Alexandrie : d'où il renvoya la réponse de S. Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime.

AN. 432.

Synod. Baluz.

c. 55.

XVIII. Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée. *c.* 56.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impossible ; en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Ephese. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant ; mais ce que j'ai écrit, n'est que contre les nouvelles erreurs de Nestorius : & si je le retracte maintenant, il s'ensuivra qu'il aura eu raison, & que nous aurons eu tort de le condamner & le déposer. Vous voyez donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramenent à l'origine de la division. Ils devoient plûtôt, quand ils vinrent à Ephese, condamner avec nous Nestorius. Car s'ils étoient venus un peu trop tard, qui les empê-

An. 432. pechoit de prendre communication des actes, & d'approuver ce que tous les autres avoient jugez? Quand nous aurions eu tort en quelque chose, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler? Il y avoit trois ans que nous souffrions les blasphêmes de Nestorius, & que nous nous efforcions tous, & vous-même de le ramener à la raison. Enfin le concile voyant qu'il persistoit, même à Ephese, & qu'il étoit incurable, opiniâtre & impénitent, l'a privé du sacerdoce: mais en même tems le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçus: pour l'amour de Dieu, le respect de l'empereur qui le désire, & l'utilité de l'église; & pardonner tout comme à mes freres. Mais aussi c'est la volonté de Dieu & de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Nestorius; & qu'ils anathematisent ses blasphêmes. Il ne tient qu'à cela, que la paix des églises ne soit retablie.

Et parce que quelques-uns m'attribuent inconsiderément les erreurs d'Apollinaire, d'Arius, ou d'Eunomius: je declare que par la grace du Sauveur, j'ai toûjours été orthodoxe; j'anathematise Apollinaire & tous les autres héretiques: je confesse que le corps de J. C. est animé d'une ame raisonnable; qu'il ne s'est point fait de confusion; que le Verbe divin est immuable & impassible selon sa nature. Mais je soûtiens que le Christ & le Seigneur, Fils unique de Dieu, est le même qui a souffert en sa chair, comme dit S. Pierre. Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Nestorius: & lorsque la paix sera renduë aux églises, & que nous pourrons nous écrire librement & frater-

1. Pet. IV. 7.

ternellement, il me sera facile de contenter tout le monde sur ces articles; car nôtre doctrine & nôtre conduite est aprouvée de tous les évêques, par tout l'empire Romain, & nous devons avoir soin d'entretenir aussi la paix avec eux. Au reste, le tribun Aristolaus a tellement adouci les esprits du clergé d'Alexandrie, & de tous les évêques d'Egypte afligez de ce que les Orientaux ont fait contre moi, qu'il m'a fort aplani le chemin de la paix. Telle fut la réponse de S. Cyrille à Acace de Berée. Le pape S. Sixte lui écrivit aussi en même tems; aparemment pour l'exhorter à travailler à cette réunion.

AN. 432.

Synodic. c. 55.

La lettre de S. Cyrille fut reçuë diversement par les Orientaux. Acace de Berée, & Jean d'Antioche en furent contens. Ils trouverent qu'elle sauvoit la doctrine, & que S. Cyrille reconnoissoit sufisamment les deux natures en J. C. & ils crurent que l'on devoit user de condescendance pour le reste. Acace écrivit donc à Alexandre d'Hieraple de se trouver à Antioche, s'il étoit possible, pour approuver la réponse que Jean & les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoyer à S. Cyrille, ou du moins de l'approuver par écrit: il écrivit aussi la même chose à Theodoret, & leur envoya à tous deux la lettre de S. Cyrille. Theodoret en aprouva la doctrine, & crut que S. Cyrille étoit revenu de l'erreur qu'il avoit, selon lui, soûtenuë dans les douze articles; mais il refusa de souscrire la condamnation de Nestorius, disant qu'il ne pouvoit condamner un homme dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe, & n'avoit été condamné que sur de faux extraits de ses œuvres.

d. c. 55.

c. 60. 61. 8. 66. 70. 71. 72.

AN. 432. Mais Alexandre d'Hieraple rejetta absolument la lettre de S. Cyrille, prétendant y voir toûjours les mêmes erreurs; voulant qu'il commençât par condamner ses douze articles, & soûtenant qu'il ne faloit point user de condescendance en matiere de foi. Quand j'ai vû ce changement, dit-il, d'Acace & de Jean, j'ai souhaité que la terre m'engloutir, & si la crainte de Dieu ne m'avoit retenu, j'aurois tout quitté, & m'en serois fui au desert. J'arracherois plûtôt mon œil droit, & je couperois plûtôt ma main droite, que de consentir à cette impieté. Il proposoit toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allassent en Egypte, pour s'assurer mieux des sentimens de S. Cyrille. Maximien d'Anazarbe, Helladius de Tarse, & Eutherius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, & rejetterent entierement la lettre de S. Cyrille. André de Samosate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croyoit que S. Cyrille étoit toûjours dans l'erreur : mais il croyoit avec Theodoret, que l'on pouvoit, pour le bien de la paix, user de condescendance, & condamner en general ceux qui admettoient deux Fils, ou qui disoient que J. C. étoit un pur homme.

c. 7. 58 64 65. 69.

c. 58. 64.

c. 69.

c. 67. 68. 73. 74.

c. 59.

c. 62. 63.

XIX. Paul d'Emese à Alexandrie.

c. 76.

Jean d'Antioche croyoit que c'étoit assez que S. Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire, & la confusion des natures : C'est pourquoi, comme il désiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur pere, & qui procuroit la paix de tout son pouvoir. Après une meure déliberation, ils résolurent de prier Paul évêque d'Emese, d'aller en Egypte, pour conferer avec S. Cyrille,

rille; sachant combien les affaires se traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile, & homme de confiance, qui avoit souscrit pour Acace de Berée au concile d'Ephese. Il entreprit le voyage, & Jean d'Antioche donna part de cette résolution à Alexandre d'Hieraple; l'exhortant à l'aprouver, & lui répresentant que le tems ne permettoit pas de traiter les choses à la rigueur, ni de vouloir l'emporter absolument: que ce n'étoit pas une occasion de renoncer à tout, & de s'exposer au martyre, & qu'il faloit plûtôt procurer la tranquilité de l'église. Alexandre ne goûta pas cette proposition, & demeura toûjours dans sa dureté: mais Dorothée de Marcianople, avec les autres évêques de Mesie, aprouverent la députation de Paul; recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoître en J. C. deux natures sans confusion.

AN. 432.

c. 77. 136.

Paul d'Emese étant arrivé à Alexandrie, fut obligé d'attendre quelque tems, à cause d'une grande maladie de S. Cyrille. Ensuite S. Cyrille s'entretint avec lui fort au long, sur ce qui s'étoit passé à Ephese contre lui; mais voulant tout oublier, & venir à quelque chose de plus important, il lui demanda s'il apportoit quelque lettre de Jean d'Antioche; Paul lui en rendit une, où il disoit: J'avois toûjours eu pour vous une inclination particuliere, même sans vous avoir vû: mais ces articles ont été cause de la division. Nous ne pouvons croire du commencement, qu'ils fussent de vous, tant ils nous paroissoient éloignez de la doctrine de l'église. Vous les avez déja bien corrigez, & nous avez donné de grandes esperances, par la lettre à Acace,

Cyr ep. ad. Acac 3 p. conc. Eph. c. 35. Synodic. c. 80.

H 2 qui

AN. 432. qui a réjoüi tous ceux qui aiment la paix de l'église. Quand elle sera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjoüis, c'est que vous avez reçû agréablement la lettre de notre pere commun, le bienheureux Athanase qui suffit pour terminer tous les différens. Jean d'Antioche exhortoit ensuite S. Cyrille à concourir à la paix, pour faire cesser les anathêmes & les persécutions réciproques des évêques, la division des peuples, & les insultes des Juifs, & des payens. Enfin il lui recommandoit Paul d'Emese, & le prioit de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

Ep. ad. Acac. p. 1115. A. Epist. ad Donc c 3. p. 1131. E.

S. Cyrille ne fut point content de cette lettre de Jean d'Antioche, à cause des reproches qu'elle contenoit, plus propres à l'aigrir qu'à l'apaiser. Ainsi, quoi que ce fût une lettre de communion, il ne voulut point la recevoir, & dit : Ceux qui devroient nous demander pardon du passé, veulent-ils nous offenser de nouveau ? J'attendois plûtôt quelque consolation Paul d'Emese assura avec serment, que leur dessein n'avoit point été de l'offenser, & que Jean avoit écrit ainsi par simplicité, & par zele pour la vray doctrine. S. Cyrille voulut bien par charité dissimuler & se payer de cette excuse : mais avant que d'admettre Paul à la communion des prieres ecclesiastiques, il l'obligea à donner sa déclaration par écrit, qu'il renonçoit au schisme. Elle étoit conçûë en forme de lettre adressée à S. Cyrille present. Paul y marque, comme en execution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche & Acace de Berée l'ont envoyé vers S. Cyrille ; qu'il a trouvé disposé à la paix, & qui lui a mis entre les mains un écrit con-

conc. Eph. 3 p. c. 28.

tenant la foi catholique dans sa pureté : ce qui étoit, ajoûte-t'il, le plus important. Et parce qu'il faut aussi regler ce qui regarde Nestorius, je declare que nous recevons l'ordination du très-saint évêque Maximien : que nous tenons Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople, pour déposé ; que nous anathématisons les impietez qu'il a enseignées ; & que nous embrassons sincerement vôtre communion, suivant l'exposition que nous vous avons donnée touchant l'incarnation du Verbe, que vous avez reçûë, comme vôtre propre foi, & dont la copie est inserée à cet écrit. Et par cette communion, nous finissons tous les troubles excitez de part & d'autre, & ramenons les églises à leur premiere tranquillité. L'exposition de foi ne se trouve plus inserée à cette déclaration ; mais ce doit être la même, qui fut depuis inserée à la lettre de Jean d'Antioche.

AN. 432. 25. Dec.

Après cette déclaration, Paul fut admis aux prieres ecclesiastiques, & prit place comme évêque dans la grande église d'Alexandrie. Il parla même au peuple en présence de S. Cyrille, le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre, & selon les Egyptiens, vingt-neuviéme de Choïac la même année 432. Il commença par annoncer la paix avec les anges ; puis, entrant dans le mystere du jour, il dit nettement : Marie mere de Dieu enfante Emmanuel. Alors le peuple s'écria : C'est la foi : la voilà : c'est le don de Dieu. Cyrille orthodoxe : c'est ce que nous voulions entendre. Qui ne dit pas ainsi, soit anathême. Paul d'Emese continua : Qui ne dit pas, & ne pense pas ainsi, soit anathême, & rejetté de l'église. Il reprit son discours, & conti-

Epist. ad Theogn. D. 5. p. 2. Cyr. p. 152. conc. Eph. p. 3. c. 31.

tinuant d'expliquer le mystere, il vint à dire: Car le concours des deux natures parfaites, je veux dire, de la divinité & de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ, un seul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, & s'écria; Vous êtes le bien venu, évêque orthodoxe: digne de Cyrille, don de Dieu. Paul acheva son sermon en peu de mots, anathématisant expressément ceux qui disoient deux Fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme, & relevant la confession de S. Pierre, qui reconnoît un seul Fils du Dieu vivant. En suite il laissa la parole à S. Cyrille, selon la coûtume.

AN. 433.

Matth. XVI 16.

Ibid. c. 32.

Paul d'Emese n'ayant pas eu ce jour là assez de tems pour s'expliquer, precha encore dans la grande église d'Alexandrie, huit jours après, savoir le sixiéme de Tibi, autrement le premier de Janvier 433. Le sermon fut plus long, & il y expliqua exactement le mystere de l'incarnation, contre les erreurs de Nestorius & d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables, & S. Cyrille parla ensuite en peu de mots sur le même sujet.

c. 33.

Cyr. epist. ad Acac. Mel. p. 116. B.

Paul vouloit que la déclaration qu'il avoit donnée par écrit, servît à Jean d'Antioche, & à tous les évêques Orientaux, comme étant faite en leur nom, & qu'on ne leur demandât rien d'avantage. Mais S. Cyrille s'y oposa, soûtenant que la déclaration de Paul ne servoit qu'à lui seul, & voulut absolument que Jean d'Antioche donnât aussi sa déclaration par écrit. S. Cyrille tint ferme aussi sur quatre évêques déposez, pour le rétablissement desquels Paul insistoit dès le commencement. C'étoit Hellade de Tarse, Eutherius de

Epist. ad Theog. n. p. 153.

de Tyane, Himerius de Nicomedie, & Dorothée de Marcianople. Saint Cyrille declara, qu'il n'y consentiroit jamais, & ils ne furent point compris dans la paix. AN. 433.

Epist. ad. Theogn. to. 5. p. 152.

Saint Cyrille dicta de concert avec Paul d'Emese la declaration que Jean d'Antioche devoit souscrire, & en chargea deux de ses clercs, avec une lettre de communion pour lui: mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion, qu'il n'eût auparavant signé la declaration. Les deux clercs accompagnerent le tribun Aristolaus, qui retourna à Antioche, s'ennuyant des longueurs de cette négociation. Il promit avec serment à S. Cyrille, que le projet de la declaration ne se perdroit point. Et si l'évêque Jean, ajoûta-t-il, ne veut pas le souscrire, je m'en irai droit à Constantinople, & je dirai à l'empereur, qu'il ne tient pas à l'église d'Alexandrie, que la paix ne se fasse, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit contenoit l'approbation de la déposition de Nestorius, & la condamnation de ses dogmes.

XX.
S. Cyrille agit à C. P.
ep. Epiph. Synodic. c. 203.

Cependant saint Cyrille agissoit puissamment à Constantinople, afin que les ordres de la cour pressassent Aristolaus de finir cette négociation, & Jean d'Antioche d'abandonner Nestorius. Saint Cyrille écrivit pour cet effet à sainte Pulquerie, à Paul, préfet de la chambre, à Romain chambellan, à deux dames, Marcelle & Droseria; & il leur envoya des benedictions, c'est-à-dire des presens. Il en donna aussi à un autre prefet, nommé Chrysorette, qui étoit opposé aux interêts de l'église, & il le fit solliciter de se désister de ses poursuites, par deux autres officiers, à qui il envoya des presens. C'est ce qui paroît par une let-

AN. 433. tre d'Epiphane, archidiacre & syncelle de saint Cyrille, à Maximien de Constantinople, par laquelle il le presse d'agir de son côté pour la conclusion de cette affaire. Suppliez, dit-il, l'imperatrice Pulquerie, qu'elle écrive fortement à Jean, afin qu'il ne soit plus mention de cet impie, c'est-à-dire de Nestorius : que l'on écrive aussi à Aristolaus, afin qu'il le presse. Priez le saint abbé Dalmace, qu'il mande à l'empereur, avec des conjurations terribles, & aux officiers de la chambre, qu'il ne soit plus mention de Nestorius : priez aussi le saint homme Eutychés, qu'il combatte pour nous. C'est celui qui fut depuis heresiarque. Epiphane ajoûte : Vous verrez par le memoire ci-joint, ceux à qui on a envoyé des presens, & combien la sainte église d'Alexandrie a fait pour vous ; car nos clercs sont affligez, qu'elle soit dépoüillée à cause de ce trouble, & qu'elle doive au comte Ammonius quinze cens livres d'or, outre ce qui a été envoyé d'ici ; & on lui a encore écrit de donner aussi des presens aux dépens de votre église à ceux que vous connoissez interressez, afin qu'ils ne chargent pas l'église d'Alexandrie. Priez Pulquerie qu'elle fasse mettre Lausus à la place de Chrysorete, pour abbattre sa puissance ; autrement nous serons toûjours maltraitez. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui se passoit à Constantinople.

Quelques-uns y murmuroient de l'accord commencé, & faisoient courir le bruit, que S. Cyrille s'étoit retracté, & avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Nestorius Car les Nestoriens qui vouloient revenir, interprétoient ainsi sa lettre à Acace de Berée. Cela obligea S. Cyrille d'écrire aux prêtres Theognoste

Epist. to. 5. ep. Cyr. p. 152.

gnoste & Charmosine, & au diacre Leonce, ses apocrisiaires à Constantinople, c'est-à-dire, ses agens, pour solliciter à la cour les affaires de son église. Il leur raconte tout ce qui s'étoit passé jusques alors, depuis la lettre qu'Acace de Berée lui avoit écrite pour entrer en négociation; & conclut en ces termes: Ne laissez donc personne en peine; je ne suis pas si dépourvû de sens, que d'anathematiser ce que j'ai écrit. J'y persiste, & suis dans les mêmes sentimens; car ils sont bons, & conformes à l'écriture, & à la foi de nos peres.

AN. 433.

Sup. n. 18.

XXI. Reconciliation de Jean d'Antioche.

Conc. Eph. p. 3. c. 30.

Jean d'Antioche se rendit enfin, & écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit que pour le bien de l'église, & pour satisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commission à Paul d'Emese de faire la paix, & de donner en son nom l'exposition de foi, dont ils sont convenus, en ces termes: Quant à la Vierge Marie mere de Dieu, & la maniere de l'incarnation, nous sommes obligez de dire ce que nous en pensons, non pour ajoûter, quoique ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer les mysteres ineffables: mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc que Notre-Seigneur JESUS-CHRIST est le Fils unique de Dieu: Dieu parfait & homme parfait, composé d'une ame raisonnable, & d'un corps engendré du Pere avant les siécles, selon la divinité; & le même engendré dans les derniers jours pour notre salut, de la Vierge Marie, selon l'humanité: le même consubstantiel au Pere, selon la divinité, & consubstantiel à nous, selon l'humanité: car les deux natures ont été unies; c'est pourquoi nous confessons un Christ, un Fils, un Seigneur, Suivant l'idée de cette

An. 433. union sans confusion, nous confessons que la sainte Vierge est Mere de Dieu ; parce que le Verbe de Dieu s'est incarné, & fait homme ; & par la même conception a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangelistes & des apôtres, touchant Notre-Seigneur : Nous sçavons que les théologiens en appliquent les unes en commun, comme à une personne, & les autres séparement, comme à deux natures ; attribuant à J. C. celles qui sont dignes de Dieu, selon sa divinité, & les plus basses, selon son humanité.

Ayant reçu cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle aux églises, & ôter les scandales, de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople ; & nous anathématisons ses mauvaises & profanes nouveautez de paroles ; parce que nos églises conservent la saine & droite foi, comme votre sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du très S. évêque Maximien, en l'église de CP. & nous sommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui gardent & enseignent la foi pure & orthodoxe.

Conc. Eph. p. 3. c. 29. La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple en un petit sermon qu'il fit le vingt-huitiéme de Pharmouthi, indiction premiere, c'est-à dire, *Ibid. c. 34.* le vingt-troisiéme d'Avril 433. Il fit lire ensuite dans l'église la lettre de Jean d'Antioche, & sa réponse, dont il chargea Paul d'Emese. Outre les témoignages de joye & d'amitié, elle contenoit aussi la declaration de Jean d'Antioche, & quelques éclaircissemens de saint Cyrille sur sa doctrine, pour le-

ver

ver tous les scrupules des Orientaux. On m'accuse, dit-il, de dire que le sacré corps de J. C. a été apporté du ciel, & non pas tiré de la sainte Vierge : comment l'a-t-on pu penser, puisque presque toute notre dispute a roulé sur ce que je soûtenois qu'elle est mere de Dieu ? comment le seroit-elle, & qui auroit elle enfanté, si ce corps étoit venu du ciel ? Mais quand nous disons que J. C. est descendu du ciel, nous parlons comme saint Paul, qui dit : Le premier homme étoit de terre, & terrestre : Le second est venu du ciel ; & comme le Sauveur lui-même : Personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme. Car encore que ce soit proprement le Verbe, qui soit venu du ciel, on l'attribuë aussi à l'homme, à cause de l'unité de personne.

AN. 433.
p. 1118. E.
1. Cor XV. 47.
Joan. III. 13.

L'autre reproche étoit d'admettre un mélange, ou une confusion du Verbe avec la chair. J'en suis si éloigné, dit saint Cyrille, que je crois qu'il faut être insensé pour le penser, & pour attribuer au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toûjours ce qu'il est sans alteration. Nous reconnoissons tous aussi, qu'il est impassible, quoiqu'il s'attribuë les souffrances de la chair : comme saint Pierre a dit si sagement : J. C. ayant souffert en sa chair, & non pas en sa divinité. Il declare encore qu'il suit en tout la doctrine des peres, particulierement de saint Athanase, & le symbole de Nicée, sans en alterer une syllabe, comme ayant été dicté par le Saint Esprit ; & finit en ces termes : Ayant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de notre pere Athanase à Epictete, au préjudice de plusieurs personnes : nous avons crû

p. 1109. D.
1. Petr. IV. 1.

AN. 433.
p. 112. C.

nécessaire de vous en envoyer une copie tirée sur les anciens exemplaires, que nous en avons.

Ep. ad Acac. Mel. in fin.

C'est que Paul d'Emese discourant avec saint Cyrille sur la foi, lui demanda fort sérieusement, s'il convenoit de ce que saint Athanase avoit écrit à Epictete. Saint Cyrille lui dit : Avez-vous cette lettre sans alteration ? car les ennemis de la verité y ont beaucoup changé : pour moi je m'y accorde en tout & par tout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'assurer sur les exemplaires que vous avez, si elle est falsifiée ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, & les ayant conferez avec ceux qu'il avoit apportez, il les trouva corrompus, & pria saint Cyrille de lui en donner des copies sur les siens, & les envoyer à Antioche.

XXII
Suite de la reconciliation.

Baluz. synod. c. 86. c. 87.

Jean d'Antioche ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Theodoret, lui promettant un plus grand éclaircissement, après l'arrivée de Paul d'Emese, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit suspecte à Theodoret ; & avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît dans leurs églises ceux qui avoient été déposez, pour la cause qu'il estimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit ensuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. Nous sommes, dit-il, d'un même sentiment, Cyrille & nous : nous conservons la même foi. Il n'y a plus de difference, ni de sujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite, tout y est clair, & conforme à nos propositions. Il approuve & loue nos expressions, & expose la tradition des peres, qui étoit, pour ainsi dire, en danger de périr d'entre les hommes.

c. 2.

Il

Il enseigne clairement la difference des natures, avec l'identité de personne du Fils de Dieu: en sorte qu'il doit satisfaire à tous ceux qui sont de bonne volonté, & couvrir de confusion les incredules, qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoye la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a satisfait; & celle que je lui ai écrite, afin que vous voyiez que dans cet accord je n'ai rien fait de honteux ni de servile. AN. 433.

Aristolaus ayant ainsi heureusement terminé sa négociation, retourna à Constantinople, avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur; qu'il lui declare que la paix est faite; *c. 91.* que saint Cyrille & lui sont satisfaits l'un de l'autre; qu'il approuve l'ordination de Maximien, & la déposition de Nestorius, & anathematise sa mauvaise doctrine. Nous vous prions, ajoûte-t-il, pour rendre au monde une joïe parfaite, & dont aucune ville ne soit privée, d'ordonner que les évêques, qui ont été chassez de leurs églises pendant ces troubles, soient rétablis, & qu'il ne reste aucune trace de l'animosité passée. Vous en avez des exemples; & en cas pareil on a remis les anciens évêques dans leurs sieges, & ceux qui avoient été ordonnez pendant les troubles, sont demeurez sans fonction, en attendant leur mort. Il semble que Jean d'Antioche écrivoit ainsi, pour satisfaire Theodoret, & quel- *c. 87.* ques autres, qui ne vouloient point accepter la paix, que les évêques déposez ne fussent rétablis.

Jean d'Antioche écrivit aussi une lettre de communion en son nom, & des autres évêques qui étoient avec lui, adressée au pape Saint Sixte, à saint Cyrille, & à Maximien de Constan- *Conc. Eph. p. 3. c. 27.*

stantinople, où il approuve la sentence du
AN. 433. concile d'Ephese contre Nestorius ; le tient
pour déposé, anathématise ses dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien ; & embrasse la communion de tous les évêques catholiques du monde. Saint Cyrille écrivit de
Ibid c. 41. son côté au pape saint Sixte & à Maximien de
init. c. 39. Constantinople, pour leur faire part de cette paix.

c. 41. Les lettres de saint Cyrille arriverent les premieres à Rome, & y trouverent le pape tenant un concile avec les évêques, qui étoient venus celebrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple étoit assemblé dans l'église S. Pierre, quand cette heureuse nou-
c. 41. 42. velle y fut publiée. Le pape écrivit à S. Cyrille & à Jean d'Antioche des lettres de congratulation, toutes deux de la même date, du quinziéme des calendes d'Octobre, sous le quatorziéme consulat de Theodose avec Maxime, c'est-à-dire, du dix-septiéme de Septembre 433. Or le jour de l'ordination de saint Sixte, étoit le vingt-sixiéme d'Avril : ainsi les évêques n'étoient venus qu'après ce jour, ou le concile avoit duré long-tems. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais suivi l'erreur de
p. 1177 *A.* Nestorius, mais seulement, qu'il a suspendu son jugement.

Il y avoit des Nestoriens en Espagne, qui ne vouloient pas que l'on dit que Dieu est né, & soûtenoient que c'est un pur homme, qui est né de la Vierge, & a souffert sur la
Edit Sirm. croix. Deux fideles nommez Vital & Tonan-
an. 1630. tius ou Constantius, après les avoir refutez comme ils pouvoient, en écrivirent à Capreolus évêque de Carthage, le priant de les in-

instruire sur ce sujet. Capreolus leur répondit par une grande lettre, où il marque d'abord que cette heresie a été condamnée en Orient, par le concile d'Ephese; & ne laisse pas ensuite d'expliquer la foi catholique sur ce mystere, & la nécessité de croire l'unité de personne en JESUS-CHRIST.

AN. 433.

XXIII. Ecrit de Vincent de Lerins.

La même heresie fut aussi refutée en Gaule par Vincent de Lerins, dans ses avertissemens contre les heresies, écrits vers le même tems. Car il dit vers la fin du second, qu'il y a environ trois ans que le concile d'Ephese a été celebré. Vincent étoit frere de saint Loup de Troyes; & après avoir passé une partie de la vie dans la milice séculiere, c'est à-dire, apparemment dans les charges publiques, il se retira au monastere de Lerins, où profitant de son loisir, il écrivit pour son usage deux memoires, qui contiennent d'excellentes regles, pour se garantir de toutes les heresies. Il y cache son nom sous celui de Peregrinus, c'est-à-dire, étranger. Il met pour fondement qu'il faut se tenir à l'autorité de la loi divine, & ensuite à la tradition de l'église catholique. L'écriture ne suffit pas, parce qu'on l'explique diversement, & chaque heretique prétend l'avoir pour soi. C'est donc de l'église catholique, qu'il faut en apprendre le vrai sens; & dans l'église même, il faut s'en tenir à ce qui a toûjours été crû par tout, & de tous: car c'est là ce qui est proprement catholique, c'est à-dire univerfel. Ainsi, lors qu'une partie de l'église se separe de la communion du reste, il faut préferer tout le corps à ce membre retranché; & si une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'eglise, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit consul-

Edit. Baluz. p. 374. Common. init.

p. 325.

sulter les docteurs approuvez, qui ont vêcu en
AN. 433. divers lieux, en divers tems, dans la communion de l'église; & tenir pour certain, ce que tous ont enseigné clairement, unanimement & sans varier.

Il apporte ensuite l'exemple des Donatistes, séparez du reste de l'église, & des Ariens, qui avoient séduit ou opprimé presque tous les évêques d'Occident : on opposoit aux Donatistes le plus grand nombre, aux Ariens toute l'antiquité. Il insiste principalement sur cette
p. 333. 336. maxime; qu'il n'est jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion; & quand Dieu permet que des personnages considerables dans l'église enseignent quelque nouveauté, c'est pour éprouver notre foi. Il en apporte pour exemple Nestorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'estime des évêques, & l'amour du peuple, qui en prêchant tous les jours, refutoit les Juifs, les Gentils, les heretiques, quoi qu'il y eût en lui plus de merveilleux que d'utile, & plus de réputation que d'effet. Il rapporte aussi l'exemple de Photin & d'Apollinaire; & explique les erreurs de tous les trois, qu'il refute sommairement; s'attachant particulierement à établir contre Nestorius l'unité de personne en JESUS-CHRIST, sans préjudice de la distinction des natures. En Dieu, dit il, il y a une sub-
p. 343. stance en trois personnes; en J. C. deux sub-
p. 345. stances & une personne. Il marque que quelques-uns abusoient du mot de personne; le prenant, suivant la signification originaire du mot latin, pour un personnage feint, comme ceux des theatres. Ainsi quand ils disoient que Dieu s'étoit fait homme en personne, *per personam*, ils vouloient dire en apparence, re-

combant dans l'erreur des Manichéens.

Après cette digression, il rapporte encore l'exemple d'Origene & de Tertullien, pour montrer que l'on ne peut jamais s'appuyer sur l'autorité d'aucun docteur particulier ; & il revient à la regle de s'en tenir ferme à l'antiquité, & d'exclure toute nouveauté, qui est le caractere de l'heresie, puisque la doctrine chrétienne n'est pas une invention humaine, mais un dépôt que Dieu a confié à son église. Non, dit-il, qu'il ne soit permis, & même utile de faire quelque progrès dans cette doctrine ; mais seulement pour l'éclaircir & l'affermir sans la changer, pour écrire sommairement la tradition, & par un nouveau mot, exprimer la foi ancienne. Il marque ensuite les differentes manieres de combattre les differentes heresies, anciennes & nouvelles. C'est ce que contient le premier avertissement de Vincent de Lerins. Le second contenoit l'application des regles précedentes, & la maniere d'employer les autoritez des peres, par l'exemple du concile d'Ephese : mais ce second memoire fut dérobé à Vincent, avant qu'il l'eût mis au net, & il se contenta d'ajoûter à la fin du premier une recapitulation de tout l'ouvrage, finissant par les autoritez des deux papes, Saint Sixte & Saint Celestin contre Nestorius.

AN. 433. *p.* 340. *p.* 355. *p.* 457. *p.* 459. *p.* 362. *p.* 307. *Gennad. catal. c.* 63.

XXIV. Ecrits de S. Prosper.

Quoique Vincent parle souvent dans cet ouvrage des Pelagiens, comme d'heretiques condamnez, on ne laisse pas de le soupçonner d'être le même Vincent, auteur des objections ausquelles S. Prosper a répondu. Ce soupçon est fondé sur la conformité du nom & le voisinage de Cassien, & des autres prêtres de Marseille, qui attaquerent vers ce mê-

An. 433. même tems la doctrine de saint Augustin sur la grace, comme excessive & dangereuse, par les consequences qu'ils en tiroient. Ces prétenduës consequences sont renfermées en seize propositions fausses & scandaleuses, qui se reduisent à dire : Que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes ; qu'il en a prédestiné le plus grand nombre à la damnation ; qu'à ceux-là le salut est impossible, & que Dieu est l'auteur de leurs pechez. Saint Prosper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'église en est

Ad. 12. éloignée. Il dit, entr'autres choses, que la prédestination de Dieu n'est cause de la chûte de personne, & qu'il n'abandonne point celui, qui le doit quitter, avant que lui-même l'abandonne : au contraire, il l'empêche souvent

Ad. 14. de le quitter, ou le fait revenir, après qu'il l'a quitté.

Saint Prosper répondit encore à quinze articles proposez par des Gaulois, contre la doctrine de saint Augustin ; qui se réduisent à peu près au même sens, que ceux de Vincent. Sçavoir, que la prédestination impose aux hommes une nécessité fatale de pécher ; que le libre arbitre n'est rien ; que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, & que Jesus Christ n'est pas mort pour tous. Saint Prosper, après avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, & les qualifie chacune en particulier. Il dit encore en cet ou-

Ad. 13. vrage, que ceux qui tombent, ne sont pas abandonnez de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent ; mais ils l'ont laissé, & ont été laissez ; & sont changez de bien en mal, par leur pro-

Ad. 12. pre volonté. Et ensuite : Si Dieu fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour

pour le bien, & punit injustement ce qu'il fait faire. Que peut-on penser de plus insensé? Et encore: Quoique la toute-puissance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber, la force de se soûtenir: toutefois sa grace ne les a point quittez, avant qu'ils l'eussent quitté. Et encore: Celui qui dit que l'obéïssance est ôtée à quelques justes, a mauvaise opinion de la bonté & de la justice de Dieu. Il soûtient, que l'on peut dire, que tous les hommes ne sont pas appellez à la grace: puisqu'il y a des peuples, à qui l'évangile n'a pas encore été preché, & des enfans qui meurent sans baptême. Dieu toutefois prend soin de tous les hommes, & il n'y en a aucun qu'il n'avertisse, soit par la prédication de l'évangile, soit par le témoignage de la loi, soit par la nature même. Mais il faut attribuer aux hommes leur infidelité, & attribuer leur foi au don de Dieu. Quoique J. C. soit mort pour tous, sa mort toutefois ne profite qu'à ceux, à qui elle est apliquée en particulier. Camille & Theodore prêtres envoyerent de Genes à S. Prosper neuf passages extraits du livre de S. Augustin, de la prédestination, & de celui de la perséverance, qui leur faisoient de la peine, & il leur fit voir par ses réponses, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de très-catholique.

AN. 433.

Sent. 7.

Sent. 12.

Ad. 4.

Ad. 8.

Ad. 9.

Mais le principal ouvrage de S. Prosper, pour la défense de S. Augustin, est le livre contre le Collateur, c'est-à-dire contre Cassien, auteur des Collations ou conferences. Il l'écrivit vers l'an 432. puisqu'il dit qu'il y a plus de vingt ans, que l'église combat les Pelagiens, sous la conduite de S. Augustin; ce que l'on peut raporter à ses premiers ou vra-

n. 2.

Sup. liv. XXIII. n. 3.

AN. 433.

Sup. liv XX. n. 3. XXIV. n 56.

vrages, adressez à Marcellin en 412. S. Prosper examine en celui-ci douze propositions de Cassien, tirées de la treiziéme conférence, où il fait parler l'abbé Cheremon. La premiere proposition est catholique; établissant que Dieu est le commencement, non seulement de toute bonne œuvre, mais encore de toute bonne pensée: Dans les autres propositions, Cassien favorise les Pelagiens; prétendant que plusieurs viennent à la grace sans grace: que l'homme peut quelquefois de lui-même se porter à la vertu: que l'une & l'autre opinion est autorisée par l'écriture; que le libre arbitre contribuë autant au salut, que la grace: qu'Adam par son peché n'a pas perdu la science du bien; que tous les mérites des Saints ne doivent pas être raportez à Dieu; en sorte que l'on n'attribuë à la nature que le mal: que toute ame a naturellement des semences de vertu; enfin que Dieu procure entierement le salut des uns, & ne fait qu'aider les autres. En tout cela, S Prosper montre; que Cassien favorise les Pelagiens, & se contredit lui-même. Il finit cet ouvrage en souhaitant que le pape S. Sixte chasse les Pelagiens cachez, comme ses prédecesseurs ont chassé ceux qui l'étoient à découvert; déclarant qu'il veut les tolerer charitablement, tant qu'ils ne sont point séparez de l'église. Cassien y est toûjours demeurez, & cette censure, quoique très juste, n'a pas empêché que ses conferences, & ses autres livres n'ayent toûjours été entre les mains des moines & des autres personnes de pieté, à cause de la saine doctrine, & de la haute spiritualité contenuës dans tout le reste.

XXV. Ecrits de Mercator.

Marius Mercator écrivit aussi vers ce tems-là

là son livre d'annotations. Ayant reçû les livres de Julien contre S. Augustin, & les réponses de S. Augustin: il fit des remarques sur plusieurs endroits des écrits de Julien, pour relever ses erreurs, & les recueillit ensuite, à la priere d'un prêtre nommé Pientius. Il mit à la tête un petit avertissement au lecteur, ou il explique sommairement l'état de la question, & l'histoire de cette héresie, dont il fait auteur Theodoret de Mopsueste, & Rufin le Syrien. Il parle de S. Augustin, comme mort; ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage que vers l'an l'an 432. après le concile d'Ephese, où il pouvoit avoir reçû par le diacre Bassula les derniers écrits de S. Augustin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord sur chaque article les paroles de Julien; puis la réponse de S. Augustin; puis ce qu'il y ajoûte lui-même pour l'appuyer.

AN. 433.

Sup liv. XXIII. n. 1.

Mercator écrivit aussi contre quelques ouvrages de Theodoret de Mopsueste, qu'il regardoit comme l'auteur des deux héresies de Nestorius & de Pelage. Il refuta le symbole de Theodore, le même qui fut condamné au concile d'Ephese, à la poursuite du prêtre Charisius; il traduisit des extraits d'un ouvrage de Theodore contre S. Augustin, & la doctrine du peché originel, & d'un ouvrage touchant le mystere de l'incarnation. A' ces extraits traduits en latin, Mercator ajoûta ses notes pour les refuter.

Ed. Gar. part. 2. *p.* 249.

Sup liv. XXV. 59.

XXVI. Schismatiques en Orient.

La réunion de Jean d'Antioche avec S. Cyrille trouva de part & d'autre des contradicteurs. Plusieurs de ceux qui avoient soûtenu Nestorius au concile d'Ephese trouvérent mauvais que Jean l'eût abandonné, & les deux plus fameux de ceux-là, furent Theodo-

doret & Alexandre d'Hieraple, son Métro-
AN. 433. politain. Theodoret convenoit de la doctrine, & reconnoissoit S. Cyrille pour catholique, après l'explication qu'il avoit donée dans les lettres à Acace de Berée, & à Jean d'Antioche: où il confessoit nettement les deux natures de J. C. rejettoit toute confusion, & anathématisoit l'hérefie d'Apollinaire. Il s'est retracté, disoit Théodoret, & a détruit ses douze articles. Mais il ne pouvoit se résoudre à abandonner la personne de Nestorius; qu'il croyoit injustement condamné, sans que sa doctrine eût été bien entenduë; il en écrivit ainsi à Nestorius même. Alexandre d'Hieraple rejettoit également toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Nestorius, dont il tenoit la doctrine saine, & conforme aux écritures, ni communiquer avec S. Cyrille, qu'il tenoit toûjours pour héretique: il se separa même de la communion de Jean d'Antioche, & de tous ceux qui embrasserent la paix. Soyez sûr, dit-il, à André de Samosate, que je ne n'ai point de part avec eux: soit qu'on me propose l'exil, la mort, le précipice, le feu, ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout souffrir, plûtôt que de communiquer avec eux. Et à Theodoret: Je ne consentirai point à ces propositions que Paul a ofertes, & que l'Egyptien a reçûës, quand on me condamneroit à mille morts, & quand le monde entier y consentiroit. Il insiste principalement sur le nom de mere de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoûtant celui de mere de Christ, comme Nestorius.

Synod. Baluz. c. 88. 95. — c. 120. — c. 96. — c. 100. 104 — c. 93. — c. 94.

c. 96. 98. 99. 101. 103. Il étoit convenu avec Theodoret & avec André de Samosate, de se trouver à Zeugma, pour

pour déliberer sur cette affaire, & ils l'exhortoient tous deux à la paix : mais Alexandre répondit à Theodoret, qu'il étoit inutile de s'assembler, s'ils n'étoient point choquez de la conduite de Jean d'Antioche qui avoit trahi la foi, & condamné Nestorius, le connoissant orthodoxe. Il répondit à André : Il est inutile désormais que je vous écrive, ou que vous m'écriviez sur cette affaire. Je n'attens à quitter mon église, que par la violence séculiere, pour ne paroître pas abandonner le troupeau de J. C. Et dans une autre lettre; Je ne comunique plus, ni avec vous, ni avec Cyrille, vous avez fait ce qui est en vous, vous avez cherché la brebis égarée : elle ne veut pas être trouvée. Tenez-vous desormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André voyant Alexandre ainsi irrité contre lui, écrivit aux œconomes de l'église d'Hieraple; déclarant qu'il veut demeurer dans la communion, non seulement de Jean d'Antioche, mais de tous les évêques catholiques : de Sixte, de Cyrille, de Maximien, de Rabbula d'Edesse, d'Acace de Melitine, & de tous les autres. Jean de Germanicie embrassa aussi la paix, & Jean d'Antioche donna à Theodoret un pouvoir par écrit, mais secret, d'employer tous les moyens qu'il jugeroit à propos, pour ramener les opiniâtres.

AN. 433. c. 100. c. 101. c. 104. c. 106. c. 105. 109. c. 122.

Maximin d'Anazarbe, & les évêques de la seconde Cilicie ses sufragans, demeuroient attachez à Nestorius. Ils tinrent donc un concile à Anazarbe, où Maximin présida; ils y confirmerent la prétenduë déposition de S. Cyrille faite à Ephese, & déclarerent excomuniez tous ceux qui l'avoient reçû à leur com-

c. 111. 112. c. 113.

communion, jusques à ce qu'ils eussent condamné ses douze articles; quand nous devrions, disent-ils, combattre jusques au fer & au feu, & être exposez aux bêtes. Hellade
c. 114. de Tarse, métropolitain de la premiere Cilicie, adhera à ce concile.

Eutherius de Thyane, métropolitain de la seconde Cappadoce, & Hellade de Tarse, s'aviserent d'implorer le secours des évêques
c. 116. d'Occident, & inviterent Alexandre & Theo-
c. 117. doret, à se joindre à eux dans ce dessein. Pour cet effet ils dresserent une grande lettre au pape S. Sixte; où ils reprennent toute l'histoire du concile d'Ephese, des pretenduës erreurs de S. Cyrille, & de la reconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous prosternons à vos pieds, ajoûtent-ils, pour vous suplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on fasse une enquête de tout ceci, & d'y aporter le remede; rapeller les pasteurs chassez injustement, & rassembler les oüailles dispersées qui sont en danger de leur salut: ne voulant pas recevoir de la main des héretiques, le baptême, ou la communion mystique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui sommes de différentes provinces, c'est-à-dire de l'Euphratesienne, de l'une & de l'autre Cilicie, de la seconde Cappadoce, de Bithynie, de Thessalie, & de Mesie; nous serions allez il y a long-tems vous en porter nos plaintes avec des torrens de larmes, si nous n'étions retenus par la crainte des loups, qui menaçent nos troupeaux. Nous envoyons à nôtre place des clercs & des moines, pour exciter la ferveur de vôtre zele, à venir promptement à nôtre secours. Cette lettre fut envoyée; mais il est aisé de ju-

juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit si solemnellement approuvé la doctrine de S. Cyrille, les actes du concile d'Ephese, & la reconciliation de Jean d'Antioche. Toutefois cette lettre n'est pas inutile; pour montrer, que jusques aux extrémitez de l'Orient, les évêques étoient persuadez, qu'ils étoient tous en droit de s'adresser au pape, pour se plaindre des vexations de leurs superieurs, & des désordres de l'église.

AN 434.

c. 119.

XXVII. Mort de Maximien Proclus, évêque de C. P. Socr. VII. c. 40. Coll. Lup. al. Synod. Baluz. c. 150.

Cependant Maximien, évêque de C. P. mourut subitement le douziéme d'Avril 434. sous le consulat d'Asper & d'Areobinde, après avoir gouverné paisiblement cette église pendant deux ans & cinq mois. Le jour de sa mort étoit le Jeudy-saint. Les Nestoriens, qui étoient en grand nombre à C. P. s'assemblerent en plusieurs endroits de la ville, demandant avec de grands cris, que Nestorius fût rappellé, & menaçant de mettre la ville en péril, & de brûler l'église. L'empereur Theodose craignant qu'il n'y eût du trouble, fit sur le champ élire, & introniser Proclus, avant que Maximien fût enterré, & Proclus fit ses funerailles. Il avoit été lecteur dès sa premiere jeunesse, & avoit étudié sous les maîtres de rhétorique. Etant en âge d'homme, il s'attacha à l'évêque Atticus, & écrivoit sous lui : comme il faisoit du progrès, Atticus l'ordonna diacre : ensuite il fut prêtre, & Sisinnius l'ordonna évêque de Cyzique, comme il a été dit. Le peuple ne l'ayant pas voulu recevoir, il demeura à C. P. faisant les fonctions de prêtre : toutefois son ordination pour C. P. fut regardée comme une translation : mais on rapporta des

Soc. c. 41.

Sup. liv. XXIV. n. 44.

AN. 434. lettres du pape S. Celestin à S. Cyrille, à Jean d'Antioche, & à Rufus de Thessalonique, qui levoient la difficulté, & montroient que rien n'empêchoit une telle translation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorsqu'il fut question d'élire un évêque de C. P. à la place de Nestorius. A l'occasion de cette translation, Socrate rapporte quatorze exemples d'évêques transferez pour l'utilité de l'église.

Socr. VII. c. 36.

Lup. c. 150.

Les évêques qui avoient élû Proclus, écrivirent une lettre synodique, que l'on envoya en Orient, pour la faire signer à tous les évêques, sous peine d'être déposez, comme schismatiques. Pour lui, il imita toutes les bonnes qualitez d'Atticus, dont il avoit été disciple, & poussa encore plus loin la douceur & la patience, même envers les héretiques: croyant cette voye plus propre à les ramener, que celle de la rigueur. De son tems, sainte Melanie la jeune vint à C. P. à la priere de son oncle Volusien, qui étant préfet de Rome, y avoit été envoyé en ambassade. C'est le même Volusien ami du tribun Marcellin, à qui S. Augustin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré payen, mais alors il se convertit par les exhortations de sa niéce, & les instructions de l'évêque Proclus; & étant tombé malade, il fut baptisé, & mourut peu de tems après. Cette même année 434. premiere de Proclus, le quinziéme de Decembre, l'empereur Theodose ordonna que les biens des clercs & des moines, qui mouroient sans héritiers, appartiendroient à l'église ou au monastere.

Vita S. Mel. ap. Sur. 31. Janu. Phot cod. 53. Sup XXII. n. 51. XXIV. n. 21.

L. 1. c. Theod. de bon. cleric. lib. 5.

XXVIII. Poursuites

Jean d'Antioche reçut l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus pré-

fet du prétoire ; & en témoigna bien de la joye, par la connoissance particuliere qu'il avoit du mérite de Proclus. Mais, ajoûte-t'il dans sa réponse, comme vous avez fait cette bonne œuvre, je vous prie de penser aussi à la paix de ces quartiers : car il y a quelque peu d'indociles, qui tiennent à injure la paix que Dieu nous a donnée par le ministere de l'empereur ; & qui abusent de votre douceur & de la nôtre. Jean d'Antioche n'en demeura pas là. Il envoya à C. P. un nommé Verius, qui sollicita, & obtint un ordre de l'empereur, pour obliger tous les évêques d'Orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs églises. Cet ordre fut adressé au questeur Domitien, qui le fit sçavoir à Hellade de Tarse, l'exhortant à y obéïr de bonne grace, & à se réünir à Jean, avec tous les évêques de la premiere & de la seconde Cilicie, avant qu'il fût obligé de publier ces lettres.

contre les schismatiques.
Lup. c. 123.
c. 124.
c. 125.

Il y eut aussi un ordre de l'empereur, portant défenses aux évêques Orientaux, d'aller à la cour, ni de sortir de leurs églises. Jean d'Antioche l'envoya à Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ses suffragans. Mais Alexandre qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par son secretaire, & adressa la réponse à l'officier de l'empereur, qui lui avoit apporté la lettre de Jean. Au reste il promit d'obéir, c'est-à-dire de ne point aller à la cour, & de demeurer chez lui. Cependant lui & les six évêques de sa province écrivirent aux évêques de Syrie, de la premiere & de la seconde Cilicie, & de la seconde Cappadoce, pour les animer contre Jean d'Antioche ; se plaignant que l'église est

c. 126.
c. 127.
c. 129.

troublée par des ordinations illicites, le sacerdoce rendu venal & prostitué à des gens d'une vie infame. Alexandre marque dans sa souscription, qu'il y a plus d'un an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche: ce qui convient à l'an 434. Melece de Mopsueste, & trois autres de la seconde Cilicie, déclarerent qu'ils demeuroient fermes contre Jean d'Antioche: les évêques des autres provinces ne répondirent rien de décisif. Les ordinations illicites, dont se plaignent ces schismatiques, sont deux; particulierement celle d'Athanase prêtre & économe de Dolichium, ordonné évêque de la même église à la place d'Abib; & de Marinien ordonné évêque de Barbalisse à la place d'Acilin. Il y avoit des reproches contre les mœurs de ces deux nouveaux évêques Athanase & Marinien, & d'ailleurs on se plaignoit que ces ordinations étoient faites sans le métropolitain & les évêques de la province. Mais s'agissant de chasser les schismatiques, on n'avoit garde de demander leur consentement. Alexandre d'Hieraple & ses suffragans tenterent de mettre dans leurs interêts les princesses, c'est-à-dire sainte Pulquerie & ses sœurs. Ils leur envoyerent donc des clercs & des moines, chargez d'une lettre, où ils se plaignent de la persécution de Jean d'Antioche: qu'il a ordonné dans leur province deux évêques d'une vie scandaleuse: qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'église du martyr S. Serge, qui est du diocese d'Hieraple. Ils supplient les princesses de représenter à l'empereur tous ces désordres, & les faire réparer par son autorité; mais on ne voit pas que cette lettre ait eu d'effet. Alexandre se plaint encore ailleurs de cette église de

AN. 434.

c. 131.

c. 130.
c. 132.
c. 133. 135
163.

c. 135.

de saint Serge qu'on lui avoit enlevée, où il dit avoir employé près de trois cens livres d'or, & endetté son église, C'est qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement. AN. 434. c. 165.

Proclus de son côté, voulut faire chasser de Marcianople Dorothée, métropolitain de Mesie, & écrivit contre lui au clergé & au peuple de cette église : mais ils étoient trop attachez à leur évêque, & le soûtinrent fortement. Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Constantinople pour parler à l'empereur; & ce fut peut-être la cause de l'ordre, qui défendit aux Orientaux de venir à la cour. c. 157.

XXXIX. Iustification de S. Cyrille.

Il y avoit au contraire des catholiques qui blâmoient saint Cyrille, & prétendoient qu'il s'étoit trop relâché, dans l'accommodement avec les Orientaux. Ils reprenoient leur exposition, & disoient : Pourquoi Cyrille a-t-il soufert, & même approuvé qu'ils nommassent deux natures? Les Nestoriens disent qu'il est de leur sentiment, & imposent à ceux qui ne savent pas exactement la verité. Il faloit que ces mauvais bruits fussent répandus à Constantinople, puisque saint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge, qui y residoit de sa part; & qui est une instruction de la maniere d'y repondre, & une explication précise de la doctrine catholique sur ce point. Il écrivit aussi à Donat évêque de Nicopolis en Epire, pour prevenir ces sortes de calomnies, qu'il eût retracté ce qu'il avoit écrit contre Nestorius; & lui raconte tout ce qui s'étoit passé dans cet accord, & la négociation de Paul d'Emese. *Conc. Eph. p. 3. c. 37.* *Ibid. c. 38.*

Il en rendit compte à Acace, évêque de Melitine en Armenie, son ancien ami: & après c. 35.

lui avoir rapporté le fait, il ajoûte : Les partisans de Nestorius désesperez de se voir abandonnez, ressemblent à des gens qui se noyent, & se prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieusement ceux qui ne sont pas dans leurs sentimens. Ils disent que les Orientaux n'ont point renoncé aux erreurs de Nestorius, & m'acusent moi-même de penser le contraire de ce que j'ai écrit, & d'avoir reçû un nouveau symbole, comme au mépris de l'ancien. Mais quoi? si Nestorius avoit lui même condamné ses erreurs, & donné par écrit une confession de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau symbole? Il explique ensuite combien l'exposition de foi qu'il avoit reçûë des Orientaux, est differente de la doctrine de Nestorius.

p. 115. D.

Le même Acace ayant demandé à saint Cyrille l'explication mystérieuse du bouc émissaire, dont il est parlé dans le Lévitique; Saint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit que c'est une figure de Jesus-Christ, aussi-bien que l'autre bouc qui étoit immolé en même tems. Que ce dernier représente l'humanité, selon laquelle il a souffert pour nous : & l'autre signifie la divinité, selon laquelle il a été libre & exempt de mort. Il explique de même les deux oiseaux, que le lépreux devoit offrir pour sa purification : à cette occasion, il s'étend sur le mystere de l'incarnation, & explique au long l'unité de personne en deux natures. Saint Cyrille écrivit aussi pour sa justification à Succesfus évêque de Diocesarée en Isaurie, qui l'avoit consulté, s'il falloit dire qu'il y a deux natures en Jesus-Christ. D'abord il établit contre Nestorius, que Jesus-Christ est un, & de-

Levit. XVI. 5. Cyr. Epist. p. 121. Conc. Eph. 3. p. 6. 36.

Epist. p. 127.

Lev. XIV. 4. &c.

Epist. Cyr. p. 135.

devant & après l'incarnation : puis il ajoûte que cette union vient du concours des deux natures: qu'après l'union, nous ne les divisons plus; mais que nous disons comme les peres, une nature de Dieu Verbe incarnée: ce qu'il explique aussi-tôt en disant qu'il y a deux natures unies, mais que Jesus-Christ est un. Et il apporte l'exemple de la nature humaine, où chaque homme est un, quoique composé d'ame & de corps, qui sont de nature si différente. Il repond ensuite à une autre question : comment le corps de Jesus-Christ est divin après la resurrection : non qu'il ait changé de nature, mais parce qu'il est délivré des infirmitez humaines. *p. 137. E.*

Successus lui ayant envoyé quelques objections sur cette explication, il y répondit par une seconde lettre encore plus ample : pour montrer, qu'en disant une nature, il n'admet aucune confusion, ni aucun mélange; parce que la divinité est immuable, & que l'humanité demeure entiere en Jesus-Christ, puisque ce n'est pas simplement une nature; mais une nature incarnée. Il marque dans l'écriture trois sortes d'expressions, en parlant de Jesus-Christ: les unes qui conviennent à la divinité seule; les autres à l'humanité seule, les autres à toutes les deux ensemble. Ces deux lettres tendent, comme les précedentes, à justifier saint Cyrille, au sujet de la réünion avec les Orientaux. *Epist. p. 141.* *p. 149. B.*

Il écrivit une lettre à peu près semblable à Valérien évêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique sur l'incarnation, & il ajoûte à la fin : J'apprens que quelques impertinens publient que l'erreur de Nestorius a prévalu chez les évêques d'Orient; c'est pourquoi j'ai *Conc. Eph. 3 p. c. 40.*

crû nécessaire de vous instruire sur ce point. Il rapporte ensuite comme Jean d'Antioche, & les autres se sont expliquez nettement, & ajoûte : Si donc on les accuse d'être dans d'autres sentimens ; ne le croyez pas : renvoyez ceux qui le diront, comme des trompeurs ; & si l'on montre des lettres en leur nom, tenez-les pour suposées. Il écrivit de même à Maxime diacre d'Antioche, qui faisoit difficulté de communiquer avec l'évêque Jean ; parce qu'il avoit reçu à sa communion des Nestoriens, que Maxime ne croyoit pas bien convertis. Saint Cyrille lui conseille, de se contenter de leur abjuration exterieure, sans vouloir trop pénetrer dans leurs consciences.

Epist. ad Max. 10. 5 p. 192.

XXX. Lettre de S. Isidore de Peluse. *Lib. 1. Epist. 370.*

Saint Isidore de Peluse avoit blâmé saint Cyrille, comme entretenant la division. Les exemples de l'écriture m'épouvantent, disoit-il, & m'obligent de vous écrire ce qui est nécessaire. Si je suis vôtre pere, comme vous dites, je crains l'exemple d'Heli : si je suis votre fils, comme il est plus véritable, puisque vous représentez saint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas son pere de consulter la Pythonisse. Afin donc que nous ne soyons pas condamnez tous deux, finissez cette contention : ne tournez pas contre l'église la vengeance d'une injure particuliere, & ne faites pas une division éternelle, sous prétexte de religion. Mais quand il eut apris ce que saint Cyrille avoit écrit pour contenter les Orientaux, il craignit qu'il ne se fût trop relâché, & lui écrivit en ces termes : Vous devez demeurer toûjours invariable, sans trahir par crainte l'interêt du Ciel, ni paroître contraire à vous-même ; car si vous comparez ce que vous venez d'écrire, avec vos

Lib. 1. ep. 324.

Digitized by Google

vos écrits précedens, vous verrez que l'on peut vous accuser de flatterie, de legereté, ou de varieté; & de ne pas imiter ces illustres champions, qui ont mieux aimé passer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter seulement l'oreille à une opinion erronée.

On voit par la premiere de ces deux lettres, que saint Isidore étoit alors fort âgé; puisque saint Cyrille évêque d'un si grand siége, le traitoit de pere. On voit dans l'une & dans l'autre la liberté avec laquelle il écrivoit, & qui reluit dans toutes ses lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques, soit pour expliquer des passages difficiles de l'écriture sainte, soit pour établir les dogmes de la religion. Il y en a de discipline, pour instruire les ecclesiastiques, & les évêques même, & en particulier pour les moines. Enfin il y en a de morale, pour l'instruction des laïques de tous états & de toutes conditions.

Etant consulté sur l'effet du baptême des enfans, il répondit: que c'est en avoir une idée trop basse, de croire qu'il ne sert qu'à purifier leur ame de la tache contractée par le peché d'Adam. Il l'orne de plus, de quantité de graces surnaturelles par la régénération, la sanctification & l'adoption; l'homme devient un même corps avec J. C. & est uni à sa chair, par la participation des saints mysteres. C'est qu'on ne donnoit point le baptême sans l'eucharistie, même aux enfans; & l'on tenoit l'un & l'autre nécessaire pour le salut, comme il dit dans une autre lettre.

Lib. III. ep. 195.

Lib. II. ep. 52.

XXXI.
Autres poursuites contre les schismatiques.

Le premier ordre de l'empereur contre les Orientaux schismatiques n'ayant pas eu grand effet, il y en eut un second contre quatre évêques en particulier: Hellade de Tarse, Ma-

Digitized by Google

Coll. Lup. c. 142. Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, & Theodoret; portant qu'ils communiquassent à Jean d'Antioche, ou qu'ils quitassent leurs églises. Cet ordre fut adressé par le comte Titus, vicaire d'Orient, à Denis, maître de la milice, qui le signifia à chacun des quatre évêques. Hellade eut aussi avis de
c. 143. C. P. par ses correspondans, que Proclus étoit
c. 144. en grand crédit; & qu'il devoit envoyer à Jean d'Antioche sa lettre synodique, avec des lettres de l'empereur; afin que ceux qui ne le recevroient point, fussent chassez de leurs eglises. Hellade fit part de ces nouvelles à Melece de Mopsueste, lui demandant ce qu'il falloit faire. Melece répondit: qu'il ne pouvoit reconnoître pour évêque, ni Pro-
c. 145. clus, ni Jean d'Antioche; & que quand tout le monde suivroit la vanité du siécle présent, il étoit résolu de garder sa conscience pure. Il dit ailleurs: Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ai reçu qu'une fois de ses lettres par un magistrien: mais je les jettai au visage
c. 155. du porteur: en sorte qu'il n'osa pas même demander réponse. Aussi ce Melece fut un de ceux qui persevererent dans le schisme jusqu'à la fin.

Le comte Titus écrivit à Theodoret, &
c. 146. en même tems aux moines, & en particulier aux trois plus illustres d'entre eux, saint Jacques de Nisible le jeune, saint Simeon Stylite, & saint Baradat. La lettre à Theodoret portoit: que s'il ne consentoit à la paix, il seroit chassé, & un autre ordonné à sa place. Il ne fit que rire de cette menace: mais il fut fort touché des instances que les saints moines lui firent pour la paix, & de leurs reproches. D'abord il en fut irrité, & prêt, de dépit, à quit-

ter la ville & la province, & à se retirer en quelque solitude, pour rentrer dans la vie monastique : mais ces saints moines lui promirent de l'accompagner, pour conférer tous ensemble avec Jean d'Antioche en un lieu nommé Gindare, à mi-chemin de Cyr & d'Antioche : car Theodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout ceci à Alexandre d'Hieraple, qui lui répondit : *J'apprens que l'hérésie de ceux qui font Dieu passible, prévaut à C. P. & à Antioche, où on la prêche ouvertement.* Il nomme ainsi la doctrine catholique. *Je suis affligé,* continuë-t-il, *de l'empressement des saints moines contre nous: mais quand ils ressusciteroient tout ce qu'il y a de morts depuis le commencement du monde, je les prie de se tenir en repos, & de prier pour nous: s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne. Ils ne sont pas de plus grande autorité que les apôtres, ou les anges du ciel, que J. C. anathématise par la bouche de saint Paul, s'ils prêchent au-delà de son évangile : si vous leur envoyez quelqu'un, assûrez-les que quand même Jean me donneroit tout le royaume des cieux, je ne communiquerai pas avec lui, jusqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui a causé ce naufrage universel de la foi. Dieu soit loüé : ils ont pour eux les conciles, les siéges, les royaumes, les juges, & nous avons Dieu & la pureté de sa foi.* *Gal.* 1. 8.

Theodoret lui répondit : *Je vous prie, ne songez pas seulement à la foi, mais encore à la paix des églises, qui sont en vérité trop ébranlées ; & nous devenons la fable du peuple.* Et ailleurs, *à ce que je vois, notre opi-* c. 148. c. 151.

disant: Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie. Theodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarse, & les autres évêques de la premiere Cilicie. Ceux d'Isaurie se rendirent aussi. Melece étant demeuré seul opiniâtre de toute la Cilicie. Jean d'Antioche le déposa; ordonna à sa place évêque de Mopsueste Chomasius ou Thomas; & obtint un ordre de l'empereur, pour envoyer Melece en exil à Melitine en Armenie. c. 160. 161. c. 166. 168. 171. c. 173. 174. 175. c. 176. 177.

Theodoret fit alors ses derniers efforts, pour gagner Alexandre d'Hiéraple. Il lui écrivit dans les termes les plus soumis, disant: qu'il se jette à ses pieds, & qu'il embrasse ses genoux. Il écrivit à Mocime économe de son église. Il écrivit même à Nestorius, pour le prier d'exciter Alexandre à la paix, si toutefois cette lettre de Theodoret est véritable. Alexandre répondit à Theodoret: Je croi que vous n'avez rien omis, pour le salut de ma malheureuse ame; vous avez même fait plus que le bon pasteur de l'évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, & cessez désormais de vous fatiguer, & nous aussi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens, & les Isaures: mais quand tous ceux qui sont morts depuis le commencement du monde, ressusciteroient, & nommeroient pieté, l'abomination d'Egypte, je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la science que Dieu m'a donnée. Et ensuite: Je ne suis pas insensé, je ne radote pas encore: épargnez, je vous prie, ma vieillesse; car je suis prêt à souffrir mille morts, plutôt que de consentir à une telle communion. Après cela Alexandre ne vouloit plus, ni parler, ni écrire c. 179. c. 166. 168. c. 170. c. 167.

AN. 435. à aucun de ses amis sur le sujet de cette paix: ni même les voir, ni penser à eux.

c. 172. c. 178. Theodoret s'adressa donc à Jean d'Antioche, pour le prier d'avoir patience, & d'empêcher que l'on n'importunât davantage ce c. 172. vieillard. Vous connoissez sa vertu, dit-il: il ne souhaite que d'être en repos: le tems pourra l'adoucir, & quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble: mais s'il est chassé, il en arrivera un grand mal: l'église sera divisée à C. P. & en plusieurs autres villes, où quelques-uns par ignorance le croyent défenseur de la foi la plus pure, & vous vous attirerez de grands reproches.

XXXIII. Alexandre chassé d'Hieraple. c. 180. 181.

Alexandre demeurant toûjours infléxible, le comte Denis, & son lieutenant Titus lui écrivirent, pour l'exhorter en ami d'obéïr à l'ordre de l'empereur, se soumettre au concile d'Ephese, & communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourroient se dispenser d'en venir à l'exécution, le chasser de son église, & l'envoyer en exil. Alexandre répondit: qu'il étoit prêt de souffrir la persecu- c. 181. tion: priant seulement qu'on le fît sortir sans bruit. Titus écrivit à Lybien gouverneur de c. 183. l'Eufratesie, de chasser Alexandre, s'il perseveroit; & de mettre en sa place celui que le concile des évêques auroit ordonné: lui donnant pouvoir de se servir pour cet effet des soldats qui étoient dans la ville. Si vous avez besoin, ajoûte-t-il, de plus grande force, ou si notre présence y est nécessaire, il suffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec la lettre c. 184. de l'empereur, qui y étoit jointe, le quinziéme d'Avril 435.

Alexandre obéït aussi-tôt, & se retira, témoi-

moignant peu d'attachement à l'épiscopat : mais toute la ville d'Hieraple fut dans une étrange consternation. Ce n'étoit que larmes & cris dans les ruës : ils disoient qu'ils avoient perdu leur pere & leur pasteur, qui les avoit instruits dès l'enfance. Ils relevoient sa doctrine & la sainteté de sa vie. Ils s'emportoient contre les auteurs de son exil, & contre l'empereur même : ils fermerent les églises, & ne respiroient que la sédition. Enfin ils menaçoient d'attenter sur leur ptopre vie, si on ne leur rendoit leur évêque. Le gouverneur Lybien arrêta la sédition, & fit ouvrir les églises, & célebrer les offices à l'ordinaire : mais il envoya au comte d'Orient & à Jean d'Antioche la relation de tout ce qui s'étoit passé, & la requête du peuple d'Hieraple ; faite par des acclamations dans l'église. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit employé tous les moyens possibles pour ramener Alexandre, mais son arrogance, ajoûte-t-il, & son obstination l'ont rendu inexorable. Encore à présent, s'il se corrige, nous sommes prêts à le recevoir, & à vous le renvoyer avec joye : que s'il veut lui-même se précipiter, nous avons satisfait à Dieu, & aux hommes.

AN. 435.
c. 185.
c. 186.
c. 188.

XXXIV.
Fin de Nestorius.
Conc. Eph. p. 3. c. 45. l. ult. C. Th. de har.

Nestorius étoit demeuré jusques-là dans son monastere auprès d'Antioche. Enfin il y eut contre lui une loi de l'empereur Theodose, qui ordonna que ses sectateurs seroient nommez Simoniens, comme imitateurs de Simon le magicien, & que ses livres seroient supprimez, & brûlez publiquement : avec défense à ses sectateurs, de faire aucune assemblée, sous peine de confiscation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin & en

grec,

AN. 435. grec, afin que tout le monde en eût connoissance, & est dattée du troisiéme des nones d'Août, sous le quinziéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, du troisiéme d'Août 435. L'année suivante 436. il y eut un rescrit, adressé à Isidore préfet du prétoire & consul, qui lui ordonne d'envoyer Nestorius en exil à Petra, avec confiscation de tous ses biens, au profit de l'église de Constantinople.

Conc. Eph. p. 3. c. 15.

Evagr. 1. hist. c. 7.

Nestorius fut donc chassé de son monastere, où il avoit demeuré paisiblement quatre ans entiers, depuis sa déposition. Quoique le rescrit de son bannissement parle de Petra, qui est en Arabie, il est certain qu'il fut envoyé dans le désert d'Oasis, proche de l'Egypte : soit que l'ordre fût changé avant l'execution, ou qu'on l'eût transferé d'un lieu à un autre. La ville d'Oasis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque tems après par les Blemmyens, barbares voisins, qui en enleverent plusieurs captifs, & Nestorius lui-même : mais ensuite ils les renvoyerent, & ils revinrent à Panopolis ; d'où Nestorius écrivit au gouverneur de Thebaïde, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être fui. Le gouverneur le fit conduire de Panopolis à Elephantine, qui étoit sur la frontiere ; puis il le fit ramener à Panopolis ; & de-là encore transferer à un autre lieu du même territoire, & il y eut ordre pour l'envoyer à un quatriéme exil. Enfin il mourut accablé de vieillesse & d'infirmitez, & on dit que sa langue fut rongée des vers.

Coll. Lup. c. 190.

Les schismatiques comptoient jusqu'à quinze évêques, qui avoient perdu leurs siéges, pour n'avoir pas voulu se réünir à saint Cyrille & à Jean d'Antioche ; sçavoir, Alexandre d'Hie-

Digitized by Google

d'Hieraple, métropolitain de l'Eufratesie, qui fut envoyé en Egypte aux mines de Famothis. Dans la même province, Abib de Dolichium chassé, Acilin de Barbalisse, aussi chassé, ensuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, sans toutefois approuver la déposition de Nestorius. Eutherius de Tyane, métropolitain de la seconde Cappadoce, relegué à Scythopolis; d'où il fut encore chassé, & mourut à Tyr. Zenobe de Zephyrium dans la premiere Cilicie, qui quitta son église de lui-même, & fut ensuite relegué à Tiberiade, d'où il fut encore chassé : Melece de Mopsueste dans la seconde Cilicie, relegué à Melitine en Armenie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace évêque catholique de Melitine, l'avoit fait beaucoup soufrir. Anastase de Tenedos, & Pausien d'Hypate quitterent d'eux-mêmes leurs églises. Theosebe de Chios ou plûtôt Ceos en Bithynie, mourut dans son église, sans en être chassé : quoi qu'il n'eût ni consenti à la déposition de Nestorius, ni communiqué avec saint Cyrille; mais apparemment il étoit déposé. Voilà pour l'Asie. En Europe, Dorothée de Marcianople, métropolitain de Mesie, fut chassé & relegué à Cesarée de Cappadoce : Valeane & Eudoce de la même province se retirerent d'eux-mêmes. Basile de Larisse, métropolitain de Thessalie, soufrit beaucoup, à ce qu'ils disoient, sans jamais vouloir condamner Nestorius, Maximin ou Maxime de Demetriade en la même province quitta son église aussi-tôt après la déposition de Nestorius. Julien de Sardique, métropolitain d'Illyrie, refusa de même de le condamner. En tout, il n'y en eut que six de chassez.

AN. 436.

Digitized by Google

AN. 436.

XXXV. Second voyage d'Aristolaüs.

Coll. Lup. c 194. c. 192.

L'édit contre Nestorius fut envoyé en Orient par le tribun Aristolaüs, pour le faire recevoir de tous les évêques. Nous avons la lettre synodale de ceux de la premiere Cilicie, c'est-à-dire d'Hellade de Tarse, avec quatre autres. Elle est adressée à l'empereur, & porte qu'Aristolaüs étant venu chez eux par son ordre, ils ont obéï volontiers. Nous embrassons, disent-ils, la communion du saint concile d'Ephese; nous tenons pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople & nous l'anathématisons, à cause des impietez qu'il a enseignées de vive voix, ou par écrit, nous conformant aux saints évêques, Sixte de Rome, Proclus de Constantinople, Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, & tous les autres, & anathématisons avec eux Nestorius, & ceux qui soûtiennent les mêmes impietez. Il est remarquable qu'ils donnent le second rang à l'évêque de C. P.

c.194.209.

Saint Cyrille ayant apris que quelques évêques d'Orient prétendoient n'être obligez qu'à ce que la lettre de l'empereur contenoit expressément, & ne condamnoient Nestorius, que de bouche, écrivit à Aristolaüs: que si l'on vouloit assûrer la paix, il faloit les obliger, non seulement à anathématiser Nestorius & sa doctrine, mais encore à déclarer, qu'il n'y a qu'un seul Jesus-Christ Fils de Dieu: le même engendré de Dieu avant les tems, & d'une femme dans les derniers tems, selon la chair: en sorte que c'est une seule personne, suivant qu'il l'explique dans sa lettre.

c. 195.

Il envoya la même formule à Jean d'Antioche, comme nécessaire pour lever toutes les chicannes. Car j'ai apris, dit-il, qu'il y a des évêques de vos quartiers, qui anathé-

thématisant Nestorius & ses dogmes, ne laissent pas de prétendre les établir d'ailleurs; & soûtiennent qu'il n'a été condamné, que pour le seul nom de mere de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il se plaignit en particulier de Theodoret. Je croyois, dit-il, à Jean d'Antioche, que m'ayant écrit, & ayant reçû mes lettres, il avoit embrassé la paix sincerement : cependant j'ai appris par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathématisé les blasphémes de Nestorius, ni souscrit à sa condamnation. Jean d'Antioche écrivit à Proclus, sur ce second voyage d'Aristolaüs, qu'il chargea apparemment de sa lettre. Tous les évêques d'Orient, dit-il, comme ceux de tout le reste du monde, ont reconnu & condamné l'erreur de Nestorius, & approuvé sa déposition. Nous sommes tous d'avis de ne rien ôter, ni ajoûter au symbole de Nicée. Nous l'entendons comme les saints évêques nos prédecesseurs : en Occident, Damase, Innocent, Ambroise : en Grec & en Illyrie, Methodius : en Afrique, Cyprien : à Alexandrie, Alexandre, Athanase, Theophile : à Constantinople, Nectaire, Jean, Atticus : dans le Pont, Basile & Gregoire : en Asie, Amphiloque, Optimus : en Orient, Eustathe, Melece, Flavien. Il insere le symbole de Nicée, puis il ajoûte: Nous vous mandons ceci, pour satisfaire ceux qui ont besoin de l'être; car pour nous, nous avons fait & dit tout ce qu'il faut il y a quatre ans, au retour du bienheureux Paul : C'est Paul d'Emese; & il paroît ici que cette lettre est de l'an 437. Mais je ne sai d'où vient ce fâcheux retour, sur nous & sur toutes nos églises, tous les évêques de la côte maritime ont consen-

AN. 437.

c. 210.

c. 117.

AN. 436.

senti & souscrit ; ceux de la seconde Phenicie ; les Ciliciens dès l'année passée, les Arabes par Antiochus leur métropolitain ; la Mesopotamie, l'Orsroëne, l'Eufratesie, & la seconde Syrie ont approuvé tout ce que nous avons fait : vous avez reçû il y a long-tems la réponse des Isaures : tous ceux de la premiére Syrie ont souscrit avec nous. Vous pourrez apprendre du tribun Aristolaüs, comment notre clergé a reçû ceci, & a loüé vos soins. Faites donc cesser désormais tout ce tumulte, afin que respirant des maux que nous avons souferts, à cause du maudit Nestorius ; nous puissions résister aux payens de Phenicie, de Palestine & d'Arabie : aux Juifs, principalement de Laodicée, & aux Nestoriens révoltez de Cilicie.

XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopsueste.

C'étoit en effet en Cilicie, que l'heresie de Nestorius avoit jetté de plus profondes racines. Nous avons vû que Melece de Mopsueste, seul de tous les évêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être déposé & banni, que d'embrasser l'union. Son prédecesseur Theodore de Mopsueste, passoit pour avoir été le maître de Nestorius ; & Theodore lui-même étoit disciple de Diodore, évêque de Tarse, & métropolitain de la premiere Cilicie. Aussi les Nestoriens voyant Nestorius rejetté de tout le reste du monde, & ses ouvrages condamnez au concile d'Ephese, & depuis peu par l'édit de l'empereur, s'aviserent de répandre les écrits de ces deux évêques Theodore & Diodore, qui étoient morts dans la communion de l'église, & avoient laissé une grande réputation dans tout l'Orient. Ils étoient tous deux d'Antioche, où Diodore avoit soûtenu la foi catholi-

Lib. brev. c. 10.

Sup. liv. XII. n. 46. liv. XXVI. n. 16.

Digitized by Google

lique pendant les deux persécutions des Ariens, sous Constantius & sous Valens; & Theodore avoit été ami particulier de S. Chrysostome. Diodore avoit écrit des commentaires presque sur toute l'écriture sainte, s'attachant au sens litteral : un livre sur la Trinité, un contre les Apollinaristes, un contre le destin & les astrologues, & quelques autres ouvrages, on avoit aussi gardé beaucoup de ses lettres; mais ses écrits sont perdus, aussi-bien que ceux de Theodore. Il avoit composé des commentaires sur la plûpart des livres de l'écriture; quinze livres de l'incarnation, vingt-cinq contre Eunomius, quatre contre Apollinaire & plusieurs natures; dont il ne reste que des citations, dans les auteurs qui l'ont accusé ou défendu.

Sup. liv. XIX. n. 7. Phot. C. 223. Suid. Diod. p. 739 Socr. VI. c. 3. Sozom. VIII. c. 2. Hier. script.

Poth. Cod. 4. 23. 81. 177. Gennad. c. 12.

Les Nestoriens rechercherent, & firent valoir les écrits de ces deux évêques, & des autres, qui avoient écrit contre Eunomius & Apollinaire, pour soûtenir les deux autres en J. C. prétendant montrer que Nestorius n'avoit rien dit de nouveau, mais seulement suivi la doctrine des anciens. Pour répandre davantage ces livres, ils les traduisirent en Syriaque, en Armenien & en Persan. Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine, & Rabbula d'Edesse évêques catholiques très zelez, s'éleverent contre les livres de Theodore de Mopsueste, & Rabbula l'anathématisa publiquement dans l'église.

Coll. Lup. c. 199. Ibid. c. 43.

S. Cyrille fut bien-tôt averti de cette nouveauté. Les catholiques d'Antioche lui écrivirent, & l'abbé Maxime vint le trouver à Alexandrie, où il lui dit; que les Orientaux étoient toûjours Nestoriens; & que feignant de condamner Nestorius, ils soûtenoient sa do-

c. 206. c. 205.

doctrine sous le nom de Theodore. Au contraire quelques évêques d'Orient écrivirent à S. Cyrille, qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Theodore, puisqu'il n'avoit enseigné que la doctrine d'Athanase, de Basile & de Gregoire; & que dans les églises les peuples crioient : Croisse la foi de Theodore, nous croyons comme lui. Mais comme ces Orientaux se vantoient toûjours de s'en tenir au symbole de Nicée, qu'ils tournoient à leur sens
Conc. Eph. p. 3. c. 43. par de mauvaises interpretations : S. Cyrille composa une explication du même symbole, où il s'étend principalement sur le mystere de l'incarnation. Il l'adressa à Maxime & à plusieurs autres abbez d'Orient, qui la lui avoient demandée, & l'envoya à Acace de Melitine,
Coll. Lup. c. 205. 206. c. 198. & au prêtre Lampo à C. P. pour la présenter aux princesses & à l'empereur, à qui il écrivit pour le précautionner contre les écrits de Diodore & de Theodore. Il composa aussi un petit traité de l'incarnation, divisé en trois
c. 208. chapitres. 1. Que la sainte Vierge est mere de Dieu. 2. Que J. C. est un, & non pas deux. 3. Que le Verbe demeurant impassible, a souffert pour nous en sa chair.

Rabbula, évêque d'Edesse, écrivit de son côté à S. Cyrille, que le Nestorianisme étoit
Conc. V. coll. 5. to. 5. p. 469. fort enraciné en Orient; que Theodore de Mopsueste avoit enseigné dans ses écrits une autre doctrine, que celle qu'il prêchoit au peuple : & qu'il y avoit de ses livres, où il conjuroit le lecteur, sous peine d'anathême, de ne les point communiquer. Il disoit que la sainte Vierge n'est point vrayement mere de Dieu, que l'homme n'a point été uni au Verbe selon la substance, ou la subsistance, mais par la bonne volonté : qu'il ne faut adorer J. C.

C. que par relation à Dieu, comme une image : que la chair de J. C. ne profite de rien : que S. Pierre n'a point reconnu que J. C. fût Dieu, & que l'église est fondée sur la foi en un homme. C'est ainsi que Rabbula rapporte la doctrine de Theodore. Il étoit aveugle, & dans une extrême vieillesse, & mourut peu de tems après. *Matth. XVI. 16.* *Theod. lect. Lib. II. p 595.*

X XVIII
Deputation des Armeniens à Proclus.
Liberat. c. 12.

Lui, & Acace de Melitine, écrivirent aussi aux évêques d'Armenie, de ne pas recevoir les livres de Theodore de Mopsueste, parce que c'étoit un héretique, & l'auteur du dogme de Nestorius. Les évêques de Cilicie se plaignirent du procedé de Rabbula & d'Acace ; prétendant qu'ils n'agissoient que par jalousie & par passion. Mais les évêques d'Armenie s'étant assemblez, envoyerent deux prêtres Leonce & Aberius à Proclus de C. P. selon la coûtume, avec leurs libelles, & un volume de Theodore de Mopsueste, pour sçavoir si Proclus approuvoit la doctrine de Theodore, ou celle de Rabbula & d'Acace. Le libelle des Armeniens portoit : Il y a eu un homme pernicieux, ou plutôt une bête féroce, avec une figure diabolique d'homme, portant faussement le nom de Theodore : c'est qu'en grec il signifie don de Dieu ; qui a eu l'habit & le nom d'évêque, caché dans un coin du monde & dans un lieu obscur : à Mopsueste ville méprisable de la seconde Cilicie ; descendu principalement de Paul de Samosate, quoiqu'il se soit aussi servi des paroles de Photin, & des autres héresiarques dans son livre de l'incarnation. Il étoit si rusé & si hardi, qu'il vouloit faire périr tous les hommes par la piqueure & le venin de sa langue de serpent. Ils rapportoient ensuite plusieurs passages de Theo- *to. 5. conc. p. 465.*

Theodore, l'accusoient d'avoir été l'auteur de l'hérésie de Nestorius; & concluoient en priant Proclus, que comme Nestorius avoit été condamné nommément au concile d'Ephese, il lui plût aussi condamner nommément Theodore, & ceux qui suivoient sa doctrine en Syrie & en Cilicie. Le titre de ce mémoire porte, qu'il a été présenté par les prêtres & les diacres envoyez par les évêques, les prêtres, les moines, & les autres de la grande Armenie, de Perse, & d'autres nations, a Proclus évêque de C. P.

Proclus ayant reçû ces pieces, & les ayant soigneusement examinées, écrivit une grande lettre, qu'on appella le tome aux Armeniens: & qui dans quelques éditions latines, est datée du quinziéme consulat de Theodose, & du quatriéme de Valentinien, c'est-à-dire de l'an 435. L'adresse est aux évêques, aux prêtres, & aux archimandrites de toute l'Armenie. Proclus y explique nettement la foi de l'incarnation, c'est-à-dire l'unité de personne, sans préjudice de la distinction des natures; & dit, qu'un de la Trinité s'est incarné: expression qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Theodore de Mopsueste; & se contente de réfuter les erreurs, sans nommer les personnes. Proclus envoya ce tome à Jean d'Antioche, par Theodore son diacre & par Maxime, les chargeant de suivre en tout la volonté de Jean, & ne pas troubler la paix des églises. Il joignit à son tome des articles proposez comme héretiques, sans nom d'auteur: priant Jean d'Antioche de souscrire son tome, pour la conservation de la foi, & de rejetter ces articles; mais les députez y ajoûterent le nom de

To. 3. conc. p. 117. Ibid. p. 123

p. 1225. D.

Liber. c. 10.

Facund. VIII. c. 2.

de Theodore de Mopsueste, & de quelques autres anciens, pour les faire anathématiser. Jean d'Antioche, & les évêques d'Orient assemblez avec lui, lurent le tome de Proclus, l'approuverent, & le souscrivirent: mais ils refuserent de condamner les articles joints avec leurs auteurs; & croyant que Proclus en avoit chargé ses députez, ils se plaignirent par une lettre synodale, qu'il vouloit condamner Theodore, mort dans la paix de l'église. o. 1.

Proclus désaprouva ceux qui avoient ajoûté aux propositions les noms des auteurs, & ordonna à Maxime de suivre en tout la volonté de Jean d'Antioche. Jean de son côté écrivit à S. Cyrille, que l'on renouvelloit les troubles, & qu'il étoit à craindre, que quelques-uns ne retournassent aux erreurs de Nestorius après les avoir quittées. Que l'on étoit allé à C. P. solliciter l'empereur, de donner un ordre pour anathématiser les livres de Theodore de Mopsueste, & sa personne: que son nom étoit grand par tout l'Orient, & ses écrits fort estimez, en sorte que les Orientaux aimeroient mieux se faire brûler, que de le condamner. S. Cyrille écrivit à Proclus: Nous avons eu, dit-il, bien de la peine à faire rejetter par toute l'église les erreurs de Nestorius: quelques Orientaux en sont extremement contristez; car on ne guérit pas aisément les esprits malades; cependant tout est paisible: pourquoi donc réveiller le feu qui est éteint? Je sai que dans les écrits de Theodore, il y a plusieurs erreurs: mais je crains que sous ce prétexte on ne recommence à défendre Nestorius. Vous devez savoir qu'au concile d'Ephese on presenta une exposition de foi, qu'on disoit être de lui, & qui

Ex. Epist. Cyr. to. 5. Conc. p. 486.

ne valoit rien : le concile la condamna, mais sans faire aucune mention de lui, ni l'anathématiser nommément : ce que l'on fit par discretion, de peur que quelques-uns touchez de sa réputation, ne se séparassent de l'église. Usons-en de même à présent : en condamnant les erreurs de Nestorius, on a suffisamment condamné les erreurs semblables.

Mais ensuite un diacre nommé Basile, prit le tome de Proclus, les mémoires des Armeniens, & quelques autres qu'il y joignit ; vint à Alexandrie, & les presenta à S. Cyrille : qui voyant que l'on abusoit de sa discretion, & que l'on soutenoit les erreurs de Theodore de Mopsueste, se crut obligé d'écrire contre lui, & de le traiter ouvertement d'héretique.

Facund. lib. III. c. 3. tom. 3. Conc. Ep. 487. B.

Le diacre Basile étant revenu à C. P. composa des mémoires qu'il presenta à Proclus, y joignant tout ce qu'il avoit presenté à S. Cyrille, & voyant que Proclus avoit déja envoyé aux Armeniens son tome, il écrivit un petit livre, où il disoit qu'il falloit rejetter les livres de Theodore, comme ceux d'Arius & d'Eunomius. A cette occasion quelques moines d'Armenie vinrent à C. P portant des articles qu'ils disoient avoir extraits des livres de Theodore de Mopsueste, & d'autres peres qui avoient écrit du même tems contre Apollinaire. Ils en parlerent à beaucoup de gens, & exciterent du trouble à C. P. voulant obtenir un ordre de l'empereur, pour les faire anathématiser. Ensuite ils parcoururent les villes & les monasteres d'Orient, disant qu'il faloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le sens en étoit Nestorien. Etant protegez par quelques personnes puissantes, ils intimidoient par leurs me-

Facund. lib. III. p. 136. A.

Digitized by Google

menaces le clergé & le peuple, & troubloient le repos des moines. AN. 436.

Sur cela le concile de toutes les provinces d'Orient, assemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois lettres synodales à l'empereur, à Proclus, à S. Cyrille. La lettre à S. Cyrille porte qu'ils ont aprouvé le tome de Proclus aux Armeniens. Mais ajoûtent-ils, il étoit inutile, puisque tous, graces à Dieu, sont dans les mêmes sentimens, & quelquefois ce qui semble nécessaire, cause du trouble quand il n'est pas fait à propos. On nous a aussi présenté un autre tome, contenant des extraits de Theodore jadis évêque de Mopsueste, que l'on vouloit faire anathématiser. En ces extraits nous confessons qu'il y a des passages douteux, & qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne sont écrits, mais il y en a plusieurs de clairs. Quant à ceux qui semblent obscurs, nous en trouvons de semblables dans les anciens, à qui la condamnation de ceux-ci porteroit préjudice. Et à quelle confusion n'ouvre t-on point la porte, si on permet de combattre ce qu'ont dit les peres qui sont morts? Autre chose est de ne pas aprouver quelques-uns de leurs sentimens: autre chose, de les anathématiser; quand on n'étendroit pas l'anathême sur les personnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux Nestoriens, si l'on condamne avec eux de tels évêques? Ne sait-on pas ce qui a obligé Theodore à parler ainsi, pour combattre les hérétiques, à qui il s'oposoit, comme le défenseur commun de tout l'Orient?

XXXVIII. Concile d'Antioche pour Theodore.

Coll. Baluz. p. 94; Facund. l. VIII. c. 4.

La lettre à Proclus commence par l'aprobation & les loüanges de son tome aux Armeniens. Ensuite les Orientaux se plaignent de

de ceux qui troublent l'églife, qui quittent leur païs, & vont à C. P. calomnier leurs propres évêques. Ils ajoutent : ils ne se contentent pas de nous calomnier, nous qui sommes vivans: ils attaquent le bien-heureux Theodore après sa mort, lui qui a enseigné avec gloire pendant vingt-cinq ans, qui a combattu toutes les héresies, qui n'a jamais en sa vie reçû aucun reproche des catholiques, & a été aprouvé des évêques, des empereurs, & des peuples. Et ensuite : Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'église mille chose semblables, à ce que l'on a malicieusement extrait des livres de Theodore, pour vous les présenter. Ils citent le martyr Saint Ignace, S. Eustache d'Antioche, S. Athanase, S. Basile, les deux SS. Gregoire de Nazianze, & de Nysse, Flavien, Diodore, S. Jean Chrysostome, S. Ambroise, S. Amphiloque, Atticus, & concluent: Ce n'est donc pas à nous à juger ceux qui sont morts avec honneur, cela n'apartient qu'au juge des vivans & des morts. La lettre à l'empereur contient à peu près les mêmes choses, c'est-à-dire les loüanges de Theodore de Mopsueste, qui a été estimé, non seulement des évêques, mais encore, disent-ils, de vôtre ayeul l'empereur Theodose, qui desira de le voir, de l'entendre prêcher, & de l'entretenir, & en fut charmé. Il a été, ajoûtent-ils, disciple de Flavien, évêque d'Antioche, & compagnon de Jean de C. P. dont vous avez ressuscité la mémoire, à la gloire de vôtre régne. C'est ce que Nestorius avoit fait au commencement de son pontificat.

Fac. lib. 2. c. 2.

Sup. liv. XXIV. n 14.

S. Cyrille répondit a Jean, & au concile d'Antioche, loüant le tome de Proclus aux

Ar-

Armeniens. Mais ajoûte-t-il, quant aux opinions décriées de Diodore, de Theodore & de quelques autres, qui se sont portez à pleins voiles contre la gloire de J. C. que personne, je vous prie, ne les attribuë aux saints peres Athanase, Basile, Gegoire, Theophile, & aux autres, de peur de donner occasion de scandale. Nous souhaitons que chacun s'aplique à ses affaires particulieres, sans exciter de nouveau dans les églises les troubles qui viennent d'être appaisez par la grace de J. C. la vigilance de tous les évêques. Ceux qui ont renoncé aux erreurs de Nestorius, doivent être reçûs, sans leur reprocher le passé; de peur de rebuter les autres, qui voudroient se convertir. Exhortez vos clercs à ne rien dire dans les églises, qui ne soit conforme à la foi, & à ne point parler de ces matieres sans nécessité. Que si l'on accuse quelques clercs, ou quelques moines, d'être retourné aux erreurs de Nestorius, après être entrez dans la communion de l'église; jugez-les plûtôt dans l'église, que de permettre qu'on les accuse devant les tribunaux séculiers.

Conc. Eph. 3. p. c. 44. p. 1207 C.

p. 1260.

Proclus répondit à Jean & au concile d'Antioche, qu'il n'avoit point parlé d'anathématiser Theodore, ni aucun autre après sa mort; & n'avoit point donné de tels ordres à son diacre Theodore. L'empereur fit aussi réponse à Jean & à son concile, les exhortant à maintenir la paix, sans avoir égard à ceux qui vouloient la troubler, & à tenir pour regle avec toute l'église, qu'on ne doit rien attenter contre ceux qui sont morts dans sa communion.

Facund. VIII. c. 2. & 5. p. 145.

XXXIX. Jurisdiction.

Le pape Sixte soûtenoit cependant sa juris-

nécessaire, & que sur sa relation, le siege apostolique confirmera ce qui aura été fait. Ne croyez pas, ajoûte-t-il, être obligez à ce que le concile d'Orient a voulu ordonner contre notre volonté, outre ce qu'il avoit jugé sur la foi de notre consentement. Il entend le troisiéme canon du concile de CP. en 381. qui donne le second rang à l'évêque de CP. Il declare Anastase, vicaire du siege apostolique, comme Rufus son prédecesseur, & exhorte à la paix & à l'union. La troisiéme lettre de même date du dix-huitiéme Decembre 437. est adressée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique, & ne recevoir aucun des évêques de sa dépendance, sans ses lettres formées, comme le pape l'observoit lui-même. Cette lettre est pleine de témoignage d'estime & de confiance pour Proclus. Le pape lui marque qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'évêque de Smyrne, qui avoit assisté au concile d'Ephese, & que Proclus l'ayant jugé, il en appella au pape. Car les évêques d'Asie avoient peine à reconnoître la jurisdiction de l'évêque de Constantinople.

AN. 437. *Sup. liv.* XVIII. *n.* 7. *n.* 16. V. *Not. Holstein.*

XI. Translation des reliques de S. Chrysostome.

Au commencement de l'année suivante, Proclus fit rapporter à CP. les reliques de Saint Jean Chrysostome, dont la memoire avoit été déja rétablie neuf ans auparavant, c'est-à-dire, en 428. Comme Proclus faisoit à l'ordinaire son panegyrique, le jour de sa fête, qui étoit le vingt-sixiéme de Septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendit l'évêque Jean. Proclus jugea aussi que s'étoit le moyen de réünir à l'église ceux qui étoient séparez à l'oc-

Ap. Bar. an 438. *Socr. lib.* 7. *c.* 45. *Marcell. Chr. hoc. an.*

AN. 438. l'occasion de saint Chrysostome, & qui tenoient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'empereur, & lui persuada de faire rapporter le corps du saint évêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Cela fut executé : le peuple alla au-devant, la mer du Bosphore fut couverte de barques, & éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappellé de son premier exil. L'empereur appliqua ses yeux & son visage sur la châsse, demandant pardon pour son pere & sa mere, qui avoient offensé le Saint, ne sçachant pas ce qu'ils faisoient. Les reliques furent transferées à CP. publiquement, avec grand honneur, & déposées dans l'église des apôtres. Ce qui acheva de réünir tous ceux qui s'étoient séparez, à l'occasion de saint Chrysostome. Cette translation se fit trente-cinq ans après sa premiere déposition, le vingt-septiéme jour de Janvier, sous le seiziéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, l'an 438. & c'est le jour où l'église latine honore la memoire de saint Chrysostome. Cette même année 438. le quinziéme de Février, fut publié le Code Theodosien, c'est-à-dire, le recueil des constitutions des empereurs chrétiens, composé par l'ordre de Theodose le jeune ; dont le dernier livre ne contient que les loix qui regardent la religion.

Sup. liv. XXII. n. 65. Theod l. 5. hist. c. 36. Sup. lib. XXI. n. 22.

Theod. lect. in fine.

XLI. Autres translations

Ce fut aussi sous le pontificat de Proclus, que l'on découvrit à CP. des reliques des quarante martyrs, qui avoient soufferts sous Licinius à Sebaste en Armenie. Sainte Pulquerie en eut révelation par le martyr Saint Thyrse, qui lui apparut trois fois, & lui ordonna de transferer auprès de lui ces reliques, qui étoient cachées sous terre : les quarante

Sozom. IX. c. 2. Sup. liv. X. n. 22.

martyrs parurent eux mêmes, revêtus de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques sous l'ambon ou pupitre de l'église de Saint Thyrse; une table de marbre couvroit le cercuëil, & il y avoit une petite ouverture qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vases d'argent, environnez de quantité de parfums. Cette ouverture servoit à descendre des linges, pour faire toucher aux reliques. L'imperatrice Sainte Pulquerie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une châsse très-précieuse, auprès de celles de Saint Thyrse, & cette translation fut faite avec grande solemnité, comme une fête publique; ainsi que le raconte l'historien Sozomene, qui étoit présent. L'empereur Theodose voulant reconnoître les graces qu'il avoit reçûës de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits; & envoya l'imperatrice Eudocia son épouse à Jerusalem, suivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, si elle voyoit sa fille mariée. Or sa fille Eudocia épousa l'empereur Valentinien, qui vint exprès à CP. le vingt-uniéme d'Octobre 437. sous le consulat d'Aëtius & de Sigisvulte. Eudocia fit le voyage l'année suivante 438. & offrit de grands présens aux églises de Jerusalem, & de toutes les villes d'Orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Palestine des monasteres & des laures, & rétablit les murailles de Jerusalem; d'où elle revint sous le dix-septiéme consulat de Theodose avec Festus, c'est-à-dire, l'an 439. rapportant à CP. des reliques de Saint Etienne, qui furent mises dans l'église de Saint Laurent, avec des reliques de ce Saint, & de sainte Agnés.

AN. 438.

Soc. VII. c. 47.

Id. c. 44. chr. Prosp. eod. chr. Marcel. eod. chr. Pasch. eod. Evagr. II. c. 20. 21. 22.

Chr. Marcel.

Theod. lect. in fine.

La même année 439. le dernier de Janvier, Theo-

AN. 439. Theodose publia une loi contre les Juifs & les Samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geolier; de bâtir aucune nouvelle synagogue, & de pervertir aucun chrétien. La même loi défend aux païens sous peine de la vie, de faire des sacrifices, & renouvelle toutes les peines portées contre les Manichéens, & les autres anciens heretiques.

XLII. Prise de Carthage par les Vandales.

Prosp. chr. Salust. lib. 7. p. 164. 165. Evagr. l. 6. 9. Suid. Chr Niceph. liv. XIV. c. 46.

Il y avoit encore des payens à la tête des armées Romaines. Littorius, qui commandoit en Gaules les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promesses des aruspices, & aux oracles des démons, fut battu par les Goths, qui se confioient en Dieu, & dont le roi, avant le combat, prioit couché sur un cilice. Cette défaite arriva cette même année 439. En Afrique, Cyrus qui étoit payen, étoit maître de la milice: ayant gagné les bonnes graces de l'imperatrice Eudocia, parce qu'il faisoit bien des vers; & il fut consul l'an 441. préfet du prétoire, préfet de CP. & patrice; mais pendant qu'Eudocia étoit à Jerusalem, les artifices de ses ennemis ayant prévalu, il tomba en disgrace. Il en profita pour se faire chrétien, & fut même évêque. Du tems qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut prise par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dès le quinziéme consulat de Theodose, & le quatorziéme de Valentinien, c'est-à-dire, l'an 435. en leur accordant une partie de l'Afrique pour l'habiter. Mais deux ans après, en 437. leur roi Genseric voulant établir l'Arianisme, & ruiner la religion catholique dans les terres de son obéissance, persecuta plusieurs évêques, dont les plus illustres étoient Possidius, Novat & Se-

Prosp. Chr. ibid.

Idem.

Severien. Il leur ôta les églises, & les chassa même des villes, parce qu'ils résistoient à ses menaces avec une constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre Espagnols, qui étoient en grand honneur auprès de lui, & que leur capacité & leur fidelité lui avoient rendus fort chers : leurs noms étoient, Arcade, Probus, Paschase & Eutychien. Il leur ordonna d'embrasser l'Arianisme ; ils le refuserent très constamment : & Genseric furieusement irrité, les proscrivit, puis les envoya en exil : ensuite il leur fit souffrir de très-cruels tourmens : enfin il les fit mourir diversement, & ainsi ils remporterent la couronne du martyre. Eutychien & Paschase avoient un jeune frere nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au roi, à cause de sa beauté & de son esprit. N'ayant pû le détourner de la religion catholique par aucunes menaces, il le fit battre long-tems à coups de bâtons, & le condamna à la servitude la plus basse, ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de peur de paroître vaincu par la constance d'un enfant.

AN. 439.

Prosp. ibid.

Il se fit plusieurs écrits, pour soûtenir les catholiques pendant cette persecution. Nous avons une lettre d'Antonin Honorat, évêque de Constantine, à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le consoler & l'encourager pendant son exil. Il l'exhorte à mépriser ses richesses, & ne se point laisser tenter par l'amitié du roi, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor évêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les Ariens, qu'il fit presenter à Genseric même. On trouve un abregé de la foi contre les Ariens, écrit vers ce tems-là, par un au-

Gennad. de script.
Ap. Ruin. hist. per., p. 433.
Gennad. c. 77. edit. Sirm. an. 1650.

Ap. Baron. ad. 437.

Digitized by Google

AN. 439. *Ap. Vig. c. Thapf. p. 357. Gennad. c. 93. Id. c. 78. Id. c. 72. Prosp. an. 439. Vict. Vitens. lib. 1. c. 4.*

teur qui n'est pas connu: une explication des passages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre Arien, dont l'auteur étoit à Naples. Cerealis, évêque de Castelle en Mauritanie, Voconius, évêque de Castellane, dans la même province, & un autre évêque Afriquain, nommé Asclepius, écrivirent aussi contre les Ariens.

Genseric voyant les Romains occupez ailleurs, & particulierement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliqué aux affaires de Gaule, surprit Carthage au milieu de la paix, qui empêchoit de se défier de lui, & y entra le quatorziéme des calendes de Novembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, le dix-neuviéme d'Octobre 439. Il en pilla toutes les richesses, faisant souffrir plusieurs tourmens aux citoyens pour les découvrir. Il dépoüilla les églises, & y logea ses gens, après en avoir chassé les prêtres, & enlevé les vases sacrez. Il traita cruellement tout le peuple; mais il se déclara principalement ennemi de la noblesse, & des ecclesiastiques, & voulant introduire l'Arianisme par toute l'Afrique, il chassa les évêques de leurs églises, & fit plusieurs martyrs.

Isid. hist. Vand. Cera 467.

XLIII. Ecrits de Salvien.

Salv. de gubern. lib. 7. p. 173. Edit. Baluz. 1663.

Salvien prêtre de Marseille, auteur du tems, rapporte cette prise de Carthage, comme un illustre exemple de la justice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes sortes de vices. Il sembloit que le peuple y fût hors de son bon sens: ce n'étoit qu'yvrognes couronnez de fleurs, & parfumez: toutes les ruës étoient pleines de lieux infames, & de pieges contre la pudeur: rien n'étoit plus commun que les adulteres & les impuretez les plus abominables, qui se produi-

duisoient en public avec la derniere impudence. On voyoit des hommes fardez & vêtus en femmes, se promener dans les ruës. Les orfelins & les veuves étoient opprimez; les pauvres tourmentez, & reduits au désespoir, prioient Dieu de livrer la ville aux barbares. *idem. lib. 8. p. 190.* Les blasphêmes & l'impieté y regnoient; plusieurs, quoique chrétiens à l'exterieur, étoient payens dans l'ame, adoroient la déesse Celeste, se dévoüoient à elle; & au sortir des sacrifices payens, alloient à l'église, & s'approchoient du saint autel. C'étoit principalement les plus grands & les plus puissans, qui commettoient ces impietez. *id. lib. 8. p. 193. &c.* Mais tout le peuple avoit un mépris & une aversion extrême des moines, quelques saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique, & particulierement à Carthage, quand ils voyoient un homme pâle, les cheveux coupez jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monacal, ils ne pouvoient retenir les injures & les maledictions. Si un moine d'Egypte & de Jerusalem venoit à Carthage, pour quelque œuvre de pieté, si-tôt qu'il paroissoit en public, on s'éclatoit de rire, on le sifloit, on le chargeoit de reproches. Les Vandales firent cesser ces desordres, & firent marier toutes les femmes débauchées: car ils avoient horreur des impudicitez, si communes chez les Romains; & il en étoit de même des Goths. *Lib. 7. p. 181. &c.*

L'ouvrage où Salvien parle ainsi, est adressé à l'évêque Salonius son disciple, fils de Saint Eucher. Le sujet est de justifier la providence, & lever le scandale que plusieurs prenoient de la misere des chrétiens dans cette chûte de l'empire Romain, & de la prosperité des barbares, payens ou heretiques. C'est ce qui l'o- *p. 160.*

Digitized by Google

l'oblige à s'étendre sur les vices des Romains ; & à montrer qu'il y avoit encore bien des restes d'idolâtrie ; & que la plûpart n'étoient chrétiens que de nom, & pires que les barbares, dont il marque ainsi les vices. Les Saxons, dit-il, sont farouches ; les Francs & les Goths infideles ; les Gepides inhumains ; les Huns & les Alains impudiques. Mais il louë les Francs de leur hospitalité ; les Goths, les Vandales & les Saxons, de leur chasteté. Il déclame principalement contre l'impureté & la passion des spectacles, au milieu des horreurs de la guerre, & des calamitez publiques. Il insiste sur l'injustice des puissans & des riches, & l'oppression des pauvres, qui faisoit préferer la domination des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage divisé en quatre livres, & adressé à l'église catholique, sous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrétiens. Il se plaint dans le troisiéme livre, que les parens ne laissoient rien à leurs enfans, qui s'étoient consacrez à Dieu, & leur ôtoient ainsi le merite de la pauvreté volontaire. Il avoit composé d'autres écrits que nous n'avons plus ; & il étoit en telle réputation, que Gennade, auteur du tems, l'appelle le maître des évêques.

Lib. 3. p. 43. Lib. 4. p. 84. p. 509. lib. 4. p. 87. 4. 5. p 108. p. 897. Lib. 7. p. 172. Lib. 7. p. 157. Lib. 6 p. 124. & lib. 7. p. 153. lib. 4. p. 70. &c. p. 275. &c. In catal. c. 66.

XLVI. Concile de Riés. *An. 439.*

Cette année 439. il se tint un concile à Riés en Provence à cette occasion. L'évêque d'Embrun étant mort, le siege demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques, qui empêcherent l'élection canonique que le clergé désiroit. Enfin deux évêques, y étant venus d'eux-mêmes, sans avoir l'autorité du métropolitain, ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnerent

Digitized by Google

nerent un jeune homme nommé Armentarius, qui avoit été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui ceda à cette tentation. Il ordonna ensuite quelques clercs, méme des excommuniez. Comme son ordination étoit entierement irreguliere, les évêques voisins s'assemblerent à Riez le troisiéme des calendes de Decembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, le vingt-neuviéme de Novembre 439. Saint Hilaire d'Arles présida à ce concile, & il fut accompagné d'onze autres évêques: les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voisine de celle d'Arles: les autres de la seconde province Narbonnoise, & de celle des Alpes maritimes, dont Embrun étoit la capitale: mais elle n'étoit pas encore métropole ecclesiastique. Entre ces évêques, on connoît Auspicius de Vaison, Valerien de Cemele, & Maxime de Riés. Outre les douze évêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit au nom de Constantin évêque de Gap, absent.

AN. 439.

V. not. posthum. Sirm.

Ce concile declara nulle l'ordination d'Armentarius, & ordonna qu'il seroit procedé à une élection canonique. Pour punir les deux évêques qui avoient commis cet attentat, il leur défendit, suivant le concile de Turin, d'assister à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. Il usa d'indulgence à l'égard d'Armentarius; & permit à celui des évêques à qui la charité l'inspiroit, de lui attribuer une église de son diocese, en laquelle il eut le nom de corévêque, ou seulement la communion étrangere. Ce qu'il faut entendre au cas que cette eglise ne lui fut pas donnée en titre. Le concile de Riés dit qu'il suit en cela ce que le con-

Can. 2. & 3. Conc. Taur. c. 3. to. 2. Conc. p. 1156. D.

Bonc. Reg. can. 3.

AN. 439. *Sup. liv. XI. n. 12. c. 5.* concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques schismatiques : c'est le huitiéme canon de Nicée, touchant les Novatiens. Mais le concile de Riés restraint cette grace, à l'égard d'Armentarius en plusieurs manieres. Il ne pourra être reçû dans la province des Alpes maritimes, où il s'étoit intrus. On ne lui accordera qu'une église de campagne, & non d'aucune ville : il ne pourra jamais offrir le sacrifice dans les villes, pas même en l'absence des évêques : dans son église il ne pourra ordonner, même les moindres clercs : il ne fera autre fonction épiscopale, que de confirmer les Néophites, offrir avant les prêtres, consacrer des vierges, & benir le peuple dans l'église : il ne pourra avoir le gouvernement que d'une église, ni passer à une autre, sans renoncer à la premiere, c'est-à-dire, qu'on lui donne plûtôt le titre de corévêque, que le *c. 4* pouvoir, & qu'il sera plus que prêtre, & moins qu'évêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnez, ceux qui étoient excommuniez auparavant, seront déposez : ceux qui sont sans reproche, l'évêque d'Embrun pourra à son choix les retenir dans son église, ou les envoyer à Armentarius.

Le concile ajoûte à cette occasion quel-*c. 5.* ques reglemens generaux. Tout prêtre peut donner la benediction dans les familles, à la campagne, & dans les maisons particulieres, *V. Sirm. hic. c. 6.* mais non pas dans l'église : en Orient ils benissoient même en public. Quand un évêque sera mort, personne ne viendra à l'église vacante, que l'évêque voisin pendant le tems des funerailles. Il y fera la fonction de visiteur ; & durant ce tems, c'est-à-dire, jusqu'au septiéme jour de la mort, il fera l'inven-

Digitized by Google

ventaire des biens de l'église; puis il retournera chez lui, attendre comme les autres évêques, le mandement du métropolitain, sans lequel personne ne viendra à l'église vacante, de peur qu'il ne fasse semblant d'être forcé par le peuple. Il y aura deux conciles par an, suivant l'ancienne constitution, si les tems sont paisibles, ce que le concile ajoûte, à cause des guerres & des calamitez publiques, qui empêchoient souvent la tenuë des conciles.

AN. 440.

c. 8.
Nic. can. 8.

XLVIII.
Mort de saint Sixte saint Leon pape
Prosp. chr. an. 430

Julien d'Esclane, fameux Pelagien, souhaitant avec passion de recouvrer son siege, s'efforça de rentrer dans la communion de l'église, feignant d'être converti, & employant divers artifices, pour le persuader au pape Saint Sixte: mais le pape s'en défendit habilement, par les bons avis de Saint Leon son archidiacre; ce qui donna une grande joye à tous les catholiques. Le pape Saint Sixte mourut peu de tems après, le cinquieme des calendes d'Avril, sous le cinquiéme consulat de Valentinien avec Anatolius, c'est à dire, le vingt-huitiéme de Mars 440. après avoir tenu le siege près de huit ans. Il fit des ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna vingt-huit prêtres, douze diacres, & cinquante-deux évêques en divers lieux.

Sup. n. 15.
Lib. Pontif.

Il rétablit la basilique de Sainte Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un autel d'argent du poids de 300. livres, j'entends la table sacrée, & y dona plusieurs autres vases d'argent du poids de 1165. livres, un vase d'or de cinquante livres, & 24. chandeliers de cuivre de quinze livres chacun. Il y donna en terres & en maisons, le revenu de 729. sous d'or. Il donna au baptistere de Sainte Marie

tous

AN. 440. tous les vases nécessaires d'argent, entr'autres, un cerf pour verser de l'eau, du poids de 30. livres. Il mit à la confession de Saint Pierre, un ornement d'argent du poids de 400. livres. Il orna aussi la communion de Saint Laurent de colomnes de porphyre & d'argent: il y donna un autel de 50. livres, une balustrade de 300. liv. & au-dessus l'abside, ou tour de la voûte, avec la statuë de Saint Laurent, du poids de 200. livres. Il fit toute la basilique de ce Saint, & y offrit grand nombre de vases d'argent, & un vase d'or orné de perles, du poids de dix livres. Tout l'argent que le pape Saint Sixte donna à ces deux églises, & dont le poids est exprimé, monte à deux mille six cens onze livres Romaines, faisant plus de trois mille marcs.

De plus, l'empereur Valentinien offrit à sa priere, sur la confession de saint Pierre, une image d'or, avec douze portes, les douze apôtres, & le Sauveur; le tout de pierres précieuses. A la basilique de Latran, l'empereur mit un fronton d'argent, à la place de celui que les barbares avoient enlevé, du poids de 511. liv. Il orna la confession de saint Paul, d'or très-pur, du poids de 200. liv. Le pape Saint Sixte fit aussi orner le baptistere de Latran de colomnes de porphyre, qu'il y fit dresser avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême, & la foi du peché originel contre les Pelagiens. Il fut enseveli sur le chemin de Tibur, près du corps de S. Laurent.

Saint Leon, archidiacre de l'église Romaine, fut élû pour lui succeder, il étoit absent, ayant été envoyé en Gaule, pour reconcilier Aëtius & Albin, chefs des armées Romai-

Ap. Car. an. 440.

maines. On envoya vers lui une députation publique, & en attendant son arrivée, l'église Romaine demeura plus de quarante jours sans pasteur, avec une paix & une patience merveilleuse. Il étoit originaire de Toscane, fils de Quintien, & aparemment né à Rome, qu'il nomme toûjours sa patrie. On croit que c'est lui qui étant acolyte, fut envoyé en Afrique en 418, & porta à l'évêque Aurelius une lettre de saint Sixte, alors prêtre, & depuis pape, à qui il fut toûjours fort attaché. Etant diacre; il servit utilement le pape saint Celestin, & excita Cassien à écrire contre Nestorius.

AN. 440.

Lib. Pontif.

Sup. lib. XXIII. *n.* 50.

XXIX. Mort de Jean Domnus évêque d'Antioche.

La même année 440. mourut Jean évêque d'Antioche, après avoir rempli ce siége pendant dix-huit ans. Son successeur fut Domnus son neveu, fils de sa sœur. Il avoit été moine sous la conduite de S. Euthymius, & ordonné diacre par Juvenal évêque de Jerusalem l'an 428, à la dédicace de la Laure. Après le concile d'Ephese, ayant apris que son oncle Jean tenoit le parti de Nestorius, il en fut afligé & pria S. Euthymius de le laisser aller à Antioche pour le ramener S. Euthymius lui dit: N'y allez pas, mon fils, il ne vous est pas avantageux; car encore que les méchans l'ayent entraîné pour un peu de tems, Dieu qui connoît sa droiture, ne permettra pas qu'il se perde. Pour vous, si vous demeurez au lieu où vous avez été apellé, sans vous livrer aux pensées qui tendent à vous tirer du désert, vous avancerez & serez honoré selon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous succederez à la chaire de vôtre oncle; mais vous en serez privé par les méchans, qui vous auront auparavant entrainé malgré vous. Ainsi parla saint Euthymius.

Chrono. Niceph.

Sup. liv. XXIV. *n.* 54.

Vita S. Euthym. Analecta. Gr. p. 31. *p.* 41. *p.* 42.

Dom-

Domnus ne le crut pas, & sans avoir reçû sa benediction il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le saint lui avoit prédit.

c. ult.

L'année précedente, Firmus évêque de Cesarée en Cappadoce étant mort, les Cesariens vinrent à C. P. demander un évêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les senateurs vinrent le voir à l'église un samedi. Entre eux étoit Thalassius, qui avoit été préfet du pretoire d'Illyrie, & on disoit qu'il l'alloit être d'Orient. Proclus mit la main sur lui, & le déclara évêque de Cesarée. C'est ici que Socrate finit son histoire ecclesiastique, distribuée en sept livres, & contenant, dit-il, l'espace de cent quarante ans, depuis le comencement du regne de Constantin, jusqu'au dix-septiéme consulat de Theodose le jeune; c'est-à-dire depuis l'an 306. jusqu'en 439. ce qui ne fait toutefois que 133. ans. Sozomene avoit aussi conduit son histoire à la même année 439. depuis le troisiéme consulat de Crispe & de Constantin le jeune, c'est-à-dire, depuis l'an 314. mais nous en avons perdu la fin. Ces deux histoires doivent être suspectes en ce qui regarde les Novatiens, ausquels ils paroissent favorables,

Sozom. præfat.

L.
Coûtumes des églises.
Socr. V. 1. c. 22.
Sozom VII. c. 19.

Il faut aussi prendre avec précaution ce qu'ils raportent l'un & l'autre des differentes coûtumes des églises. Ils disent que le jeûne du carême étoit de six semaines avant pâque en Illyrie, en Grece, à Alexandrie, par toute l'Egypte, l'Afrique & la Palestine. A. C. P. & dans toutes les provinces d'alentour jusques en Phenicie, on commençoit le carême sept semaines avant pâque; mais il y en avoit qui de ces six ou sept semaines, n'en jeûnoient que trois par intervalles, & cinq jours seu-

Digitized by Google

seulement chaque semaine. Quelques-uns jeûnoient trois semaines de suite, comme à Rome, excepté le Samedi & le Dimanche. En quoi il y a aparence que Socrate se trompe, puisqu'à Rome on jeûnoit le Samedi toute l'année. Tous nommoient également carême ou Quarantaine le tems de ce jeûne. Il y avoit encore diversité dans la maniere de jeûner. Les uns s'abstenoient de toutes sortes d'animaux: d'autres mangeoient du poisson, d'autres y joignoient la volaille: d'autres s'abstenoient des fruits & des œufs: quelques-uns ne mangeoient que du pain sec: d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que jusqu'à none, & mangeoient ensuite de tout indifferemment.

Les jours & la forme des assemblées ecclesiastiques étoient differens. Par tout on celebroit les saints mysteres le Samedi comme le Dimanche, hors à Rome & à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les mysteres le samedi; mais au soir, & on communioit aprés avoir mangé, contre la coûtume universelle. A Alexandrie, on s'assembloit le mercredi & le vendredi: mais seulement pour lire & expliquer les écritures, & faire les prieres, sans celebrer les mysteres. On y faisoit lecteurs & chantres des cathécumenes, au lieu que par tout ailleurs on n'ordonnoit que des fideles. A Cesarée de Cappadoce & dans l'isle de Chipre, le Samedi & le Dimanche au soir, aprés les lampes allumées, c'est-à-dire, à l'office des vêpres, les prêtres & les évêques expliquoient toûjours les écritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point, mais l'évêque seul: ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'évêque ne se levoit point pendant

la

la lecture de l'évangile, comme il faisoit par tout ailleurs. C'étoit l'archidiacre seul qui lisoit l'évangile; ailleurs les diacres; en plusieurs églises les prêtres, & l'évêque aux jours solemnels, comme à C. P. le jour de pâque. A Rome; ni l'évêque, ni aucun autre n'enseignoit dans les églises. Sozomene le dit: mais cela n'est aucunement vraisemblable, & il est bien plus croyable que Sozomene, qui étoit à C. P. a été mal informé de ce qui se passoit à Rome. A Antioche, l'autel étoit tourné à l'Occident, non à l'Orient, comme dans les autres églises. A Rome il n'y avoit que sept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé. En Scythie, quoi qu'il y eût plusieurs villes, il n'y avoit qu'un évêque: chez les autres peuples on consacroit des évêques, même pour des villages, comme en Arabie & en Chipre. Enfin les usages & les céremonies avoient une varieté infinie selon les lieux, chaque église gardant religieusement ses anciennes coûtumes.

Quesn. in S. Leon. diss. 1. an. 40.

LI. Persécution en Afrique. *Victor. Vitensis. lib. 1. c. 4.*

Genseric ayant pris Carthage, partagea ainsi les provinces d'Afrique. Il se reserva la Byzacene, l'Abaritaine, la Gerulie, & une partie de la Numidie, & distribua à son armée la Zeugitane & la Proconsulaire. L'empereur Valentinien défendoit encore les autres provinces, mais toutes désolées. Genseric manda aux Vandales de chasser de leurs églises les évêques, après les avoir dépouillez de tout: ou s'ils refusoient de sortir, de les réduire en servitude perpetuelle; ce qui fut executé à l'égard de plusieurs évêques & de plusieurs laïques nobles, & considerables par leur dignité. Quodvultdeus, évêque de Carthage, & un grand nombre de clercs furent

c. 5.

rent ainsi chassez & embarquez sur des vaisseaux rompus, & toutefois ils arriverent heureusement à Naples. Gaudiose, évêque d'Abitine, qui étoit du nombre, y fonda un monastere, où il mourut, aussibien que Quodvultdeus. On conserve encore à Naples les reliques de l'un & de l'autre dans ce monastere, qui est à present occupé par des religieuses. L'église honore S. Quodvultdeus le 16. d'Octobre, & S. Gaudiose le 28. On compte encore onze autres évêques ou clercs dont les plus fameux sont, Priscus & Castrensis, qui après avoir souffert divers tourmens en Afrique, furent embarquez sur un vieux bâtiment, soit dans le même voyage, ou dans un autre, & aborderent en Campanie, où ils gouvernerent diverses églises. On en fait mémoire le premier jour de Septembre.

Martyr. R. & ibi Baron.

Martyr. R. & ibi Baron.

Genseric ayant chassé l'évêque de Carthage avec son clergé, donna à ceux de sa religion, c'est-à-dire aux Ariens, l'église nomée Restitute, où les évêques demeuroient toûjours, & ôta aux catholiques toutes celles qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richesses. Il s'empara aussi hors la ville, de toutes les églises qu'il voulut, & principalement de deux grandes & magnifiques de S. Cyprien, l'une au lieu où il répandit son sang, l'autre au lieu où son corps étoit enseveli, nomé Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leurs morts en silence, sans chanter à l'ordinaire, & envoya en exil la partie des clercs qui étoit restée.

V. Ruin. ad. Victor. c. 9.

Victor. l. 1. c. 5.

Les évêques & les autres personnes considerables, qui étoient demeurez dans les provinces distribuées aux Vandales, vinrent trou-

trouver Genseric comme il se promenoit sur le bord de la mer, près de Maxule, dans la province proconsulaire, & le suplierent, qu'après avoir perdu leurs églises, & leurs biens, il leur fût au moins permis de demeurer, pour la consolation du peuple de Dieu dans les païs dont les Vandales étoient déja les maîtres. Il leur fit dire: J'ai résolu de ne laisser personne de vôtre nom & de vôtre nation, & vous osez me faire de telles demandes. Il vouloit sur le champ les faire jetter dans la mer, si les siens ne l'en eussent empêché à force de prieres. Ces pauvres catholiques se retirerent pénetrez de douleur; & n'ayant plus d'églises, commencerent à célebrer les saints mysteres comme ils pouvoient.

Marcel. chr. an. 435. Prosp. an. 441. Victor. Vit. lib. 1, c, 6.

Le comte Sebastien, gendre du comte Boniface, maltraité comme lui par les Romains, s'étoit enfin refugié en Afrique. Genseric ne pouvoit se passer de ses conseils, & toutefois il le craignoit: en sorte que voulant le faire mourir, il en cherchoit un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en présence de ses évêques & de ses domestiques: Je sai que vous avez juré de vous attacher fidelement à moi: & vos travaux font voir la sincerité de vôtre serment: mais afin que nôtre amitié soit perpetuelle, je veux que vous embrassiez ma religion. Sebastien trouvant une invention convenable pour le fraper, demanda que l'on apportât un pain blanc: puis le prenant entre ses mains, il dit: Pour rendre ce pain digne de la table du roi, on a premierement séparé le son de la farine, & la pâte a passé par l'eau & par le feu. Ainsi dans l'église catholique, j'ai passé par la meule

le & par le crible : j'ai été arroſé de l'eau du baptême, & perfectionné par le feu du ſaint Eſprit. Qu'on rompe ce pain : qu'on le trempe dans l'eau : qu'on le repaîtriſſe, & qu'on le remette au four : s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulez. Il vouloit par cette parabole montrer l'inutilité d'un ſecond baptême. Genſeric l'entendit bien, & ne ſçut qu'y répondre. C'eſt pourquoi il chercha enſuite un autre prétexte pour faire mourir le comte Sebaſtien ; & il ſe trouve en quelques martyrologes honoré comme martyr. *Boll. 17. Mart.*

LIII. Lettres de S. Leon aux évêques de Mauritanie.

On rapporte à cette déſolation de l'Afrique deux lettres de S. Leon, qui ſont ſans date : la premiere aux évêques de la Mauritanie Ceſariene, la ſeconde à Ruſtique de Narbone. S. Leon ayant été ſouvent averti par ceux qui venoient de Mauritanie, qu'il s'y faiſoit des ordinations irregulieres, donna commiſſion à l'évêque Potentius, qui alloit de Rome en cette province, de s'en informer ; & le chargea d'une lettre aux évêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoya au pape une ample relation de l'état de ces égliſes : ce qui l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. S. Leon y marque d'abord, que les troubles du tems ont donné occaſion à ces déſordres, qu'il explique en particulier. Pluſieurs évêques avoient été élûs par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élû des bigames, des laïques, des héretiques convertis : quoiqu'il ſoit néceſſaire d'éprouver dans les ordres inferieurs ceux qui doivent être évêques, afin de s'aſſûrer non ſeulement de leur capacité, mais de leur humilité. Il décide que les bigames doivent être dépoſez & ex- *V. not. Queſn. Epiſt. 1. al. 87.* *c. 4.* *c. 5.*

Digitized by Google

exclus, non seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise & du diaconat ; & il compte pour bigames, ceux qui ont épousé des veuves. A plus forte raison, ajoûte-t-il, on doit déposer celui qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois, ou qui en a épousé une autre, après que la siene l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnez étant simples laïques, le pape leur permet de demeurer évêques, sans que cette dispense puisse être tirée à consequence, au préjudice des decrets du S.
c. 6. siege, & des siens en particulier. Ce qui marque, que cette decretale n'est pas la premiere de S. Leon, mais les autres peuvent avoir été perduës. Il conserve dans son siége Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec son peuple, de l'hérésie des Novatiens ; & Maxime Donatiste converti, quoiqu'il eût
c. 7. été ordonné laïque : mais à la charge que l'un & l'autre donnera sa profession de foi par écrit. Quant à Aggar & Tiberien, qui avoient été ordonnez avec des séditions violentes, étant simples laïques, il en laisse le jugement aux évêques des lieux, se reservant toutefois à décider sur leur rapport. Il y avoit eu des religieuses violées par les barbares ; S. Leon les juge innocentes, & leur conseille toutefois de s'humilier, & ne se pas comparer aux autres vierges.

LIII. Lettre à S. Rustique de Narbonne. *Inscript. in not. Q. p. 784. Hier. ep. 4. c. 2.*

Rustique, évêque de Narbone, étoit fils d'un évêque nommé Bonose : sa mere, sœur d'un autre évêque nommé Arator, & veuve très-vertueuse, prit grand soin de son éducation, & après qu'il eut étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoya à Rome, pour achever de se former dans l'éloquence, sans y rien épargner. Etant revenu au-

auprès d'elle, il embrassa la vie monastique ; & reçut en ce tems-là des instructions sur la maniere dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuse de S. Jerôme, qui le renvoye à S. Proclus, évêque de Marseille, pour s'instruire de vive voix. Après que Rustique eut demeuré quelque tems dans le monastere, il fut ordonné prêtre de l'église de Marseille, qui semble avoir été sa patrie : & enfin évêque de Narbone l'an 427.

e. 10.

V. not. Q. p. 785.

S. Leon étant arrivé au pontificat, Rustique envoya son archidiacre Hermès le consulter sur divers points de discipline, témoignant par ses lettres un grand desir de quitter son siége, pour vivre dans le repos & la retraite. S. Leon ne le lui conseille pas, & lui represente que la patience n'est pas moins nécessaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les persécutions pour la foi : que ceux qui sont chargez du gouvernement de l'église, doivent garder courageusement leur poste, & se confier au secours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux questions proposées par S. Rustique, S. Leon y répond ainsi : Le prêtre, ou le diacre qui s'est faussement dit évêque, ne doit point passer pour tel : puisqu'on ne peut compter entre les évêques, ceux qui n'ont été ni choisis par le clergé, ni demandez par le peuple, ni consacrez par les évêques de la province, du consentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques, sont nulles, si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernoient les églises, ausquelles ces clercs appartenoient. Cette restriction est difficile à entendre, à moins que l'on ne suppose, que ces faux

Leon. ep. 1. al. 92.

Inquis. 1.

V. not. Quesn.

faux évêques avoient effectivement le caractere épiscopal ; mais qu'*ils* l'avoient reçû
Sup. n. 47. par une ordination illegitime , comme Ar-
Inquis. 2. mentatius d'Embrun , deposé au concile de Riés. Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en pénitence , il la doit faire en particulier; parce qu'il est contre la coutume de l'église , de leur imposer la penitence publique.

La loi de la continence, est la même pour
Inquis. 3. les ministres de l'autel, que pour les évêques & les prêtres. Ils ont pu, étant laïques ou lecteurs, se marier, & avoir des enfans. Etant élevez à un degré superieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avoient point. Par les ministres de l'autel obligez à la continence, S. Leon entend même les soûdiacres, comme il
Epist. 12. al. 84. c. 4. paroît par sa lettre à Anastase de Thessalonique. Il faut distinguer la concubine, de la
Inquis. 4. 5. 6. femme legitime : ainsi celui qui quitte sa concubine pour se marier, fait bien; & celle qui épouse un homme qui avoit une concubine, ne fait point mal, puisqu'il n'étoit point marié. S. Leon ne parle ici que des concubines escla-
Sup. liv. XX. n. 48. conc. Tol. 1. c. 17. ves ; & non de celles qui étoient en effet des femmes legitimes, mais sans en porter le titre, suivant les loix.

Inquis. 7. Ceux qui reçoivent la penitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en santé, ne doivent pas être abandonnez: il faut les exhorter souvent, & ne desesperer du salut de personne, tant qu'il est en cette vie. Il faut user de la même patience
Inquis. 9. à l'égard de ceux qui pressez de mal, demandent la penitence, & la refusent quand le prêtre est venu; si le mal leur donne quelque re-

lâche : s'ils demandent ensuite la penitence, on nela leur doit pas refuser. Ceux qui reçoivent la pénitence à l'extremité, & meurent avant que d'avoir reçu la communion, c'est-à-dire la reconciliation, doivent être laissez au jugement de Dieu, qui pouvoit différer leur mort. Mais on ne prie point pour eux, comme morts hors la communion de l'église. En d'autres églises on ne laissoit pas de prier pour eux. Les pénitens doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, & s'adresser plûtôt au juge ecclesiastique qu'au seculier: ils doivent perdre plûtôt que de s'engager au negoce toûjours dangereux : il ne leur est point permis de rentrer dans la milice seculiere, ni de se marier, si ce n'est que le penitent soit jeune, & en peril de tomber dans la débauche ; encore ne le lui accorde-t-on que par indulgence.

Inq. 8. *V. Quesn.* *Inq. 10.* *11.* *12.* *Inq. 13.*

Le moine qui après son vœu se marie, ou embrasse la milice seculiere, doit être mis en penitence publique. Les filles qui après avoir pris l'habit de vierge se sont mariées, quoiqu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent pas d'être coupables. C'est qu'il y avoit deux sortes de vierges : celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu, ou solemnel, en entrant dans un monastere, ou simple, en prenant l'habit, & demeurant chez leurs parens : celles qui avoient reçu la consecration, qui ne se donnoit qu'à l'âge de quarante ans, comme saint Leon même l'ordonne, & par l'évêque un jour de fête solemnelle.

Inq. 14. *15.* *V. Quesn.*

Ceux qui ont été abandonnez jeunes par leurs parens, qui étoient chrétiens, en sorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur ba-

Inq. 16.

Digitized by

AN. 441. ptême, doivent être baptisez, sans craindre de réïterer le sacrement. Ceux qui ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne sçavent s'ils
17. ont été baptisez; quoiqu'ils se souviennent que leurs parens les ont menez à l'église; il faut leur demander s'ils ont reçu ce que l'on donnoit à leurs parens; c'est-à-dire l'eucharistie: s'ils ne s'en souviennent pas, il faut les bapti-
18. ser sans scrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique & de Mauritanie, qui sçavoient bien qu'ils avoient été baptisez, mais ils ne sçavoient pas dans quelle secte. Saint Leon répond qu'il ne faut pas les baptiser, puisqu'ils ont reçu la forme du baptême, de quelque maniere que ce soit; il faut seulement les réü-
Inq. 19. nir à l'église catholique par l'imposition des mains avec l'invocation du Saint-Esprit, c'est-à dire la confirmation. D'autres ayant été baptisez en enfance, & pris par les payens, avoient vécu comme eux, & étoient venu encore jeunes en terre des Romains. Saint Rustique demandoit ce qu'on devoit faire, s'ils demandoient la communion. Saint Leon répond: S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiez par le jeûne, & l'imposition des mains: s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en pénitence publique. On voit ici une imposition des mains diferente de la confirmation & de la pénitence publique. Au reste ces derniers articles font raporter cette decretale au tems de l'incursion des Vandales.

LIV. Premier concile d'Orange. *To. 3. conc. p. 1446.*

Vers le même tems les évêques de Gaule tinrent un concile dans l'église de Justinien, au territoire d'Orange, le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Cyrus, c'est à

à dire le huitiéme de Novembre 441. Saint Hilaire d'Arles y présidoit ; & on y voit les souscriptions de seize autres évêques, dont les plus connus sont ; Constantin de Gap, Auspicius de Vaison, Maxime de Riès, & saint Eucher de Lyon, qui declare qu'il attendra le consentement de ses comprovinciaux. Saint Eucher avoit été moine dans l'isle de Lero, ami de saint Honorat & de Cassien, qui leur adressa une de ses conferences. Il avoit été marié, & ses fils Veran & Salone furent tous deux évêques: Nous avons de lui quelques écrits de pieté. En ce concile d'Orange furent faits trente canons de discipline. Le premier porte : que les héretiques qui étant en danger de mort desireront se convertir, pourront recevoir des Prêtres l'onction du chrême & la benediction, au défaut de l'évêque : ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le second canon, & le plus fameux, est conçu en ces termes : Aucun des ministres qui peuvent baptiser, ne doit aller nulle part sans avoir le crême, parce qu'il a été resolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois. Si quelqu'un ne l'a pas reçue dans le baptême par quelque necessité, on en avertira l'évêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une seule benediction du crême : non que l'onction réïterée porte quelque préjudice; mais afin qu'on ne la croye pas nécessaire. D'autres exemplaires ôtent la negation, & portent : Afin qu'on la croye nécessaire. Il est difficile de voir le sens de ces paroles : & encore plus difficile de croire que l'on ait quelquefois donné la confirmation sans onction ; comme semble dire ce canon avec la négation. On ne peut le prouver par aucune autre

AN. 441.

Præf. coll. XI.
Genn. illustr. c. 62.
Marc. chr. an. 456.

Sirmond. not posth.

tre autorité ; la pratique de toute l'église y re-
AN. 441. siste, & la doctrine commune des theologiens, est que l'onction est essentielle à la confirmation.

c. 18. Le concile d'Orange dit encore : On lira desormais l'évangile aux catecumenes : on ne
c. 19. doit jamais les laisser entrer dans le baptistere : il faut les separer autant qu'il est pos-
c. 20. sible de la benediction des fideles, même dans les prieres domestiques ; & ils doivent se presenter, pour être benis à part. Les catecumenes possedez, ou énergumenes, doivent être baptisez en cas de necessité, ou quand
c. 15. on jugera à propos. Les énergumenes bap-
c. 14. tisez, qui font ce qu'ils peuvent pour être delivrez, doivent communier, pour être fortifiez, ou même délivrez par la vertu du sa-
c. 16. crement. Ceux qui ont été une fois agitez du demon publiquement, ne doivent point être
c. 13. admis dans le clergé : ou s'ils le sont, ils ne feront aucune fonction. On doit donner aux
c. 12. insensez tout ce que la pieté demande. Celui qui perd tout d'un coup la parole, peut recevoir le baptême ou la penitence, s'il témoigne par signe qu'il le veut, ou si d'autres te-
c. 3. moignent qu'il l'a voulu. Ceux qui meurent pendant le cours de leur penitence, doivent recevoir la communion, sans l'imposition des mains établie pour la reconciliation. Ce qui suffit pour la consolation des mourans, suivant les decrets des peres, qui ont nommé viatique cette communion. S'ils survivent, ils demeureront dans l'ordre des penitens, pour recevoir, après avoir accompli leur pe-
Sup. XI. nitence, l'imposition des mains, & la com-
n. 21. munion legitime. Ce canon doit être expliqué par le treiziéme de Nicée ; qui accorde

aux

aux mourans la communion même de l'Eucharistie; à la charge d'achever leur pénitence, s'ils reviennent en santé. On ne doit pas refuser aux clercs la pénitence, quand ils la demandent. On peut l'entendre de la pénitence secrete, comme dans la lettre de S. Leon à Rustique.

AN. 441. V. Sirm. not. c. 4. Sup. n 53.

Un évêque qui communique avec celui qu'un autre évêque a excommunié, est coupable; & l'on examinera la justice de l'excommunication, dans le prochain concile. Si un évêque veut bâtir une église dans le diocese d'un autre, il doit obtenir sa permission, lui laisser la consécration, lui faire ordonner les clercs qu'il desire y avoir, & lui laisser tout le gouvernement de la nouvelle église. Si un séculier ayant bâti une église, la fait dédier par un évêque étranger; cet évêque & tous les autres qui auront assisté à cette consécration, seront exclus de l'assemblée. On voit ici les commencemens du droit de patronage : en ce que l'évêque fondateur peut présenter au diocesain les clercs qu'il demande pour son église. Si un évêque par infirmité perd l'usage de la parole, il appellera un évêque pour faire les fonctions épiscopales, & ne les fera pas exercer par des prêtres.

n. 2. c. 11. c. 10. c. 30.

Si un évêque veut ordonner un clerc qui demeure ailleurs, il doit auparavant se résoudre à le faire demeurer avec lui : mais il doit consulter l'évêque avec qui il demeuroit auparavant, qui a peut-être eu ses raisons pour ne le pas ordonner. On n'ordonnera point de diaconesses. Si deux évêques en ont ordonné un par force; celui-ci aura l'église de l'un des deux; & l'on en ordonnera un à la place de l'autre : s'il a reçu l'ordination volontaire-

c. 8. c. 26. c. 21.

ment, ils seront tous trois condamnez. On
AN. 441. n'ordonnera point à l'avenir de diacre marié,
c. 22. s'il ne promet de garder la continence, sous
c. 13. peine d'être déposé : s'il a été ordonné de-
Conc. Taur. c. 8. to 2. vant, il ne sera point promû à un ordre su-
conc. p. perieur, suivant le concile de Turin. Les bi-
1157. games pourront recevoir le soûdiaconat & les
c. 27. ordres inferieurs. Les veuves feront profes-
c. 28. sion devant l'évêque dans la salle secrete, &
recevront de lui l'habit. On mettra en péni-
tence les personnes de l'un & de l'autre sexe,
qui auront manqué au vœu de continence.
c. 5. On ne doit pas livrer ceux qui se refugient à
c. 6. l'église; mais les défendre par la reverence du
lieu. Si quelqu'un prend les serfs de l'église,
au lieu des siens qui s'y seront refugiez, il
sera condamné très-séverement par toutes
c. 7. les églises. On reprimera aussi par censure ec-
clesiastique, celui qui voudra réduire en ser-
vitude ceux qui auront été affranchis dans
l'église, ou recommandez à l'église par testa-
c. 29. ment. A la fin des canons on ordonne qu'au-
cun concile ne se séparera sans indiquer le
suivant; & l'on marque celui de l'année pro-
chaine 442. à Lucienne dans le même diocése
d'Orange.

IV. Concile de Vaison. To. 3. conc. p. 1456.

Nous avons de cette année 442. sous le consulat de Dioscore, le jour des ides, c'est-à-dire, le treiziéme de Novembre, un concile tenu à Vaison, sous l'évêque Auspicius. On y fit neuf ou dix canons, qui portent : Que
Can. 1. les évêques Gaulois, passant d'une province à l'autre, n'auront point besoin de témoigna-
V. Sirm. ge, pourvû qu'ils ne soient point excommuniez, parce que le voisinage les a fait assez connoître; c'est-à-dire, que les lettres formées
c. 3. n'étoient que pour les étrangers. Les prêtres

re-

recevront tous les ans le saint crême de leur propre évêque, près de la pâque. Ils l'iront querir en personne, ou du moins par un soudiacre. On priera pour ceux qui meurent subitement dans le cours de leur pénitence, qu'ils accomplissoient fidelement. Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou different de les donner à l'église, seront excommuniez, comme sacrileges & meurtriers des pauvres. On doit éviter non seulement ceux que l'évêque a excommuniez nommément, mais encore ceux dont il témoigne, sans le dire, n'être pas satisfait. Les évêques ne doivent pas accuser, ou excommunier legerement. Pour les fautes legeres, ils doivent aisement se laisser fléchir par l'intercession des autres: pour les crimes, ils doivent se porter pour accusateurs en forme. Si quelqu'un a commis un crime que l'évêque seul connoisse, il peut l'obliger à ne se pas présenter devant lui dans l'assemblée publique; mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuve contre lui.

AN. 442.

c. 2.

c. 4.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

Conc. Cart. VI. *can.* 132.

Pour réprimer la mauvaise coutume qu'avoient les payens, d'exposer leurs enfans; Constantin avoit ordonné en 331. qu'ils appartiendroient à ceux qui les auroient nourris & élevez en qualité de leurs enfans, ou de leurs esclaves à leur choix: sans que les peres ou les meres eussent aucun droit de les repeter. Honorius avoit ajouté en 412. que celui qui leveroit l'enfant, prendroit pour sa sureté une attestation de témoins, avec la souscription de l'évêque. On ne laissoit pas d'inquieter ceux qui avoient levé des enfans exposez; ce qui faisoit que personne n'osoit.

L. 1. *C Th. de expos. lib. V.*

l. 2. *cod.*

AN. 443. soit s'en charger. C'est pourquoi le concile de Vaison ordonne que ces loix seront observées : & de plus, le dimanche, le diacre annoncera à l'autel, qu'on a levé un enfant exposé, afin que si quelqu'un prétend le reconnoître, il ait à le déclarer dans dix jours ; autrement celui qui le redemandera, sera frappé de censure ecclesiastique, comme homicide.

c. 9.

c. 16.

LVI. Lettre de S. Leon.

Chr. Idac. an. 16. Valent. Prosp. an. 440. Cassiod. an. eod.

Peu de tems après la prise de Carthage, c'est-à-dire l'an 440. sous le consulat de l'empereur Valentinien avec Anatolius, Genseric passa en Sicile, la ravagea, & assiegea Palerme, qui soutint long-tems le siege. Maximin chef des Ariens en Sicile, condamné par les évêques catholiques, l'excita à les persecuter, pour les obliger à embrasser l'Arianisme, & il y en eut quelques uns qui souffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, saint Leon envoya du secours à Paschasin évêque de Lilybée, par Silanus diacre de l'église de Palerme, avec des lettres de recommandation ; & en même tems il le consulta sur le jour de Pâque de l'année suivante 444. comme il avoit déja consulté S. Cyrille d'Alexandrie. Paschasin répondit au pape : Qu'après avoir bien examiné la question, & calculé exactement, il avoit trouvé, comme saint Cyrille, que le jour de Pâque de l'année suivante devoit être le dimanche neuviéme des calendes de Mai, c'est-à-dire, le vingt-troisiéme d'Avril, dont il explique les raisons. Il y fait mention du miracle d'un baptistere de Sicile, arrivé l'an 417. sous le pontificat de Zosime.

Ap. Quesn. post. ep. 2.

Sup. liv. XXI. n. 35.

Epist. 3. al. 1.

La même année 443. S. Leon écrivit aux évêques de Campanie, de Picenum, de Toscane,

cane, & de toutes les provinces suburbicaires, une lettre decretale. Picenum est aujourd'hui une grande partie de la Marche d'Ancone. Trois évêques, Innocent, Legitime, & Segece, furent chargez de porter dans les provinces cette décretale, qui apparemment étoit le résultat d'un concile. Elle reprend divers abus : Que l'on élevoit au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile, ou engagez à des devoirs incompatibles avec le service de l'église, & quelquefois malgré leurs maîtres : que l'on ordonnoit des bigames : qu'il y avoit des clercs qui prêtoient à usure, ou sous leur nom, ou sous des noms empruntez, quoique l'usure fût défenduë même aux laïques. Le pape ordonne que tous ces abus soient retranchez, sous peine aux évêques contrevenans, d'être interdits & privez de sa communion, & il leur recommande d'observer les decrets de saint Innocent & de ses autres prédecesseurs. La date est du sixiéme des ides d'Octobre, sous le consulat de Maxime & de Paterne, c'est-à-dire du dixiéme d'Octobre 443.

AN. 444.

LVII. Manichéens découverts à Rome.

Prosp. chr. an. 443.

Entre ceux que la désolation de l'Afrique & la crainte des Vandales fit passer en Italie, il y eut grand nombre de Manichéens, qui se refugierent à Rome, & s'y cacherent quelque tems. Mais S. Leon les découvrit, & en avertit son peuple en plusieurs de ses sermons, les exhortant à les dénoncer par-tout à leurs prêtres, c'est-à-dire à ceux qui étoient distribuez dans les titres des differens quartiers. Il donne ces deux marques pour les connoître : qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du soleil, & au mépris de la résurrection de J. C. & le lundi en l'honneur de la lune ; & que rece-

serm. IV. *de coll. c.* 3.

serm. IV. *de Quadr. c.* 5.

AN. 433. cevant la communion avec les fideles, ils ne prennent que le corps de Notre Seigneur, & non point le sang; parce qu'ils abhorrent le vin. Il reprend aussi une superstition qui semble être venuë d'eux; que plusieurs fideles entrant dans la basilique de saint Pierre, après avoir monté les degrez, se retournoient pour saluer le soleil levant.

Serm. 7. Nativ. c. 4.

Saint Leon ayant donc par ses diligences découvert grand nombre de Manichéens, il y en eut qui abjurerent dans l'eglise publiquement, & par écrit, & furent reçus à penitence. D'autres qui demeurerent opiniâtres, furent condamnez par les juges seculiers au bannissement perpetuel, suivant les loix des empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs & leurs infamies, le pape saint Leon en fit une information juridique. Il assembla plusieurs évêques & plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoyens, des personnes illustres, & une partie du sénat. En cette assemblée il fit amener leurs élûs & leurs élûës: on leur fit découvrir plusieurs choses de leurs dogmes, & des cérémonies de leurs fêtes; & on prouva clairement l'infamie de leurs mysteres, pour ne laisser rien de douteux aux moins crédules, ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avoient commis cette abomination, étoient presentes. Une jeune fille de dix ans, deux femmes qui l'avoient nourrie & préparée au crime; un jeune homme qui l'avoit corrompuë; & l'évêque Manichéen qui avoit présidé à la cérémonie. Toutes leurs confessions furent conformes, & si détestables, que les oreilles des assistans avoient peine à les souffrir. On en dressa des actes autentiques.

Epist. 8. al. 2.

Serm. V. de jejun. dec. c. 4. Epist. 15. ad Turib. c. 16.

In-

Incontinent après, saint Leon rendit compte à son peuple de cette procedure, dans un sermon du jeûne du dixiéme mois, c'est-à-dire des quatre tems de Decembre en 443. exhortant particulierement les femmes à fuir ces heretiques, sans même leur parler, de peur de se laisser surprendre par la curiosité d'écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer, & à déclarer où ils logent, où ils enseignent, & ceux qu'ils fréquentent, afin que l'on continuë à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier 444. avertissant le peuple de ne se pas laisser surprendre à leur exterieur, à leurs abstinences superstitieuses, à la pauvreté de leurs habits, & à la pâleur de leurs visages. On apprit par les confessions de ceux qui furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs évêques, leurs prêtres, en quelles provinces & en quelles villes ils demeuroient.

AN. 444. *D. serm.* V.

Serm. IV. *Epiph. c.* 5.

Prosp. chro an 443.

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables, ce qui obligea le pape d'écrire à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçussent quelques-uns sans les connoître, qui infectassent leurs églises. Il les instruit donc de ce qui s'étoit passé à Rome, & leur envoye les actes de leur conviction; les exhortant à les rechercher soigneusement, & se tenir sur leurs gardes. La lettre est circulaire, datée du troisiéme des calendes de Fevrier, sous le dix huitiéme consulat de Theodose avec Albin, c'est-à-dire du trentiéme Janvier 444. Plusieurs évêques d'Orient imiterent sur ce point la vigilance de S. Leon.

Epist. 8. *al.* 2.

LVIII. Pelagiens recherchez.

Il poursuivit aussi dans le même tems les Pe-

AN. 444.

Auct. de promiss. c. 6.

Phot. bibl. cod. 54.

Leo epist: 6. al. 86.

Pelagiens, & principalement Julien d'Eclane, qui étoit alors leur chef. Car encore que plusieurs eussent abjuré leur héresie, ils recommençoient à la semer. Septimius évêque d'Altinum en Venetie en écrivit à saint Leon, & l'avertit que dans cette province on avoit reçu à la communion catholique des prêtres, des diacres, & d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagez dans l'héresie de Pélage, sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur; & que l'on souffroit même qu'ils passassent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions, au mépris des canons qui ordonnoient la stabilité des clercs dans les églises où ils avoient été ordonnez. Sur cet avis, saint Leon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province; lui ordonnant d'assembler son concile, pour y obliger tous ces clercs suspects de Pélagianisme, à condamner ouvertement & par écrit cette héresie, & approuver tous les decrets des conciles, confirmez par le saint siége, en termes si clairs, qu'il ne leur restât aucun prétexte de les éluder. Le pape recommande aussi le maintien des canons, pour la stabilité des clercs; sous peine de déposition & d'excommunication: parce que les causes ordinaires de passer d'église en église, ne sont que l'ambition & l'interêt.

Epist. 6.

LIX.
Vicariat de Thessalonique.

Epist. 4.

Anastase évêque de Thessalonique envoya demander à S. Leon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient euë ses prédecesseurs; & saint Leon la lui accorda volontiers, par sa lettre datée de la veille des ides de Janvier, sous le consulat de Theodose pour la dix-huitiéme fois, avec Albin, c'est-à-dire, du 12. de Janvier 444. saint Leon dit: Qu'il ne

fait

Digitized by Google

fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius : mais qu'il ne doit servir qu'à la conservation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques: où l'on ne doit regarder que le merite de la personne, & le service qu'elle a rendu à l'église, sans aucune vûë de faveur ni d'interêt. Personne, dit-il, ne doit être ordonné évêque dans ces églises, sans vous consulter : car on les choisira avec un jugement plus mur, quand on craindra votre examen; & nous ne tiendrons point pour évêques, ceux que le métropolitain aura ordonnez sans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces : nous voulons que vous ordonniez les métropolitains, & que vous les choisissiez avec un plus grand soin, comme devant gouverner les autres. Que personne ne manque au concile, quand il y sera appellé. Rien n'est plus utile que les frequentes assemblées des évêques, pour corriger les fautes, & conserver la charité. Vous nous renvoyerez suivant l'ancienne tradition les causes majeures qui ne pourront être terminées sur les lieux, & les appellations. Il se plaint que contre les canons, on faisoit tous les jours indiféremment les ordinations des prêtres & des diacres; & veut que l'on ne les fasse que le dimanche, comme celles des évêques: ce qu'il faut entendre de la nuit du samedi au dimanche. S. Leon écrivit aux métropolitains de l'Illyrie une lettre de même date, pour les avertir du pouvoir qu'il avoit donné à Anastase de Thessalonique, & les exhorter à s'y soumettre & à observer les canons.

AN. 444.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

Epist. 5.

Prosp. chr.

Cette année 444. Pâque étant le vingt-troi-

AN. 444. *integr. an.* 444. troisiéme d'Avril, le vendredi-saint se rencontra le vingt-un, qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoûtumé de faire des jeux du cirque : mais on les omit, pour le respect du saint jour de la passion.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

I. Mort de S. Cyrille. Ses écrits. *Gr. Menol. 9. Juin. conc. Calc. act. 3. p. 406. D. Sup XXII. n. 46. Gennad. script. c. 56.*

SAINT Cyrille mourut la même année 444. le neuviéme de Juin, après avoir gouverné trente-deux ans l'église d'Alexandrie, depuis l'an 412. Il laissa un grand nombre d'écrits : entre autres, des homelies que les évêques Grecs apprenoient par cœur, pour les prononcer. Les plus utiles pour l'histoire, sont les homelies paschales, ou le premier jour de carême, le premier de la semaine sainte, c'est-à-dire le lundi : le samedi & le jour de Pâque sont marquez par les jours des mois Egyptiens, qu'il est facile de reduire aux Romains : ainsi ce sont des caracteres certains des années. Nous en avons vingt-neuf, pour autant d'années tout de suite, dont la premiere est 414. où pâque fut le vingt-sixiéme de Phamenoth, c'est-à-dire le vingt deuxiéme Mars; & la derniere est 442. où Pâque fut le dix-septieme de Pharmouthi, c'est-à-dire le douziéme d'Avril.

Les autres écrits de saint Cyrille que nous avons, sont les dix-sept livres de l'adoration en esprit & en verité, écrits en forme de dialogue, entre lui & un nommé Pallade pour montrer l'utilité de l'ancienne loi, même après la publication de l'évangile, par les

les ſens ſpirituels qu'elle enferme. C'eſt à peu près le même deſſein des douze livres des Glaphyres, qui ſont un commentaire ſur le Pentateuque. *Glaphyron* ſignifie profond ou élegant; & l'un & l'autre convient à cet ouvrage, qui développe les myſteres de la loi. Nous avons auſſi cinq livres de commentaires ſur Iſaie : un commentaire ſur les douze petits prophétes, dix livres de commentaires ſur S. Jean, qui reſtent de douze: car il n'y a que les fragmens du ſeptiéme & du huitiéme : un traité de la Trinité, nommé le tréſor : neuf dialogues ſur la Virginité, & l'incarnation : pluſieurs autres traitez ſur l'Incarnation contre Neſtorius, dont il a été parlé en ſon lieu: dix livres contre l'empereur Julien, pour la défenſe de la religion chrétienne, adreſſez à l'empereur Theodoſe. Le dernier des ouvrages de ſaint Cyrille, eſt un livre contre les Anthropomorphites, dont il marque le ſujet dans la lettre qui eſt à la tête, adreſſée à Caloſyrius en ces termes : *Sup. liv. XV. n. 45.*

Quelques perſonnes étant venuës du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit, que pluſieurs ſe diſtinguoient dans les exercices de pieté : mais que quelques-uns alloient & venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, & diſant: que puiſque l'écriture dit, que l'homme eſt fait à l'image de Dieu; il faut croire que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrile montre l'abſurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel & borné; puis il ajoûte; J'aprens qu'ils diſent que l'eulogie myſtique, c'eſt-à-dire l'euchariſtie, ne ſert de rien pour la ſanctification, quand elle eſt gardée du jour au-

len-

lendemain : mais c'est une extravagance. Jesus-Christ n'est pas alteré, ni son saint corps changé : la force de la benediction, & la grace vivifiante y demeure toûjours. D'autres disent, qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraison, sans travailler. Mais qu'ils nous disent, s'ils valent mieux que les apôtres, qui prenoient du tems pour travailler, quoiqu'ils fussent occupez à la parole de Dieu? L'église n'admet point cette conduite. Si tous en usoient ainsi, qui les nourriroit? ce n'est qu'un pretexte d'oisiveté & de gourmandise. Enfi il avertit Calosyrius de ne pas permettre que les catholiques eussent commerce avec les Meleciens schismatiques qui restoient encore en Egypte. Le traité qui suit cette lettre, contient les réponses à plusieurs questions subtiles de ces moines, sur la création de l'homme. Calosyrius étoit évêque d'Arsinoé; & assista au faux concile d'Ephese en 449. & ensuite au concile de Calcedoine.

To 1. conc. p. 119. A. p. 322. A.

To 5. p. 2. pag. 378. B.

Dans l'homelie de la cene mystique, saint Cyrille parle ainsi contre les Nestoriens: Qu'ils nous disent, quel corps est la pâture des troupeaux de l'église, & quel breuvage les rafraîchit? Si c'est le corps d'un Dieu, Jesus-Christ est donc vrai Dieu, & non pas un pur homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si c'est la chair de Jesus-Christ qui est nourriture, & son sang breuvage; c'est-à-dire selon eux, un pur homme; comment enseigne-t-on qu'il sert à la vie éternelle? comment est-il distribué ici & par tout, sans être diminué? Un simple corps n'est point source de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire sur saint Jean,

Lib. IV. c. 2. p. 365.

Digitized by Google

il dit, que par la reception de l'euchariftie, notre chair eft unie à celle de Jefus-Chrift, comme des morceaux de cire fondus enfemble, afin que cette union nous uniffe à fa perfonne divine, qui a pris chair; & que la perfonne du Verbe nous uniffe au pere, auquel il eft confubftantiel : enforte que par ces trois mysteres, de la Trinité, de l'incarnation, & de l'euchariftie, nous fommes élevez à une union étroite avec Dieu.

Lib X. c. 2. p. 863.
Lib. XI. c. 12. p. 1001. 1002.

II. Lettres canoniques.

Nous avons deux lettres de faint Cyrille à Domnus évêque d'Antioche, qui ne peuvent être que des derniers tems de fa vie, puifqu'il ne furvêcut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une eft en faveur d'Athanafe évêque de Perrha, qui fut depuis lue au concile de Calcedoine : l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui fe plaignoit d'avoir été condamné fans être oui, & chaffé de fon fiege, fous prétexte d'une renonciation extorquée, & dépouillé de fes biens. Le fujet de l'accufation étoit d'avoir abufé des revenus de fon églife, fur quoi faint Cyrille dit : que Pierre ne doit point en rendre compte, & que tous les évêques du monde font affligez d'une telle prétention, parce qu'encore qu'ils doivent conferver à l'églife fes immeubles & fes meubles précieux, ils ont la libre adminiftration des revenus. Enfin on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation, donnez par crainte, contre les loix de l'églife. Si un évêque eft digne du miniftere, qu'il y demeure : s'il en eft indigne, qu'il foit depofé juridiquement.

Ibid. p. 209.

Sur la plainte des abbez de la Thebaïde, touchant quelques ordinations irregulieres, faint Cyrille écrivit aux évêques de la Lybie & de

Digitized by Google

de la Pentapole, pour leur enjoindre de s'informer exactement de la vie des ordinans : s'ils étoient mariez, ou non, & depuis quand : s'ils avoient été chassez par quelque évêque, ou de quelque monastere : afin de n'ordonner que des personnes libres & sans reproche.

III. Lettre de saint Leon à Dioscore. *Theod. epist. 60. Liberat. c. 10.*

Le successeur de saint Cyrille dans le siege d'Alexandrie, fut Dioscore son archidiacre, qui étoit en grande reputation de vertu, particulierement de modestie & d'humilité. Il n'avoit point été marié, & gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent sans interêt aux boulangers & aux cabaretiers, afin qu'ils fournissent au peuple du pain blanc & d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit que pour trouver le fond de cette dépense, il avoit exigé de grandes sommes des heritiers de S. Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoya à Rome le prêtre Possidonius, donner part de son ordination au pape saint Leon, qui fit réponse par une lettre datée du vingt-uniéme de Juin 445. Il y donne à Dioscore quelques instructions, pour l'uniformité de la discipline : ne doutant pas que saint Marc n'eût enseigné à son église les mêmes regles que saint Pierre, dont il étoit disciple. Saint Leon veut donc que l'on observe à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres & des diacres, que le dimanche : que ceux qui donnent l'ordre & ceux qui le reçoivent, soient à jeûn. Il veut aussi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'église en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de réïterer le sacrifice, autant de fois que l'église, dans laquelle on le doit faire, sera remplie de peuple : declarant que c'est la cou-

Epist. 11. al. 81.

Sup. liv. XXVI. n. 59. epist. 4. ad Anast. c. 6.

Digitized by Google

coutume de l'église Romaine. On voit ici qu'à Rome, & à Alexandrie, on n'offroit encore le saint sacrifice, que dans une seule église, même aux plus grandes solemnitez. Saint Leon dit, que le prêtre Possidonius étoit parfaitement instruit des usages de Rome, par les frequens voyages qu'il y avoit faits; ce qui fait croire que c'est le même qui avoit été envoyé par saint Cyrille au pape saint Celestin.

AN. 445. *Sup. liv. XXV. n. 12.*

IV. Plaintes contre S. Hilaire d'Arles. *Leo. epist. 10. al. 89. vita S. Hilar. Arel. c. 16. 17.*

Cependant Celidonius évêque Gaulois vint à Rome se plaindre de saint Hilaire d'Arles, qui l'avoit déposé dans un concile. Saint Hilaire faisant sa visite avec saint Germain d'Auxerre, arriva à la ville dont Celidonius étoit évêque, apparemment dans la province de Vienne. Les nobles & le peuple vinrent aussi-tôt à eux, accusant Celidonius d'avoir épousé une veuve, & d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il étoit magistrat. Saint Hilaire & saint Germain ordonnerent qu'on préparât les témoins. Plusieurs autres évêques d'un grand merite s'assemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité possible: l'accusation fut prononcée; & on jugea suivant les regles de l'écriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiscopat. C'est de ce jugement qu'il vint se plaindre au pape saint Leon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'ayant appris, passa les Alpes nonobstant la rigueur de l'hyver, & vint à Rome à pied: car il faisoit ainsi tous ses voyages par amour pour la pauvreté. Après avoir visité les églises des apôtres & des martyrs, il vint se présenter à saint Leon, avec toute sorte de respect; le suppliant de maintenir à son ordinaire la discipline des égli-

ses

Digitized by Google

ses, & se plaignant que l'on admettoit à Rome aux saints autels, des évêques condamnez dans les Gaules, par sentence du magistrat. Il le conjura, si sa remontrance lui est agreable, de faire corriger secretement cet abus. Je suis venu, ajouta-t-il, seulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cause; & je vous instruis de ce qui s'est passé, non par forme d'accusation, mais par simple recit, si vous êtes d'un autre sentiment, je ne vous importunerai pas davantage.

AN. 445.

S. Leon assembla un concile, pour juger cette affaire; & S. Hilaire y prit seance, comme les autres évêques. Le concile ne fut pas content de ses réponses, & S. Leon y trouva trop de hauteur. Il parut par les dépositions des témoins, que Celidonius étoit innocent de l'irregularité pour laquelle il avoit été condamné; c'est-à-dire d'avoir épousé une veuve. Il fut donc absous & retabli dans son siege. S Hilaire demeura ferme dans son sentiment, & quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût sa vie en péril, il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voyant qu'il ne pouvoit persuader le pape & son concile, il se retira: & nonobstant les gardes qu'on lui avoit donnez, & l'hyver qui duroit encore, il revint à son église.

Epist. 10. c. 4.

S. Leon examina ensuite avec son concile les plaintes de l'évêque Projectus, & d'un grand nombre de citoyens de sa ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonoise. Projectus se plaignoit que S. Hilaire étoit venu pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre évêque à sa place, comme

si

ſi elle eût été vacante : quoique ce fût dans une province étrangere à ſon égard, & où avant Patrocle aucun de ſes predeceſſeurs ne s'étoit attribué aucun droit. Que cette ordination s'étoit faite ſans attendre le choix du clergé, ni les ſuffrages du peuple, avec une telle précipitation, qu'Hilaire étoit venu & parti, ſans que perſonne en ſût rien. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits, que les lettres de Projectus & de ſes citoyens. Mais S. Hilaire s'étoit rendu odieux au concile Romain, par la hardieſſe avec laquelle il s'étoit défendu dans l'affaire de Celidonius, & encore plus par ſa retraite. Ainſi l'ordination qu'il avoit faite, fut caſſée, & Projectus rétabli dans ſon ſiege. On accuſoit encore S. Hilaire, de s'attribuer l'autorité de regler toutes les égliſes des Gaules, c'eſt-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois composé la province Narbonoiſe. On l'accuſoit d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armez, pour donner des évêques aux égliſes vacantes ; d'indiquer des conciles, & de troubler les droits des métropolitains. Peut-être étoit-il obligé de prendre quelque eſcorte dans les païs occupez par les barbares, & troublez par la guerre.

AN. 445.

c. 2. c. 6. c. 7.

V. Lettre de S. Leon contre S. Hilaire.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre ſur les droits d'autrui : le priva même de l'autorité qu'il avoit ſur la province de Vienne, lui défendit de ſe trouver à aucune ordination, le declara retranché de la communion du S. ſiege & prétendit lui faire grace, de le laiſſer dans ſon égliſe, & ne le pas dépoſer. Tout cela paroît par la lettre de S. Leon aux évêques de la province de Vienne

d ep. 10.

ne, où il releve d'abord la primauté de saint Pierre, & l'autorité de l'église Romaine; & raporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des églises, de présomptueux & d'entreprenant. Il donne ces regles touchant les ordinations: qu'elles
c. 5. doivent être reservées aux métropolitains: qu'elles doivent être paisibles & tranquilles: que l'on doit avoir la souscription des clercs, le témoignage des magistrats, le consentement du senat & du peuple, & qu'il faut les
c. 7. célebrer le dimanche. Il ajoute: que chaque province doit se contenter de son concile, & que personne ne doit être excommunié lege-
c. 8. rement. Il déclare aux évêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces: mais conserver à chacun ses droits & ses privileges, & les main-
c. 9. tenir dans l'union. Enfin il leur propose de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'évêque Leonce, recomandable par son merite & par son grand âge; sans préjudice des
V. not. Quesn. droits des métropolitains. On croit que ce Leonce étoit l'évêque de Frejus, & que S. Leon vouloit introduire en Gaule la discipline d'Afrique; d'attribuer la primatie au plus ancien évêque, & non à un certain siége. Mais les Gaulois n'accepterent pas cette proposition.

Saint Leon voulut apuyer son jugement de l'autorité de l'empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome, & obtint un rescrit adressé au
Int. Nov. Theod. tit. 14. Patrice Aëtius; qui commandoit les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en géneral contre S. Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de séditieux, qui a ofensé la majesté de l'empire, & le respect du saint sie-

ge,

ge. C'est pourquoi, ajoute l'empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre n'employe les armes pour les affaires ecclesiastiques; ni que les évêques des Gaules, ou des autres provinces, entreprenent rien contre l'ancienne coutume, sans l'autorité du pape: qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné, & que tout évêque qui étant apellé à son jugement, aura negligé d'y venir, y soit contraint par le gouverneur de la province. Ce rescrit est datté du huitiéme des ides de Juin, sous le sixiéme consulat de Valentinien, c'est-à-dire, du sixiéme de Juin 445. AN. 445.

Le dix-neuviéme du même mois, autrement le treiziéme des calendes de Juillet, l'empereur Valentinien donna un autre édit contre les Manichéens si bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il est adressé à Albin préfet du prétoire, & renouvelle contre eux toutes les anciennes peines; ordonnant de les poursuivre par tout où ils seront découverts, & permettant à toute personne de les accuser. L'empereur étoit à Ravenne l'année précedente, lorsque les Manichéens furent convaincus, & aparemment le pape prit occasion de son sejour à Rome, pour obtenir cet édit.

Nov. Valent. lib. 2. tit. 2.

Nov. I. eod. lib.

Deux ans après l'empereur Valentinien étant encore à Rome, fit une loi pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui foüilloient dans les sepulcres, pour en tirer des marbres ou d'autres choses plus précieuses. On accusoit de ce crime même des clercs; & l'empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuse que les autres. Il veut qu'ils perdent aussi-tôt le nom de clercs: qu'ils soient

Nov. Valent. tit. 5.

AN. 445. proscrits & banis à perpetuité, & il ne veut pas que l'on épargne les évêques même. La loi est adressée à Albin préfet du prétoire, & patrice, & dattée du troisiéme des ides de Mars, sous le consulat de Callypius, c'est-à-dire du treiziéme de Mars 447.

VI. Vertus de S. Hilaire d'Arles. *Vita Hilar. c. 17.*

Saint Hilaire étant de retour à Arles, s'apliqua tout entier à appaiser S. Leon, & écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Il envoya premierement le prêtre Ravennius qui fut son successeur, puis les évêques Nectaire & Constantius. Auxiliaris préfet des Gaules, qui se trouvoit alors à Rome, les reçut avec grand respect, & s'entretint souvent avec eux des vertus de S. Hilaire, de sa fermeté, & de son mépris des choses humaines. Il parla aussi au pape S. Leon, comme il témoigne écrivant à saint Hilaire, & il ajoute: Les hommes ont peine à souffrir que nous parlions avec la hardiesse qu'inspire une bonne conscience, & les oreilles des Romains sont d'une extrême delicatesse. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup sans rien perdre. Accordez moi cela, & dissipez ces petits nuages par un petit changement. Après cette

c. 18. réponse, saint Hilaire reprit ses fonctions pastorales & ses exercices de pieté, comme s'il n'eût fait que commencer, & s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il survécut jusques en 449.

c. 8. *Sup liv.* XXIV. *n.* 57.

Dès le commencement de son épiscopat, il continua de pratiquer la pauvreté & la mortification, comme il avoit fait étant moine; ne portant qu'une tunique été & hyver, encore étoit-ce un cilice, marchant toujours

c. 14. nuds pieds, & travaillant de ses mains. On

c. 12. lui mettoit une table devant lui avec un li-

Digitized by Google

vre & des filets : un notaire prêt à écrire, étoit près de lui. Il lisoit & dictoit de tems en tems, remuant toujours les mains cependant, pour noüer ses cordes, & faire ses filets. Il travailloit aussi à la terre au de-là de ses forces, ayant été élevé suivant la noblesse de sa race. On lisoit toujours pendant son repas, & il en introduisit la coutume dans les villes. Le dimanche il se levoit à minuit, faisoit à pied trente mille qui font dix lieuës, assistoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit jusqu'à la septiéme heure, c'est-à-dire une heure après midi. Il vivoit dans une maison commune avec ses clercs, n'ayant que sa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les églises, jusques aux vaisseaux sacrez, & se réduisit à des patenes & des calices de verre.

Genuad. c. 68.

Il étoit fort éloquent selon le tems, & nous avons un échantillon de son stile dans l'éloge de saint Honorat, son prédecesseur. Les jours de jeûne il entretenoit le peuple par son discours, depuis midi jusques à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs que des gens rustiques, il s'accommodoit à leur portée par un stile simple : mais il le relevoit, s'il survenoit des gens plus instruits, tant il étoit maître de son discours. Il avoit plusieurs fois averti en particulier le préfet de ce tems-là, des injustices qu'il commettoit dans les jugemens, sans qu'il se fût corrigé. Un jour il vint à l'église, accompagné de ses officiers, pendant que saint Hilaire prêchoit. Le saint évêque interrompit son sermon, disant que le préfet n'étoit pas digne de recevoir la nourri-

c. 12.

c. 10.

ture céleste, après avoir méprisé les avis qu'il lui avoit donnez pour son salut. Le préfet se retira chargé de confusion, & saint Hilaire continua de parler. Tel étoit ce saint évêque : mais il s'épuisa tellement par ses jeûnes & ses travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat évêque de Marseille son disciple, qui témoigne qu'on avoit de lui des homelies sur toutes les fêtes de l'année, une exposition du symbole, & grand nombre de lettres

Gennad. c. ult. Vita. to. 1. S. Leon. Martyr R. 5. May v. ibi Baron.

VII. Second voyage de S. Germain en Bretagne.

Vita S. Germ. per Const. c. 29.

Il fut lié d'amitié avec saint Germain d'Auxerre, qu'il nommoit son pere, & le respectoit comme un apôtre. Car saint Germain fut obligé d'aller à Arles, solliciter Auxiliaris préfet des Gaules, pour sa ville d'Auxerre, qu'il trouva chargée d'impositions extraordinaires, à son retour de la grande Bretagne. Par tout où il passa dans ce voyage, le peuple alloit au devant en foule, pour recevoir sa bénédiction, avec les femmes & les enfans. A Alise, Nectariola, femme d'un prêtre nommé Senateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du saint évêque ; & un possedé en étant lié, fut délivré. En arrivant à Arles, le préfet Auxiliaris alla, contre l'ordinaire, bien loin audevant de lui. Il admira sa bonne mine, la politesse & l'autorité de son discours, & le trouva au-dessus de sa réputation. Il lui fit de grands présens, lui demandant la guerison de sa femme depuis long-tems affligée de la fiévre quarte. Il l'obtint, & accorda aussi à saint Germain la décharge qu'il demandoit pour son peuple.

c. 32.

c. 34.

Const. lib. 11. c. 1.

Saint Germain étant de retour chez lui, fut appellé une seconde fois dans la grande Bretagne, pour secourir l'église contre l'hérésie

Pe-

Digitized by Google

Pelagiene, qui recommençoit à s'y étendre. Saint Germain prit pour l'accompagner en ce voyage S. Severe, évêque de Treves, disciple de saint Loup de Troyes. Ils partirent l'an 446. En passant à Paris, saint Germain demanda des nouvelles de sainte Geneviéve, & apprit que sa réputation étoit violemment attaquée par divers reproches. Lui qui la connoissoit parfaitement, alla à son logis, & la salua si humblement, que tout le monde en fut surpris. Il parla au peuple pour sa justification ; & pour preuve de sa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arrosée de ses larmes. Ayant persuadé tout le monde de son innocence, il continua son voyage, & passa heureusement en Bretagne.

AN. 446. c. 2.

Sup. liv. XXV. *n.* 16.

Les esprits malins publierent son arrivée par toute l'isle : en sorte qu'un nommé Elaphius, le premier du pays, sans autre avis, vint audevant des saints évêques, avec son fils, encore dans la fleur de sa jeunesse, qui avoit le jaret retiré & la jambe seche. Un grand peuple le suivit ; & saint Germain sachant qu'ils avoient conservé la foi catholique, pour la plûpart, & que l'héresie étoit enseignée par peu de personnes, les chercha, les trouva & les condamna. Cependant Elaphius lui presenta son fils. Saint Germain le fit asseoir, & lui maniant le jaret & la jambe, le guerit en presence de tout le monde. Ce miracle ayant affermi le peuple dans la foi catholique, saint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entre eux. Tous furent d'avis de chasser les hérétiques de toute l'église : on les amena aux deux évêques, pour les faire passer en Gaule bien avant : ainsi la Bretagne en fut délivrée, & conserva la pureté de la foi.

Const. II. c. 3.

c. 4.

fin malgré la pauvreté de son habit, on le reconnut à la majesté de son visage. Il avoüa qui il étoit; les évêques le saluerent avec respect, & le prierent de délivrer le possedé: il obéït, le tira à part dans la sacristie, & le ramena guéri.

Il fit plusieurs autres miracles pendant le reste du voyage: en sorte que tout le peuple parloit de lui à Ravenne, où étoit la cour, & l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit, pour ne point faire d'éclat; mais le peuple étoit sur ses gardes. Il fut reçu avec grande joïe par l'évêque Saint Pierre Chrysologue, par le jeune empereur Valentinien, & sa mere Placide. Elle envoya à son logis un grand vase d'argent, rempli de mets délicats, sans aucun mêlange de chair. Saint Germain lui envoya de son côté un pain d'orge sur une assiette de bois. L'imperatrice la fit depuis enchasser dans de l'or, & garda le pain, qui opera plusieurs guérisons miraculeuses. Le Saint en fit plusieurs à Ravenne, où six évêques l'accompagnoient continuellement. Le fils de Volusien chancelier, c'est-à-dire, secretaire du patrice Sigisvulte, étoit malade à l'extrêmité d'une grosse fiévre. Le Saint y alla, à la priere des parens & des évêques. On vint au devant dire qu'ils prenoient une peine inutile, & que le jeune homme étoit mort. Les évêques le prierent de ne pas laisser d'y aller. Ils le trouverent mort & froid: & après avoir prié pour le repos de son ame, ils s'en retournoient. Aussi-tôt le peuple se mit à crier, & on pressa le Saint de demander à Dieu la vie du jeune homme: il ceda avec peine; & ayant fait sortir tout le monde, il se prosterna près du

c. 12.

c. 13. 14.

c. 15. 16.

c. 17.

mort, & pria avec larmes. Le mort commença à se mouvoir, il ouvrit les yeux, il remua les doigts: Saint Germain le releva, il s'assit, &
c. 18. revint peu à peu en parfaite santé. S. Germain eût facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qui étoit le sujet de son voyage, s'ils ne l'eussent empêché eux-mêmes par une nouvelle revolte.

c. 19. Un jour après l'office du matin, comme il parloit avec les évêques de matieres de religion, il leur dit: Mes chers freres, je vous recommande mon passage. J'ai crû voir cette nuit Notre-Seigneur, qui me donnoit la provision pour un voyage, & il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie, & recevoir le repos éternel. Peu de jours après il tomba ma-
c. 20. lade. Toute la ville en fut allarmée; l'imperatrice l'alla voir, & il lui demanda en grace de renvoyer son corps dans son pays, ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à
c. 21. Ravenne le septiéme jour de sa maladie, qui étoit le dernier de Juillet. Saint Pierre Chry-
c. 22. sologue prit sa cucule & son cilice, les six
Hist. episc. Autiss. c. 7. autres évêques partagerent entre eux le reste de ses habits. L'eunuque Acholius, préfet de la chambre de l'empereur, dont il avoit guéri un domestique, fit embaumer le corps: l'imperatrice le revêtit d'habits précieux, & donna un coffre de ciprès pour le porter; l'empereur fournit les voitures, les frais du
c. 24. voyage, & les officiers pour l'accompagner: les évêques eurent soin qu'on lui rendît les devoirs de la religion à Ravenne, & pendant tout le voyage. Ainsi le convoi fut magnifique; le luminaire étoit si grand, qu'il brilloit même en plein jour. Par tout où il passoit, le peuple venoit au-devant, & ren-

doit

Digitized by Google

doit toutes sortes de services. Les uns applanissoient les chemins, ou reparoient les ponts, les autres portoient le corps, ou du moins chantoient des pseaumes. Le pretre Saturne, disciple du Saint, étoit demeuré par son ordre à Auxerre, où il apprit sa mort par revelation, & la declara au peuple. Il partit avec une grande multitude, pour aller au devant du corps, jusques au passage des Alpes. A Vienne le corps fut déposé dans l'église de S. Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville, par les soins du prêtre Severe, à la place d'un temple où les payens adoroient cent dieux. Severe étoit Indien de nation, & fameux par ses miracles. Saint Germain lui avoit promis en passant de venir à la dédicace de son église: & en effet, le corps arriva le jour même de la dédicace, avant que l'office commençât. Il arriva à Auxerre cinquante jours après sa mort; & ayant été exposé dix jours à la veneration publique, il fut enterré le premier d'Octobre dans l'oratoire de Saint Maurice, qu'il avoit fondé, où est à present l'abbaye celebre de son nom. Saint Germain tint le siege d'Auxerre pendant trente ans & vingt-cinq jours: par consequent il mourut en 448. Le siege fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cause de la désolation des Gaules par les barbares.

Adon. Chr. Act. 6.

Heric. 1. c. 25.

Sup. liv. XXIII. n. 46.

IX.
Priscillianistes en Espagne.

Idac. fast. an. 21. Valent. Olymp 306 Epist. Tur. post. 15. Leon.

Il y avoit toûjours des Priscillianistes en Espagne. Saint Turibius, évêque d'Astorga en Galice, en ayant découvert dans sa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace; & ils en envoyerent les actes à Antonin, évêque de Merida. Saint Turibius en écrivit au même Idace, & à Ceponius, qui sembent avoir été les deux principaux évêques de Gali-

lice. Et voici comment il parle dans cette
AN. 447. lettre: J'ai voyagé en beaucoup de provinces, & j'ai trouvé par tout une même foi: mais étant revenu dans mon païs, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'église catholique a condamnées il y a long-tems, & que je croïois abolies, pulluler encore tous les jours, par le malheur de notre tems, qui a fait cesser les conciles. Ainsi on s'assemble au même autel, avec une créance bien differente: car quand on presse ces heretiques, ils nient leurs erreurs, & les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils préferent aux écritures canoniques; mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que jai pû lire, soit qu'ils les tirent par interprétation, soit qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Dans les actes qui portent le nom de Saint Thomas, il est dit qu'il ne baptisoit pas avec de l'eau, mais seulement avec l'huile, ce que toutefois nos heretiques ne font pas, mais les Manichéens le font. Ils ont encore de prétendus actes de Saint André, ceux de Saint Jean, composez par Leucius, & le livre intitulé: la Memoire des Apôtres, où entr'autres blasphêmes, ils font parler Notre Seigneur contre l'ancien testament. Il n'y a pas de doute que les apôtres ont pû faire les miracles contenus dans ces livres: mais il est constant que les discours ont été inserez par les heretiques. J'en ai tiré divers passages remplis de blasphêmes, que j'ai rangez sous certains titres, & j'y ai répondu selon ma capacité. J'ai crû vous en devoir avertir, afin que personne ne garde, ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne les pas connoître. C'est à vous

Sup. liv VIII. n. 12.

à

à tout examiner, & à condamner avec vos confreres, ce que vous trouverez contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un memoire que nous n'avons plus. AN. 447.

X. Lettre de S. Leon à Saint Turibius

Leo. epist. 15. al. 93.

Saint Turibius envoya à Saint Leon une lettre & un memoire semblable, par un diacre de son église, nommé Pervincus; & Saint Leon lui répondit par une grande lettre du douziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Calypius & d'Ardabure, c'est-à-dire du vingt-uniéme de Juillet 447. Il y marque la punition des premiers Priscillianistes, & ajoûte: Encore que l'église rejette les executions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les loix des princes chrétiens; & la crainte du supplice temporel fait quelquefois recourir au remede spirituel. Mais depuis que les incursions des ennemis ont empêché l'execution des loix, & que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares, l'erreur cachée a trouvé liberté au milieu des calamitez publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui est infecté, puisqu'il y a même des évêques qui l'enseignent.

Sup. liv. XVIII. n. 30.

Saint Leon répond ensuite aux seize articles que Saint Turibius lui avoit envoyez, & qui contiennent les mêmes erreurs, que j'ai rapportées, en rapportant l'origine de cette heresie. Saint Leon répond sur chaque article précisément & theologiquement, opposant à ces erreurs les autoritez formelles de l'écriture. Outre les livres apocryphes, dont les Priscillianistes se servoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'est pourquoi Saint Leon ordonne, que l'on ne fasse aucun usage de ces exemplaires falsifiez, & que les écritures apocryphes soient entierement suppri-

Sup. liv. XVII. n. 56.

c. 15.

 mées,

AN. 447. mées, parce qu'encore qu'elles eussent quelque apparence de pieté, elles attiroient dans l'erreur, par les merveilles fabuleuses qu'elles racontoient. Et comme quelques uns gardoient des sermons de Dyctinnius, quoique pleins de ces erreurs, sous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'église; S. Leon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été évêque d'Astorga avant S. Thuribius, & avoit abjuré le Priscillianisme au concile de Tolede tenu l'an 400.

c. 16.

Sup. XX. n 48.

Saint Leon marque dans sa lettre la conformité des Priscillianistes avec les Manichéens, & envoye à Saint Thuribius les actes de la procedure qu'il avoit faite à Rome contr'eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques évêques infectez de cette heresie; & qu'on les separe de lacommunion, s'ilsne lacondamnent. Il souhaitoit que le concile fût general, des provinces de Tarracone, de Carthage, de Lusitanie, &de Galice: mais s'il s'y trouve quelque obstacle; il veut du moins que les évêques de Galice s'assemblent à la diligence d'Idace, de Ceponius, & de Thuribius. Ces lettres de Saint Leon, tant à saint Thuribius, qu'aux autres évêques d'Espagne, y furent portées par le diacre Pervincus, & quelques-uns en Galice, se soûmirent à ses décisions, mais en apparence seulement.

Sup. liv. XXVI. n. 57.

Idac Chr. an 23. Valent.

Il arriva comme S. Leon l'avoit prévû, que les évêques d'Espagne ne pûrent s'assembler en concile general. Les provinces étoient trop divisées; Rechila, roi des Sueves, étoit maître de la Galice; le reste étoit sous la domination des Goths. Toutefois il se tint deux conciles; l'un en Galice, l'autre des quatre

Con. Bracc.

Digitized by Google

quatre provinces de Tarracone, de Carthage, de Lusitanie, & de Betique. Saint Leon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'église Romaine, nommé aussi Thuribius; & le concile des quatre provinces dressa une confession de foi contre les Priscillianistes, & l'envoya à Balconius évéque de Brague, alors métropole de Galice. Nous avons cette confession de foi, suivie de dix-huit articles d'anathême; & c'est à peu près la même, qui se trouve sous le nom de Saint Augustin, dans un ancien code de canons de l'église Romaine. L'église honore la memoire du saint évêque Thuribius le seiziéme d'Avril.

AN. 447. 11. *n.* 5. *p.* 837. A.

To. 2. *Conc. p.* 1118.

V. *Quesn. dissert.* 14. *Martyr. R.* 19. *Apr.*

XI. Lettre aux évêques de Sicile.

Les évêques de Sicile baptisoient non seulement à pâques & à la pentecôte, mais encore à l'épiphanie, pour honorer le jour auquel ils croyoient que J. C. avoit reçû le baptême. Saint Leon l'ayant appris, leur écrivit pour corriger cet abus, les exhortant à suivre la discipline du saint siege, d'où ils recevoient la consecration épiscopale. Ce qui fait voir que dans les provinces suburbicaires, c'est-à-dire, la partie meridionale d'Italie, & la Sicile, il n'y avoit que le pape qui consacrât les évêques. Toute la vie de J. C. dit Saint Leon, a été une suite de miracles & de mysteres: mais l'église ne pouvant les honorer tous à la fois, en a distribué la memoire à divers jours. Or c'est principalement de sa mort & de sa resurrection, que le baptême a tiré sa vertu, & c'est le sacrement qui represente plus expressement l'une & l'autre. Sa mort y est exprimée, par l'abolition des pechez; les trois jours de sa sépulture, par les trois immersions; sa resurrection, par la sortie hors de l'eau. On y ajoûte le jour de la pentecôte,

Epist. 19. *al.* 4.

V. *not.* i. *Quesn.*

en

en faveur de ceux qui n'ont pû être baptisez à
AN. 447. pâque ; soit parce qu'ils étoient malades, ou en voyage ; soit par quelque autre empêchement, parce que la descente du Saint-Esprit est la suite de la resurrection du Sauveur. Aussi
Act. ii. 37. voit-on, que Saint Pierre baptisa trois mille
c. 6. personnes le jour de la pentecôte. Il ne faut donc baptiser qu'en ces deux jours ; & encore ceux que l'on aura choisis, après les avoir exorcisez, examinez, sanctifiez par les jeûnes, & préparez par de frequentes instructions. Ces deux jours sont les seuls légitimes, pour ceux qui sont en santé & en liberté ; mais on peut
c. 5. baptiser en tout tems, en cas de nécessité, comme en peril de mort, pendant un siege, dans la persecution, dans la crainte du naufrage.

c. 6. Quant à la raison tirée du baptême de J. C. Saint Leon marque premierement qu'il n'est pas certain qu'il l'ait reçû le jour de l'Epiphanie, en disant seulement que quelques-uns le pensent. De plus, J. C. n'a reçu que le baptême de Saint Jean ; & cela pour accomplir toute justice, & montrer l'exemple ; comme il a été circoncis, & a pratiqué les cérémonies légales. Mais il a institué le sacrement du baptême à sa mort, par l'eau qui coula de son côté avec le sang. Pour mieux conserver l'uniformité de la discipline, Saint Leon ordonne que tous les ans trois évêques de Sicile se trouvent à Rome le 29. de Septembre, pour assister à l'un des deux conciles, qui se doivent tenir tous les ans, suivant les canons. Cette lettre fut envoyée par les évêques Bacillus & Pascasin, qui devoient faire rapport au pape de l'execution de ses ordres. La date est du douziéme des calendes de Novembre,

sous

sous le consulat de Calipius, & d'Ardabure, c'est-à-dire du vingt-uniéme d'Octobre 447. AN. 447.

Au commencement de l'année précedente, il avoit écrit à Senecion, & aux autres métropolitains d'Achaïe, qui étoient au nombre de six, pour les maintenir dans la soumission à l'évêque de Thessalonique. Ils avoient témoigné être fort contens de ce que saint Leon avoit établi Anastase de Thessalonique son vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces métropolitains avoit souvent fait des ordinations illicites, & de plus il avoit donné à la ville de Thespie un évêque qui y étoit entierement inconnu. Saint Leon les exhorte tous à venir au concile général d'Illyrie, quand ils y seront appellez, c'est-à dire, y envoyer deux ou trois évêques de chaque province; & il déclare que le métropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à son choix, sans le consentement du clergé & du peuple. Cette lettre est du huitiéme des ides de Janvier, sous le consulat d'Aëtius & de Symmaque, c'est-à dire, du sixiéme de Janvier 446.

Leo. epist. 13.

XII. Mort de Proclus. Flavien évêque de C. P.

Menol. Gr. Niceph. chr. Sup. XXVI. n. 30. Niceph. hist. XIV. 47. V. Garn. Diss. de lib.

Proclus mourut le vingt quatriéme d'Octobre 447. après avoir tenu le siége de C. P. treize ans & trois mois; & son successeur fut Flavien prêtre & tresorier de la même église. Cette ordination fut désagréable à l'eunuque Chrysaphius préfet de la chambre, prévenu contre Flavien. Il excita l'empereur de demander à Flavien des eulogies, pour son ordination. Flavien lui envoya des pains blancs, comme un signe de bénédiction. Chrysaphius qui prétendoit autre chose, lui fit dire qu'il devoit envoyer de l'or. L'évêque répondit

Theod. ad epist. 1. dit qu'il n'en avoit point, si ce n'étoit les vases sacrez; mais que les biens de l'église étoient à Dieu, & destinez aux pauvres. Dès lors Chrysaphius resolut de mettre tout en œuvre, pour faire déposer Flavien : mais comme il étoit soutenu par Pulquerie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chrysaphius persuada donc à l'empereur par le moyen de sa femme Eudocia, de demander à Flavien, qu'il ordonnât Pulquerie diaconesse. L'empereur l'envoya querir, & lui fit cette proposition en secret. Flavien en fut affligé; mais sans le témoigner à l'empereur, il écrivit secretement à Pulquerie, qu'elle ne se trouva point en sa présence, de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque chose, qui ne fût agréable, ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agissoit, & se retira à Hebdomon. L'empereur Theodose & l'imperatrice Eudocia furent fort irritez contre Flavien, de ce qu'il avoit découvert leur secret; & tel fut le commencement de sa disgrace.

XIII. Theodoret relegué. *Epist.* 11. Theodoret ayant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, esperant trouver en lui un protecteur : car il y avoit déja deux ans qu'il avoit reçu ordre de l'empereur de se retirer à son diocese de Cyr, avec défense d'en sortir. Le tems *Epist.* 81. paroît par la lettre au consul Nomus, dont le consulat tombe en l'année 445. Le sujet fut un sermon qu'on l'accusa d'avoir fait à Antioche, après la mort de saint Cyrille, en presence de Domnus, où l'on prétendoit qu'il *Conc. V. coll. 5. to. 5. p. 508. D.* avoit dit : On n'oblige plus personne de blasphêmer. Où sont ceux qui disent que c'est un Dieu qui a été crucifié ? Ce n'est pas Dieu qui

qui a été crucifié, c'est J. C. homme. Il n'y a plus de dispute, l'Orient & l'Egypte sont unis: l'envie est morte, & l'héresie ensevelie avec elle. On l'accusoit encore d'avoir ordonné évêque de Tyr le comte Irenée, qui étoit bigame, & qui avoit agi au concile d'Ephese avec tant de chaleur pour le parti de Nestorius. Enfin on accusoit Theodore de troubler l'église par les conciles qu'il assembloit continuellement à Antioche; & c'est la seule cause que portoit la lettre de l'empereur. Il obéit & sortit d'Antioche sans dire adieu, à cause de ceux qui l'y vouloient retenir. *Eph. 80 79.*

Mais il se plaignit à diverses personnes, d'être ainsi noté & condamné sans connoissance de cause. Il en écrivit au patrice Anatolius, au préfet Eutrechius, au consul Nomus, à Eusebe évêque d'Ancyre. Ce n'est pas, disoit-il, que le sejour de Cyr me déplaise: je le dis en verité, je l'aime mieux que les villes les plus célebres, parce que Dieu me l'a donné en partage; mais il me paroît insupportable d'y être attaché par nécessité; cette conduite enhardit les méchans, & les rend plus indociles. Et ailleurs: Toutes les villes sont ouvertes aux héretiques, aux payens, aux Juifs, & moi qui combats pour la doctrine de l'évangile, on me chasse de toutes les villes. Mais on dit que j'ai de mauvais sentimens. Que l'on assemble donc un concile: que je m'explique en presence des évêques & des magistrats; & que les Juges disent ce qui s'accorde à la doctrine des apôtres. Et ensuite: Je ne suis jamais venu de moi même à Antioche, ni sous Theodore, ni sous Jean, ni sous Domnus: mais j'ai obéi à peine, étant appellé cinq ou six fois, cedant aux mena- *Ep. 79. 80. 81. 82.* *Ep. 79.* *Ep. 81.*

naces des canons contre ceux qui ne viennent
Sup. XXV. n. 30. pas aux conciles. Il marque dans ces deux lettres qu'il est évêque depuis vingt-cinq ans: que pendant tout ce tems personne ne l'a accusé, & qu'il n'a accusé persone, & qu'aucun de ses clercs ne s'est presenté devant les tribunaux. Il rapporte aussi pour sa justification les biens spirituels & temporels qu'il a faits à son diocese.

Dans la lettre à Eusebe d'Ancyre, il dit:
ep. 82. Ceux qui renouvellent l'héresie de Marcion & des autres Docites, irritez de ce que je les refute ouvertement, ont essayé de surprendre l'empereur, en me traitant d'héretique, & m'imposant de diviser en deux N. S. J. C. Mais ils n'y ont pas réüssi; puisque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accusation d'hérésie. Ensuite: Je suis si éloigné de cette détestable opinion, que je suis fâché d'avoir trouvé quelques-uns des peres du concile de Nicée, qui en écrivant contre les Ariens, ont poussé trop loin la division de l'humanité & de la divinité. Et afin qu'on ne croye pas que la crainte me fasse parler ainsi maintenant, on peut lire ce que j'ai écrit devant le concile d'Ephese, & après, il y a douze ans. Car par la grace de Dieu j'ai expliqué tous les prophetes, les pseaumes, & saint Paul. J'ai écrit il y a long-tems contre les Ariens, les Macedoniens, les Apollinaristes, les Marcionites. J'ai composé un livre mystique, un autre de la providence, un autre sur les questions des Mages, la vie des Saints & plusieurs autres. Je défie mes accusateurs & mes juges d'y trouver aucune opinion que je n'aye prise dans la sainte écriture..

XIV. Ecrits de Theodoret.

Des ouvrages dont Theodoret fait ici mention

tion, nous n'avons plus les premiers contre les hérétiques, si ce n'est qu'ils soient cachez sous le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre mystique, ni les réponses aux Mages. Mais nous avons les commantaires sur les prophetes, sur les pseaumes & sur S. Paul. La vie des Saints est le Philothée, autrement l'histoire religieuse, qui comprend la vie de trente solitaires que Theodoret avoit connus, commençant à saint Jacques de Nisibe, & finissant à sainte Domnine. Mais outre les ouvrages qu'il nome dans la lettre à Eusebe, il avoit composé dès lors un grand traité des maladies des Grecs, c'est à dire des erreurs des payens, divisé en douze livres, & rempli d'une grande erudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit aussi composé un commentaire sur le cantique.

V. Dissert. Garn p. 259.
To. 1. 2. 3.
To. 3.
To. 4.
To. 11

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée, qu'il écrivit son Eraniste, ou Polymorphe, ainsi nommé, parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque, est un ramas de plusieurs anciennes héresies. C'étoit l'opinion de ceux qui prétendoient qu'il n'y avoit qu'une nature en J. C. par un zéle excessif contre les Nestoriens, qui les portoit dans l'héresie opposée. Cet ouvrage est divisé en trois dialogues; le premier intitulé: Immuable, parce que l'auteur y montre que le Verbe se faisant chair n'a point été changé: le second, In confusible, où il montre que l'Icarnation s'est faite sans confusion des deux natures: le troisiéme, Impassible. Il cite, entre les peres orthodoxes, Theophile d'Alexandrie, & saint Cyrille, & il cite les peres Latins aussi bien que les Grecs. A la fin il ajoute divers syllogismes, pour démontrer ces trois mê-

To. 4.
Præfat. in Eran.
Dial. 2. p. 101. 110.
Dialog. 3. p. 167.

AN. 447. trois mêmes veritez; que le Verbe est immuable, incapable de mélange, & impassible.

XV. Lettre de Theodoret à Dioscore. *Epist.* 87. *Epist.* 83. *ad Diosc.*

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage, étoient, comme il dit, des gens obscurs qui ne pouvoient se rendre célebres que par leurs crimes, ce qui convient à certains moines Orientaux; ou, comme il dit ailleurs, certains clercs d'Osroëne, qui étant venus à Alexandrie, accuserent Theodoret de diviser J. C. en deux Fils, dans les discours qu'il faisoit à Antioche, & ils attribuoient la même erreur aux évêques de cilicie. Dioscore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, se plaignant particulierement de Theodoret. Celui-ci lui écrivit pour se justifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eus à Antioche: au lieu que ces accusateurs n'étoient que quinze tout au plus. J'ai enseigné, dit-il, six ans sous Theodore d'heureuse memoire, treize ans sous le bien-heureux Jean, qui prenoit tant de plaisir à m'entendre, que souvent il se levoit & battoit des mains. C'est la septiéme année du saint évêque Domnus, & jusques ici aucun évêque ni aucun clerc n'a rien repris dans mes discours. La septiéme année de Domnus tombe dans l'année 447.

Sup. liv. XXVI. *n.* 46. Theodoret proteste ensuite qu'il veut suivre les traces des peres, & converser la foi de Nicée. Il explique sa creance sur l'Incarnation, qui est la creance catholique. Il cite ses livres, où il a employé les autoritez de Theophile & de S. Cyrille, ce qui marque l'Eraniste. Puis il ajoute: Je croi que vous savez bien que Cyrille d'heureuse mémoire, m'a plusieurs fois écrit. Et quand il envoya

à Antioche ses livres contre Julien, & le traité du bouc émissaire; il pria le bien-heureux Jean d'Antioche, de les montrer aux docteurs les plus celebres d'Orient. Jean me les envoya, je les lus avec admiration; j'en écrivis à Cyrille, il me fit réponse, rendant témoignage à mon exactitude & à mon affection; je garde ces lettres. Il finit par cette profession de foi; Si quelqu'un ne dit pas que la sainte Vierge est mere de Dieu, ou s'il dit que N. S. J. C. est un pur homme, ou s'il divise en deux le Fils unique, & premier né de toute creature; qu'il soit déchu de l'esperance en J. C.

AN. 447.

Theodoret écrivit en même tems une lettre circulaire aux évêques des deux Cilicies; où il les avertit, que l'occasion de la calomnie répandue contre eux, vient à ce qu'on dit, de quelques-uns en petit nombre, qui divisent en deux personnes le Verbe incarné. Il raporte les passages de l'écriture les plus formels, pour l'unité de personne. Ces deux de S. Paul; Il y a un seul Seigneur J. C. & encore; un Seigneur, une foi, un baptême; & de l'évangile: Personne n'est monté au ciel, que celui qui en est descendu, le Fils de l'homme qui est au ciel. Et encore: Si donc vous voyez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant. Theodoret exhorte les évêques à reprimer ceux qui combattent cette doctrine, par ignorance, ou par esprit de contention. S'il est vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns, & que ce ne soit pas une calomnie.

Epist. 84. *ep.* 85.

1. *Cor.* VIII. 6. *Eph. IV.* 5. *Joan.* III. 13. VI. 63.

XVI. Lettre de Theodoret à Flavien. *Ep.* 8. 6.

Dioscore n'eut aucun égard à la lettre de Theodoret: au contraire il souffrit que ses accusateurs prononçassent publiquement anathême contre lui, dans l'église d'Alexandrie,

AN. 447. drie, & lui même se leva de son siege, & cria comme eux, anathéme. Il fit plus, & il envoya des évêques à C. P. pour accuser Theodoret, & les Orientaux. Theodoret s'en plaignit à Flavien de C. P. J'ai envoyé, dit-il, à Dioscore un de nos prêtres, avec des lettres synodales, pour lui apprendre que nous nous en tenons à l'accord fait sous Cyrille d'heureuse mémoire: que nous aprouvons sa lettre, & que nous recevons avec respect celle de S. Athanase à Epictete, & la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoyez, ont reconnu eux-mêmes par experience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apostolique. Il montre ensuite l'injustice de l'anathême proconcé contre lui, parce que le concile de C P. conformément à celui de Nicée, à separé la jurisdiction des provinces: ensorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante incessamment, dit-il, la chaire de S. Marc: mais il sait bien qu'Antioche a la chaire de S. Pierre, qui étoit le maître de S. Marc, le premier & le chef des apôtres. Et ensuite: Sachez, Seigneur, que son chagrin contre nous vient de ce que nous avons consenti à la lettre synodale, que vous fites sous Proclus d'heureuse memoire, conformément aux canons. Il s'en est plaint jusques à deux fois, comme si nous avions abandonné les droits de l'église d'Antioche & de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre synodale de Proclus, est celle qui fut depuis rapportée au concile de Calcedoine touchant Athanase évêque de Perrha en Syrie. Dioscore pretendoit, que les Orientaux en recevant cette lettre, avoient reconnu la jurisdiction de l'évêque de C P. sur celui d'Antioche,

V. Garn. ad epist. Theod. 86. *Inf. liv.* XVIII. *n.* 28.

Digitized by Google

tioche, qui jusques là avoit été le troisiéme évêque du monde, n'ayant devant lui, que Rome & Alexandrie. AN. 448.

XVII. Députation de Syrie à C. P. *Ep* 94. 101.

Pour defendre Theodoret & tous les évêques Orientaux, contre les calomnies des clercs d'Osroëne & des autres, que Dioscore avoit écoutez: Domnus évêque d'Antioche envoya de son côté des évêques à C. P. comme Dioscore en avoit envoyé du sien. Les évêques de Syrie partirent au fort de l'hyver, c'est-à-dire à la fin de l'an 447. & Theodoret les chargea de plusieurs lettres. Nous en avons jusqu'à vingt-deux; sçavoir à treize grands officiers, dont la plûpart avoient été consu's: à quelques-uns du clergé de C. P. & à trois évêques. Flavien de C. P. à qui Theodoret écrivit une seconde lettre par les évêques deputez: Basile de Seleucie, qui étoit alors à C. P & Eusebe d'Ancyre, chez qui les deputez devoient passer. Dans la lettre à Flavien, Theodoret s'explique sur le dogme, & marque les differentes heresies sur l'incarnation. Simon, Basilide, Valentin, Bardesane, Marcion & Manes, ne reconnoissent J. C. que Dieu, & ne lui attribuent l'humanité qu'en apparence: les Ariens disent, que le Verbe n'a pris qu'un corps, auquel il tenoit lieu d'ame: Apollinaire dit, qu'il a pris un corps animé; mais non d'une ame raisonnable. Au contraire, Photin, Marcel d'Ancyre & Paul de Samosate, disent que c'est un pur homme. Il faut donc opposer à ceux-ci les passages, qui prouvent la divinité de J. C. & aux premiers ceux qui prouvent l'humanité.

107. 108. 105. 106. 100. 101. *ep*. 88. 89. *&c.* 104. 102. *Ep*. 109.

XVIII. Irené de Tyr déposé. *Epist*. 130.

Cependant Theodoret apprit de C. P. qu'il y avoit un ordre de l'empereur pour deposer Irenée, qu'il avoit ordonné évêque de Tyr. Il en écrivit à Domnus d'Antioche, & lui ex-

AN. 447. pliqua les raisons de soutenir cette ordination. Je l'ai faite, dit-il, en execution du decret de tous les évêques de Phenicie : connoissant le zéle d'Irenée, sa grandeur d'ame, sa charité pour les pauvres & ses autres vertus. Au reste, je ne sçache point qu'il ait jamais refusé de nommer la sainte Vierge mere de Dieu, ni qu'il ait eu aucune autre opinion contraire à la foi. Quant à la bigamie, j'ai suivi l'exemple de nos prédecesseurs. Alexandre d'Antioche avec Acace de Bérée ordonnerent Diogene bigame : Prayle de Jerusalem ordonna Domnin de Cesarée bigame. Aussi Proclus de C. P. a-t-il approuvé l'ordination d'Irenée, comme les principaux évêques de Pont & tous ceux de Palestine.

Ep. 3. Sur le premier avis de cet ordre, Irenée étoit tenté de se retirer, & consulta Theodoret, qui lui conseilla d'attendre qu'il y fût forcé, sans abandonner de lui-même son troupeau. La consultation étoit couverte de cette parabole. Un Juge impie a donné le choix à deux martyrs, de sacrifier aux idoles, ou de se jetter dans la mer : le premier s'y est précipité, le second n'a fait ni l'un ni l'autre, attendant qu'on l'y jette par force. Theodoret approuve la conduite du dernier.

Conc. Eph. part. 3. c. 47. L'ordre contre Irenée fut executé: on le déposa, & on ordonna Photius évêque de Tyr à sa place. Irenée se trouve compris dans une loi de Theodose, qui porte premierement: que tous les écrits de Porphire contre la religion chrétienne seront mis au feu. En second lieu, que les Nestoriens, s'ils sont évêques ou clercs, seront chassez des églises: s'ils sont laïques, seront excommuniez : avec permission à tous les catholiques de les dénoncer.

noncer. Que les livres dont la doctrine n'est pas conforme à celle du concile de Nicée, du concile d'Ephese, & de saint Cyrille, seront brûlez, avec défense à qui que ce soit, de les lire ou de les garder, sous peine du dernier supplice. Cet article semble regarder les écrits de Dioscore de Tarse & de Theodore de Mopsueste. Enfin la loi ordonne qu'Irenée, qui après avoir encouru l'indignation de l'empereur, comme Nestorien, avoit été ordonné contre les canons, sera chassé de l'église de Tyr, & ne sortira point de son pays : mais y demeurera en repos, sans porter le nom ni l'habit d'évêque. Cette loi fut publiée dans l'église des moines d'Egypte, le vingt troisiéme de Pharmouthi, indiction premiere, l'an 164. de Diocletien, c'est-à-dire le dix-huitiéme d'Avril 448. mais Photius étoit évêque de Tyr dès le mois de Fevrier.

AN. 448.

XIX. Poursuites contre Ibas.

On le voit par une assemblée qui y fut tenuë au sujet d'Ibas ou Ihiba évêque d'Edesse. Il avoit succedé à Rabbula; mais il étoit dans des sentimens opposez : car Rabbula fut toûjours attaché à S. Cyrille & au concile d'Ephese; au lieu qu'Ibas fut du parti de Nestorius & des Orientaux, jusques à la réunion procurée par Paul d'Emese. Le clergé d'Edesse étoit divisé, & plusieurs étoient opposez à Ibas: entr'autres quatre prêtres, qui furent excitez encore par Uranius évêque d'Imerie dans l'Osroëne, d'intelligence avec Eutychés abbé de C. P. très zelé contre les Nestoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge & Maras, qui donnerent des libelles contre Ibas à Domnus évêque d'Antioche, & il lui manda de venir se présenter. Mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an

Sup. liv. XXVI. n. 19.

Conc. Calced. act. 9. n. 615. E.

Act. 10. p. 649. E.

446. Domnus remit l'assignation après la fête,
AN. 448. & manda cependant à Ibas de lever l'excommunication, qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus, qui à cause de la fête, les dechargea de l'excommunication; à condition qu'ils ne sortiroient point d'Antioche, jusques à ce que l'affaire fût reglée, sous peine de déposition. Toutefois Samuel & Cyrus se retirerent avant qu'Ibas vint à Antioche, & s'en allerent à C. P. Il n'y eut que Maras & Euloge qui demeurerent.

p. 546. C. Domnus assembla un concile nombreux, à Antioche, où se trouva Uranius d'Imerie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms de quatre accusateurs, & qu'il n'en paroissoit que deux, le concile leur demanda où étoient les autres. Ils répondirent, qu'ils s'étoient retirez; & ajouterent : Nous avons oüi dire qu'ils sont allez
p. 641. E. à C. P. Le concile declara, qu'ils étoient défaillans, & que comme tels, ils avoient encouru la peine de déposition. L'évêque Uranius avec les prêtres Euloge & Maras, & les autres accusateurs d'Ibas allerent à C P. joindre Samuel & Cyrus : & presenterent requête à l'empereur, pour avoir d'autres juges que Domnus, qui leur étoit suspect. Ils obtinrent en effet des lettres, par lesquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius évêque de Tyr, & Eustathe évêque de Beryte, pour prendre connoissance de l'accu-
Conc. Calced. act. 9. sation intentée contre Ibas, par Samuel, Cyrus, Maras & Euloge. Le porteur de cet or-
p. 628. C. dre étoit Damascius, tribun & notaire de l'empereur; dont la commission particuliere
p. 637. étoit datée du septiéme des calendes de Novembre

vembre à C. P. c'eſt à dire, du vingt-ſixiéme Octobre ; & ce doit être l'an 447. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de C. P. nommé Euloge, envoyé par l'évêque Flavien & les accuſateurs d'Ibas, ſçavoir les quatre prêtres de Meſopotamie & quelques moines. AN. 448.

XX. Arbitrage de Tyr.

Quand ils furent arrivez à Tyr, Photius & Euſtathe accepterent la commiſſion de l'empereur, & les adverſaires d'Ibas propoſerent pluſieurs chefs d'accuſations : mais le plus capital étoit contre la foi. Car ils ſoutenoient qu'Ibas étoit Neſtorien, & qu'il avoit dit publiquement dans l'égliſe : Je n'envie point à Jeſus-Chriſt d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec ſerment, & proteſtoit qu'il étoit catholique. Les accuſateurs ne produiſoient contre lui, que trois témoins, qu'il recuſoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faiſoient grand bruit, & rempliſſoient la ville de Tyr de trouble & de ſcandale, Photius les en fit ſortir ; & ne voyant rien de ſolide dans leurs accuſations, lui & Euſtathe quitterent le perſonnage de juges, pour prendre celui d'arbitres, & firent convenir les parties d'un traité, dont l'acte fut dreſſé le cinquiéme des calendes de Mars, ſous le conſulat de Zenon & de Poſtumien, indiction premiere, ſelon les Macedoniens l'an 574. d'Alexandre, le dixiéme de Perithius, c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme de Fevrier 448.

p. 628.

Ce traité porte qu'Ibas a donné par écrit ſa confeſſion de foi, à laquelle il a promis de ſe conformer en prêchant dans ſon égliſe ; & d'anathématiſer clairement Neſtorius, & ceux qui ſe ſervent de ſes diſcours ou de ſes livres. Il a déclaré que ſa créance eſt conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antio-

Digitized by Google

AN. 448. che & saint Cyrille, dont Paul d'Emese a été le médiateur. Qu'il reçoit tous les décrets du concile d'Ephese, comme d'un concile inspiré par le Saint-Esprit, & le tient égal au concile de Nicée sans aucune difference. En consequence, il a promis d'oublier tout le passé, & de tenir ses accusateurs pour ses enfans : comme aussi eux de leur côté ont promis de s'assembler dans l'église avec Ibas, le reconnoissant pour leur pere, & lui témoignant toute sorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque sujet à l'avenir de se plaindre de Samuël, Cyrus, Maras ou Euloge, il ne les punira pas de son autorité particuliere, mais de l'avis de l'archevêque Domnus. Et parce qu'on accusoit Ibas d'abuser des revenus & des offrandes de l'église, il convient de suivre l'usage de l'église d'Antioche ; & que les biens de son église seroient administrez par des économes, qu'il prendroit dans le clergé. Après cet accord, Ibas & les quatre prêtres communierent p. 637. ensemble aux sacrez dons, dans la cathédrale de Tyr.

Nonobstant cette reconciliation, les mêmes prêtres recommencerent à poursuivre Ibas: & de plus ils accusérent avec lui Daniel évêque de Charres son neveu, & Jean évêque de Batne. Aux quatre prêtres se joignirent cinq nouveaux accusateurs, Albanius, Jean, Anatolius, Caïumas & Abib, tous clercs. Ils vinrent à Constantinople & s'adresserent à l'empereur Theodose & à l'évêque Flavien, qui renvoya le jugement aux mêmes évêques, à qui il avoit été renvoyé la premiere fois: c'est-à-dire à Photius de Tyr, à Eustache de Beryte & à Uranius d'Himerie, comme le témoignoient ses lettres, dont il chargea Euloge diacre de

C. P.

C. P. L'empereur donna auſſi ſes lettres au même effet; & chargea le tribun Damaſcius de l'execution, comme la premiere fois. AN. 448.

XXI. Jugement à Beryte.

Mais cette ſeconde fois, l'aſſemblée ſe tint à Beryte le premier jour de Septembre de la même année 448. Les trois juges y étoient : le tribun Damaſcius, les trois évêques accuſez & les neuf accuſateurs. Les juges voulant établir d'abord les qualitez des parties, demanderent à Ibas ce qui s'étoit paſſé au concile d'Antioche. Alors Samuel un des accuſateurs dit : Nous prions que ce que l'on dit, ſoit expliqué en Syriaque à l'évêque Uranius : car il ſait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien, par l'archevêque Domnus à notre ſujet. Il étoit à Conſtantinople. On lui donna un interprete nommé Maras. C'eſt que l'on parloit Grec, & Uranius qui étoit de Meſopotamie ne l'entendoit pas. Ibas répondant à la requiſition des juges, raconta ce qui s'étoit paſſé à Antioche; & comme deux de ſes accuſateurs s'étoient abſentez, on lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Conc. Calched. act. 10 *p.* 637. *e.*

Enſuite on fit lire le libelle d'accuſation préſenté le jour précedent; & les accuſateurs interrogez déclarerent qu'ils perſiſtoient. On lut les chefs d'accuſation au nombre de dix-huit, qui ſe reduiſoient à trois principaux contre Ibas. Qu'il étoit Neſtorien, & traitoit ſaint Cyrille d'hérétique. Qu'il avoit ordonné pluſieurs perſonnes indignes, entre autres, ſon neveu Daniel, l'ayant fait évêque dans une ville de payens, qui avoit beſoin d'un paſteur de grand exemple, quoique ce fût un jeune homme inquiet & débauché. Qu'il étoit intereſſé, prenant de l'argent des ordinations, détournant les revenus de l'égliſe, &

Art. 11. 45. 6. 3. 1. 2. 7. 8 9.

& les donations qu'on lui faisoit, pour enri-
An. 448. chir son neveu & ses parens. Contre Daniel,
13. on disoit qu'il aimoit une femme mariée de la
6. Ville d'Edesse, nommé Challoa, & la me-
noit avec lui en divers lieux: qu'il l'avoit en-
17. richie aux depens de l'église; en sorte qu'elle
qui n'avoit rien auparavant, prêtoit des 200.
& 300. sous d'or; & que Daniel par son tes-
14 tament lui laissoit à elle & à ses enfans les grands
16. biens qu'il avoit: qu'il lui avoit aussi donné la
18. succession d'un riche diacre, & des bois appar-
17. tenans à l'église. On accusoit aussi Daniel d'or-
donner des complices de ses débauches, & de
prendre des presens pour absoubre du crime
d'idolâtrie.

Les juges dirent qu'il faloit commencer par
p. 652. D. l'accusation contre la foi, comme la plus capitale; & Maras dit en parlant d'Ibas: Il a dit dans un discours: Je n'envie point à Jesus-Christ, d'être devenu Dieu; car je le suis devenu comme lui. Les évêques demanderent à Ibas, s'il l'avoit dit. Il répondit: Anathême à qui l'a dit, & à l'auteur de la calomnie: pour moi je ne l'ai point dit: à Dieu ne plaise. Samuel dit: Nous en avons ici les témoins: Nous vous prions de les faire appeller, & qu'ils déposent de leur propre bouche, s'ils ne lui ont pas oüi dire. Ibas dit: J'aimerois mieux être mort mille fois, que de dire cette parole. Dieu me garde d'en avoir seulement la pensée. Les évêques dirent: Pretendez-vous qu'Ibas l'ait dit dans l'église? Samuel dit: La coutume de l'église est, que le jour de Pâque ou la veille, l'évêque donne de sa main quelques présens aux clercs. Il parle auparavant. C'est en cette occasion qu'il a tenu ce discours en présence de tous les clercs,

Nous

Digitized by Google

Nous le prouvons par quelques-uns d'entre eux qui ſont ici, & qui le lui ont oüi dire. Les évêques dirent : Combien y a-t il, à ce que vous pretendez, qu'Ibas l'a dit ? Samuel répondit : Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choſes, que nous prouverons ſi vous l'ordonnez. AN. 448.

Les évêques dirent : Qui ſont vos témoins? Samuel répondit : Nous en avons ici trois ; mais ſi vous l'ordonnez, nous donnerons les noms des autres, & nous les ferons venir. Ibas dit : Notre clergé eſt de deux cens perſonnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu témoignage, ſi je ſuis héretique ou orthodoxe ; & en ont envoyé des declarations par écrit à l'archevêque Domnus & à votre pieté C'eſt à à vous examiner ſi leur témoignage eſt conforme à celui de ces trois qui ſont venus avec mes accuſateurs à C. P. & ſont encore avec eux. Samuel dit : C'eſt à nous à prouver, & non pas à l'évêque Ibas : on ne prouve point une négative. Les évêques dirent : nommez vos témoins. Samuel dit : Il y avoit David diacre, qui a été tréſorier, Maras diacre qui recite les écrits de S. Ephrem ; homme très-ſçavant entre les Syriens. Ibas dit : Maras étoit avec eux à Antioche ; il a donné les libelles avec eux : il eſt allé avec eux à C. P. Dans le vrai, il eſt excommunié, non par moi, mais par ſon archidiacre, pour avoir inſulté à un prêtre, & l'ayant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuſer avec eux. Les évêques repreſenterent que le blaſphême dont on accuſoit Ibas, ayant été dit, à ce que l'on prétendoit, dans la ſale de l'évêché en preſence de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins. A quoi Maras ré- p. 651.

pondit, que la plûpart n'osoient déposer par
AN. 448. la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contens de cette réponse, & dirent: Nous ne recevons pas la déposition des trois témoins que vous produisez: vû principalement qu'ils sont suspects à l'évêque Ibas.

p. 657. E. Ensuite ils lui demanderent encore, si effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit. Ibas répondit: Je ne l'ai point dit, & j'anathématise quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un démon puisse parler ainsi.
p. 660. A. Maras dit: N'avez-vous pas appellé héretique le bienheureux Cyrille? En verité, dit Ibas, je ne m'en souviens pas. Si je l'ai appellé, c'est quand le concile d'Orient l'a anathématisé comme héretique. J'ai suivi mon patriarche. Maras ajoûta: N'avez-vous pas dit, que s'il n'eût anathématisé ses articles, vous ne l'auriez pas reçu? Ibas répondit: J'ai dit: que s'il ne se fût expliqué, le concile d'Orient ne l'eût pas reçu, ni moi non plus. Les évêques dirent aux accusateurs: Declarez si vous pouvez montrer qu'il ait nommé Cyrille héretique, après la réunion avec Jean. Ibas dit: Tant s'en faut que je l'aye anathématisé depuis qu'il a expliqué ses articles; qu'au contraire j'ai reçu des lettres de lui, & lui ai envoyé les miennes; & nous avons été en communion. Les évêques dirent: Montrez si depuis la mort du bienheureux Cyrille, l'évêque Ibas l'a nommé héretique. Maras dit: Nous le montrons; & fit lire une lettre d'Ibas à un Perse chrétien nommé Maris.

XXII.
Lettre d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'histoire de la division arrivée entre Nestorius & S. Cyrille. Ibas y accusoit S. Cyrille, d'être tombé dans l'héresie d'Apollinaire, & disoit que ses douze ar-

articles étoient pleins de toute sorte d'impieté. Ensuite il rapportoit ce qui s'étoit passé au concile d'Ephese, prenant toûjours le parti des Orientaux contre S. Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula son prédecesseur, quoique sans le nommer, le traitant de tyran, & l'accusant d'avoir persecuté, non seulement les vivans, mais les morts, particulierement Theodore de Mopsueste, qu'il avoit anathematisé publiquement dans l'église. Enfin il rapportoit la reconciliation de Jean d'Antioche avec S. Cyrille, par le moyen de Paul d'Emese, dont il envoyoit les actes à Maris, & il ajoûtoit : La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, l'église est en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes, & vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de division est ôtée : ceux qui attaquoient insolemment les vivans & les morts, sont confondus; étant obligez à se defendre eux-mêmes, & à enseigner le contraire de leur doctrine precedente: car personne n'ose plus dire qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité : mais on confesse que le temple & celui qui y habite, est un seul Fils J. C. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris.

Ibas de son côté demanda qu'on fît lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Edesse, & adressée aux deux évêques juges, Photius & Eustate. Elle marquoit le blasphême dont il étoit accusé, & protestoit que jamais ils n'avoient rien oüi dire de semblable, ni à lui, ni à aucun autre. Elle finissoit ainsi. Nous vous supplions de nous renvoyer au plûtôt notre évêque, principalement à cause de la fete de Pâque *p. 668.*

AN. 448.

qui approche, où sa presence est necessaire, pour les catecheses & le baptême. On voit par là que cette lettre avoit été écrite pour l'assemblée de Tyr. Elle étoit souscrite par soixante-un clercs : sçavoir treize prêtres, trente-six diacres, onze soûdiacres, & un lecteur. Il est marqué de plusieurs, que leur souscription étoit en Syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la Greque & la Syriaque étoient en usage dans cette église. Sur cette declaration jointe à tout le reste, Ibas fut renvoyé absous à Beryte; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette assemblée.

XXIII. Commencemens d'Eutychés.

Liber. brev. c. 11.
Coll. Lup. c. 204. sup. XXVI. *n.* 20.
Leo. Epist. 19. *al.* 6.

Eutychés qui agissoit de concert avec Uranius dans ses poursuites contre Ibas, fut lui-même le chef d'une héresie opposée à celle de Nestorius. Il étoit prêtre & abbé d'un monastere de 300. moines près de C P. Il avoit été un des plus zelez adversaires de Nestorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux qui pouvoient agir utilement pour la défense de la foi. Cette année même, le pape saint Leon ayant reçu de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit que le Nestorianisme reprenoit de nouvelles forces, lui écrivit pour approuver son zele, & l'encourager. La lettre de saint Leon est du premier de Juin, sous le consulat de Postumien & de Zenon, c'est-à-dire l'an 448. Mais les Nestoriens dont Eutychés se plaignoit, étoient en effet les catholiques, comme il paroît par une lettre synodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Theodose. Il y accuse Eutychés de renouveller l'héresie d'Apollinaire : en disant que la divinité du Fils de Dieu & son humanité ne sont qu'une nature, & attribuant les souffrances à la divinité; & se plaint

Facund. VIII *c.* 5.

qu'il

qu'il anathématisoit Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste, qui avoient defendu la foi contre Apollinaire. AN. 448.

Eusebe, évêque de Dorylée en Phrygie, avoit aussi été un des plus zelez adversaires de Nestorius. C'est le même qui publia une protestation contre lui à C. P. n'étant encore que laïque & avocat en 429. La conformité des sentimens l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychés: mais enfin il reconnut par ses conversations, qu'il outroit la matiere, & donnoit dans l'hérésie. Il essaya long-tems de le ramener; & le trouvant opiniâtre, non seulement il renonça à son amitié, mais il se rendit son accusateur. Il prit occasion d'un concile de trente évêques, qui se trouvant à C. P. s'y étoient assemblez pour terminer un different entre Florentius évêque de Sardes, métropolitain de Lydie, & deux évêques de la même province.

Sup. xxvi. n. 2.

XXIV. Concile de C. P premiere & seconde session.

Conc. Calced act. 1. p. 150.

Donc le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Zenon & de Postumien, c'est-à-dire le huitiéme de Novembre 448. le concile étant assemblé dans la sale du conseil de l'église cathedrale de C. P. & Flavien y présidant, après que l'affaire de Lydie fut terminée, Eusebe de Dorylée, l'un des évêques assistans, se leva & presenta un libelle au concile; conjurant les peres qu'il fût lû & inseré aux actes. Flavien le fit lire par Asterius prêtre & notaire. Il portoit, qu'Eutychés ne cessoit de proferer des blasphêmes contre J. C. qu'il parloit des clercs avec mépris, & accusoit Eusebe lui-même d'être heretique; c'est pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutyches, pour repondre à son accusation. Flavien dit: Je suis surpris d'une telle plainte

Digitized by Google

AN. 448. contre Eutychés : prenez la peine de le voir & de l'entretenir ; & si vous trouvez en effet qu'il n'ait pas de bons sentimens, alors le concile le fera appeller pour se défendre. Eusebe repondit : J'étois son ami auparavant, & je lui ai parlé sur ce sujet, non pas une ou deux fois, mais plusieurs depuis qu'il s'est perverti. Je l'ai averti, je l'ai instruit : il a perseveré à dire des choses contre la foi. Je le puis prouver par plusieurs témoins, qui étoient presens, & qui l'ont oüi. Je vous conjure donc de le faire venir ; car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit : Donnez-vous encore la peine d'aller à son monastere & de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'église. Eusebe dit : Après y avoir été tant de fois sans le persuader, il m'est impossible d'y retourner davantage, & d'entendre ses blasphêmes. Le concile voyant qu'il perseveroit, ordonna que son libelle seroit reçu & inseré aux actes ; qu'Eutychés seroit appellé par Jean prêtre & defenseur, accompagné d'André diacre, qui lui feroient lecture du libelle, & l'avertiroient de venir au concile se defendre.

p. 155. Six jours après, & le douziéme de Novembre, sur la requisition d'Eusebe de Dorilée, on fit lire les deux lettres principales de S. Cyrille sur l'incarnation : la premiere à Nestorius, approuvée au concile d'Ephese : la seconde à Jean d'Antioche, sur la réunion. (p. 175 B.) Après cette lecture, Eusebe declara que c'étoit à sa créance, & sur quoi il prétendoit convaincre ses adversaires, priant le concile de faire la même declaration. Flavien dit, que telle étoit sa foi : que J. C. est Dieu parfait, & homme parfait, composé d'une ame rai-

raiſonnable, & d'un corps : conſubſtantiel à ſon pere ſelon la divinité & à ſa mere ſelon l'humanité; & que des deux natures unies en une hypoſtaſe, & une perſonne, il reſulte après l'incarnation un ſeul J. C. Il invita enſuite chacun des évêques à dire ſon avis, & ils le firent tous dans le même ſens, quoiqu'en diverſes paroles : ſçavoir Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleucus d'Amaſie dans le Pont, Saturnin de Marcianople en Meſie, tous trois métropolitains : Julien évêque de Co, député du pape S. Leon, pour les affaires de l'égliſe Romaine à C. P. & les autres au nombre de dix-ſept en tout. Enſuite Euſebe de Dorylée dit : Quelques-uns des évêques qui ſont en cette ville, ne ſont pas ici, ou parce qu'ils ſont malades, ou parce qu'ils n'ont pas ſçu la convocation du concile : c'eſt pourquoi je demande qu'ils ſoient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainſi.

AN. 448.

p. 182.
p. 183.
p. 187.
p. 190. B.
p. 191. A.

XXV.
Troiſiéme ſeſſion. Citations contre Eutychés.

La troiſiéme ſéance fut tenuë au meme lieu le lundi quinziéme de Novembre. Euſebe de Dorilée demanda que ceux qu'on avoit envoyez à Eutychés, rendiſſent réponſe. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoyez. Les notaires dirent que c'étoit Jean, prêtre & défenſeur, & André, diacre, & qu'ils étoient préſens. On les fit approcher, & le prêtre dit : Etant arrivez chez l'abbé Eutychés en ſon monaſtere, nous lui avons lû le libelle, & nous lui en avons donné copie : nous lui avons declaré l'accuſateur, & denoncé la citation pardevant vous, pour ſe defendre; mais il l'a refuſé, diſant : que dès le commencement il s'eſt fait une loi de ne point ſortir, & de demeurer dans ſon monaſtere, en quelque façon, comme dans un

AN. 448. un sépulcre. Mais il nous a prié de vous declarer que l'évêque Eusebe est son ennemi depuis long-tems, & n'a intenté son accusation que pour lui faire injure. Que pour lui, il est prêt de souscrire aux expositions de foi des peres de Nicée & d'Ephese : mais que s'ils se sont trompez en quelque expression, il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir, & n'étudie que les écritures, comme plus sûres que l'exposition des peres. Qu'après l'Incarnation il adore une seule nature de Dieu incarné : & ayant tiré un mémoire semblable, il le lisoit. Il a ajoûté : On m'a calomnié en me faisant dire que le Verbe a apporté sa chair du ciel : J'en suis innocent. Mais que N. S. J. C. soit fait de deux natures unies selon l'hypostase, je ne l'ai point appris dans les expositions des peres, & je ne le reçois point, quand même on me liroit quelque chose de semblable; parce que les saintes écritures valent mieux que la doctrine des peres. Cependant je confesse que celui qui est né de la Vierge Marie, est Dieu parfait, & homme parfait; mais non pas qu'il ait une chair consubstantielle à la notre. Le diacre André declara aussi qu'il avoit oüi tout cela. Et comme le prêtre Jean dit que le diacre de Basile de Seleucie s'étoit trouvé present à cette conversation, Flavien l'interrogea aussi, & il déposa qu'il avoit oüi la même chose.

P. 195. B. Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût appellé encore une fois. Flavien dit : Dieu veüille qu'il vienne, & qu'il reconnoisse sa faute. C'est pourquoi les prêtres Mamas & Theophile iront encore l'avertir, & lui donneront notre lettre de citation. Elle fut lûë, &

mar-

marquoit que c'étoit la seconde. En attendant le retour des deux prêtres envoyez ; le concile faisoit lire les expositions des peres sur la foi. Alors Eusebe de Dorylée se leva & dit : Je sai qu'Eutychés a envoyé un tome par les monasteres, pour exciter les moines à sédition : je demande que le prêtre de l'Hebdomon qui est ici present, declare ce qui en est. Flavien le fit avancer, & lui demanda : Comment vous nommez-vous ? Abraham, dit-il. Quel rang tenez-vous ? Je suis prêtre dans l'Hebdomon sous votre sainteté. Avez-vous oüi ce que l'évêque Eusebe a déposé ? Oüi, dit Abraham : Manuel, prêtre & abbé, m'a envoyé vers le prêtre Asterius, pour donner avis à votre sainteté, qu'Eutychés lui a envoyé un tome touchant la foi, pour le lui faire signer. Eusebe de Dorylée demanda qu'on envoïât aux autres monasteres, pour sçavoir si la Eutychés y avoit envoyé son tome. Flavien l'accorda, & dit : Le prêtre Pierre, & le diacre Patrice iront aux monasteres de la ville : le prêtre Retorius & le diacre Eutrope, à ceux de Sycai : les prêtres Paul & Jean, à ceux de Calcedoine. Sycai étoit le fauxbourg de Constantinople aujourd'hui nommé Pera, qui portoit alors ce nom à cause des figuiers.

AN. 448.

p. 198.

p. 199.

Conc. C. P. c. 22. *p.* 67.

Tandis que Flavien parloit, Aëtius diacre & notaire, dit que les prêtres Mamas & Theophile étoient de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, & Mamas dit : Etant arrivez au monastere d'Eutychés, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec lesquels nous sommes entrez, & leur avons dit : Avertissez l'archimandrite, il faut que nous lui parlions de la part de l'archevêque & de tout le concile. Ils nous ont dit : L'archiman-

AN. 448. mandrite est malade, & ne peut vous voir: que vous plaît-il? dites-le nous. Nous leur avons dit: Nous sommes envoyez à lui-même, avec une citation par écrit, que nous avons en main. Ils sont entrez & resortis, amenant avec eux un moine nommé Eleusinius, & disant: L'archimandrite l'a envoyé à sa place, afin que vous lui disiez vos ordres. Nous avons dit: S'il ne veut pas nous recevoir, dites le nous. Nous les avons vûs troublez, se parlant à l'oreille, & murmurant, de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit: De quoi vous troublez-vous? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la seconde fois de venir répondre à l'acusation de l'évêque Eusebe.

Alors ils sont entrez, & nous ont fait entrer. Nous avons donné à Euthychés la citation; il l'a fait lire devant nous, puis il a dit:
p. 202. Je me suis fait une loi de ne point sortir du monastere, si la mort ne m'y contraint: l'archevêque & le concile voyent que je suis vieux & cassé. Ils peuvent faire ce qui leur plaira: je les prie seulement que personne ne se donne la peine de venir pour une troisiéme citation; je la tiens pour faite. Il nous a pressez de nous charger d'un papier; mais nous l'avons refusé, en disant: Si vous avez quelque chose à dire, venez le-dire vous-même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture. Il l'a souscrit; & comme nous sortions, il nous a dit qu'il l'envoyoit au concile. Le prêtre Theophile confirma le raport de Mamas; & le concile ordonna qu'Eutychés seroit cité pour la troisiéme fois, par Memnon prêtre & trésorier; Epiphane & Ger-
p. 203. main diacres, chargez d'une citation par écrit,

écrit, pour le quatriéme jour après, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Novembre.

XXVI.
Quatrieme & cinquiéme ſeſſion.

Le jour ſuivant de la troiſiéme ſeſſion, c'eſt-à-dire le ſeiziéme Novembre, fut tenuë la quatriéme. Aſclepiade diacre & notaire dit: Quelques moines d'Euthychés, & l'Archimandrite Abraham demandent à entrer. Flavien dit: Qu'ils entrent: & comme il leur demanda le ſujet de leur venuë, Abraham dit: qu'Eutychés les avoit envoyez, parce qu'il étoit malade; & ajoûta: En verité il n'a point dormi toute la nuit, & n'a fait que gémir. Je n'ai point dormi non plus; car il m'avoit envoyé querir dès hier au ſoir: & il m'a dit quelque choſe pour vous dire. Flavien dit: Nous ne le preſſons pas: c'eſt à Dieu de donner la ſanté, & à nous d'attendre qu'il ſe porte mieux; nous ne ſommes pas cruels. Dieu nous a établis pour exercer l'humanité. Abraham dit: Il m'a chargé de quelque autre choſe que je dirai ſi vous m'interrogez. p. 206.

Flavien dit: Comment ſe peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accuſé, un autre parle pour lui? Nous ne le preſſons pas: s'il vient ici, il trouvera des peres & des freres, il ne nous eſt pas inconnu, nous conſervons encore de l'amitié pour lui. S'il eſt venu autrefois ſoutenir la verité contre Neſtorius, combien plûtôt doit-il venir la défendre pour lui-même. Nous ſommes hommes, pluſieurs grands perſonnages ſe ſont trompez. Il n'y a point de honte à ſe repentir, mais à demeurer dans ſon peché. Qu'il vienne ici, & qu'il confeſſe ſa faute, nous lui pardonnons le paſſé, & qu'il nous aſſure pour l'avenir, de ſe conformer aux ex-

AN. 448. expositions des peres, & de ne plus dogmatiser. Il le faut : je le connois avant que vous le connussiez. Et après qu'on se fut levé, Flavien ajoûta : Vous connoissez le zele de l'accusateur : le feu même lui paroît froid. Dieu sçait combien je l'ai prié de se moderer. Je ne l'ai pas persuadé : que puis-je faire ? Veux-je votre perte ? Dieu m'en garde.

Le lendemain dix-septiéme de Novembre se tint la cinquiéme session. Le prêtre Memnon député pour la troisiéme citation, fit ainsi son raport. Eutychès a dit : J'ai envoyé
P. 207. l'Archimandrite Abraham, pour consentir en mon nom à tout ce qui a été déclaré par les peres de Nicée & d'Ephese, & par le bienheureux Cyrille. Eusebe de Dorylée craignant de passer pour calomniateur, si le concile se contentoit de cette déclaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon, & dit : Il vient maintenant consentir : Je ne l'ai pas accusé de l'avenir mais du passé. Si on lui donne maintenant une exposition, qu'on lui fasse souscrire par necessité, ai-je pour cela perdu ma cause ? Flavien dit : Personne ne vous permet de vous désister de l'accusation, ni à lui de ne se pas défendre du passé. Eusebe dit : Je vous prie que cette parole ne me fasse point de préjudice ; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui sont en prison : Ne volez plus desormais, ils le promettront tous. Memnon continua son rapport, & dit : qu'Eutychés, avoit demandé un délai du reste de la semaine, promettant de se presenter au concile le lundi suivant,

Ensuite on fit venir ceux qui avoient été envoyez aux monasteres, s'informer du tome d'Eu-

Digitized by Google

d'Eutychés ; & le prêtre Pierre dit : Nous avons été au monastere de Martin prêtre & archimandrite ; & l'ayant interrogé, il nous a dit : Vendredi dernier douziéme de ce mois de Novembre, Eutychés envoya son tome par un diacre nommé Constantin, me priant d'y souscrire. Je le refusai, disant, que ce n'est pas à moi à souscrire, mais seulement aux évêques. Il insista, disant : Si vous ne conspirez maintenant avec moi, l'évêque m'accablera, & viendra enfin fondre sur vous. Delà nous avons été trouver le prêtre & archimandrite Fauste. Flavien interrompant le rapport, demanda : Que disoit l'abbé Martin du contenu de ce tome, qu'il n'a pas voulu souscrire? Pierre dit ; Il disoit que c'étoit la doctrine du concile d'Ephese & de saint Cyrille, qu'il y avoit une souscription: mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauste a dit de même, qu'on lui avoit envoyé le tome par Constantin & Eleusinius pour le souscrire. Il demanda ce qu'il contenoit. On lui dit que c'étoit l'exposition de Nicée & d'Ephese. Il dit : Nous en avons autant, laissez-le moi considerer, de peur qu'il n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais se retirerent. Fauste ajouta : Nous sommes enfans de l'église, & après Dieu nous n'avons point d'autre pere, que l'archevêque. Job nous a dit : Il ne nous a point envoyé de tome ; mais on nous a dit : l'archevêque doit vous envoyer ces jours-ci un tome à souscrire : ne le faites pas. Nous avons été à Manuel, & il nous a dit, qu'on ne lui avoit point envoyé. Abraham nous a fait la même réponse. Après ce raport, Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût jugé suivant les canons : pretendant qu'il y avoit assez de preuves

AN. 448.

p. 212.

AN. 448. preuves contre lui. Flavien en convint, & toutefois, pour plus grande sûreté, il accorda à Eutychés le délai qu'il avoit demandé jusqu'au lundi suivant, vingt-deuxiéme de Novembre.

XXVII. Sixiéme session. p. 214. La sixiéme session fut tenuë le samedi vingtiéme: Eusebe de Dorilée demanda que l'on appellât pour le lundi suivant, certaines personnes qui lui étoient necessaires, pour la poursuite de son accusation: sçavoir, Narses prêtre & syncelle d'Eutychés, Maxime archimandrite son ami, Constantin diacre son apocrisiaire, Eleusinius autre diacre de son monastere. Flavien ordonna qu'ils fussent appellez. Ensuite Eusebe dit: J'ai appris que les prêtres Mamas & Theophile, qui ont été envoyez à Eutychés, pour la seconde citation, lui ont ouï dire quelque chose qu'ils n'ont pas déposé, & qui peut servir à faire connoître ses sentimens. Je demande, qu'ils le declarent devant les saints évangiles. Mamas étoit absent. Theophile se trouva présent, & étant interrogé, il dit: Eutychés nous dit au prêtre Mamas & à moi, en présence du prêtre Narses, de l'abbé Maxime, & de quelques autres moines: en quelle écriture trouve-t-on deux natures? & ensuite: Qui des saints peres a dit: que le Verbe ait deux natures? Nous lui répondîmes: Montrez-nous aussi, en quelle écriture on trouve le consubstantiel. Euty-
p. 215. chés répondit: Il n'est pas dans l'écriture, mais dans l'exposition des peres. Mamas répondit: Il en est de même des deux natures. J'ajoûtai, dit Theophile: Le Verbe est-il Dieu parfait, ou non? Eutychés dit: Il est parfait. J'ajoûtai: Etant incarné, est-il homme parfait, ou non? Il dit: Il est parfait.

Je

Je repris : Donc si ces deux parfaits, le Dieu parfait & l'homme parfait, composent un seul Fils, qui nous empêche de dire, qu'il est de deux natures : Eutychés dit : Dieu me garde de dire, que J. C. est de deux natures, ou de raisonner de la nature de mon Dieu : qu'ils fassent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçûë. Flavien dit à Theophile : Pourquoi n'avez-vous pas dit cela la premiere fois ? Theophile répondit : Nous n'avions été envoyez, que pour citer Eutychés ; & nous avons crû inutile de parler d'autre chose que de notre commission.

Mamas étant venu, on lui fit lire la déposition que Theophile venoit de faire, après quoi il dit : Quand nous fûmes envoyez à Eutychés, nous ne voulions lui parler de rien ; mais il entra en dispute, parlant de son dogme. Nous le reprenions doucement. Il disoit que le Verbe incarné est venu relever la nature humaine, qui étoit tombée. Je repris aussi-tôt : Quelle nature : Il repeta : La nature humaine. Je lui dis : Et par quelle nature a-t-elle été relevée ? Il dit : Je n'ai point appris dans l'écriture, qu'il y ait deux natures. Je repris : Nous n'avons point non plus appris de l'écriture le consubstantiel ; mais des saints peres, qui les ont bien entenduës & fidellement expliquées. Il dit : Je ne raisonne point sur la nature de la divinité, & je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici ; si je suis déposé, le monastere sera mon tombeau.

p. 218.

XXVIII.
Septiéme session.
Comparution d'Eutychés.

Le jour marqué lundi vingt-deuxiéme de Novembre, fut tenuë la septiéme & derniere session. Le concile étant assemblé, Asterius prêtre

An. 448. prêtre & notaire dit: que l'évêque Eusebe étoit à la porte. Flavien dit: Qu'il entre, & ensuite: Que les diacres Philadelphius & Berille cherchent autour de l'église, si l'abbé Eutychés est venu suivant sa promesse. Ils revinrent incontinent, & dirent; qu'ils l'avoient cherché par toute l'église, & ne l'avoient point trouvé, ni lui, ni aucun des siens. Flavien l'envoya encore chercher par des diacres, Crispin & Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent, qu'ils ne l'avoient point trouvé; mais qu'ils avoient appris, qu'il alloit venir avec une grande escorte. Le concile attendit, & Jean prêtre & défenseur vint dire: Eutychés est arrivé avec une grosse troupe de soldats, de moines, & d'officiers du préfet du prétoire. Ils ne veulent pas le laisser entrer
p. 219. au concile, si nous ne promettons de le rendre. Le silenciaire Magnus est aussi à la porte, & demande à entrer, comme envoyé par l'empereur. Flavien dit: Qu'ils entrent. Quand ils furent entrez, le silenciaire presenta & lut un ordre de l'empereur, portant, qu'il vouloit que le patrice Florentius assistât au concile, pour la conservation de la foi. Après cette lecture le concile fit quelques acclamations d'actions de graces & de vœux, pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre, que ces sortes d'acclamations étoient de cérémonies. Car il est évident que cet ordre ne pouvoit leur être agreable. Ils agréerent toutefois que Florentius fut present, du consentement d'Eutychés; & Flavien l'envoya querir par le silenciaire.

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accusateur & l'accusé,
p. 222. tous deux debout; & l'on fit lire par Aëtius diacre

diacre & notaire les actes de ce qui avoit été fait jusques-là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de S. Cyrille aux Orientaux, où il marque la distinction des deux natures, Eusebe de Dorylée interrompit la lecture, & dit: Celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Le patrice Florentius dit: S'il plaît à vôtre sainteté, que l'on demande à l'abbé Eutychés, s'il en demeure d'accord. Eusebe dit: permettez qu'on lise tous les actes ils me suffisent pour le convaincre. Quand il en conviendroit à present, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ses artifices. Je suis pauvres; il me menace d'exile: il est riche, il me destine l'Oasis. Si je suis trouvé calomniateur, je perdrai ma dignité. Flavien l'assura, que ce que pourroit dire Eutychés, ne lui porteroit aucun préjudice. AN. 448.

Puis il dit à Eutychés: Vous avez oüi ce que dit vôtre accusateur; dites donc si vous confessez l'union des deux natures. Eutychés dit: Oüi de deux natures. Eusebe dit: Confessez vous deux natures, seigneur archimandrite, après l'incarnation, & que J. C. nous est consubstantiel selon la chair, ou non? Eutychés adressant la parole à Flavien, répondit: Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à vôtre sainteté ce que je pense. Il est écrit dans ce papier: faites-le lire. Flavien dit: Lisez-le vous-même. Eutychés répondit: Je ne puis. Pourquoi? dit Flavien. Cette exposition est elle de vous, ou d'un autre? si elle est de vous, lisez-la vous-même. Elle est de moi, dit Eutychés, & conforme à celle des saints peres. Flavien dit: Desquels peres? dites-le vous-même; qu'avez-vous besoin de papier? Eutychés dit? Je *p. 223.*

Digitized by Google

AN. 448. crois ainsi. J'adore le Pere avec le Fils, & le Fils avec le Pere & le saint Esprit avec le Pere & le Fils. Je confesse son avenement dans la chair, prise de la chair de la sainte Vierge, & qu'il s'est fait homme parfait pour nôtre salut. Je le confesse ainsi en présence du Pere, & du Fils, & du S. Esprit, & de vôtre sainteté.

p. 226. Flavien lui dit: Confessez-vous que le même J. C. Fils unique de Dieu, est consubstantiel à son Pere, selon la divinité & consubstantiel à sa mere, selon l'humanité? Eutychés répondit; J'ai dit ce que je pense, que me demandez vous davantage? Flavien dit: Confessez-vous maintenant, qu'il est de deux natures? Eutychés répondit: Comme je le reconnois pour mon Dieu & Seigneur du ciel & de la terre, jusques ici je ne me permets pas de raisonner sur sa nature: mais qu'il nous soit consubstantiel, jusques ici, je ne l'ai point dit, je l'avouë. Flavien dit: Ne dites-vous pas que le même est consubstantiel au Pere selon la divinité, & à nous selon l'humanité? Eutychés répondit: Jusques à ce jour, je n'ai point dit que le corps du Seigneur nôtre Dieu nous soit consubstantiel: mais j'avouë que la sainte Vierge est de même substance que nous, & que nôtre Dieu a pris d'elle sa chair.

Basile évêque de Seleucie dit: Si sa mere nous est consubstantielle, il l'est aussi; car il a été nommé fils de l'homme. Eutychés dit: Puisque vous le dites maintenant, je consens à tout. Le patrice Florentius dit: La mere nous étant aussi consubstantielle, assurement le fils nous est aussi consubstantiel. Eutychés dit: Jusques ici je ne l'ai point dit: car comme je soutiens, que son corps est le corps d'un

Digitized by Google

d'un Dieu; m'entendez-vous? je ne dis pas que le corps de Dieu soit le corps d'un homme, mais un corps humain, & que le Seigneur s'est incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter, qu'il nous est consubstantiel, je le dis aussi, je ne le disois pas auparavant: mais maintenant, puisque vôtre sainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit: C'est donc par necessité, & non pas selon vôtre pensée, que vous confessez la foi. Eutychés dit: C'est ma disposition presente. Jusques à cette heure, je craignois de le dire, connoissant que le Seigneur est nôtre Dieu, je ne me permettois pas de raisonner sur sa nature: mais puisque vôtre sainteté me le permet & me l'enseigne, je le dis. Flavien dit: Nous n'innovons rien; nous suivons seulement la loi de nos peres. AN. 448.

Le patrice Florentius dit: Dites-vous que Nôtre Seigneur est de deux natures après l'incarnation, ou non? Eutychés répondit: Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union: mais après l'union je ne confesse qu'une nature.

Le concile dit: Il faut que vous fassiez une confession claire, & que vous anathématisiez tout ce qui est contraire à la doctrine qui vient d'être luë. Eutychés dit: Je vous ai dit que je ne le disois point auparavant: maintenant, puisque vous l'enseignez, je le dis, & je suis mes peres. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, & les peres ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathême, malheur à moi; car j'anathématise mes peres. Tout le concile se leva, & s'écria en disant: Qu'il soit anathême. Flavien dit: que le saint concile dise, ce que mérite cet homme, qui ne veut ni confes- p. 27. c.

ser clairement la vrai foi, ni se rendre aux
AN. 446. sentimens du concile. Seleucus évêque d'Amasée dit: Il mérite d'être déposé, mais vous pouvez lui faire grace. Flavien dit: S'il avouoit sa faute, & anathématisoit son erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit: Dites-vous qu'il y a deux natures, & que J. C. nous est consubstantiel: dites. Eutychés répondit: j'ai lu dans S. Cyrille & S. Athanase, qu'il est de deux natures avant l'union: mais après l'union & l'incarnation, ils ne disent plus deux natures, mais une. Florentius dit; Confessez-vous deux natures après l'union? dites. Eutychés répondit: Faites lire saint Athanase, vous verrez qu'il ne dit rien

p. 230.

de semblable. Basile de Seleucie dit: Si vous ne dites deux natures après l'union, vous admettez un mélange & une confusion. Florentius dit: Qui ne dit pas de deux natures, & deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile se leva, & s'écria: La foi n'est point forcée. Longues années aux empereurs, longues années. Nôtre foi est toûjours victorieuse. Il ne se rend pas, pourquoi l'exhortez-vous.

XXIX. Condamnation d'Eutychés.

Flavien prononça la sentence en ces termes; Eutychés, jadis prêtre & archimandrite, est pleinement convaincu, & par ses actions passées, & par ses déclarations presentes, d'être dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de suivre opiniâtrement leurs blasphêmes: d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'égard à nos avis & à nos instructions, pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant & gémissant sur sa perte totale, nous déclarons de la part de J. C. qu'il a blasphêmé, qu'il est privé de tout

rang

Digitized by Google

rang sacerdotal, de notre communion, & du gouvernement de son monastere; faisant savoir à tous ceux qui lui parleront, ou le frequenteront ci-après, qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication. Cette sentence fut souscrite par trente-deux évêques & vingt-trois abbez, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre & quatre laïques. Les plus connus sont, André, Fauste, qui semble être le fils de saint Dalmace, Martin, Job, Manuel, Abraham, Marcel abbé des Acemetes. Les évêques les plus considerables étoient Flavien de C. P. Saturnin de Marcianople, Basile de Seleucie, Seleucus d'Amasée, Ethericus de Smyrne, Julien de Co député de saint Leon. Le concile étant fini, Eutychés dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appelloit au concile de Rome, d'Egypte & de Jerusalem, & Florentius le dit aussi-tôt à Flavien, comme il montoit à son appartement. Ce mot dit à la dérobée ne laissa pas de servir à Eutychés de prétexte, pour se vanter d'avoir appellé au pape, à qui en effet il écrivit.

Ap. Conc. Calch act. 1. p. 244. C. D.

Leo. epist. 10. al. 8.

XXX.
S. Marcel abbé des Acemetes.

Vita ap. Sur. 29. Decemb.

Saint Marcel abbé des Acemetes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille considerable. Etant à la fleur de son âge, il perdit ses parens qui lui laisserent de grands biens: mais loin de s'abandonner au plaisir, il alla à Antioche, & s'occupa à l'étude & à la pieté. Ensuite il donna son bien aux pauvres, & alla à Ephese, où il y avoit alors plusieurs personnes distinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à transcrire des livres, & y gagnoit de quoi subsister & faire l'aumône, passant dès lors presque toute la nuit en prieres. La réputation de saint Alexandre, fondateur des Acemetes, l'attira à C. P.

c. 23.

c. 4. 5.

Digitized by

& il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrès dans la perfection : en sorte que prévoyant qu'on l'éliroit abbé après la mort de saint Alexandre, il sortit, & alla visiter les autres monasteres, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, & ne revint au lieu qu'après l'élection de l'abbé Jean, qui toutefois lui fit part des soins du gouvernement.

n. 7. On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie, nommée Gomon, à demi lieuë de C. P. où il transfera sa communauté, & y fonda une maison, qui fut depuis nommée le grand monastere des Acemetes, & ils le nommerent aussi *Irenaion*, c'est-à-dire en Grec, paisible : à cause de la tranquillité & de la liberté qu'ils y trouverent plus grande qu'à C. P. où la nouveauté de leur institut leur avoit attiré des contradictions & du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, & Marcel diacre en même jour.
n. 9. 10. Il étoit estimé & respecté des plus sages de la communauté ; mais quelques autres l'accusoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du soin des ânes, ce que Marcel accepta en presence de toute la communauté, & s'y engagea même par écrit, pour le reste de sa vie. Mais ces envieux détrompez, le conjurerent de reprendre ses premiers emplois.

n. 11. Peu de tems après, l'abbé Jean étant mort, Marcel fut élû en sa place ; & il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il fallut augmenter considerablement les bâtimens du monastere. La providence y mit ordre : un homme très-riche nommé Pharetrius, se vint donner à lui, avec ses enfans encore fort jeu-
n. 12. nes & tous ses biens. Alors Marcel fit une plus grande église, une infirmerie, & un lo-

ge-

gement pour les hôtes, & repara les anciens *c. 30.*
bâtimens, qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort désintereſſé. Son frere, qui avoit de grands biens, l'ayant inſtitué heritier, il diſtribua toute ſa ſucceſſion à d'autres monaſteres d'hommes & de filles, dont il con- *c. 27.*
noiſſoit les beſoins, ſans en rien garder pour le ſien. On raconte de lui pluſieurs miracles, & entr'autres celui-ci. Un moine nommé Paul, étant malade, envoya prier Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans ſon monaſtere occupé à parler des dogmes de la foi, avec l'évêque de Calcedoine. Sitôt que la converſation fut finie, il alla trouver Paul, mais il étoit déja mort, & on ſe diſpoſoit à l'enterrer. Marcel ſenſiblement afligé, ſe mit en prieres, & toucha le mort, qui ſe leva auſſi-tôt, & commença à parler. Marcel pria les aſſiſtans de n'en rien dire; mais ils ne purent s'empecher de publier ce miracle. On tira du monaſtere de Marcel *c. 13.*
quantité d'excellens ſujets, & ceux qui bâtiſſoient des égliſes ou des monaſteres, lui demandoient de ſes diſciples. Après avoir donné à la priere la nuit & une grande partie du jour, il donnoit le reſte à la charité du *c. 35.*
prochain. Il recevoit premierement ceux qui avoient des peines d'eſprit, & leur donnoit des conſeils tirés de l'écriture & de ſon experience. Enſuite il donnoit audience à ceux qui ſe plaignoient d'avoir reçu quelque tort; & leur donnoit des lettres de recommandation pour les juges & les magiſtrats, & quelquefois pour l'empereur même. En troiſiéme lieu, il alloit viſiter les malades, pour leur procurer toute ſorte de ſecours. Il acceptoit ſouvent des arbitrages, pour termi-

ner des differends & reconcilier des ennemis. Tel étoit S. Marcel abbé des Acemetes, qui assista au concile de C. P. & souscrivit à la condamnation d'Eutychés.

XXXI. Lettre d'Eutychés à S. Leon. *Collect. Lup. c. 222.*

Celui-ci se voyant condamné, écrivit au pape S. Leon une grande lettre, où il se plaint de l'accusation d'Eusebe de Dorylée. Je n'ai pas laissé, dit-il, de me presenter au concile, quoiqu'accablé de maladie & de vieillesse, quoique je n'ignorasse pas la conjuration formée contre moi. J'ai presenté une requête qui contient ma profession de foi: mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes, que je suivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Ephese. On vouloit me faire confesser deux natures, & anathématiser ceux qui le nient: pour moi je craignois la défense du concile, de rien ajouter à la foi de Nicée, sachant que nos saints peres Jule, Felix, Athanase & Gregoire ont rejetté le mot de deux natures, & je n'osois raisonner sur la nature du Verbe divin, ni anathématiser ces peres, c'est pourquoi je priois qu'on en fît raport à vôtre sainteté, protestant de suivre en tout vôtre jugement. Mais sans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une sentence de déposition, & ma vie même étoit en danger, si on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les superieurs des autres monasteres de souscrire ma déposition: ce qui ne s'est jamais fait contre les héretiques déclarez, ni contre Nestorius même: jusques-là, que comme je proposois en public ma confession de foi, pour me justifier devant le peuple, ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, & en ar-

arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui étes le défenseur de la religion, puisque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathématise Apollinaire, Valentin, Manés, Nestorius, & ceux qui disent que la chair de Notre-Seigneur est descendu du ciel, & toutes les heresies, jusqu'à Simon le magicien. Je vous prie, que sans avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi, ce que vous jugerez à propos, & ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vêcu soixante dix ans dans la continence & les exercices de pieté. J'ai joint à cette lettre l'une & l'autre requête, celle que mon accusateur a présentée au concile, & celle que j'y ai portée, & qu'on n'a pas voulu recevoir, & ce que nos peres ont décidé, touchant les deux natures. On trouve ensuite de cette lettre une prétenduë lettre du pape Jules à un évêque Denys, où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit, qu'il ne faut reconnoître en JESUS-CHRIST qu'une nature; comme l'homme est une seule nature, quoique composé de corps & d'ame, qui sont de nature differente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules soit veritable. En même tems l'empereur Theodose écrivit aussi à saint Leon, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'église de Constantinople, sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y remettre la paix; & on ne peut douter qu'Eutychés n'eût obtenu cette lettre par le credit de l'eunuque Chrysapius son protecteur.

AN. 449.

c. 224.

Saint Leon ayant reçû ces lettres, écrivit ainsi à Flavien : Je m'étonne que vous ne m'ayez rien écrit de ce scandale, & que vous n'ayez

Leo. ep. 20.

AN. 448. pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voyons pas avec quelle justice il a été séparé de la communion de l'église. Mais comme nous désirons de la maturité dans les jugemens des évêques, nous ne pouvons rien décider sans connoissance de cause, envoyez-nous donc par quelque personne convenable, une ample relation de tout ce qui s'est passé, & nous apprenez quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi, afin que nous puissions, suivant l'intention de l'empereur, éteindre la division. Il ne sera pas difficile, puisque le prêtre Eutychès a déclaré dans son libelle, que s'il se trouve en lui quelque chose de repréhensible, il est prêt à le corriger. Cette lettre est datée du douziéme des calendes de Mars, sous le consulat d'Asterius & de Protogene, c'est-à-dire, le dix-huitiéme de Février 449. La réponse à l'empereur est du premier de Mars.

Epist. 21. al. 7.

XXXII. Letre de Flavien à saint Leon *Post epist. 21. S Leon. Conc. Calced. 1. p. c. 4*

La lettre du pape à Flavien lui ayant été renduë par le comte Pansophius, il lui fit réponse par une lettre, qui porte en substance: Eutychès veut renouveller les heresies d'Apollinaire & de Valentin, soutenant qu'avant l'incarnation de JESUS-CHRIST il y a deux natures, la divine, & l'humaine: mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature; & que son corps pris de Marie, n'est pas de notre substance, ni consubstantiel à sa mere, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusebe, & sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son heresie de sa propre bouche, comme vous apprendrez par les actes, que nous vous envoyons par ces lettres. Il est juste que vous en soyez instruit: car Eutychés

chés, au lieu de faire penitence pour appaiser Dieu, & nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler notre église, en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, & presentant à l'empereur des requêtes insolentes. Nous voyons aussi par vos lettres, qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'impostures, en disant, qu'au tems du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à votre sainteté : ce qui n'est pas vrai; mais il a prétendu vous surprendre par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, très saint pere, à employer ici votre vigueur ordinaire. Faites votre propre cause de la cause commune : autorisez par vos écrits la condamnation prononcée regulierement, & fortifiez la foi de l'empereur. Cette affaire n'a besoin que de votre secours, c'est à-dire, de votre consentement, pour procurer la paix, & empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, & qui troubleroit toutes les églises du monde. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, étoit un concile œcumenique, qui fut en effet convoqué à Ephese. AN. 449.

XXXIII. Revision de la condamnation d'Eutychés.

Lib. brev. c 11. Conc. Calced p 241. Ibid. p. 236. D.

Les requêtes d'Eutychés à l'empereur, dont parle Flavien, tendoient à une revision des actes du concile de CP. qu'il prétendoit n'avoir pas été fidelement redigez; ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par son ordre une assemblée à Constantinople, dans le baptistere de l'église, le sixiéme des ides d'Avril, sous le consulat de Protogene, c'est-à-dire, le huitiéme d'Avril 449. composée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile précedent & Thalassius de Cesarée y présidoit. Mais le patrice Florentius regloit toute l'action, & Mace-

Digitized by Google

donius tribun & notaire, faisoit l'instruction.
An. 449. On avoit reçu à CP. les lettres du pape Saint
p. 229. bis B. Leon quelques jours avant cette assemblée.
Eutychés n'y vint pas en personne, mais il envoya les moines Constantin, Eleusinius, & Constantius. Eusebe de Dorylée s'opposa à leur entrée, disant : Si Eutychés se défend par procureur, je n'ai qu'à me retirer. Meliphtongue, évêque de Juliopolis, soûtint la même chose, & que le concile œcumenique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être reservées ; mais l'ordre de l'empereur l'emporta, & l'on fit entrer les procureurs d'Eutychés.

On voulut encore faire jurer les évêques
p. 440. D. sur la verité des actes en question: mais Basile de Seleucie dit : Jusques ici nous ne sçavons point que le serment ait été deferé aux évêques, & le patrice n'insista pas. Flavien representa les notaires qui avoient redigé les actes du concile. Le patrice leur commanda de les apporter. Aëtius, l'un d'entr'eux, fit plusieurs remontrances, pour s'en défendre, attendu que les actes ne pouvoient être suspects, sans que le soupçon retombât sur les notaires. Enfin, par ordre du concile, il re-
p. 245. B. presenta les actes originaux, & Constantius de la part d'Eutychés, en rapporta une copie. On commença la lecture, & il n'y eut aucune
p. 248. B. difficulté sur les deux premieres sessions. On fit ensuite diverses chicanes sur les réponses d'Eutychés, rapportées par ceux qui avoient été envoyez pour le citer, & sur celles qu'il
p. 269. avoit faites de sa bouche dans le concile. On
p. 233. B. prétendit aussi que tout le concile n'avoit pas prononcé anathême contre lui. Sur quoi Aëtius dit : Il arrive souvent dans les con-

cile

ciles, qu'un des évêques dit quelque chose qui est écrit & entendu, comme dit par tout le concile; on en a ainsi usé de tout tems. Les souscriptions approuvent tout. Et à une autre occasion, il dit : Souvent les évêques disent plusieurs choses dans les conciles, comme en conference commune, & par maniere de conseil, qu'ils ne permettent pas d'écrire. AN. 449. p. 240. C.

Constantin, un des procureurs d'Eutychés, dit ensuite : Quand on lut la sentence de déposition, il appella aux conciles des très-saints évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jerusalem, & de Thessalonique ; & cela n'est point dans les actes. Le patrice dit : Comme on faisoit du bruit après le concile fini, il me dit tout bas, qu'il appelloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie, & à celui de Jerusalem ; je ne crus pas raisonnable que Flavien l'ignorât, & je lui allai dire. Basile de Seleucie dit : Je le dis en verité, le concile étant encore assemblé, comme on lui proposoit de reconnoître les deux natures sans mélange ni confusion, il dit : Si les peres me le commandent, celui de Rome & celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appellant, mais en disant : Je n'ose le dire à cause des peres. Flavien dit : Je ne lui ai point oüi dire, mais au très-magnifique patrice, comme je m'en allois à mon appartement haut, après la fin du concile. Le patrice dit : Que les autres évêques disent, s'ils ont connoissance qu'Eutychés ait appellé. Ils déclarerent qu'ils n'en avoient rien oüi. p. 244. B.

Eutychés presenta encore une requête à l'empereur, pour faire entendre le silenciaire Magnus, sur quelques particularitez du concile : ce qui lui fut accordé. Magnus compa- p. 256.

AN. 449. parut le cinquiéme des calendes de May, c'est-à dire, le vingt-septiéme d'Avril, la même année 449. pardevant Ariobinde, maître des offices, & déclara qu'on lui avoit montré la sentence de condamnation d'Eutychés, toute écrite avant le concile. Macedonius, tribun & notaire, déclara aussi qu'Asterius, prêtre & notaire, l'avoit averti que les autres notaires avoient falsifié les actes. Cette procedure fut encore faite à la poursuite de Constantin, procureur d'Eutychés.

p. 345.

Lib. breuv. c. 11. Conc. Calced. c. 1 p. 5.

On obligea ensuite Flavien à donner sa confession de foi par ordre de l'empereur. Il y déclare qu'il suit les conciles de Nicée, de CP. & d'Ephese; & qu'il reconnoît en J. C. deux natures aprés l'incarnation en une hypostase & une personne; qu'il ne refuse pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvû que l'on ajoûte *incarnée* & *humanisée*. Il anathématise tous ceux qui divisent J. C. en deux, & particulierement Nestorius.

XXXIV. Convocation d'un concile à Ephese.

Niceph. lib. XIV. c. 47.

Lib. brev. c. 12.

Cependant l'eunuque Chrysaphius, protecteur d'Eutychés, écrivit à Dioscore, évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriser tous ses desseins, s'il vouloit prendre la défense d'Eutychés, & attaquer Flavien & Eusebe de Dorylée. Il excita aussi l'imperatrice Eudocia à embrasser le même parti, principalement pour chagriner Pulquerie. Eutychés de son côté, pria Dioscore de prendre connoissance de l'affaire, & d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. Dioscore écrivit à l'empereur, qu'il falloit assembler un concile universel; & il l'obtint facilement, par les sollicitations d'Eudocia & de Chrysaphius. Nous avons la lettre de convocation adressée à Dioscore, donné à CP. le troisiéme des calendes d'Avril,

d'Avril, après le consulat de Posthumien & de Zenon, c'est-à-dire, le trentiéme de Mars 449. Elle porte : que s'étant élevé quelques doutes sur la foi, qui troublent les ames, l'empereur a ordonné aux évêques de s'assembler. Vous donc aussi, dit-il à Dioscore, vous prendrez avec vous dix métropolitains de votre dépendance, & dix autres évêques, pour vous trouver à Ephese le premier jour d'Août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embarasser le concile ; & si quelqu'un y manque, sa conscience en sera chargée. Quant à Theodoret, évêque de Cyr, à qui nous avons déja ordonné de ne s'occuper que de son église ; nous lui défendons de venir au concile, jusques à ce que le concile assemblé le trouve à propos. L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques, c'est-à-dire, que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de sa province.

AN. 449. *Conc. Calced. act.* 1. *p.* 99.

Le quinziéme de Mai suivant, fut donnée une autre lettre de l'empereur, adressée à Dioscore, portant : Nous avons appris que plusieurs archimandrites d'Orient, & les peuples catholiques, disputent avec chaleur contre quelques évêques, qui passent pour Nestoriens : c'est pourquoi nous ordonnons que le très-pieux prêtre & archimandrite Barsumas se trouvera à Ephese pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre séance avec votre sainteté, & avec tous les peres. L'empereur écrivit aussi à Barsumas, lui attribuant d'avoir souffert de grands travaux pour la foi, & lui donnant séance & voix dans le concile. C'étoit Eutychés & Dioscore qui lui procuroient cet honneur, pour exclu-

p. 10. *B.*

p. 105. *A.*

Digitized by Google

clure du concile les autres abbez qui ne leur
AN. 449. étoient pas favorables.

Il y eut aussi deux laïques, destinez pour
Ibid. D. assister au concile, comme commissaires de l'empereur; sçavoir, Elpide, comte du consistoire, c'est-à-dire, conseiller d'Etat, & Euloge, tribun & notaire. Leur commission les charge d'empêcher qu'il n'arrive du tumulte dans le concile; & si quelqu'un y en excitoit, de le mettre en lieu de seureté, & en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychés, doivent assister au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne sera permis d'agi-
p. 107. C. ter aucune autre affaire, avant celle de la foi. Proclus, proconsul d'Asie, eut un ordre particulier de prêter main-forte aux deux commissaires, pour empêcher le désordre dans le concile. Il y eut encore une lettre generale de
Ibid. E. l'empereur au concile, pour en marquer le sujet, qui est de terminer la question de foi, émûë entre Flavien & Eutychés, & chasser des églises tous ceux qui tiennent ou favorisent l'erreur de Nestorius. Enfin il y eut une der-
p. 180. C. niere lettre à Dioscore, par laquelle l'empereur lui donne la présidence du concile; sçachant bien, ajoûte-t-il, que les saints archevêques Juvenal de Jerusalem, Thalassius, & tous les zelez catholiques seront d'accord avec votre sainteté. Il écrivit en même forme à Juvenal de Jerusalem.

Le pape Saint Leon fut aussi invité au concile avec les évêques d'Occident; mais il ne
Leo. epist. 28. al. 13. c. 4. reçut la lettre de l'empereur, que le troisiéme des ides de Mai, c'est-à-dire, le treiziéme. Il ne restoit plus que deux mois & demi, jusques au premier d'Août, où devoit commencer le concile; & la plus grande partie de ce

tems

Digitized by Google

tems se seroit passé à préparer le voyage des évêques, puisqu'il falloit tenir un concile à Rome, y nommer des députez, & leur donner leurs instructions. S. Leon se contenta donc d'écrire diverses lettres, pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile: ou dumoins, faire en sorte que la foi y fût conservée. Il écrivit premierement à l'empereur Theodose, le vingt-cinquiéme de Mai, lui declarant son attachement pour la foi de Nicée : mais que comme il condamne Nestorius; il ne condamne pas moins ceux qui nient que J. C. ait pris la verité de nôtre chair, c'est à dire Eutychés. C'est pourquoi il suplie l'empereur de faire assembler un concile en Italie. Toutefois voyant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne se tînt à Ephese, il destina pour y envoyer, Jules évêque de Pouzole, René prêtre du titre de S. Clement, Hilarius diacre & Dulcitius notaire, & les chargea de plusieurs lettres.

AN. 449.

Epist. 23. *al.* 9.

V. Quesn. not. 39. *ad ep.* 24.

XXXV. Lettre de S. Leon à Flavien. *Ep* 24. *al.* 19.

La plus importante est la lettre à Flavien évêque de C. P. où S. Leon explique à fond ce qu'il faut croire sur le mystere de l'incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychés, qui est tombé dans l'erreur, faute d'avoir etudié l'écriture, & d'avoir même fait attention aux termes du symbole, que savent tous les fideles; car ils disent qu'ils croyent en Dieu le pere tout puissant, & en J. C. son Fils unique Nôtre-Seigneur, qui est né du S. Esprit & de la vierge Marie. Ces trois articles, ajoûte S. Leon, suffisent pour ruiner presque toutes les machines des heretiques; car en croyant que Dieu tout-puissant & éternel, est pere, on montre que son Fils lui est coéternel, consubstantiel, & entie-

c. 2.

entierement semblable. C'est le même Fils éter-
AN. 449. nel du Pere éternel, qui est né du S. Esprit & de la vierge Marie. Cette generation temporelle n'a rien ôté, ni rien ajouté à la generation éternelle; mais elle a été employée toute entiere à la réparation de l'homme, pour vaincre la mort & le démon: car nous n'aurions pû surmonter l'auteur du péché & de la mort, si celui-là n'avoit pris nôtre nature, & ne l'avoit fait sienne, qui ne pouvoit être infecté par le peché, ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du S. Esprit dans le sein de la Vierge sa mere, qui l'a enfanté comme elle l'avoit conçu; sans préjudice de sa virginité. S. Leon passe ensuite aux preuves de l'écriture, & montre que le Verbe a
Matth I. I. pris une véritable chair: par l'évangile, qui
Rom. I. I. le nomme fils de David & d'Abraham: par S. Paul, qui dit qu'il a été fait du sang de David selon la chair: par la promesse faite à
Gen XII. 3. Abraham, de benir toutes les nations par
Gal. III. 8. son Fils, expliquée par S. Paul, & apliquée
Isaï. VII. 14 IX 6. à J. C. par les propheties d'Isaïe, touchant l'Emmanuel fils d'une vierge, & l'enfant qui est né pour nous. D'où il conclut que J. C. n'a pas eu seulement la forme d'un homme; mais un corps veritable tiré de sa mere. L'operation du S. Esprit n'a pas empêché que la chair du Fils ne fût de même nature que celle de la mere, elle a seulement donné la fécondité à une vierge.

c. 3. Donc l'une & l'autre nature demeurant en son entier, a été unie à une personne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel & impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, tout ce qu'il s'est chargé de réparer:

réparer; mais il n'a point ce que le trompeur y a mis: il a pris la forme d'esclave, dans la soüillure du peché. Une nature n'est point alterée par l'autre : le même qui est vrai Dieu est vrai homme: il n'y a point de mensonge dans cette union : Dieu ne change point par la grace qu'il nous fait : l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit : le Verbe & la chair gardent les operations qui leur sont propres. L'écriture prouve également la verité des deux natures.

AN. 449.

c. 4.

Il est Dieu, puisqu'il est dit: Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu. Il est homme, puisqu'il est dit : Le Verbe a été fait chair, & a habité en nous. Il est Dieu: Toutes choses ont été faites par lui, & sans lui rien n'a été fait. Il est homme, né d'une femme, soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine : l'enfantement d'une vierge, montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau, & le Très-haut loüé par les anges. Herode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de saint Jean, & en même tems la voix du Pere le déclare son fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par le démon : comme Dieu, il est servi par les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme : mais il est certainement d'un Dieu, de rassasier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive ; de marcher sur la mer, & d'appaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort, & de le ressusciter : d'être attaché à la croix, & de changer le jour en nuit : faire trembler les élemens, & ouvrir au larron

Gal. IV. 4.

ron les portes du ciel. Comme Dieu il dit : Le
AN. 449. pere & moi nous ne sommes qu'un. Comme homme : Le pere est plus grand que moi : car encore qu'en Jesus-Christ il n'y ait qu'une personne de Dieu & de l'homme ; toutefois autre est le sujet de la souffrance commune à l'un & à l'autre, & autre le sujet de la gloire commune.

c. 5. C'est cette unité de personne, qui fait dire que le Fils de l'homme est descendu du ciel, & que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge : que le Fils de Dieu a été crucifié & enseveli, comme nous disons dans le symbole, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine.
1. Cor. II. 8. L'apôtre dit : S'ils avoient connu le Seigneur
Matth. XVI. 16. de majesté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jesus-Christ demande à ses apôtres : Et vous, qui dites-vous que je suis ? moi qui suis le Fils de l'homme, & que vous voyez avec une veritable chair. Saint Pierre répond : Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant, le reconoissant également Dieu & homme. Après sa resurrection il montroit son corps sensible & palpable, avec les trous de ses playes : il parloit, mangeoit & habitoit avec ses disciples, & en même tems il entroit, les portes fermées, leur donnoit le Saint Esprit, & l'intelligence des écritures : montrant ainsi en lui les deux natures distinctes & unies.

Eutychés niant que notre nature est dans le Fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean :
1. Joan. IV. 2. Tout esprit qui confesse que Jesus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu, & tout esprit qui divise Jesus-Christ n'est pas de Dieu ; & c'est l'Ante-Christ. Car qu'est-ce que diviser Jesus-Christ, si ce n'est en separer la nature humaine ? L'erreur touchant la nature du corps de

J. Gr

J. C. aneantit par nécessité sa passion, & l'efficace de son sang. Et quand Eutychés vous a répondu: Je confesse que Nôtre-Seigneur étoit de deux natures avant l'union, mais après l'union, je ne reconnois qu'une nature: je m'étonne que vous n'avez point relevé un si grand blasphême, puisqu'il n'y a pas moins d'impieté à dire que le Fils de Dieu étoit de deux natures avant l'incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui avant l'incarnation. Ne manquez pas de lui faire retracter cette erreur, si Dieu lui fait la grace de se convertir. Mais en ce cas, vous pourrez user envers lui de toutes sortes d'indulgence; car quand l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, c'est alors que la foi est le plus utilement défenduë. Telle est la fameuse lettre de Saint Leon à Flavien, destinée à être lûë dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'église Romaine.

AN. 446. c. 6.

XXXVI. Autre lettre de saint Leon. *Epist. al.* 11. c. 2.

S. Leon s'explique aussi en écrivant à Julien évêque de Corson légat à C. P. afin qu'il eut de quoi soutenir la verité contre les hérétiques, conjointement avec Flavien. Co, ou Coos est une petite isle près de Gnide, aujourd'hui nomée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit, qu'Eutychés accusoit les catholiques de Nestorianisme; mais que son heresie niant la verité de l'incarnation, détruisoit toutes les suites de ce mystere, & toute l'esperance des chrétiens. Il faut donc croire que le Verbe ne s'est point changé en chair, ni en ame, puisque la divinité est immuable, & que la chair ne s'est point changée au Verbe, & il ne doit point paroître impossible, que le Verbe avec la chair & l'ame fasse un seul J. C. puisqu'en chaque homme

c. 2.

me la chair & l'ame, qui sont de natures si
AN. 449. differentes, font une seule personne. Quand Eutychés à dit, qu'avant l'incarnation il y
c. 3. avoit deux natures, il faut qu'il ait crû que l'ame du Sauveur avoit demeuré dans le ciel, avant que d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge. Ce qui est contre la foi catholique; car il n'a pas pris une humanité déja créée, mais il l'a créée en la prenant; & c'est retomber dans l'opinion condamnée d'Origene que les ames ayent vécu & agi avant que d'être mises dans le corps. L'ame de J. C. n'est pas distinguée des nôtres, par la diversité du genre, mais par la sublimité de la vertu. Sa chair ne produisoit point de désirs contraires à l'ésprit: il n'y avoit point en lui de combat; mais seulement des affections soumises à la divinité.

p. 26. *al* 12, E. S. Leon écrivit en même tems à l'empereur Theodose, lui déclarant les légats qu'il envoyoit, pour tenir sa place au concile, & pour y porter l'esprit de justice & de misericorde: afin, dit-il, que l'erreur soit condamnée, puisqu'on ne peut douter quelle est la foi chrétienne, & que l'on pardonne à Eutychés, s'il se repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoyé. Il écri-
Ep. 27. *al.* 13. vit à sainte Pulquerie, loüant son zele contre tous les héretiques de son tems. Il parle d'Eutychés avec compassion, comme y croyant plus d'ignorance que de malice, & esperant
c. 3. sa correction: Mais, ajoute-t-il, s'il presiste dans son erreur, personne ne pourra revoquer la sentence que les évêques ont prononcée contre lui. Il rend raison pourquoi il ne va pas au concile en personne; premierement parce qu'il n'y en a pas encore d'exemples; puis

puis à cause de l'état présent des affaires, qui ne lui permet pas de quitter Rome sans mettre le peuple au désespoir. On étoit continuellement en allarmes dans cette décadence de l'empire, & on craignoit alors principalement les Huns, qui entrerent en Italie trois ans après. AN. 449.

S. Leon écrivit aussi à Fauste, à Martin & aux autres abbez de C. P. qui avoient souscrit à la condamnation d'Eutychés, pour les encourager à la défense de la foi, les renvoyant à sa lettre à Flavien; où je pense, dit-il, avoir suffisamment expliqué nôtre doctrine, afin que vous la receviez par le ministere de vôtre prélat. Enfin il écrivit une lettre au concile d'Ephese, qui est comme la commission de ses légats. Il y reconnoît que l'empereur à convoqué le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus autentique, & il donne pouvoir à ses légats, d'ordonner en commun avec le concile, ce qui sera agréable à Dieu. C'est-à-dire, premierement de condamner l'erreur, ensuite de rétablir Eutychés, s'il se retracte, & s'il condamne son héresie. Dans toutes ces lettres, il renvoye à la lettre à Flavien, & elles sont toutes six de même date, des ides de Juin, sous le consulat d'Asterius & de Protogene; c'est-à-dire du treiziéme de Juin 449. Par une autre lettre à l'empereur Theodose, il s'excuse d'aller au concile, comme dans la lettre à Pulcherie, & ajoûte: La foi est si évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raisonnable de ne point indiquer de concile: car ce n'est pas une question sur laquelle on puisse douter.

Ep. 28. al. 14.

Ep. 29. al. 15.

Conc. Calch. p. 1. c. 13.

Ep. 33. al. 17.

Flavien écrivit une seconde lettre à S. Leon; où

AN. 449. *Post. epist.* 33. *Leon. Conc. Calch. part.* 1. c. 6.

où il explique de nouveau les errreurs d'Eutychés & sa condamnation, dont je vous ai, dit-il, envoyé les actes il y a long-tems, afin que vous fassiez connoître son impieté à tous les évêques de vôtre dépendance, & que personne, ignorant ses erreurs, ne comunique avec lui, par lettres ou autrement. On voit ici que Flavien ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais seulement l'execution du sien, dans le patriarchat d'Occident. Et ce n'étoit pas sans sujet, qu'il craignoit qu'Eutychés n'y cherchât de la protection. Il s'adressa à S. Pierre Chrysologue évêque de Ravenne, séjour ordinaire de l'empereur Valentinien: mais la réponse qu'il en reçut ne lui étoit pas avantageuse. Elle commence ainsi:

XXXVII. Lettre de saint Pierre Chrysologue à Eutychés. *Post. epist.* 23. *Leon. Conc. Calch. part.* 1. c. 15.

J'ai lû tristement vos tristes lettres; car comme la paix des églises nous donne une joye celeste; ainsi la division nous afflige, principalement quand elle a de telles causes. Les loix humaines éteignent après trente ans les differends des hommes, & après tant de siecles on dispute sur la génération de J. C. que la loi divine nous propose, comme inexpliquable. Vous n'ignorez pas comme Origene s'est égaré, en recherchant les principes, & Nestorius en discourant des natures. Il raporte ensuite quelques passages de l'écriture, sur le mystere de l'incarnation, & ajoute: Je vous ferois une plus ample réponse, si nôtre frere Flavien m'avoit écrit sur cette affaire. Car puisque vous vous plaignez vous-même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons, ni vû, ni apris de ceux qui étoient presens? Je vous exhorte, mon venerable frere,

Digitized by Google

frere, à vous soumettre en tout, à ce qui a été écrit par le bienheureux pape de Rome; car saint Pierre, qui vit & préside dans son siege, donne la vraie foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, l'affection que nous avons pour la paix & pour la foi, ne nous permet pas de juger les causes de la foi, sans le consentement de l'évêque de Rome. Depuis cette lettre nous ne voyons plus de mention de ce Saint, à qui l'élegance de son discours a donné le surnom de Chrysologue, c'est-à-dire, parole d'or. Il nous reste de lui cent soixante & seize sermons, la plûpart sur des sujets de l'évangile; & l'église honore sa mémoire le second jour de Decembre.

AN. 449.

Martyr. R. 2. Dec.

XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Ephese.

Conc. Calced. act. I. p. 115.

Le concile d'Ephese convoqué par l'empereur, pour le premier jour d'Août, s'assembla le huitiéme du même mois, c'est-à-dire selon les Romains, le sixiéme des ides d'Août; selon les Egyptiens, le quinziéme de Mesori, indiction troisiéme, après le consulat de Zenon & de Posthumien, qui est l'an 449. La séance se tint au même lieu où s'étoit tenu le premier concile d'Ephese, dans l'église nommée Marie. Il y eut cent trente évêques des provinces d'Egypte, d'Orient, d'Asie, du Pont & de Thrace. Dioscore d'Alexandrie tenoit la premiere place, suivant l'ordre de l'empereur; ensuite est nommé Jules tenant la place du pape saint Leon. Car c'est ainsi qu'il faut lire, suivant les meilleurs exemplaires latins, & les anciens historiens, & non pas Julien; & c'est Jules de Pouzzole que le pape avoit envoyé. Après lui sont nommez Juvenal de Jerusalem, Domnus d'Antioche, Flavien de C. P. qui n'avoit ainsi que le cinquiéme lieu, comme le plus nou-

Evagr. hist. c. 10. Brev. hist. Eutych. to. 4. conc. p. 1079 D. Prosp. Chr. Ap. & Prot. Boss. p. 53 V. Quesn. not. 39. ad. Epist. 24. S. Leon. & Baluz. præf in Conc. Calced. n. 30. 31.

AN. 449. nouveau de tous les patriarches. Après les cinq patriarches, sont nommez les exarques, & les métropolitains, ou leurs vicaires : savoir, Etienne d'Ephese, Thalassius de Cesarée en Cappadoce, Eusebe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sebaste en Armenie, Cyrus d'Aphrosiade en Carie, Erasistrate de Corinthe, Quintilius d'Heraclée à la place d'Anastase de Thessalonique, & les autres que l'on peut voir dans les actes. Après tous les évêques, sont nommez les prêtres, premierement l'abbé Barsumas, puis quatre députez d'évêques absens; & enfin les derniers de tous, le diacre Hilarus, & le notaire Dulcitius légat du pape. Il n'est point parlé du prêtre René, parce qu'il étoit mort en chemin dans l'isle de Delos. Eutychés étoit aussi à Ephese: ni le vœu de ne point sortir de son monastere, ni son grand âge, ni ses infirmitez ne l'avoient point empêché de faire ce voyage.

Conc. Calced. act. 1. 119 C. sup. XXV. n. 37.

Jean prêtre & primicier des notaires, apparemment de l'église d'Alexandrie, fit la fonction de promoteur, comme avoit fait le prêtre Pierre dans le premier concile d'Ephese; & après avoir dit le sujet du concile en termes generaux, il lut par ordre de Dioscore la lettre de l'empereur, pour la convocation du concile. Ensuite l'évêque Jules légat du pape dit : Notre saint pape Leon a été appellé en la même forme. Comme il parloit latin, Florentius évêque de Lydes lui servoit d'interprête. Le diacre Hilarus par le même interprête, ajoûta : Notre empereur très-chrétien a appellé par ses lettres notre bienheureux évêque Leon, pour assister au saint concile, & sa sainteté l'auroit fait s'il

p. 122. B.

y

y en avoit quelque exemple. Mais vous savez que le pape n'a assisté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Ephse, ni à aucun autre semblable: c'est pourquoi il nous a envoyez ici pour le representer, & nous a chargez de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioscore dit: Que l'on reçoive les lettres écrites au saint concile écumenique, par notre très saint frere Leon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean proposa de lire une autre lettre de l'empereur à Dioscore; & Juvenal de Jerusalem en ordonna la lecture. C'étoit la lettre qui ordonnoit que Barsumas assisteroit au concile. Juvenal dit: J'ai reçu un pareil ordre touchant Barsumas; c'est pourquoi il est raisonnable qu'il assiste au concile. Ensuite le comte Elpide lut la commission de l'empereur, pour lui, & pour le tribun Euloge, & fit faire la lecture de la lettre de l'empereur au concile, qui accusoit Flavien d'avoir émû des disputes sur la foi contre Eutychès.

AN. 449.

d 126. A.

p. 127.

Alors Thalassius, évêque de Cesarée dit: Que suivant l'intention de l'empereur, marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la question de la foi, toute autre affaire cessante. L'évêque Jules, légat du pape en convint. Dioscore dit: Nous ne sommes pas assemblez pour exposer la foi que nos peres ont déja exposée; mais pour examiner si les nouvelles opinions conviennent aux décisions des peres. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriez-vous changer la foi des peres? Le concile dit: Si quelqu'un la change, qu'il soit anathême: Si quelqu'un y ajoûte, qu'il soit anathême. Gardons la foi de nos peres. Ils firent encore quelques acclama-

Digitized by Google

AN. 449. p. 131. E.

tions à la louange de Dioscore. Alors le comte Elpide dit : Puisque vous êtes d'accord sur la foi, ordonnez que l'on fasse entrer l'archimandrite Eutychès, qui est le sujet de cette action ; & qu'il vous explique ses sentimens. Le concile y consentit ; & quand il fut entré, Thalassius de Cesarée l'invita à expliquer ses défenses.

XXXIX. Requête d'Eutychès. p. 134. A.

Eutychès dit : Je me recommande au Pere, & au Fils, & au Saint-Esprit, & à votre justice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile assemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi, faites-le lire. On le lut : Il contenoit le symbole de Nicée, avec une protestation de vivre & de mourir suivant cette foi, & d'anathématiser, Manes, Valentin, Apollinaire, Nestorius, & tous les héretiques, jusqu'à Simon le Magicien ; & ceux qui disent que la chair de Jesus-Christ est descenduë du ciel. Ensuite il ajoûtoit : Vivant suivant cette foi, j'ai été accusé par Eusebe évêque de Dorylée, qui a donné contre moi des libelles, où il me nommoit héretique, sans specifier aucune héresie : afin qu'étant surpris & troublé dans l'examen de ma cause, il m'échappât de dire quelque nouveauté. L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui étoit presque toûjours avec mon accusateur ; croyant, parce que j'avois accoûtumé de ne point sortir du monastere, que je ne me presenterois pas, & qu'il me déposeroit comme défaillant. En effet lorsque je venois du monastere à C. P. le silentiaire Magnus, que l'empereur m'avoit donné pour ma sureté, me dit : que ma presence étoit désormais inutile, & que j'étois déja condamné, avant que d'être

p. 135. E.

p. 142. A.

sup. n. 31

tre oüi. Sa deposition le fait voir. Quand je me fus presenté à l'assemblée, on refusa de recevoir, ni de faire lire ma confession de foi ; & quand j'eus declaré de vive voix, que ma créance étoit conforme à la décision de Nicée, confirmée à Ephese, on vouloit m'y faire ajoûter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Ephese, & du concile de Nicée, je demandai que votre saint concile en fût informé, étant prêt de me soumettre à ce que vous approuveriez. Comme je parlois ainsi, on fit lire la sentence de déposition, que Flavien avoit dressée contre moi, longtems auparavant, comme il avoit voulu ; & l'on changea plusieurs choses aux actes, comme il a été verifié depuis à ma requête, par ordre de l'empereur. Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjetté vers vous, ni aucun respect pour mes cheveux blancs, & les combats que j'ai soutenus contre les héretiques : mais il m'a condamné d'autorité absoluë. Il m'a livré pour être mis en pieces comme héretique, par la multitude amassée exprès dans la cathedrale & dans la place, si la providence ne m'avoit conservé. Il a fait lire en diverses églises la sentence prononcée contre moi, & a fait souscrire les monasteres ; ce qui ne s'est jamais fait, comme vous sçavez, même contre les heretiques. Il l'a envoyée en Orient, & l'a fait souscrire en plusieurs endroits par les évêques & les moines, qui n'avoient point été juges : quoiqu'il eût dû commencer par l'envoyer aux évêques, à qui j'avois appellé. C'est ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous & à l'empereur, afin que vous soyez ju-

AN. 449.

p. 145. sup. n. 33.

juges du jugement rendu contre moi.

AN. 449. Après cette lecture, Flavien de Constantinople dit : Son accusateur étoit Eusebe; ordonnez qu'il entre. Le comte Elpide dit : L'empereur a ordonné que ceux qui ont été juges, soient maintenant parties. Je répons donc à l'archevêque Flavien, que l'acusateur a rempli sa fonction; il prétend avoir gagné sa cause : ainsi le juge a fait passer en sa personne la qualité d'accusateur, comme il s'observe dans les tribunaux seculiers. Vous êtes maintenant assemblez pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accusateur, & recommencer un nouveau procès. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on lise tout le reste des actes de la cause. Dioscore ne manqua pas d'être de cet avis, & les autres évêques le suivirent. Ainsi Eusebe de Dorylée n'entra point dans le concile, quoiqu'Eutychés fut admis. Après que tous les évêques eurent opiné pour la lecture des actes, Dioscore demanda aussi l'avis à Jules légat du pape, qui dit : Nous voulons que l'on lise les actes, à condition que l'on lise auparavant les lettres du pape. Le diacre Hilarus ajoûta : D'autant plus que les très-saint évêque de Rome n'a écrit ses lettres, qu'après s'être fait lire les Actes, dont vous demandez la lecture. Euthychès dit : Les envoyez du très saint archevêque de Rome Leon me sont devenus suspects ; car ils logent chez l'évêque Flavien, ils ont diné chez lui, & il leur a rendu toutes sortes de services. Je vous prie donc, que ce qu'ils pourroient faire contre moi, ne me porte aucun préjudice. Dioscore dit : Il est dans l'ordre de lire premierement les actes de la cause, puis les lettres du très pieux évêque de Rome

p. 46. D.

p. 150.

me. On éluda ainsi pour la seconde fois la lecture de la lettre du pape; & on lut les actes du concile tenu à Constantinople le huitiéme de Novembre 448. & les jours suivans, dont Flavien & Eutychés avoient fourni chacun un exemplaire.

AN. 449.

sup. n. 24. 2. *&c.*

XL.
Lecture des actes de C. P &c.
p. 151, E.

En lisant le libelle d'Eusebe de Dorylée contre Eutychés, comme on nommoit S. Cyrille, le concile d'Ephese s'écria: La mémoire de Cyrille est éternelle. Dioscore & Cyrille n'ont qu'une foi. Maudit qui y ajoûte, maudit qui en ôte. Jules légat du pape dit: Le siége apostolique croit ainsi. Après qu'on eut lu la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche, pour la réünion où il insiste sur la distinction des deux natures Eustache évêque de Beryte dit: que saint Cyrille s'étoit encore expliqué dans plusieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Melitine, à Valérien d'Icone, & Successus de Diocesaré, où il dit entre autres ces paroles: Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une seule nature du Verbe incarné: & confirme cette expression par le témoignage de saint Athanase.

p. 174.

p. 223. *A.*

Quand ce vint à la derniere session, à l'endroit où Eusebe de Dorylée pressoit Eutychés de confesser deux natures après l'incarnation, & que Jesus-Christ nous est consubstantiel selon la chair: le concile d'Ephese s'écria: Otez, brûlez Eusebe. Qu'il soit brûlé vif: qu'il soit mis en deux: comme il a divisé, qu'on le divise. Dioscore dit: Pouvez-vous souffrir ce discours, qu'on dise deux natures après l'Incarnation? Le concile dit: Anathême à qui le soutient. Dioscore dit: J'ai besoin de vos voix & de vos mains: si quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main.

Digitized by Google

Le le concile dit: Si quelqu'un dit deux natures, anathême. Et après qu'on eut lû la déclaration d'Eutychés. Dioscore dit: Quelle profession de foi approuvez-vous? celle d'Eutychés, dit le concile. Eusebe est un impie: faisant allusion à son nom, qui signifie pieux. Après les actes du concile de C. P. on lut aussi ceux de l'assemblée tenuë le huitiéme d'Avril 449. pour la revision de ses actes, & l'information du vingt-septieme d'Avril.

AN. 449. *ibid.* E.

p. 236. *D.* *sup n.* 35. *p.* 245. C.

Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis, y étant invitez par Dioscore. Juvenal de Jerusalem commença, & dit: Euthychés ayant toujours déclaré qu'il suit l'exposition de foi de Nicée, & ce qui a été fait au premier concile d'Ephese: je l'ai trouvé très-orthodoxe, & j'ordonne qu'il demeure dans son monastere & dans son rang. Le concile dit: Ce jugement est juste. Domnus d'Antioche dit: Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de Constantinople au sujet d'Eutychés, j'ai souscrit à sa condamnation: mais sur le libelle qu'il vient de donner au concile, où il confesse la foi de Nicée, & du premier concile d'Ephese, je suis d'avis comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre, & la conduite de sa communauté. Etienne d'Ephese, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, & tous les autres évêques opinerent de même: excepté les légats du pape, dont il n'est point fait mention. Barsumas opina après tous les évêques, & comme il étoit Syrien, & ne parloit pas Grec, le moine Eusebe lui servit d'interprête. Enfin Dioscore comme président, donna son sufrage le dernier en faveur d'Euthychés.

p. 256. *D.*

p. 276. *A.*

Ensuite le prêtre Jean fit la lecture d'une re-

Digitized by Google

requête présentée par les moines de la communauté d'Eutychès en ces termes : Touchez des promesses de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignitez, nos charges & nos esperances, pour former une communauté de moines jusques au nombre de trois cens, sous la conduite du très pieux archimandrite Eutychès ; & nous y vivons la plûpart depuis plus de trente ans. Mais le réverendissime évêque Flavien, au lieu de nous encourager & de nous proteger, a opprimé notre pasteur par des calomnies ; & l'ayant déposé, nous a fait dire par le prêtre Theodose accompagné de quelques autres clercs, de nous séparer de lui, & ne pas même lui parler ; & de conserver à Flavien les biens du monastere au nom des pauvres : car c'étoit là à quoi il tendoit : autrement, que nous serions privez des divins mysteres, avec notre abbé. AN. 449. p. 277.

En effet le saint autel, que Flavien lui-même avoit dressé six mois avant cette entreprise, est sans sacrifice ; nous sommes demeurez liez de cette injuste censure, jusques à votre saint concile ; & quelques-uns de nos freres sont morts en cet état. Nous avons passé dans cette affliction la fête de la Nativité de Notre Seigneur, celle de l'Epiphanie, & celle de la Résurrection, où les évêques donnent l'absolution à la plûpart des pécheurs, & où les princes font grace aux criminels. Il y a neuf mois que nous souffrons cette rigueur, observant en tout le reste les exercices ordinaires de la regle monastique. C'est pourquoi nous vous supplions d'avoir compassion de nous, de nous rendre l'usage des sacremens, & d'imposer à celui qui nous a ainsi traitez, la peine de son injustice. Cette re-

Digitized by Google

AN. 449. *p. 280. E.*

requête étoit souscrite par le prêtre Narses, dix diacres, trois soudiacres & seize autres moines, trente-cinq en tout, Dioscore leur demanda leur confession de foi; & ils declarerent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychès; sur quoi de l'avis de Juvenal de Jerusalem & de tout le concile, ils furent déclarez absous & rétablis dans la communion de l'église & les fonctions de leurs ordres.

XLI. Condamnation de Flavien, &c.

p. 281 D. p. 284. &c sup. liv. XVI. n. 56. p. 292. p. 295. p. 300. E

Ensuite Dioscore proposa de faire lire ce qui avoit été décidé sur la foi dans le premier concile d'Ephese; & les autres évêques l'ayant approuvé, on lut les actes de la sixiéme session tenuë le vingt-deuxiéme de Juillet 431. contenant le symbole de Nicée, les passages des peres sur l'Incarnation, la requête de Charisius avec la fausse confession de foi de Theodore de Mopsueste, & les extraits des livres de Nestorius. Après cette lecture, Dioscore dit: Je crois que vous approuvez tous l'exposition des peres de Nicée, confirmée par le concile précedent tenu ici; & nous avons oüi qu'il ordonne: que si quelqu'un dit, ou pense quelque autre chose, ou fait quelque autre question, il doit etre condamné. Que vous en semble? Que chacun dise son avis par écrit. Thalassius de Cesarée declara, qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée & d'Ephese, & qu'il détestoit tous ceux qui pensoient quelque chose de contraire. Les autres évêques opinerent de même: Jules legat du pape declara, que c'étoit le sentiment du siege apostolique. Mais le diacre Hilarus ajoûta: cela est conforme aux lettres que le siege apostolique vous a écrites; & si vous les faites lire, vous verrez qu'elles sont conformes à la verité. Toutefois on

p. 301. D. p. 304 B.

n'eut

Digitized by Google

n'eut point d'égard à sa remontrance.

Au contraire Dioscore ayant posé son principe, en tira la consequence qu'il prétendoit, & dit: Le saint concile de Nicée, & le saint concile d'Ephese ont exposé la foi, & ordonné, que quiconque diroit autre chose seroit condamné. Vous voyez d'ailleurs, que Flavien ci-devant évêque de C. P. & Eusebe de Dorylée ont tout renversé, & causé du scandale dans toutes les églises. Il est donc clair qu'ils se sont eux-mêmes soumis aux peines ordonnées par nos peres. C'est pourquoi en confirmant leurs décisions, nous avons jugé que les susdits Flavien & Eusebe sont privez de toute dignité sacerdotale & épiscopale. Dites tous votre avis, pour être inseré aux actes; & sçachez que les empereurs seront informez de tout ce qui se fait aujourd'hui. Flavien dit: Je vous recuse. Hilarus diacre de l'église Romaine dit: *Contradicitur*; c'est-à-dire: On s'y oppose. Et ce mot latin fut inseré dans les actes grecs.

AN. 449.

p. 303.

Toutefois Juvenal de Jerusalem prononça, ainsi que Dioscore, la déposition de Flavien & d'Eusebe, comme ayant alteré la foi de Niéce & d'Ephese; & il fut suivi de Domnus d'Antioche, de Thalassius de Cesarée, d'Eusebe d'Ancyre, d'Etienne d'Ephese & de tous les autres. Barsumas même prononça comme juge, aprés tous les évêques. Ensuite ils souscrivirent tous, excepté les légats du pape. C'est ce que portent les actes du concile d'Ephese, mais les choses ne s'y passerent pas si doucement.

Quand Dioscore commença à prononcer sa sentence contre Flavien, Onesiphore évêque d'Icone se leva avec plusieurs autres; & prit les

Conc. Calsed. act. 1. p. 233.

AN. 449. les genoux de Dioscore en le suppliant de n'en rien faire. Dioscore se leva de son siege & debout sur son marche-pied, il dit : Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre chose; & comme les évêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria : Où sont les comtes ? On fit entrer le proconsul avec une grande multitude de soldats, armez d'épées & de bâtons, & avec des chaînes. Ainsi la plûpart des évêques souscrivirent par force sur un papier blanc : ayant été retenus jusques au soir enfermez dans l'église, sans leur donner de repos. Ceux qui demeurerent unis à Flavien, & qui ne voulurent pas souscrire, furent envoyez en exil. Le diacre Hilarus s'échappa à grande peine, & vint à Rome par des chemins détournez. Il y eut quelques autres évêques déposez dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention; sçavoir Ibas d'Edesse & Daniel de Carres son neveu, Aquilin de Byblus, & Savinien de Petre. Theodoret y fut aussi déposé; quoiqu'absent; & même Domnus d'Antioche, pour avoir rétracté sa souscription forcée à la condamnation de Flavien; ce qui se passa ainsi par l'artifice de Dioscore. Trois jours après la séance, où Flavien avoit été déposé, Dioscore produisit dans le concile des lettres, que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de saint Cyrille : les accusant d'obscurité, & le fit déposer comme suspect de Nestorianisme, quoiqu'il fût absent & malade. On ne sçait ce que devint Domnus depuis ce tems-là; mais on conjecture qu'il retourna au monastere de saint Euthymius, & qu'il y mourut quelque tems après. Ainsi finit

Ibid. p. 153. D.
Epist. Pulch. part. 1. Conc. Calced. c. 35.

Evagr. I. p. 10.

Niceph. XIV. c. 4. 47.
Brev. hist. Eutych. to. 4. conc. p. 1080. B.

Evagr. I. p. 10.

nit ce concile, plus connu sous le nom de brigandage d'Ephese.

An. 449.

Flavien & Eusebe furent mis en prison : mais Flavien, outre sa protestation dans le concile, donna aux légats du pape un libelle, par lequel il appelloit au siége apostolique. Après le concile Dioscore se retira aussitôt, & prononça une excommunication contre le pape saint Leon, qu'il fit souscrire par environ dix évêques qui étoient sortis d'Egypte avec lui. On envoya Flavien en exil : mais au bout de quelques jours il mourut à Hypepe en Lydie, des coups de pieds & des autres mauvais traitemens qu'il avoit reçus ; principalement de Barsumas, & de ses moines. L'église honore sa memoire le dix-huitiéme de Fevrier. A sa place, & apparemment après sa mort on ordonna évêque de C. P. Anatolius diacre d'Alexandrie, qui étoit à C. P. apocrysiaire de Dioscore. Ainsi il y eut un schisme dans l'église : les évêques d'Egypte, de Thrace & de Palestine suivoient Dioscore ; ceux du Pont & d'Asie suivoient ceux de la communion de Flavien ; & ce schisme dura jusqu'à la mort de l'empereur Theodose. Ce prince publia même un édit, portant approbation du second concile d'Ephese, & défense d'ordonner aucun évêque qui soutint l'hérésie de Nestorius & de Flavien ; car il suppose que c'est la même doctrine ; & de garder les écrits de Theodoret, qu'il met au rang de ceux de Nestorius.

Libell. Theod. Conc. Calced. act. 3. p. 197. B. Prosp. Chr. init. Marc. Chr. ad. 449. Conc. Calced act. 4. p. 524. E. Martyr. R. 18. Febr. Liber. brev. c. 11.

conc. Calced. part. 3. c. 10.

Cependant saint Leon étoit fort en peine de ce qui se passoit en Orient, & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles ; c'est pourquoi trouvant l'occasion d'un homme considerable nommé Eupsychius, il écrivit à Flavien

Epist. 35. 21.

An. 449. vien, pour lui témoigner son inquietude: la lettre est de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut pleinement instruit de tout, quelque tems après, par le retour de son archidiacre Hilarus.

XLII. Ravennius évêque d'Arles.

Epist 36. al. 106.

Tandis que saint Leon étoit dans cette attente, il reçut une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faisoient sçavoir l'élection de Ravennius dans le siege d'Arles, à la place de saint Hilaire. La réponse de saint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle est adressée. Nous confirmons; dit-il, par notre jugement la bonne œuvre que vous avez faite, en consacrant dans la ville d'Arles, après la mort d'Hilaire de sainte memoire, un homme que nous n'estimons pas moins, notre frere Ravennius; & cela d'un consentement unanime selon les desirs du clergé, des magistrats & du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque, pour un siege si important, on n'attendoit pas son consentement pour le consacrer. On peut encore remarquer les termes honorables, dont use le pape saint Leon, en parlant de saint Hilaire d'Arles nonobstant tout ce qui s'étoit passé entre eux. Cette lettre est datée du vingt-deuxiéme d'Août 449. Il écrivit aussi à Ravennius, qu'il connoissoit déja; parce qu'il avoit été à Rome pour l'affaire de saint Hilaire, l'exhortant à cultiver toutes les vertus épiscopales, & à lui donner souvent des nouvelles de ce qu'il feroit dans la conduite de son troupeau. Peu de jours après, c'est-à-dire le vingt sixiéme d'Août, il lui écrivit encore pour l'avertir de se donner de garde d'un vagabond nommé Petronien, qui couroit par les pro-

sup. n. 4. Ep. 37. al. 90.

Ep. 38. al. 107.

provinces de Gaule, ſe diſant diacre de l'égliſe Romaine. Avertiſſez, dit ſaint Leon, les évêques de le rejetter de la communion de toutes les égliſes. AN. 449.

XLIII. Concile de Rome contre celui d'Epheſe. *Epiſt.* Leon 16 *al* 4. c. *ult.* *Epiſt. Hilar. ap. Leon.* 130. *Epiſt.* 40. *al* 25. *Conc. Calced. p.* 1. c. 19.

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de Septembre; & comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'Octobre, il ſe trouva aſſemblé tout à propos, pour déliberer ſur ce qui s'étoit paſſé à Epheſe, qui y fut condamné tout d'une voix; & on écrivit pluſieurs lettres au nom de S Leon & du concile. La premiere à l'empereur Theodoſe, où il ſe plaint de la violence de Dioſcore, & de l'irregularité du concile d'Epheſe. Nous avons appris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus au concile, n'ont pas aſſiſté au jugement. On a rejeté les uns, & introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire au gré de Dioſcore ces ſouſcriptions impies, ſçachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéiſſoient. Nos légats y ont réſiſté conſtamment; parce qu'en effet tout le myſtere de la foi chrétienne eſt détruit, ſi on n'efface pas ce crime qui ſurpaſſe tous les ſacrileges. Nous vous conjurons donc mes confreres & moi, de peur que notre ſilence ne nous rende coupable devant le tribunal de J. C. nous vous conjurons devant l'inſeparable Trinité, & devant les ſaints anges, d'ordonner que toutes choſes demeurent au même état où elles étoient avant tous ces jugemens: juſques à ce que l'on aſſemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques.

Et enſuite: Toutes les égliſes de nos quartiers & tous les évêques vous ſupplient avec larmes, puiſque les nôtres ont fidelement re-

AN. 446. reclamé; & que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation que vous ordonniez la célebration d'un concile general en Italie: pour ôter tous les doutes sur la foi, & toutes les divisions qui blessent la charité. Que les évêques des provinces Orientales y viennent aussi; afin que ceux qui se sont écartez par foiblesse, puissent être rétablis. Vous verrez par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien notre demande est necessaire, aprés un appel interjetté. On ne doute pas que ces canons de Nicée ne fussent ceux de Sardique; & l'application qu'en fait saint Leon, est remarquable. Car encore qu'ils semblent déferer au pape seul le jugement des appellations interjettées par les évêques: saint Leon le défere au concile universel, & conclut la nécessité de s'assembler, tant de la disposition de ces canons, que de l'appellation interjettée par Flavien. La seconde lettre synodale de saint Leon & du concile de Rome est à sainte Pulquerie. Il s'y plaint, comme dans la précedente, que sa lettre à Flavien n'a pas été luë à Ephese: il déclare que tous les évêques d'Occident conservent la communion avec Flavien, & prie la princesse d'appuyer auprés de l'empereur la demande d'un concile universel. La troisiéme lettre est au clergé, aux magistrats & au peuple de C. P. pour les consoler, & les exhorter à demeurer fermes dans la foi & dans l'obéissance de leur évêque. Car, dit saint Leon, quiconque osera usurper le siege de Flavien de son vivant, ne sera jamais dans notre communion ni au nombre des évêques. La quatriéme lettre est à Fauste, Martin, Pierre, Magnus, Elie & Emmanuel, tous

sup. liv. XII. n. 39 & liv. XXIV. n. 6.

V. Quesn. Dissert.

Epist. 41. al. 26.

Epist. 45. al. 22.

Epist. 47. al. 28.

tous prêtres & abbez de Constantinople & tend à même fin, de les consoler & les affermir dans la foi, & l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres synodales sont de même date du jour des ides d'Octobre, sous le consulat d'Asterius & de Protogene, c'est-à-dire du quinziéme d'Octobre 449. AN. 449.

Saint Leon écrivit encore d'autres lettres en son particulier. Premierement à saint Flavien, pour le consoler & l'encourager : car il n'avoit pas encore appris sa mort. A Anastase de Thessalonique pour le feliciter de ne s'être point trouvé à Ephese, & l'exhorter à demeurer ferme dans la foi & la communion de Flavien, & à soûtenir les autres. A Julien de Co; tout de même, pour l'encourager. Au clergé, aux magistrats; & au peuple de Constantinople, pour les instruire plus au long de la foi de l'Incarnation, qu'ils doivent conserver. Cette derniere semble avoir été écrite plus tard que les autres: car saint Leon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoïé copie; & qui devoit être celles par lesquelles ils avoient désaprouvé publiquement la déposition de Flavien. S. Leon dans cette lettre apporte entre autres preuves de l'Incarnation le sacrement de l'Eucharistie : où les enfans même, dit-il, reconnoissent de leur bouche la verité du corps & du sang de Jesus-Christ. C'est qu'alors les enfans les recevoient, & repondoient *Amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en son particulier à sainte Pulquerie, pour lui faire excuse de ce qu'il n'avoit pas été à Constantinople lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle. Il lui marque comme les choses s'étoient passées à Ephese; la peine qu'il avoit euë à se sauver, &

Epist. 46. *al.* 27.

Epist. 43. *al.* 29.

Epist. 44. *al.* 30.

Epist. 46. *al.* 23.

Conc. Calced. p. 1. *c.* 24.

Digitized by Google

& les violences de Dioscore, condamnées par le pape & par tout le concile d'Occident.

AN. 449.

XLIV.
Theodoret écrit à saint Leon
Epist. 113. ap. S. Leon. p. 531.

Theodoret ayant aussi appris ce qui s'étoit passé à Ephese, écrivit au pape saint Leon une grande lettre, où il reconnoît d'abord, que le saint siége tient en tout le premier rang. Il s'étend ensuite sur les loüanges de Rome, & de saint Leon en particulier. Il releve son zele contre les Manichéens, & sa lettre à Flavien, qu'il dit avoir luë, & admirée comme le langage du saint Esprit. Puis venant à sa cause, il se plaint de l'injustice de Dioscore, qui l'a condamné sans l'appeller, & sans l'attendre, absent & éloigné de trente-cinq journées. Il represente ses travaux pour l'église. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque sans avoir reçû aucun reproche, ni sous Theodote, ni sous les évêques d'Antioche ses successeurs. J'ai ramené à l'église plus de mille Marcionites, & quantité d'Ariens & d'Eunomiens: il ne reste pas un hérétique dans les huit cens paroisses que je gouverne. Dieu sait combien j'ai reçû de coups de pierres, & quels combats j'ai soutenus contre les payens & les Juifs. J'ai écrit plusieurs ouvrages depuis vingt ans, il en fait le denombrement. On y peut voir aisement, si j'ai gardé la regle de la foi, ou si je m'en suis écarté.

c. 2. c. 3. c. 4. c. 5.

Ne rejettez pas, je vous supplie, ma très-humble priere, & ne méprisez pas ma vieillesse, chargée d'oprobres après tant de travaux. Avant toutes choses, je desire sçavoir de vous, si je dois acquiescer à cette injuste déposition. J'attens votre décision. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus personne, & j'attendrai, le jugement de Dieu. Il m'est

c. 6.

m'eſt témoin que je ne ſuis pas en peine de mon honneur, mais du ſcandale, & de ce que plusieurs d'entre les ſimples, principalement d'entre les héretiques convertis, peuvent me regarder comme héretique : voyant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, & n'étant pas capable de diſcerner la doctrine, ni de conſiderer que depuis tant d'années d'épiſcopat, je n'ai acquis, ni maiſon, ni terre, ni ſepulcre, ni pas même une obole : mais j'ai embraſſé la pauvreté volontaire, ayant diſtribué mon patrimoine auſſi-tôt après la mort de mes parens, comme ſait tout l'Orient. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius & Abram corévêque, & Alypius exarque des moines, qui ſont chez nous, ne pouvant aller moi-même vers vous, à cauſe des ordres de l'empereur, qui me retiennent, comme les autres.

AN. 449.

c. 7.

Il chargea les mêmes deputez de trois autres lettres. A René prêtre de l'égliſe Romaine, & un des legats pour le concile d'Epheſe, dont Theodoret ne ſçavoit pas la mort: au contraire il ſuppoſe qu'il a aſſiſté au concile. Il y reconnoît la primauté du ſaint ſiége ſur toutes les égliſes du monde, principalement par la pureté de la foi qui n'a jamais été infectée d'aucune hereſie. La ſeconde lettre eſt à l'archidiacre de Rome, c'eſt-a dire à Hilarus, à qui toutefois Theodoret parle, comme ne ſçachant pas qu'il eût été à Epheſe. La troiſiéme, à un évêque nommé Florentius: mais dans la lettre il parle en plurier, comme aux évêques d'Occident, qui devoient avec ſaint Leon prendre connoiſſance de ſa cauſe. En même tems il écrivit au Patrice Anatolius, le priant d'obtenir pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé

Epiſt. 116.

Ep. 118.

Ep. 117.

Ep. 119.

de Vaiſon: la ſeconde députation étoit des évêques de la province d'Arles, qui avoient envoyé un prêtre nommé Petrone & un diacre nommé Regulus, chargez d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainſi: Il eſt notoire à toutes les Gaules, & n'eſt pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la premiere, qui a reçu un évêque; ſçavoir S. Trophime envoyé par l'apôtre ſaint Pierre: que d'elle la foi s'eſt répanduë dans le reſte des Gaules, & par conſequent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant uſurper la primauté. Il n'eſt pas néceſſaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute ſon étenduë: il ſuffit de l'entendre de la province Narbonoiſe entiere, c'eſt-à-dire, de l'ancienne province Romaine, & ce qui eſt dit de la miſſion de ſaint Trophime par ſaint Pierre, ſignifie ſeulement qu'il fut envoyé par le ſaint ſiege. La requête continuë: Auſſi nos prédeceſſeurs ont toujours honoré l'égliſe d'Arles, comme leur mere: nos villes lui ont toûjours demandé des évêques, & ſon évêque nous a toûjours conſacré nos prédeceſſeurs & nous. Vos prédeceſſeurs ont confirmé par leurs lettres les privileges de cette égliſe comme nous ne doutons pas qu'il ne ſe trouve dans les archives du ſaint ſiege. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'égliſe Romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoûtent les avantages temporels de la ville d'Arles. Conſtantin lui a donné ſon nom: Valentinien & Honorius l'ont nommée la mere de toutes les Gaules. De leur tems on y a doné & reçu le conſulat: le préfet du prétoire y fait ſa réſidence. De-là vient que cette égliſe a toûjours

AN. 450.
Poſt Epiſt. 19. S. Leon.

AN. 450. jours eu le gouvernement, non seulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, & par commission du saint siége, de toutes les Gaules.

Epist. 50. *al.* 109. La réponse de saint Leon porte le nom de douze évêques, à qui elle est adressée, & marque que l'évêque de Vienne les avoit prévenus par ses lettres & ses députez. Les uns & les autres représenterent leurs interêts, il parut que Vienne & Arles avoient joüi tantôt l'une, tantôt l'autre, de divers avantages. C'est pourquoi saint Leon confirma l'autorité qu'il avoit déja attribué à l'évêque de Vienne, contre la prétention de saint Hilaire d'Arles, & ordonna que l'évêque de Vienne présideroit aux quatre villes voisines, Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble; & que les autres villes de la même province seroient sous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre est datée du troisiéme des nones de Mai, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à-dire, du cinquiéme Mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connoître à tous les évêques des Gaules sa lettre à Flavien, qu'il lui envoyoit avec celle de saint Cyrille. Il dit, qu'il a retenu long-tems les députez de l'église d'Arles, voulant qu'ils fussent témoins de tout ce qui se faisoit au sujet de la nouvelle hérésie contre l'incarnation: ce qui semble marquer qu'ils assisterent au concile de Rome du mois d'Octobre précedent, & il renvoye à eux pour apprendre de leur bouche, ce qui ne devoit pas être confié à des lettres.

Epist. 51 *al.* 10.

XLVI. Lettre de Valentinien à Theodose.

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de saint Pierre, c'est-à-dire,

Digitized by Google

dire, comme l'on croit à la fin de Juin de cette année 450. sa mere Galla Placidia & sa femme Licinia Eudoxia l'accompagnerent en ce voyage de pieté. Le lendemain de leur arrivée, ils allerent à l'église de saint Pierre, & quand la nuit de la vigile fut passée, c'est-à-dire le jour de la fête, le pape saint Leon se presenta à l'empereur avec plusieurs évêques de diverses provinces d'Italie; car il leur étoit ordinaire de s'assembler à Rome pour cette solemnité. Après la priere étant encore à l'autel, ils se presenterent à l'empereur & aux imperatrices, les conjurant avec larmes d'être touchez du péril où la foi étoit exposée: & leur représentant le désordre arrivé en Orient, l'injuste déposition de Flavien, par la passion de Dioscore. Ils supplierent donc l'empereur & les imperatrices par la sainteté du lieu où ils étoient, d'en écrire à l'empereur Theodose & le prier d'assembler en Italie un concile général de tout le monde, pour reparer ces desordres. Il y eut des actes dressez de cette action, contenant les prieres & les acclamations, qui s'étoient faites en cette rencontre.

AN. 450. *Conc. Calced. p. 1. c. 25. 26. &c. & post. ep. S. Leon 47.*

L'empereur Valentinien écrivit donc à Theodose, le priant de conserver la dignité de saint Pierre, & la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au dessus de toutes les églises: ensorte qu'il ait la liberté de juger de la foi & des évêques. Car c'est pour cela, ajoûte t-il, que suivant les conciles, l'évêque de Constantinople a appellé à lui. Je vous prie donc que tous les autres évêques du monde étant assemblez en Italie, le pape prenne avec eux connoissance de toute la cause, & en porte un jugement conforme à la foi & à la religion.

Les

AN. 450. Les deux imperatrices écrivirent dans le même sens. Placidie écrivit en son particulier à Pulquerie, pour l'obliger à conspirer au même dessein.

Ep. 52. al. 33. Saint Leon avoit reçu réponse de l'empereur Theodose sur la lettre synodale du mois d'Octobre 449. Theodose disoit que le concile de Nicée étoit suffisant, sans qu'il fût besoin d'en assembler de nouveau; & demandoit que le pape approuvât l'ordination d'Anatolius évêque de C. P. à la place de Flavien. Saint Leon suspend son jugement à cet égard, jusqu'à ce qu'il soit mieux informé de la foi d'Anatolius; & demande qu'il la déclare devant tout le clergé & le peuple, & envoye sa profession de foi au saint siege, pour être publiée par toutes les églises. Qu'elle soit conforme à la lettre de saint Cyrille à Nestorius, & à celle de saint Leon lui-même à Flavien; & qu'il rejette de sa communion ceux qui croyent autrement sur l'Incarnation. J'envoye, ajoûte-t-il, mes freres les évêques Abundius & Asterius, & les prêtres Basile & Senateur, afin que si l'évêque de C. P. confesse la même foi, nous nous réjouissions de la paix de l'église; & si quelques-uns s'en éloignent, que votre clémence accorde un concile universel en Italie, comme le synode assemblé pour ce sujet à Rome l'a demandé avec moi.

Ep. 53. al. 34. Il écrivit en même tems à Faustin, à Martin & aux autres abbez de C. P. au nombre de seize; les priant de se joindre à ses légats, pour solliciter la profession de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur & aux abbez, sont de même date du seiziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Valentinien

niens & d'Advienus, c'est-à-dire du dix-septiéme de Juillet 450. Trois jours aprés il écrivit à l'imperatrice Pulquerie à même fin. AN. 450. *Ep.* 54 *al.* 55.

La réponse de Theodose à l'empereur Valentinien & aux deux imperatrices Placidia & Eudoxia, ne contenoit que des discours generaux d'honnêteté pour eux, & d'attachement à la religion. Il les renvoye à ce qu'il a écrit au pape sur ce sujet, & soutient le jugement du concile d'Ephese, & la condamnation de Flavien. *Conc. Chalced. p.* 1. *c.* 29. 30. 31.

XLVII. Mort de Theodose. Marcien empereur.

L'eunuque Chrysaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au schisme de Dioscore, & qui étoit fort décrié par son avarice, fut disgracié bien-tôt aprés, envoyé dans une isle, & mis à mort, par le conseil de Pulquerie. L'empereur Theodose mourut cette même année 450. le vingt-neuviéme de Juillet, âgé de quarante-neuf ans, dont il avoit regné quarante-un. L'imperatrice Eudoxia son épouse quitta C. P. & sous pretexte d'un vœu, retourna à Jerusalem, où elle acheva ses jours, & d'où elle envoya à Pulquerie l'image de la Vierge, qui passoit pour avoir été faite par S. Luc. Ainsi Pulquerie, sœur du défunt empereur, demeura maîtresse de l'Orient. Elle fit élire empereur Marcien natif d'Illyrie, & grand capitaine. Il fut reconnu par le suffrage du sénat, de l'armée & de tous les ordres. Mais on n'attendit pas le consentement de l'empereur Valentinien, qui commandoit en Occident; & qui toutefois agréa ensuite cette élection. Pulquerie épousa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, & pour regner avec lui; mais à condition de demeurer vierge: aussi avoit-elle cinquante-un an, & il étoit avancé en âge

Marcell. Chr an. 450. *Niceph.* XIV. *c.* 49. *Prosp. in teg. h. an. Marc. Chr.* 450. *Chr. Pasch. p.* 319. *Idac. Chr. Olymp.* 30. *Evagr.* I. *c.* 21 22. *Nicep.* XIV. *c.* 50. *Theod. lect. c.* 1. 2. *Evagr.* II. *hist. c.* 1. *Evagr.* II. *c.* 16. III. 16.

An. 450.

âge. D'un premier mariage il avoit une fille nommée Euphemie, qui épousa Anthemius, depuis empereur d'Occident. Marcien étoit fort zelé pour la réligion catholique, & fort liberal envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à Hebdomon le jeudi vingt-quatriéme d'Août 450.

Chr Pasch. p. 339.

Dès le commencement de son regne, il fit une loi, pour condamner à toutes les peines les héretiques, les clercs & les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour suivre l'heresie d'Apollinaire ou d'Eutychés. Le douziéme de Novembre de l'année suivante 451. il fit une loi très-severe contre l'idolâtrie. Elle porte défenses d'ouvrir les temples fermez depuis long-tems, d'en orner les portes de festons, d'allumer du feu sur les autels, d'y brûler de l'encens, d'ofrir des libations, ou d'immoler des victimes : le tout sous peine du dernier supplice, avec confiscation de biens.

l. ult. C. de

l. 7. C de pag.

XLVIII. Concile de C. P. sous Anatolius.

Acta S. Abund. ap. Baron. an. 405. p 120.

Les légats du pape S. Leon étant partis de Rome à la fin du mois de Juillet 450. n'arriverent à C. P. qu'après la mort de l'empereur Theodose, & furent reçus favorablement par Marcien & Pulquerie. Anatolius évêque de C. P. assembla un concile des évêques qui se trouvoient présens, avec les abbez, les prêtres & les diacres. Abundius évêque de Come l'un des légats, présenta la lettre de S. Leon à Flavien. Elle fut luë publiquement, & trouvée conforme aux autoritez des peres latins & Grecs, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son consentement, & y souscrivit, disant, anathême à Eutychés & à Nestorius, à leur dogme, & à leurs sectateurs. Tous les assistans,

évê-

Digitized by Google

Evêques, prêtres abbez & diacres en firent autant. AN. 450.

Ensuite les quatre légats du pape Abundius & Asterius évêques, Basile & Senateur prêtres, rendirent graces à Dieu de ce consentement, & dirent aussi anathême à Eutychés, & à tous ceux qui suivant son erreur, disoient qu'il y a eu deux natures avant l'incarnation, & une seule nature après. Ils dirent aussi anathême à Nestorius & à ses sectateurs. On ordonna dans ce même concile que les évêques qui auroient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs églises.

L'empereur Marcien fit raporter à C. P. le corps de S. Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des apôtres, avec ses prédecesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques qui avoient été exilez, pour avoir maintenu la foi catholique avec Saint Flavien : entre autres Theodoret, comme il paroît par ses lettres de remerciement aux personnes puissantes, qui avoient procuré son rapel, les patrices Anatolius & Vincomale. Il les prie de procurer la célebration d'un concile, où l'empereur & l'imperatrice assistent en personne pour empêcher le désordre. Il écrivit aussi à Abundius légat du pape une lettre, où il témoigne qu'il a souscrit à la lettre de Saint Leon à Flavien, & qu'Ibas d'Edesse & Aquilin de Byblus en ont fait autant.

Ep. Pulch. 1. p. Conc. Calced. c. 31.

Ep. 138. 139.

Ap. Baron. 450 p. 121.

L'empereur Marcien incontinent après son élection, écrivit au pape S. Leon, comme au chef de la religion, pour se recommander à ses prieres, & lui proposer en géneral la célebration d'un concile. L'imperatrice Pulque-

Conc. Calced. p. 1. c. 33.

c. 35.

Digitized by Google

AN. 450. rie lui manda ce qui s'étoit passé à C. P. la souscription d'Anatolius, la translation du corps de S. Flavien, & le rapel des exilez; le priant de contribuer de sa part à la convocation du concile. Enfin Anatolius de C. P. écrivit lui-même à S. Leon, pour rendre témoignage de sa foi, & lui envoya trois députez, Casterius prêtre, Patrice & Asclepiade diacres, qui aporterent les actes du concile de C. P. la rélation des lettres du pape, de ce qui s'y étoit passé, & les lettres de Marcien & de Pulquerie.

XLIX. Lettre de S. Leon à Marcien, &c. Ep. 58. 59. 60. *al.* 38. 39. 40. Ep. 59.

Le pape S. Leon renvoya les députez d'Anatolius après la fête de Pâque, qui en 451. fut le huitiéme d'Avril, & les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites en même jour, aux ides d'Avril, sous le consulat d'Adelphius, c'est à dire le treiziéme d'Avril 451. Il rend témoignage à Pulquerie des services qu'elle avoit rendus à l'église contre l'heresie de Nestorius, aussi-bien que contre celle d'Eutychés. Il lui recommande Eusebe de Dorylée, qui étoit à Rome, & à qui on avoit donné un successeur: car étant chassé de son siége, & un autre évêque mis à sa place, il étoit allé trouvrer le pape, & pour dissiper la calomnie du Nestorianisme, dont ses ennemis le chargeoient, il fit la profession de foi en presence des députez de C. P. declarant qu'il recevoit les decrets des trois conciles generaux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. S. Leon recomande encore à Pulquerie, Julien de Co, qui étoit toujours à C. P. & les clercs de C. P. qui étoient demeurez fideles à S. Flavien. Il félicite Anatolius de la pureté de la foi, & de la paix de l'église de C. P. Quant aux évê- Ep. 60
ques qui avoient souscrit par foiblesse à la

con-

condamnation de S. Flavien, S. Leon aprouve ce qui avoit été reglé au concile de C. P. qu'ils fussent réduits par provision à la communion de leurs églises : mais, ajoute-t-il, vous ordonnerez, avec la participation de nos légats, que ceux qui condamnent entierement ce qui a été mal fait, soient reçus à nôtre communion. Quant à ne point reciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvenal & d'Eustathe, vous observerez ce qui ne répugnera point à l'honneur de Flavien, & n'alienera pas de vous les esprits du peuple. Il recommande aussi à Anatolius, Julien de Co, les clercs fideles à Flavien, & l'église de Dorylée en l'absence d'Eusebe. Enfin il veut que cette lettre soit renduë publique. AN. 451.

Tatien, préfet de Rome, rendit à S. Leon une seconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deuxiéme Novembre de l'année précedente 450. par laquelle il lui témoignoit avoir reçu favorablement ses légats, & l'invitoit à venir en Orient, pour y tenir le concile. Que si ce n'est pas vôtre commodité, ajoutoit-il, faites-le nous savoir par vos lettres, afin que nous envoyions les nôtres par tout l'Orient, la Thrace & l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il nous plaira, & regler ce qui regarde la paix de l'église & la foi catholique, comme vous avez défini suivant les canons. S. Leon répondit le vingt-troisiéme d'Avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre que l'on examine le mystere du salut, comme si l'on doutoit de ce que l'on doit croire. Il n'est pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangelistes & des apôtres : ni d'entendre autrement les divines écri-

Conc. Calced. 1. p. c. 34.

Ep. 62. al. 41.

An. 451. écritures, que nos peres l'ont apris & enseigné, ni par consequent de remuer encore des questions impies, que le Saint Esprit a autrefois éteintes, si-tôt que le démon les a excitées. Il seroit trop injuste, que quelque peu d'insensez fissent révoquer en doute, si Eutychés a eu des sentimens impies, ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir; mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoissent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les légats qu'il doit envoyer.

En effet après le retour des premiers légats, il en envoya deux autres à C. P. Lucentius évêque d'Ascoli & Basile prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réunion de ceux qui témoigneroient un sincere repentir de s'être laissez entraîner à la faction de Dioscore, & ne les recevoir qu'avec un judicieux examen, sans toute fois les remettre trop long-tems, ni user de trop de rigueur. Il chargea ses deux légats de trois lettres de même date du septiéme de Juin 451. la premiere à l'empereur Marcien, la seconde à Pulcherie, la troisiéme à Anatolius. Dans la lettre à l'empereur, il dit: Quant au concile, vôtre clemence se peut souvenir que je l'ai demandé moi-même: mais l'état présent des affaires ne permet en aucune façon d'assembler les évêques de toutes les provinces; parce que celles dont on doit principalement les apeller, il veut dire celles d'Occident, sont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs églises. Remettez-le donc à un tems plus propre, quand par la miséricorde de Dieu, la sûreté publique sera mieux rétablie. Il prie l'impe-

Ep. 63. al. 44.

p. 63. c. 2.

Ep. 64. al. 45. c. 3.

peratrice Pulquerie de faire transferer Eutychés loin de C. P. dont son monastere étoit trop proche, & d'y mettre à sa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius, de ne rien décider encore touchant les chefs du parti, qui ont présidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du répentir; mais sans refuser leur satisfaction, la reserver à être mûrement examinée par le saint siége; & cependant ne point reciter leurs noms à l'autel dans l'église de C. P.

AN. 451. Ep. 65. al. 45. c. 2.

L. Ravages d'Attila en Gaule.

Les guerres qui troubloient alors l'empire Romain, & que S. Leon regardoit comme un obstacle au concile, étoient causées principalement par l'invasion des Huns. Ayant autrefois passé les Palus Meotides, ils s'étoient étendus jusques au Danube, & avoient obligé les empereurs d'Orient à leur payer tribut. Sous Theodose le jeune, ils avoient pillé la Thrace & l'Illyrie, & ensuite l'Achaïe & le reste de la Grece. Enfin leur roi Attila ayant soumis à sa puissance plusieurs autres rois barbares, & assemblé jusques à cinq cens mille hommes, passa cette année 451. de la Pannonie dans la Gaule, sous pretexte de faire la guerre à Theodoric roi des Visigots. Ayant passé le Rhin, il arriva à Mets la veille de Pâques, & y mit le feu; tout le peuple fut égorgé, & les prêtres massacrez jusques au pied des autels: il n'y demeura d'entier que l'oratoire de S. Etienne. Attila ravagea ensuite Reims, Cambrai, Besançon, Langres, Auxerre.

Jornand. Cassiod. Chr. Prosp. Chr Marcell. &c.

Greg. Tur. II. hist. c. 6.

A Paris l'allarme fut si grande, que les habitans songeoient à se retirer dans des places plus fortes, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais sainte Genevieve exhorta les fem-

Vita S. Genov. ap.

AN. 451. femmes à se confier en Dieu, & à s'apliquer avec leurs maris aux jeûnes & aux prieres. Plusieurs femmes vertueuses crurent son conseil, & passerent quelques jours à veiller & à prier dans le baptistere. La sainte exhortoit aussi les maris à ne point transporter leurs biens ailleurs, les assurant que les villes où ils se vouloient refugier, seroient maltraitées, & que Paris n'auroit aucun mal. A cette occasion quelques citoyens commencerent à conspirer contre elle, & à tenir des assemblées, où ils déliberoient, s'il faloit la lapider, ou la noyer dans la riviere. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, qui ayant découvert ce complot, leur dit: Gardez-vous bien de prendre une resolution si criminelle. J'ai oüi souvent le saint évêque Germain loüer cette fille, & publier ses vertus En effet les Huns n'aprocherent pas de Paris.

Boll. 3. Jan.

Mais Orleans fut assiegé & battu de beliers avec grand effort. Saint Agnan qui en étoit alors évêque, voyant la ville menacée par les Huns, alla à Arles trouver le patrice Aëtius, & l'excita à venir au secours; puis il rentra dans la ville, & exhorta son peuple à avoir recours à Dieu. Aëtius vint en effet avec Theodoric roi des Visigots, & ils firent lever le siege, lorsque les ennemis étoient déja dedans, & prêts à piller la ville. Saint Agnan mourut deux ans aprés. Il étoit natif de Vienne, & de noble race, & ayant quitté le monde dès sa jeunesse, il bâtit une cellule hors la ville, où il servit Dieu plusieurs années. Ensuite la reputation de S. Euverte ou Evurtius l'attira à Orleans, où il fut son successeur. Attila se retira dans les plaines de Champagne, où Aëtius avec le secours des Goths

Greg. Tur. II hist. c. 7. vita S. Aniani ap. Sur. 17. Nov.

Sidon. VIII. ep. 15.

Goths & des Francs, lui donna une grande bataille : il fut défait, & obligé de quitter les Gaules. La ville de Troyes exposée dans ces vastes plaines, sans armes, & sans murailles, craignoit l'approche des barbares : mais S. Loup qui en étoit évêque, sut tellement se faire respecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui jusques au Rhin, pour la conservation de sa personne, & de son armée : lui promettant de le renvoyer en sureté, comme il fit, & se recommanda encore à ses prieres. AN. 451. *Greg. II. hist c. 7. Vita S. Lup. ap. Sur. 29. Jul.*

LI. Preliminaires du concile de Calcedoine. *Conc. Calced. p. 1. c. 36. 37.*

L'empereur Marcien persista dans la résolution de convoquer incessamment un concile en Orient, les lettres furent adressées à Anatolius, & aux autres évêques des grands siéges : pour se trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des évêques de leur dépendance, qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de Septembre. L'empereur promet de s'y trouver en personne. La date est de C. P. le seiziéme des calendes de Juin, sous le consulat de Marcien, c'est-à-dire le dix-septiéme de Mai 451.

S. Leon ayant appris cette convocation, choisit deux nouveaux légats, pour envoyer au concile : Pascasin évêque de Lilibée en Sicile, & Boniface prêtre de l'église Romaine. Celui-ci fut envoyé de Rome, & Pascasin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plutôt à C. P. car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus paisible de l'Occident, & la moins exposée aux ravages des barbares. Saint Leon commença par envoyer à Pascasin la lettre à Flavien, avec quelques passages choisis des peres sur le mystere de l'incarnation, dont ses premiers lé- *Ep. 68.*

Digitized by Google

Leon lui écrivit aussi en particulier. Il soutient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point disputer sur la foi qui est certaine, & demande le rétablissement des évêques chassez de leurs siéges, pour avoir soutenu la foi catholique : sans préjudice du premier concile d'Ephese, & de la condamnation de Nestorius. Ce qu'il ajoute, à cause que les adversaires les plus zelez d'Eutychés étoient accusez de Nestorianisme. AN. 451.

Dans deux lettres à Marcien & à Pulquerie du dix-neuviéme & du vingtiéme de Juillet, il dit qu'il n'avoit désiré le concile en Italie, qu'afin que tous les évêques d'Occident pussent s'y trouver. Qu'il est d'avis d'user d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, & qu'il l'a montré par les effets ; puisqu'un grand nombre ont été déja reçus : que les chefs du parti, quoique notez, sont encore dans leurs siéges jusques au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout nôtre but est d'éteindre l'hérésie que nous détestons, & de procurer la conversion des hérétiques. *Ep 74 75. al 50. 51.* *Epist.* 75.

Les évêques étant assemblez à Nicée suivant l'ordre de l'empereur, ce prince leur écrivit une premiere fois, pour les prier de l'attendre. Quelque tems aprés, ils lui firent savoir que plusieurs étoient incommodez d'un si long séjour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit : Les légats du pape Leon jugent ma présence si nécessaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon absence. C'est pourquoi je vous prie de passer à Calcedoine, parce qu'il me sera plus facile d'y venir de C. P. où la nécessité des affaires publiques me retient. Les évêques lui *Conc. Calced. 1. p. 6. 58.* *c. 41.*

envoyerent de Nicée. Atticus archidiacre de C. P. pour lui representer, que Calcedoine en étant si proche, ils craignoient que quelques partisans d'Eutychés ne voulussent y exciter du trouble. L'empereur leur écrivit une troisiéme fois de ne rien craindre, & de venir incessamment à Calcedoine, de peur de retarder la tenuë du concile : attendu que les affaires d'Illyrie ne lui permettoient pas de s'éloigner. C'étoit les mouvemens des Huns, qui, après leur défaite des Gaules, avoient voulu rentrer en Illyrie ; mais l'empereur les en empêcha.

An. 451.

c. 42.

Au reste, il avoit donné des ordres contre les séditieux, qui voudroient troubler le concile. Premierement, par une loi dattée de cette année, le troisiéme des ides, c'est à dire le treiziéme de Juillet, portant défense d'exciter du tumulte dans les églises, par des acclamations, ou par un concours affecté ; & generalement de faire des assemblées & des conventicules à C. P. ou ailleurs, sous peine du dernier suplice contre les séditieux. L'imperatrice Pulquerie écrivit aussi à Strategius, consulaire de Bithynie, depuis que les évêques furent assemblez à Nicée, lui ordonna d'en chasser tous les clercs, les moines & les laïques, qui y étoient venus pour exciter du tumulte, & sans y avoir été apellez, ni avoir la permission de leurs évêques.

L. 5. C. de his qui ad eccles. conf.

Conc. Calced. p. 1. c. 39.

LIVRE

AN. 451.

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

Es évêques ayant passé de Nicée à Calcedoine, & les grands officiers de l'empereur s'y étant aussi rendus de C. P. le concile s'assembla dans l'église de sainte Euphemie martyre; située hors de la ville au bord de la mer, à deux stades seulement du Bosphore, c'est-à-dire à deux cens cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce, on y montoit insensiblement, & la vuë étoit délicieuse. Au dessous des belles prairies, de belles moissons, des arbres de toutes sortes: au dessus, des montagnes revêtuës de bois: la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée: en face, la ville de C. P. qui seul étoit un spectacle magnifique.

I. Ouverture du concile de Calcedoine. *Evagr.* 1r. c. 3.

D'abord on entroit dans une grande cour, ornée de colomnes de tous côtez, c'est-à-dire, un peristyle: ensuite dans la basilique, presque aussi grande & de même ornée de colomnes. De-là on entroit dans un dôme soutenu de colomnes, avec une tribune, qui regnoit tout au tour, & d'où l'on pouvoit prier & entendre l'office: sous ce dôme à l'Orient étoit le tombeau de la sainte, dont les reliques étoient dans une châsse d'argent. On y sentoit continuellement une odeur excellente: on tenoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles, & quelquefois l'évêque de C. P. y venoit avec l'empereur, les magistrats & tout le peuple. Alors l'évêque entroit dans le sanctuaire, & par une petite ouverture, qui

Digitized by Google

AN. 451. 8. Octob.

qui étoit au coté gauche du sepulcre, il y faisoit entrer une verge de fer avec une éponge, qu'il retiroit pleine de sang, & le distribuoit à tout le peuple; en sorte que l'on en portoit des gouttes par tout le monde. Près le tombeau de la sainte, étoit une peinture sur une toile, où toutes les circonstances de son martyre étoient représentées par un excellent peintre, & dont S. Astere d'Amasée nous a conservé la description. Telle étoit l'église de sainte Euphemie près de Calcedoine.

Le concile s'y assembla pour la premiere fois le huitiéme des ides d'Octobre, sous le consulat de Marcien, indiction quatriéme : c'est à dire, le huitiéme jour d'Octobre 451. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire, savoir Anatolius maître de la milice, qui avoit été consul en 440. Pallade préfet du prétoire, Tatien préfet de C. P. Vincomale, maître des offices, Sporatius comte des domestiques, ou capitaine des gardes, qui fut consul l'année suivante 452. & plusieurs autres, qui avoient exercé les plus grandes charges, & n'étoient plus que senateurs. Les évêques nommez dans les actes, sont au nombre de trois cens soixante : dont les premiers sont les légats du pape Pascasin & Lucentius, avec le prêtre Boniface : ensuite Anatolius évêque de C. P. Dioscore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche, & Juvenal de Jerusalem. L'ordre de la séance étoit tel. Les magistrats & les senateurs étoient au milieu devant la balustrade de l'autel : à leur gauche les légats du pape, puis Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Etienne d'Ephese, & les autres évê-

Act. 1. p. 94.

évêques des dioceses d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace. A la droite étoient assi Dioscore d'Alexandrie, Juvenal de Jerusalem, Quintillus d'Heraclée en Macedoine, tenant la place d'Anastase de Thessalonique, Pierre de Corinthe, & les autres évêques des dioceses d'Egypte & d'Illyrie, avec ceux de Palestine; ainsi tout le parti de Dioscore étoit de ce coté, qui étoit le moins honorable: l'évangile étoit au milieu. AN. 451.

II. Dioscore accusé.

L'évêque Pascasin légat du pape parla le premier, & s'adressant aux magistrats, il dit: Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile: donc s'il plaît à vôtre grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en latin, & son discours fut expliqué en Grec, par Beronicien secretaire du consistoire de l'empereur. Les magistrats & les senateurs dirent: Quelles plaintes particulieres y a-t-il, contre le reverendissime évêque Dioscore? Lucentius l'autre évêque légat dit: Il doit rendre raison de son jugement: car il a usurpé l'autorité de juge, & osé tenir un concile, sans l'autorité du S. siége; ce qui ne s'est jamais fait, & n'est pas permis. Pascasin ajouta: Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du pape, ni aux canons de l'église. Dioscore quitta donc sa place par ordre des magistrats, & s'assit au milieu de l'assemblée.

Alors Eusebe évêque de Dorylée s'avança au milieu & dit: Je vous conjure par la vie des maîtres du monde, faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioscore, la foi a été blessée, l'évêque Flavien a été tué: il nous

nous a déposez ensemble injustement: faites
AN. 451. lire ma requête. Les magistrats l'ordonnerent, & firent asseoir Eusebe au milieu avec Dioscore. Le secretaire Beronicien lut la requête adressée à l'empereur Marcien par Eusebe, tant pour lui, que pour la foi catholique, & pour la mémoire de Flavien. Elle chargeoit Dioscore d'avoir violé la foi, pour établir l'héresie d'Eutychés, & d'avoir condamné Eusebe injustement, & pour le faire voir, il
p. 98. D. demandoit la lecture des actes du faux concile d'Ephese. Les magistrats ayant ordonné à Dioscore de se défendre, il demanda aussi la lecture des actes; mais quand les magistrats l'eurent ordonné, il changea d'avis, & demanda que l'on traitât premierement la question de la foi. Les magistrats dirent: Il faut auparavant que vous répondiez à l'accusation. Souffrez donc que l'on fasse la lecture des actes, que vous avez demandé vous-
p. 99. sup. liv. XXVIII. n. 34. même. Constantin secretaire du consistoire, commença la lecture par la letrre de Theodose le jeune à Dioscore, pous la convocation du concile d'Ephese. Comme elle portoit noméme-
p. 102. B. ment défense à Theodoret d'y assister, les magistrats dirent: Que le reverendissime évêque Theodoret entre aussi, pour avoir part au concile, puisque le très-saint archevêque Leon l'a rétabli dans l'épiscopat, & que le très-pieux empereur a ordonné, qu'il assisteroit au saint concile.

III. Theodoret admis au concile.

Theodoret entra donc: mais si-tôt qu'il parut, les évêques d'Egypte, d'Illyrie & de Palestine, s'écrierent: Misericorde: la foi est perduë, les canons le chassent: mettez-le dehors. Les évêques d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace s'écrierent au contraire:

Nous

Nous avons souscrit en blanc ; on nous a fait souscrire à coups de bâtons : chassez les Manichéens : chassez les ennemis de Flavien : chassez les ennemis de la foi. Dioscore dit : pourquoi chasse-t-on Cyrille, que celui-ci a anathématisé ? Il vouloit dire, qu'en recevant Theodoret, on condamnoit la mémoire de S. Cyrille. Les Orientaux & ceux de leur côté s'écrierent : Chassez le meurtrier Dioscore : qui ne sait les actions de Dioscore ? les Egyptiens s'écrierent : L'imperatrice a chassé Nestorius : longues années à la princesse orthodoxe : le concile ne reçoit point Theodoret : voulant dire, qu'il étoit Nestorien. AN. 451.

Theodoret s'avança au milieu & dit : J'ai presenté requête à l'empreur : j'ai exposé les cruautez que j'ai soufertes : je demande qu'on l'examine. Les magistrats dirent : L'évêque Theodoret ayant reçu son rang de l'archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur, souffrez donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on acheve ce qui a été commencé. La présence de Theodoret ne portera préjudice à personne : tous les droits, que vous pourriez avoir contre lui, & lui contre vous, seront conservez ; vû principalement, que l'évêque d'Antioche rend témoignage, qu'il est orthodoxe. Ils firent donc asseoir Theodoret au milieu, comme Eusebe de Dorylée.

Alors les Orientaux s'écrierent : Il en est digne : les Egyptiens crierent : Ne le nommez pas évêque, il n'est pas évêque : chassez l'ennemi de Dieu : chassez le Juif. Les Orientaux crierent : L'orthodoxe dans le concile, chassez les séditieux, chassez les meurtriers. p. 103.

Ils

AN. 451. Ils continuerent quelque tems à crier ainsi de part & d'autre : enfin les magistrats dirent : Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques, & ne servent de rien aux parties: souffrez-donc que l'on fasse la lecture du tout. Les Egyptiens crierent : Chassez ce seul homme, & nous écoutons tous : nous crions pour la foi catholique. Les magistrats dirent : Ecoutez plûtôt, & permettez qu'on lise tout par ordre.

IV. Plaintes contre Dioscore. p. 111.

Les secretaires Constantin & Beronicien continuerent de lire les lettres, concernant la convocation du concile d'Ephese, & Beronicien ayant dit, que l'empereur Theodose avoit écrit à Juvenal de Jerusalem, comme à Dioscore d'Alexandrie : Dioscore dit : Vous voyez, que ce n'est pas à moi seul, que l'empereur a commis ce jugement : il a donné aussi à l'évêque Juvenal, & à l'évêque Thalassius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui est jugé, & tout le concile l'a aprouvé de vive voix & par écrit. On en a fait le raport à l'empereur Theodose d'heureuse mémoire, & il l'a confirmé par une loi generale.

Alors les Orientaux s'écrierent : Personne n'y a consenti : on nous a forcez : on nous a frapez. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacez d'exil : des soldats nous ont pressez avec des bâtons & des épées : Quel concile avec des épées & des bâtons ? Dioscore avoit pris exprès des soldats. Chassez le meurtrier. Les soldats ont déposé Flavien. Les Egytiens crierent : Ils ont souscrit les premiers. Pourquoi laisse-t-on crier des clercs? mettez dehors les gens inutiles : que ceux qui ont souscrit s'avancent

cent. Nous avons souscrit après vous.

Etienne évêque d'Ephese dit : Quand j'eus reçu à ma communion l'évêque Eusebe, & quelques autres, comme Elpide, Euloge : les soldats & les moines d'Eutychés vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cens personnes, & me vouloient tuer, en disant : Vous avez reçu les ennemis de l'empereur, vous êtes son ennemi. Je leur dis : J'exerce l'hospitalité ; je ne prens point de part à l'affaire : je n'ai pu refuser la communion à ceux qui n'en sont point exclus. Ainsi tout s'est passé par force & par violence. Les magistrats dirent : Dioscore vous a-t-il fait violence ? Etienne évêque d'Ephese répondit : On ne m'a pas laissé sortir de l'église, que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvenal, de Thalassius, & des autres évêques à qui les lettres de l'empereur étoient adressées. AN. 452. p. 114.

Thalassius évêque de Césarée dit : Il est vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'empereur, je ne sai comment : toutefois quand on a fait quelque chose, j'ai voulu l'empêcher & faire surseoir : j'en ai des témoins. Theodore évêque de Claudiopolis en Isaurie, dit : Dioscore, Juvenal, & tous ceux qui ont souscrit les premiers, qui avoient commission de l'empereur, pour décider de la foi, après avoir malicieusement concerté entre eux, nous ont engagez à juger, nous qui étions assis simplement, sans connoissance de l'affaire. On lisoit les actes : on louoit Flavien d'heureuse mémoire, nous ne disions mot, trouvant que la chose alloit bien. Après cela, pour nous épouvanter, ils s'écrierent : Coupez en deux ceux qui parlent de deux natures : divisez ceux qui divisent : ô-

AN. 451. tez, chassez, nous taxant de Nestorianisme. Chacun de nous craignit d'être chassé, comme héretique, & de perdre ceux qu'il avoit baptisez. Ne falloit-il pas nous taire ? Ils firent encore autre chose. L'empereur avoit ordonné le concile, pour juger premierement l'affaire de Flavien. Ces gens-ci s'étant assemblez plusieurs fois sans rien souscrire, ni écrire leurs résolutions, ni les avoir luës à personne, sans que personne en sçût rien, nous presenterent des papiers blancs : je dis, Dioscore, Juvenal, accompagnez d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris & leur tumulte. Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire : les autres étoient Dioscore & Juvenal, & cette multitude. Nous étions quinze de reste, que pouvions-nous faire ? Ils se sont joüez de nôtre sang, ces héretiques. Ils crioient tous d'une voix, ils nous épouvantoient, nous traitant d'héretiques, & nous ont chassez comme tels.

Les Orientaux s'écrierent : Nous disons tous la même chose. Les Egyptiens s'écrierent : Un chrétien ne craint personne : qu'on aporte du feu, & nous le verrons. Il n'y auroit point de martyrs, s'ils avoient craint les hommes. Dioscore dit : Puisqu'ils soutiennent qu'ils n'ont pas su ce qui avoit été jugé, & qu'ils ont souscrit à un papier blanc : premierement ils ne doivent pas souscrire, sans être bien informez de ce qu'avoit fait le concile, puisqu'il s'agissoit de la foi : mais qui a dressé leurs déclarations ? ordonnez-leur, je vous prie de le dire. Les magistrats ayant

p. 115. ordonné de continuer la lecture des actes, le secretaire Constantin commença de lire ceux

du

du concile d'Ephese, sur l'exemplaire fourni par Aëtius archidiacre de C. P. AN. 451.

Comme il nomma Jules légat du pape, les Orientaux s'écrierent: On l'a chassé: on n'a point reçu le nom de Leon. Ensuite sur le nom de Flavien, ils s'écrierent: Flavien est entré, comme condamné. C'est une opression manifeste. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas pris sa place. Pourquoi ont-ils mis l'évêque de C. P. le cinquiéme? Le légat Pascasin dit: Vous voyez, graces à Dieu, que nous mettons le seigneur Anatolius le premier, & ils ont mis au cinquiéme rang le bienheureux Flavien. Diogene évêque de Cizyque, dit: C'est que vous savez les canons. Les Egyptiens s'écrierent: De grace, mettez dehors les gens inutiles: l'empereur a apellé les évêques; les évêques font le concile: Pourquoi laisse-t-on crier des gens inutiles? Theodore de Claudiopolis dit: Les notaires de Dioscore crient. Dioscore dit: Je n'ai que deux notaires, deux hommes font-ils du tumulte?

V. Autres plaintes.

On vint à l'endroit des actes, où il étoit dit, que les légats du pape Saint Leon presenterent sa lettre au concile d'Ephese, & que Dioscore ordonna de la recevoir: mais qu'aussi-tôt le prêtre Jean promoteur du concile proposa de lire une lettre de l'empereur, & que Juvenal l'ordonna. Comme on lisoit cet endroit à Calcedoine, Aëtius archidiacre de C. P. dit: La lettre du très-saint archevêque Leon n'a été ni luë, ni reçuë. Les Orientaux s'écrierent: On ne nous l'a point luë, on l'eût inserée aux actes. Eusebe de Dorylée dit, parlant de Dioscore: il a reconu la lettre synodale, sans la faire lire. L'archidiacre Aëtius ajouta: Il a juré sept fois devant tout le monde

p. 122. sup. xxviii. n. 38.

de la faire lire, & il s'est parjuré. Theodore
AN. 451. de Claudiopolis dit: Nous savons tous qu'il a
p. 123. juré, & nous déclarons tous que la lettre n'a point été luë.

Les magistrats dirent: les évêques à qui l'empereur avoit donné autorité en cette affaire, doivent dire pourquoi la lettre du très-saint archevêque Leon n'a point été luë, vû principalement qu'il avoit été ainsi ordonné. Dioscore dit: Les actes font voir, que j'ai ordonné deux fois d'en faire lecture. Les magistrats dirent: Pourquoi donc ne l'a-t-on pas fait? Dioscore dit: Qu'on le demande aux autres commissaires. Les magistrats dirent: Dites clairement, qui vous voulez qu'on interroge? Juvenal & Thalassius, dit Dioscore. Repondez le premier, dirent les magistrats: on les interrogera ensuite. Dioscore repondit: Je l'ai dit: j'ai ordonné deux fois cette lecture. Eusebe de Dorylée dit: Il ment. Les magistrats interrogerent Juvenal, qui répondit: Jean prêtre & primicier des notaires dit aussi-tôt, qu'il avoit entre les mains une lettre de l'empereur, & je répondis qu'on la lût. Les magistrats dirent: Après donc la lettre de l'empereur, a-t-on aussi lû celle de l'archevêque Leon? Juvenal dit: Ni le primicier des notaires, ni personne n'a plus dit, qu'il eût en main la lettre de l'archevêque de Rome. Les magistrats interrogerent aussi Thalassius, qui dit: Je ne sai qu'une chose, c'est que je ne l'ai pas empêché, & que je n'avois pas assez d'autorité, pour ordonner seul cette lecture.

Sur un autre endroit des actes, les Orientaux, s'écrierent: Nous n'avons point dit cela. Theodore de Claudiopolis dit, parlant de

de Dioſcore : Qu'il faſſe venir ſes notaires ; car il a chaſſé tous les autres, & a fait écrire par les ſiens. Les magiſtrats dirent : De quelle main ſont écrits les actes ? Dioſcore dit : Chacun a fait écrire par ſes notaires, les miens pour moi, ceux de Juvenal pour lui, ceux de Thalaſſius pour lui : il y avoit des notaires de pluſieurs autres évêques, qui écrivoient. Juvenal dit : J'avois un notaire, qui écrivoit avec les autres. Thalaſſius dit : J'en avois auſſi un. Dioſcore dit : Vous voyez que les miens n'etoient pas ſeuls. Euſebe de Dorylée dit : Je demande qu'Etienne évêque d'Epheſe ſoit interrogé, comment ſes notaires ont été traitez par ceux de Dioſcore. Etienne interrogé par les magiſtrats, dit : Mes notaires écrivoient : ſavoir, Julien, maintenant évêque de Lebede, & Criſpin diacre. Les notaires de Dioſcore vinrent, effacerent leurs tables, & penſerent leur rompre les doigts, en leur voulant arracher leurs écritoires. Je n'ai point eu de copie des actes, & je ne ſai ce qu'ils ſont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous ſouſcrivîmes un papier & les évêques qui n'avoient pas ſouſcrit, ſouſcrivirent le lendemain ſur ma parole. Euſebe demanda qu'Etienne déclarât ſur quel papier ils avoient ſouſcrit. Etienne dit : Sur un papier blanc : car à la même heure que la condamnation fut faite, on fit auſſi la ſouſcription. Acace évêque d'Ariarathie ajouta : Nous avons ſouſcrit un papier blanc, forcez & violentez, & aprés avoir ſouffert mille maux. On nous retint juſqu'au ſoir enfermez dans l'égliſe. Malades que nous étions, on ne nous laiſſoit pas reſpirer : on fit venir des moines

AN. 451. p. 227. E.

p. 130.

AN. 451

nes & des soldats avec des bâtons & dés épées.

VI. Erreur d'Eutychés.

Sur la confession de la foi d'Eutychés, inserée dans le concile d'Ephese, il y eut plusieurs interruptions, entre autres celle-ci. Eutychés anathématisoit tous les héretiques, qui disoient que la chair de JESUS-CHRIST étoit descenduë du ciel. Sur quoi Eusebe de Dorylée dit:

p. 138.

Il a bien évité de dire, qu'elle est venuë du ciel, mais il n'a pas ajouté d'où elle est venuë. Diogene de Cyzique dit: Par vôtre grandeur nous l'avons interpellé, en disant: Seigneur Eutychés, d'où vient-elle donc? dites; & il n'a pas voulu repondre. Basile de Seleucie dit: Nous l'avons interpellé de dire la maniere de l'incarnation: si le Verbe est devenu homme par une chair qu'il ait prise; & ils nous dirent de ne pas rechercher cela, & ne reçurent point nôtre sommation. Dioscore dit: Si Eutychés a d'autres sentimens, que ceux de l'église, il est digne du feu. Je ne me soucie que de la foi catholique, & non d'aucun homme: Je ne regarde que Dieu & mon ame. Basile de Seleucie ajouta ensuite: Eutychés interrogé par l'évêque Eusebe, s'il reconnoissoit deux natures en J. C. dit: qu'il reconnoissoit deux natures avant l'union, mais une seul après l'union. Alors je lui dis: Si vous n'admettez après l'union deux natures, ni séparées, ni confuses, vous admettez confusion & mélange. Mais si au lieu de dire simplement une nature, vous ajoutez incarnée & humanisée, vous pensez comme S. Cyrille, & vous dites la même chose que nous: car il est clair que sa divinité, qu'il tient de son Pere, est autre chose que son humanité, qu'il tient de sa mere.

p. 138. B.

Les

Digitized by Google

Les magistrats dirent : Après avoir soûtenu une doctrine si orthodoxe, pourquoi avez-vous souscrit à la déposition de Flavien ? Basile de Seleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente évêques, il a bien fallu suivre leur décision. Et comme Dioscore lui faisoit des reproches, il ajoûta : Si c'eût été devant les magistrats, j'aurois souffert le martyre : mais un fils jugé par son pere, n'a point de défense. Les Orientaux & les évêques de leur côté s'écrierent : Nous avons donc failli, nous demandons tous pardon : ce qu'ils repeterent trois fois. AN. 451.

Eusebe de Dorylée se plaignit ensuite, qu'on ne l'avoit point fait entrer au concile d'Ephese, quoique Flavien l'eût demandé. Les magistrats en demanderent la raison. Dioscore & Juvenal s'excuserent sur le comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'empereur. Les magistrats dirent : Ce n'est pas là une excuse, quand il s'agit de la foi. Dioscore dit : Puisque vous m'accusez d'avoir violé les canons; comment les a-t-on observez maintenant en faisant entrer Theodoret ? Les magistrats dirent : L'évêque Theodoret est entré comme accusateur; vous l'avez oüi de sa bouche. Pourquoi donc, dit Dioscore, est-il assis au rang d'évêque ? Les magistrats dirent : l'évêque Eusebe & l'évêque Theodoret sont assis au rang d'accusateurs, comme vous êtes assis au rang d'accusé. Qu'on lise le reste. On lut les actes du concile de C.P. sous Flavien, inserez en celui d'Ephese. p. 143. p. 146. p. 150. E.

VII. Doctrine de saint Cyrille.

Quand on vint à la lecture de la lettre de S Cyrille à Jean d'Antioche, les évêques d'Illyrie s'écrierent : Nous croyons comme Cyrille. La mémoire de Cyrille est éternelle.

AN. 451. Theodoret dit ; Anathême à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, N. S. J.C. le Fils unique. Tous les évêques s'écrierent ; Nous croyons comme Cyrille ; anathême à qui ne croit pas ainsi. Les Orientaux s'écrierent ; Flavien croyoit ainsi ; c'est ce qu'il a défendu ; c'est pour cela qu'il a été déposé, Eusebe a déposé Nestorius, Dioscore a blessé la foi. Il vouloit dire qu'Eusebe avoit été le premier accusateur de Nestorius. Les Egyptiens crierent : Dieu a déposé Nestorius. Les Orientaux crierent : Leon croit ainsi, Anatolius croit ainsi. Les Egyptiens crierent : Nous croyons tous ainsi. Et après plusieurs acclamations semblables de part & d'autre, les magistrats dirent : Et comment donc avez-vous reçû Eutychés qui disoit le contraire, & déposé Flavien & Eusebe, qui soûtenoient cette verité ? Dioscore dit : Les actes le feront voir.

p. 171 D.

p. 174.

On lut la remontrance d'Eustathe évêque de Beryte, qui pour montrer que S. Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Successus de Diocesarée en Isaurie, où il dit qu'en J. C. il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. A cette lecture, les évêques Orientaux s'écrierent : C'est ce que dit Eutychès, c'est ce que dit Dioscore ; voulant dire qu'Eutychès & Dioscore attribuoient leurs erreurs à S. Cyrille. Dioscore dit : Nous ne disons ni confusion, ni division, ni changement ; anathême à qui dit confusion, ou changement, ou mélange. Les magistrats dirent : Que le saint concile dise, si la remontrance d'Eustathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille.

Mais avant que le concile répondit, Eusta-

the s'avança dans le milieu, & jettant un livre, dit : Si j'ai mal dit, voilà le livre de Cyrille; qu'on l'anathématise & moi aussi. Les Egyptiens s'écrierent : Eustathe a bien dit, il est orthodoxe. Eustathe recita par cœur ce passage de saint Cyrille : Il ne faut donc pas entendre deux natures ; mais une nature du Verbe incarné. Puis il ajoûta : Anathéme à qui dit une nature, pour nier que la chair de J. C. nous soit consubstantielle ; & anathême à qui dit deux natures, pour diviser le Fils de Dieu. Je veux aussi parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes seules, & les presenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que tout le concile voye qu'on a eu raison de le recevoir. Les magistrats dirent : Pourquoi donc avez-vous déposé Flavien; Eustathe répondit : J'ai failli. *p. 171.*

VIII.
Flavien justifié.

On lut la declaration que Flavien avoit faite dans le concile de C. P. de sa foi touchant l'Incarnation. Sur quoi les magistrats dirent: Que disent les évêques du present concile? Flavien exposant ainsi la foi, conservoit-il la religion catholique, ou se trompoit-il? Le legat Paschasin dit : Il a exposé la foi purement & entierement, & cette exposition s'accorde à la lettre de l'évêque de Rome. Anatolius de C. P. en dit autant; puis Lucentius, l'autre évêque legat, puis Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Beryte tous declarerent la doctrine de Flavien orthodoxe & conforme à celle de S. Cyrille. Alors les Orientaux s'écrierent; Le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioscore dit : Qu'on lise le reste de ses paroles, & alors je répondrai. On verra qu'il se contredit, & qu'il dit deux natures *p. 172.*

 aprés

Digitized by Google

AN. 451. après l'union, Juvenal de Jerusalem dit: Flavien a parlé conformément à Cyrille. Nous demandons qu'on lise le reste, pour voir plus clairement sa pensée. Les évêques de Palestine dirent de même. Alors Juvenal se leva avec eux, & passa de l'autre côté; déclarant ainsi qu'il abandonnoit le parti de Dioscore. Les Orientaux s'écrierent: Dieu vous a bien amené évêque orthodoxe, soyez le bien venu.

Pierre évêque de Corinthe dit: Je n'ay pas assisté au concile d'Ephese; car je n'étois pas encore ordonné évêque; mais par ce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Ensuite il se leva, & passa du côté des Orientaux qui s'écrierent: Pierre croit comme Pierre: vous êtes bien venu évêque orthodoxe. Irenée évêque de Naupacte avec les évêques d'Hellade, Quintilius Sozon; & les autres évêques de Macedoine & de Crete, & plusieurs autres évêques, entre lesquels il y avoit même des Egyptiens, se declarerent pour la mémoire de Flavien, & passerent du côté des Orientaux. Dioscore se voyant ainsi abandonné, dit: Il est clair que Flavien a été déposé, pour avoir soûtenu deux natures après l'union. J'ai des passages des peres, d'Athanase, de Gregoire, de Cyrille, qui disent qu'il ne faut pas dire après l'union deux natures; mais une nature incarnée du Verbe. On me chasse avec les peres.

p. 179.

p. 182.

IX.
Violences de Dioscore.
sup. liv. XXVII. n. 33.
Conc. Calced.
p. 233.
p. 249. F.
p. 251.

On continua de lire les actes du concile de C. P. & ceux de la revision faite à la poursuite d'Eutychès: puis on continua les actes du faux concile d'Ephese, où ceux de C. P. étoient inserez. On y lut la declaration de Basile de Seleucie, contre ceux qui après l'union admettent deux natures; où il se retractoit de ce

ce qu'il les avoit admises au concile de Constantinople. Comme on lisoit ces paroles à Calcedoine, il dit : Je ne veux point d'autres témoins. J'ai prié l'évêque Jean de faire corriger ma déclaration, par la crainte que j'ai euë de vous, réverendissime Dioscore ; car vous nous fites alors une grande violence. Des soldats entrerent en courant dans l'église avec des armes, les moines avec Barsumas, les Parabolans, & beaucoup d'autres. Qu'on prenne à serment tous les évêques ; qu'on interroge Auxone l'Egyptien ; qu'on interroge Athanase, s'ils ne vous disoient pas ; Non, Seigneur, n'abolissez pas la creance de toute la terre. Dioscore dit : Moi, je vous ai forcé ? Basile répondit : Oüi, vous nous avez forcez à cette abomination, par les menaces de cette grande multitude, après la déposition du bienheureux Flavien. Jugez de quelle violence il usoit alors, étant maître des affaires ; puisque maintenant il trouble tout le concile, quoiqu'il ne lui reste que six personnes. Je demande que tous les métropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge, & les autres déclarent sur les saints évangiles, s'il n'est pas vrai qu'après la déposition de Flavien, comme nous étions tous consternez, & n'osions ouvrir la bouche, que quelques-uns mêmes s'enfuyoient, il se dressa sur ses pieds, & dit : Voyez vous, si quelqu'un ne veut pas souscrire, il a affaire à moi. Qu'on prenne à serment Eusebe s'il n'a pas couru hazard d'être déposé, ayant un peu differé de parler. AN. 451.

Onesiphore évêque d'Icone dit : Après ce qui vient d'être lû, on lut un canon portant que personne ne fit plus aucune question touchant la foi, sous peine de déposition ou d'ex-

AN. 451. p. 253

d'excommunication. Je dis aux évêques qui étoient assis auprès de moi : On ne lit le canon, que pour déposer Flavien. Epiphane de Perge me dit : A Dieu ne plaise, s'il y a quelque chagrin, il tombera sur Eusebe. Après la lecture du canon, Dioscore dit aussi-tôt : Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien, & on la lut. Je me levai, prenant avec moi d'autres évêques : & j'embrassai ses genoux, en disant : Non, je vous conjure : il n'a point merité d'être déposé. Dioscore se leva de son siége, & étant debout sur le marchepied, il dit : Vous vous revoltez contre moi; ça les comtes. Ainsi nous souscrivîmes par force.

Dioscore dit : Il ment; j'en demande justice : donnez des témoins. Et comme Marien évêque de Synnade se leva, Dioscore lui dit : Ai-je dit en menaçant : Faites venir les comtes ? Marien dit : Comme il alloit prononcer je me levai avec Onesiphore & Nunnechius de Laodicée & d'autres : nous lui tenions les pieds en disant : Vous avez aussi des prêtres, il ne faut pas déposer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit : Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre chose. La multitude survint. Nous demeurions attachez à ses genoux, le supliant. Il lâcha cette parole : Où sont les comtes? les comtes entrerent, & amenerent le proconsul avec des chaînes & une grande multitude. Alors chacun de nous souscrivit. Dioscore dit : il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent personnes : je produirai des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire; mais votre grandeur est fatiguée ; faites remettre s'il vous plaît.

Les

Digitized by Google

Les magistrats sans avoir égard à cette remontrance interessée de Dioscore, firent continuer la lecture, pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux ; ce qui montre qu'il étoit environ six heures du soir ; car à Calcedoine le huitiéme jour d'Octobre, le soleil se couche à cinq heures trente huit minutes. Quand on vint à la condamnation de Flavien, les Orientaux s'écriérent : Anathême à Dioscore. Il l'a déposé alors, qu'il le soit maintenant lui-même, Seigneur, vengez-vous. Longues années à Leon, longues années au patriarche. Après la lecture de tous les actes du concile d'Ephese & des souscriptions, les magistrats dirent : On examinera la foi plus amplement dans la prochaine assemblée. Mais puisque dans la lecture des actes & la confession de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien de sainte mémoire, & le très-pieux évêque Eusebe ont été injustement condamnez ; nous estimons juste, sous le bon plaisir de Dieu & de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Berythe, & Basile de Seleucie, qui présidoient au concile, subissent la même peine, & soient privez par le saint concile de la dignité épiscopale selon les canons. A la charge que tout ce qui s'est passé, sera raporté à l'empereur. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement est juste. Les Illyriens dirent : Nous avons tous failli ; nous demandons tous pardon. Les magistrats avertirent tous les évêques de dresser leur confession de foi par écrit en toute liberté Ainsi finit la premiere action ou session du concile de Calcedoine.

AN. 451.

p. 300. E.

p. 305. D.

p. 321. E.

Digitized by Google

AN. 451.

X. Seconde action. 10. Octob. p. 331. p. 337.

La seconde fut tenuë le sixiéme des ides d'Octobre, c'est-à-dire le dixiéme du même mois. Les magistrats dirent : Dans la session précedente on a examiné la déposition de Flavien & d'Eusebe, & on a montré, qu'ils avoient été cruellement & irregulierement déposez. Maintenant il faut établir la veritable foi, pour laquelle ce concile est principalement assemblé. Appliquez-vous donc à l'exposer purement, sans crainte & sans complaisance, comme devant rendre compte à Dieu de vos ames & des nôtres ; en sorte que ceux qui semblent avoir des sentimens particuliers reviennent à l'unité. Car vous devez sçavoir, que l'empereur & nous, suivons la foi, qui a été enseignée par les trois cens dix-huit peres de Nicée, par les cent cinquante de Constantinople & par tous les autres peres. Les évêques s'écrierent : Personne ne fait d'autre exposition ; nous n'osons expliquer la foi ; les peres nous l'ont enseignée ; nous avons leurs expositions par écrit ; nous ne pouvons rien dire au delà.

Cecropius évêque de Sebastopolis dit : L'affaire d'Euthychés est survenuë ; l'archevêque de Rome l'a décidée, nous le suivons, & nous avons tous souscrit à sa lettre. Les évêques s'écrierent nous en disons tous autant ; ce qui est exposé suffit, il ne faut point d'autre exposition. Les Magistrats dirent : Si vous le trouvez bon, chaque patriarche choisira un ou deux évêques de sa dépendance ; ils s'avanceront au milieu de l'assemblée, & après avoir consulté sur la foi, ils la déclareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'esperons, il n'y aura plus de difficulté ; si quelques uns ont d'autres senti-

p. 340.

mens, on les verra clairement. Florentius de Sardes dit? Nous ne pouvons dicter sur le champ une exposition de foi; c'est pourquoi nous vous supplions de nous donner un terme, pour le faire avec reflexion, quoique nous n'ayons pas besoin d'être redressez : nous principalement qui avons souscrit la lettre de Leon. Cecropius de Sebastopolis dit: La foi a été bien expliquée par les trois cens dix-huit peres, & par les saints peres Athanase, Cyrille, Celestin, Hilaire, Basile & Gregoire, & maintenant par le très-saint Leon; c'est pourquoi nous demandons qu'on lise leurs écrits. Les magistrats l'ordonnerent. AN. 451.

Eunomius évéque de Nicomedie lut dans un livre le symbole de Nicée avec cette date en tête. Sous le consulat de Paulin & de Julien l'an 636. d'Alexandre, le dix-neuviéme du mois Desius, le treiziéme des calendes de Juillet, c'est-à-dire le dix-neuviéme de Juin 325. Ensuite Aëtius archidiacre de C. P. lut dans un livre le symbole du concile de C. P. second écumenique. Puis il lut la lettre de S. Cyrille à Nestorius, & celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques déclarerent par leurs cris qu'ils croyoient ainsi. Enfin le secretaire Beronicien lut dans un livre qu'Aëtius lui presenta la lettre de S. Leon à Flavien traduite en Grec. p. 341.

XI. Aprobation de la lettre de S. Leon.

Pendant cette lecture les évêques d'Illyrie & de Palestine firent quelques difficultez sur trois endroits, où la distinction des deux natures est fortement exprimée : mais sur les deux premiers, l'archidiacre Aëtius leur fit voir des passages tout semblables de S. Cyrille, p. 368. C. & Theodoret en fit autant sur le troisieme. p. 369. Après la lecture achevée, les évêques s'écrie-

 rent:

rent ; C'est la foi des peres : c'est la foi des
AN. 451. apôtres, nous croyons tous ainsi : les ortho-
p. 368. B doxes croyent ainsi : anathême à qui ne le
croit pas. Pierre a parlé ainsi par Leon : les
apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de
Leon est sainte & vraie : Cyrille a ainsi en-
seigné : memoire éternelle à Cyrille. Leon &
Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a
t-on pas lû cela à Ephese ? Voilà ce que Dios-
p. 337. C. core a caché. Après la lettre de saint Leon,
on lut les passages des peres, qu'il avoit
choisis ; sçavoir de saint Hilaire, de saint Gre-
goire de Nazianze, de saint Ambroise, de saint
p. 361. Jean Chrysostome, de saint Augustin & de
saint Cyrille.

p. 364. 365. Les magistrats demanderent : Après cela
p. 369. B. quelqu'un doute-t-il encore ? Les évêques s'é-
crierent : Personne ne doute. Atticus de Ni-
copolis demanda quelques jours pour exami-
ner plus tranquillement les passages des pe-
res ; pariculierement la lettre de saint Cyrille,
qui contient les douze anathêmes. Tous les
évêques appuyerent cette demande. Les ma-
gistrats dirent : L'audience sera differée jus-
qu'à cinq jours. Cependant vous vous as-
semblerez chez Anatolius, pour consulter en
commun sur la foi, & instruire ceux qui dou-
tent. Tous les évêques s'écrierent : Nous
croyons ainsi : personne ne doute : nous a-
vons déja souscrit. Les magistrats dirent : Il
n'est pas nécessaire de vous assembler tous :
mais parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui
doutent, l'archevêque Anatolius choisira en-
tre les évêques qui ont souscrit, ceux qu'il
croira propres à les instruire. Les évêques
s'écrierent : Nous prions pour nos peres :
rendez les peres au concile : portez nos prie-
res

Digitized by Google

res à l'empereur : nos prieres à l'imperatrice. Nous avons tous peché, qu'on pardonne à tous. C'étoit apparemment ceux du parti de Dioscore, qui parloient ainsi, pour le faire rentrer au concile avec Juvenal & les autres présidens du faux concile d'Ephese. Les clercs de Constantinople s'écrierent: Ils sont peu qui crient : Ce n'est pas le concile. Les Orientaux s'écrierent : Banissez l'Egyptien. Les Illyriens crierent : Nous avons tous failli : qu'on pardonne à tous. Rendez Dioscore au concile : rendez-le aux églises. Après quelques cris semblables les magistrats dirent : Ce qui a été prononcé séra exécuté. Ainsi finit la seconde action. AN. 451. *p.* 340.

VII. Troisiéme action : Dioscore cité 13. octob. *p.* 371. *p.* 377 E. *c.* 38c.

La troisiéme fut tenuë trois jours après, sçavoir le troisiéme des ides, c'est-à-dire le treiziéme jour d'Octobre. Les magistratsn'y assisterent point; & on y jugea canoniquement Dioscore. Aëtius archidiacre de CP. & primicier des notaires, y fit la fonction de promoteur, & remontra qu'Eusebe de Dorylée avoit présenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit présentée à l'empereur, luë dans la premiere action. Paschasin évêque de Lylibée, présidant au concile à la place de S. Leon, en ordonna la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit été fait contre Eusebe & contre Flavien, fût cassé, l'hérésie d'Eutychès anathématisée; Dioscore puni; ensorte qu'il servît d'exemple. *p.* 381. C.

Ensuite Eusébe dit : Je demande que mon adversaire soit appellé en ma présence. Aëtius dit : Avant cette assemblée, les diacres Domnus & Cyriaque, suivant votre ordre, ont déja averti Dioscore de s'y trouver comme les autres évêques; & il a déclaré qu'il l'auroit

 bien

AN. 451. bien voulu, mais que ses gardes ne lui permettoient pas. Paschasin ordonna que l'on cherchât s'il n'étoit point à la porte du concile. Epiphane & Elpide prêtres en furent chargez; & étant rentrez & interrogez par Anatolius, ils déclarerent qu'ils avoient fait le tour de l'église, & ne l'avoient point trouvé. On députa trois évêques pour aller à son logis; sçavoir Constantin métropolitain de Bostre en Arabie, Acace d'Ariarathie, & Atticus de Zele, avec Hymerius lecteur & notaire.

p. 384.

Quand ils furent arrivez, Constantin dit à Dioscore : Le saint concile vous prie de le venir trouver en l'église de sainte Euphemie où il est assemblé. Dioscore répondit : Je suis gardé : que les magistriens disent s'il m'est permis d'aller. Acace évêque d'Ariarathie dit : Nous ne sommes pas envoyez aux magistriens, mais à vous. Dioscore persista dans la même défaite. Mais après que les députez s'en furent allez, il les fit appeller, & leur dit : J'ai fait reflexion que dans l'assemblée précedente les magistrats ont prononcé quelque chose, que le concile veut révoquer en m'appellant maintenant. Je demande donc que les magistrats & les senateurs assistent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui déclara, que le concile n'avoit point intention de révoquer ce que les magistrats avoient ordonné. Mais Dioscore repliqua : Vous m'avez dit qu'Eusebe a donné une requête contre moi : je demande qu'elle soit examinée devant les magistrats & le senat. Constantin lui dit, Vous nous avez dit d'abord que si vos gardes le permettoient, vous viendriez au concile : maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondez là-dessus, s'il vous plaît.

p. 385.

plaît. Dioſcore dit : Je viens d'apprendre que les magiſtrats n'y ſont pas : c'eſt pourquoi je réponds ainſi. Le lecteur Hymerius dreſſa un acte de tout ce qui s'étoit paſſé à cette action ; & au retour des députez, il le lut dans le concile. AN. 451. p. 386.

On députa pour la ſeconde fois trois autres évêques, Pergamius métropolitain d'Antioche de Piſidie, Cecropius de Sebaſtopolis, & Rufin de Samoſate, avec Hypatius lecteur & notaire, & on les chargea d'une citation par écrit. Quand ils furent arrivez, & que Pergamius eut ſignifié la citation, Dioſcore dit : Je vous ai déja déclaré que je ſuis retenu par maladie, & je demande que les magiſtrats aſſiſtent à cette audience ; & comme ma maladie eſt augmentée, c'eſt ce qui m'a fait differer. Cecropius lui dit : Un peu auparavant vous ne parliez point de maladie, vous demandiez ſeulement la préſence des magiſtrats : agiſſez comme il eſt digne de vous, & obéiſſez au concile. Dioſcore étant encore preſſé par Rufin, demanda ſi Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, Baſile & Euſtathe étoient au concile. C'étoit ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit : Le concile ne nous a point chargez de répondre ſur cette queſtion. Dioſcore dit : J'ai prié l'empereur, que les magiſtrats, qui ont déja aſſiſté au concile, fuſſent préſens à l'examen de ma cauſe, & les évêques avec leſquels elle m'eſt commune. Cecropius dit : Euſebe n'accuſe que vous ſeul : & quand on examine une affaire ſelon les canons, on n'a beſoin de la préſence ni des magiſtrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioſcore ne voulut jamais répondre autre choſe. Le lecteur p. 389. D.

AN. 451. teur Hypatius dressa le procès verbal de cette seconde citation; & après qu'il eut été lû dane le concile, Eusebe déclara qu'il n'accusoit que Dioscore seul, & demanda qu'il fût cité pour la troisiéme fois.

p. 393.

XIII. Requête contre Dioscore.

Cependant l'archidiacre Aëtius dit, qu'il y avoit à la porte du concile des clercs & des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioscore, & demandoient à entrer. Le concile ordonna qu'ils entrassent. C'étoit Athanase prêtre, Ischyrion & Theodore diacres, & un laïque nommé Sophronius. Le légat Lucentius ordonna à Aëtius de lire leurs requêtes, qui étoient toutes adressées à saint Leon & au concile de Calcedoine: on commença par celle de Theodore, qui disoit en substance: J'ai servi près de vingt deux ans dans la compagnie des magistriens: j'ai été député près de Cyrille d'heureuse memoire, principalement dans le tems du concile d'Ephese. Content de mes services, il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ai demeuré quinze ans, préferant le service de l'église aux avantages, que j'avois lieu d'esperer de ma charge. Mais Dioscore lui ayant succedé, m'a aussi-tôt chassé du clergé, sans qu'il y eût contre moi ni accusation, ni plainte: seulement à cause que j'avois eu l'affection de Cyrille. Car il a pris à tâche de chasser de la ville, & même de faire périr, non seulement ses parens, mais ses amis, comme étant ennemis de sa doctrine: car il est héretique Origeniste, & parle mal de la sainte Trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé & abattu des maisons. Il a toujours mené une vie infame: ce que je suis prêt de prouver.

p. 396.

p. 397.

Enfin

Digitized by Google

Enfin étant à Nicée, il a osé prononcer une excommunication contre le saint siége de Rome avec les évêques qui l'avoient suivi d'Egypte, au nombre de dix qu'il a forcez d'y souscrire. Theodore dans sa requête nomme ciuq témoins, & demande qu'ils soient mis en sureté. AN. 451.

La requête d'Ischyrion contenoit les mêmes accusations generales; & venant au particulier, il disoit : Les empereurs fournissent du bled aux églises de la Lybie, où il n'en croît point: premierment pour le sacrifice non sanglant, puis pour les étrangers & pour les pauvres du pays. Dioscore n'a pas permis aux évêques de le recevoir: il l'a acheté, pour le revendre bien cher en tems de disette. En sorte que depuis ce tems, on n'a point célebré le terrible sacrifice, ni soulagé les pauvres du pays, ou les étrangers. Peristerie d'illustre memoire avoit laissé par son testament une grande quantité d'or, pour être distribué aux monasteres, aux hôpitaux & aux autres pauvres d'Egypte. Dioscore se l'est fait donner, & l'a distribué à des danseuses, & à d'autres gens de theatre. Son incontinence n'est ignorée de personne dans le pays, On voit les femmes deshonnêtes fréquenter continuellement dans l'évêché & dans son bain, principalement la fameuse Pansophie, surnommée la montagnarde; & le peuple d'Alexandrie a souvent parlé d'elle, & de son amant. Il est même arrivé des meurtres à cause de lui. p. 400. p. 401.

Quant à moi, j'ai été honoré de la clericature, pour avoir long tems servi l'église d'Alexandrie, & j'ai été employé par S. Cyrille à plusieurs voyages, particulierement à

C. P.

C.P. Mais aussi-tôt après sa mort, en haine
AN. 451. de la bienveillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de servir aux saints mysteres. Il a envoyé des moines & d'autres personnes dans mes petits heritages, d'où je tirois ma subsistance; il a fait brûler les bâtimens; couper tous les arbres fruitiers, & rendu la terre inutile, me réduisant à la mendicité. Non content de cela, il a en-
p. 404. voyé contre moi une bande d'eclesiastiques, ou plûtôt de voleurs, avec Pierre diacre, Harpocration & Menas prêtres, pour me tuer, & lui apporter mon corps mort. Et comme je m'étois sauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration, & enfermer dans un hôpital d'estropiez; il y a envoyé pour me tuer, comme tous ceux de l'hôpital sçavent, m'en ayant délivré eux-mêmes; & il ne m'a tiré de cette injuste prison, qu'après que j'ai promis de sortir d'Alexandrie, tout infirme que je suis. Ischyrion nomme six témoins, même des domestiques de Dioscore.

Le prêtre Athanase disoit dans sa requête:
p. 205. Mon frere Paul & moi, nous étions neveux de saint Cyrille fils de sa sœur Isidora. Par son testament il laissa à son successeur, quel qu'il fût, plusieurs legs considerables, le conjurant par les saints mysteres, de proteger sa famille, & ne lui faire aucune peine. Toute-
p. 408. fois Dioscore dès le commencement de son épiscopat, nous menaça de mort mon frere & moi, & nous fit quitter Alexandrie pour venir à C.P. où nous esperions trouver de la protection: mais il écrivit à Crysaphius & à Nomus, qui gouvernoient tout alors, de nous faire périr. Nous fûmes mis en prison, &

& maltraitez en diverses manieres, jusqu'à ce que nous eussions donné tout ce que nous avions en meubles; & nous fûmes même obligez d'emprunter plusieurs sommes à grosse usure. Mon frere est mort de ces mauvais traitements, je suis demeuré avec sa femme, ses enfans & nos tantes, chargez de ses dettes, n'osant nous montrer. Cependant afin qu'il ne nous restât pas de retraite, Dioscore a fait convertir nos maisons en Eglises: il y à même enfermé la mienne, qui est à quatre stades, & dont la situation ne convient point.

AN. 451.

Non content de cela, il m'a déposé de la prêtrise, sans aucun sujet & depuis sept ans nous sommes errans, poursuivis, tant par nos creanciers, que par Discore; n'ayant pas même la liberté de demeurer dans des églises ou des monasteres. Je m'étois refugié dans celui de la Metanée à Canope, qui a de tout tems été un azile; mais il a défendu que je pusse user du bain public, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire perir; en sorte que je suis réduit à mandier avec deux ou trois esclaves qui me restent. Les sommes qui ont été exigées de nous, tant de notre bien que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cens livres d'or. Ces sommes ont été données à Nomus & Crysaphius; qui n'a pas laissé de se mettre en possession de mon bien, & d'exiger de nos tantes, sœurs de saint Cyrille, quatre vingt cinq livres d'or, & quarante livres de la veuve de mon frere & de ses enfans orphelins.

sup. liv. XIX. n. 31. Conc Calced. p. 409.

La derniere requête étoit celle de Sophronius laïque, où il disoit: J'avois obtenu des or-

p. 412. D.

Digitized by Google

AN. 451. ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioscore en a empêché l'execution : p. 413. C. disant, qu'il étoit plus maître du païs que les empereurs, & a envoyé un diacre nommé Isidore, avec une troupe de païsans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits & en autres choses, pour vivre avec mes enfans : ensorte que j'ai été obligé de m'enfuir. Je soutiens de plus que Dioscore a souvent dit des blasphêmes contre la sainte Trinité : qu'il a commis des adulteres, & des entreprises contre le service de l'empereur, prétendant être maître de l'Egypte: comme prouvent les actes faits devant plusieurs magistrats. Plusieurs autres p. 416. personnes ont éprouvé sa fureur : mais la pauvreté, ou la crainte les ont empêchez de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraste son syncelle, qui est ici, soit représenté. Ces quatre requêtes ayant été luës & avoüées par les parties présentes, furent inserées dans les actes.

XIV. Condamnation de Dioscore. p. 416. D. p. 417. p. 410. C p. 421.

Ensuite le concile ordonna que Dioscore seroit cité, pour la troisiéme fois; & députa pour cet effet Francion évêque de Philippopolis, Lucien de Bize, & Jean de Germanicie : avec Pallade diacre & notaire. Ils portoient une citation par écrit, où le concile declaroit à Dioscore qu'il ne recevoit point ses excuses; & qu'il eût à venir se défendre, sous peine d'être jugé par contumace. Dioscore répondit, qu'il n'avoit rien à ajoûter à ce qu'il avoit déja dit; & quoiqu'on lui pût représenter, il persista dans cette réponse, qu'il repeta jusques à sept fois. Après que le raport en eut été fait au concile, Paschasin demanda plusieurs fois ce qu'il y avoit à faire,

&

Digitized by Google

& si le concile trouvoit à propos de le juger, suivant la rigueur des canons ; tout le concile déclara qu'il y consentoit. Alors les trois légats, Paschasin, Lucentius & Boniface prononcerent la sentence en ces termes : les excès commis contre les canons, par Dioscore ci-devant évêque d'Alexandrie, sont manifestes, tant par la seance precedente, que par celle-ci. Il a reçû à sa communion Eutychès condamné par son évêque. Il persiste à soutenir ce qu'il a fait à Ephese, dont il devoit demander pardon, comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Leon à Flavien. Il a même excommunié le pape. On a presenté contre lui plusieurs plaintes au concile. Il a été cité jusques à trois fois, & n'a pas voulu obéïr. C'est pourquoi le très-saint Archevêque de Rome, Leon, par nous, & par le présent concile, avec l'apôtre saint Pierre, qui est la pierre & la base de l'église catholique, & de la foi orthodoxe, l'a dépoüillé de la dignité épiscopale, & de tout ministere sacerdotal. Que le concile ordonne donc de lui suivant les canons. Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, Etienne d'Ephese, & tous les autres évêques opinerent l'un après l'autre : déclarant en paroles differentes la même chose, c'est-à-dire leur consentement & leur jugement, pour confirmer la sentence des légats, & la déposition de Dioscore : & il y en a cent quatre-vingt-onze, dont les avis sont rapportez. Puis ils souscrivirent tous dans le même ordre, les trois légats les premiers, même le prêtre Boniface avant Anatolius. Il y eut un évêque qui souscrivit en Persien.

AN. 451. p. 424. D.

p. 425.

p. 448 &c.

p. 459. C.

Le concile signifia à Dioscore sa sentence lui

AN. 452. 13. Octob. p. 462.

lui déclarant par écrit, qu'il avoit été déposé pour sa contumace, le treiziéme du mois d'Octobre. Il la signifia aussi à Charmosyne prêtre & économe, à Eutalius archidiacre, & aux autres clercs d'Alexandrie qui se trouvoient à Calcedoine; les avertissant de conserver les biens de l'église, pour le futur successeur. Le concile publia son jugement par une affiche adressée à tout le peuple de Constantinople & de Calcedoine; declarant qu'il ne devoit rester à Dioscore aucune esperance d'être rétabli, comme il le disoit faussement. Le concile en écrivit aux empereurs Valentinien & Marcien, & à l'imperatrice Pulquerie. Et telle fut la troisiéme action.

XV. Quatriéme action. La lettre de S. Leon encore approuvée. 17. Octob. p. 467 E. p. 470. D. p. 471.

La quatriéme fut tenuë quatre jours après, sçavoir le seiziéme des calendes de Novembre, qui est le dix-septiéme d'Octobre; & les magistrats y assisterent. Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à la fin de la premiere action, & au commencement de la seconde, pour differer de cinq jours l'examen de la question de foi. Ensuite ils prierent les légats de déclarer ce que le concile avoit résolu sur cette matiere; & Paschasin dit: Le saint concile suit la définition du concile de Nicée, & celle du concile de Constantinople sous le grand Theodose, avec l'exposition donnée à Ephese par saint Cyrille. De plus, les écrits envoyez par le pape Leon, contre l'hérésie de Nestorius & d'Eutychès, ont exposé la vraye foi, que le saint concile reçoit; & on n'y peut ôter, ni ajoûter. Cette déclaration de Paschasin ayant été expliquée en Grec, les évêques s'écrierent: Nous croyons tous ainsi; c'est ainsi que nous avons été baptisez, que nous baptisons, que nous avons cru, & que nous

nous croyons. Les magistrats dirent : En présence des saints évangiles, nous desirons que chacun de vous declare, si l'exposition des trois cens dix-huit peres de Nicée, & celle des cent cinquante de C. P. s'accorde à la lettre du reverendissime archevêque Leon. AN. 451.

Anatolius archevêque de C. P. dit : La lettre du très-saint archevêque Leon s'accorde au symbole de Nicée, à celui de C. P. & à ce qui s'est fait au concile d'Ephese, sous saint Cyrille, quand Nestorius a été deposé. C'est pourquoi j'y ai consenti, & l'ai volontiers souscrite. Paschasin dit, au nom de tous les legats : Il est clair que la foi du pape Leon est la même, que celle des peres de Nicée, & de C. P. & la définition du concile d'Ephese sous S. Cyrille, & qu'il n'y a aucune difference. C'est pourquoi la lettre du pape, qui a renouvellé cette foi à cause de l'héresie d'Eutychès, a été reçuë, comme étant du même esprit. Maxime d'Antioche dit : La lettre du très-saint archevêque Leon s'accorde à l'exposition de Nicée, à celle de C. P. & à celle p. 474. d'Ephese, & j'y ai souscrit. Etienne d'Ephese, Diogene de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, & tous les autres évêques, au nombre de cent soixante ou environ, approuverent de même la lettre de S. Leon, & témoignerent qu'ils y avoient souscrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des peres.

Les évêques d'Epire, de Macedoine, de p. 490. Thessalie, de Grece & de Crete, c'est-à-dire, de toute l'Illyrie Orientale, firent leur declaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous, par Sozon évêque de Philippes en ces p. 491. C. termes : Nous gardons la foi de trois cens dix-

dix huit peres, qui est notre salut, & nous
AN. 451. souhaitons d'y mourir. Celle des cent cinquante n'en differe en rien : nous observons aussi en tout ce qui a été défini au concile d'Ephese, où ont présidé le bienheureux Celestin & le bienheureux Cyrille ; & nous sommes persuadez, que le très saint archevêque Leon est très-orthodoxe ; nous avons été éclaircis touchant sa lettre, par Paschasin & Lucentius ses legats ; & ils nous ont expliqué ce que l'expression sembloit avoir de different. Car nous étant rendus par votre ordre chez l'archevêque Anatolius, dans l'assemblée qui s'y est tenuë : ils ont anathématisé, quiconque separe de la divinité la chair de N. S. J. C. tirée de la sainte Vierge ; qui ne lui attribuë pas ce qui lui convient, comme Dieu & comme homme : sans confusion, ni changement, ni division. C'est pourquoi étant persuadez que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des peres, nous y avons consenti & souscrit. Tous les évêques d'Illyrie con-
p. 494. firmerent de vive voix cette declaration. Les évêques de Palestine firent de même par écrit une declaration commune : où ils avoüerent, qu'ils avoient crû trouver dans la lettre de Saint Leon quelques mots qui marquoient division & separation ; mais que les legats les avoient satisfaits.

XVI. Retablissement des cinq évêques.

Après que ces cent soixante évêques eurent opiné, les magistrats dirent : Si tous les autres évêques, qui n'ont pas fait leur declaration particuliere, sont du même avis, qu'ils le declarent de leur bouche. Tous les évêques
p. 507. C. s'écrierent : Nous avons tous consenti : nous sommes tous du même avis : nous croyons tous ainsi. Rendez les peres au concile : ils

sont

ſont catholiques ; ils ont ſouſcrit. Longues années aux empereurs : longues années à l'imperatrice. Les cinq ont ſouſcrit la foi, ils penſent comme Leon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Baſile de Seleucie, & Euſtathe de Beryte, qui avoient préſidé au faux concile d'Epheſe avec Dioſcore, & avoient été declarez comme lui dignes de dépoſition, à la premiere action de Calcedoine. AN. 451.

Sur ces cris des évêques, les magiſtrats dirent : Nous en avons fait notre rapport à l'empereur, & nous attendons ſa réponſe. Au reſte, vous rendrez compte à Dieu, d'avoir depoſé Dioſcore à l'inſçu de l'empereur & de nous ; & de ces cinq que vous demandez maintenant, & de tout ce qui s'eſt paſſé dans le concile. Tous les évêques s'écrierent : Dieu a depoſé Dioſcore : Dioſcore a été depoſé juſtement : J. C. a depoſé Dioſcore. On attendit pendant quelques heures la reponſe de l'empereur, puis les magiſtrats dirent : Notre très-pieux empereur a laiſſé à votre jugement ce qui regarde les évêques Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, Baſile & Euſtathe. Voyez donc ce que vous avez à faire, ſçachant que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent : Tous les évêques s'écrierent : Nous prions qu'ils entrent. Rendez au concile ceux qui ſont de même ſentiment, qui ont ſouſcrit la lettre de Leon. Les magiſtrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrez & ſe furent aſſis, tous les autres s'écrierent ; C'eſt Dieu qui l'a fait ; longues années à l'empereur ; longues années aux magiſtrats p. 510.

Digitized by Google

AN. 451.

trats longues années au senat : Voilà l'union parfaite : voilà la paix des églises.

XVII. Remontrances des Egyptiens.

Ensuite les magistrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient presenté requête à l'empereur. Ils étoient au nombre de treize, & ils s'assirent du consentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte ; & ne contenoit autre chose, sinon, qu'ils suivoient la foi catholique, & condamnoient tous les hérétiques, particulierement ceux qui disent, que la chair de Notre-Seigneur est venuë du ciel, & non de la sainte Vierge Marie. Les évêques s'écrierent : Pourquoi n'ont-ils pas anathématisé le dogme d'Eutychès ? ils ont donné cette requête par surprise. Qu'ils souscrivent la lettre de Leon. Ils veulent se moquer de nous, & se retirer. Diogene de Cyzique dit : Le concile est assemblé pour Eutychès : y a-t-il un autre sujet ? l'archevêque de Rome a écrit à cause de lui. Nous avons tous consenti à sa lettre, qui est conforme aux expositions des peres : qu'ils y consentent aussi. Les legats dirent par la bouche de Paschasin : Qu'ils disent s'ils consentent à la lettre du siége apostolique, & s'ils anathématisent Eutychès.

p. 511.

Les évêques Egyptiens dirent par la bouche d'Hierace, le premier d'entre eux : Si quelqu'un a d'autres sentimens, que ce qui est porté dans notre requête, soit Eutychès, soit un autre, qu'il soit anathême : quant à la lettre du très-saint archevéque Leon, tous les évêques sçavent qu'en toutes choses, nous attendons l'avis de notre très-saint archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute l'Egypte suive la conduite de l'arche-

p. 514.

Digitized by Google

vêque d'Alexandrie, & qu'aucun évêque ne fasse rien sans lui. Eusebe de Dorylée dit : Ils mentent. Florentius de Sardes dit : Qu'ils montrent ce qu'ils disent. Tous s'écrierent : Anathématisez nettement le dogme d'Eutychès. Quiconque ne souscrit pas à la lettre que le concile a approuvée, est héretique. Anathême à Dioscore, & à ceux qui l'aiment. S'ils ne sont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque? Paschasin dit : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs églises, ne sçavent pas encore la creance catholique, & attendent le sentiment d'un autre. AN. 451.

Les Egyptiens crierent ; Anathême à Eutychès, & à ceux qui le croyent. Mais on continua de les presser de souscrire la lettre de S. Leon, sous peine d'excommunication. Hierace dit : Les évêques de notre province sont en grand nombre ; nous sommes trop peu, pour nous faire forts de tous. Nous supplions votre grandeur, & le saint concile d'avoir pitié de nous, car si nous faisons quelque chose sans notre archevêque, tous les évêques d'Egypte s'éleveront contre nous, comme ayant violé les canons. Ayez pitié de notre vieillesse. Alors les treize évêques Egyptiens se jetterent par terre en disant : Ayez pitié de nous, ayez de l'humanité. Cecropius de Sebastopolis dit : Le concile œcumenique est plus digne de foi, que celui d'Egypte ; il n'est pas juste d'écouter dix héretiques, au mépris de douze cens évêques. Nous ne leur demandons pas de declarer leur foi pour d'autres, mais pour eux personnellement. On peut croire que Cecropius par ces douze cens évêques, entend tous les évêques du monde. Les Egyptiens p. 515.

AN. 451. s'écrierent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province ; ayez pitié de nous. Eusebe de Dorylée dit : Ils sont députez de tous les Egyptiens ; il faut qu'ils s'accordent au concile écumenique. Le légat Lucentius dit aux magistrats : Apprenez leur, s'ils ne le sçavent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de six cens évêques.

Les Egyptiens s'écrierent : On nous tuëra, ayez pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrierent : Voyez quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir, ayez pitié de nous. Faites-nous plutôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un archevêque. Anatolius sçait la coutume d'Egypte. Nous ne désobéissons pas au concile ; mais on nous tuëra dans notre pays, ayez pitié de nous. Vous avez la puissance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur, & de vous, & du concile. Pour Dieu ayez pitié de ces cheveux blancs ; épargnez dix hommes ; vous êtes maîtres de notre vie. Si l'on veut nos siéges, qu'on les prenne : nous ne voulons plus être
p. 518. évêques ; seulement que nous ne mourions pas. Donnez-nous un archevêque, & si nous résistons, punissez-nous. Choisissez un archevêque ; nous attendrons ici jusques à ce qu'il soit ordonné.

Les magistrats dirent : il nous paroît raisonnable que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils sont à C P. jusques à ce qu'on ordone un évêque d'Alexandrie. Paschasin dit ; Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville, jusques à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats ordonnerent

rent qu'ils donneroient caution, du moins par leur serment. AN. 451.

XVIII. Requête des abbez schismatiques.

Ensuite par ordre des magistrats & du concile, on fit entrer Fauste, Martin, Pierre, Manuel, & plusieurs autres prêtres & abbez catholiques au nombre de dix-huit en tout. Après qu'ils furent entrez & assis, les magistrats firent lire les noms de dix-huit autres prétendus abbez, qui avoient presenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Carose & Dorothée; afin que les abbez catholiques declarassent, s'ils les connoissoient tous pour abbez. Ils declarerent par la bouche de Fauste, que Carose & Dorothée l'étoient; que d'autres n'étoient que de simples gardiens d'églises de martyrs; que quelques-uns avoient seulement avec eux trois ou quatre personnes; *p. 521.* & que plusieurs leur étoient entierement inconnus. Nous prions, ajoûterent-ils, que le concile envoye visiter leurs monasteres, pour sçavoir s'ils en ont, ou s'ils joüent le personnage d'abbez; & quant à ceux qui se disent moines, & qui sont inconnus; qu'ils sortent de la ville, comme des imposteurs, qui ne font que du scandale.

Les magistrats ne laisserent pas de faire entrer Carose & Dorothée, avec toute leur suite, entre lesquels étoient Barsumas le Syrien, & l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoître leur requête, & on en ordonna la lecture. Mais Anatolius dit: Les prêtres Calopodius & Geronce qui sont avec eux, sont déposez il y a long-tems, & il ne leur est pas permis d'entrer. Personne ne nous l'a dit jusques ici, repondirent-ils. L'archidiacre Aëtius s'approcha de Calopodius, & lui dit: L'archevêque vous dit par ma bouche que vous

Digitized by Google

êtes déposé, sortez. Pour quelle raison? dit
AN. 451. Calopodius. Comme héretique, répondit
p. 524. l'archidiacre. On lut la requête donnée au nom de dix-huit, qui se disoient abbez; & de tous leurs consorts, tant clercs que moines, & laïques. Elle tendoit à demander à l'empereur sa protection contre la persecution des clercs, qui vouloient exiger d'eux des souscriptions forcées, & les chassoient de leurs monasteres & des autres églises où ils demeuroient.

Alors Diogene évêque de Cyzique dit: Barsumas qui est entré avec eux, a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit, & disoit: Tuë. Il n'est point compris dans la requête. Pourquoi est-il entré? Tous les évêques s'écrierent: Barsumas a ruiné toute la Syrie; il nous a amené mille moines. Les magistrats dirent
p. 525. aux moines: L'empereur a fait assembler le concile, comme vous avez demandé, & vous y a fait entrer. Souffrez donc que le concile vous instruise de ce qu'il a reglé touchant la foi. Carose, Dorothée, & les autres moines dirent: Nous demandons qu'on lise notre requête. C'en étoit une autre adressée au concile. Les évêques s'écrierent: Chassez le meurtrier Barsumas; envoyez-le à l'amphiteatre; anathême à Barsumas; Barsumas en exil. Ils demandent qu'on l'envoye à l'amphiteatre, pour être exposé aux bêtes. On lut la requête adressée au concile au nom des abbez, & de tous leurs freres en J. C. qui demandoient que Dioscore & les évêques qui étoient avec lui, fussent présens au concile.

Comme on eut lû ces paroles, tous les évêques s'écrierent: Anathême à Dioscore, J. C. l'a déposé; chassez ces gens-ci; ôtez l'oppro-

bre du concile. Fauste & les abbez catholique dirent : Otez l'oprobre des monasteres. Les magistrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit toute sur le rétablissement de Dioscore, comme conservateur de la foi de Nicée ; avec protestation si on le refusoit, de renoncer à la communion du concile. Alors l'archidiacre Aëtius lut dans un livr e le canon cinquiéme d'Antioche, portant que le prêtre ou diacre qui se sépare de la communion de son évêque, pour tenir à part des assemblées, doit être déposé, & s'il persiste dans son schisme, doit être chassé comme séditieux par la puissance séculiére. Les évêques s'écrierent : Ce canon est juste; c'est le canon des saints peres. Les magistrats demandérent aux moines schismatiques, s'ils consentoient aux décisions du concile. Carose dit : Je connois la foi de Nicée dans laquelle j'ai été baptisé; je n'en connois point d'autre. Ils sont évêques, ils peuvent nous chasser & nous déposer. Quand saint Theotime me baptisa à Tomi, il me défendit de croire autre chose. Dorothée dit : Je m'en tiens à la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptisé, & la définition du concile d'Ephese contre Nestorius : je ne connois d'autre foi. Barsumas dit par interprête, parce qu'il parloit Syriaque : Je crois comme les trois cens dix-huit peres ; j'ai été ainsi baptisé, au nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit ; comme le Seigneur a enseigné aux apôtres mêmes. Les autres en dirent autant.

AN. 451. *p.* 528. *sup. liv. XII n.* 12. *p.* 529.

L'archidiacre Aëtius s'approcha d'eux, & leur dit : Le saint concile croit comme les peres de Nicée. Mais parce que depuis on a émû des questions, les saints peres Cyrille &

Digitized by Google

Celestin, & maintenant le très-saint pape
AN. 451. Leon ont publié des lettres pour expliquer le symbole, que le concile écumenique reçoit avec respect. Obéïssez-vous au jugement du concile, & anathématisez-vous Nestorius & Eutychés? Carose répondit: J'ai assez anathématisé Nestorius. Aëtius lui dit: Anathématisez-vous aussi Eutychés, comme le saint concile, ou non? Carose dit: N'est-il pas écrit: Ne jugez pas, & vous ne serez pas jugé? Les évêques sont assis; pourquoi parlez-vous? Aëtius dit: Répondez à ce que le concile vous demande par ma bouche; obéïssez-vous au saint concile écumenique, ou non? Carose en revint au concile de Nicée, & conclut: *Si* Eutychès ne croit pas comme l'église catholique, qu'il soit anathéme.

Matth. VII. 1.

p. 532.

Le magistrats firent lirent la requête présentée à l'empereur par Fauste & les autres abbez catholiques contre les disciples d'Eutychès, qui refusoient de souscrire à la confession de foi; quoique plusieurs fois avertis par Anatolius & par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fussent châtiez selon la regle monastique, & chassez du lieu où ils tenoient leurs assemblées. Dorothée voulut soutenir qu'Eutychès étoit catholique, & qu'il suffisoit de dire, que celui qui a souffert, est de la Trinité. Tous les évêques dirent: souscrivez-vous à la lettre, ou non? Ils entendoient celle de saint Leon. Dorothée dit: Je croi au baptême; mais je ne souscris point à la lettre. Les magistrats dirent: Quand l'empereur vous a envoyé des officiers, vous avez promis d'obéïr aux décisions du concile; pourquoi donc n'y consentez-vous pas à présent?

p. 533.

Digitized by Google

ſent? Dorothée répondit : Nous avons demandé à l'empereur, que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magiſtrats prierent le concile de leur accorder un delai de deux ou trois jours; mais Caroſe & Dorothée témoignerent qu'ils ne changeroient point de ſentimens. Ici finit la quatriéme action du concile de Calcedoine, ſuivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoûtent la ſuite de l'affaire de Caroſe & Dorothée, & celle de Photius de Tyr, avec Euſtathe de Beryte; & nous les rapporterons ici. AN. 451.

Alexandre prêtre & viſiteur, envoyé par le concile à l'empereur, pour l'affaire des moines ſchiſmatiques, fit ſon rapport en ces termes : J'ai dit à l'empereur que Dorothée & Caroſe prétendoient qu'il avoit promis d'aſſembler les monaſteres & nous avec eux, & de nous entendre les uns & les autres en préſence du ſaint évangile. L'empereur nous a chargez le décurion Jean & moi de leur dire : Si j'avois voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile écumenique de s'aſſembler ici. Mais les évêques étant aſſemblez pour cela, je vous ai dit de les aller trouver, & d'apprendre d'eux ce que vous ignorez; car afin que vous le ſachiez, tout ce que le concile écumenique aura décidé, & m'aura donné par écrit, je le ſuis, je l'embraſſe, & je le croi. Tenez-vous-en là, vous n'aurez point de moi d'autre réponſe. p. 536.

Après ce rapport, le concile s'écria : Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice; puis on relut la requête que Caroſe & ſes ſectateurs avoient donné à l'empereur, pour demander le rétabliſſement de

AN. 451. Dioscore. Ensuite l'archidiacre Aëtius demanda qu'on lut les canons contre les schismatiques; & par ordre du concile, il lut dans un livre les canons 83. & 84. qui sont les quatre & cinquiéme du concile d'Antioche. Ainsi l'on voit que l'église se servoit deslors du recueil intitulé Code des canons de l'église universelle, tel que nous avons encore. Après la lecture des canons, le concile approuvant la bonté de l'empereur & des magistrats envers les moines rebelles, leur accorda un délai de trente jours, depuis le quinziéme d'Octobre jusques au quinziéme de Novembre. Ce jour-là, dit le concile, on leur envoyera des clercs, pour les avertir de se soumettre aux decrets du concile, sinon, ils seront déchus de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monasteres, & même de la communion. S'ils pretendent s'enfuïr, ils encourront la même peine, & ils seront contraint à obéir même par la puissance séculiere, suivant les canons. Le terme depuis le quinziéme d'Octobre remonte deux jours avant la quatriéme action du concile, où ils avoient été entendus; & cette action particuliere est datée de trois jours après, c'est-à-dire du vingtieme d'Octobre.

p. 537.

V. Bibl. Justel. to. 1. p. 44.

p. 540.

XXI.
Jugement entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte.

Voici le sujet du differend entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte. Photius prétendoit être seul métropolitain de la premiére Phénicie, & se plaignoit qu'Eustathe, par le crédit qu'il avoit eu sous Theodose le jeune, avoit fait ériger Beryte en métropole, & s'attribuoit la jurisdiction & les ordinations sur les six églises de Byblus, Botrys, Tripoli, Orthosiade, Aras Antarade. Eustathe vouloit éloigner le jugement, & en repre-

p. 540. D.
p. 544.

presentant, que l'on devoit avant toutes choses souscrire la definition de foi ; mais les magistrats ne laisserent pas de faire lire la requête de Photius. Puis ils declarerent que l'empereur ne vouloit point que les affaires des évêques fussent reglées suivant les lettres imperiales, ou les pragmatiques, mais suivant les canons. Ils demanderent au concile comment il vouloit que l'affaire presente fût jugée, selon les canons, ou selon les loix? Le concile dit; Selon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur; les canons doivent l'emporter. AN. 451.

Eustathe alleguoit en sa faveur un concile de C. P. surquoi les magistrats demanderent si on devoit appeller concile l'assemblée des évêques qui se trouvoient à C. P. Tryphon évêque de Chio dit: On l'appelle concile, & on y rend justice à ceux qui y portent leurs plaintes. Anatolius de C. P. dit : La coutume est établie depuis long-tems, que les évêques qui séjournent à C.P. s'assemblent: quand l'occasion le demande, pour les affaires ecclesiastiques qui surviennent, qu'ils les décident, & répondent à ce qu'on leur demande. Cette espece de concile s'appelloit en Grec *Synodos endemousa*, c'est-à-dire le concile séjournant. p. 545. 8. p. 548.

On lut le quatriéme canon du concile de Nicée, qui attribuë les ordinations au métropolitain avec les évêques de la province. Surquoi les magistrats demanderent, s'il pouvoit y avoir deux métropolitains dans une même province; Le concile dit, qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un. Les magistrats dirent : Suivant les canons de Nicée & le jugement du concile, Photius de Tyr aura tout le pou- p. 549.

Digitized by Google

AN. 451.

voir d'ordonner dans toutes les villes de la premiere Phenicie; & l'évêque Eustathe n'aura rien en vertu de la pragmatique imperiale, au dessus des autres évêques de la province. Que le concile déclare s'il y consent. Le concile dit; Ce jugement est juste; ce jugement est de Dieu; vive l'empereur, vive l'imperatrice, vivent les magistrats.

Les magistrats demanderent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnez par Photius, déposez par Eustathe, & réduits au rang des prêtres. Le concile dit : Nous voulons qu'ils soient évêques; il est juste qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnez par leur métropolitain. Les légats du pape, dirent; C'est un sacrilege de réduire un évêque au rang de prêtre; mais s'il y a cause légitime de le priver des fonctions de l'épiscopat, il ne doit pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, & tous les autres furent de même avis. Cecropius de Sebastopolis demanda que cette regle fût renduë generale à toutes les provinces; que les pragmatiques n'eussent point de lieu au préjudice des canons; & il fut ainsi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulieres sont datées du vingtiéme Octobre.

XX.
Cinquiéme action. Définition de foi rejettée.
p. 556.
22. Octob.

La cinquiéme action du concile de Calcedoine se tint l'onziéme des calendes de Novembre, c'est-à dire le vingt-deuxiéme d'Octobre. Les magistrats dirent : Faites-nous connoître ce qui a été décidé touchant la foi. Asclepiade diacre de C. P. lut une définition, qu'on ne jugea pas à propos d'inserer aux actes. Quelques-uns proposerent des difficultez,

Digitized by Google

tez, & Jean évêque de Germanicie dit : Cette définition n'est pas bien, il en faut faire une autre. Anatolius de C. P. dit au concile : La définition vous plaît-elle ? Tous les évêques, excepté les Romains, & quelques Orientaux, s'écrierent : La définition plaît à tout le monde : c'est la foi des peres, celui qui pense autrement est héretique : anathême à qui pense autrement : chassez les Nestoriens. Anatolius dit : Hier la définition de foi ne plut-elle pas à tout le monde ? Les évêques dirent : Elle plut à tout le monde : nous ne croyons point autrement ; c'est la foi des peres ; qu'il soit écrit que sainte Marie est mere de Dieu : qu'on l'ajoûte au symbole. AN. 451.

Les légats du pape dirent : Si on ne consent pas à la lettre du bien-heureux évêque Leon, faites-nous donner un rescrit pour nous en retourner, & que le concile soit célebré en Occident. Les magistrats dirent : Si vous le trouvez bon, assemblons-nous avec six évêques d'Orient, trois d'Asie, trois de Pont, trois d'Illyrie & trois de Thrace, l'archevêque Anatolius & les Romains, dans l'oratoire de l'église ; & quand tout aura été bien examiné, on vous déclarera ce qui sera arrêté touchant la foi. Les évêques s'écrierent : La définition a plû à tout le monde ; & voyant p. 557. Jean de Germanicie qui s'approchoit des magistrats, ils s'écrierent : Chassez les Nestoriens : chassez les ennemis de Dieu. La défintion plut hier à tout le monde : faites la souscrire : qui n'y souscrit pas est héretique, le S. Esprit l'a dictée : qu'on y souscrive tout à l'heure.

Après plusieurs semblables cris, les magistrats dirent : Dioscore disoit : J'ai déposé

Digitized by Google

AN. 451. 25. Octob. Flavien, parce qu'il soutenoit qu'il y a deux natures : la définition porte deux natures. Anatolius dit : Dioscore n'a point été déposé pour la foi ; mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Leon ; & qu'ayant été cité trois fois, il n'est pas venu. Les magistrats dirent : Recevez-vous la lettre de l'archevêque Leon ? Les évêques crierent : Oüi, nous l'avons reçuë, & nous y avons souscrit. Donc reprirent les magistrats, que l'on mette dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'ecrierent : Il ne faut point d'autre définition ; il n'y manque rien ; elle confirme la lettre, l'archevêque Leon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Célestin & Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille, que la définition soit sans fraude. Les magistrats dirent : Vos acclamations seront portées à l'empereur, & ils envoyerent au palais le secretaire Beronicien.

p. 360. Il revint peu de tems après, & dit : L'empereur ordonne que suivant l'avis des magistrats, six évêques d'Orient, trois de Pont, trois d'Asie, trois de Thrace, & trois d'Illyrie, avec l'archevêque Anatolius, & les Romains s'assemblent dans l'oratoire de l'église, & reglent la foi : en sorte que tout le monde en convienne. Ou si vous n'en êtes pas d'avis, que chacun déclare sa foi par son métropolitain ; & si vous ne voulez pas encore, vous devez sçavoir que le concile se tiendra en Occident ; puisque vous ne voulez pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque résistance ; mais enfin tous les évêques consentirent que la chose fût traitée par commissaires. Ainsi les magistrats entrerent dans l'oratoire de sainte Euphemie avec Anatolius

de

Digitized by Google

de C. P. les quatre légats Paschasin, Lucentius, Boniface & Julien de Co; Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Quintillus, Atticus, & Sozon, évêques d'Illyrie; Diogene de Cyzique, Leonce de Magnesie, Florentius de Sardes, Eusebe de Dorylée, Theodore de Tarse, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, Theodore de Claudiopolis en Isaurie, Francion, Sebastien & Basile évêques de Thrace, ils étoient en tout vingt-deux. AN. 451. p. 561.

XXI. Définition de foi approuvée.

Après qu'ils eurent examiné la foi, ils sortirent de l'oratoire; & quand tous furent assis, les magistrats dirent : Le saint concile écoutera, s'il lui plaît, en silence ce qui a été défini en notre présence. Aëtius archidiacre de C. P. lut la définition de foi, dressée au nom du concile. On y rapporte tout au long le symbole de Nicée, & celui de C. P. puis on ajoûte : Ce symbole suffisoit pour la connoissance parfaite de la religion. Mais les ennemis de la verité ont inventé de nouvelles expressions; les uns voulant aneantir le mystere de l'Incarnation, & refusant à la Vierge le titre de mere de Dieu; les autres introduisant une confusion & un mélange, & forgeant une opinion insensée & monstrueuse, qu'il n'y a qu'une nature de la chair & de la divinité, & que la nature divine du Fils de Dieu est passible. C'est pourquoi le saint concile écumenique voulant obvier à toutes leurs entreprises, & montrer que la doctrine de l'église est toujours inébranlable, a défini : Premierement, que la foi des trois cens dix-huit peres demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante peres assemblez à C. P. ont enseigné touchant p. 564. p. 565.

la

AN. 451. la substance du S. Esprit, à cause de ceux qui l'attaquoient : non qu'ils crussent que quelque chose manquât à l'exposition précedente. Et à cause de ceux qui veulent détruire le mystere de l'Incarnation, le concile reçoit les lettres synodales du bienheureux Cyrille, tant à Nestorius, qu'aux Orientaux, comme propres à réfuter l'erreur de Nestorius, & à expliquer le sens du symbole. Le concile y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Leon à Flavien, contre l'erreur d'Eutychès : comme conforme à la confession de S. Pierre, & également propre à détruire les erreurs, & à affermir la verité.

p. 568. Suivant donc les saints peres, nous déclarons tous d'une voix, que l'on doit confesser un seul & même J. C. N. S. le même parfait dans la divinité, & parfait dans l'humanité, vraiment Dieu & vraiment homme, le même composé d'une ame raisonnable, & d'un corps ; consubstantiel au Pere selon la divinité, & consubstantiel à nous selon l'humanité : en tout semblable à nous, hormis le peché : engendré du Pere avant les siecles selon la divinite, & dans les derniers tems, né de la Vierge Marie mere de Dieu selon l'humanité, pour nous, & pour notre salut : un seul & même J. C. Fils unique, Seigneur, en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la difference des natures : au contraire la proprieté de chacune est conservée, & concourt en une seule personne, & une seule hypostase : ensorte qu'il n'est pas divisé, ou séparé en deux personnes ; mais que c'est un seul même Fils unique : Dieu Verbe N. S. J. C. Le concile défend à qui que

V. Evagr. II. hist. c. 5. in fine.

que ce soit, d'enseigner, ou penser autrement, sous peine aux évêques & aux clercs d'être déposez; aux moines & aux laïques d'être anathématisez. AN. 451.

Après la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrierent : C'est la foi des peres; que les métropolitains souscrivent tout à l'heure; qu'ils souscrivent en présence des magistrats; ce qui a été bien défini, ne souffre point de délai; c'est la foi des apôtres; nous la suivons tous. Les magistrats dirent : Ce que les peres ont ordonné, & dont tout le monde est content, sera rapporté à l'empereur. Ainsi finit la cinquiéme action.

XXII.
Sixiéme action. Marcien présent.
p. 573.
25. Octob.

La sixiéme fut tenuë trois jours après, le huitiéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre. Les évêques étant assemblez en grand nombre, l'empereur Marcien vint au concile en personne, accompagné des magistrats qui avoient accoutumé d'y assister, & de quelques autres, jusques au nombre de trente-quatre. Il fit une harangue qu'il prononça en Latin, comme la langue de l'empire, & qui fut expliquée en Grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit *p. 576.* euë en convoquant le concile, de conserver la pureté de la foi, alterée depuis quelque tems par l'avarice & la passion de quelques personnes; il marquoit sans doute Chrysaphius. Il dit que l'on ne doit tenir autre créance sur le mystere de l'incarnation, que ce qu'ont enseigné les peres de Nicée & S. Leon dans sa lettre à Flavien. Il déclare qu'à l'exemple de Constantin, il n'a voulu assister au concile, que pour confirmer la foi, & non pour exercer sa puissance; & il exhorte les

peres

AN. 451. peres à expliquer sincerement la foi, suivant qu'ils l'ont reçuë par tradition. Tous les évêques s'écrierent : Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice, longues années aux princes catholiques. Ensuite l'archidiacre Aëtius dit, qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, & la lut par ordre de l'empereur. C'étoit celle du jour précedent, qui fut souscrite par tous les évêques, au nombre de trois cens cinquante-six, commençant par les légats. Diogene métropolitain de Cyzique souscrivit pour lui, & pour six évêques ses suffragans absens: ainsi Theodore de Tarse, & douze autres métropolitains.

p. 380.

p. 601. E.

p. 605. D. L'empereur demanda si tout le concile étoit d'accord de cette confession de foi. Tous les évêques s'écrierent : Nous croyons tous ainsi, nous avons tous souscrit volontairement, nous sommes tous orthodoxes, ce qu'ils accompagnerent de plusieurs autres acclamations de loüanges & de vœux pour l'empereur & l'imperatrice; le nommant nouveau Constantin, & elle nouvelle Helene.

p. 608. D.

L'empereur dit : La foi catholique ayant été déclarée, nous estimons juste & utile d'ôter à l'avenir tout prétexte de division. Donc quiconque fera du tumulte en public, parlant de la foi; si c'est un particulier, il sera chassé de la ville imperiale; si c'est un officier, il sera cassé; si c'est un clerc, il sera déposé & soumis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrierent ; Vive l'empereur, vive le prince pieux, vous avez redressé les églises, vous avez affermi la foi ; vive l'imperatrice, Dieu conserve votre empire; vous avez chassé les héretiques. Anathême à Nestorius,

p. 609.

Digitized by Google

ftorius, à Eutychès, & à Dioſcore.

L'empereur dit : Il y a quelques articles que nous vous avons reſervez par honneur, eſtimant convenable qu'ils ſoient ordonnez canoniquement dans le concile, plûtôt que commandez par nos loix. Le ſecretaire Beronicien les lut par ordre de l'empereur ; il y en avoit trois dont le premier étoit conçu en ces termes: Nous honorons comme ils méritent ceux qui embraſſent ſincérement la vie monaſtique;mais parce que quelques-uns ſous prétexte troublent l'égliſe & l'état, il eſt ordonné que perſonne ne bâtiſſe un monaſtere, ſans le conſentement de l'évêque de la ville,& du proprietaire de la terre, & que les moines, tant des villes, que de la campagne, ſoient ſoumis à l'évêque, & vivent en repos, ne s'appliquant qu'au jeûne & à la priere, ſans s'embaraſſer d'affaires eccleſiaſtiques ou ſeculieres, s'ils n'en ſont chargez par l'évêque, pour quelque néceſſité. Ils ne pourront auſſi recevoir dans leurs monaſteres des eſclaves ſans la volonté des maîtres. AN. 451.

Le ſecond article porte : Parce que quelques clercs & quelques moines s'engagent par avarice en des affaires ſéculieres ; le concile a ordonné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme, ou ne ſe charge d'une intendance, ſi ce n'eſt que ſon évêque lui commette le ſoin des terres de l'égliſe. Si contre cette défenſe, quelqu'un oſe ſe rendre fermier par lui-même, ou par autrui, il ſera ſujet à une peine eccleſiaſtique ; & s'il perſevere opiniâtrement, il ſera dépoüillé de ſa dignité. Le troiſiéme porte : Les clercs qui ſervent une égliſe, ne peuvent être deſtinez à l'égliſe d'une autre ville ; mais ils doivent ſe contenter de

AN. 451. de celle à laquelle ils ont été premierement destinez ; excepté ceux qui étant chassez de leurs pays, ont passé dans une autre église par necessité. Si quelqu'un contre cette ordonnance reçoit le clerc, qui apartient à un autre évêque ; l'un & l'autre sera excommunié, & l'évêque & le clerc qu'il a reçu, jusques à ce qu'il retourne à son église. Ces trois articles ayant été lus, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius ; & après quelques acclamations, il dit :

p. 612.

Pour l'honneur de sainte Euphemie, & de vôtre sainteté, nous ordonnons que la ville de Calcedoine en laquelle le saint concile a été assemblé, ait les privileges de métropole ; mais pour le nom seulement, sauf la dignité de la métropole de Nicomedie. Le concile l'approuva par ses acclamations, ajoûtant à la fin : Nous vous supplions de nous renvoyer. L'empereur répondit : Je sai que vous êtes fatiguez d'un si long séjour ; toutefois patientez encore trois ou quatre jours, & poursuivez les affaires que vous voudrez en présence des magistrats ; étant assurez d'avoir le secours nécessaire ; & que personne de vous ne se retire avant que tout soit terminé. Ainsi finit la sixiéme action.

Les dernieres paroles des évêques qui demandoient leur congé, font voir qu'ils tenoient le concile pour fini ; parce qu'ils étoient convenus de la définition de foi, & l'avoient autorisée par leurs souscriptions. Ils avoient même aprouvé les trois canons proposez par l'empereur ; ainsi ils ne voyoient plus rien à faire, pour l'interêt general de l'église. Aussi paroît-il par la réponse de l'empereur, qu'il ne les retint à Calcedoine, que

pour

pour des affaires particulieres. C'est pourquoi les anciens faisoient grande difference entre ces six premieres actions, & les suivantes, où il n'estoit plus question de la foi. C'est ainsi qu'en parloit depuis le pape Pelage II. écrivant aux évêques d'Istrie vers l'an 586. Et l'historien Evagre, qui écrivoit à peu près en même tems, rapportant un extrait du concile de Calcedoine, s'étend beaucoup sur les six premieres actions, & tranche sommairement les suivantes. L'un & l'autre met à la septiéme action les vingt-sept canons, que nous trouvons aujourd'hui placez à la quinziéme, à la fin du concile : mais il se trouve encore d'anciens exemplaires, qui les mettent à la fin de la sixiéme : & le pape Pelage dit, qu'à bien considerer, ils en font partie, puisqu'ils n'ont point de date particuliere, & que les noms des évêques présens n'y sont point exprimez. Après cette observation, dont on verra l'importance dans la suite, je continuerai de rapporter les actions du concile de Calcedoine, suivant les éditions ordinaires.

AN. 451.

Epist. 3. to. 5. Conc. p. 629. D.

Evagr. II. hist. c. ult.

Ap. Baluz. Nova coll. p. 1282. to. 5 Conc. p. 630. B.

XXIII. Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal.

p. 613.

26. Octob.

Il y en a trois datées du vingt-sixiéme d'Octobre, que l'on compte pour la septiéme, la huitiéme & la neuviéme. Dans la septiéme action, les magistrats dirent : L'empereur, à la priére des évêques Maxime & Juvenal, nous a ordonné de prendre connoissance de leurs differends. Ils se sont assemblez, & ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquez, & qui nous paroissent raisonnables. Nous avons crû nécessaires, qu'ils en instruisent le concile, afin que le tout soit confirmé par votre consentement. Maxime d'Antioche dit : Le réve-

Digitized by Google

AN. 451. verendissime évêque Juvenal & moi, nous sommes convenus après une longue contestation, que le siége de saint Pierre d'Antioche aura les deux Phenicies & l'Arabie, & celui de Jérusalem, les trois Palestines. Nous prions, que cette convention soit confirmée par écrit, par le décret de votre grandeur & du saint concile. Juvenal de Jérusalem dit : J'en suis aussi d'accord, que la sainte Resurrection de Jesus Christ ait les trois Palestines & le siége d'Antioche, les deux Phenicies & l'Arabie ; & j'en demande la confirmation. Les légats, Anatolius de Constantinople & sept autres métropolitains opinerent pour la confirmation de ce concordat, tous les autres évêques y consentirent par acclamation ; & les magistrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette contestation étoit l'entreprise de Juvenal au concile d'Ephese, & à laquelle saint Cyrille s'opposa, comme il a été dit.

p. 616.
p. 617.
sup. XXV. n. 59.

XXIV. Huitiéme action Theodoret rétabli.

p. 620.

La huitiéme action fut au sujet de Theodoret. Les évêques s'écrierent : Que Theodoret anathématise tout à l'heure Nestorius. Theodoret dit : J'ai donné une requête à l'empereur, & des libelles aux légats de l'archevêque Leon ; on vous les lira, s'il vous plaît, & vous verrez ce que je pense. Les évêques s'écrierent : Nous ne voulons point qu'on lise rien ; anathématisez Nestorius. Theodoret dit : J'ai, Dieu merci, été nourri par des catholiques, j'ai été instruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée ; je rejette non seulement Nestorius & Eutychés, mais quiconque a de mauvais sentimens. Les évêques l'interrompirent en criant : Dites nettement, Anathême à Nestorius & à sa doc-

p. 621.

doctrine : anathême à Nestorius & à ceux qui l'aiment. Theodoret dit : En vérité je ne dis que ce que j'estime agreable à Dieu. Persuadez-vous premierement que je ne me soucie, ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité ; je ne suis point venu pour cela ; mais ayant été calomnié, je suis venu pour persuader que je suis orthodoxe, & que j'anathématise Nestorius, Eutychés, & quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant : Dites nettement ; Anathême à Nestorius, & à ceux qui suivent ses sentimens. Theodoret dit : Je ne le dirai point, que je n'aye expliqué ma créance. Je croi..... Les évêques l'interrompirent encore en criant : Il est hérетique ; il est Nestorien ; chassez l'héretique. Theodoret dit : Anathême à Nestorius, à quiconque ne dit pas que la vierge Marie est mere de Dieu, & à quiconque divise en deux le fils unique. Pour moi, j'ai souscrit à la définition de foi, & à la lettre du très-saint archevêque Leon, & je crois ainsi. Et après tout cela, Dieu vous benisse. AN. 451.

Les magistrats dirent : Il n'y a plus de difficulté sur Theodoret. Il a anathématisé Nestorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Leon, il a reçu volontiers votre définition de foi ; enfin il a souscrit à la lettre de Leon. Il ne manque plus, sinon que vous ordonniez qu'il rentre dans son église, comme Leon l'a jugé. Tous les évêques s'écrierent : Theodoret est digne de son siége ; qu'on le rende à son église ; qu'elle reçoive son pasteur, son docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Leon. Ensuite les légats opinerent à ce que Theodoret rentrât dans son église,

Digitized by Google

AN. 451. se, comme pleinement justifié. Anatolius de C. P. en dit autant. Maxime d'Antioche ajoûta : Il y a long-tems que je sçavois qu'il est catholique, ayant oüi souvent ses instructions dans l'église. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Photius de Tyr, & Constantin de Bostre furent du même avis. Puis tous les évêques s'écrierent ; Ce jugement est juste, c'est le jugement de J. C. nous l'approuvons tous. Les magistrats dirent : Suivant le jugement du concile, Theodoret reprendra l'église de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathématiser Nestorius ; sçavoir, Sophrone de Constantienne, Jean de Germanicie, & Amphiloque de Side. Ainsi finit la huitiéme action.

p. 624.

XXV. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas.

En la neuviéme datée du même jour vingt-sixiéme d'Octobre, Ibas évêque d'Edesse entra dans le concile, & dit ; Ayant été persecuté par Eutychès, & déposé, quoiqu'absent de quarante journées, je me suis adressé à l'empereur, qui a ordonné que votre grandeur avec le saint concile examineroit ma cause. Je vous prie donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius & Eustathe. Car Uranius, évêque d'Himerie étant devoüé à Eutychès, m'a fait accuser par quelques clercs, & s'est fait envoyer lui-même, pour me juger, avec les évêques que j'ai nommé; mais j'ai été trouvé innocent. Cassez donc tout ce qui a été fait à Ephese en mon absence, & me rendez mon église. Les magistrats ayant demandé l'avis au concile, les légats du pape ordonnerent la lecture des actes, par lesquels Ibas prétendoit avoir été justifié.

p. 625.

p. 628.

On

Digitized by Google

On lut donc premierement la ſentence arbitrale de Photius de Tyr, & d'Euſtathe de Beryte, donnée à Tyr le vingt-cinquiéme de Fevrier 448. par laquelle il paroiſſoit qu'Ibas avoit declaré ſa foi, & reçu en grace les clercs ſes accuſateurs. Aprés cette lecture, les juges remirent l'affaire au lendemain; apparemment, parce qu'ils virent, qu'il y avoit beaucoup de pieces à lire, & qu'il étoit déja tard.

AN. 451.

ſup. lib. XXVII. n. 20.

p. 932.

Le lendemain donc, ſixiéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme d'Octobre, fut tenuë la dixiéme action, pour achever l'affaire d'Ibas. Il ſe préſenta, & renouvella ſes plaintes contre Eutychès, qui l'avoit traduit par quarante journées de chemin, & fait changer de vingt priſons, comme deposé au concile d'Epheſe, quoiqu'abſent & ſans connoiſſance de cauſe. Les magiſtrats ayant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrierent: On ne condamne point un abſent. Ibas dit: De grace, je n'y étois point, je n'ai point été défendu, on ne m'a pas laiſſé parler. Les évêques s'écrierent: Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui eſt fait contre un abſent eſt mal; nous le diſons tous. Patrice évêque de Thiane dit; On lut hier la ſentence des arbitres, qui l'ont reconnu évêque. Nous l'approuvons tous. Les Orientaux s'écrierent: Ce jugement eſt juſte. Mais quelques évêques crierent; On s'y oppoſe. Il y a des gens qui veulent accuſer l'évêque Ibas.

p. 633.

On les fit entrer. Ils étoient quatre, Theophile diacre, Euphraſius, Antiochus & Abraham. Theophile dit; Nous demandons qu'on liſe ce qui a été fait à Beryte contre Ibas, afin

afin que vous voyiez qu'il a été justement
AN. 451. déposé. Après quelques contestations, les
p. 637. magistrats ordonnerent la lecture. On lut premierement la comission de l'empereur Theodose au tribun Damascius, puis les actes du jugement rendu à Beryte le premier jour de Septembre 448. où Ibas avoit été renvoyé
sup. liv. XXVII. n. 11. p. 673. absous. Après cette lecture, les magistrats vouloient qu'on lût aussi la procedure faite contre Ibas au faux concile d'Ephese; mais les légats s'y opposerent, en disant; qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile; & qu'il falloit demander à l'empereur une loi, qui défendît même de lui donner le nom de concile. Ils déclarerent toutefois, que Maxime évêque d'Antioche en devoit être excepté, c'est-à-dire que son ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de C. P. opina de même contre le concile d'Ephese, à l'exception de ce qui regardoit Maxime: D'autant plus, dit-il, que le très saint évêque Leon l'ayant reçu à sa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'église d'Antioche. C'est qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée sur la déposition de Domnus, qui y avoit été faite.
p. 676. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, & onze autres métropolitains opinerent de même; & tous les évêques s'écrierent: Nous disons la même chose.

Donc sans faire lecture des actes d'Ephese, les magistrats inviterent le concile à opiner sur l'affaire d'Ibas. Les légats dirent par la bouche de Paschasin; suivant les pieces qui ont été luës, nous connoissons qu'il est orthodoxe; c'est pourquoi nous jugeons qu'il

doit recouvrer l'honneur de l'episcopat, & son église, dont il a été chassé injustement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu a été mis en sa place; c'est à l'évêque d'Antioche à examiner ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de C. P. opina de même, & déclara Ibas exemt de tout soupçon, parce qu'il avoit souscrit la lettre de S. Leon. Maxime d'Antioche declara la lettre d'Ibas orthodoxe, & dit touchant Nonnus; il demeurera dans la dignité épiscopale, jusques à ce que j'examine son affaire avec les évêques de la province. Tous les autres évêques opinerent de même, demandant seulement qu'Ibas anathématisât Nestorius & Eutychés. Ibas dit: J'ai déja anathématisé par écrit Nestorius & sa doctrine, & maintenant je l'anathématise mille fois. Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on est une fois persuadé. Anathême donc à Nestorius, à Eutychés, & à quiconque dit une seule nature: j'anathématise aussi, quiconque ne croit pas comme ce saint concile. Les magistrats dirent: Ce que le saint concile a jugé touchant Ibas sera executé. Ainsi finit la dixiéme action.

AN. 451.

p. 677.

p. 681. B.

On met ensuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la septiéme action, & qui ne se trouve plus qu'en Latin. Maxime d'Antioche demande aux magistrats & au concile, la constitution d'une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, au profit de Domnus son prédecesseur: ce qui lui est accordé, laissant à sa discretion la quantité de la pension. On ne sait quelle en fut l'execution; car Domnus avoit renoncé à l'épiscopat, & s'étoit retiré dans son monastere auprés de Saint Euthymius, & ne

p. 681.

V. Quesn. dissert. 9. in S. Leon. & Baluz. præf. in Conc. Calced. c. 32.

Digitized by Google

ne parut point, ni personne de sa part au concile de Calcedoine.

AN. 451.

XXVI.
Onziéme & douziéme action. Affaire de Bassien, & d'Etienne d'Ephese.
29. Octob.
p. 684.
p. 685.
p. 638.

L'onziéme action fut tenuë le vingt-neuviéme d'Octobre. Bassien qui avoit été évêque d'Ephese, entra dans ce concile, accompagné de Cassien prêtre, & demanda qu'on lût la requête qu'il avoit présentée à l'empereur & que l'empereur avoit renvoyée au concile. Elle contenoit des plaintes d'avoir été depossedé de son siege par violence. Les magistrats demanderent à Bassien les noms de ceux dont il se plaignoit. Il répondit: Il sont plusieurs; mais leur chef est Etienne, maintenant évêque d'Ephese: il retient mon siége&mon bien. Les magistrats ordonnerent à Etienne de répondre, & il dit: Les évêques de la province d'Asie sont ici: qu'ils viennent, & je me défendrai. Les magistrats dirent: En attendant, répondez vous-même. Etienne dit: Celui-ci n'a point été ordonné à Ephese: mais l'église étant vacante, il a assemblé une troupe de gladiateurs, & d'autres gens armez, il y est entré, & s'est assis. Après qu'il a été rejetté selon les canons, & chassé comme il méritoit, quarante évêques d'Asie m'ont ordonné par le suffrage des nobles, du peuple, du clergé & de la ville. Il y a aujourd'huy cinquante ans que je suis dans le clergé d'Ephese.

Bassien répondit: Dès ma jeunesse, j'ai pris soin des pauvres, j'ai fait un hôpital, où j'ai mis soixante-dix lits; j'y recevois tous les malades & les blessez. L'évêque Memnon en fut jaloux; parce que j'étois aimé de tout le monde, & fit tout ce qu'il put, pour me chasser de la ville. Il m'imposa les mains, & m'ordonna évêque d'Evase: je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure-

re-

Digitized by Google

re de tierce jusqu'à midi, & me maltraita; de sorte que l'évangile & l'autel furent remplis de sang. Je n'allai point à Evase, & ne l'ai jamais vuë. Memnon mourut, Basile fut ordonné. Ayant assemblé le concile de la province, & apris la violence que j'avois souferte, il ordonna un autre évêque pour Evase, & me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut aussi; je fus mis dans le siége d'Ephese malgré moi & avec une grande violence, par le peuple, le clergé & les évêques, dont un, savoir Olympius, est ici present. L'empereur confirma mon élection. Je vins à C. P. je communiquai avec Proclus, *p. 689.* & il m'envoya depuis ses lettres synodiques. Je suis demeuré ainsi quatre ans; en sorte que j'ai ordonné dix évêques, & plusieurs clercs. L'empereur ayant envoyé un silentiaire avec des lettres pour la paix des églises, le lendemain au sortir de la liturgie, ils mirent les mains sur moi, m'enfermerent, m'arracherent l'habit sacerdotal, & tout ce que j'avois; prirent un d'entre eux, savoir Etienne que voilà, & le firent évêque.

Etienne dit: Les évêques sont ici; qu'ils viennent déposer la verité. Il est entré dans l'église avec des gladiateurs, des épées & des flambeaux, & s'est assis dans le siége: c'est pour cela qu'il a été chassé par le très-saint évêque de Rome Leon, par le bien-heureux Flavien de C. P. par l'évêque d'Alexandrie, & par celui d'Antioche. C'est pour cela que l'empereur Theodose envoya Eustathe primicier des silentiaires, pour juger entre lui & les pauvres qu'il avoit maltraitez. Eustathe vint à Ephese, & y demeura trois mois à instruire l'affaire.

AN. 451. Les magistrats dirent : Que Bassien montre s'il a été établi évêque d'Ephese par le
p. 692. concile des évêques, & après le terme ordinaire pour l'ordination. Bassien dit : Je n'ai jamais été évêque d'Evase, & n'y suis point allé, on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les translations : les magistrats l'ordonnerent, & Leon évêque de Magnesie lut le canon quatre-vingt quinziéme & le quatre-vingt-
sup. liv. XII. n.12. seiziéme, qui sont le seiziéme & le dix-septiéme du concile d'Antioche. Le premier défend à un évêque vacant, de s'ingerer à une autre église vacante, quand même il prétendroit y être forcé ; le second déclare excommunié l'évêque qui ne va pas à une église, pour laquelle il est ordonné.

Les magistrats dirent : Que Bassien montre qui l'a établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius évêque de Theodosiopolis. Olympius étant interrogé, dit : Après la mort de l'évêque Basile, j'étois chez moi : le clergé d'Ephese me manda, pour ordonner un
p. 693. évêque ; j'y allai, croyant que les autres évêques avoient été apellez. Après que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelquesuns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne sont point ici : que faut-il faire ? Je leur dis : Il est contre les canons, qu'un seul évêque dispose d'une église principalement d'une si grande métropole. Comme je parlois ainsi, une multitude infinie environna mon logis ; je ne savois où j'étois, ils m'emporterent, & me menerent à l'église : entre autres un officier nommé Holosericus, qui mit l'épée à la main. Ainsi deux ou trois cens hommes m'emmenerent au siege épisco-

Digitized by Google

copal avec Baſſien ; & il y fut placé. Baſſien dit : Il a menti. Les magiſtrats demanderent au clergé de C. P. ſi Proclus avoit communiqué avec Baſſien, comme évêque d'Epheſe. Ils dirent tousqu'oüi;qu'il lui avoit donné des lettres ſynodiques, & avoit mis ſon nom dans les diptyques. AN. 451.

Les magiſtrats demanderent enſuite à Etienne, comment Baſſien avoit été dépoſé, & ſi lui-même avoit été ordonné par le concile? Il repeta ce qu'il avoit dit, que Baſſien avoit été depoſé par l'autorité de l'empereur Theodoſe&du papeLeon; s'excuſant au reſte, de n'avoir pas en main les preuves de ſon ordination ſur ce qu'il ne prévoyoit pas que l'on dût parler de cette affaire, la croyant finie. Lucien évêque de Biſe & Meliphtongue évêque d'Heliopolis s'avancerent & dirent au nom de tous les évêques leurs voiſins, que Baſſien avoit été chaſſé contre les canons, ſans avoir été jugé, ni accuſé, après quatre ans de paiſible poſſeſſion. Etienne repeta encore, que le pape Leon l'avoit condamné, & comme il avoit auſſi allegué auparavant, qu'il avoit été condamné par Flavien ; Cecropius évêque de Sebaſtopolis lui dit : Seigneur Etienne, que Flavien eſt puiſſant, même après ſa mort ! Voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Epheſe. Tous les évêques & les clercs de Conſtantinople dirent : Il eſt vrai. Eternelle mémoire à Flavien. Voilà la vengeance, voilà la verité. Flavien vit après ſa mort, le martyre prie pour nous. *p. 696.* *p. 697.* *p. 689. c.*

Les magiſtrats demanderent l'avis au concile; & les évêques s'écrierent : La juſtice demande Baſſien ; que les canons ſoient obſervez. Les magiſtrats dirent : Pour nous il

AN. 451. nous semble que ni Bassien n'est digne d'être évêque d'Ephese, puisqu'il est intrus par violence; ni Etienne qui y est entré par conjuration & par artifice; & qu'il faut élire un autre évêque; mais nous laissons le tout au jugement du concile. Le concile revenant à l'avis des magistrats, s'écria: Ce jugement est juste; c'est le jugement de Dieu. Vous gardez les canons & les loix.

p. 700. Les évêques d'Asie se prosternerent devant le concile, & dirent: Ayez pitié de nous, & de nos enfans. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfans, & la ville est perduë. Il faut entendre que la plûpart de ces evêques avoient été mariez; & qu'ils craignoient une sédition à Ephese, si on y envoyoit un évêque élu à Calcedoine. Les magistrats demandérent où l'évêque d'Ephese devoit être ordonné selon les canons. Les évêques dirent: Dans la province. Diogene de Cyzique dit: L'usage est que ce soit ici; si l'évêque avoit été ordonné à C. P. ces maux ne seroient pas arrivez. On ordonne là des gens de neant; c'est la cause du désordre. Il compte Calcedoine & C. P. pour le même lieu, à cause de la proximité. Leonce évêque de Magnesie dit: Depuis saint Timothée jusqu'à présent, il y a eu vingt-sept évêques qui ont été ordonnez à Ephese, Basile seul fut ordonné ici par violence; & il y eut des meurtres. Philippe prêtre de C. P. dit: Le saint évêque Jean déposa quinze évêques quand il alla en Asie, & en ordonna d'autres à leur place. Memnon fut confirmé ici; Heraclide & d'autres furent ordonnez du consentement de notre archevêque; le bienheureux Proclus ordonna de même Basile. Les magistrats voyant

sup. liv. XXI. n. 6.

voyant que cette affaire avoit besoin d'examen, la remirent au lendemain.

AN. 451.

On tint donc la douziéme action le lendemain trentiéme d'Octobre, pour terminer l'affaire d'Ephese. Les magistrats dirent : Notre assiduité au concile porte préjudice aux affaires publiques ; c'est pourquoi cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire s'il vous est venu quelque nouvelle lumiere sur l'affaire d'Ephese. Anatolius dit: Je suis d'avis, que ni l'un ni l'autre ne soit évêque de cette ville ; mais qu'on en élise un troisiéme, parce qu'ils se sont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité d'évêque, & seront nourris aux dépens de l'église. Les légats opinerent de même. Les magistrats firent apporter l'évangile ; conjurant les évêques de juger cette affaire en leur conscience. Anatolius de C. P. repeta le même avis, & les légats aussi, puis Maxime d'Antioche, Juvenal, Thalassius, & huit autres évêques en particulier, & tous les suivirent par des acclamations generales. Ensuite les magistrats prononcerent, suivant l'avis du concile, que Bassien & Etienne seroient ôtez du siége d'Ephese ; gardant toutefois la dignité d'évêque, & recevant du revenu de la même église, pour nourriture & entretien deux cens sols d'or par an, qui font environ seize cens livres de notre monnoye ; & que l'on ordonneroit un autre évêque selon les canons.

30. Octob. *p.* 771. *p.* 774. *p.* 705.

XXVII. Treiziéme action. Reglement entre Nicomedie & Nicée. *p.* 788. *p.* 789. *D.*

Le même jour trentiéme d'Octobre, fut tenuë la treiziéme action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomedie, où il se plaignoit qu'Anastase de Nicée entreprenoit sur les droits de sa métropole ; & qu'il avoit excommunié des cleres de l'église de Basi-

stilinople. Anastase nioit l'un & l'autre; & disoit : Basilinople étoit une bourgade soumise à Nicée, comme plusieurs autres. Un empereur, soit Julien, ou un autre, en fit une cité, & y mit des magistrats tirez de Nicée. C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cause de sa mere Basiline. Anastastase continua : Depuis ce tems, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean évêque de Constantinople à l'évêque de Nicée, pour aller regler cette église, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius répondit : Il se peut faire que l'église de Nicomedie n'avoit point alors d'évêque, & qu'il fallut avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que plusieurs ont été ordonnez par l'évêque de Nicomedie ; je puis montrer des decrets du peuple de Basilinople, par lesquels ils le prient de leur donner un évêque.

AN. 451.

sup. liv. XI. n. 43. Conc. Cal. eccl. p. 712.

p. 713.

Les magistrats firent lire les canons. On lut le quatriéme de Nicée, qui porte, que les ordinations de chaque province se devoient faire par l'autorité du métropolitain. Anastase voulut montrer qu'il l'étoit, par une loi de l'empereur Valens, qui attribuoit à Nicée le droit de métropole; supposant qu'elle l'avoit eu auparavant ; mais avec la clause, sauf le droit d'autrui. Eunomius de son côté fit lire une loi de Valentinien, posterieure à la précedente, portant que le titre de métropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux privileges de Nicomedie. Après ces lectures, les magistrats dirent : Ces loix ne parlent point des évêques; mais seulement de l'hon-

p. 716.

l'honneur des villes : celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de métropole, déclare nomément, qu'elle n'ôte rien aux autres villes : le canon ordonne qu'il n'y aura qu'un métropolitain en chaque province : qu'ordonne le concile sur tout cela ? Le concile s'écria, Que les canons soient observez. AN. 451.

Les évêques de Pont dirent : Les canons ne connoissent qu'un métropolitain : il est clair, que les ordinations apartiennent à l'évêque de Nicomedie : les loix ne donnent à Nicée, que le nom de métropolitain, & à son évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aëtius demanda que cette procedure ne fît aucun préjudice au siege de C P. prétendant qu'il faisoit par lui-même, ou par autrui, les ordinations en Bithynie. Les magistrats prononcerent : L'évêque de Nicomedie aura l'autorité de métropolitain dans les églises de Bithynie, & l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur, & sera soumis à celui de Nicomedie, comme les autres évêques de la province ; c'est l'avis du concile. Quant aux droits du siége de C.P. pour ordonner dans les provinces, il sera examiné en son tems. *p.* 717.

XXVIII. Quatorziéme action. Iugement entre Sabinien & Anastase de Perrha. 31. Octob. *p.* 720. C.

La quatorziéme action, fut le lendemain trente-uniéme d'Octobre. On lut une requête presentée à l'empereur par Sabinien évêque de Perrha en Syrie, où il disoit : J'étois dès mon enfance dans un monastere nombreux, où j'avois la charge d'économe, ne pensant à rien moins qu'à l'épiscopat. Tout d'un coup le métropolitain, accompagné des évêques de la province, me prit, & m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anastase déposé pour ses crimes. Au concile d'Ephese, l'é-

l'évêque d'Alexandrie l'a renvoyé à mon église; on m'a chassé, les habitans de la ville étant en pleurs & en gémissemens à ma sortie. Je vous demande justice. On lut aussi une requête adressée aux archevêques Leon, Anatolius & Maxime, & à tout le concile, tendant aux mêmes fins.

AN. 451.

p. 721.

Anastase dit, que sa cause avoit été jugée par S. Cyrille & Proclus, & qu'après la mort de S. Cyrille, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveller la poursuite. On lut deux lettres synodiques à Domnus, l'une de Saint Cyrille l'autre de Proclus, qui contenoient en substance la même chose: qu'Anastase s'étoit plaint à un concile de C. P. de quelques-uns de ses clercs, qui vouloient mettre les économes de l'église à leur choix, & ôter son nom des sacrez diptyques. S. Cyrille & Proclus prioient Domnus de donner des commissaires, pour juger Athanase sur les lieux, si sa ville étoit loin d'Antioche, attendu que son métropolitain lui étoit suspect. Ils n'usoient que de simple recomandation, n'ayant point de jurisdiction dans le patriarcat d'Antioche, & reconnoissoient que le métropolitain étant recusé, la connoissance de la cause étoit dévoluë au patriarche; mais qu'en cas d'éloignement, il devoit déleguer sur les lieux.

p. 724.

p. 728. D.

Sabinien, de son côté, demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, où vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cause d'Athanase. Il paroissoit par ces actes, que Domnus avoit renvoyé la cause d'Athanase à Panolbius, alors évêque d'Hierapolis, son métropolitain; devant lequel il n'avoit osé la soutenir, quoiqu'il le reconnût pour son ami; mais il avoit renon-

p. 729.

noncé devant lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit l'original; & s'étoit retiré chez lui au territoire de Samosate. Sur quoi les évêques du concile d'Antioche déclarerent, qu'il avoit exposé faux à Proclus & à Cyrille. On lut les plaintes formées contre lui, remplies de faits scandaleux; & les pieces qui prouvoient, qu'ayant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir se défendre. C'est pourquoi il fut déclaré déchu du sacerdoce; & enjoint à Jean évêque d'Hierapolis, d'ordonner au plûtôt un évêque de Perrha. AN. 451. p. 736.

Ces actes du concile d'Antioche ayant été lûs à Calcedoine, les magistrats dirent: Si quelques-uns de ceux qui ont déposé Athanase avec Domnus sont présens au concile, qu'ils s'avancent au milieu. Theodore de Damas, & six autres s'avancerent. Les magistrats leur demanderent pour quelle cause ils avoient déposé Athanase. Theodore dit: Des p. 752. clercs de l'église de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appellé il ne se présenta point; disant qu'il avoit des ennnemis. Il fut appellé une seconde fois, & ne vint point. Après une troisiéme citation, ne s'étant point présenté, on a prononcé contre lui la sentence de déposition, suivant les canons. Les six autres évêques en dirent autant. Les magistrats demanderent à Athanase, pourquoi il ne s'étoit pas présenté au concile d'Antioche? Parce, dit-il, que l'évê- p. 753. que d'Antioche, qui y présidoit, étoit mon ennemi.

Les magistrats dirent: Sabinien doit demeurer, à notre avis, dans l'évêché de Perrha, puisqu'il a été ordonné par le concile de

AN. 451. 31. Octob. la province, après la deposition d'Athanase: car il ne doit souffrir aucun préjudice de la déposition prononcée contre lui, sans avoir été entendu, ni appellé. Au contraire Athanase, qui étant déposé pour sa contumace a été rétabli par défaut, par ordre de Dioscore, doit quant à présent demeurer en repos. Maxime évêque d'Antioche, avec son concile, prendra connoissance du procès intenté contre lui; en sorte qu'il soit terminé dans huit mois. S'il se trouve convaincu de tout ce dont il est chargé par les actes, soit pour le criminel, soit pour le civil, ou d'un seul chef digne de déposition, non-seulement il sera déchu de l'épiscopat, mais soumis aux peines des loix. Si dans ce terme il n'est pas poursuivi, ou convaincu; il sera rétabli dans son siége par Maxime d'Antioche; & Sabinien aura la dignité épiscopale, & sera coadjuteur, avec une pension que Maxime reglera, selon les facultez de l'église de Perrha. Maxime avec tout le concile suivit ce jugement proposé par les magistrats.

XXIX. Quinziéme action. Canons. p. 796. C.

La quinziéme action fut le même jour dernier d'Octobre; mais ni les magistrats, ni les légats n'y assistérent. Car après que l'on eut reglé la foi, & les affaires particulieres, portées au concile; les clercs de C.P. prierent les légats de traiter avec eux une affaire qui regardoit leur église. Les légats le refuserent: disant qu'ils n'en avoient point reçu la commission. Les clers de C.P. proposerent la même chose aux magistrats, qui en renvoyerent la connoissance au concile. Après donc qu'ils se furent retirez, & les légats aussi, le reste du concile fit un canon touchant les prérogatives de l'église de C.P. que l'on compte pour

pour le vingt-huitiéme; & auquel les Grecs ont joint depuis tous les canons, que le même concile avoit faits, & que les anciens exemplaires mettoient ensuite de la sixiéme action. Je les rapporterai tous ici, comme ils sont dans les éditions ordinaires. AN. 451.

Le premier porte confirmation des canons faits jusques alors dans les conciles. Le second, est contre la simonie en ces termes : Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent, & mis en commerce la grace, qui n'est point venale, pour ordonner un évêque, un corévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc; ou s'il a établi pour de l'argent, un économe, un défenseur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui sont dans le canon, l'ordinateur sera en danger de perdre son rang, & celui qui sera ordonné, ou pourvû, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter; & l'entremeteur de cet infame trafic, s'il est clerc, sera déposé, s'il est laïque ou moine, sera anathematisé. Par le troisiéme canon, le concile défend à aucun évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou se charger d'affaires temporelles; si ce n'est que les loix les appellent à une tutelle, dont ils ne puissent s'excuser; ou que l'évêque les charge du soin des affaires de l'église, ou des personnes miserables. C'est à peu près le second article des trois, qui avoient été lûs dans la sixiéme action en présence de l'empereur. Le quatriéme canon est le premier de ces articles, pour soumettre entierement les moines aux évêques, & leur défendre de se mêler d'aucune affaire ecclesiastique, ou séculiére.

p. 756.

sup. n. 22.

Les

AN. 451. can. 24. Les monasteres une fois consacrez par l'autorité de l'évêque, demeureront monasteres à perpetuité, leurs biens leur seront conservez, & il ne sera plus permis d'en faire des habitations séculiéres. Chaque église can. 26. cathédrale aura un économe du corps de son clergé; pour administrer ses biens suivant la volonté de l'évêque, afin qu'on voye clair en cette administration, & que les biens de l'église ne soient pas dissipez, ni le sacer- can. 21. doce décrié. Il est défendu aux clercs sous peine de déposition, suivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque après sa mort.

can. 25. Les ordinations des évêques doivent se faire dans trois mois; s'il n'y a une necessité absoluë, qui oblige le métropolitain à dif- can. 12. ferer; & le revenu de l'église vacante sera conservé par l'économe. Il est défendu aux évêques, sous peine de déposition, de s'adresser aux puissances, & d'obtenir des lettres du prince, pour diviser une province en deux, & y faire deux métropolitains. Quant aux villes, qui ont déja été honorées du nom de métropoles, elles ne joüiront que de l'honeur, sans sup. n. 19. n. 27. préjudice des droits de la veritable métropole. Il est aisé de voir, que ce canon est fait à l'occasion des différends entre les évêques de Tyr & de Beryte, de Nicomedie & de Nicée.

can. 19. Comme la tenuë des conciles étoit négligée au préjudice des affaires ecclesiastiques; le concile ordonne, suivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'assembleront deux fois l'année, au lieu choisi par le métropolitain; & que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en santé, & sans

Digitized by Google

ſans empêchement néceſſaire, ſeront admoneſtez fraternellement. On n'admettra pas indifferemment les clercs, ou les laïques, à accuſer des évêques, ou des clercs, ſans avoir examiné leur réputation. Les paroiſſes de la campagne demeureront aux évêques, qui en ſont en poſſeſſion paiſible depuis trente ans. S'il y a quelque differend ſur ce ſujet, il pourra être pourſuivi au concile de la province. Et ſi quelqu'un ſe plaint de l'injuſtice de ſon métropolitain, il ſera jugé par l'exarque du dioceſe, ou par le ſiege de C. P. Si quelque nouvelle cité eſt établie par la puiſſance de l'empereur, l'ordre des paroiſſes eccleſiaſtiques ſuivra la forme du gouvernement politique. An. 451. can. 21. can 17.

Si un clerc à une affaire contre un autre clerc, il ne doit pas quitter ſon évêque pour s'adreſſer aux tribunaux ſeculiers: mais il pourſuivra ſa cauſe premierement devant ſon évêque, ou par ſon ordre devant celui dont les parties ſeront convenuës. Le tout ſous les peines canoniques. Si un clerc a une affaire contre ſon évêque, ou un autre, il ſera jugé par le concile de la province. Mais ſi un évêque ou un clerc a un differend avec le métropolitain, il s'adreſſera à l'exarque du dioceſe, ou au ſiege de C. P. can. 9.

Perſonne ne ſera ordonné abſolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre eccleſiaſtique: mais il ſera deſtiné à une égliſe de la ville, ou de la campagne, ou à un monaſtere. Les ordinations abſoluës ſeront nulles, & ceux qui les auront reçuës, ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui les auront ordonnez. Un clerc ne peut en même tems être compté dans le clergé de deux villes can. 6. can. 10.

villes; savoir, de celle où il a été ordonné d'a-
AN. 451. bord, & de celle où il a passé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait, seront rendus à la premiere église. Que si quelqu'un est déja transferé à une autre eglise, il n'aura plus aucune part aux affaires de la premiere, ou des oratoires, & des hôpitaux qui en dépendent: le tout sous peine de dé-
can. 5. position. Les anciens canons seront observez à l'égard des évêques & des clercs, qui passent de ville en ville: ici on infere le troisié-
can. 20. sup. n. 22. me article lû à la sixiéme action, qui est pres-
can. 7. que le même que le precedent.

Ceux qui sont une fois entrez dans le clergé, ou dans la profession monastique, ne peuvent plus venir à la milice, ou à une di-
can. 23. gnité seculiere, sous peine d'anathême. Nous avons apris que quelques clercs & quelques moines; sans avoir de commission de leur évêque, quelquefois même après qu'il les a excommuniez, viennent à C. P. & y demeurent long-tems; excitant du tumulte, troublant le repos de l'église, & des maisons particulieres: c'est pourquoi le concile a ordonné qu'ils soient premierement avertis par le défenseur de l'église de C. P. de sortir de la ville; & s'il continuënt à poursuivre insolemment les mêmes affaires, qu'il les en chasse par force, & les renvoye chacun chez eux. Tous ces canons contre les moines vagabons & séditieux, sont faits à l'occasion de Barsumas, de Carose, & des autres sectateurs d'Eutychés & de Dioscore.

can. 13. On y peut raporter les suivans: Les clercs étrangers & inconnus, n'exerceront aucune
can. 11. fonction dans une autre ville, sans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres

qui ont besoin de secours, ne doivent voyager qu'avec de simples lettres ecclesiastiques pacifiques, accordées en connoissance de cause; non avec des lettres de recommandation, qui ne sont que pour les personnes considerables. La conjuration & la cabale étant un crime défendu par les loix séculieres, doit encore bien plus l'être dans l'église. Si donc on trouve des clercs & des moines qui ayent conspiré contre leurs évêques, ou leurs confreres, ils seront deposez. Les clercs des hôpitaux & des monasteres demeureront sous la puissance de l'évêque en chaque ville, suivant la tradition des peres, sans se revolter contre lui, ni renverser cet ordre, en quelque maniere que ce soit; sous peine de correction canonique, pour les clercs, & d'excommunication pour les moines & les laïques. AN. 451. Can. 18. Can. 8.

Puisqu'en quelques provinces, il est permis aux lecteurs & aux chantres de se marier; le concile leur défend de prendre des femmes qui ne soient pas catholiques, ou de baptiser leurs enfans chez les héretiques. Ils ne pourront non plus les marier à des heretiques, des Juifs, ou des payens; s'ils ne promettent de se convertir. Il est remarquable que le mariage des lecteurs n'étoit pas permis dans toutes les provinces, comme il l'est à present. On n'ordonnera point de diaconesse, qu'à l'âge de quarante ans, & après un rigoureux examen. Que si après avoir reçu l'imposition des mains, & passé quelque tems dans le service, elle se marie au mepris de la grace de Dieu; elle sera anathematisée avec son mari. Une vierge qui s'est consacrée à Dieu, ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils seront excommuniez; mais Can. 14. Can. 15. Can. 16.

l'é-

An. 451. *Can.* 17. l'évêque pourra user envers eux d'indulgence. Ceux qui enlevent des femmes, même sous pretexte de mariage, leurs complices, & leurs fauteurs seront déposez, s'ils sont clercs; & anathématisez, s'ils sont laïques. Voilà les vingt-sept canons du concile de Calcedoine, reçus par toute l'église.

XXX. Prerogatives de C. P. *Can.* 28.

Le vingt-huitiéme, qui fit depuis tant de bruit, donne le second rang à l'église de C.P. en ces termes: Les peres ont eu raison d'accorder au siege de l'ancienne Rome ses privileges, parce qu'elle étoit la ville regnante; & par le même motif, les cent cinquante évêques ont jugé que la nouvelle Rome qui est honorée de l'empire & du senat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre ecclesiastique, & être la seconde après elle. En sorte que les métropolitains des dioceses de Pont, de Thrace, & d'Asie seulement; & les évêques de ces dioceses, qui sont chez les barbares, soient ordonnez par le siege de Constantinople sur le rapport qui lui sera fait des elections canoniques. Bien entendu que chaque métropolitain de ces dioceses, ordonnera les évêques de sa province, avec les évêques comprovinciaux, selon les canons. Je prens ici le nom de diocese dans sa signification la plus étenduë, où il comprend plusieurs provinces.

Conc. C. P. Can. 3. *sup. liv.* XVIII. *n.* 7.

Sup. liv. XVIII. *n.* 7.

Le vingt neuviéme canon, porte qu'un évêque ne doit jamais être réduit au rang de prêtre; comme les légats du pape & Anatolius de C. P. avoient dit dans la quatriéme action, à l'occasion des évêques ordonnez par Photius de Tyr, & déposez par Eustathe de Beryte. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour souscrire à la

Sup. n. 29. *Can.* 30.

la lettre de saint Leon, jusqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie; comme il avoit été reglé dans l'action quatriéme. Ce sont les trente canons attribuez au concile de Calcedoine. AN. 451. 1. Novemb. *sup. n° 17.*

La seiziéme & derniére action, se tint le lendemain premier jour de Novembre. Les légats du pape s'adressant aux magistrats firent cette remontrance par la bouche de Paschasin: Hier après que vous vous fûtes retirez, & nous aussi; on dit qu'il se fit quelque chose, que nous croyons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire, afin que tous nos freres voyent, s'il est juste ou non. Les magistrats en ordonnerent la lecture, mais auparavant, Aëtius archidiacre de C. P. dit: On demeure d'accord, que ce qui regarde la foi, a été terminé; mais c'est la coutume des conciles, après que les matiéres les plus importantes ont été décidées, d'en examiner & en regler aussi d'autres, qui sont necessaires. Nous, c'est-à-dire l'église de Constantinople, avions certaines choses à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part; ils l'ont refusé, disant, qu'ils n'en avoient point d'ordre; vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été sortis, les évêques se sont levez, & ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte, qui n'est point fait en cachette, ni à la dérobée; mais canoniquement & dans l'ordre. Les magistrats en ordonnerent la lecture; Aëtius présenta la piece, & le secretaire Beronicien la lut. C'étoit le vingt-huitiéme canon, qui vient d'être rapporté avec les souscriptions de cent quatre-vingt-quatre évêques. *p. 773.* *p. 796.*

Alors

Digitized by Google

AN. 451. p. 809. C. Alors Lucentius, un des legats, dit: Remarquez premierement, que les évêques ont été surpris, & contraints à souscrire, avant qu'on eût écrit les canons, dont il est fait mention. Les évêques s'écrierent : Personne n'a été contraint. Lucentius dit : De plus, ils ont les canons de trois cens dix-huit peres, & n'ont fait mention que de ceux de cent cinquante, qui ne sont point entre les canons des conciles; & sont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingts ans. S'ils ont joüi de cet avantage pendant un si long tems; que demandent-ils maintenant? s'ils n'en ont jamais joüi; pourquoi le demandent-ils? L'archidiacre Aëtius dit; parlant des légats: S'ils ont reçu quelque ordre sur cet article, qu'ils le montrent? Le prêtre Boniface lut dans un papier cet ordre du pape saint Leon : Ne souffrez point, que l'ordonnance des peres soit enfrainte, ou diminuée par aucune entreprise; gardez en tout la dignité de notre personne, que vous representez; & si quelques-uns se confiant en la splendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque chose, repoussez-les avec la fermeté convenable. Les magistrats dirent: Qu'on propose les canons de part & d'autre.

p. 812. Paschasin lut le sixiéme canon de Nicée, commençant par ces mots : L'église Romaine a toûjours eu la primauté, qui ne sont point dans le Grec; & toutefois, il n'y eut point de contestation sur ce sujet. Il lut donc le sixiéme canon, qui conserve les privileges de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, & les droits des métropolitains; & tout de suite le septiéme qui conserve à l'évêque de Jerusalem un rang d'honneur, sans aucune

sup. XI. n. 20.

ne jurisdiction. Le secretaire Constantin lut aussi le sixiéme canon de Nicée, dans un livre qui lui fut presenté par l'archidiacre Aëtius, & ne lut point le septiéme. Mais il lut ensuite le decret du concile de C. P. sous Nestorius: contenant premierement la définition de foi; puis le canon touchant la hierarchie, qui confirme la jurisdiction des évêques d'Alexandrie & d'Antioche, & des conciles des trois grands dioceses, d'Asie, de Pont & de Thrace, & ajoûte à la fin, que l'évêque de C. P. aura la prérogative d'honneur après l'évêque de Rome. — AN. 451. — *sup. XVIII. n. 6.* — *n 7.* — *p. 813.*

Les magistrats dirent: Que les évêques des dioceses d'Asie & de Pont, qui ont souscrit à ce qui vient d'être lû, déclarent, si c'est de leur bon gré, ou par contrainte. Ils s'avancerent au milieu, & Diogene de Cyzique dit: J'ai souscrit de bon gré, je le dis, comme devant Dieu. Florentius de Sardes, & plusieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même déclaration, disant: que ce canon étoit conforme à la coutume. Quelques-uns d'entre eux reconurent, qu'ils avoient été ordonez par l'évêque de C.P. Eusebe de Dorylée dit: J'ai souscrit volontairement, puisqu'étant à Rome j'ai lû ce canon au pape, en presence des clercs de C. P. & il l'a reçû. Il parle du canon du concile de C. P. Tous les autres évêques s'écrierent: Nous avons souscrit volontairement. Les magistrats demanderent ensuite, ce que disoient ceux qui n'avoient pas souscrit. Eusebe d'Ancyre déclara, qu'il ne vouloit point se mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie: mais il demanda, que l'on ne payât rien — *p. 816. B.*

Digitized by Google

AN. 451. rien pour les ordinations. Philippe prêtre de C. P. dit : Le canon a ôté cet abus, voulant
p. 817. parler du second canon de Calcedoine. Eusebe d'Ancyre répondit : Dieu merci la réputation de l'archevêque Anatolius est sans tache ; mais personne n'est immortel.

Les magistrats dirent : De ce qui a été fait & dit, nous voyons premierement, que la primauté & la prérogative d'honneur doit être conservée, selon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome : mais que celui de C. P. doit avoir les mêmes avantages, & qu'il a droit d'ordonner les métropolitains dans les dioceses d'Asie & de Pont, & de Thrace, en cette maniere. Dans chaque métropole, les clercs, les possesseurs des terres, & les hommes constituez en dignité, avec tous les évêques de la province, ou la plus grande partie, feront un decret, par lequel ils choisiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la métropole. Ils en feront tous le raport à l'archevêque de C. P. & il sera à son choix de faire venir l'élu, pour l'ordonner ici, ou de donner permission, pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulieres : ils seront ordonnez par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du métropolitain, selon les canons : sans que l'archevêque de C. P. y prene part. Tel est nôtre avis : que le concile dise le sien. Les évêques s'écrierent : Cet avis est juste ; nous disons tous de même : nous en sommes tous d'accord : de grace renvoyez-nous ; & firent plusieurs acclamations semblables. Le légat Lucentius dit : Le siege apostolique ne doit pas être abaissé en nôtre présence : c'est pourquoi nous vous prions de faire

re révoquer tout ce qui fut fait hier au préjudice des canons : sinon, que nôtre oposition soit inserée dans les actes, afin que nous sachions ce que nous devons raporter au pape, & qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son siége, & le renversement des canons. Les magistrats dirent : Tout le concile a aprouvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Calcedoine.

AN. 451.

p. 810.

XXXI. Fin du concile de Calcedoine

Evagr. II. hist. c. ult. V Baluz. præf. in Conc. Calced.

Le recueil que nous avons aujourd'hui, & que j'ai suivi dans ce recit, est un peu different de celui qu'avoit l'historien Evagre, & qui se voit encore en quelques anciens exemplaires. L'ordre y est tel. La premiere action est comme dans les nôtres : la seconde est la condamnation de Dioscore : la troisiéme, celle que nous mettons la seconde, où furent luës les lettres de S. Cyrille & de S. Leon. La quatriéme est la même que la nôtre, & comprend l'examen de la définition de foi. Dans la sixiéme elle est reluë & souscrite, en presence de l'empereur Marcien, & trois canons aprouvez. La septiéme action, dans ces exemplaires, contient les autres canons. La huitiéme est l'aprobation du concordat entre Maxime & Juvenal, que nous comptons pour la septiéme. La neuviéme est la justification de Theodoret. La dixiéme & l'onziéme, celle d'Ibas, & ainsi des autres ; c'est-à-dire que la douziéme & la treiziéme contient l'affaire d'Ephese : la quatorziéme, l'affaire de Basilinope, la quinziéme, l'affaire de Sabinien de Perrha : la seiziéme & derniere contient la contestation touchant les prerogatives de C. P.

Cette diversité d'exemplaires vient de ce que

AN. 451. que dans les conciles généraux, les évêques des grands siéges avoient chacun leurs notaires, par lesquels ils faisoient rediger, ou copier les actes, suivant le besoin qu'ils en avoient. Tous étoient soigneux d'emporter avec eux, & de publier dans leurs provinces, ce qui regardoit toute l'église; c'est à dire, les définitions de foi, & les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulieres, ceux qui n'y étoient pas interessez, n'en prenoient pas le même soin: les uns les négligeoient tout à fait, d'autres en recueilloient une partie, & laissoient l'autre, & ceux qui les recueilloient, les plaçoient differemment, suivant ou l'ordre des dates, ou le mérite des matieres.

Conc. Calced. 3 part.

Les évêques demeurerent quelque tems à Calcedoine, ou à C. P avant que de se separer, & adresserent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle ils remercient Dieu de son zele & de celui du pape, dont ils louent la doctrine & la piété. Ils témoignent, que l'on a suivi dans ce concile la conduite des precedens, en refutant les nouvelles erreurs par de nouvelles définitions: sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystere de l'incarnation. Ils justifient la lettre de S. Leon à Flavien de toute nouveauté, & montrent sa conformité avec l'écriture sainte, le symbole de Nicée, & les peres, dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis.

p. 828. B. p. 3. c. 2.

Le concile écrivit aussi à S. Leon une lettre synodale, où ils le reconnoissent pour l'interprete de S. Pierre, pour leur chef & leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle. Ils marquent leur nombre de

Digitized by Google

de cinq cent vingt; & que personne n'a été retranché de l'église que Dioscore, dont ils relevent les crimes & l'impenitence. Puis ils ajoûtent: Nous vous faisons aussi savoir que nous avons ordonné quelques autres choses, pour le bon ordre des affaires, & la fermeté des loix ecclesiastiques; persuadez que votre sainteté en étant instruite, voudra bien les approuver & les confirmer. C'est que nous avons autorisé par sentence synodale l'ancienne coûtume de la sainte église de C. P. pour ordonner les métropolitains des dioceses d'Asie, de Pont, & de Thrace. Non tant pour l'avantage du siege de C. P. que pour le repos des métropoles, où il est souvent arrivé du tumulte, après la mort des évêques, le peuple & le clergé n'ayant point de chef, ce que votre sainteté même n'ignore pas, en ayant été souvent importunée, principalement pour l'église d'Ephese.

AN. 451.

p. 836

p. 837

Nous avons aussi confirmé le canon des cent cinquante peres assemblez à C. P. sous le grand Theodose, qui ordonne, que l'évêque de C. P. aura la prérogative après votre S. siege; persuadez, que comme vous communiquez sans envie vos biens à vos freres, vous continuerez de prendre soin du siege de C. P. & d'y étendre la splendeur de votre puissance apostolique. Il est vrai que vos légats ont vigoureusement résisté à ce decret, mais ils ont voulu sans doute vous en laisser l'honneur; afin que l'on vous attribuë la conservation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela déferé au désir de l'empereur, du senat & de toute la ville imperiale. Nous vous prions donc d'honorer notre jugement par votre suffrage; & d'accomplir les justes

AN. 451.

désirs de vos enfans, qui se sont conformez à vous, pour le bien. Vous ferez plaisir aux empereurs, qui ont confirmé votre jugement, comme une loi, & le siége de C.P. vous en témoignera une reconnoissance éternelle en toute occasion, par son union & par son zele. S. Gregoire témoigne, que le concile de Calcedoine offrit même au pape le titre d'évêque écumenique ou universel.

Lib. IV. ep. 36 VII. ep. 30.

XXXII. Lettre des saint Leon aux évêques des Gaules.

V. Quesn. ad ep. Ceret.

Avant que S. Leon reçut cette lettre, il en reçut de plusieurs évêques des Gaules; la premiere de Ceretius, Salonius, & Veran, que l'on croit avoir été évêque dans la province des Alpes maritimes; la seconde, de Ravennius d'Arles & de quarante-trois autres. Salonius & Veran étoient freres, fils de S. Eucher, depuis évêque de Lyon; & Veran étoit évêque de Vence. Ces trois évêques remercient le pape, de l'instruction qu'il leur a donnée par sa lettre à Flavien, & lui envoyent la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger, afin qu'elle puisse être communiquée, non seulement aux évêques des Gaules, mais encore aux laïques, qui désiroient la lire & la copier.

V. not. Quesn.

Les quarante-quatre évêques, qui écrivirent à S. Leon de leur concile, étoient, comme l'on croit, des sept provinces des Gaules. Le premier est Ravennius d'Arles, puis Rustique de Narbonne, Venerius de Marseille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lerins, Nectaire évêque de Digne, Constantius d'Uzés, Ursus de Senés, Ingenuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre. On ne connoît pas si bien les autres. Ils s'excusent de n'avoir pû remercier plutôt. S. Leon de sa lettre à Flavien. Nous l'avons luë, disent-

sent-ils, avec une extrême joye que nous avons communiquée à tous ceux qui sont dans les Gaules. Plusieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçuë de leurs peres : quelques-uns y ont trouvé l'instruction & l'autorité dont ils avoient besoin, pour soutenir leurs sentimens. Nous aurions souhaité d'écrire même à l'empereur, pour lui témoigner l'inquietude où nous étions ; mais les nouvelles que nous avons reçûës d'Orient, nous ont fait croire que cela n'étoit point nécessaire, & que l'erreur étoit découverte & dissipée. Le reste de la lettre, sont des loüanges de S. Leon.

An. 451.

Il louë de son côté, dans sa réponse, la foi & la doctrine des évêques Gaulois. J'aurois souhaité, dit-il, de recevoir vos lettres dans le tems que vous aviez promis ; afin que nos freres que nous avons envoyez au concile, y eussent aussi porté votre déclaration. Il marque qu'il n'est plus permis d'alleguer aucun pretexte d'ignorance, ou d'obscurité sur la foi de l'incarnation, après la décision d'un concile d'environ six cens évêques ; & ne laisse pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Nestorius, & d'Eutychès. Nos freres les légats, dit-il, ont si bien fait, que non-seulement les évêques, mais encore les princes, & les puissances, les clercs, le peuple, tous les ordres ont été pleinement persuadez que c'est la foi apostolique que nous prêchons, comme nous l'avons reçûë, & que nous soutenons, ayant maintenant pour nous le consentement de tout le monde. Rendez donc graces à Dieu, & priez que nos freres reviennent au plutôt, & que nous puissions vous instruire pleinement de tout ce qui s'est pas-

Epist. 77. al. 52.

Digitized by Google

AN. 452. sé. Nous n'avons pas voulu retenir notre frere Ingenuus, pour les attendre, de peur que vous n'ignorassiez plus long-tems une si agreable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos freres les évêques d'Espagne. Cette lettre est du premier Fevrier, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire l'an 452. On voit que le pape sçavoit en gros ce qui s'étoit passé au concile de Calcedoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes que ses légats devoient apporter.

Epist. 82. al. 94. Quand ils furent arrivez, S. Leon écrivit encore à Rustique, à Ravennius, à Venerius, & aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande, que la verité a triomphé, que l'hérésie a été condamnée tout d'une voix avec ses auteurs; & leur envoye copie de la sentence des légats contre Dioscore.

Post. epist. 77. Il avoit écrit de même aux évêques de la province de Milan, comme il paroît par leur réponse, qui est une lettre synodale. Ils y déclarent qu'ils ont lû dans leur concile la lettre de S. Leon à Flavien: qu'ils l'ont trouvée conforme aux saintes écritures, à la doctrine de S. Ambroise, & à toute la tradition: c'est pourquoi ils s'y sont conformez pour condamner les mêmes erreurs contre l'incarnation. Cette lettre est souscrite par Eusebe évêque de Milan, Grec de naissance, que l'église honore entre les saints le vingt-deuxiéme d'Août, par S. Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquiéme de Juin, dont nous avons des homelies; & par dix autres évêques.

Ennod. epigr. 84. Martyr. R. 22. Aug. 25. Juin.

XXXIII. Lettre contre la pretention d'Anatolius.

Lucien évêque, & Basile diacre, vinrent ensuite à Rome avec des lettres de l'empe-

reur

veur Marcien, de l'imperatrice Pulquerie, d'Anatolius de C. P. & de Julien de Co; toutes tendantes à persuader au pape d'approuver le canon du concile de Calcedoine, touchant les prérogatives de l'évêque de C.P. On le voit, par les réponses, & par la lettre de l'empereur, qui nous reste, en date du cinquiéme des calendes de Janvier, sous son consulat, c'est à-dire du vingt-huitiéme Decembre 451. Lucien & Basile s'acquitterent fidelement de leur commission, & firent tous leurs efforts, pour persuader à S. Leon d'autoriser la prétention d'Anatolius: mais inutilement, comme on voit par ses réponses, toutes datées du même jour onziéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire du vingt-deuxiéme de Mai 452.

AN. 452.

Post. Epist. 71. ex collect. Holst.

Anatolius, dit-il, devroit se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté, que la justice, en approuvant son ordination mal fondée, & dissimulant l'entreprise par laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'est qu'Anatolius avoit éte ordonné évêque de C. P. par Dioscore, après l'injuste déposition de Flavien; & avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, aussi injustement déposé, & S. Leon avoit approuvé l'une & l'autre ordination, pour le bien de la paix. Cette indulgence, continuë S. Leon, devoit le rendre modeste plutôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien son predecesseur, & ne pas se prévaloir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses confreres, & qui ne peut servir de rien contre les canons, principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité est éternelle

Ep. 78. al. 54. c. 2. 5. Epist. 80. al. 53. c. 2.

Epist. 79. al. 55 c. 3. c. 2.

Epist. 80. c. 2. 4.

AN. 452. & inviolable, & qui ne peuvent être abrogez par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il soit.

Epist. 78. *c.* 3. La ville de C. P. a ses avantages, mais ils ne sont que temporels; elle est ville royale, mais elle ne peut devenir siege apostolique. On ne peut donner atteinte aux privileges des églises établies par les canons; ni blesser l'autorité de tant de métropolitains, pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang, pour le crime particulier de Dioscore; ni Antioche le troisiéme. Il y a environ soixante ans, que cette entreprise est tolerée; mais les évêques de C. P. n'ont jamais envoyé au S. siege le prétendu canon, que l'on allegue. Par toutes ces raisons, le pape exhorte l'empereur & l'imperatrice à reprimer l'ambition d'Anatolius, & l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité & à la charité, declarant qu'il ne consentira jamais à une telle entreprise; & que si Anatolius y persiste, il le séparera de la paix de l'église universelle. Mais le pape n'executa pas cette menace, & n'en vint pas à l'excommunication. Quant à Julien de Co, il lui dit: Vous devez aimer l'état de l'église universelle, plus qu'aucun homme particulier, & ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

Ep. 79.

Ep. 80. *c.* 5.

Ep. 81. *al.* 105.

XXXIV. Loix pour le concile.

Le concile de Calcedoine ne fut pas reçu si paisiblement en Orient, qu'en Occident. L'empereur fit bien de sa part tout ce qu'il put, pour le faire executer; mais il ne fut pas obéi en Egypte & en Palestine. Il y eut premierement un édit donné à C. P. le septiéme

me de Fevrier, sous le consulat de Sporatius, c'est-à-dire en 452. par lequel il est défendu de disputer publiquement sur la religion, sous peine aux clercs de déposition; aux officiers, de privation de leurs charges; aux autres, d'être chassez de C. P. & punis selon leur mérite. C'est, dit l'empereur, une impieté & un sacrilege, de se permettre d'examiner quelque chose par son sens particulier, après la décision de tant d'évêques. Et ensuite : C'est faire injure au jugement du concile, de vouloir encore disputer sur ce qui a été jugé. Cet édit est adressé aux citoyens de C. P. Mais comme il n'arrêta pas les esprits inquiets, & que plusieurs continuoient de disputer publiquement des mysteres, en présence même des Juifs & des Payens : il y eut une iterative défense conforme à la premiere, avec un ordre de se soumettre au concile de Calcedoine : par un second édit du treiziéme de Mars de la même année, publié aussi à C. P. & adressé au préfet du prétoire d'Orient, à celui d'Illyrie, au préfet de C. P. & au maître des offices.

AN. 452.

Conc. Calced. p. 3. c. 3. l. 3. Cod. de Sum. Trin.

Conc. Calced. p. 3. c. 4.

Le sixiéme de Juillet de la même année, l'empereur Marcien adressa aux mêmes officiers un rescrit, pour révoquer la loi que Theodose le jeune, surpris par Chrysaphius, avoit donnée contre Flavien, en faveur d'Eutychès, & en confirmation du faux concile d'Ephese. Celle-ci justifie la mémoire de Flavien, & les personnes d'Eusebe de Dorylée & de Theodoret. Le vingt-huitiéme du même mois de Juillet fut donnée une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordone l'observation du concile de Calcedoine : veut que les sectateurs d'Eutychès soient punis comme

C. 11. p. 865.

sup. liv. XXVII. n. 41.

c. 12. p. 868.

AN. 452. me les Apollinaristes, dont il a suivi les erreurs; qu'ils ne puissent avoir ni prêtres, ni
p. 869. clercs : qu'Eutychès lui-même ne soit plus reconnu pour prêtre : que si au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres & d'autres clercs, les ordinateurs & les ordonnez soient banis, avec confiscation de biens. Il leur est défendu de s'assembler, ou de bâtir un monastere, sous peine de confiscation des lieux, & de punition des proprietaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par testament, exercer aucune charge, ni demeurer à C. P. ou dans aucune métropole. En particulier, les clercs & les moines du monastere d'Eutychès seront pris &
p. 872. chassez hors des terres de l'empire. Les livres de cette secte seront brûlez, ceux qui l'enseigneront, punis du dernier supplice, les disciples payeront dix sols d'or.

XXXV. Proterius évêque d'Alexandrie. *Liber. c.* 14.

Dioscore fut relegué à Gangres en Paphlagonie; & quatre évêques qui étoient venus avec lui, retournerent en Egypte, aprés avoir assisté au concile de Calcedoine, anathématisé Eutychès, condamné Dioscore, & souscrit à la lettre de S. Leon. Ils portoient des lettres de l'empereur, adressées à Theodore gouverneur d'Egypte, pour proceder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie : mais elle ne fut pas sans difficulté, parce que la plûpart des citoyens ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioscore. Enfin on choisit Proterius, que Dioscore avoit fait archiprêtre, & lui avoit confié le soin de l'église. Il fut donc ordonné, & intrônisé en présence des quatre évêques, Athanase de Busiris, Nestorius de Phagone, Auxone de Sebennyte, & Macaire de Chabasene.

Alors

Alors le peuple d'Alexandrie se divisa : plusieurs demandoient Dioscore, plusieurs soutenoient Proterius. Les partisans de Dioscore attaquerent les magistrats, & poursuivirent à coups de pierres les soldats qui vouloient appaiser la sédition. Ils les mirent en fuite ; & comme ils s'étoient retirez à l'ancien temple de Serapis, ils les y assiegerent, & les brûlerent tout vifs. L'empereur l'ayant appris, envoya deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent si favorable, qu'ils arriverent le sixiéme jour à Alexandrie : mais ces nouveaux soldats traiterent insolemment les femmes & les filles des habitans, ce qui causa de plus grands désordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la distribution ordinaire du bled, l'usage des bains, & les spectacles. Mais Florus qui avoit le commandement civil & militaire, leur rendit tout quelque tems après, à la persuasion du rhéteur Priscus, & appaisa ainsi la sédition pour quelque tems. Toutefois Proterius étoit toujours en péril : ensorte que la plûpart du tems de son pontificat il fut obligé d'avoir une garde de soldats.

AN. 452. *Evagr.* II. c. 5.

Liber. c. 18.

XXXVI. Theodose faux évêque de Jerusalem. *Vita S. Euthym.* p. 54.

Il y eut aussi une grande division en Palestine. Etienne évêque de Jamnie, & Jean évêque des Sarrasins, tous deux disciples de S. Euthymius, avoient assisté au concile de Calcedoine. Pierre évêque des Sarrasins étoit mort, & son successeur Auxolaüs avoit assisté au faux concile d'Ephese, & adheré à Dioscore. C'est pourquoi il mourut dans la disgrace de S. Euthymius, & Jean lui succeda. Donc après le concile de Calcedoine, Etienne & Jean revinrent en diligence en porter la définition à S. Euthymius, craignant

AN. 452. gnant d'encourir son indignation, comme Auxolaüs. S. Euthymius ayant lû la définition de foi du concile de Calcedoine, l'approuva, & la reçut comme catholique.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Palestine alloient recevoir le concile de Calcedoine, n'eût été l'opposition de Theodose. C'étoit un moine, qui étant convaincu de crime par son évêque, avoit été chassé de son monastere. Etant venu à Aléxandrie, il attaqua Dioscore : il fut foüetté comme séditieux, & promené par la ville sur un chameau. Il alla au concile de Calcedoine, apparemment avec Barsumas, & revint promtement en Palestine, criant avec d'autres, que le concile avoit trahi la foi, & composa des lettres, où il disoit que le concile avoit déclaré, qu'il y avoit deux fils, deux Christs & deux personnes, qu'il falloit adorer ; c'est-à-dire, qu'il avoit autorisé l'hérésie de Nestorius. Il répandit aussi une mauvaise traduction de la lettre de S. Leon à Flavien. Il séduisit ainsi beaucoup de moines & d'autres personnes simples ; mais sur tout l'imperatrice Eudocie veuve de Theodose, qui s'étoit retirée à Jerusalem, & qui gagnée par Chrysaphius, avoit toûjours favorisé Eutychès. Elle attira la plûpart des moines & du peuple dans le parti de Theodose. Juvenal évêque de Jerusalem étant revenu du concile; ils le voulurent obliger à se retracter, & à anathématiser la doctrine catholique qu'il avoit souscrite ; ils envoyerent même un assassin pour le tuer : & comme il manqua son coup, il s'en vengea sur Severien évêque de Scythopolis, & le tua. Juvenal s'enfuit à C. P. Alors les schismatiques s'assemblerent dans l'église

Evagr. II. hist. c. 5. Coteler. Mongr. Gr. to. 1. p. 415.

Conc. Calced. p. 3. c. 15. p. 877. D.

Leo. ep. 97. al. 83.

Digitized by Google

l'église de la Resurrection, & ordonnerent Theodose évêque de Jerusalem. AN. 452.

Il ordonna des évêques pour plusieurs villes de Palestine, particulierement à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande persecution à Jerusalem, contre ceux qui n'embrasserent pas sa communion. On foüetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maisons. On ouvrit les prisons, & on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathématiser de vive voix & par écrit le concile de Calcedoine, & le pape saint Leon. Un diacre nommé Athanase, dit un jour à Theodose au milieu de l'église, comme il étoit assis dans le trône: Cesse de faire la guerre à J. C. & de dissiper son troupeau, & connois enfin l'affection que nous portons à notre vrai pasteur. Nous ne sçaurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainsi, il fut tiré dehors par les satellites de Theodose; & après lui avoir fait souffrir toutes sortes de tourmens, on lui coupa la tête: son corps fut traîné par un pied dans toute la ville, & donné à manger aux chiens. L'église honore sa mémoire, comme martyr, le cinquiéme de Juillet.

Niceph. XV. c. 9.

Tom. 4. Conc. p. 801. B. 857. B.

Martyr. R. 5. Jul.

Dorothée, gouverneur de Palestine, étoit alors occupé contre les Barbares dans le pays des Moabites. Ayant appris ce qui s'étoit passé à Jerusalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre: mais les gens de Theodose & d'Eudocie lui fermerent les portes, & ne le laisserent point entrer qu'il n'eût promis d'adherer au schisme, comme tous les moines & toute la ville.

AN. 452. Theodose occupa ainsi pendant vingt mois le siege de Jerusalem.

XXXVII. Saint Euthymius résiste à Theodose. Vita S. Euthym. p. 56.

Il s'efforça même d'attirer à son parti S. Euthymius. Premierement, il le manda: mais le saint homme ne voulut pas venir à Jerusalem. Theodose lui envoya deux abbez, Elpide disciple & successeur de S. Passarion, & Geronce, qui gouvernoit le monastere de sainte Melanie. S. Euthymius leur dit: Dieu me garde de prendre part aux crimes de Theodose, ou à son erreur. Elpide & Géronce répondirent: Il faut donc que nous recevions le dogme de Nestorius, autorisé par le concile de Calcedoine, en disant que l'on reconnoît J. C. en deux natures. S. Euthymius repliqua: Je n'ai pas lû tous les actes du concile: mais pour la définition de foi, je n'y trouve rien à reprendre. Il leur expliqua ensuite, comme le concile reconnoissoit les deux natures en J. C. sans aucune division de personnes, suivant la doctrine de S. Cyrille. Elpide approuva son discours, & reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique: toutefois il ne quitta pas si-tôt la communion de Theodose: mais Geronce demeura opiniâtre dans l'erreur; & ils retournerent ainsi divisez. Theodose ne se rebuta pas, & envoya encore differentes personnes, pour tâcher de gagner S. Euthymius, qui voyant son impudence, avertit les abbez de ne point communiquer au schisme, & se retira dans le fond du désert. Plusieurs anacoretes l'ayant appris, l'y suivirent; & S. Euthymius y demeura jusqu'à ce que l'on eût chassé Theodose.

p. 57.

p. 59.

Il y avoit un fameux anacorete nomé Gerasime, qui après avoir pratiqué long-tems

la

la vie monastique en son pays, qui étoit la Lycie, étoit venu depuis peu s'établir dans le désert près du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anacoretes dans l'erreur de Theodose : mais ayant oüi parler des vertus de S. Euthymius, il vint le trouver à Rouba, & ayant demeuré assez long-tems avec lui, il consentit à la définition du concile de Calcedoine, & renonça à la communion de Theodose, avec quatre autres anacoretes, Pierre surnommé Tournit, Marc, Jullon & Silvain. Gerasime bâtit à un quart de lieuë du Jourdain une laure & un monastere. La laure étoit composée de soixante-dix cellules, éloignées les unes des autres : le monastere étoit au milieu, destiné pour les novices & les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancez dans la perfection. Ils y demeuroient seuls pendant cinq jours de la semaine, depuis le lundi jusqu'au vendredi ; & quand ils en sortoient, ils laissoient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avoient rien, dont les autres ne se pussent servir, s'ils vouloient. Le samedi & le dimanche ils venoient communier au monastere. S. Gerasime mourut l'an 474. le cinquiéme de Mars, jour auquel l'église honore sa mémoire.

AN. 452.

Vita S. Cyriaci, p. 107 Martyr. R. 5. Mart.

XXXVIII
L'abbé Gelase résiste à Theodose.

Cotel. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

L'abbé Gelase soutint aussi le concile de Calcedoine contre Theodose. Celui-ci dès le commencement de son schisme, l'alla trouver dans son monastere, & lui parla contre le concile, comme ayant autorisé le dogme de Nestorius. Gelase connoissant le personnage, amena un jeune enfant de ses disciples, qu'il avoit ressuscité, étant mort par accident, & dit à Theodose : Si vous voulez dispu-

AN. 452. puter sur la foi, voici qui vous répondra, car je n'ai pas le loisir de vous entendre. Ainsi Theodose s'en alla confus. Ensuite quand il eut usurpé le siege de Jerusalem, il envoya querir l'abbé Gelase; & usant de caresses & de menaces, il le fit entrer dans le sanctuaire, & lui dit: Anathématisez Juvenal. Gelase lui dit sans s'étonner: Je ne connois point d'autre évêque de Jerusalem que Juvenal. Theodose craignant que son exemple n'en attirât d'autres, le fit chasser de l'église. Les schismatiques le prirent, & mirent du bois autour de lui, menaçant de le brûler: mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point, ils craignirent le soulevement du peuple, à cause de sa grande réputation, & le laisserent aller.

p. 416.

Ibid. p.410.

On connoît le désinteressement de l'abbé Gelase par cet exemple. Il avoit un livre écrit en parchemin, contenant l'ancien & le nouveau testament, qui valoit dix-huit sols d'or, c'est-à-dire 144. livres. Il l'avoit mis dans l'église, afin que tous les freres le pussent lire. Un moine étranger le déroba, & le saint vieillard ne le poursuivit point, quoiqu'il s'en fût apperçu. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, & en demanda seize sols d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permission de l'examiner, & le porta pour cet effet à l'abbé Gelase, qui lui dit: Achetez-le, il est beau, & vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur: Je l'ai montré à l'abbé Gelase, & il m'a dit que c'est trop cher, & qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit: Ne vous a-t-il rien dit de plus? Non, répondit l'autre. Alors il répondit: Je ne le veux plus vendre; & tou-

ché

ché de repentir, il vint trouver Gelase, & lui voulut rendre son livre ; mais il refusa de le reprendre. Le moine lui dit : Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. Il le reprit donc, & le moine étranger converti par cette action, demeura avec lui jusqu'à sa mort.

AN. 452.

XXXIX. S. Leon arrête Attila. Chr. Prosp. Duchesn to. 1 an 452. Chr Cassiod. eod. an.

L'Occident cependant étoit troublé par les ravages d'Attila, qui ayant réparé ses pertes de l'année précedente, entra en Italie par la Pannonie, & courut librement plusieurs provinces. On craignoit pour Rome, & il pensoit à l'attaquer : mais les siens l'en détournerent par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vêcu long-tems après l'avoir pillée. L'empereur Valentinien & Aëtius même songeoient à abandonner l'Italie ; mais auparavant on jugea à propos de tenter des propositions de paix. On envoya à Attila le pape S. Leon avec Avienus consulaire, & Trygetius, qui avoit été préfet : Ils le trouverent dans la Venetie, en un lieu nommé Ambuleium au passage du Menzo. Outre la réputation de ses cruautez, sa figure seule étoit terrible. Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête grosse, les yeux petits, vifs & toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun : marquant son origine, & tel que sont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête, que de la main, étant très-habile pour les conseils. Il se laissoit flechir à ceux qui se soumettoient ; & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné sa parole. Comme il hesitoit s'il iroit à Rome, cette ambassade le détermina. Il eut tant de joie

Jornand. p. 475. c. 42. Id. p. 471.

An. 452.

joye d'avoir vû S Leon, qu'il écouta favorablement ses propositions : il arrêta les actes d'hostilité, & se retira au-delà du Danube, avec promesse de faire la paix.

Novel. Valent. tit. 12.

L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une loi le dix-septiéme des calendes de Mai, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire le quinziéme d'Avril de cette année 452. qui restraint la jurisdiction ecclesiastique, & les privileges des clercs. Elle porte, que l'on se plaint souvent des jugemens des évêques ; & pour y remedier, elle déclare que l'évêque n'a pouvoir de juger, même les clercs, que de leur consentement, & en vertu d'un compromis. Parce qu'il est certain que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de religion, suivant les ordonnances d'Arcade & d'Honorius, inserées dans le Code Theodosien. Les clercs sont obligez de répondre devant les juges, soit pour le civil, soit pour le criminel : seulement les évêques & les prêtres auront le privilege de se défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf, de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la cléricature, ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent joüir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclesiastiques.

XL.
Aëtius l'archidiacre de C. P. maltraité.
Leo. epist. 86. al. 56.

Julien de Co, qui résidoit pour le pape à C. P. lui écrivit une lettre, où il témoignoit compatir à ses peines & aux maux qu'avoit souffert l'Italie par l'incursion des barbares. En même tems il lui donne avis d'une nouvelle entreprise d'Anatolius, qui avoit ôté de

sa

sa place l'archidiacre Aëtius, toujours catholique, & opposé aux Nestoriens & aux Eutychiens, & l'avoit ordonné prêtre de l'église d'un cimetiere, pour faire archidiacre un nommé André ami d'Eutychès, & accusateur de Flavien. S. Leon en écrivit à Marcien & à Pulquerie, se plaignant qu'Anatolius avoit dégradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'ayant rien à lui reprocher, pour la foi, ni pour les mœurs, il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité, parce qu'elle comprenoit l'administration de toutes les affaires de l'église, pour le condamner à une espece d'exil, en l'attachant à un cimetiere hors de la ville, & en un lieu écarté; & cela, parce qu'Aëtius avoit toujours été attaché à S. Flavien, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius se rendoit suspect de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychès. Il avoit même violé la tradition apostolique, en faisant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche.

AN. 452.

Epist. 84. 89. *al.* 57. 58.

sup. liv. XXVII. *n.* 33.

S. Leon prie l'empereur & l'imperatrice de l'obliger à changer de conduite; & en même tems il leur recommande Julien de Co, qu'il déclare avoir établi son légat, pour poursuivre à leur cour tout ce qui regardera la foi & la paix de l'église, contre les héretiques du tems. C'est le commencement des légats du pape, residans à C. P. que l'on nomma depuis apocrisiaires ou correspondans, comme on nommoit déja ceux que les évêques d'Alexandrie & d'Antioche y tenoient pour les affaires de leurs églises. Mais ceux du pape y étoient pour les affaires generales, pour maintenir la foi & la discipline, obser-

V. Quesn. not. 6. *ad epist.* 84.

AN. 453. ver de près les l'évêques de C. P. & empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient n'entreprissent rien au préjudice de l'église universelle. Ces lettres sont du dixiéme & de l'onziéme de Mars, sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire en 453.

Epist. 86. *c.* 3. Saint Leon écrivit en même tems à Julien sur le même sujet, le priant aussi de l'instruire de ce qui avoit excité les moines de Palestine à faire du désordre. Si c'étoit pour le parti d'Eutychès, ou par un zele indiscret contre Juvenal de Jerusalem, qui l'avoit favorisé. Il lui demande aussi des nouvelles des moines d'Egypte, & de l'église d'Alexandrie; marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoyer les actes du concile de Calcedoine, exactement traduits en latin, & recueillis en un volume.

XLI. Lettre de Marcien, aux moines de Palestine. *Epist.* 88. *Conc. Calced.* 3. *c.* 9.

Il apprit peu de jours après le sujet du tumulte de Palestine, & ce que l'empereur avoit fait pour le reprimer. Les abbez & les moines de Jerusalem, & des environs, adresserent une requête à l'imperatrice Pulquerie, prétendant justifier leur conduite, & rejetter les excez qui avoient été commis sur les habitans de Jerusalem & sur des étrangers. Par le conseil de l'évêque Juvenal, qui étoit à C. P. l'empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit: qu'ils devoient se tenir en repos, & demeurer soumis aux évêques, sans s'ingerer à enseigner. *p.* 857. Il marque ensuite qu'il a été bien informé, par des actes autentiques, de tout ce qui s'est passé à Jerusalem, & après avoir raconté leurs violences: Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défense de la foi, mais pour usurper les prélatures, dont

dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reste nous nous étonnons comment vous anathématisez Eutychès, vous livrant à Theodose son sectateur & auteur de tous ces désordres. Vous rendrez compte de votre impieté & de vos crimes à J. C. notre maître & notre sauveur, qui ne les laissera pas impunis : mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition sur des moines. Nous avons seulement donné ordre, de contenir la ville de Jerusalem, de la pacifier, & de punir ceux qui se trouveront coupables de meurtres, ou d'incendies; & parce que l'expression des deux natures vous a troublez, comme si c'étoit une nouveauté; sçachez que vous ne deviez point examiner ces questions, dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, suivant la doctrine des peres, nous croyons que N. S. J. C. est vrai Dieu & vrai homme. Il explique ensuite la foi de l'incarnation, particulierement contre l'erreur de Nestorius, que l'on imputoit au concile de Calcedoine, & il le justifie pleinement, puis il ajoûte : Nous n'avons ordonné de forçer personne à souscrire, ou à consentir, s'il ne veut; car nous ne voulons pas attirer au chemin de la verité, par les menaces ou la violence.

AN. 453.

p. 860.

p. 861.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont insulté les églises, & commis des meurtres & d'autres crimes; sçachez que nous avons ordonné au comte Dorothée d'en informer exactement, de faire restituer aux églises, & aux particuliers, ce qui leur a été enlevé, & de punir les coupables : mais cela ne vous regarde point. Nous avons aussi ordonné au comte Dorothée de délivrer vos monasteres des logemens des hommes

p. 862.

&

AN. 453. & des chevaux destinez à la garde de Jerusalem. Vivez donc en paix, sans vous séparer de la foi catholique, ni tenir des assemblées particulieres, sçachant que les princes chrétiens nos prédecesseurs l'ont défendu sous de grosses peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la priere de l'évêque Juvenal, & vous accorder des marques de notre clemence, esperant que vous changerez de conduite.

XLII
Mort de sainte Pulquerie.
Conc. Calced. p. 3. c. 14.
ibid. c. 13
Vita S. Euthym. p. 67.

L'imperatrice Pulquerie écrivit aux mêmes moines une lettre, dont la substance est la même, & qui tend principalement à justifier sa foi, & celle du concile de Calcedoine, contre les calomnies des schismatiques. Elle écrivit en particulier à Bassa, qui gouvernoit un monastere de filles à Jerusalem; & qui fonda aussi un monastere d'hommes, en l'honneur de sainte Mene, où elle mit pour abbé André, tiré de la Laure de S. Euthymius. Pulquerie écrivit donc à Bassa quelque tems après, pour l'avertir que si quelques religieuses, par simplicité, s'étoient laissé surprendre aux calomnies de Theodose, elles devoient se détromper & reconnoître la sincerité de la foi, & la pureté du concile de Calcedoine.

Marcecl. Chr. Pasch.
Martyr. R. 10. Sept.
Cang. C P. lib IV. c. 5. n. 57. c. 2.

L'imperatrice Pulquerie mourut cette année 453. sous le consulat de Vincomal & d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'église honore sa mémoire, comme d'une vierge sainte, le dixiéme de Septembre. Un peu avant sa mort, elle avoit achevé la cour de l'église de S. Laurent à C. P. dans son palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit plusieurs autres églises; celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, & celle d'Hodege; toutes

trois en l'honneur de la sainte Vierge. En la derniere, elle mit l'image que l'imperatrice Eudocia lui avoit envoyée de Jerusalem, & que l'on disoit avoir été peinte par S. Luc. Elle fonda plusieurs hôpitaux & plusieurs monasteres, ausquels elle assigna des revenus. Elle laissa tous ses biens aux pauvres par son testament, que Marcien executa fidellement.

AN. 453.

Theod. lect. lib. I. init. & p. 552. C. Sozom. IX. c. 1.

XLIII. Invention du chef S. Jean à Emese.

Marcell. Chr Pascha.

Cette même année 453. le chef de S Jean-Baptiste fut trouvé à Emese en Phenicie, où depuis long-tems il étoit caché sous terre, dans une caverne, près de laquelle des moines avoient établi leur demeure. Le superieur de ce monastere, du tems de l'empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme d'une vie irreprochable, à qui S. Jean-Baptiste apparut deux fois en songe, vers le commencement de Fevrier; & un de ses moines nommé Isaac apperçut du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, & conduit par une étoile de feu, jusqu'à une voûte qui étoit dans la caverne, & sous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de S. Jean, ayant encore ses cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens, & adora Dieu, avec une joye mêlée de crainte. Puis il se joignit avec deux abbez de son voisinage, Gennade & Cyriaque; & tous trois ensemble, ils allerent trouver Uranius évêque d'Emese, & lui rapporterent ce qu'ils avoient vû. Il leur recommanda le secret; & le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres & les diacres. Il leva l'urne avec le chef, qui étoit dedans, & l'apporta dans la sacristie de l'église: en attendant qu'on en eût bâti une nouvelle pour cette relique. Cette translation se fit le mardi vingt-quatriéme Fevrier 453. On bâtit ensuite

Marcell. dans du Cang. Dissert. du chef S. Jean.

AN. 453.

suite une église au monastere de la caverne, & le chef S. Jean y fut transferé en procession le vingt-sixiéme d'Octobre de la même année. Depuis ce tems on n'a plus parlé de la translation du chef S. Jean à C. P. sous le grand Theodose, soit que l'on ait reconnu, que ce n'étoit pas le chef de S. Jean-Baptiste, ou par quelque autre raison.

sup. XIX. n. 49.

XLIV. Iuvenal rétabli à Iérusalem. *Niceph. XV. c. 9.*

L'empereur Marcien ne se contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines séduits de Palestine; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Theodose, pour le punir; mais il échappa, & s'enfuit au mont Sina. Plusieurs de ses complices, non seulement des séculiers, mais des moines, furent châtiez de punition corporelle. Theodose étant chassé, Juvenal rentra dans son siege au bout de vingt mois, c'est-à-dire au plutôt en Juillet 453. Il déposa aussi tôt tous ceux que Theodose avoit ordonnez; & tint un concile, d'où il écrivit une lettre synodale, adressée à tous les abbez & les moines de Palestine, pour leur déclarer que le concile de Calcedoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, & les rassurer contre les calomnies des schismatiques. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem, Irenée de Cesarée, Paul de Parale, & tous les évêques des trois Palestines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour déclarer encore sa foi; & exhorter les évêques à ramener les peuples, & particulierement les moines séduits par les calomnies de Theodose. Il marque qu'il écrit à l'évêque Macaire, aux abbez & aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré, pour leur découvrir ses crimes, & les précautionner contre ses artifices.

Conc. Calced. p. 3. c. 20.

Ibid. c. 15.

Les

Les schismatiques publioient que S. Leon n'approuvoit pas le concile de Calcedoine, sous prétexte qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon, fait en faveur de l'évêque de C. P. Il est vrai que la lettre de S Leon à Anatolius auroit pû les désabuser facilement : mais Anatolius n'avoit garde de la publier ; & on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression, que l'empereur Marcien exhorta S. Leon à s'en expliquer nettement. Il croyoit l'avoir assez fait, avant le concile, par sa lettre à Flavien ; & depuis, par celles qu'il avoit écrites à l'empereur, à l'imperatrice, & à Anatolius. Toutefois pour satisfaire l'empereur, il écrivit encore une lettre adressée à tous les évêques, qui avoient assisté au concile de Calcedoine ; par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui s'y est fait touchant la foi ; & que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius, ou d'Eutychès & de Dioscore, doit être retranché de l'église. Mais il proteste en même tems d'observer inviolablement les canons de Nicée, & de résister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alleguer en sa faveur, comme il paroît par son opposition aux entreprises de l'évêque de C. P. Cette lettre est datée du douziéme des calendes d'Avril, sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire du vingt-uniéme de Mars 453.

AN. 453.
XLV.
Lettre de S Leon aux évêques du concile.
Leo. ep 68. 89. 90.
Epist. 87. *al.* 61.

S. Leon écrivit en même tems à l'empereur Marcien, & à l'imperatrice Pulquerie, qui vivoit encore ; pour les remercier du soin qu'ils avoient pris, de ramener doucement les moines de Palestine. Il écrivit aussi à Julien de Co sur le même sujet. Il lui dit, en parlant de l'injure faite au prêtre Aëtius. Il faut

Epist. 89. 90. *al.* 50. 60.
Epist. 88.

faut souffrir cela quant à présent, de peur
AN. 451. qu'il ne semble que j'excede les bornes de la gravité. Anatolius persiste tellement dans
c. 5. sa prétention, qu'il a voulu y faire souscrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en fussiez d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas se corriger.

c. 3. Dans la même lettre, il marque qu'il a reçu un ordre secret de l'empereur, pour
Epist. 96. al. 66. écrire à l'imperatrice Eudocia, comme il fit en effet le vingt-cinquiéme de Juin, l'exhortant à ramener les moines égarez de Palestine, & à leur faire entendre que la foi
Epist. 97. al. 83. catholique condamne également les erreurs de Nestorius & d'Eutychès. Il écrivit aussi à ces moines, attribuant l'occasion de leur erreur à la mauvaise traduction de sa lettre à
c. 8. 9. Flavien. Il s'étend sur la matiere; & après avoir instruit ces moines, qui la plûpart étoient fort ignorans, il leur reproche fortement leurs excès, & les exhorte à en revenir. Cette lettre est une des plus éloquentes de S. Leon.

Epist. 91. al. 81. Il marque dans deux autres lettres de la même année, que la prédication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co: Comme il est de la puissance imperiale, de reprimer séverement les tumultes & les séditions; aussi est-il de l'autorité sacerdotale, de ne laisser aux moines aucune liberté de
Epist. 92. al. 62. c. 6. prêcher contre la foi, & d'empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques. Et à Maxime d'Antioche: Vous devez aussi prendre garde, qu'excepté ceux qui sont dans le sacerdoce, personne n'ait la hardiesse de s'attribuer le droit d'enseigner, soit un moine, soit un laïque, qui se flatte de quelque re-

pu-

putation de ſcience. Tout doit être ordonné dans l'égliſe, & chacun de ſes membres doit être content de ſa fonction. Il repete la même choſe dans la lettre à Theodoret. Tout cela à l'occaſion des moines partiſans d'Eutychés, & en particulier d'un certain George, qui ſe donnoit l'autorité d'écrire, & de prêcher, avec la permiſſion de Thalaſſius, évêque de Ceſarée en Cappadoce. AN. 453. *Epiſt.* 93. *al.* 63. *c.* 6. *Epiſt.* 91.

XLVI. Lettres à Maxime d'Antioche & à Theodoret.

Maxime d'Antioche avoit écrit à S. Leon, par le prêtre Marien, & le diacre Olympius, par leſquels il avoit apris qu'il y avoit encore en Orient grand nombre de Neſtoriens & d'Eutychiens qui s'anathematiſoient réciproquement. S. Leon exhorte Maxime à tenir ferme dans la foi de S. Pierre, à qui nous avons, dit-il, ſuccedé l'un & l'autre. Ne ſouffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les égliſes d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au ſiege d'Antioche. J'ai un tel reſpect, pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conſervez ſoigneuſement les privileges du troiſiéme ſiege, & ſi vous avez quelque choſe à pourſuivre ſur ce ſujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puiſſe vous repondre plus préciſément. L'ambition prend ſouvent l'occaſion de ſe gliſſer dans les conciles generaux. Comme dans le concile d'Epheſe, Juvenal crut pouvoir uſurper la primauté de la Paleſtine, & établit ſa prétention par des écrits ſupoſez. S. Cyrille s'y opoſa, & écrivit ici pour faire connoître cette entrepriſe, & empêcher qu'elle ne fût autoriſée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de ſa lettre, dont vous nous avez envoyé *ſup. liv.* XXV. *n.* 52.

AN. 453. copie. Que si mes freres envoyez au concile, qui ne regardoit que la foi, ont fait quelque autre chose, il n'aura aucune force: puisqu'ils auront excedé leur pouvoir. Vous verrez nôtre attachement au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoyées à l'évêque de C.P. pour reprimer leur ambition, & que vous ferez venir à la connoissance de tous nos collegues.

Ep 93. al. 93.

La lettre de S. Leon à Theodoret, tend à le consoler, & le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles sont remarquables. Nous nous glorifions en Nôtre Seigneur, de ce qu'il n'a pas permis que nous perdions aucun de nos freres; mais ce qu'il avoit auparavant défini par nôtre ministere, il l'a confirmé par le consentement irrevocable de toute la fraternité, & a montré que ce que le premier de tous les siéges avoit décidé, a été reçû par le jugement de toute la chrétienté. Car de peur que le consentement des autres siéges ne parût une flatterie, ou qu'on pût former quelque autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur nôtre jugement. Et ensuite: La verité paroît plus clairement, & s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avoit enseigné auparavant, est ensuite confirmé par l'examen. Car le ministere sacerdotal éclate manifestement, quand les premiers gardent l'autorité, sans diminuer la liberté des inferieurs; & l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la décision de foi, prononcée par le pape, est examinée par les autres évêques en toute liberté, & qu'après qu'ils l'ont cofirmée par leur consentement, il n'est plus permis d'y toucher. S. Leon dit en-

ensuite à Theodoret : Quoique vous n'ayez pas besoin d'instruction, nous croyons vous devoir avertir dans l'occasion presente, qu'en combattant les ennemis de l'église, nous devons mesurer nos discours avec une extrême précaution. Il ne faut plus disputer comme de choses douteuses ; mais établir avec une entiere autorité, ce qui est défini dans le concile de Calcedoine. Il ne faut laisser aux ennemis de l'église aucune occasion de calomnie : comme si en combattant les Nestoriens & les Eutychiens, nous avions cedé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également, & les fraper d'anathême, sans hésiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'aprendre par experience. Mais beni soit Dieu, dont la verité invincible vous a montré net de toute tache d'héresie, suivant le jugement du siege apostolique. Il le charge ensuite de l'avertir des progrès que fera la saine doctrine en Orient. Quiconque fera reflexion sur la conduite passée de Theodoret, verra aisément l'utilité de ces avis.

AN. 453.

c. 5.

XLVII. Fin de Theodoret.

On croit que Theodoret vécut encore quatre ou cinq ans, & jusques vers l'an 458. On raporte à ces derniers tems son traité des fables heretiques, composé après le concile de Calcedoine ; puisqu'il y parle de l'héresie d'Eutyches comme absolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la priere de Sporace, un des comissaires du concile, & consul l'année 452. & il le louë de ce qu'au milieu de la cour & de ces grands emplois, il fait son principal soin de la connoissance des choses divines, & de l'étude de la verité. L'ouvrage est divisé en cinq livres : le premier com-

Lib. IV. c. ult.

Præf. in fin.

AN. 452. prend les héresies, qui établissoient deux principes, & disoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en aparence, commençant à Simon le magicien, & finissant à Manés. Le second livre est de ceux qui disoient, que J. C. n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion, jusques à Photin. Le troisiéme contient diverses héresies, entre autres des Montanistes & des Novatiens. Le quatriéme, les héresies plus nouvelles, depuis Arius, jusques à son tems. *c. 12.* Il finit par Nestorius & Eutychés, & parle si fortement contre Nestorius, que ce chapitre est suspect. Le cinquiéme livre est une exposition de la doctrine catholique, pour servir *V. Garn. Diss. 2. c. 3.* de refutation aux héresies. Ce fut aussi dans ces derniers tems de sa vie, qu'il écrivit à la priere d'Hypatius son corévêque les questions sur l'Octateuque, c'est à dire sur les huit premiers livres de l'écriture, savoir les livres de Moïse, Josué, les Juges, & Ruth. Il en écrivit aussi sur les rois, & les Paralipomenes. *Id. hist. Theod. c. 13. n. 5.* Ainsi il finit sa vie saintement, comme il l'avoit commencée, dans la paix & la communion de l'église. Il reste de lui prés de cent cinquante lettres.

XLVIII. Conciles de Gaule. *Tom 4. Conc. p. 1010.*

Cette même année 453. sous le consulat d'Opilion, il se tint un concile à Angers le quatriéme d'Octobre, où assisterent sept évêques; savoir Leon de Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalassius nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occasion de ce concile. On y fit douze canons, *Conc. Calced. c. 5. 9. 13. 7. 4. Conc. Andeg. c. 1 7. 8.* dont quelques-uns ordonnent conformément au concile de Calcedoine, que les clercs ne plaident point devant les juges séculiers, sans le consentement de leurs évêques: qu'ils ne voyagent point, sans leur permission & leurs let-

Digitized by Google

lettres : qu'il ne leur ſoit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges ſéculieres ; que les moines vagabonds ſoient excommuniez. On y défend les violences & les mutilations de membres, on déclare excommuniez ceux qui auront livrez des villes. Tout cela marque les deſordres cauſez par les incurſions des barbares, qui ravageoient alors les Gaules. Ce fut aparemment dans ces commencemens de ſon épiſcopat, que Thalaſſius conſulta S. Loup de Troyes & S. Euphrone d'Autun ſur quelques points de diſcipline. Nous avons leur réponſe, où ils marquent la maniere de celebrer la veille de Noël, celle de Pâque & de l'Epiphanie. Que l'on ſouffriroit des portiers bigames, mais non pas des exorciſtes ou des ſoudiacres.

AN. 453.
c. 3. 4.
To 4 Conc. p. 1048.

On raporte à peu près au même tems le ſecond concile d'Arles, dont on ne ſait ni l'année, ni les évêques qui y ont aſſiſté : on ne convient pas même du nombre des canons ; qui eſt tout ce qui nous en reſte. On en compte juſqu'à cinquante-ſix ; mais on croit que quelques-uns ſont tirez d'autres conciles. Les plus remarquables ſont : le dixiéme, qui porte, que ceux qui ſont tombez dans la perſecution, & qui ont renoncé volontairement à la foi, feront ſept ans de pénitence, ſuivant le concile de Nicée : c'eſt à dire ſuivant que Rufin l'avoit raporté dans ſon hiſtoire. Car le concile même, dans l'onziéme canon, leur impoſoit douze ans de penitence. Au reſte il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre perſecution que celle des barbares infideles, qui ravageoient l'empire. Le vingt-troiſiéme canon regarde les reſtes d'idolâtrie qui ſe trouvoient encore chez les Gaulois, Il porte

To 4 Conc. p. 1010. V. not. Sirm. ibid. & p. 1822.
lib. 1. c. 5. can. 12.
ſup. liv. XI. n. 21.

AN. 454. te que si dans le territoire de quelque évêque les infideles allument des flambeaux, ou reverent des arbres, des fontaines, ou des pierres, l'évêque qui neglige d'abolir cet abus, est coupable de sacrilege. Si le maître ou celui qui le fait faire ne se corrige, il sera excommunié. Le vingt-deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la penitence aux gens mariez, que de leur consentement, c'est à dire à l'un des deux, du consentement de l'autre, parce que l'état de la pénitence engageoit à la continence, comme il paroît par le canon precedent.

XLIX. Lettres de S. Leon à Proterius, &c. *Epist.* 99. *Epist.* 100. *al.* 68.

S. Leon ayant apris le rétablissement de Juvenal de Jerusalem, en rendit graces à l'empereur Marcien par une lettre du neuviéme de Janvier, sous le consulat d'Aëtius & de Studius, c'est à dire l'an 454. En même tems il en écrivit à Julien de Co, par qui il avoit apris cette agreable nouvelle: lui marquant aussi qu'il avoit reçû des lettres de Proterius d'Alexandrie, qui rendoient un témoignage suffisant de sa foi. Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit disciple de Dioscore. Mais Saint Leon se plaint qu'en lisant publiquement à C. P. sa lettre au concile de Calcedoine en présence des évêques & des prêtres, on n'en a lû que la premiere partie, qui regardoit la foi, & non la seconde, touchant l'entreprise d'Anatolius.

Epist. 103. Il écrivit quelque tems après à Proterius, qui lui avoit écrit & déclaré qu'il recevoit sa lettre à Flavien. Il l'exhorte à maintenir la pureté de la foi, & à ramener les sectateurs d'Eutychés, en leur faisant voir combien la doctrine catholique est éloignée de celle de Nestorius. Montrez-leur, dit-il, que vous ne

ne leur enseignez, que ce qu'ont enseigné leurs peres, particulierement Athanase, Theophile & Cyrille: dont vous leur lirez premierement les ouvrages, & ensuite ma lettre à Flavien; afin qu'ils en voyent la conformité. Il l'exhorte aussi à maintenir la discipline, à conserver la dignité de son église, & contenir sous son autorité tous les évêques d'Egypte: déclarant de son côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conservation des canons, que de la foi. Ce qui régarde la prétention de l'évêque de C. P. Cette lettre est datée du dixiéme de Mars 454. Comme l'empereur Marcien rendoit témoignage à la foi de Proterius: Saint Leon lui écrivit en même tems; & le pria d'envoyer à Alexandrie, par une personne sure, & sous le sceau imperial, sa lettre à Flavien, fidellement traduite en Grec, par les soins de Julien de Co; & de l'adresser aux juges d'Alexandrie, qui la fassent lire publiquement.

AN. 454.

Epist. 104. *al.* 69.

Epist. 102.

L. Question de la Pâque pour l'an 455.

S. Leon étoit en peine du jour auquel l'on devoit célebrer la Pâque l'année suivante 455. indiction huitiéme. Selon le calcul de Theophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, qui sembloit un terme trop reculé; car on avoit crû jusques-là, que le jour de Pâque ne devoit être, ni plutôt que le vingt-deuxiéme de Mars, ni plus tard, que le vingt-uniéme d'Avril. Dés l'année précedente 453. le pape S. Leon en avoit écrit à l'empereur Marcien: le priant de faire examiner cette question par les plus habiles gens; afin que la Pâque fut celebrée en même jour par toutes les églises. Il avoit aussi chargé Julien de Co, de solliciter cette

Epist 94. *al.* 64.

Epist. 95. *al.* 65.

AN. 454. affaire, & l'on voit par la quantité de lettres, où il en parle, combien il l'estimoit importante. L'empereur envoya à Alexandrie un de ses gens avec une lettre à Proterius, qui pour satisfaire à S. Leon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la question à fonds.

Ep. 100. al. 68.
Epist. 102. p. 105. c. 3. al. 70.
Post. epist. 103.

Il montre que la Pâque doit être celebrée par les chrétiens, non le quatorziéme de la lune du premier mois, comme chez les Juifs; mais le dimanche suivant; par consequent quand le quatorziéme arrive un dimanche, il faut reculer la Pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt-uniéme. Et il ne faut point craindre pour cela de celebrer la Pâque dans le second mois; car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui est toujours le vingt-uniéme de Mars; mais du jour de la nouvelle lune d'après l'équinoxe. Proterius soutient cette doctrine par plusieurs exemples, & conclut, que le calcul de Theophile est bon, & que la Pâque de l'indiction huitiéme, c'est-à-dire de l'an 455. doit être celebrée le vingt-neuviéme jour de Pharmouthi, huitiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril. S. Leon se rendit à l'autorité de S. Proterius, plutôt qu'à ses raisons, voulant éviter la diversité en la celebration de la fête, & il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule & d'Espagne, datée du cinquiéme des calendes d'Aout, après le consulat d'Opilion, c'est à dire, du vingt-huitiéme de Juillet 454. par laquelle il les avertit que la Pâque prochaine sera le huitiéme des calendes de Mai, & non le quinziéme, comme quelques-uns pensoient, c'est à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, & non le dix-septiéme. Et telle fut la fin de cette question.

Epist 108.
Epist. 109. al. 95.

Mais

AN. 454.

LI.
Canon pascal de Victorius.

Mais pour prévenir de telles difficultez, & n'être pas obligé de suivre aveuglément l'autorité des Alexandrins; S. Leon fit travailler à un nouveau canon pascal. Au moins est-il vraisemblable, que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce que nous voyons, c'est qu'Hilarius alors archidiacre de Rome, & depuis pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loisir la raison de la diversité d'opinions, qui se trouvoit sur cette matiere entre les Grecs & les Latins, & de montrer à quoi l'on s'en doit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, aparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission, & entreprit pour travailler plus seurement, de reprendre toute la suite des lunaisons & des jours, c'est-à-dire des feries, depuis le commencement du monde, suivant la chronique d'Eusebe. Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont se servoient les Grecs, étoit plus sûr que ceux des Latins, & le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de 532. ans, plus ample que tous ceux que l'on avoit fait jusqu'alors: commençant selon lui au consulat des deux Geminus, qu'il mettoit pour l'année de la passion, & finissant à l'an 559. de l'incarnation, suivant nôtre Ere vulgaire. Victorius publia ce canon pascal sous le consulat de Constantin & de Rufus l'an 457. & il fut depuis le plus suivi par les Latins. L'auteur se trouve aussi nommé Victorin, ou Victor.

Epist. Hilarii apud. Eucher. de Doct. temp.

Gennad. Illustr. c. 88.
Epist. Vict. ap. Euch.

LII.
Satisfaction d'Anatolius.

Anatolius de C. P. pressé par l'empereur, offrit de satisfaire S. Leon; se plaignant de ce qu'il avoit cessé de lui écrire. Je n'ai cessé, dit S. Leon, que quand j'ai vû qu'il ne

AN. 454. *Ep.* 101. me répondoit rien, qui témoignât du repentir de sa prétention ambitieuse: principalement après ce qui s'est passé touchant Aëtius & André: mais je n'ai jamais cessé de désirer sincerement sa correction. *Post. ep.* 105. Après plusieurs lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à S. Leon, que le prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'église en son premier rang d'honneur: ce qui ne signifie pas, qu'il eût repris la place d'archidiacre: il ne le pouvoit étant prêtre; mais seulement qu'on l'avoit tiré du cimetiere, où il étoit comme relegué, pour le remettre dans le clergé de la cathedrale. Anatolius ajoûte: André qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre, a été séparé de l'église, avec ceux qui étoient contre S. Flavien, & du parti d'Eutychés: quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant la lettre de vôtre sainteté, & ils demeureront ainsi, jusqu'à ce que vous en ayez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du siege de C. P. au concile de Calcedoine; soyez sûr qu'il n'y a point de ma faute: j'ai toute ma vie aimé le repos, & à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de C. P. l'a désiré, & les évêques de ces quartiers en ont été d'acord, vous le verrez par les actes.

Ep. 106. *al.* 71. Anatolius ayant ainsi satisfait; S. Leon lui écrivit. Il aprouve le rétablissement d'Aëtius, & la déposition d'André, & ajoûte: Si André & Euphratas, que j'aprens avoir insolemment accusé Flavien de sainte mémoire, condamnent par écrit autentiquement l'erreur d'Eutychés, aussi bien que celle de Nestorius; vous les ordonnerez prêtres, après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait

n'ait jamais été soupçonné de ces héresies. Les autres qui étoient dans la même faute, seront rétablis, s'ils satisfont de même: mais il ne faut mettre aux premieres places, que ceux qui constamment n'auront jamais été engagez dans aucune erreur. Quant à la prétention ambitieuse d'Anatolius, le pape ne paroît pas persuadé de sa sincerité sur ce point. Cette lettre est du vingt neuviéme de Mai 454. AN. 454.

LIII. Autres lettres de S. Leon. *Ep.* 107.

En même tems S. Leon écrivit à l'empereur sur le même sujet, & pour le prier de reprimer le moine Carose, qu'il qualifie très-ignorant & très-corrompu, & qui pervertissoit beaucoup de gens: soutenant l'hérésie, & méprisant l'autorité du concile. L'empereur eut égard à cette priere, & ôta de leurs monasteres Carose & Dorothée, les mettant en lieu où ils ne pouvoient nuire à personne. Peu de tems auparavant, S. Leon avoit prié l'empereur d'envoyer Eutychés plus loin : ayant apris par Julien de Co, que dans le lieu de son exil il s'efforçoit de tromper, & blasphêmoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme déseperé. Dioscore mourut la même année à Gangre, où il étoit relegué, & S. Leon l'ayant apris, espera que ceux qui s'étoient égarez, reviendroient plus facilement.

Epist. 112. *c.* 2. *ep.* 113. *c.* 1. *Epist.* 105. *al.* 70. *c.* 2. *Epist.* 111.

Juvenal de Jerusalem écrivit à S. Leon, pour lui faire part de son rétablissement. Je m'en réjoüis, dit S. Leon; mais en faisant reflexion sur le passé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs, & que vous avez perdu l'autorité, pour resister aux héretiques, quand vous avez témoigné aprouver leur erreur, en condamnant Flavien, & recevant Eu-

Epist. 110. *al.* 72.

AN. 454. Eutychés au faux concile d'Ephese. Personne, ajoûte-t-il, n'est plus inexcusable en cette matiere, que ceux qui demeurent à Jerusalem, & qui n'ont pas besoin de lecture, pour connoître la verité de l'évangile : voyant de leurs yeux les lieux où se sont accomplis les mysteres. Il conclut par ces deux mots qui suffisent pour détruire l'héresie d'Eutychés : La divinité ne peut être passible en son essence, & la verité n'a pû nous tromper, en feignant de prendre nôtre nature. La lettre est du quatriéme de Septembre 454. Dans une lettre de cette année S. Leon se plaint à l'empereur Marcien, que les économes de l'église de C. P. rendoient leurs comptes devant les juges séculiers : ce qu'il dit être sans exemple, & contre l'usage, suivant lequel les comptes des églises se rendoient devant les évêques.

Epist. 108. *c.* 2.

LIV. Loix de Marcien pour l'église.

Epist. Leon. 313. *c.* 1. *Conc. Calced. p.* 3. *c.* 8.

Theodose, le faux évêque de Jerusalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monasteres ayant tiré leur origine d'Egypte y conservoient une grande relation. C'est pourquoi l'empereur Marcien envoya en Egypte le décurion Jean, avec une lettre adressée aux moines du païs, pour les instruire des crimes de Theodose. Il les exhorte à le chercher dans ses cachetes, & à le livrer avec ses complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il méritoit, mais pour l'empêcher de séduire les simples. L'empereur ne manque pas dans cette lettre, de déclarer la pureté de la foi, pour dissiper les calomnies des héretiques.

Ibid. c. 19. *L.* 8. *cod. de heret.*

Le décurion Jean fut peut-être aussi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Marcien contre les héretiques, particuliere-

ment contre les Eutychiens, qui les déclare Apollinariſtes, & les ſoumet aux mêmes peines, leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par teſtament : leur défendant d'ordonner des évêques & des clercs, ſous peine d'exil & de confiſcation de biens: ni de tenir des aſſemblées, ou de parler contre le concile de Calcedoine. La loi eſt datée du premier d'Août, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien avec Anthemius, c'eſt à dire l'an 455. adreſſée au prefet Pallade, avec ordre de la faire executer, particulierement, à C. P. & à Alexandrie. La même année 455. l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien, du treiziéme Juillet 370. par laquelle il étoit défendu aux clercs & aux moines de rien recevoir des teſtamens des femmes. Marcien permit aux vierges & aux perſonnes conſacrées à Dieu, de donner aux égliſes, aux clercs, aux moines, ou aux autres pauvres, tout ce qu'elles voudroient, ſoit par donation, ou par teſtament,

AN. 455.

Nov. ult. Mat. tit. 5.

L. 20. C. Th. de epiſc. ſup. liv. XVI. n. 4x

On trouve une loi de l'année précedente 454. adreſſée à Pallade prefet du prétoire d'Orient, qui confirme les privileges des égliſes, & les penſions accordées en diverſes eſpeces, pour la nourriture des pauvres. Elle révoque toutes les pragmatiques accordées par ſurpriſe au préjudice des canons. Ce qui ſemble être ordonné en execution du concile de Calcedoine. En 456. l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs, portant qu'ils ne doivent être appellez en jugement que devant l'évêque. Toutefois à C. P. on peut les pourſuivre devant le préfet du prétoire. Leur caution en cas de beſoin, ſera l'économe, ou le défenſeur de l'égliſe C. P. juſques à cinquante

L. 12. C. de ſacroſ. Eccl.

ſup. n. 19. L. 25. de epiſc.

quante

AN. 455.

quante livres d'or. Les salaires des apariteurs & les autres frais de justice seront taxez plus moderément contre les clercs.

LV.
Mort de Valentinien *III.* Maxime & Avitius empereurs.
Chr. Prosp. Idac. Marcell. Chr. Pasch. Cassiod. Victor Evagr II. c. 7. Procop. I. Vandal. c. 4.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles. L'empereur Valentinien se broüilla avec le patrice Aëtius; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime, & de l'eunuque Heraclius, qui gouvernoit l'empereur, & la chose alla si loin, que l'empereur résolut de le prevenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis, Valentinien le tua de sa main dans son palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abusant par force de sa femme. Ainsi Maxime se servit contre Valentinien des gens d'Aëtius, qu'il avoit eu l'imprudence de garder auprès de sa personne, & comme il se promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entre eux le surprirent & le tuerent, sans que personne se mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-septiéme de Mars 455. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III. le dernier de la race du grand Theodose. Il étoit âgé de trente-six ans, & en avoit regné près de trente.

Idac. Chr.

Maxime fut aussi-tôt reconnu empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois consul, & descendoit de Maxime, qui usurpa l'empire du tems du grand Theodose. Comme sa femme étoit morte, il contraignit Eudoxia veuve de l'empereur Valentinien, de l'épouser. Mais quand elle eut découvert, qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien, elle en eut un tel dépit, qu'elle envoya en Afrique à Genseric roi des Vandales de grands présens, l'invitant à venir à Rome, dont il se rendroit aisément le maître. Genseric n'y manqua

qua pas, & sur le bruit de sa venuë, plusieurs des nobles, & du peuple se retirerent de Rome. Maxime songeoit à en sortir lui-même, permettant à tout le monde d'en faire autant: mais sa lâcheté le rendant méprisable, des serviteurs de l'empereur Valentinien le tuerent, le mirent en pieces, & jetterent ses membres dans le Tybre, le soixante-dix-septiéme jour de son regne, douziéme de Juin 455. AN. 455.

Genseric arriva trois jours aprés, & trouva Rome sans défense. Le pape S. Leon alla au devant, hors des portes de la ville, & obtint par ses prieres, qu'il se contentât du pillage, & s'abstint des incendies, des meurtres & des suplices. Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richesses immenses qui furent enlevées de Rome, étoient les vases sacrez, que Titus avoit autrefois aportez de Jerusalem. On emmena plusieurs milliers de captifs: l'imperatrice Eudoxie, qui avoit appellé Genseric, fut conduite à Carthage avec ses deux filles Eudocie & Placidie: Genseric maria Eudocie à son fils Huneric, & renvoya quelque tems aprés Placidie à C. P. avec l'imperatrice sa mere. *Prosp. Chr.* *Procop. c. Van. c. 5.*

Deux mois & demi aprés le pillage de Rome, Avitus fut élu empereur en Gaule, où il étoit préfet du prétoire, & avoit été déclaré maître de la milice par Maxime. Mais l'année suivante 456. sous le consulat de Jean & de Varane, Avitus étant venu en Italie, fut vaincu par Ricimer, & ordonné évêque de Plaisance: il mourut peu de tems aprés. *Victor Chr.*

LVI. Fin de S. Prosper.

C'est à cette révolution, & au pillage de Rome, que S. Prosper finit sa chronique, sous le

le huitiéme consulat de Valentinien, avec Anthemius, c'est-à-dire l'an 455. & il mourut peu de tems après, avant l'an 457. Outre les ouvrages dont il a été parlé, il avoit composé sur la matiere de la grace, un poëme intitulé: des ingrats, plusieurs épigrammes, & un recueil de sentences tirées de S. Augustin. Car il avoit fait sa principale étude des œuvres de ce pere. Sa chronique commence à la création du monde, & est divisée en deux parties; la premiere finit à l'an 378. où finit la chronique de S. Jerôme, & la seconde commence en l'an 379. & finit en 455. Il avoit aussi fait un cycle pascal. Comme il avoit été secretaire du pape S. Leon, quelques anciens lui ont attribué les lettres de S. Leon contre l'erreur d'Eutychés.

Vict. praef. in Cycl. sup. XXVI. n. 24.

Ado. Vien. 6. aetat. Gennad. illustr. c. 83. Marc. Chr. an. 463.

On lui attribuë d'ordinaire le traité de la vocation des Gentils, que d'autres prétendent être de S. Leon, à cause de la conformité du stile & des sentimens, & croyent, qu'il l'a composé avant que d'être pape. L'auteur y traite cette question, Comment il est possible, que Dieu veuille que tous les hommes soient sauvez, puisqu'il fait tout ce qu'il veut, & qu'il est certain, que plusieurs périssent? Les Pelagiens disoient que le libre arbitre en étoit cause: attirant la grace à ceux qui en usoient bien. Mais par là ils détruisoient la grace, en l'attribuant aux mérites. L'auteur établit donc premierement la nécessité de la grace; puis il ajoûte, qu'il ne faut pas obscurcir les veritez claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous sont cachées. Or telle est la raison du choix que Dieu fait entre les hommes, pour en sauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus

Quesn. Dissert. 2. in S. Leon. Lib. I. c. 1.

c. 6. 7. 8.

c. 8.

c. 21.

plus curieux que l'apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire, mais nous a montré ce qu'il ne falloit pas rechercher. Il y a donc trois veritez certaines en cette matiere. La premiere: Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité. La seconde: Personne n'arrive par son mérite à la connoissance de la verité & au salut, mais par les secours de la grace. La troisiéme: La profondeur des jugemens de Dieu est impénetrable à l'intelligence des hommes, & il ne faut point rechercher, pourquoi il ne sauve pas effectivement tous les hommes, qu'il veut être sauvez. Ainsi en ne cherchant point ce que l'on ne peut savoir, on ne trouvera point d'opposition entre les deux veritez.

Lib. II. c. I. 30.
1. Tim. II. 4.

LVII.
Charité de l'évêque de Carthage.
Victor Vit. lib. 1. c. 8.

Les captifs amenez de Rome à Carthage furent charitablement secourus par Deogratias, qui y avoit été ordonné évêque en 454. à la priere de l'empereur Valentinien, aprés une longue vacance. Les Vandales, & les Maures partageant entre eux ces pauvres esclaves, séparoient les maris d'avec les femmes, & les enfans d'avec leurs parens. Le saint évêque voulant empêcher ce desordre, entreprit de les racheter, & de les remettre en liberté, & pour cet effet il vendit tous les vases d'or & d'argent, qui servoient aux églises. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux assez spacieux, pour contenir cette multitude, il y destina deux grandes églises: celle de Fauste & la Neuve, qu'il fit garnir de lits & de paille, ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit besoin. Il y avoit entre eux un grand nombre de malades, soit de la mer à laquelle ils n'étoient pas accoutumez, soit des

Digitized by Google

des mauvais traitemens de l'esclavage. Le saint évêque les visitoit à tous momens avec des medecins, suivant l'avis desquels il leur faisoit distribuer la nourriture en sa présence. La nuit même il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il se portoit : car il se donnoit tout entier à ce travail, nonobstant sa foiblesse & sa vieillesse decrepite. Les Ariens envieux de sa vertu, voulurent le faire périr par divers artifices, dont Dieu le délivra : mais il mourut peu de tems après, n'ayant tenu le siege de Carthage que trois ans. On l'enterra secrettement, pendant que l'on etoit occupé aux prieres accoutumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il étoit aimé, & les captifs Romains croyoient à sa mort être de nouveau retombez en servitude. L'église honore sa memoire le vingt-deuxiéme de Mars. Après sa mort, le roi Genseric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire, & dans la Zeugitane, où il y en avoit soixante-quatre. Ainsi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient réduits à trois.

Martyr. R. 22. Mart.

LVIII. Genseric persecute les Catholiques.

Il y eut alors plusieurs confesseurs & plusieurs martyrs. Quatre freres, Martinien, Saturien & deux autres étoient esclaves d'un Vandale, avec une fille nomée Maxima, d'une rare beauté. Martinien étoit armurier, & fort aimé de son maître, Maxima gouvernoit toute sa maison. Le Vandale voulut les marier, pour se les attacher davantage. Martinien en étoit bien aise ; mais Maxima étoit déja consacrée à Dieu ; ainsi quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna aussi ses freres, & tous cinq ensemble, ils

ils ſortirent de nuit, & allerent à Tabraque où les quatre freres entrerent dans un monaſtere, dont l'abbé ſe nommoit André. Maxima ſe mit dans une communauté de filles, qui étoit proche. Le Vandale chercha tant, qu'il les trouva, & les ayant repris, il les mit aux fers, & leur fit ſouffrir divers tourmens : voulant non ſeulement que Martinien & Maxima vécuſſent comme mari, & femme, mais encore qu'ils fuſſent rebaptiſez.

Le roi Genſeric en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter juſqu'à ce qu'ils obéiſſent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillez en forme de ſcies, qui les mettoient tout en ſang, & les déchiroient juſqu'à découvrir leurs entrailles, & toutefois le lendemain on les trouvoit guéris ; ce qui arriva pluſieurs fois. Enſuite on les mit dans une rude priſon avec des entraves aux pieds : mais elles ſe rompirent en préſence d'un grand nombre de fideles, qui venoient les viſiter : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit ſur la maiſon du Vandale. Il mourut lui & ſes enfans, & ce qu'il y avoit de meilleur dans ſes eſclaves & ſes beſtiaux. Sa veuve donna les ſerviteurs de Dieu à un parent du roi nommé Serſaon; mais le démon tourmenta ſes enfans & ſes domeſtiques. Il raconta la choſe au roi, qui ordonna que l'on envoyât les quatre freres liez à un roi Maure payen, nommé Capſur. Pour Maxima il la laiſſa en liberté, & elle vivoit encore trente ans après, ſuperieure de pluſieurs vierges.

Les confeſſeurs étant arrivez dans le déſert où demeuroit ce roi Maure, & y voyant quantité de ſacrifices profanes, commencerent par leurs diſcours & par leur maniere

de

de vivre à attirer les barbares à la conoissance de Dieu, & en gagnerent une grande multitude, dans un païs où le nom de J. C. n'avoit point encore été porté. Alors ils penserent comment ils feroient pour y établir l'évangile & y faire administrer le baptême. Ils envoyerent des députez, qui ayant traversé le desert, arriverent à une ville Romaine, c'est à dire des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoyer des prêtres, & des ministres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joye: on bâtit une église, & on baptisa une grande multitude de barbares. Genseric l'ayant apris par la relation de Capsur, fit attacher les serviteurs de Dieu par les pieds derriere des chariots, qui courans dans des lieux pleins de ronces & de bois, les mirent en pieces. Les Maures se lamentoient, & les martyrs se regardoient l'un l'autre en passant, & se disoient: Mon frere priez pour moi; Dieu à rempli nôtre desir; c'est ainsi qu'on arrive au royaume des cieux. Il se fit de grands miracles à leur tombeau.

LIX. Suite de la persécution. c. 12.

Après cela Genseric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoya dans la province Zeugitane un nómmé Proclus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vases sacrez, & les livres, comme pour les désarmer. Les évêques déclarerent qu'ils ne pouvoient les livrer, & les Vandales les prirent de force, & pillerent tout, jusqu'à se faire des chemises & des calleçons avec des napes d'autel. Proclus executeur de cette violence, mourut bien-tôt après, se coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valerien évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingt ans refusa hardiment de livrer les choses sacrées,

fut

fut chassé seul hors de la ville avec défense à personne de le loger dans aucune maison, ni à la ville ni à la campagne. Ainsi ce saint vieillard demeura long-tems étendu nud sur le grand chemin, exposé aux injures de l'air. L'église en fait mémoire le quinziéme de Decembre. *Martyr. R. 15. Dec.*

En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une église fermée, pour y celebrer la fête de Pâque. Les Ariens le surent, & un de leurs prêtres nomé Adduit, ayant assemblé des gens armez, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent sur les toits voisins, & tirent des fleches dans les fenêtres des églises. Un lecteur monté sur la tribune, chantoit *Alleluia*, quand il reçut un coup de fleche dans la gorge: le livre lui échapa des mains, & il tomba mort. Plusieurs furent tuez à coups de fléches & de dards sur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas sur le champ, furent tourmentez ensuite, & presque tous mis à mort par ordre du roi, principalement les grandes personnes. L'église fait mémoire de ces martyrs le cinquiéme d'Avril. *Martyr. R. 5. Apr.* A Tinuzude & en d'autres lieux, les Ariens entrant avec fureur dans le tems que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent sur le pavé le corps & le sang de J. C. & le foulerent aux pieds.

Genseric avoit ordonné à la persuasion de ses évêques, qu'il n'y eût que des Ariens, qui servissent dans sa maison & dans celles de ses enfans. On trouva un catholique nomé Armogaste au service de Theodoric fils du roi. Il fut souvent tourmenté avec des cordes de boyaux, dont on lui serroit les jambes & le front. Après avoir fait le signe de la

la croix, il regardoit le ciel, & les cordes se rompoient. On y employa des cordes plus fortes & de chanvre; mais elles se rompoient, si-tôt qu'il invoquoit le nom de J. C. Etant même pendu par un pied la tête en bas, on le voyoit dormir comme sur un lit de plume. Theodoric son maître lui vouloit faire couper la tête; mais Jocondus prêtre Arien, qui étoit à lui l'en détourna, disant: Vous pouvez le faire mourir par divers suplices: mais si vous lui faites couper la tête, les Romains commmenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire les barbares nommoient Romains, les anciens habitans des provinces. Theodoric envoya donc Armogaste dans la province Byzacene travailler à creuser la terre. Puis pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage & garder les vaches. Le confesseur ayant eu revelation que sa mort étoit proche, dit à un catholique nommé Felix intendant du prince: Je vous prie de m'enterrer sous ce chesne; sinon vous en rendrez compte à Dieu. Felix qui le regardoit comme un apôtre, répondit: Dieu m'en garde Je vous enterrerai dans une église avec l'honneur que vous méritez. Armogaste insista, & Felix le promit pour ne le pas contrister. Le saint confesseur mourut peu de jours après. Felix commença à creuser au pied de l'arbre; mais la dureté de la terre & des racines l'arrêtoient. Enfin les ayant coupées, & foüillant plus avant, il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui sembloit être mis exprès.

Un nommé Archinimus de la ville de Mascula fut attaqué par divers artifices, pour renoncer à la foi catholique: le roi lui-même le

le flattoit, & lui promettoit de le combler de richesses. Enfin il le condamna à perdre la tête; mais voulant le priver de la gloire du martyre, il donna un ordre secret: que si au moment de l'execution il témoignoit de la crainte, on le fit mourir, s'il demeuroit ferme, on l'épargnât. Le confesseur témoigna une constance inébranlable, & on le laissa en vie.

Satur, intendant de la maison d'Huneric, parloit souvent avec liberté contre l'Arianisme. Un diacre Arien nommé Marivade, ou Varimade, l'ayant dénoncé, Huneric le pressa de se faire Arien, le menaçant, s'il n'obéissoit, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves, ses enfans, sa femme même, & la faire épouser en sa presence à un gardeur de chameaux. Satur se soumit à tout; mais sa femme à son insçu demanda du tems. Elle vint le trouver en un lieu où il prioit à l'écart: elle avoit les habits déchirez, les cheveux épars, ses enfans l'accompagnoient, & elle tenoit entre ses bras une petite fille qui têtoit encore. Elle la jetta aux pieds de son mari, sans qu'il s'en aperçût, & lui embrassant les genoux, lui dit: Ayez pitiez de vous, de moi & de vos enfans, ne les réduisez pas à la servitude: nous sommes d'une race noble: ne m'exposez pas moi même à un mariage infame de vôtre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci par force. Il lui répondit, par les paroles de Job: *Job* II. 10.
Vous parlez comme une femme insensée. Si vous m'aimiez, vous ne me pousseriez pas à une seconde mort. Que l'on fasse ce que *Luc.* XIV.
l'on voudra, je me souviendrai toujours des 26.
paroles du Seigneur: quiconque ne quitte pas

pas sa femme, ses enfans, ses terres, sa maison, ne peut être mon disciple. On le dépoüilla de tout, & on le réduisit à la mendicité, avec defense même de sortir. L'église honore ces trois martyrs le vingt-neuviéme de Mars.

Martyr. R. 29. Mart.

Ensuite Genseric fit fermer l'église de Carthage, & bannit en divers lieux les prêtres & les ministres; car il n'y avoit point d'évêque. Ce qui dura jusques au tems de l'empereur Zenon. Genseric fit même beaucoup de maux aux catholiques de plusieurs provinces hors l'Afrique, en Espagne, en Italie, particulierement dans la partie méridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grece, en Epire, en Dalmatie, & jusques dans la Venetie. Car s'étant fortifié par le secours des Maures, après la mort de Valentinien, il envoyoit tous les ans au printems des vaisseaux faire des descentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, ensuite aux provinces de l'empire d'Orient: pillant par tout, emmenant un grand nombre de captifs, & ruinant des villes entieres.

Procop. 1. Vandal. c. 5.

LX. Eudocie quitte le schisme

Vita S. Euthym. p. 64.

L'imperatrice Eudocie veuve de Theodose, qui étoit à Jerusalem, apprit avec une sensible douleur tout ce qui s'étoit passé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien son gendre, l'irruption des Vandales, la captivité de sa fille Eudoxia, & de ses petites filles emmenées à Carthage. D'ailleurs son frere Valere & Olybrius gendre de sa fille, lui écrivoient souvent de se séparer des Eutychiens, & de rentrer dans la communion de l'église catholique. Elle étoit dans une grande peine d'esprit: ne voulant pas agir contre sa conscience, & preferer l'af-

fection

fection de ses parens à ce qu'elle croyoit la vraie foi. Elle résolut donc de consulter les solitaires les plus renommez. Elle envoya Anastase corévêque de Jerusalem à Antioche vers S. Simeon Stylite, qui étoit une grande lumiere de l'église; lui écrivit l'état de son ame, & lui demanda conseil. Il répondit: Sçachez que le démon voyant la richesse de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment; & le pernicieux Theodose lui servant d'instrument, a rempli votre ame de tenebres & de trouble. Mais courage: votre foi n'a pas manqué. Au reste je m'étonne fort qu'étant si près de la source, vous veniez chercher un ruisseau si loin. Vous avez le divin Euthymius: suivez ses instructions, vous serez sauvée.

Eudocie ayant reçu cette réponse, & sachant que S Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut du désert d'Orient à trente stades de sa laure, vers le midi; afin de pouvoir l'y entretenir souvent. Elle l'envoya chercher par Cosme, gardien de la croix, avec le corévêque Anastase. Ils ne le trouverent point à sa laure; parce que, sur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban: ils prirent avec eux Theoctiste son disciple, & l'ayant trouvé, après beaucoup de prieres, ils lui persuaderent à grande peine de venir à la tour que l'on venoit de bâtir; & où l'on fit depuis un monastere. L'imperatrice fut ravie de voir le Saint, & se jettant à ses pieds elle dit: Je vois maintenant que Dieu m'a visitée par votre presence. Le saint vieillard après lui avoir donné sa benediction, lui dit: Ma fille, prenez garde à vous desormais. Ces malheurs si funestes vous sont arrivez en Ita- *p. 66.*

lie, parceque vous vous êtes laissée séduire à la malice de Theodose. Quittez donc cette opiniâtreté déraisonnable; & outre les trois conciles écumeniques de Nicée contre Arius, de C. P. contre Macedonius, d'Ephese contre Nestorius, recevez aussi la définition de celui de Calcedoine: retirez-vous de la communion de Dioscore, & embrassez celle de Juvenal. Ayant ainsi parlé, il lui donna sa bénediction, prit congé d'elle, & se retira.

Eudocie admirant sa vertu, executa ce qu'il avoit dit, comme si Dieu lui eût parlé de sa bouche. Elle retourna aussi-tôt à Jerusalem; & par le moyen des prêtres Cosme & Anastase, elle se réünit à l'archevêque Juvenal, & à l'église catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques & de moines que Theodose avoit
p. 67. séduits. L'abbé Elpide se réünit; mais Geronce demeura dans le schisme avec un grand peuple qu'il entraîna; même deux moines Marcien & Romain, qui quitterent l'abbé Elpide, & fonderent ensuite des monasteres, l'un à Bethléem, l'autre à Thecué.

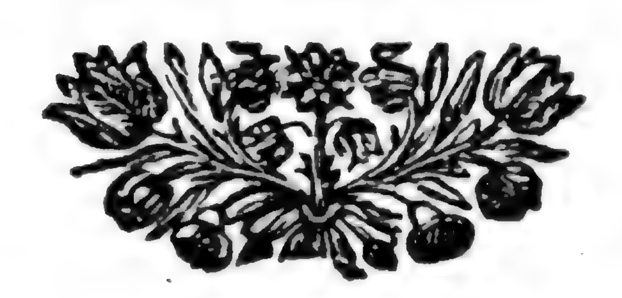

LIVRE

Digitized by Google

AN. 457.

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

I. Mort de Marcien Leon, empereur. *Theod lect. lib. 1.*

L'EMPEREUR Marcien se préparant à la guerre contre les Vandales, faisoit des processions auprès de C. P. où il assistoit à pied, & qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entre autres le vingt-sixiéme de Janvier 457. sous le consulat de Constantin & de Rufus; & l'empereur mourut peu de tems après, âgé de soixante-cinq ans, en ayant regné six & demi. Sa memoire est en benediction, pour ses vertus & pour les services qu'il rendit à la religion. Son successeur fut Leon natif de Thrace surnommé Magnus, ou Macela, tribun & gouverneur de Selymbrie. Il fut élu le septiéme de Fevrier 457. sous le consulat de Rufus & de Constantin, indiction dixiéme, & couronné par l'évêque Anatolius. Il regna près de dix-sept ans.

Chr. Pasch. Marcell. Chr.

Chr. Pasch. Theoph. p. 95.

II. Timothée Elure intrus à Alexandrie. *Epist. Ægypt. Conc. Calced. p. 3. c. 22. c. 23. Theod lect. lib. 1. Niceph. XV. c. 16. Evagr. II. c. 8.*

Dès le commencement de son regne, le parti d'Eutychès se releva en Egypte. Il y avoit un moine nomé Timothée, surnomé Elure, qui étoit prêtre, & s'étoit separé des catholiques aussi tôt après le concile de Calcedoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques, & à quelques moines infectez de la même erreur, & pour ce sujet condamnez par Proterius, & par le concile d'Egypte, & exilez par ordre de l'empereur Marcien. Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines, & leur parlant au travers d'une canne creuse, les appelloit par leur nom, & leur disoit qu'il étoit un ange envoyé du ciel, pour les aver-

tir de fuir la communion de Proterius, & d'élire pour archevêque Timothée, qui étoit lui-même. Peut-être cette maniere d'aller de nuit, lui fit-elle donner le surnom d'*Ailouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit: il commença à parler plus haut contre le concile de Calcedoine: il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuroient dans le voisinage d'Alexandrie; & remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osoient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de seditieux, gagnez par argent; & prenant occasion de l'absence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, & qui étoit alors occupé dans la haute Egypte; il s'empara de la grande église d'Alexandrie, nommée la Cesariene; & se fit ordonner évêque, par deux de ces évêques condamnez & exilez, sçavoir Eusebe de Peluse, & Pierre de Majume. Timothée ainsi ordonné, celebra le baptême, & fit toutes les fonctions d'évêque.

AN. 457.

To. 4. conc. p. 898. D.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, & ayant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer: ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils chercherent l'évêque Proterius, qui se retira dans le baptistere, croyant se garantir par la sainteté du lieu & du tems; car c'étoit le vendredi saint, vingt-neuviéme de Mars cette même année 457. mais les schismatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à sa vieillesse, & ses cheveux blancs; ils entrerent à main armée dans le baptistere, & comme Proterius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, & percé de plusieurs autres coups; puis on attacha son corps à une corde,

Victor. Chr. p. 899. C.

Digitized by Google

de, on l'exposa à la vûë de tout le peuple, au lieu nommé Tetrapyle ou Quatre-portes : lui insultant, & criant avec de grandes huées, que c'étoit Proterius. Ensuite on traîna ce cadavre par toute la ville; on le mit en pieces, on le déchira de mille coups; quelques-uns même n'eurent pas horreur de gouter de ses entrailles. On brûla les restes de ses membres, & on jetta les cendres au vent. Six autres furent tuez avec l'évêque. AN. 457.

Après cela Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. Il disposoit à son gré des biens de cette église, & les distribuoit aux gens de sa faction, au préjudice des pauvres, qui en devoient vivre. Il anathematisa le concile de Calcedoine, & tous ceux qui le recevoient; c'est-à-dire le pape S. Leon, Anatolius de CP. Basile d'Antioche, car Maxime étoit mort, & tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrez diptyques le nom de Proterius, & y mit le sien & celui de Dioscore. Il persecuta les parens de Proterius, & pilla les biens de son patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de son parti, il en retenoit les uns auprès de lui, & envoyoit les autres par les villes d'Egypte, pour persecuter les évêques catholiques, & leur clergé. Il chassoit des vieillards ordonnez par Theophile, & par S. Cyrille, & faisoit ordonner à leur place des heretiques : il faisoit rompre & brûler les chaires pontificales, où Proterius s'étoit assis, & laver d'eau de mer les autels dressez & consacrez dans les églises. Il troubloit les monasteres d'hommes & de filles, y mettant des clercs de sa faction; & défendant de recevoir la communion des évêques & des clercs ca-

p. 894. D.

p. 899 D.

p. 901. B.

p. 900. B.

p. 895. A.

AN. 457. catholiques, ni de les tenir pour clercs. Ainsi ils étoient réduits à s'enfuir & se cacher.

III. Lettre de S. Leon au sujet de Timothée. *Epist. Leo. 118.*

Ces nouvelles étant venuës à C. P. Anatolius en avertit S Leon; & que les héretiques demandoient hautement un nouveau concile, pour casser les decrets de celui de Calcedoine; mais que l'empereur avoit rejetté de lui-même cette proposition. Que toutefois il étoit à propos que le pape lui écrivit; pour le soutenir dans ses bons sentimens, & le prier de remedier à ces maux. Le pape S. Leon écrivit donc à l'empereur Leon, à qui il avoit déja écrit pour le feliciter sur son avenement à l'empire. Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Calcedoine, & de procurer la paix de l'église d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque par les catholiques. La lettre est du neuviéme de Juin, sous le consulat de Constantin & de Rufus, c'est-à-dire en 457.

Epist. 115. al. 73.

S. Leon crut aussi devoir exciter les évêques des grands sieges, à soutenir la bonne cause, par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre, qui commence ainsi: Nous devions avoir appris votre ordination, suivant la coutume de l'église, par vous, ou par nos freres les évêques de la province: vous ne manquez pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché: l'empereur Marcien, de sainte memoire, nous a fait sçavoir par ses lettres votre consecration, & d'ailleurs nous vous connoissons assez, pour ne pouvoir douter de votre merite. Il l'exhorte ensuite à résister aux entreprises criminelles des Eutychiens, & à ne pas souffrir que l'on donne atteinte au con-

Epist. 118.

Digitized by Google

concile de Calcedoine : car on ne l'attaque, dit-il, que pour aneantir le myſtere de l'Incarnation. Je ſuis aſſuré que l'empereur, le patrice & tous les magiſtrats n'accorderont rien aux héretiques, au préjudice de l'égliſe, s'ils voyent que le courage des paſteurs n'eſt point ébranlé. Il charge Baſile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'eſt-à-dire, à ceux de ſa province. La même lettre fut envoyée à Juvenal de Jeruſalem, & à Euxithée de Theſſalonique. Elle eſt du vingt-troiſiéme d'Août 457.

AN. 457.

Epiſt. 119.

Enſuite S. Leon trouvant l'occaſion d'un nommé Geronce, qui retournoit à C. P. écrivit trois lettres le premier jour de Septembre, l'une à Julien de Co, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux métropolitains, & ſe plaindre de ce que quelques-uns accuſoient d'obſcurité la lettre à Flavien, prétendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La ſeconde lettre eſt au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aſpar, à Sporatius, & à d'autres perſonnes. Je vous envoie auſſi, dit-il, des copies des lettres que les évêques de Gaule & d'Italie nous ont envoyées afin que vous voyiez combien nous ſommes unis avec eux par la même foi. La troiſiéme lettre eſt à l'empereur Leon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Calcedoine. Majorien regnoit alors en Occident, ayant été déclaré empereur à Ravenne, du conſentement de l'empereur Leon.

Epiſt. 120.

Epiſt. 122. *al.* 74.

Marcell. Chr. Idat.

IV. Evêques d'Egypte à C. P.

Cependant pluſieurs évêques d'Egypte s'étant ſauvez de la perſecution de Timothée, vinrent à C.P. & raconterent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils preſen-

sentèrent à l'empereur Leon une requête au
AN. 457. nom de tous les évêques d'Egypte, & des
clercs d'Alexandrie : où ils disoient, que dès
conc. Calced. p. 3. c. 221 le commencement de son regne il avoit écrit
aux métropolitains, pour la foi catholique,
en confirmant les ordonances de tous ses prédecesseurs, & particulierement de l'empereur Marcien. Ils racontoient ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Proterius, & la persecution que soufroient les catholiques; puis ils ajoutoient : Nous vous suplions donc d'écrire au très saint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres que vous jugerez à propos; afin qu'ils vous rapportent ce qui est reglé par les canons, & que vous ordonniez que l'usurpateur soit chassé de l'é-
p. 896. glise d'Alexandrie, & puni comme il merite. Ensuite, que suivant les canons & l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de toute la diocese d'Egypte élise un personnage digne de remplir le siege de S. Marc. Que si après cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croyons pas, nous y viendrons hardiment; non pour la cause de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entreprises de Timothée. Nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques ou de clercs, de célebrer l'office, ni de rien innover dans nos églises, & d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie soient administrez par le conseil des anciens du clergé : & que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises; & pour cet effet d'adresser vos lettres au très-magnifique duc Denis, & aux
p. 897. juges de chaque province. Cette lettre étoit sous-

ſouſcrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux étoient économes de l'égliſe d'Alexandrie, & par deux diacres.

Timothée envoya auſſi de ſon côté à CP. & ſes deputez preſenterent à l'empereur des lettres de ſa part : mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de declarer leur foi, & ce qu'ils croyoient des conciles. Ils donnerent donc un libelle, par lequel ils declarent, qu'ils tiennent la foi de Nicée, ſans y rien ajoûter : qu'ils reçoivent les conciles d'Epheſe, c'eſt-à-dire, tant le faux concile de Dioſcore, que le legitime de S. Cyrille. Mais ils rejetterent le concile de CP. & celui de Calcedoine; & demanderent à l'empereur, de faire réponſe à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit ſans ſouſcription : de peur que l'on ne vît le petit nombre des ſchiſmatiques; car il n'y avoit que quatre évêques pour Timothée. Il écrivit auſſi à l'empereur un memoire fort artificieux, où il prétendoit montrer, que S. Leon, le concile de Calcedoine, & tous les évêques Orientaux étoient Neſtoriens.

conc. cal. p. 3 c. 24.

Leo. Epiſt. 125. al. 75. c. 4. ep 26. c. 2. Genn. de ſcrip. n. 71.

V. L'empereur Leon conſulte les évêques.

Conc. Calced. p. 3. c. 21.

L'empereur Leon renvoya ces requêtes à Anatolius évêque de CP. lui déclarant, que le peuple d'Alexandrie, les magiſtrats, & les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque. Apparemment il y avoit auſſi des requêtes de leur part. L'empereur ordonne donc à Anatolius d'aſſembler ſon clergé, avec les évêques catholiques, qui ſe trouvoient alors à CP. pour donner leur avis, tant ſur l'ordination de Timothée, que ſur le concile de Calcedoine. Car les ſchiſmatiques prétendoient, que ſans y avoir égard, on devoit en aſſembler un autre, & examiner la foi de nouveau.

conc. Calced. p. 3. c. 23 p. 900. D.

Anatolius tint un concile à CP. suivant cet ordre de l'empereur, comme on voit par la requête des évêques d'Egypte, concluant à ce qu'il écrivit des lettres synodales au pape S. Leon, aux évêques d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres qu'il lui plairoit, afin que tous déclarassent à l'empereur, ce qu'il devoit faire selon les canons, pour reprimer ces desordres. Le resultat de ce concile de CP. fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Leon, où il marque, qu'il a écrit au pape S. Leon & à tous les métropolitains; & répondant à la consultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée est nulle, & contre les canons; que le concile de Calcedoine n'a rien défini que de conforme à la foi; & que vouloir y donner atteinte, c'est chercher à troubler la paix des églises.

conc. Calced. p. 3. c. 26.

Liber. Breviar. c. 15.

L'empereur Leon considera la difficulté d'assembler un concile universel, & l'incommodité qu'en souffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible santé, ou leur pauvreté rendroit le voyage très-penible. Il se contenta donc d'écrire aux évêques des grands sieges, leur envoyant la même lettre, qu'il avoit adressée à Anatolius: mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'assembler les évêques qui se trouveroient à CP. il ordonnoit aux autres d'assembler ceux de leur province. Nous avons les noms des évêques, à qui fut envoyée cette lettre circulaire, au nombre d'environ soixante, dont les premiers sont; le pape S. Leon, Basile d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Epiphane d'Apamée métropole de la seconde Syrie, Dorothee de Tyr, Jean de Da-

To. 4. conc. p. 890 891. Baluz. Nov. coll. p. 1422.

Damas, Pelage de Tarse, Oreste d'Anazarbe, Etienne d'Hieraple, Ibas d'Edesse. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoïées par des magistriens; & Anatolius envoya aussi Asclepiade son diacre. L'empereur consulta encore sur cette question trois fameux solitaires; S. Simeon Stylite, S. Jacques & saint Baradat. Il faut dire qui étoient ces Saints que l'on consultoit avec les plus grands évêques.

VI. S. Iacques le Syrien & S Baradat. *Theod. Philoth. c. 21.*

Le plus vieux des trois étoit S. Jacques, surnommé le Syrien, & disciple de S. Maron. Il demeuroit sur une montagne à trente stades, c'est-à-dire, une lieuë & demie de la ville de Cyr; & il étoit connu particulierement de Theodoret. Il vivoit à découvert, sans avoir ni toît, ni clôture, exposé continuellement à toutes les injures de l'air, & à la vûë de ceux qui le venoient voir : quelquefois il étoit brûlé du soleil, quelquefois on le trouvoit enseveli sous la neige. Par dessous son habit, il portoit de pesantes chaînes de fer, & ne se servoit point de feu, pas même pour faire cuire sa nourriture, qui ne consistoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faisoit quantité de miracles, guerissant des fievres & d'autres maladies, & chassant les démons : l'eau qu'il avoit benite étoit un remede à plusieurs maux. Il ressuscita un enfant de quatre ans, que Theodoret dit avoir vu, & avoir oüi raconter le miracle au pere. Quand le Saint étoit malade, le peuple s'assembloit autour de lui, pour enlever son corps après sa mort. On avoit bâti une église pour le mettre; & Theodoret lui avoit préparé un cercueil dans l'église des apôtres : mais le saint anacorete lui fit promettre de l'en-

l'enterrer sur sa montagne ; & le cercueïl y ayant été transporté, il y fit mettre des reliques des prophetes, des apôtres & des martyrs, qu'il avoit ramassées de tous côtez, afin que l'on ne dît pas que c'étoit son sepulcre ; & voulut être mis dans un autre cercueïl auprès de ces Saints.

Ibid. c. 27. S. Baradat logeoit du commencement dans une cabane, où il étoit enfermé : puis il monta sur une roche, & se mit dans une espece de coffre si petit, qu'il y étoit tout courbé, & si mal joint, que c'étoit comme une cage, où il étoit exposé, & à la pluie, & au soleil. Après y avoir demeuré long-tems, il en sortit par le conseil de Theodore évêque d'Antioche ; & demeura en plein air, ayant continuellement les mains étenduës au ciel, & tout couvert d'une tunique de peau ; ensorte qu'il n'avoit de libre que le nez & la bouche, pour respirer. Il répondoit très-pertinemment aux questions qu'on lui faisoit ; & raisonnoit mieux, dit Theodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Aristote : avec cela il étoit d'une humilité profonde.

VII. Commencement de S. Simeon Stylite. *c.* 26. *Vita per. Anton. ap. Rosvuei. p.* 170 *Theod. Philoth. c.* 26. *Evag. VI.* 21. 25.

S. Simeon étoit né en un bourg de Cilicie, nommé Sisan, sur la frontiere de Syrie ; & dès l'âge de treize ans il garda les brebis de son pere. Un jour que le troupeau ne pouvoit sortir à cause de la neige, il alla à l'église avec ses parens, & y entendit lire l'évangile, qui dit : que ceux qui pleurent sont heureux, & ceux qui rient malheureux ; & qu'il faut avoir le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvoit acquerir ce bonheur : il lui dit, par le jeûne, la priere, l'humilité & la pauvreté, & lui conseilla d'aller à un monastere. Le jeune Simeon entra

dans

dans un monastere voisin, où il demeura deux ans. Mais le desir d'une vie plus parfaite, le fit aller à Thelede, bourgade située au pied du mont Coryphe, entre Berée & Antioche. Il y avoit là deux monasteres, dont l'un étoit gouverné par Heliodore, & composé de quatre-vingts moines. Simeon y demeura dix ans, & surpassa en austerité tous ses confreres: car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit qu'une fois la semaine; & quoique les superieurs l'en reprissent, comme d'une désobeissance, ils ne pouvoient le persuader. *Philoth. c. 4.*

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, très-rude, même pour les mains, & s'en entoura le corps depuis la ceinture en haut, ensorte qu'elle lui entra dans la chair: l'ayant ainsi portée plus de dix jours, on s'en apperçut enfin à l'odeur & au sang qui en dégoutoit. On la lui ôta à peine; & le voyant si excessif dans ses mortifications, on le fit sortir du monastere. Il se retira dans le plus désert de la montagne, & descendit dans une citerne seiche, où il continuoit à loüer Dieu. Au bout de cinq jours, les superieurs du monastere se repentirent de l'avoir chassé: ils l'envoyerent chercher: on le trouva, & on le retira avec une corde. Peu de tems après, il s'en alla à Thelanisse, bourgade située au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite loge, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïse, & d'Elie, & passer quarante jours sans manger. L'abbé Bassus étoit superieur d'un monastere voisin, & avoit l'inspection des prêtres de la campagne. Simeon le pria de murer.

rer sa porte avec de la terre, sans lui rien laisser dans sa cellule. Bassus lui dit : Que se donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Simeon lui dit : Mon pere, mettez-là dix pains, & un vase plein d'eau : si j'ai besoin de nourriture, j'en prendrai. Ainsi fut fait. Au bout des quarante jours, Bassus revint : il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, & étant entré, il trouva tous les pains en leur entier, le vase encore plein d'eau, & Simeon prosterné, sans voix, sans mouvement, sans respiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, & lui donna les divins mysteres. En étant fortifié, il se leva, & prit un peu de nourriture, c'est-à-dire, des laituës, de la chicorée, & des herbes semblables, qu'il mâchoit & avaloit peu à peu. Bassus ravi de joie retourna à son monastere, composé de plus de deux cens moines, & leur raconta cette merveille. Depuis ce tems Simeon continua de jeûner ainsi tous les ans, quarante jours de suite; & il avoit déja passé vingt-huit ans de la sorte, quand Theodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, ensuite il s'asseïoit, continuant de prier, puis il demeuroit étendu & demi-mort.

Après avoir passé trois ans dans cette cellule près de Thelanisse, il monta au haut de la montagne, & fit faire une enceinte de murailles, dans laquelle il s'enferma, ayant une chaîne de fer de vingt coudees de long, attachée par un bout à une grosse pierre, & par l'autre à son pied droit : afin que quand il eût voulu, il ne pût sortir de cet espace. Là il s'occupoit à la méditation des choses ce-

celestes. Melece alors corévêque d'Antioche lui conseilla d'ôter cette chaine, lui representant que la volonté suffisoit pour tenir le corps par des liens raisonnables. Simeon se rendit, & fit venir un forgeron qui détacha la chaîne. Ce Melece semble être le même, qui fut depuis évêque de Mopsueste, ami particulier de Theodoret.

La réputation de Simeon se répandant de tous côtez, on venoit à lui, non-seulement du voisinage, mais de plusieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralytiques, on le prioit de guérir diverses maladies, ou d'obtenir la fécondité aux personnes steriles. Ceux qui avoient reçu ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joie, & publioient ses bienfaits; ce qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes sortes de nations y venoient en foule, des Ismaëlites, des Perses, des Armeniens, des Iberiens, des Omerites & des Arabes plus reculez. On y venoit des extremitez d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Espagne, de la grande Bretagne. Sa reputation s'étendoit jusques aux Ethiopiens, & aux Scythes errans. A Rome elle étoit si grande, que les artisans avoient mis de petites images du Saint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer sa protection. Theodoret témoigne l'avoir oüi dire.

VIII. *S. Simeon sur la colomne.*

Simeon se sentoit importuné de cette foule innombrable, qui s'empressoit autour de lui pour le toucher, & tirer quelque bénediction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroissoit impertinent de souffrir ces honneurs excessifs, & penible d'être toujours ainsi pressé; c'est ce qui le fit aviser de se tenir debout sur une colomne. Il en fit faire une d'abord de

de six coudées, puis de douze, puis de vingt-deux, & enfin de trente-six; & de-là lui vint le nom de Stylite: car *Stylé* en grec signifie une colomne. Plusieurs blâmerent une maniere de vie si extraordinaire, & quelques-uns s'en moquoient: mais Theodoret croyoit que c'étoit l'effet d'une providence particuliere de Dieu, pour frapper les hommes d'un tel spectacle; & les miracles que Simeon fit devant & après, donnerent bien sujet de le croire.

Evagr. l. 1. hist. c. 13.

Les moines du desert lui envoyerent demander quelle étoit cette maniere de vie si étrange: lui ordonnant de la quitter, & de suivre le chemin battu de leurs peres. Ils avoient dit à leur envoyé: S'il obéit volontiers, laissez-le vivre à sa maniere: s'il résiste, & se montre esclave de sa propre volonté, tirez-le de la colomne par force. L'envoyé étant arrivé, & ayant declaré à Simeon l'ordre des peres, aussi-tôt il avança un pied pour descendre. L'envoyé lui dit de demeurer & de prendre courage; & que son état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte scandalisez aussi de cette nouveauté, lui envoyerent dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informez de son merite, ils rentrerent dans sa communion. Domnus évêque d'Antioche le vint voir, admira sa maniere de vie, & lui donna les sacremens.

Theod. lect. II. p. 565.

Depuis que Simeon fut sur la colomne, il convertit un grand nombre d'infideles: d'Iberiens, d'Armeniens, de Perses, & particulierement d'Arabes Ismaëlites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux, ou trois cens, quelquefois de mille, renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, parti-

Theod. p. 883.

ti-

ticulierement au culte de Venus, & brisoient leurs idoles en sa présence : ils recevoient le baptême, & apprenoient de sa bouche les loix suivant lesquelles ils devoient vivre. Theodoret en parle comme témoin oculaire, & pensa une fois être écrasé par ces Barbares, qui par ordre du Saint, s'empressoient à recevoir sa benediction. Il rend aussi témoignage que Simeon avoit le don de prophétie : qu'il prédit deux ans devant une secheresse & une famine, & une autrefois une grande multitude de chenilles. *p. 885.*

IX. Occupation de S. Simeon.

Son occupation ordinaire étoit la priere; tantôt debout, tantôt incliné; & il s'inclinoit si bas, qu'il touchoit du front aux doigts de ses pieds : car ses jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faisoit des inclinations si frequentes, qu'on en compta une fois jusqu'à douze cens quarante-quatre. Aux grandes solemnitez il passoit les nuits debout les mains étenduës. Après avoir prié toute la nuit, & tout le jour jusques à none, il commençoit à instruire les assistans; puis il écoutoit leurs demandes, guérissoit des malades, & terminoit des differends. Vers le coucher du soleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la semaine, & point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de sa colomne : il ne permit pas même à sa mere de le voir : mais étant morte sur le lieu, il pria à haute voix pour le repos de son ame. Il étoit vêtu d'un habit de peau qui le couvroit jusques aux pieds : il avoit la tête couverte d'une tiare, c'est-à-dire d'un bonnet à la maniere du pays, & portoit la barbe longue. Au haut de la colomne étoit une petite en-

p. 888. *p. 888.* *Anton. vita ap. Rosvuei. Evagr. I. c. 14.*

enceinte, comme à nos chaires, sur laquelle il s'appuyoit.

Il ne négligeoit pas les affaires generales de l'église, mais il combattoit contre les Payens, les Juifs & les Héretiques. Quelquefois il en écrivoit à l'empereur, comme à Theodose, à l'occasion d'une synagogue d'Antioche : quelquefois il excitoit le zele des magistrats, & exhortoit les évêques mêmes à prendre plus de soin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien se déguisa pour l'aller voir, comme un particulier, & l'admira. Le roi de Perse l'honoroit beaucoup ; & comme des ambassadeurs lui en parloient, il s'informoit curieusement de sa maniere de vie & de ses miracles. La reine son épouse demanda de l'huile qu'il eût benite, & la reçut comme un grand présent. Tous les courtisans, malgré les calomnies des mages, prenoient soin de s'en instruire, & le nommoient un homme divin. Au milieu de cette gloire il étoit si humble, qu'il se croyoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accès, doux & agréable, répondant à tout le monde, fût-ce un artisan, un païsan ou un mendiant. Il disoit à ceux qu'il avoit délivrez de leurs maladies : Si quelqu'un vous demande, qui vous a gueri, dites que c'est Dieu : gardez-vous de parler de Simeon : autrement je vous avertis que vous retomberez dans le même mal. Theodoret qui l'avoit vû & entretenu plusieurs fois, & qui a écrit de son vivant l'abregé de sa vie, voyoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles ; c'est pourquoi il en parle ainsi : Encore que j'aye pour témoins, s'il faut ainsi dire, tous les hommes vivans, je crains que mon récit ne paroisse à

Evagr. I. c. 13.

Theod. lect. p. 565.

Philoth. p. 886. B.

p. 887.

Philoth. p. 877. A.

à la posterité une fable entierement destituée de verité. Car ce qui se passe ici, est au-dessus de l'humanité ; cependant les hommes ont accoutumé de mesurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature, & si quelque chose en passe les bornes, il paroît un mensonge à ceux qui ne connoissent pas les choses divines. AN. 458.

Tel étoit le grand Simeon Stylite, que l'empereur Leon consulta sur le concile de Calcedoine. Nous n'avons point la réponse qu'il fit à l'empereur ; mais seulement la lettre qu'il écrivit à Basile évêque d'Antioche, où il dit : Ayant reçu vos lettres, j'ai admiré le zele de l'empereur, sa pieté & son affection pour la foi des peres. Ce don n'est pas de nous, comme dit l'apôtre, mais de Dieu, qui lui a donné cette bonne volonté par vos prieres. Et un peu après. C'est pourquoi tout vil & méprisable que je suis, & l'avorton des moines, j'ai aussi declaré à sa majesté mon sentiment, touchant la foi des six cens trente peres, qui se sont assemblez à Calcedoine : m'arrêtant, & m'affermissant sur cette foi revelée par le S. Esprit. Car si le Sauveur est present au milieu de deux ou trois personnes assemblées en son nom, comment se pourroit-il faire que le Saint Esprit ne fût pas entre tant de saints évêques. Soyez donc ferme & courageux pour la vraie religion, comme Josué, pour le peuple d'Israël. Je vous prie de vouloir bien saluer de ma part tout votre pieux clergé, & votre peuple fidele.

Evagr. II. hist. c. 10.

X. Lettres de S. Leon à C. P.

Le pape S. Leon ayant appris que les évêques catholiques d'Egypte s'étoient refugiez à C. P. leur écrivit plusieurs lettres, pour les con-

consoler, & les encourager. Dans la derniére,
An. 458. qui est du vingt-uniéme de Mars 458. il les nomme jusqu'au nombre de quinze, dont les premiers sont Nestorius, Athanase, Paul, Pierre & Theonas. Cependant il écrivoit aussi
Epist. 124. al. 76. à Anatolius de CP. & à l'empereur Leon. Il se plaint à Anatolius, que quelques-uns de ses clercs favorisoient les hérétiques, & l'exhorte à les retrancher de l'église, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit
Epist. 126. point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une seconde lettre : marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avoit prêché dans l'église contre la foi catholique & le concile de Calcedoine. Il demande qu'il se retracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychès. Anatolius ne trouva pas bon ce soin, que S. Leon prenoit de son clergé. Le prêtre Atticus envoya aussi pour sa justification un écrit, où il protestoit qu'Eu-
Epist. 118. al. 77. tychès lui avoit été odieux; sur quoi S. Leon répondit à Anatolius : Vous ne devez point trouver mauvais, que je vous aye renvoyé l'examen de ce que l'on disoit contre vos clercs; je n'ai point en cela blessé votre dignité; mais j'ai pris soin de votre réputation, qui m'est aussi chere que la miene. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de son écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre chose est l'inimitié qui se trouve même entre les catholiques, autre chose l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychès, & qu'il promette de garder la dé-
Epist. 131. finition du concile de Calcedoine. Cette lettre est du mois de Mars 458. S. Leon écrivit en même tems au clergé de CP. pour les

les confirmer dans la foi, & dans l'éloignement des héretiques; & pour faire déposer Atticus, & André, que l'on accusoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement. AN. 458.

L'empereur avoit invité le pape à venir à C.P. sur quoi le pape lui répondit dès le premier de Novembre 457. qu'il n'y avoit point de raison d'examiner de nouveau ce qui avoit été décidé au concile de Calcedoine: Autrement, dit-il, les troubles des églises n'auroient point de fin, si on renouvelloit toujours les disputes au gré des heretiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, & à les chasser au contraire du siege d'Alexandrie, qu'ils ont si indignement usurpé. Il remarque la difference des requêtes, dont l'empereur lui avoit envoyé copie: les catholiques avoient souscrit la leur, & y avoient mis hardiment leurs noms & leurs qualitez; les héretiques n'avoient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre, & l'indignité de leurs personnes. Ayant perdu l'esperance d'un concile écumenique, ils demandoient au moins une conference, où ils pussent dire leurs raisons; mais S. Leon tint ferme à soutenir, qu'il ne falloit entrer avec eux en aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoyer des legats en Orient, suivant l'ordre de l'empereur: non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudront simplement être éclairez. Car nous n'osons, dit-il, aucunement mettre en question ce qui a été décidé à Nicée & à Calcedoine. Cette lettre est du vingt-deuxiéme de Mars 458.

Epist. 128. *al.* 75.

Ep. 132. *al.* 78.

Il envoya en effet quatre mois après deux de- *Epist.* 133.

deputez, Domitien & Geminien évêques; mais seulement pour solliciter auprès de l'empereur la paix de l'église, comme il paroît par sa lettre du dix-septiéme d'Août 458. où parlant des crimes de Timothée Elure, il dit: Nous ne désirons point la vengeance; mais nous ne pouvons avoir aucune societé avec les ministres du demon. Que si nous les voyons venir à penitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne périssent pas éternellement. Incontinent après, c'est-à-dire le vingtiéme d'Août, il envoya à l'empereur une instruction plus ample, qu'il lui avoit promise, touchant la foi: où il traite le mystere de l'incarnation & de la redemption, & refute les erreurs de Nestorius & d'Eutychès, à peu près comme il avoit fait dans la lettre à Flavien; insistant principalement sur la necessité de croire, que J. C. a eu une vraie chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des peres Latins & Grecs: sçavoir de S. Hilaire, S. Athanase, S. Ambroise, S. Augustin, S. Jean Chrysostome, Theophile d'Alexandrie, S. Gregoire de Nazianze, S. Basile, S. Cyrille d'Alexandrie.

AN. 458. c. 4. *Ep.* 134. *al.* 97.

XI. Decretales à Nicetas & à Neonas.

La ville d'Aquilée, une des plus puissantes d'Italie, avoit été prise & pillée par Attila, quand il ravagea le pays. On avoit amené plusieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou souffert d'être rebaptisez; quelques-uns à leur retour avoient trouvé leurs femmes remariées. Nicetas évêque d'Aquilée consulta S. Leon sur tous ces cas, & S. Leon lui répondit par une decretale datée du vingt-uniéme de Mars, sous le consulat de Majorien, c'est-à-dire en 458. A l'égard des femmes qui se sont remariées

Ep. 129, *al.* 79.

Digitized by Google

riées, croyant que leurs maris avoient été tuez, ou qu'ils ne reviendroient jamais : S. Leon décide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, ſous peine d'excommunication; parce que le premier mariage ſubſiſte toujours, quoique les ſeconds maris ſoient excuſables. Ceux que la crainte ou la faim a obligez à manger des viandes immolées, doivent faire pénitence : mais on la meſure plus par la vehemence de la douleur, que par la longueur du tems. Ceux qui ſe ſont fait rebaptiſer, par crainte ou par erreur, ne ſçachant pas qu'il fût défendu, doivent être mis en pénitence, & reconciliez par l'impoſition des mains de l'évêque : mais on abregera la pénitence, ſi la veilleſſe, la maladie, ou quelqu'autre péril les preſſe. Ceux qui n'ont été baptiſez qu'une ſeule fois, mais par les héretiques, doivent être ſeulement confirmez par l'impoſition des mains avec l'invocation du S. Eſprit, pour recevoir la ſanctification, que les héretiques ne donnent point. S. Leon ordonne à Nicetas de communiquer cette lettre à tous ſes comprovinciaux, afin qu'ils obſervent la même diſcipline.

Cap. 5.

c. 7.

On doit rapporter à la même année, & au conſulat de Majorien la decretale de S. Leon à Neonas évêque de Ravenne, qui eſt le reſultat d'un concile, & où le pape décide ſuivant l'avis commun, que ceux qui ont été emmenez en captivité avant l'âge de raiſon, & n'ont aucune mémoire d'avoir été baptiſez, doivent être examinez ſoigneuſement, pour voir ſi on ne découvrira point par eux, ou par d'autres, quelque preuve de leur baptême. Mais enfin ſi on n'en trouve rien, on doit

Ep. 135. al. 37. V. Queſn. not.

AN. 458.

doit les baptiser hardiment, sans craindre le peril de les rebaptiser, de peur de les laisser perir par un vain scrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiser sous condition.

Lib. Pontif.

On trouve que S. Leon ordonna, que les vierges ne recevroient point la bénediction solemnelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à quarante ans: ce qui fait croire que ce fut de son avis, que l'empereur Majorien fit une loi contre les parens qui forçoient leurs filles à se consacrer à Dieu: défendant que les filles ainsi offertes par leurs parens reçussent le voile avant l'âge de 40. ans; & leur donnant liberté de se marier jusqu'à cet âge. La même loi reprime severement les veuves, qui n'ayant point d'enfans renonçoient aux secondes nôces, par libertinage & non par vertu. Cette loi est datée de Ravenne le vingt-sixiéme d'Octobre 458.

Nov. Major. tit. 8.

XII.
Réponse des Métropolitains.

Mar. Chr. an. 458. to. 4. Conc. pag. 902. ad. 975. Conc. Calced. p. 3. c. 25. ad. c. 60. Baluz. Encycl. Ep. 125. al. 75. c. 46. To. 4. Conc. p. 890. 89.

Les métropolitains d'Orient, que l'empereur Leon avoit consultez sur l'autorité du concile de Calcedoine, & l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponses conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-six, en comptant les deux que j'ai rapportées; savoir la lettre du pape S. Leon, en date du premier de Novembre 457. où il parloit pour tout l'Occident, & celle d'Anatolius de C.P. Ces lettres sont synodales, & la plupart portent la souscription de plusieurs évêques. Julien évêque de Co répondit aussi en son particulier; & il paroît par la liste des évêques qui avoient été consultez, qu'il y en avoit plus de soixante. Tous approuvent le concile de Calcedoine, le tenant pour écumenique, & le mettant au rang de ceux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. Tous rejettent l'ordi-

Digitized by Google

dination de Timothée, & le nomment tyran & usurpateur ; déclarant qu'ils tiennent Proterius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le seul Amphiloque évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Calcedoine. Aussi n'a-t-on pas conservé sa lettre. AN. 458. *Evagr. II. hist. c. 10.*

Mais nous avons celle du saint moine Baradat, en date du ving-septiéme d'Août, la seconde année de l'empereur Leon, indiction dixiéme, c'est-à-dire l'an 458. Il explique doctement le mystere de l'Incarnation, & parle clairement de l'Eucharistie. On fit un recueïl de toutes ces lettres, que l'on nomma en Grec *Encyclia* : comme qui diroit les lettres circulaires, & qui fut traduit environ cinquante ans aprés par Epiphane le scholastique. Ainsi les deux questions pour lesquelles les hérétiques demandoient un nouveau concile, demeurerent résoluës, sans autre concile écumenique ; les lettres des conciles particuliers firent le même effet ; & l'on vit clairement par cet exemple, que la force des décisions de l'église ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque maniere qu'il soit déclaré. *To. 4. conc. p. 977 E. Brev lib. c. 15. Baluz. præf. cod. Encycl.*

Basile d'Antioche mourut cette année 458. aprés avoir tenu le siege deux ans, & eut pour successeur Acace, sous qui arriva un grand tremblement de terre qui renversa presque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorziéme de Septembre, la seconde année de l'empereur Leon. Isaac prêtre de la même église fit un poëme pour déplorer cet accident ; & écrivit plusieurs ouvrages en Sy- *Chronog. Niceph. Evagr. II. c. 12. Marcell. Chr. an. 459.*

Digitized by Google

An. 458. Chr. Nicep. triaque, principalement contre les Nestoriens & les Eutychiens. Acace ne tint qu'un an le siege d'Antioche, & Martyrius lui succeda en 459.

Vita S. Euthym. p. 70. & vita S. Cyr. p. 101. Juvenal évêque de Jerusalem mourut aussi en 458. après quarante ans d'épiscopat. Anastase lui succeda, & fut élû par le suffrage de tout le peuple au commencement de Juillet, suivant la prophetie de S. Euthymius. Car quelques années auparavant, Anastase *Vita S. Euthym. p. 44.* disciple de l'abbé Passarion étant trésorier de l'église du S. Sepulcre & corévêque, désira de voir S. Euthymius, & y vint avec Fidus évêque de Joppé, & Cosme Staurophylax, c'est-à-dire, gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'église du S. Sepulcre, petit fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la laure, S. Euthymius dit à Chrysippe, qui en étoit économe: Préparez-vous, voilà le patriarche qui vient avec votre frere. Car Cosme & Chrysippe étoient freres. Quand ils furent arrivez, S. Euthymius parla à Anastase, comme étant patriarche de Jerusalem: les assistans s'en étonnoient; & Chrysippe s'approchant du saint vieillard, lui dit en particulier: Mon reverend pere, le patriarche n'est pas ici. C'est Anastase le trésorier; voyez qu'il a des habits de couleur, qu'un patriarche de Jerusalem ne peut porter. S. Euthymius tout étonné, lui dit: Croyez-moi, mon fils, jusqu'à ce que vous m'ayez parlé, je l'ai vû vêtu de blanc. Puis il dit tout haut: Assurément je ne me suis pas trompé. Ce que Dieu a prévû & préordonné, il l'accomplira sans doute: *Rom. XI. 29. p. 70.* car ses graces sont sans repentir.

Anastase étant évêque de Jerusalem, se sou-

souvint de cette prophetie ; & ayant ordonné diacre du saint Sepulcre, Fidus qui en avoit été témoin étant lecteur ; il l'envoya à S. Euthymius avec le gardien de la croix ; le priant de trouver bon qu'il vînt le voir. Euthymius répondit : J'aurois un grand désir de joüir toûjours de votre présence ; mais je ne puis plus vous recevoir sans embarras, comme auparavant. Je vous supplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez je vous recevrai avec joye : mais si je vous reçois, je recevrai tous ceux qui viendront, & il ne me sera plus permis de demeurer ici. L'archevêque Anastase ayant oüi cette réponse, dit : Si je l'incommode, je ne veux plus y aller.

AN. 458.

p. 71.

Anatolius évêque de C. P. mourut vers le même tems, après huit ans & huit mois d'épiscopat. Son successeur fut Gennade prêtre de C. P. qui tint le siege treize ans & deux mois. Il établit économe Marcien, qui avoit été de la secte des Cathares ou Novatiens, & qui aussi-tôt qu'il fut en cette charge, ordonna que les clercs de chaque église particuliere en prendroient les offrandes, au lieu que la grande église les prenoit toutes auparavant. On raconte plusieurs miracles de Marcien, aussi-bien que de Gennade.

Nicep. Chr. sup. XXVII. n. 4. Theod. lect. 1. p. 553. Vita Marc. ap Boll. 10. Janua. p. 609.

XIV.
Timothée Solof évêque d'Alexandrie.

Liber brev. c. 15 16.

L'empereur Leon ayant reçû les réponses des métropolitains, écrivit à Styla duc d'Alexandrie, de chasser Timothée Elure, ce qui fut executé. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à C. P. & faisant semblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans son siege, comme n'en ayant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le pape S. Leon l'ayant ap-

AN. 460. Epist. 137. al. 99. pris, en écrivit à l'empereur Leon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les églises, d'avoir chassé l'usurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été soupçonné de l'héresie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit, que quand même sa profession de foi seroit sincere, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat, puisque dans un évêque, & principalement d'un si grand siege, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres. La lettre est datée du dix-septiéme de Juin 460.

Epist. 138. al. 100.

S. Leon apprit environ deux mois après, que Timothée Elure avoit été relegué dans la Chersonese, sous bonne garde, & qu'un autre Timothée surnommé Solofaciole, ou le Blanc, avoit été élu évêque d'Alexandrie, du commun consentement du clergé & du peuple. Il en reçût ses lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Egypte, & du clergé d'Alexandrie. S. Leon leur répondit par trois lettres, où il les felicite de cette élection, les exhorte à la concorde, & à ramener avec douceur les héretiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire souvent, pour l'instruire du progrès que la paix fera dans son église. Ces lettres sont du dix-huitiéme d'Août 460. & les dernieres qui nous restent de S. Leon, suivant l'ordre des tems.

Epist 139. 140. 141. al. 101. 102. 103.

XV.
Autres décretales de saint Leon.

Epist. 118. al. 9.

Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas raportées selon leurs dates, parce qu'elles ne sont que de discipline. La premiere adressée à Dorus évêque de Benevent, est du quinziéme de Mars 448. S. Leon le reprend vigoureusement d'avoir troublé l'ordre qui devoit

voit être entre les prêtres de son église. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, & l'avoit mis à la tête de tous ses prêtres, du consentement, & même à la priere des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul s'en plaignit au pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de son ordination, excepté ces deux premiers qui avoient cedé leur rang par une lâche flaterie, & par collusion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent après celui à qui ils ont cedé, c'est-à-dire les derniers de tous. Encore S. Leon prétend leur faire grace, & qu'ils méritoient d'être déposez. Il commet l'execution de ses ordres à un évêque nommé Jules.

AN. 460.

La seconde de ces decretales est adressée à Theodore évêque de Frejus, & regarde la penitence. La date est du dixiéme de Juin 452. Le pape S. Leon reprend d'abord Theodore de ne s'être pas adressé premierement à son métropolitain, pour l'instruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'administration de la penitence, la confession, la satisfaction, & la reconciliation, qui fait rentrer dans la participation des sacremens. Il dit que la penitence s'accomplit par le ministere des pasteurs; mais par la puissance de J. C. & le don du S. Esprit. Ce remede n'est que pour les vivans, & ne peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont negligé pendant leur vie: mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la misericorde de Dieu; & nous devons accorder la satisfaction & la reconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le péril, & à l'extremité de la vie; pourvû que la conversion soit veritable. Nous ne devons pas être dif-

Epist. 83. *al.* 50.

Digitized by Google

ficiles dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent : au contraire nous devons croire, que c'est Dieu qui leur inspire la penitence. Quand ils auroient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une connoissance entiere : ou que des personnes dignes de foi, témoignent qu'ils ont demandé la penitence. Le pape recommande à Theodore de faire connoître cette réponse à son métropolitain, pour l'instruction des autres évêques.

Epist. 136. al. 80.

La troisiéme decretale est adressée à tous les évêques de la Campanie, & des deux provinces voisines, nommées Samnium & Picenum, & datée du sixiéme de Mars 459. S. Leon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils administroient le baptême sans necessité, hors les deux jours solemnels de pâque & de la pentecôte ; & qu'ils les donnoient sans les préparations necessaires, l'instruction, les exorcismes, l'imposition des mains & les jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les regles, par un motif d'interêt ; & exprime les cas de necessité, où l'on doit administrer le baptême en tout temps : sçavoir une maladie désesperée, une incursion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend aussi ces évêques, de ce qu'ils faisoient reciter publiquement la confession des penitens. Cette abondance de foi, dit-il, est louable, qui fait que l'on craint Dieu, jusques à ne pas craindre de rougir devant les hommes : mais tous les pechez ne sont pas de telle nature, que ceux qui demandent la penitence, ne craignent point de les publier ; & plusieurs s'en éloigneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourroient

toient les poursuivre en vertu des loix. Il suffit donc que les pechez soient confessez, premierement à Dieu, & ensuite au prêtre, par une confession secrete.

XVI. Mort de S. Leon Hilarus pape.

Les écrits qui nous restent du pape saint Leon, sont quatre vingt seize sermons sur les principales fêtes de l'année, & cent quarante une lettres. C'est le premier de tous les papes, dont nous ayons un corps d'ouvrages. Son stile est noble & élegant, marquant la solidité de son jugement, la beauté de son esprit, & la grandeur de son courage. Après le ravage des Vandales, il renouvella l'argenterie par toutes les églises de Rome; ayant fondu pour cet effet six grands vases de cent livres chacun, donnez autrefois par Constantin. Il répara la basilique de S. Pierre, & y fit une voûte qu'il orna. Il rebâtit aussi la basilique de S. Paul frappée du tonnerre, & y fit une voûte, où il fit peindre en mosaïque N. S. J. C. accompagné de vingt-quatre vieillards, avec une inscription qui marque que cette église avoit été commencée par Theodose, achevée par Honorius, & ornée par Placidie & par S. Leon. Il fit aussi une basilique en l'honneur du pape S. Corneille, près le cimetiere de Calliste en la voye Appienne. Il établit aux sepulcres des saints apôtres des gardiens, que l'on apelloit chambriers, depuis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna quatre-vingt un prêtres, trente-un diacres, & cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux. Il tint le saint siege vingt-un ans, & mourut en 461. comme l'on croit, l'onziéme d'Avril, jour auquel l'église

Liber Pont.

Hadrian. ep ad Car. M. to. 7. conc. p 935. D. ap. Grut.

V. Quesn. Diss. 1 n. 3. 4. &c.

Digitized by Google

glise honore à présent sa mémoire.

AN. 461.

Marcell. Chr.
Mar Sco.. boc. an
Lib. Pontif.

Son successeur fut Hilarus son archidiacre, qui étant envoyé au concile d'Ephese trente ans auparavant, y avoit si bien soutenu les interêts de l'église. Il fut élû le douziéme de Novembre de la même année, sous le consulat de Severien & de Dagalaïfe. Il étoit de Sardaigne fils de Crispin, & tint le saint siege six ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, & qu'il l'envoya par tout l'Occident, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Ephese & de Calcedoine, avec la lettre de S. Leon, & condamnant Eutychès & Nestorius: mais nous n'avons plus cette lettre.

Chr. Idac. Marcell. Cassiod. Jornand.

La même année 461. le patrice Ricimer obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le second jour d'Août, & le septiéme il le fit tuer, après un regne de quatre ans & quatre mois. Le dix neuviéme de Novembre, Severe fut proclamé empereur à Ravenne, sans attendre le consentement de l'empereur Leon.

XVII.
Mort de l'imperatrice Eudocie.

Vita S. Euthym p. 60. p. 72.
Evagr. lib. I. c. 21. 22.
Niceph. XIV. c. 50.

En Orient l'imperatrice Eudocie veuve de Theodose le jeune mourut le vingtiéme d'Octobre de la même année 461. indiction quatorziéme, âgée de soixante-sept ans. Depuis sa retraite en Palestine, elle bâtit un grand nombre d'églises, de monasteres, & d'hôpitaux, entr'autres une église de S. Pierre, vis-à-vis le monastere de S. Euthymius, environ à une lieuë. Elle y vint pendant le tems pascal, voir une grande citerne qu'elle y faisoit faire, & regardant la laure de S. Euthymius, avec ses cellules répanduës dans le désert, elle en fut touchée, pensant à ce passage de l'écriture: Que vos maisons sont belles

Digitized by Google

belles, Jacob, & vos tabernacles, Iſtaël ! Elle envoya Gabriel abbé de S. Etienne prier ſaint Euthymius de la venir voir : mais il lui fit dire : Ma fille ne vous attendez plus à me voir en cette vie. Et pourquoi vous diſſipez-vous à tant de choſes ? je crois que vous paſſerez au Seigneur avant l'hyver. Songez donc à vous recüeillir pendant cet été, & à vous préparer à ce paſſage ; & ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive voix : je veux dire, pour donner, ou recevoir. Mais quand vous ſerez allée au Seigneur, ſouvenez-vous de moi, afin que par ſa miſericorde il me prenne quand il voudra, & comme il voudra.

AN. 461. *Num.* XXIV. 5. *p.* 73.

L'imperatrice ayant reçû cette réponſe, fut fort affligée, principalement de ce que le Saint avoit dit : Ne faites plus mention de moi par écrit : car elle vouloit lui laiſſer par ſon teſtament un grand revenu. Elle alla en diligence à Jeruſalem, dit à l'archevêque le diſcours de ſaint Euthymius ; & fit dédier le quinziéme de Juin, l'égliſe de ſaint Etienne, qu'elle faiſoit bâtir au lieu de ſon martyre, à une ſtade de Jeruſalem, & qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit ſi grande, qu'il y pouvoit tenir dix mille perſonnes : on y mit le corps de S. Etienne ; & ce fut auſſi le lieu de la ſepulture d'Eudocie, qui y donna de grands revenus, dont elle laiſſa l'adminiſtration à l'abbé Gabriel ; car il y avoit un monaſtere joint à cette égliſe, Gabriel gouverna ce monaſtere vingt-quatre ans ; & mourut à quatre-vingt ans, après avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, & écrivoit en latin, en grec, & en ſyriaque. Ils étoient trois freres, Gabriel, Coſme & Chryſippe

Niceph. XIV. c. 50. *Conc. Nic.* II. *act.* 1. *to.* 7 *p.* 92. B. *Vita S. Euthym. p.* 76. 77.

sippe, tous trois disciples de saint Euthymius. Cosme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scytopolis métropole de la seconde Palestine. Chrysippe lui succeda à la garde de la croix, & en eut la charge pendant douze ans. Il étoit prêtre, & avoit écrit quelques ouvrages. Eudocie fit aussi dédier avant sa mort les autres églises qu'elle avoit bâties, & donna à chacune des revenus suffisans. Toutes ses donations aux églises, aux hôpitaux, & aux monasteres, montoient à vingt mille quatre cent quatre-vingt livres d'or sans compter les vases sacrez. Un jour de Pâque, étant venuë à l'église du saint Sepulchre, elle y donna pour le luminaire dix mille septiers d'huile, chacun du poids d'environ une livre Romaine. Elle rebâtit de fond en comble la maison épiscopale, étendit, & renouvella les murs de Jerusalem.

An. 461.

Phot. cod. 171. p. 383.

Niceph. XIX. c. 50.

L'imperatrice Eudocie avoit aussi employé son bel esprit au service de la religion. Elle mit en vers heroïques grecs les huit premiers livres de l'écriture. C'étoit une simple traduction nette & élegante, qui rendoit fidelement le texte, sans aucun ornement poëtique. Elle avoit traduit de même les prophetes Zacharie & Daniel, & composé en trois livres du même stile l'histoire de saint Cyprien & de sainte Justine. Nous n'avons aucuns de ces ouvrages : mais seulement les centons d'Homere, c'est à-dire la vie de J.C. toutes par vers d'Homere, rapportés de ses differens ouvrages. D'autres les attribuent au patrice Pelage. Il y a aussi des centons de Virgile, attribuez à Proba Faltonia femme d'Anicius Probus.

Phot. cod. 183 p. 414.

Cod. 184.

sup. XIX. n. 60.

Digitized by Google

S. Simeon Stylite mourut vers le même tems. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette posture, c'est à dire, le vendredi, le samedi & le dimanche. Antoine son disciple, épouvanté de cette merveille, monta à lui, & lui dit : Levez-vous, Seigneur, bénissez-nous. Il y a trois jours & trois nuits que le peuple attend votre bénediction. Comme il ne répondoit point, Antoine ajoûta : Pourquoi m'affligez-vous ? donnez-moi la main : nous auriez-vous déja quittez ? Voyant qu'il ne parloit point, il résolut de n'en rien dire ; & n'osant le toucher, il approcha l'oreille, & ne l'entendit point respirer ; mais il sentit une odeur excellente qui sortoit de son corps. Il comprit qu'il étoit mort ; lui baisa les yeux & la barbe, & dit : A qui me laissez-vous, Seigneur ? où chercherai-je votre doctrine angelique ? qui pourra regarder votre colomne sans vous & retenir ses larmes ? que répondrai-je aux malades qui viendront vous chercher ? Il s'endormit de tristesse : le Saint lui apparut, & lui dit : Je n'abandonnerai point cette colomne, ce lieu, ni cette montagne. Faites sçavoir secretement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y eût du tumulte, & ne cessez point de servir en ce lieu.

AN. 461.
XVIII.
Mort de saint Simeon Stylyte.
Vita per Anton c.16. al. 12.

Antoine étant éveillé, envoya un frere fidele à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint aussi-tôt avec trois autres évêques ; & Ardabure maître de la milice en Orient, avec ses troupes pour garder le saint corps de peur que le peuple assemblé des villes voisines ne l'enlevât. On le porta à Antioche, en chantant des hymnes & des pseaumes : mais tout le peuple du pays étoit dans une

c. 17.
Evagr. I. c. 13.
Anton. c. 17.

Digitized by Google

grande tristesse, de ce qu'on leur ôtoit une telle protection, & de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que personne n'y touchât. On le portoit sur des mulets à cause de la longueur du chemin ; car il y avoit trois cens stades, c'est-à-dire, quinze lieuës : Un homme qui en punition d'un grand peché étoit sourd & muet depuis onze ans, se jetta devant le cercuëil, en criant : Vous êtes le bien venu, serviteur de Dieu, vous me guérirez, & je vous servirai toute ma vie. Il se releva, prit un des mulets, & aussi-tôt il fut guéri.

c. 10.

Tous les habitans d'Antioche vinrent au-devant des précieuses reliques ; & en chantant, & portant plusieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande église, & de-là dans une autre qu'on appelloit la Pénitence. Il se fit plus de miracles à son tombeau, qu'il n'en avoit fait pendant sa vie ; & l'homme qui avoit été guéri, demeura le reste de ses jours à servir l'église. Tout ceci est tiré du récit d'Antoine disciple du Saint. S. Simeon vécut environ soixante-neuf ans. Il en avoit treize quand il embrassa la vie monastique, & il la pratiqua cinquante-six ans, dont il en passa neuf dans les premiers monasteres, & quarante-sept dans la mandre : car on nommoit ainsi le lieu de sa demeure. Ce mot signifie proprement troupeau ; & de-là vient Archimandrite, pour dire abbé. S. Simeon demeura dix ans dans la petite enceinte, & trente-sept sur les colomnes de diverses hauteurs. Ainsi il devoit être né vers l'an 390.

Evagr. I. hist. c. 13.

L'empereur Leon demanda aux habitans d'Antioche le corps de S. Simeon : mais *ils*

le

le prierent de le leur laiſſer, pour ſervir de ſauve garde à leur ville, dont les murs étoient tombez par le tremblement de terre; & l'empereur le leur accorda. On montroit la tête du Saint, que l'hiſtorien Evagre dit avoir vuë avec ſes cheveux, & la chaîne de fer qu'il portoit au coû. On bâtit depuis à la mandre une égliſe en forme de croix, dont les quatre côtez étoient ornez de galleries ſoutenuës de colomnes: le milieu de la croiſée étoit une cour découverte, ornée avec grand art, où étoit la colomne de quarante coudées ſur laquelle le Saint avoit vêcû: les galleries avoient des fenêtres par où on la voyoit; mais les femmes ne la voyoient que par les portes; elles n'entroient point dans cette égliſe.

AN. 462.

c. 14.

XIX. Troiſiéme concile d'Arles.

En Gaule le monaſtere de Lerins eut pour abbé après S. Honorat, S. Maxime, depuis évêque de Riés, qui fit pluſieurs miracles, & dont l'égliſe honore la mémoire le vingt-ſeptiéme de Novembre. Fauſte lui ſucceda dans l'une & dans l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lerins, il eut un differend avec Theodore évêque de Frejus; car Lerins dépendoit alors de ce dioceſe. Pour y remedier, Ravennius évêque d'Arles convoqua un concile de treize évêques, lui compris avec Ruſtique de Narbonne, & les évêques de la province. L'abbé & les moines de Lerins y aſſiſterent. Il y fut réſolu, premierement, que Theodore évêque de Frejus ſeroit prié, pour terminer le ſcandale, de recevoir la ſatisfaction de Fauſte abbé de Lerins, d'oublier tout le paſſé; de lui rendre ſon amitié, & le renvoyer à ſon monaſtere. Qu'il continueroit à lui donner les ſecours qu'il avoit promis; & ne s'at-

Martyr. R. 27. Nov.

Epiſt. to. 4. Conc. p. 1023. E.

AN. 462. tribueroit sur ce monastere, que ce que Leonce son prédecesseur s'étoit attribué, c'est-à-dire, que les clercs & les ministres de l'autel ne seroient ordonnez que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commission : que lui seul donneroit le saint chrême, & confirmeroit les neophytes, s'il y en avoit : que les clercs étrangers ne seroient point reçus sans son ordre Mais il fut dit que toute la multitude laïque du monastere seroit sous la conduite de l'abbé qu'elle auroit élu, sans que l'évêque s'y attribuât aucun droit, ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, sinon à la priere de l'abbé.

On voit ici les droits des évêques sur les monasteres, & le commencement des exemptions : fondé sur ce que le corps de la communauté étoit composé de laïques, qui se choisissoient un superieur. On compte ce concile pour le troisiéme d'Arles ; & il ne peut avoir été tenu plus tard qu'en 461. car au commencement de l'année suivante, Leon étoit archevêque d'Arles après Ravennius. On le voit par les lettres du pape Hilarus, qui lui écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 462. sous le consulat de l'empereur Severe, pour lui faire part suivant la coutume, de son élection, & le prier de la notifier à tous les évêques de sa dépendance.

V. not. Sirm. p. 1015.

Hilar. ep. 5. to 4. conc. p. 1039.

XX. Concile de Tours.

Peu de tems auparavant il y eut un concile à Tours le quatorziéme des calendes de Decembre, sous le consulat de Severin, c'est-à-dire, le dix-huitiéme de Novembre 461. Il étoit composé de huit évêques, à la tête desquels étoit saint Perpetuus, que l'on compte pour le sixiéme évêque de Tours, & le troisiéme depuis S. Martin. A S. Martin succeda

Greg. X. hist. c. 3. sup. XX. n. 99.

S.

S. Brice; puis Eustochius de race de sénateurs, puis Perpetuus parent d'Eustachius. Comme il se faisoit continuellement des miracles au tombeau de saint Martin, Perpetuus trouva trop petite l'église que saint Brice y avoit bâtie, & fit élever à cinq cens pas de la ville une grande église, longue de cent cinquante pieds, large de soixante, haute de quarante-cinq, soutenuë de six-vingt colomnes, avec huit portes, & cinquante-deux fenêtres. Elle fut dédiée le même jour que le corps de S. Martin y fut transferé, qui étoit le jour de son ordination, troisiéme de Juillet. Perpetuus demanda à plusieurs poëtes du tems, des inscriptions pour sa nouvelle église; mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conservée.

AN. 462. *Greg. II. hist. c. 14. Id. I. Mir. S. Mart. c. 6.*

Sid. IV. epist. 18.

Le second évêque du concile de Tours étoit Victorius évêque du Mans, compté aussi entre les Saints le premier de Septembre, & successeur de S. Liboire. Le troisiéme étoit Leon évêque de Bourges. Ces évêques s'étant assemblez à Tours pour la solemnité de S. Martin, y tinrent ce concile le jour de l'octave, & y dresserent treize canons.

Inf. n. 4. Martyr. R. 1. Sept.

La continence y est particulierement recommandée. On renouvelle les anciennes défenses aux prêtres & aux diacres mariez d'avoir commerce avec leurs femmes : mais on modere la rigueur des anciens canons, qui les privoit en ce cas de la communion; & on les exhorte d'éviter les excés de vin, & la fréquentation des femmes étrangeres, comme des sources d'incontinence. Les clercs inferieurs, à qui le mariage est permis, ne doivent point épouser des veuves. On excommunie les clercs qui quittent leurs fonctions pour

c. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5.

Digitized by Google

pour embrasser la milice, ou retourner à la
c. 11. vie des laïques, & tous ceux qui abandon-
c. 13. nent leurs églises sans permission de leur évê-
que. On leur défend l'usure, comme con-
c. 9. 10. traire aux commandemens de Dieu. On re-
prime les entreprises des évêques sur leurs
confreres. On défend de communiquer avec
c. 6. 7. les homicides, les corrupteurs des vierges sa-
crées, & les religieux apostats, jusques à ce
c. 8. qu'ils fassent penitence. De même avec les
pénitens déserteurs, c'est-à-dire, ceux qui,
après avoir reçû la penitence, en abandon-
nent les exercices. Il est à croire que les guer-
res & les incursions des barbares donnoient
occasion aux désordres que reprime ce conci-
le. Il est souscrit par les huit évêques qui y
sont nommez, par un prêtre, pour un évê-
que aveugle, & par Thalassius évêque d'An-
gers, qui souscrivit chez lui.

XXI. Concile de Vennes.

Quelques années après, le même Perpetuus tint un concile à Vennes à l'occasion de l'ordination de Paterne évêque de la Ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athenius de Rennes, Nunechius de Nantes, successeur d'Eusebe, Albin & Liberalis. On y
c. 6. fit treize canons semblables pour la plûpart
à ceux de Tours. On étend aux moines la
défense faite aux clercs, de voyager sans let-
tres de recommandation de leur évêque; &
on les soumet à la punition corporelle, si les
c. 7. paroles ne suffisent. On leur defend d'avoir
des cellules particulieres, sinon dans l'en-
clos du monastere, & par permission de l'ab-
bé; & à un abbé, d'avoir plusieurs monaste-
res, ou diverses demeures; si ce n'est des re-
c. 8. traites dans les villes, pour les incursions des
ennemis. Il est defendu aux clercs, sous pei-
ne

ne d'excommunication, de s'adresser aux tribunaux seculiers, sans permission de leur évêque: mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adresser aux autres évêques. *c. 9.*
Les clercs, à qui le mariage est interdit, c'est à-dire les soûdiacres, & au-dessus, ne doivent point assister aux festins de nôces, ni aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons amoureuses, où l'on fait des danses deshonnêtes, pour ne pas salir leurs yeux & leurs oreilles, destinez aux sacrez mysteres. *c. 10.* Ils doivent aussi éviter de manger avec les Juifs, puisqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croyons permises. *c. 11.* Celui qui se sera enyvré, sera séparé de la communion pendant trente jours, ou puni corporellement. *c. 13.*

Un clerc qui étant dans la ville, aura manqué d'assister aux prieres du matin sans excuse nécessaire, sera séparé de la communion pendant sept jours. *c. 14.* L'ordre des sacrées cérémonies, & l'usage de la psalmodie sera le même dans toute la province. *c. 15.* Il est défendu aux clercs, sous peine d'excommunication, d'exercer la divination, que l'on appelle le sort des Saints, ou de prétendre connoître l'avenir par l'inspection de quelques écritures que ce soit. *c. 16.* Il a déja été parlé de cette superstition; & elle a duré longtems après. *sup.* A la tête des canons est une lettre pour les adresser aux deux évêques de la province, qui n'avoient pas assisté au concile de Vennes: sçavoir Victorius du Mans & Thalassius d'Angers.

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermés ayant été ordoné évêque de Beziers, les habitans ne voulurent

pas

Digitized by Google

AN. 462. pas le recevoir; parce qu'en effet sa vie passée le rendoit indigne de l'épiscopat. Irrité de ce refus, il fit ensorte de s'emparer de l'église de Narbonne. Ensuite lui & l'évêque de Beziers porterent leurs plaintes à Rome au pape S. Leon, & au pape Hilarus, qui en étant encore instruit par un diacre nommé Jean, écrivit premierement à Leonce d'Arles, l'exhortant à lui envoyer une relation du fait, souscrite de lui & des autres évêques, sur laquelle il pût interposer son jugement. Cette lettre est du troisiéme de Novembre 462. On envoya des députez de part & d'autre; & deux évêques de Gaule, Fauste & Auxanius étant venus à Rome, assisterent au concile que le pape tint dans le même mois de Novembre avec les évêques qui s'étoient assemblez en grand nombre, & de diverses provinces, pour l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Hermès y fut jugée, & le pape écrivit la décision du concile aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne, & des Alpes Pennines. La lettre est du troisiéme de Decembre, sous le consulat de l'empereur Severe, la même année 462

Hil. epist. 7 to. 4. conc. p. 1040.

Epist. 8.

Elle porte que pour le bien de la paix, & par indulgence, Hermès demeurera évêque de Narbonne: mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les évêques, qui est transferé à Constantius évêque d'Uzès, comme le plus ancien de la province; mais après la mort d'Hermès, le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconveniens, on recommande aux évêques de Gaule, de tenir tous les ans un concile des provinces, dont on pourra l'assem-

n. 2.

ſembler : apparemment à cauſe des hoſtilitez, qui ne permettoient pas de les tenir par tout regulierement. Leonce évêque d'Arles doit marquer le lieu & le tems du concile, par ſes lettres aux métropolitains : mais on doit conſulter le ſaint ſiege dans les affaires plus importantes, qui ne pourront être terminées au concile de la province. Les évêques ne doivent point ſortir de leur province, ſans avoir des lettres de leur métropolitain ; & en cas de refus ils s'adreſſeront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliener les terres de l'égliſe, que par l'autorité du concile. Leonce s'étoit adreſſé au pape, pour redemander quelques paroiſſes de l'égliſe d'Arles, alienées par S. Hilaire ſon predeceſſeur : mais le pape en renvoye la connoiſſance aux évêques des Gaules.

AN. 463.

c. 3.

c. 5.

c. 4.

XXIII.
Lettres d'Hilarus contre S. Mamert de Vienne.

ſup. XXVII. *n.* 49. *Leo. ep.* 50. *al.* 109.

Epiſt. 9 *to.* 4. *conc. p.* 1443.

On rapporta au pape Hilarus, que Mamert évêque de Vienne avoit ordonné un évêque à Die malgré le peuple & par violence, & il trouva par les archives de l'égliſe Romaine, que cette égliſe n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car ſuivant le reglement de S. Leon, elle n'en avoit que quatre ſous ſa juriſdiction : Valence, Tarantaiſe, Geneve & Grenoble. Le pape Hilarus ſe plaignit à Leonce d'Arles, de ne l'avoir pas averti de cette entrepriſe. Examinez, dit-il, cette affaire dans le concile, qui ſelon nos ordonnances, doit s'aſſembler tous les ans, & où vous devez préſider : faites-y rendre compte à Mamert de ſa conduite, & nous en inſtruiſez par une lettre commune. Cette lettre eſt du dixiéme d'Octobre 463. ſous le conſulat de Baſile. Le pape en écrivit auſſi aux évêques des provinces de Vien-

Epiſt. 10.

Digitized by Google

AN. 464. Vienne, de Lyon, de Narbonne & des Alpes, par un évêque nommé Antoine: les exhortant à reprimer cette entreprise & les autres semblables; & a tenir exactement les conciles.

Epist. 11. Antoine rapporta la réponse du concile de Gaule, composé de vingt évêques: comme il paroît par la lettre, que le pape leur écrivit le vingt-quatriéme Fevrier de l'année suivante 464. Il dit que l'évêque de Vienne devoit être déposé, avec celui de Die, qu'il avoit ordonné contre les regles: toutefois il en use plus moderement, pour conserver la paix des églises; & charge l'évêque Veran, l'un d'entre eux, comme délegué du saint siege, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admonester de ne plus faire de telles entreprises, sous peine d'être privé de sa jurisdiction sur les quatre églises de sa province, qui seront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne aussi, que l'ordination de l'évêque de Die soit confirmée par Leonce évêque d'Arles, s'il le juge à propos.

XXIV. Autre concile de Rome. *Epist.* 1. *Tarr.* *to.* 4 *Conc.* *p.* 1033.

Ascagne évêque de Tarragone, avec tous ses suffragans écrivirent au pape Hilarus pour se plaindre de Silvain évêque de Calahorre, à l'extremité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point; & avoit pris un prêtre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Saragosse s'en étoit plaint, & avoit averti tous les évêques voisins, de se séparer de ce schismatique, les évêques de la province de Tarragone prioient donc le pape de leur prescrire, ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent ensuite sur une autre affaire. Nundinaire

Epist. 2.

évê-

Digitized by Google

évêque de Barcelone avoit declaré en mourant, qu'il désiroit avoir pour successeur Irenée, déja évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la même église, à qui il laissoit le peu de bien qu'il avoit. Les évêques de la province ayant égard à la volonté du défunt, au consentement du clergé & du peuple de Barcelone, & des plus considerables de la province, consentirent à la translation d'Irenée. Ils en demanderent au pape la confirmation. AN. 465.

Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric, le quinziéme des calendes de Decembre, c'est à-dire le dix-septiéme de Novembre 465. dans la basilique de sainte Marie, à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du pape. Il s'y trouva quarante-huit évêques, en comptant le pape & deux Afriquains. Après le pape, S. Maxime de Turin est nommé le premier : aussi étoit-il, en réputation dès le tems de l'empereur Honorius. Il nous reste de lui plusieurs sermons. L'évêque de Porto n'est nommé que le cinquiéme ; & il paroît que l'on suivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons, que le pape prononça, & que les autres évêques approuverent par leurs acclamations, sans dire leurs avis en particulier. Le quatriéme canon porte, qu'un évêque doit condamner de lui-même, ce que lui ou ses predecesseurs ont fait contre les regles : mais que s'il ne le fait, il sera châtié. Le cinquiéme est contre les évêques, qui désignent en mourant leurs successeurs prévenant ainsi & empêchant les élections légitimes.

To. 4. conc. p. 1060.

Com-

AN. 465. Comme le pape proposoit ce reglement à l'occasion de ce qui étoit arrivé à Barcelone, il fit lire la lettre des évêques d'Espagne sur ce sujet : & la lecture fut deux fois interrompuë par les évêques, qui se récrierent contre cet abus, de donner les évêchez comme par testament. On lut aussi l'autre lettre touchant les entreprises de Silvain. Après quelques acclamations, le pape demanda les avis, saint Maxime de Turin protesta, qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons; & que quiconque le feroit, devoit en rendre compte au saint siege. Ingenuus d'Embrun fit la même protestation, & les autres le suivirent. Le pape ordonna que les actes du concile seroient publiez par les notaires; & en écrivit le résultat dans une lettre decretale, adressée à Ascagne & à tous les évêques de la province de Tarragone, & datée du trentiéme de Decembre de la même année 465. Le pape y marque d'abord, qu'il avoit reçû des lettres des magistrats & des principaux citoyens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain : ce qui fait que, vû la necessité des tems, il pardonne le passé pourvû qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc premierement, que l'on ne consacrera aucun évêque, sans le consentement du métropolitain. Il défend les translations; veut qu'Irenée retourne à son église, sous peine d'excommunication; & qu'Ascagne fasse élire du clergé de Barcelone un évêque digne d'en remplir le siege, & le consacre, sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme hereditaire l'épiscopat, qui n'est conferé que par la grace de J. C. Il n'y aura jamais deux évêques dans

Epist. 2. to. 4. conc. p. 1035.

dans une église ; l'on n'ordonera, ni bigames, ni pénitens, ni mutilez, ni gens sans lettres ; quoique le peuple le demande. Le pape permet toutefois, que les évêques ordonnez à l'insçû d'Ascagne, demeurent évêques, s'ils n'ont aucun de ces défauts. La nécessité des tems, qui sert de motif pour user d'indulgence, semble signifier l'oppression des Barbares, dont l'Espagne étoit remplie. AN. 465.

Ingenuus évêque d'Embrun métropole des Alpes maritimes, se plaignit au pape Hilarus ; que dans le concile de Rome, tenu en 462. l'évêque Auxanius avoit obtenu par surprise quelque avantage au préjudice de sa métropole. Le pape écrivit aux évêques Leonce, Verran & Victurus, de prendre connoissance de ce differend ; déclarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les privileges des églises, ni favoriser l'ambition des évêques, dont le ministere doit fructifier, non par l'étenduë des pays, mais par l'acquisition des ames. Il confirme ce que S. Leon avoit ordonné, touchant les deux villes de Cemele & de Nice, qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il résidoit alors à Cemele, qui étoit plus considerable : depuis Cemele ayant été ruinée, on l'a transferé à Nice. *Epist.* 4.

XXV.
Commencement de saint Daniel Stylite.
Marc. Chr. an. 465.
Chr Pasch.
Vita S Dan. ap. Sur. 1. *Dec. c.* 14.

La même année 465. sous le consulat de Basilique & d'Hermeneric, il arriva à C. P. un grand incendie, qui consuma huit de ses regions ou quartiers. S. Daniel Stylite l'avoit prédit, & avoit conseillé au patriarche Gennade, & à l'empereur Leon, de le prévenir, en faisant deux fois la semaine des prieres publiques, mais on ne l'avoit pas cru. L'évenement en fit souvenir, & le peuple courut en grande hâte vers sa colomne. L'un se plai-

Digitized by Google

AN. 455. plaignoit d'avoir perdu sa maison; l'autre ses biens, ses amis, sa femme, ses enfans. Le Saint touché de leur affliction fondoit en larmes, & leur conseilloit de s'appliquer à la priere & au jeûne. Il étendit les mains vers le Ciel, & pria pour eux; puis les renvoya, disant que l'incendie finiroit au bout de sept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'imperatrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le passé, & de les mettre en sureté pour l'avenir.

Daniel n'étoit monté sur sa colomne que depuis quatre ou cinq ans, c'est à-dire depuis la mort de S. Simeon, qu'il se proposa d'imiter. *Vita c. 1.* Daniel étoit natif du bourg de Maratha, près de Samosathe: *c. 6.* à l'âge de douze ans il se retira dans un monastere voisin. Long-tems après, son abbé allant à Antioche pour les affaires de l'église, le mena avec lui; & passant à Telade ou Telanisse, il lui fit voir S. Simeon Stylite sur sa colomne. S. Simeon lui permit de monter auprès de lui, lui donna sa bénediction, lui prédit qu'il souffriroit beaucoup pour J. C. L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à sa place; mais il le refusa. Il retourna voir S. Simeon Stylite, & demeura quatorze jours dans la mandre ou monastere, qui étoit auprès de sa colomne. *c. 8.* Il entreprit ensuite le voyage de la Terre sainte; mais S. Simeon lui apparut en chemin, & lui ordonna d'aller à C. P. il obéit; & s'étant arrêté en un lieu nomé Philempore, où l'on disoit que les malins esprits revenoient, il s'établit dans une église abandonnée. Quelques clercs de l'église *c. 11.* de C. P. voulurent l'inquieter, mais il fut protegé par l'évêque Anatolius, & l'aïant gueri d'une

d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute récompense, le pardon de ceux qui l'avoient calomnié. AN. 465.

S. Simeon Stylite avoit envoyé son disciple Sergius, porter à l'empereur son habillement de tête. N'ayant pû avoir accès auprès du prince, il alla trouver Daniel, dont il avoit oui dire de grandes choses. Il lui aprit la mort de S. Simeon, & le sujet de son voyage, & Daniel de son côté lui dit des particularitez de la vie de Saint Simeon, que Dieu lui avoit revelée: ainsi Sergius quitta son premier dessein, & laissa à Daniel le présent qu'il portoit à l'empereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit à Philempore, quand il prit la resolution de monter sur une colomne. *c. 14.*

Il la fit bâtir sur une montagne au lieu nommé Anaplus, près l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premierement deux grandes colomnes jointes par des barres de fer, & au dessus une petite, sur laquelle étoit attaché une espece de boisseau où il étoit. La situation du païs sujet à de grands vents, & des froids très-rudes, rendoit sa penitence encore plus étonante que celle de S. Simeon. Il y eut un hiver, où les vents penserent l'emporter: ils le dépoüillerent de tous ses habits, & il demeura immobile & transi de froid. Ses disciples monterent à la colomne, & avec des éponges lui apliquerent de l'eau chaude, pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela sa colomne, & ne laissa pas d'y vivre jusques à quatre vingt ans. *Theod. lect. lib. I. p. 554.* *Vita Dan. c. 28. c. 31.*

Sans en descendre il fut ordonné prêtre par Gennade évêque de C. P. qui ayant fait au bas les prieres, monta à la colomne pour *c. 25.*

achever la ceremonie, & lui donner la communion. Il obtint par ces prieres un fils à l'empereur Leon qui le visitoit souvent, & lui portoit un profond respect. Ce prince fit bâtir près de la colomne de Daniel un petit monastere pour ses disciples, & un hospice pour ceux qui le venoient voir, avec un oratoire pour mettre des reliques de S Simeon, que Saint Daniel avoit fait venir d'Antioche. Gubas roi des Lazes étant venu renouveller son alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir Saint Daniel, comme le miracle de son empire. Le roi barbare se prosterna avec larmes devant la colomne, & le saint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas étant de retour chez lui, y racontoit cette merveille & n'envoyoit jamais à C. P. qu'il n'écrivit à saint Daniel, pour se recommander à ses prieres.

c. 21. c. 34. c. 31.

XXVI. Loi pour les asiles.

Vita S. Marc ap. Sur 29. Decemb. sup. XXVII. n. 30.

Le patrice Ardabure le plus puissant de l'empire, étant irrité contre un homme de sa dépendance, celui-ci se refugia dans le monastere des Acemetes que gouvernoit le saint abbé Marcel. Ardabure l'envoya demander, & comme on refusa de le rendre, il usa de menaces, puis il envoya des soldats qui entourerent le monastere. S. Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer & leur offrit des vivres qu'ils accepterent. C'étoit le soir, & la nuit étant venuë, les moines pressoient saint Marcel de donner l'homme qui s'étoit refugié, pour ne les pas exposer tous à périr avec le monastere. Les soldats au dehors menaçoient l'épée à la main, résolus d'attaquer la maison, si-tôt qu'il seroit jour. Alors ils virent un feu sur le haut du monastere, qui lançoit vers eux des traits comme

de

de foudre; ils jetterent les armes, se prosternerent, & chercherent à appaiser Dieu par leurs prieres. Ardabure lui-même l'ayant appris, pardonna à celui qui s'étoit réfugié. AN. 466.

On croit que ce miracle fut l'occasion d'une grande loi de l'empereur Leon pour les asiles, en date du dernier jour de Février, sous son troisiéme consulat, c'est-à-dire, l'an 466. Elle défend de tirer personne des églises, ni d'inquiéter les évêques, ou les œconomes, pour les dettes des réfugiez; car on les en rendoit responsables, suivant la loi d'Arcade, du vingt-septiéme Juillet 398. Celle-ci défend tout cela sous peine capitale. On ne doit point non plus tellement resserrer les refugiez, qu'ils manquent de nourriture, d'habits ou de repos. S'ils paroissent publiquement dans l'église, on pourra, sans blesser la reverence du lieu, leur notifier la sentence du juge, & recevoir leur réponse: s'ils se cachent dans l'enceinte de l'asile, l'œconome ou le défenseur, ou quelqu'autre commis par l'évêque, les fera venir dans l'église. Etant avertis, ils pourront constituer procureur pour se défendre devant le juge; s'ils le refusent, on procedera contre eux par les voyes de droit, & on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, selon les formes, en execution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'église, ou chez quelqu'un des clercs, ils seront representez à la diligence de l'œconome, ou du défenseur; & si quelqu'un est soupçonné de les receler, il sera obligé de s'en purger par l'autorité de l'évêque.

L. 6. Cod. de his qui ad eccles.
sup. liv. n. 36. l. 3. C. Th. De his qui ad eccles.

Quant aux esclaves & aux autres domestiques, si-tôt que l'œconome, ou le défenseur seront avertis par ceux à qui ils appartiennent,

AN. 467. ils doivent les renvoyer avec tout ce qu'ils ont apporté, après avoir pris serment des maîtres de leur pardonner, ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent long tems dans les églises, de peur que les maîtres ne soient privez de leur service, & qu'ils ne soient nourris aux dépens des pauvres. Les œconomes ou les défenseurs s'informeront incessamment de la qualité des personnes, & des affaires des réfugiez, pour en avertir les juges, & les personnes interessées. Cette loi ne doit point avoir lieu à CP. mais on doit s'adresser à l'empereur, pour regler les cas particuliers. On y voit le légitime usage des asiles, pour conserver le respect de la religion, sans donner atteinte à la justice.

XXVII. Anthemius empereur d'Occident. *Cassiod. & Marcell. Chr.*

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit sans empereur; Severe y avoit été empoisonné dans le palais dès le quinziéme d'Août 465. & on en accusoit le patrice Ricimer, qui gouvernoit l'Occident. Enfin il convint que l'empereur Leon envoyeroit d'Orient Anthemius, fils de Procope, & petit-fils d'un autre Anthemius; que Ricimer épouseroit sa fille, & qu'il seroit reconnu empereur d'Occident. Le senat envoya pour cet effet une députation à CP. Anthemius vint en Italie, & fut reconnu empereur à huit milles près de Rome au mois d'Août, sous le consulat de Pusé, & de Jean, l'an 467. & Ricimer devint son gendre.

Idem Vict. Jun. Chr. Pasch. p. 323. Evagr. II. c. 16.

Gelas. epist. 13. to 4. Conc. p. 1298. C.

Anthemius avoit auprès de lui un nommé Philothé, hérétique Macedonien, qui appuïé de la faveur, vouloit introduire à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes. Le pape Hilarius s'y opposa, & pria l'empereur

An-

Anthemius de l'empêcher ; il lui en parla publiquement, & à haute voix dans l'église de Saint Pierre, & l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en seroit rien. AN. 467.

XXVIII. Mort d'Hilarus. Simplicius pape. *Lib. Pontif.*

Le pape Hilarus mourut la même année 467. le dix-septiéme de Septembre, après avoir tenu le siege cinq ans & dix mois. Il bâtit plusieurs églises, & donna un très grand nombre de vases sacrez, apparemment pour reparer le pillage des Vandales. Il fit trois oratoires dans le baptistere de la basilique de Constantin, un de Saint Jean-Baptiste, un de Saint Jean l'Evangeliste, & un de la sainte Croix, où il mit du bois de la vraïe Croix, avec une croix d'or, ornée de pierreries, du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptistere une cuve de porphire, & trois cerfs d'argent, qui versoient de l'eau, chacun du poids de trente livres ; un agneau d'or, & une colombe d'or. Tous les vases qu'il donna, montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or, & mil deux cens cinquante-deux livres d'argent. Il fit aussi un oratoire de Saint Etienne dans le même baptistere de Latran, & mit au même lieu deux bibliotheques, ou plûtôt deux armoires de livres. Il fit des monasteres auprès de Saint Laurent, avec un bain & un palais. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-cinq prêtres, six diacres, & vingt-deux évêques. Il fut enterré à Saint Laurent dans une voûte près de Saint Sixte. Après dix jours de vacance, on élut le vingtiéme de Septembre Simplicius de Tibur, fils de Castin, qui tint le saint Siege quinze ans.

XXIX. Mort d'Aspar & d'Ardabure.

L'empereur Leon ne pouvant souffrir les insultes que Genseric faisoit tous les jours

AN. 471. Niceph. xv. hist. c. 27. Procop. I Vand. c. 6

aux villes de l'empire, envoya contre lui une grande flotte, sous la conduite de Basilisque, frere de sa femme l'imperatrice Verine; mais Basilisque étoit d'intelligence avec le patrice Aspar, & son fils Ardabure, qui avoient alors la plus grande autorité. Ils étoient Ariens déclarez, & par cette raison ne pouvoient aspirer eux-mêmes à l'empire; car le peuple de Constantinople haïssoit cette hérésie, se souvenant des persecutions que l'église avoit soffertes sous Constantius & Valens. c'est ce qui avoit obligé Aspar à procurer l'empire à Leon: mais il s'étoit depuis broüillé avec lui, & disoit hautement, qu'il ne falloit pas s'étonner si Genseric prosperoit, puisque sa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec son fils Ardabure, de faire empereur Basilisque, qui professoit la religion catholique, afin de regner sous son nom, & d'établir l'Arianisme. Basilisque étant arrivé en Afrique, fit périr la flotte, d'intelligence avec Genseric, & s'enfuit honteusement. Quand il fut de retour à Constantinople, il se sauva dans une église, & l'imperatrice sa sœur le fit retirer à Perinthe, chargé de la malediction publique. Ceci arriva sous le consulat d'Anthemius, l'an 468.

Vict. Tun. Chr.

L'année suivante, sous le consulat de Zenon & de Marcien, l'empereur Leon instruit de la conspiration, & ne se sentant pas assez puissant, pour venir à bout d'Aspar & de ses enfans à force ouverte, feignit de ne se douter de rien, & offrit sa fille Ariane à l'autre fils d'Aspar, nommé patrice ou patriciole, avec la dignité de Cesar, qui étoit comme la survivance de l'empire. On prétendoit que Patrice renonceroit à l'Arianisme. Toutefois

fois le peuple de C. P. & tous les gens de bien furent fort allarmez, & voyant à leur tête S. Marcel abbé des Acemetes, & un autre nommé Gelade, ils vinrent dans l'hippodrome, pour détourner l'empereur de cette entreprise, sachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement qu'à contre-cœur, & par la nécessité de ses affaires. Marcel étant entré au lieu où l'empereur étoit assis, lui parla librement; l'exhorta à resister aux ennemis de l'église, & lui fit promettre que le fils d'Aspar ne seroit point Cesar, s'il ne se faisoit instruire de la religion catholique. AN. 469. *Vita S. Marc. ap. Sur. 29. dec. c. 34.*

Le peuple de C. P. ne s'apaisa pas pour cela, & ne pouvant souffrir d'être exposé après la mort de Leon à la domination des Ariens, il s'assembla dans l'hippodrome, & dit beaucoup d'injures à Aspar & à ses enfans. Ils eurent peur: ils passerent à Calcedoine, & se refugierent dans l'église de sainte Euphemie. L'empereur envoya le patriarche s'excusant, & promettant de leur garder sa parole, s'ils sortoient de l'église. Ils répondirent qu'ils n'en sortiroient point, si l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux, & leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le passé. Mais d'ailleurs il donna ordre à Zenon son confident de leur couper la tête, quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aspar & Ardabure furent ainsi mis à mort: Patrice l'autre fils fut seulement exilé, & Leon lui ayant ôté sa fille Ariane, la donna en mariage à Zenon. Il étoit d'Isaurie, & se nommoit auparavant Aricmese ou Tarasicodise: mais Leon lui changea de nom en le faisant son gendre. Ceci se passa sous le quatrié- *Niceph. XV. c. 27.* *Marc. Chr. an. 471. Candid. ap. Phot. cod. 79. p. 174.*

triéme consulat de Leon avec Probien, c'est-à-dire en 461.

AN. 471.

XXX. Loix de Leon pour l'église.

L. 15. C. de episc.

L. 8. C. de pag. l. 33 C. de ep.

L'empereur Leon fit pendant ces années-là plusieurs loix en faveur de la religion. Il défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne seroit pas catholique, sous peine de banissement perpetuel. Cette loi est du dernier de Juilet 468. Il confirma les loix contre les payens. Il accorda à tous les clercs & les moines le privilege de n'être point traduits en justice devant les tribunaux étrangers, ni obligez, pour se défendre, à quitter leurs églises & leurs monasteres. Chacun d'eux doit étre poursuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui seront trouvé à C. P. ne pourront être poursuivis, que devant le préfet du prétoire. Dans les provinces, ils ne seront tenus de donner autres cautions, que les défenseurs ou économes des églises: à C. P. ils n'en donneront point. Dans les causes écclesiastiques, on ne doit poursuivre que l'économe. Les frais d'execution sont taxez moderément contre les clercs, & ceux qui les poursuivent sans juste cause, sont condamnez aux dépens. Cette loi est assez conforme à celle de Marcien du mois d'Avril 456. Par une autre loi du cinquiéme de Janvier 469. Leon confirme tous les privileges des hôpitaux & des monasteres. Le trezième de Décembre de la même année, il fit une loi pour l'observation des fêtes, qui défend tout acte judiciaire le dimanche, jusques aux simples citations, & tous les spectacles du theatre du Cirque, ou des combats des bêtes, sous peine aux officiers contrevenans de perte de leurs charges & de confiscation de biens. Le quin-

L. 25. C. de episc. sup. l. XXVIII. n 53 l. 35.

Cod. L. ult. C. de fer.

quinziéme de Mars de la même année 469. il avoit fait une loi contre la simonie, qui veut que les évêques ne soient choisis que pour leur merite; & que loin de briguer l'épiscopat, ils le fuient. Car, ajoûte la loi, l'évêque est certainement indigne du sacerdoce, s'il n'est ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime soit poursuivi, comme celui de leze-majesté; & que quiconque en sera convaincu, soit déposé & noté d'infamie. AN. 471. *L. 31. quemq C. de episc.*

Cette loi semble être la suite d'un concile tenu par les évêques qui se rencontrerent à CP. sous le patriarche Gennade, sans marque de tems. Il nous en reste une lettre circulaire adressée à tous les métropolitains, qui condamne fortement la simonie, & tous les artifices que l'on employe ordinairement pour la déguiser. Elle rapporte le second canon du concile de Calcedoine, & en ordonne l'exécution, déclarant déposez & excommuniez tous clercs ou laïcs, qui auront voulu acheter ou vendre le ministere sacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques uns ont été trouvez coupables de ce crime. Enfin on charge chaque métropolitain d'envoyer copie de cette lettre à ses suffragans, aux visiteurs, & à tous les autres. Cette lettre circulaire fut souscrite par plus de quatre-vingt évêques. *To. 4. conc. p. 1025.* *Baluz. Nova. Coll.*

XXXI. Pierre le Foulon à Antioche.

L'empereur Leon donna le gouvernement de l'Orient à Zenon son gendre, qui emmena avec lui à Antioche un nommé Pierre, prêtre de l'église de Sainte Bassa, martyre à Calcedoine. Il avoit été moine dans un monastere d'Acemetes, & y avoit exercé le métier de Foulon, dont le surnom lui demeura. Mais comme il rejettoit le concile de Cal- *Theod lect. Lib. I. p. 554. Niceph XV c. 28.*

AN. 471. *Ser. Alex. ap. Sur. 2. Iun.*

cedoine, & soutenoit l'hérésie d'Eutychés ; il fut chassé du monastere, & interdit des fonctions de prêtre, & se retira à CP. où il s'attacha à faire sa cour aux grands, & particulierement à Zenon ; s'insinuant sous prétexte de pieté. Etant arrivé avec lui à Antioche, il résolut de s'en faire évêque, & lui persuada de favoriser son entreprise. Il gagna par argent quelques Apollinaristes, & commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accusant d'être Nestorien. Il ajoûta au Trisagion : Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. Attribuant ainsi la Passion, non au Fils seul, mais à toutes les trois personnes de la Trinité ; & disant anathéme à qui ne vouloit pas parler ainsi. Ce qui mit la division dans le peuple d'Antioche.

Martyrius patriarche d'Antioche étoit à CP. & fut obligé d'y séjourner long-tems, par la nécessité des affaires ; mais l'empereur le renvoya avec beaucoup d'honneur, par les soins & les sollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voyage de Martyrius fut l'occasion d'une loi du premier Juin 471. sous le consulat de Leon & de Probien, adressée à Zenon, qui portent que ceux qui demeurent dans les monasteres, n'ayent point la liberté d'en sortir, ni de séjourner à Antioche, ou dans les autres villes ; excepté les apocrisiaires, c'est-à dire, les procureurs de communauté, & seulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point disputer de religion, tenir des assemblées, ni exciter aucun trouble. Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, & voyant que le peuple aimoit la division, & que Zenon le favorisoit ; après avoir en vain essaié de les

Theod. lect.

rame-

ramener par ses exhortations, il resolut de se retirer & dit publiquement dans l'église : Je renonce au clergé peu soumis, au peuple desobéïssant, & à l'église impure, me reservant la dignité du sacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du siége vacant, & fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade l'ayant appris, en informa l'empereur, qui ordona que Pierre fut envoyé en exil dans l'Oasis; mais il fut averti, & prévint l'execution de cet ordre par la fuite. Julien fut élu évêque d'Antioche d'un commun consentement. AN. 473.

Brev. hist. Eutych. to. 4 Conc. p. 1082. B.

sup n. 19. Genn. scrip. Theod. lect. p. 554.

Gennade mourut quelque tems après, ayant tenu le siege de C. P. treize ans. Il avoit l'esprit vif & s'expliquoit nettement. Il commenta tout de nouveau le prophete Daniel à la lettre, & composa aussi plusieurs homelies ; mais il ne nous reste rien de ses écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne sçût par cœur le pseautier, & on lui attribuë plusieurs miracles. De son tems, Studius qui avoit été consul en 454. fonda un monastere sous l'invocation de saint Jean, & y mit des moines de la regle des Acemetes, tirez du grand monastere de Gomon en Bithynie. Ce monastere de Studius étoit à l'extremité de C. P. vers la porte dorée & devint très-celebre dans la suite. Gennade eut pour successeur Acace recteur de l'hôpital des orphelins à C. P. Ce fut aparemment Acace qui renouvella du tems du pape Simplicius la prétention des évêques de C. P. pour avoir le premier rang après ceux de Rome, en vertu du dernier canon du concile de Calcedoine: mais Probus évêque de Canuse & légat du S. siege s'y opposa en présence même de l'empereur Leon.

Evagr. 2. c. 11. Gelas. ep 13. p 4. Conc. p. 1207. E.

AN. 473. XXXXII. Mort de saint Euthymius. *Vita S. Euthy. p. 74.*

Vers ce tems-là moururent en Palestine S. Theoctiste & ensuite S. Euthymius. S. Theoctiste mourut le troisiéme de Septembre, indiction cinquiéme, c'est-à-dire en 467. Saint Euthymius qui étoit alors dans sa quatre-vingt-huitiéme année le vint voir dans sa maladie, & prit soin de ses funerailles, & Anastase évêque de Jerusalem profita de cette occasion pour voir S. Euthymius. Il lui baisa les mains, se recommandant à ses prieres, le pria de lui écrire souvent. A la place de Theoctiste, saint Euthymius établit abbé du monastere Maris oncle de Terebon, avancé en âge & en vertu ; mais il mourut au bout de deux ans. S. Euthymius l'enterra dans le sepulcre de S. Theoctiste, & fit abbé Longin, qui eut depuis pour successeur Paul & Terebon le jeune

Sup. lib. XXIV. n. 27.

S. Euthymius avoit accoutumé de se retirer dans le grand désert, depuis l'Octave de l'Epiphanie jusqu'au dimanche des Rameaux. En 473. ceux qui devoient l'accompagner s'étant assemblez, Martyrius & Elie virent qu'il ne preparoit rien, & lui dirent. Ne sortirez-vous pas demain, mon pere? Il répondit : Je demeurerai cette semaine, & je m'en irai samedi la nuit. Trois jours après il ordonna de faire la vigile de S. Antoine la nuit du seiziéme au dix-septiéme Janvier, & pendant l'office il prit les prêtres dans la diaconie & leur dit : Je ne ferai plus d'autres vigiles avec vous en cette vie ; car le Seigneur m'a appellé. Envoyez-moi Domitien, & demain matin assemblez tous les peres.

p. 75.

Quand ils furent venus, il leur dit : Mes freres, je m'en vais dans la voye de mes peres, si vous m'aimez, gardez mes comman-

de-

demens. Il leur recommanda ensuite la charité, l'humilité, la pureté de l'ame & du corps, puis il leur demanda qui ils vouloient pour superieur. Ils choisirent tout d'une voix Domitien. Cela ne se peut, dit saint Euthymius; car il ne demeurera que sept jours après moi en cette vie. Les peres étonnez d'une prophetie si claire, demanderent pour superieur Elie économe du monastere, natif de Jerico S. Euthymius lui dit devant tous les autres: Tous les peres vous ont choisi pour leur pasteur; prenez garde à vous & à tout vôtre troupeau & sachez premierement; qu'il a plû à Dieu que cette laure devienne un monastere, & dans peu de tems. Il regla le lieu & la maniere dont il devoit être bâti, l'hospitalité, l'ordre de la psalmodie, les soins des freres, & recommanda que la porte en fût ouverte à tout le monde.

AN. 473.

p. 80.

p. 81.

Ensuite il congedia tous les assistans, excepté Domitien & demeura dans la Diaconie, où il mourut la nuit du samedi vingtiéme de Janvier, indiction onziéme, sous le cinquiéme consulat de Leon, c'est-à-dire l'an 473. Il étoit âgé de quatre-vingt seize ans, dont il avoit passé soixante sept dans le désert: toutefois il joüissoit d'une santé parfaite, ayant encore la vûë bonne, & toutes ses dents. Sa taille étoit petite, son visage rond, le teint blanc, l'œil gay, les manieres douces & agréables, sa barbe descendoit jusques à la ceinture. A la nouvelle de sa mort, il s'assembla une infinité de moines & de laïques de tout le païs d'alentour. Anastase le patriarche de Jerusalem y vint accompagné de Chrysippe, de Gabriel, de Fidus, & d'une grande quantité de clercs. On ne

p. 82.

p. 83.

Digitized by Google

An. 473. put enterer le corps jusques à l'heure de none, encore falut-il que le patriarche fit écarter le peuple par les soldats. Il chargea le diacre Fidus du soin de bâtir le monastere, & lui envoya de Jerusalem des ouvriers, & des materiaux. Fidus changea donc en une belle & grande église la caverne où S. Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit son sepulchre au milieu, & des deux côtez ceux des prêtres & des abbez. Quand tout fut prêt, le patriarche envoya de Jerusalem la table de marbre, qui devoit couvrir le sépulcre, l'urne d'argent pour mettre dessus, la balustrade pour l'environner, & tous les autres ornemens de l'église. Le septiéme jour de Mai il vint à la laure, transfera le saint corps de ses propres mains, & l'enferma dans le sepulcre: ensorte qu'on ne put l'ouvrir, ni rien emporter des reliques. Il s'y fit une infinité de miracles. Le patriarche emmena avec lui Martyrius & Elie, & les fit prêtres du S. Sepulchre. Quant à Domitien, il étoit mort sept jours après le Saint, suivant sa prophetie: il le servit plus de cinquante ans & fut son parfait imitateur.

p. 84. p. 85. p. 84.

XXXIII. Mort de Leon Zenon empereur

Chr. Marcell. Evagr. II. hist c. 17. Theod lect. p. 555. Chr Pasch. Evagr. I. hist. c. 1.

L'empereur Leon après avoir regné seize ans, mourut à C. P. au mois de Janvier l'année suivante 474. sous le consulat de son petit-fils Leon, fils de sa fille Ariane & de Zenon. Zenon se fit declarer empereur au mois de Fevrier par son fils Leon, qui n'avoit au plus que trois ans; & qui mourut au mois de Novembre: ensorte que Zenon demeura seul empereur. Si tôt qu'il se vit le maître, il s'abandonna sans reserve à ses mauvaises inclinations: il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & sembloit persuadé qu'il

y avoit de la bassesse à se cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à découvert. Pendant qu'il menoit ainsi une vie dissoluë, son empire étoit ravagé par les barbares, au levant par les Sarrasins, ou les Arabes Scenites, au couchant par les Huns, qui avoient passé le Danube sans trouver de résistance, & pilloient la Thrace. Zenon plus barbare encore achevoit de ruiner ses peuples, leur ôtant par force ce qui leur restoit. Aussi ne fut il pas long-tems paisible. Dès l'année suivante 475. en laquelle il étoit seul consul, s'étant broüillé avec sa belle mere Verine veuve de l'empereur Leon, il craignit qu'elle ne le fit assassiner, & s'enfuit en Isaurie sa patrie, où sa femme Ariane le suivit. Basilisque frere de l'imperatrice Verine se fit reconnoître empereur avec son fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon, & sa femme Zenodie l'engagea dans le parti des Eutychiens.

AN. 475.

c. 2.

Evagr. III. c. 3. Chr. Mart. Chr. Pasch. Theod lect. I. p. 556. Candid. ad Phot Cod. 79. p. 175.

XXXIV. Fin de l'empire d'Occident.

L'empire d'Occident étoit encore en un état plus pitoyable. Anthemius, après avoir regné près de cinq ans, fut tué à Rome l'onziéme de Juillet, sous le consulat de Festus & de Marcien, c'est-à-dire l'an 472. par ordre de Ricimer son gendre, qui mourut lui-même de maladie le dix-huitiéme d'Aoust suivant. Anicius Olibrius qui avoit épousé à C. P. Placide fille de Valentinien III. fut reconnu empereur d'Occident; mais il mourut le vingt troisiéme d'Octobre. Après un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'empereur à Ravenne le cinquiéme de Mars 473. mais il ne regna que quinze mois, & fut déposé, & ordonné évêque de

Evagr. II. hist. c. 16. Chr. Cassiod. Jornand. p. 477. Marc. Chr. Anonym. Cusp.

sa

AN. 475. Salone en Dalmatie. On élut en sa place le vingt-quatriéme de Juin 474. Jules Nepos qui regna quatorze mois, & fut chassé dans la Dalmatie le vingt-huitiéme d'Août 475. Alors le patrice Oreste, que Nepos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur son fils Romulus ou Momyle, autrement nommé Augustule, qui fut déclaré empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre suivant. Il ne regna que dix mois; car ceux du parti de Nepos appellerent en Italie Odoacre, roi des Turcilingues & des Herules, qui étoit en Pannonie. Il se rendit maître de Rome le vingt-troisiéme d'Août 476. sous le consulat de Basilisque & d'Harmatius, indiction quatorziéme. Il fit mourir Oreste à Plaisance, & envoya le jeune Augustule à une petite ville de Campanie. Ainsi finit l'empire d'Occident; car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre, & les ornemens imperiaux, mais seulement le nom de roi d'Italie. Le reste de l'Occident obéissoit à divers rois barbares: l'Afrique aux Vandales, l'Espagne & une grande partie de la Gaule aux Goths, le reste de la Gaule aux Bourguignons & aux Francs, partie de la grande Bretagne aux Anglois Saxons. Les Francs & les Anglois étoient encore idolâtres tous les autres peuples que j'ai nommez, étoient Ariens. Le patrice Ricimer qui avoit si long-tems gouverné à Rome, étoit aussi Goth & Arien; & il avoit pris l'oratoire de sainte Agathe, pour servir aux assemblées de sa secte. Mais l'église indépendante des révolutions temporelles, se soûtenoit au milieu de ces desordres, comme elle avoit fait sous les persecutions de trois premiers siecles.

Inscript. ap. Baron. an. 417. Greg. III. epist. 19. & III. dialog. c. 30.

Odoa-

XXXV.
S. Severin de Norique
Vita S. Sever. Noric. ap. Boll. 8. Ian.

Odoacre allant en Italie visita saint Severin fameux solitaire, qui demeuroit sur le Danube près de Vienne. Sa cellule étoit si basse qu'Odoacre qui étoit un jeune homme de fort grand taille, se baissa pour ne pas toucher au toit, & le Saint lui prédit la gloire qu'il alloit recevoir ; car comme il prenoit congé, il lui dit : Allez en Italie : vous portez maintenant de chetives fourures : mais vous ferez bien-tôt de grandes liberalitez. Quand Odoacre se vit établi dans son royaume, il se souvint de la prédiction de saint Severin, & lui envoya des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le Saint lui demanda le rappel d'un nommé Ambroise qui avoit été exilé & l'obtint. Il prédit devant plusieurs personnes nobles, qu'Odoacre regneroit entre treize & quatorze ans.

Saint Severin est regardé comme l'apôtre du Norique. On ne sait point le lieu de sa naissance, & il prit grand soin de le cacher : mais la pureté de son latin faisoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelque autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à se retirer en Orient, où il passa quelque tems dans la solitude. Ensuite il vint dans le Norique, qui est aujourd'hui l'Austriche, alors continuellement exposé aux courses des barbares. Le Saint étoit le refuge des peuples dans ces miseres publiques. Souvent il apprenoit par revelation les desseins des barbares, & avertissoit les habitans de leurs marches, il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient par des prieres & des bonnes œuvres, & à payer exactement les dîmes, pour soulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, guérissoit les malades, chassoit les

les sauterelles qui ruinoient le païs. Plusieurs Eglises le demanderent pour évêque; mais il disoit que c'étoit assez d'être privé de sa chere solitude, pour venir par ordre de Dieu dans cette province, où il se trouvoit si souvent environné de peuples affligez.

Il établit plusieurs monasteres, dont le plus considérable étoit sur le bord du Danube près de Vienne. Mais il le quittoit souvent, pour aller à deux lieuës au de-là dans un endroit écarté prier plus tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux consoler les habitans dans leurs allarmes continuelles: car ils se croyoient en sûreté quand il étoit avec eux. Il instruisoit ses disciples par son exemple, plus que par ses paroles, & leur recommandoit sur tout l'imitation des anciens, & l'éloignement du siecle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'après le soleil couché, & en carême une fois la semaine. Il dormoit tout vêtu sur un cilice étendu sur le pavé de son oratoire; il marchoit toûjours nuds pieds, même lorsque le Danube étoit gelé. Il prédit le jour de sa mort deux ans auparavant, & avertit ses disciples que tout le peuple du païs passeroit dans une province Romaine, leur ordonnant de le suivre & de transporter son corps. Il mourut en 482. le huitiéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa mémoire,

Mart. 8. Janu.

XXXVI. Sinodius évêque de Clermont

Sidon VII. Epist 6 ad Basil. Greg. Tur. II. hist. c. 23.

Evaric, roi des Goths en Espagne, étendoit tant qu'il pouvoit sa frontiere dans les Gaules, & comme Arien passionné, il persecutoit la religion catholique. Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts: il en exiloit d'autres, en sorte qu'il ny en avoit point à Bourdeaux, à Perigueux, à Rodès

dès, à Limoges, à Mende, à Basas, à Comin-ges, à Auch, & faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres ni ministres inferieurs. Les peuples abandonnez étoient au désespoir. Les églises tomboient en ruine; les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais seulement bouchées par les ronces qui y croissoient. Les bestiaux couchoient dans les vestibules des églises, & mangeoient l'herbe qui croissoit autour des auteis. Les assemblées devenoient rares; non seulement à la campagne, mais dans les églises même des villes. C'est ainsi qu'en parle Sidonius, qui voyoit ces miseres de ses yeux.

Vita Sidonl per. Sirm.

Il étoit de la premiere noblesse des Gaules, où son pere & son ayeul avoient comandé comme préfets du prétoire. Il nâquit à Lyon, & fut instruit dans les lettres & les sciences par les meilleurs maîtres, en sorte qu'il devint un des plus fameux de son tems, pour l'éloquence & la poësie. L'empereur Anthemius le fit préfet de Rome, & Patrice. Il épousa Papianille fille de l'empereur Avitus, & en eut un fils nommé Apollinaire, & deux filles, Roscia & Severienne. Après la mort d'Eparchius évêque de Clermont en Auvergne, il fut élu malgré lui pour remplir ce siege, étant encore laïque vers l'an 472. Il étoit fort charitable, & même avant son épiscopat il détournoit souvent à l'insçu de sa femme sa vaisselle d'argent, pour la donner aux pauvres. On louë aussi la charité de son beau-frere le senateur Ecdicius, fils de l'empereur, Avitus. Car le royaume des Bourguignons fut alors affligé d'une grande famine, les Goths ayant ravagé le païs, & brûlé les bleds: en sorte que le peuple se dispersoit en divers païs,

VI. Epist. 1. & ibid. Sirm Greg. Tur. II. hist. c. 22.

c. 24.

païs & personne ne faisoit l'aumône. Alors Ecdicius envoya par les villes de son voisinage ses domestiques, avec des chevaux & des chariots pour lui amener les pauvres. Il en retira ainsi plus de quatre mille de l'un & de l'autre sexe, qu'il logea dans ses maisons, & les nourrit pendant tout le tems de sterilité. Puis l'abondance étant venuë, il leur fournit encore des voitures & les renvoya chacun chez eux.

XXXVII. S. Patient évêque de Lyon.

Sidon. V. ep. 12.

S. Patient évêque de Lyon se signala dans la même famine, & non content d'assister son peuple & ceux de sa connoissance, il étendit ses liberalitez jusqu'à l'extremité des Gaules. Il envoya par le Rône & par la Saone quantité de bleds, qu'il faisoit distribuer gratuitement, & dont on voyoit de grands magasins sur les bords de ces rivieres. Il assista ainsi Arles, Riés, Avignon, Orange, Albi, Valence & jusqu'à l'Auvergne. Il fit aussi bâtir plusieurs églises, entre autres une à Lyon, pour laquelle Sidonius fit une inscription en vers. On y voit que cette église étoit située entre la Saone & le grand chemin, tournée à l'Orient Equinoxial : ornée de lambris dorez, d'incrustation de marbre & de mosaïques. Il y avoit devant une cour environée de trois galeries, soûtenuës de colomnes d'Aquitaine, c'est-à-dire de marbre des Pyrenées & plus loin encore d'autres galeries, & d'autres colomnes. Les évêques s'assemblerent suivant la coûtume pour la dedicace de cette église, & Fauste de Riés y prêcha.

Sidon. 2. ep. 10.

Sidon. VI. ep. 12. & ibid. Sirm.

S. Patient avoit toutes les vertus pastorales, une severité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance & d'application à convertir les bar-

barbares Photiniens, c'est-à-dire les Bourguignons Ariens, dont il ramenoit un grand nombre. Son abstinence & ses jeûnes le faisoient admirer du roi & de la reine; car Lyon étoit le séjour du roi des Bourguignons, qui étoit alors Gondebaud. L'église honore la mémoire de saint Patient l'onziéme de Septembre.

Martyr. 11. Sept.

XXXVII. S Mamert de Vienne. Rogations.

LaGaule avoit alors plusieurs autres saints évêques; connus principalement par les lettres de Sidonius. Saint Mamert de Vienne est du nombre, nonobstant les plaintes que le pape Hilarus reçût contre lui. Il est principalement illustre par l'institution des Rogations, que l'on raporte à l'an 468. & dont les calamitez publiques furent l'occasion. Il y avoit souvent des tremblemens de terre, des incendies, des bruits pendant la nuit, des bêtes sauvages, qui paroissoient en plein jour dans les plus grandes assemblées. La veille de pâque le peuple étant dans l'église de Vienne avec l'évêque Mamert, pour celebrer cette sainte nuit, le feu prit à la maison publique, qui étoit en haut de la ville. Chacun craignant pour la sienne on abandonna l'église, & l'évêque demeura seul devant l'autel priant & répandant des larmes. Le feu étant éteint le peuple revint, & quand la fête fut passée, saint Mamert déclara le dessein qu'il avoit formé pendant cette alarme, d'instituer une procession solemnelle. Tout le peuple & le senat même de Vienne y consentit, quoique peu disposé d'ailleurs à recevoir de nouvelles ceremonies. On choisit les trois jours avant l'Ascension, & saint Mamert voulant éprouver la faveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la procession, l'église la plus proche

sup. n. 23 Sigibert Chr.

S. Avit homil. de Rogat. Greg. Tur. II. hist. c. 34. Sidon. VII. epist. 1.

do

de la ville : mais ce chemin parut trop court pour la dévotion des fideles.

Quelques églises des Gaules imiterent cet exemple : d'abord elles faisoient leurs processions à d'autres jours : mais ensuite elles s'accorderent toutes à les faire au même tems. Il se faisoit bien auparavant des processions, mais peu de gens y assistoient & avec peu de dévotion, & elles étoient retardées par des repas : celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prieres & de larmes. S. Mamert transfera le corps entier du martyr S. Ferreol, & la tête de S. Julien de Brioude de l'ancienne église sur le bord du Rône, en une nouvelle qu'il fit bâtir. Plusieurs abbez & plusieurs moines s'assemblerent pour cette céremonie, & après avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois sepulcres. On ne savoit lequel étoit celui de S. Ferreol ; mais un des assistans dit, qu'il passoit pour constant que le chef de S. Julien étoit enfermé dans le sepulcre de saint Ferreol, & on le trouva en effet dans le troisiéme.

Sid V. Epist. 14.

XXXIX. Mamert Claudien, ses écrits

Genn script. c. 81. Sidon. IV. Epist. 11. Bibl. PP. Paris. to. 4. p. 698.

S. Mamert avoit un frere nommé aussi Mamert, & surnommé Claudien, prêtre de l'église de Vienne : il avoit été moine dans sa jeunesse : & pendant ce tems avoit étudié tous les bons auteurs Grecs & Latins, Chrétiens & prophanes. Il étoit geometre, musicien, poëte, orateur, dialecticien, interprete de l'écriture, exercé à résoudre toutes les questions ; & à combattre toutes les erreurs. Il soulageoit son frere dans ses fonctions, prenant tout le travail de l'épiscopat sans en avoir le titre. Il marquoit les leçons pour les differentes fêtes, conduisoit le chœur & le

le chant, & n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par ses talens. Il écrivit un traité de l'état, ou plûtôt de la nature de l'ame, pour refuter un petit écrit de Fauste évêque de Ries, par lequel il avoit prétendu montrer que Dieu seul est incorporel, & que toutes les creatures sont corporelles, même
l'ame raisonnable. Claudien lui répondit par *Ibid. p.*
trois livres; où il soutient entre autres choses, 702
que l'ame n'est jamais sans penser, & que *Lib. 1. c. 24.*
la pensée n'est point differente de l'ame; mais *p. 723. B.*
seulement l'objet de la pensée, quand elle ne pense pas à elle-même. Elle pense toute entiere par sa substance, & c'est une erreur de croire que ses puissances soient autre chose qu'elle-meme. Il est ainsi de la volonté: l'ame est toute volonté, comme elle est toute pensée, & vouloir est sa substance. Ce qui est accidentel, c'est de penser ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'est point une partie de l'ame; mais l'ame entiere; d'où vient qu'il nous est comandé d'aimer Dieu de toute
nôtre ame. Il conclut son ouvrage par une *p. 755.*
récapitulation en dix propositions, dont les 1.
principales sont: Dieu est incorporel, l'hom- 3.
me est fait à l'image de Dieu, donc son ame est incorporelle. Il est essentiel à l'ame de
raisonner, or la raison ne dépend ni du corps, 4.
ni du lieu. La volonté n'est point un corps, 9.
& toutefois c'est la substance de l'ame. Il n'y a point de corps sans longueur, largeur &
profondeur: or l'ame n'a point ces dimen- 10.
sions. Elle n'a ni droit, ni gauche; ni haut, ni bas, ni devant ni deriere: elle est donc incorporelle.

Claudien dédia cet ouvrage à Sidonius avant qu'il fut évêque, parce qu'il l'avoit excité

à

à le publier, & Sidonius témoigna l'estime qu'il en faisoit par deux lettres, l'une à un nomé Nymphidius, l'autre à Claudien même, où il le compare aux meilleurs auteurs prophanes & ecclésiastiques. Il y louë aussi un hymne de Claudien en vers trochaïques, que l'on croit être l'hyme de la passion, qui commence *Pange lingua*. Nous avons un autre poëme de Claudien contre la poësie prophane. Il mourut avant l'évêque son frere, quoiqu'il fut plus jeune, & Sidonius fit son épitaphe contenant son éloge, qu'il envoya à Petreius fils de leur sœur.

Lib. V. epist. 10. IV. epist. 3.

Bibl. PP. Ibid. 761.

IV epist. 11.

XL.
Monastere du mont Jura, &c.

V. Hist. de l'Isle B par le Labour.

Il y avoit dès-lors des monasteres dans le voisinage de Vienne & de Lyon. Le plus ancien étoit celui de l'Isle-barbe dans la Saone, qui subsistoit dès le commencement de ce cinquiéme siecle. Maxime disciple de S. Martin de Tours s'y retira pour cacher ses vertus: mais étant découvert, il revint à son païs, & fonda un monastere dans la ville de Chinon, où il mourut. Sidonius parle aussi des monasteres du mont Jura, dont le premier fondateur fut S. Romain. Il étoit né dans le même païs nomé alors les Sequaniens, à présent le Comté de Bourgone. A l'âge de trente-cinq ans il quitta ses parens, & se retira dans les forêts du mont Jura. Il avoit été quelque tems à Lyon auprès de l'abbé Sabin, dont on croit que le monastere étoit celui d'Aîné, & en avoit aporté les vies des peres, & les institutions monastiques, c'est-à-dire les livres de Cassien. Romain s'étant ainsi préparé à la solitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat; où entre trois montagnes pierreuses il y avoit un espace de terre propre à cultiver, & quelques arbres qui donnoient

Greg. de gl. Confes. c. 22.

Sid. IV. epist. 25.

Boll 28. Feb. p. 74.

noient des fruits sauvages. Là il s'occupoit à la priere, à la lecture & au travail des mains, pour fournir à sa subsistance.

Lupicin son frere vint se joindre à lui quelque tems après; puis deux clercs, & ensuite plusieurs autres, attirez par leurs vertus & leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monasteres dans le voisinage & dans tout le pays: mais celui de Condat fut toujours le plus parfait. Romain & Lupicin le gouvernoient ensemble, quoique leur génie fût different. Romain étoit plus doux, & Lupicin plus severe. S. Hilaire d'Arles se trouvant dans le pays à l'occasion de l'affaire de Celidonius, & ayant oüi parler de S. Romain, le fit venir auprès de Besançon; & après l'avoir ordonné prêtre, le renvoya avec honneur à son monastere. C'étoit en 444. mais S. Romain n'en fut pas moins humble dans sa communauté; & ne se distinguoit des freres, que pour offrir le sacrifice aux jours solemnels. Le monastere de Condat s'accrut tellement, que la sterilité du lieu ne pouvoit plus suffire à un si grand nombre de moines & d'hôtes. Ils defricherent donc les bois voisins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies & des terres labourables. Le lieu se nommoit Lauconne, & ils y bâtirent un nouveau monastere, que S. Lupicin prit particulierement sous sa conduite. Ils bâtirent un troisiéme monastere pour leur sœur, sur une roche voisine enfermée de tous côtez; ensorte qu'il n'avoit qu'une issuë dans la plaine. On le nomma la Baume, & il y eut jusqu'à cent cinq religieuses. Elles observoient une clôture si exacte, qu'elles n'en sortoient que pour être portées au cimetiere;

Vita c. *sup. liv.* XXVII. *n.* 4.

& encore que quelqu'une eût son fils ou son frere dans le monastere de Lauconne si voisin, elle ne le voyoit, ni n'apprenoit de ses nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

c. 3. Un ancien moine représenta une fois à saint Romain, qu'il avoit trop de facilité à admettre les postulans, & ne les éprouvoit pas assez. Pouvez-vous, répondit le Saint, discerner facilement ceux qui doivent réüssir? Et n'en avez-vous pas vû, qui après avoir commencé avec grande ferveur, se sont relâchez; & plusieurs qui après être sortis du monastere, sont revenus jusqu'à deux ou trois fois, & sont arrivez à une haute perfection? D'autres sans revenir, ont si bien suivi notre institut, qu'ils ont gouverné très-dignement des monasteres ou des dioceses. Une année l'abondance ayant été grande, les moines de Condat malgré S. Romain, se donnerent plus de nourriture & plus délicate qu'à l'ordinaire. Il appella à son secours S. Lupicin, qui rétablit la premiere austerité, se contentant de boüillie, d'orge sans sel & sans huile: & ceux qui ne s'en accommodoient pas, se retirerent. S. Romain mourut vers l'an 460. & fut enterré au monastere de la Baume.

Vita ap. Boll. 21. Apr. p. 263. S. Lupicin lui survêcut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins sévere pour lui que pour les autres. Le froid du pays l'obligeant à porter de la fourure: il avoit une tunique de peaux de diverses bêtes par esprit de pauvreté; sa chaussure étoit des sabots ou galoches de bois, dont se servoient les moines de Gaule: son lit dans les plus grands froids étoit une écorce en forme de berceau quil faisoit un peu chauffer. Dans ces monasteres, particulierement à Condat, on ne mangeoit

Digitized by Google

geoit point de chair, & on ne permettoit qu'aux malades les laitages & les œufs : mais pour lui, il ne souffroit pas même qu'on mît une goute d'huile ou de lait dans son potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il eut embrassé la profession monastique. Toutefois il blâmoit les austeritez excessives, & prit grand soin de rétablir un de ses moines, qui s'étoit ruiné la santé. *c. 1. n. 4.*

S. Lupicin étant fort âgé, alla trouver Chilperic roi de Bourgogne, qui demeuroit à Geneve, & lui demanda quelque chose pour la subsistance de ses moines, qui manquoient quelquefois du necessaire. Le roi lui voulut donner des terres & des vignes : mais S. Lupicin les refusa, disant : qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever par la possession des biens temporels, & que l'humilité en soufroit. Il pria donc le roi de leur donner seulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu desquelles ils recevroient tous les ans trois cens boisseaux de bled, trois cens mesures de vin, & cens sols d'or pour leurs habits. S. Lupicin mourut vers l'an 480. & fut enterré à Lauconne, où il laissa cent cinquante moines d'une grande perfection. Il n'y avoit entre eux ni jalousie, ni proprieté, ils étoient promts à se secourir dans leurs besoins. S'ils avoient quelque voyage à faire, ils marchoient à pied, sans autre soulagement qu'un bâton.

Greg. Tur. vita PP. c. 1.

V. S. Rom. c. 2. n. 8. V. S. Lupic. c. 4.

A Vienne S. Leonien fonda deux monasteres vers le même tems. Il étoit de Pannonie, & les barbares l'ayant pris, l'amenerent captif dans les Gaules. Il vêcut reclus pendant quarante ans, tant a Autun, qu'à Vienne, sans se laisser voir à personne : mais on lui parloit.

V. S. Eug. 1. 5. Act. S. B. to. n. p. 571. ibid. p. 577.

Il gouverna plusieurs moines assemblez auprès de sa cellule hors de Vienne ; & ce fut le commencement de l'abbaye de S. Pierre. L'autre monastere dédié à S. André, & situé dans la ville, étoit de filles, & il y en avoit soixante. Dans le même païs au voisinage de Vienne, étoient fameux les monasteres de Grigni, dont Sidonius met la regle en parallelle avec celle de Lerins.

Sidon. VII. epist. 17. ad. Volus.

XL. Retractation de Lucidus.

La plûpart des évêques dont Sidonius fait mention, assisterent à un concile où présida Leonce d'Arles ; & où Fauste de Riés obligea un prêtre nommé Lucidus à se retracter de quelques erreurs touchant la prédestination. Après avoir essayé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre, où il marqua six articles, qu'il lui demandoit d'anathématiser. 1. L'erreur de Pelage ; que l'homme naisse sans peché ; qu'il puisse se sauver par son seul travail, & être délivré sans la grace de Dieu. 2. Qu'un fidele, & faisant profession de la foi catholique, s'il tombe après son bâptême, périsse par le peché originel. 3. Que l'homme soit précipité dans la mort par la prescience de Dieu. 4. Que celui qui périt, n'a pas reçu le pouvoir de se sauver : ce qui s'entend d'un baptisé, ou d'un payen, en tel âge qu'il a pû croire, & n'a pas voulu. 5. Que le vaisseau d'infamie ne peut s'élever à être vaisseau d'honneur. 6. Que J C. n'est pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes soient sauvez. L'évêque Fauste pressoit Lucidus de répondre à cette lettre, protestant de prendre son silence pour conviction de ses erreurs. Avec lui onze autres évêques souscrivirent sa lettre : mais il n'y a que Patient de Lyon, dont nous connoissions le siege.

Epist. Fausti to. 4. conc. p. 1042.

Le

Le prêtre Lucidus se rendit & se retracta par un écrit adressé à trente évêques, qui le lui avoient ordonné, étant assemblez en concile à Arles, comme l'on croit; car Leonce est à la tête. On voit ensuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patient de Lyon, Fauste de Riés, Grec de Marseille, Crocus de Nîmes, Basile d'Aix, Jean de Châlon sur Saone: on ne connoît pas les autres. Lucidus condamne plusieurs propositions, qui ne sont pas precisément les mêmes de la lettre de Fauste; mais dont la condamnation tend à reconnoître que J. C. est mort pour tous les hommes; que Dieu ne prédestine personne à la damnation; que le libre arbitre n'a pas péri en Adam, & que la grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme, pour y cooperer. Le même concile chargea Fauste de Riés d'écrire contre cette erreur, de ceux qui outroient la matiere de la prédestination. Il le fit par deux livres de la grace & du libre arbitre, qu'il adressa à Leonce d'Arles: mais il donna dans l'excès opposé, relevant trop les forces de la nature.

Libell. Luc. to. 4. conc. p. 1044.

Prol. Faust. ad lib. de Grat. &c. Bibl. PP. Paris. to. 4. p. 799.

XLI.
Ordination mémorables.
Sidon. IV. epist. 25.

Jean évêque de Châlon sur Saone, qui assista à ce concile, avoit été ordonné en cette maniere. L'évêque Paul son predecesseur étant mort. Patient de Lyon métropolitain, Euphronius d'Autun de la même province, & plusieurs autres évêques s'assemblerent à Châlon. Ils trouverent le peuple divisé par divers interêts particuliers, qui faisoient proposer trois sujets pour l'épiscopat: l'un recommandable seulement par sa noblesse, le second par sa bonne table, le troisiéme par une promesse secrete d'abandonner les terres de l'église à ses partisans. Patient & Euphronius

voyant ce désordre, concerterent secretement avec les autres évêques; & sans s'arrêter à l'emportement du peuple, ils jetterent les mains tout d'un coup sur le prêtre Jean, qui ne pensoit à rien moins. Il avoit été lecteur dès son enfance; puis après avoir long-tems servi, il fut archidiacre, & long-tems encore après il fut ordonné prêtre : il se distinguoit par son humanité & sa douceur. Tous les gens de bien témoignerent par leurs acclamations, qu'ils approuvoient ce choix, & personne n'osa s'y opposer : ainsi il fut consacré évêque.

Sidon. VII. epist. 5. Une autre ordination mémorable fut celle de Simplicius de Bourges. Le siege étant vacant, il y eut de grandes factions, & plusieurs demandoient ouvertement l'épiscopat, jusqu'à offrir de l'argent. Sidonius évêque de Clermont dans la même province, fut appellé par le decret des citoyens, pour assister à l'élection; & voyant les brigues, le grand nombre, & l'impudence des prétendans, il écrivit à Agrecius de Sens, métropolitain de la province voisine, le priant de venir à Bourges présider à cette élection avec les évêques ses suffragans, parce que ceux de la province de Bourges, qui étoit la premiere Aquitaine, n'étoient pas en nombre suffisant : car il ne restoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne sous l'obéissance des Romains. Le peuple de Bourges se rapporta de l'élection à Sidonius seul. On lui dit tant de bien de Simplicius, qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fût que laïque. Toutefois il consulta auparavant Euphronius évêque d'Autun, promettant de suivre son avis. Enfin Sidonius, pour déclarer son choix,

choix, fit un sermon en présence de toute l'assemblee, & d'Agrecius de Sens, qui y présidoit. Il s'excuse d'abord sur ce qu'on l'oblige de parler, quoiqu'il soit novice dans l'épiscopat. *VII. epist. 8.* *VII. post. ep. 9.*

Il réprésente la difficulté des élections, & l'impossibilité d'en faire une qui soit au gré de tout le monde. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il aussi saint que les Antoines & les Hilarions, on dira qu'il est bon pour être abbé, & non pour être évêque. On défigure toutes les vertus: on appelle l'humilité bassesse, l'élevation l'orguëil, la séverité cruauté, l'indulgence foiblesse, la simplicité bêtise. Si je nomme un clerc, ceux qui le suivent, en sont jaloux; ceux qui le précedent, le méprisent; ils croyent qu'il ne faut regarder en un évêque que la longueur du service, & veulent gouverner l'église, quand leur vieillesse a besoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit aussitôt: Parce que Sidonius a été tiré de la profession seculiere, il ne veut pas prendre son métropolitain entre les religieux, il est enflé de sa naissance & de ses dignitez; il méprise les pauvres de J. C.

Enfin Sidonius nomma pour évêque de Bourges Simplicius, illustre par ses ancêtres: entre lesquels il y avoit des évêques & des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge meur, mais encore vigoureux: il avoit de l'esprit & des lettres, beaucoup d'humanité, d'affabilité & de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté & de modestie. Sa ville l'avoit souvent député vers les empereurs & vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en prison. Il avoit bâti une église étant

encore jeune, & fils de famille. Il étoit fils d'Eulode, & gendre de Pallade, qui avoient été les deux derniers évêques de Bourges; & on avoit déja voulu l'élire à leur place: sa femme étoit vertueuse, & ils élevoient bien leurs enfans. S. Perpetuus évêque de Tours ayant oüi parler de ce sermon, le demanda à Sidonius qui le lui envoya.

VII. epist. 9.

XLII. S. Perpetuus. Saint Loup.

Ap. Boll. 8. Apr. to. 9. p. 750.

S. Perpetuus vêcut encore environ quinze ans, c'est-à-dire, jusques en 491. & toutefois nous avons son testament fait vers ce même tems le premier de Mai, après le consulat du jeune Leon, c'est-à-dire, l'an 475. par lequel il affranchit plusieurs esclaves, remet à ses débiteurs tout ce qu'ils lui doivent, & legue à son église plusieurs fonds de terre, & ses livres. Il legue à son successeur ses meubles de chambre & de sacristie; & à deux prêtres qu'il avoit déposez, & qu'il défend de rétablir, une pension à prendre sur ses biens. Il instituë les pauvres ses heritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre testament, dans lequel, au rapport de S. Gregoire de Tours, il laissa à chacune des églises bâties de son tems dans le diocese, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux. Car Gregoire marque sous chacun de ses prédecesseurs, les bourgades & les autres lieux où furent fondées de nouvelles églises. S. Perpetuus regla les jeûnes & les vigiles de toute l'année, & les églises où on devoit les célebrer. Il tint le siege trente ans, & l'église honore sa mémoire le huitiéme d'Avril.

Greg. X. hist. c. 31.

Martyr. R. 8. Apr.

VI. epist. 1. ibid ep. 9. ep. 1.

S. Loup de Troyes vivoit encore, & Sidonius le nommoit le pere des peres, l'évêque des évêques, & le premier sans difficulté des pontifes Gaulois. Peu après que Sidonius eut

été

été ordonné évêque, S. Loup lui écrivit, & Sidonius l'en remercia en des termes, qui font voir en même tems combien il estimoit S. Loup, & combien il se croyoit indigne de l'épiscopat. Il y avoit alors quarante-cinq ans que S. Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an 472. puisqu'il avoit été ordonné en 427. comme il a été dit. Il vêcut encore sept ans, & mourut en 479. après cinquante-deux ans d'épiscopat : l'église honore sa mémoire le vingt-neuviéme de Juillet. Il laissa plusieurs disciples : entre autres S. Polycrone évêque de Verdun, S. Severe évêque de Treves l'apôtre de la premiere Germanie, S. Aubin évêque de Châlon, qui chassa les démons de plusieurs possedez, aussi-bien que S. Polycrone. Le successeur de S. Loup dans le siege de Troyes, fut Camelien imitateur de ses vertus.

Sup. XXV. n. 15.

Martyr. R. 29 Jul.

XLIII. Commencement de S. Remy. *Flodoard. hist. 1. c. 11. Hincmar. ap. Sur. 13. Jan.*

Cependant s'élevoit une autre grande lumiere dans la même partie des Gaules, saint Remy évêque de Reims. Son pere Emilius & sa mere Celinie avoient eu un autre fils en leur jeunesse nomé Principius, qui fut évêque de Soissons, & pere de Loup son successeur. L'église honore S. Principe le vingt-cinquiéme de Septembre. Long-tems après sa naissance, Emilius & Celinie étant fort âgez, un solitaire nomé Montan conut par révelation, qu'ils auroient encore un fils qui seroit nommé Remy, & procureroit le salut des peuples. Il le dit à Celinie, & ajoûta pour preuve de sa prédicton : Je suis aveugle, comme vous voyez, mais en me frottant les yeux de votre lait, je recouvrerai la vuë. L'enfant nâquit, & au baptême fut nommé Remigius ou Remy, & le solitaire Montan re-

couvra la vuë par le lait de la mere. S. Remy nâquit vers l'an 450. dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balsamie est comptée aussi entre les Saints, & connuë à Reims par une église collegiale, qui porte le nom de sainte Nourrice. Elle fut mere de Celsin, depuis disciple de S. Remy, & connu à Laon, sous le nom de Souslin.

IX. Epist. 7. S. Remy avoit l'esprit excellent, & fit un tel progrès dans les lettres, qu'il devint au jugement de Sidonius le plus éloquent de son tems. Sa vertu n'étoit pas moindre, & dès sa plus grande jeunesse il joignit la gravité à la pureté des mœurs; ce qui fut cause qu'après *Flod. 1. c. 11.* la mort de Bennage évêque de Reims, il fut élû pour lui succeder, d'un consentement unanime de tout le peuple, malgré sa resistance & sa jeunesse, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évenement fit voir que Dieu *c. 17* avoit conduit cette élection; & S. Remy *Sigebert. Chr.* gouverna dignement l'église de Reims pendant soixante-quatorze ans. On rapporte son ordination à l'an 471.

XLIV. Autres saints évêques en Gaule.

Sid. IX. ep. 10 Sidonius nous a conservé la mémoire de plusieurs autres saints évêques dont les plus connus sont, Apruncülus de Langres, qui *Greg. Tur. II. hist. c. 23.* étant chassé de son siege, vint en Auvergne, & fut choisi par Sidonius même pour son successeur en l'évêché de Clermont. Auspi- *Sid. VII. ep. 10.* cius évêque de Toul, Censurius évêque d'Au- *IV. ep. 10.* xerre, à qui le prêtre Constantius aussi ami *1. ep. 1.* de Sidonius adressa la vie de S. Germain. L'é- *Martyr 10 Jun.* glise honore la mémoire de Censurius le di- *29. Jul.* xiéme de Juin; & le vingt-neuviéme de Juil- *Sid. VIII. epist. 15.* let celle de Prosper d'Orleans, qui pour la gloire de S. Agnan son prédecesseur, avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excusa.

Un

Un officier du palais nommé Maxime avoit prêté une somme d'argent à Turpion, qui avoit été tribun. Celui-ci malade à la mort, & pressé de payer, pria Sidonius ami commun de lui obtenir du tems. Maxime demeuroit à Toulouse, & Sidonius l'alla trouver à une maison de campagne qu'il avoit auprès. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au-devant de moi, mais fort changé. J'avois accoutumé de lui voir le corps droit, la démarche aisée, la voix libre, le visage ouvert: alors la posture, le pas, la parole, la couleur, la modestie; tout sentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longue, des selles à trois pieds, des rideaux de grosse étoffe à ses portes: point de plume à son lit: point de pourpre sur sa table. Il faisoit une chere honnête, mais frugale, avec plus de légume que de viande; & ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ses hôtes, & non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux assistans, lequel des trois genres de vie il avoit embrassé: s'il étoit moine, clerc ou pénitent? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du sacerdoce, où l'affection de ses citoyens l'avoit engagé malgré lui. *IV. ep. 24.*

Sidonius raconte ensuite comme il proposa à Maxime de donner du tems à Turpion; & comme Maxime non seulement lui accorda un délai d'un an; mais lui remit encore tous les interêts, qui montoient plus haut que le principal; promettant, s'il venoit à mourir, de ne rien demander aux enfans, que ce qui conviendroit au devoir de sa profession. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime; & comme il ne se trouve point entre les évêques de Toulouse, on peut croire *V. Gal. Chr. to. 1.*

qu'il n'étoit que prêtre : mais cette histoire est remarquable, pour montrer le changement qu'attiroit la clericature, même dans l'exterieur.

XLV.
Lettre circulaire de Basilisque.
Sup. n. 40. Evagr. III. c. 4. Sup. n. 20. Theod. lect. 1. p. 550. epist. 4. Simpl. pp.

En Orient Basilisque étant reconnu empereur après la fuite de Zenon, reçut une députation de quelques Alexandrins, suivant laquelle il rappella Timothée Elure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à C. P. & y fut reçu par ceux de sa faction, avec des acclamations, où ils disoient : Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur : mais comme il alloit en procession du palais de Basilisque à l'église, suivi d'une troupe d'Alexandrins, & monté sur un âne, il tomba si rudement, qu'il se rompit le pied. Pierre le Foulon sortit aussi du monastere des Acemetes, où il se tenoit caché ; & tous les ennemis du concile de Calcedoine commencerent à paroître, & à l'attaquer librement.

Sup. Evagr.

Timothée persuada même à l'empereur Basilisque de condamner le concile, & la lettre de S. Leon, par une lettre circulaire adressée à tous les évêques : où, sous prétexte de confirmer les loix de ses prédecesseurs, de procurer l'union de l'église, & de conserver les decrets de Nicée, de C. P. & d'Ephese, il ordonna à tous les évêques d'anathématiser & de mettre au feu le tome de Leon, & tout ce qui a été fait à Calcedoine, tant la définition de foi, que les interprétations & les disputes, comme autant de nouveautez. Il est vrai qu'il condamne ceux qui ne confessent pas que le fils de Dieu s'est véritablement fait homme, & qui supposent que sa chair est venuë du ciel, ou qu'il ne s'est incarné qu'en

qu'en apparence. La lettre circulaire ajoute que tous les évêques y souscriront & anathematiseront expressément ce qui s'est fait à Calcedoine, & ceux qui oseront à l'avenir en faire mention, seront punis comme perturbateurs des églises, & ennemis de Dieu & de l'empeur. Les évêques & les clercs seront déposez, les moines & les laïques bannis, avec confiscation de leurs biens. AN. 476.

Timothée Elure fut renvoyé à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche : mais avant que de partir de C.P. ils souscrivirent les premiers à la lettre circulaire de Basilisque, & furent suivis d'un grand nombre d'évêques? ensorte qu'on en comptoit environ cinq cens qui avoient souscrit, en condamnant la lettre de S. Leon & le concile de Calcedoine. Les schismatiques qui restoient autour de Jerusalem, se prevalurent de l'occasion, & mirent à leur tête en qualité d'archimandrite, Geronce abbé de sainte Melanie, qui ne fit gueres moins de mal qu'avoit fait Theodose, vingt trois ans auparavant. On dit même qu'Anastase patriarche de Jerusalem souscrivit à la lettre circulaire.

Evagr. III. c. 5.

Vita S. Euthym p 86.

sup. XXVIII. n. 47.

Acace de C.P. fut le seul des patriarches qui résista à Basilisque, & refusa de souscrire; ayant pour lui les moines, & tout le peuple de C.P. qui s'assembla dans l'église contre Basilisque. Acace prit des habits noirs, & couvrit de draps noirs la chaire & l'autel. Des prêtres, des abbez & des moines zelez de C.P. avoient déja donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il faisoit à C.P. pour se faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le pape écrivit à l'empereur le dixiéme de Janvier 476. l'exhor-

Theod. lect. n

Simpl. epist. 4. to 4. Conc. p. 1070.

AN. 476.

hortant à suivre les exemples de Marcien & de Leon, sous lesquels il avoit été élevé à maintenir comme eux le concile de Calcedoine & la lettre de S. Leon, où la foi est si clairement expliquée, à rétablir dans le siege d'Alexandrie l'évêque catholique, & en chasser bien loin le meurtrier Timothée.

Epist. 5.

En même tems il écrivit à Acace, le chargeant même comme son légat, de se joindre aux prêtres & aux moines qui résistoient à Timothée, & de solliciter avec eux l'empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur, ou quelques doutes dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la communion des évêques.

XLVI.
S. Daniel Stylite à C. P.

Vita S. Dan. ap. Sur. 11. *Dec. c.* 41. *n.* 43.

Acace de concert avec les moines de C. P. résolut d'appeller S. Daniel Stylite, & lui manda ce que faisoit l'empereur Basilisque, qui de son côté lui envoïa des plaintes contre Acace, l'accusant de soulever la ville contre lui, de corrompre les soldats & de le charger d'injures. Daniel répondit à l'empereur, que Dieu détruiroit son regne, & ajoûta des reproches si véhemens, que l'envoyé n'osa s'en charger, & pria le Saint de les écrire dans une lettre cachetée. Le patriarche de son côté ayant assemblé plusieurs évêques, envoya prier Daniel de venir au secours de l'église; & comme il ne pouvoit se résoudre à descendre de sa colomne, Acace les renvoya, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignerent l'excès de leur affliction par leurs gestes, leurs paroles & leurs larmes; & lui proposerent l'exemple de J. C. même, qui est

est descendu du ciel pour notre salut. Daniel descendit enfin, & fut reçu par les évêques, & le patriarche, avec une joye incroyable. Il se trouva dans les assemblées du peuple, qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilisque épouvanté sortit de C. P. ayant ordonné aux senateurs de ne point voir Acace. Mais Daniel suivi des moines, & de quantité de peuple sortit aussi, & alla à l'Hebdomon, où étoit l'empereur. Comme il y arrivoit, un Goth regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit : car sa maniere de vivre toujours debout, lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth voyant donc qu'il se faisoit porter, dit en se mocquant : Voilà un nouveau consul, mais aussi-tôt il tomba mort. Les gardes craignant pour l'empereur même, empêcherent Daniel d'entrer dans le palais. Il secoua la poussiere de ses pieds, suivant l'évangile, ordona à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, & retourna à C. P. suivi de plusieurs soldats étonnez de son habit & de sa maniere de vivre. L'empereur l'envoya prier de revenir ; mais il le refusa avec indignation : enfin après y avoir envoyé plusieurs personnes : l'empereur vint lui même trouver le Saint, & se jetta à ses pieds, lui demandant pardon : mais Daniel lui fit des reproches, & dit aux assistans : Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté : vous verrez bien-tôt le pouvoir de Dieu, qui abat les puissans. Ayant ainsi prédit la chûte de Basilisque, & fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colomne. Il y eut aussi un moine nommé Olympius, qui parla à l'empereur Basilisque avec grande liberté.

c. 43.

Theod. lect. p. 556. D.

Matth. X. 14.

Ce-

XLVII. Efforts des schismatiques.

Evagr. III. c. 6.
Id. c. 5.

Cependant Timothée Elure allant à Alexandrie, s'arrêta a Ephese, où il tint un concile des évêques Asiatiques de son parti, qui sçachant combien l'on pressoit Basilisque à C. P. de révoquer sa lettre circulaire, lui présenterent une requête, où ils se plaignoient que les ennemis de la foi, c'est-à dire les catholiques, les accusoient faussement d'y avoir souscrit par force, & l'exhortoient à tenir ferme, pour ne publier rien autre chose. Ce concile schismatique rétablit Paul évêque d'Ephese déposé ; & rendit à l'église d'Ephese le droit patriarcal, que le concile de Calcedoine lui avoit ôté, en la soumettant à C. P.

Timothée Elure acheva son voyage, vint à Alexandrie, & continua à obliger ceux qui le venoient trouver, à anathématiser le concile de Calcedoine. Plusieurs toutefois de son parti se séparerent de lui, entre autres Theodote évêque de Joppé, ordonné par le faux évêque de Jerusalem Theodose. C'est que Timothée, quoique ennemi du concile de Calcedoine, rejettoit l'erreur d'Eutychés. En effet comme il étoit encore à C. P. les moines Eutychiens: croyant que la lettre circulaire de Basilisque leur donnoit gain de cause, coururent vers Timothée ; mais il leur prouva que la chair du Verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, & qu'il est consubstantiel au Pere, suivant la divinité, ce qui les obligea à se retirer. Timothée Solofaciole évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, se retira dans les monasteres de Canope, dont il avoit pratiqué la regle ; & il étoit si aimé de tout le monde, qu'Elure ne lui put faire de mal.

Theoph. Chr p. 104. C.

Pierre

Pierre le Foulon retourna aussi à Antioche par ordre de l'empereur Basilisque, & trouva le siege vacant : car Julien l'évêque catholique mourut d'affliction, voyant ce qui se passoit. Pierre commença à jetter des anathêmes, & à exciter du tumulte, à cause de l'addition qu'il avoit faite au Trisagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean qui avoit été déposé par un concile : mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir ; & Jean revint à Antioche, où il supplanta Pierre lui-même. *Theod. lect. p. 556. C. Chr. p. 104. D.*

Ces mouvemens des schismatiques donnerent occasion à Gélase de Cyzique, d'ecrire l'histoire du concile de Nicée. Il étoit fils d'un prêtre de l'église de Cyzique, & avoit vû chez son pere un ancien livre en parchemin, qui contenoit tout ce qui s'étoit passé en ce concile, & avoit appartenu à Dalmace évêque de la même ville. Gelase avoit lû ce livre en sa jeunesse avec grand plaisir, & ne pouvant tout retenir par cœur, il en avoit remarqué plusieurs endroits. Ensuite ces disputes des Eutychiens, qui, à la faveur de Basilisque, s'élevoient contre le concile de Calcedoine, sous prétexte de soutenir celui de Nicée, lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine, & en parloient sans sçavoir ce qu'ils disoient. Il résolut donc d'en écrire l'histoire, & joignant à ses mémoires d'anciens cahiers d'un prêtre nommé Jean, & tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Eusebe de Cesarée & de Rufin : il écrivit une histoire du concile de Nicée, divisée en trois livres, & tirée en effet pour ce qu'elle contient de plus solide d'Eusebe, de Socrate, de Sozomene & de Theodoret : car tout le reste est très-sus- *Gelas. præf. to. 2. conc. p. 106.*

pect;

Digitized by Google

pect, & ne donne pas une grande opinion du jugement de l'auteur

AN. 477.

XLXIII.
Retour de l'empereur Zenon.

Evagr. III. c. 7.
Theod. lect. 1.

L'empereur Basilisque épouvanté par l'opposition du patriarche, des moines & du peuple de C. P. qui le traitoient d'héretique ; & apprenant que Zenon revenoit d'Isaurie, & marchoit contre lui, vint dans l'église faire publiquement ses excuses, & se rétracta par une ordonnance, où il déclare nul ce qu'il avoit fait par surprise sous le nom de lettre circulaire, ou autrement : prononce anathéme à Nestorius, à Eutychès & à tous les autres héretiques : défend de faire pour ce sujet ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçuë dès le commencement dans les églises catholiques, demeure ferme & inébranlable : que l'on rende au patriarche Acace les provinces, où les ordinations appartiennent au siege de C. P. c'est-à dire, le privilege attribué à ce siege par le concile de Calcedoine, que sa lettre circulaire avoit déclaré nul.

Vict. Chron. Chr. Pasch. an. 478. Theod. lect. p. 557.

Zenon revint en effet, & fut reçu à C. P. vingt mois après sa retraite, c'est-à-dire, en 477. Basilisque vint dans l'église, mit sa couronne sur l'autel, & se refugia dans le baptistere avec sa femme Zenonide, & son fils Marc. Zenon leur promit de ne leur point faire couper la tête : mais il les envoya en Cappadoce dans un château, dont il fit murer la porte ; & ils y moururent de faim. Zenon arrivant à C. P. vint d'abord à l'église faire ses actions de graces. Il alla remercier S. Daniel Stylite, qui lui avoit prédit son exil & son retour ; & fit bâtir à Seleucie en Isaurie une église magnifique en l'honneur de sainte Thecle, où il fit de très-grands

Vita c. 49. Evagr. III. c. 8.

pre-

présens, prétendant qu'elle lui avoit apparu, & lui avoit promis son rétablissement. Mais il ne changea pas pour cela ses mauvaises mœurs. Il publia une loi pour casser tout ce qui avoit été fait depuis son départ contre la religion pendant la tyrannie de Basilisque, tant sur la foi, que sur les privileges des églises, les ordinations & les dépositions des évêques: confirmant principalement les prérogatives du patriarche de C. P. tant pour la préséance, que pour les ordinations; en sorte que cette loi semble avoir été dictée par Acace.

An. 477.

Lib. 1. 6. B. de Sacr. eccles.

L'empereur Zenon écrivit au pape Simplicius, qui le congratula sur son heureux rétablissement, & l'exhorta à temoigner sa reconnoissance envers Dieu, en protegeant son église. Il le prie avant toutes choses, de délivrer l'église d'Alexandrie de l'usurpateur; d'y rétablir le pasteur légitime, d'ôter de même ceux que l'usurpateur a ordonez, pour mettre à leur place des évêques catholiques: enfin de ne souffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine, ni à la lettre de S. Leon. Cette lettre du pape Simplicius est du huitiéme d'Octobre, après le consulat de Basilisque & d'Armatus, c'est-à-dire 477.

Epist. 8. Simpl. t. 4. conc. p. 1078.

Acace envoya au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les hérétiques avoient fait contre la foi & les canons; demandant comment on pourroit secourir les églises ausquelles Timothée Elure avoit fait violence, à la faveur de la tyrannie de Basilisque. Le pape répond: que c'est de l'empereur après Dieu, qu'il faut attendre le secours de l'église; qu'il doit

Ep. ult. p. 1039.

Epist. ult.

Digitized by Google

doit publier une ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnez évêques, & rétablir les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos instances & celles de tant d'évêques, qui sont venus à C. P. afin que Timothée & ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi doit comprendre Paul d'Ephese, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils prétendent avoir ordonnez évêques. Quant à Jean autrefois prêtre de C. P. que les héretiques ont fait évêque d'Apamée, & qui tournant cette entreprise contre son auteur, a chassé d'Antioche l'usurpateur Pierre, & usurpé lui-même cette église : il doit être anathématisé & retranché de la societé des chrétiens, sans esperance de retour. Et ensuite : Au reste il ne convient pas que nos freres les évêques séjournent long-tems à C. P. maintenant principalement que le peuple de ces églises est en allarme, à cause de la persecution passée : de peur que quelqu'un ne s'imagine, que l'on veuille donner atteinte au concile de Calcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L.
Revolutions à Antioche & à Alexandrie.
Theoph. p. 107.
Valef. diss. de Petr. &c. c. 2.

L'empereur Zenon executa ce que le pape désiroit. Il fit déposer par un concile d'Orient Pierre le Foulon, qu'il regardoit comme attaché à Basilisque. On mit à sa place Jean évêque d'Apamée : mais il fut aussi chassé trois mois après, & Etienne homme pieux ordonné évêque d'Antioche. Il envoya aussitôt des lettres synodales à Acace de C. P. pour lui faire part de son ordination, & de la condamnation de Pierre & de Jean. Acace assembla le concile des évêques qui se trouvoient

voient à C. P. condamna Pierre le Foulon, Jean d'Apamée, & Paul d'Ephese; & en écrivit au pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à pénitence. Le pape les condamna de son côté, & écrivit à Acace de solliciter l'empereur, pour les faire chasser hors des limites de l'empire.

Paul étant chassé d'Ephese, les évêques d'Asie voulurent apaiser Acace de C. P. ils lui demanderent pardon, & lui envoyerent une retractation, où ils assuroient avec serment, qu'ils n'avoient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, & qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi, que celle du concile de Calcedoine. *Evagr. III. c. 8. c. 9.*

Zenon vouloit aussi chasser d'Alexandrie Timothée Elure: mais on lui représenta qu'il étoit si vieux, qu'il ne pouvoit aller loin; & en effet il mourut peu de tems après. On dit même qu'il s'empoisonna de peur d'être chassé. Ses disciples disoient qu'il avoit prédit sa mort: ce qui n'étoit pas difficile, s'il est vrai qu'il se la voulut donner lui-même. Ils furent nommez Timothéens, & ils rejettoient le concile de Calcedoine, sans être tout-à-fait Eutychiens. A sa place les évêques hérétiques du païs élurent de leur autorité Pierre, qui avoit été archidiacre, surnommé monge ou *Maggos*, c'est à-dire le begue; & il fut ordonné de nuit par un seul évêque. L'empereur Zenon l'ayant appris, le trouva fort mauvais, & écrivit à Anthemius gouverneur d'Egypte, de chasser Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné, & rétablir dans le siege d'Alexandrie Timothée Solofaciole: ce qui fut executé. L'empereur écrivit aussi aux évê- *Breviar. Liber. c. 16. Genn. script. n. 80. Evagr. III. c. 11.* *Felix. ep. I. ad Acac. p. 1050. C.*

AN. 478. vêques, aux clercs, & aux laïques d'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs & de leurs églises; & déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure & de Pierre Monge.

Liberat. ibi Evagr. III. c. 12. Timothée Solofaciole envoya des ecclesiastiques à C. P. pour remercier l'empereur, entre lesquels étoit Gennade évêque d'Hermopole son parent, & Jean surnommé Talaïa, qui avoit été moine à Canope sous la regle de Tabene, économe de l'église d'Alexandrie & puis prêtre. Ces députez ayant executé leur commission, retournerent à Alexandrie: excepté l'évêque Gennade, qui demeura à C. P. comme apocrisiaire du patriarche Timothée. Acace de C. P. donna avis au pape Simplicius de cet heureux changement de l'église d'Alexandrie; de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, & du rétablissement de Timothée Solofaciole, dont il louë la douceur & la patience. La réponse du pape est du treiziéme de Mars 478. sous le consulat d'Illus. Il se plaint à la fin de la foiblesse de Timothée, qui avoit souffert que l'on recitât à l'autel le nom de Dioscore. Mais Timothée le satisfit peu de tems après; car il lui envoya trois députez avec des lettres solemnelles, pour lui donner part de son rétablissement, & le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge, qui demeuroit caché à Alexandrie. Timothée déclaroit aussi, qu'il avoit aboli ce qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioscore, il en demandoit pardon, & envoyoit au pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été séduits par Ti-

Epist. Acac. to. 4. conc. p. 1080.

Epist. 11.

Simpl. ep. 5.

Timothée Elure & Pierre Monge. Le pape Simplicius écrivit à l'empereur & au patriarche Acace suivant les intentions de Timothée. AN. 479. *Epist.* 10.

Quelque tems après le pape Simplicius reçut des lettres de l'empereur Zenon & du patriarche Acace, par lesquelles il apprit le désordre arrivé à Antioche. Après qu'Etienne en eut rempli le siege environ un an, les héretiques s'éleverent contre lui, & le tuerent dans l'église à coups de cannes aiguisées comme des lances, traînerent le corps par la ville, le jetterent dans l'Oronte. L'église l'honore comme martyr le ving-cinquiéme d'Avril. L'empereur l'ayant appris, envoya à Antioche, & fit punir les auteurs de la sédition : les citoyens envoyerent des députez pour demander pardon, & prierent que pour éviter de pareils désordres on leur ordonnât un évêque à C. P. ce que l'empereur leur accorda. Ainsi Acace, par ordre de l'empereur, ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour sa pieté, aussi-bien que son prédecesseur.

Evagr. III. c. 10.

Martyr. R. 25. *Ap.*

Cette ordination étant contre les regles, l'empereur & le patriarche en écrivirent au pape, le priant de l'approuver, comme faite par nécessité pour le bien de la paix. Le pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit suivi ce que j'avois écrit à mon confrere Acace au sujet de Pierre & des autres, on n'auroit pas eu de tels crimes à punir. Car j'avois mandé que l'on vous suppliât de le chasser hors des bornes de votre empire, lui & tous ceux qui avoient usurpé les églises à l'occasion de la domination du ty-

Simpl. epist. 14.

AN. 479. tyran. C'estpourquoi s'il s'en trouve quelques restes, faites-les chasser dans les pays étrangers. Et parce que vous avez cru ne pouvoir appaiser les séditions d'Antioche, qu'en ordonnant un évêque à C.P. contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de reserver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche : l'apôtre S. Pierre conserve votre promesse & votre serment, afin que ce que mon frere Acace a fait par votre ordre ne soit pas à l'avenir tiré en coutume. C'est pourquoi nous ne pouvons désapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre est du vingt-deuxiéme de Juin 479. Le pape écrivit à Acace dans le même sens ; lui recommandant sur-tout que cet exemple ne fût pas tiré à consequence. L'empereur suivit l'avis du pape, & envoya Pierre le Foulon en exil à Pityonte sur la frontiere de l'empire, dans le Pont : mais Pierre trompa ses gardes, & se retira auprès de S. Theodore des Euchaïtes, que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cause du rude cilice qu'il portoit.

Epist. 15.

Theoph. p. 107.

Menol. 20. *Ap.*

LI.

Martyrius patriarche de Iérusalem.

Vita S. Euthym. p. 86. *p.* 69.

sup. 2.

Anastase patriarche de Jerusalem mourut au commencement de Janvier, cinq ans après la mort de l'empereur Leon, c'est-à-dire, l'an 479. ayant tenu le siege vingt ans. Son successeur fut Martyrius natif de Cappadoce, qui avoit passé en Egypte, & mené quelque tems à Nitrie la vie d'anacorete. Il en sortit à l'occasion des troubles qui suivirent le massacre du patriarche Proterius, & se retira avec un autre anacorete nommé Elie natif d'Arabie. La reputation de S. Euthymius les attira en Palestine : ils s'attacherent à lui, & il les aima particulierement, prévoyant qu'ils

Digitized by Google

qu'ils tiendront tous deux en leur tems le siege de Jerusalem. Il les prenoit d'ordinaire avec saint Gerasime, pour compagnons de la retraite, qu'il faisoit tous les ans dans le désert, depuis le quatorziéme de Janvier jusqu'au dimanche des Rameaux. Après la mort de S. Euthymius, le patriarche Anastase les amena tous deux à Jerusalem; les ordonna prêtres, & les aggregea au clergé du S. Sepulcre.

Martyrius étant donc ordonné patriarche de Jerusalem écrivit des lettres à l'empereur Zenon, & au patriarche Acace, touchant les schismatiques, & leur héresie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé : mais il fit naufrage la nuit, & se soutint quelque tems sur une piece de bois, qu'il rencontra par hazard. Alors il invoqua à son secours S. Euthymius, qui lui apparut marchant sur la mer, & lui dit : Sachez que ce voyage n'est point agréable à Dieu, & ne sera d'aucune utilité à la mere des églises, c'est-à-dire à Jerusalem. Retournez à celui qui vous a envoyé, & lui dites de ma part, qu'il ne se mette point en peine de la séparation des schismatiques : car l'union se fera dans peu sous votre pontificat. Pour vous il faut que vous alliez à ma laure & que vous en fassiez un monastere. *p. 86.* *p. 87.*

Ayant ainsi parlé, il envelopa Fidus de son manteau, Fidus se trouva tout d'un coup sur le rivage, & ensuite à Jerusalem dans sa maison, sans savoir comment il y étoit venu. Il raconta tout au patriarche Martyrius, qui se souvint de la prophetie de S. Euthymius, sur le changement de la laure en monastere. Il chargea Fidus de l'executer; & *p. 91.*

lui promit toute sorte de secours, & en effet Fidus bâtit un grand monastere à la place de la laure & du cimetiere de S. Euthymius : il changea en refectoire l'ancienne église, & en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dedicace avec grande solemnité. On celebra
p. 93. la vigile, & ensuite la messe. Pendant laquelle on mit sous l'Autel des reliques des saints martyrs Taraque, Probus & Andronic; le septiéme jour de Mai, la douziéme année aprés la mort de S. Euthymius, par conséquent l'an 485. Quelque tems aprés le diacre Fidus fut fait évêque de Dora.

Vita S. Euthy. ap. Coteler. to. 2. monum. p. 306. Le patriarche Martyrius ne pensoit plus à la réunion des schismatiques, quand l'abbé Marcien leur chef, comme s'il eût été inspiré de Dieu, les assembla tous en son monastere de Bethléem, & leur dit : Mes freres & mes peres, jusqu'à quand tiendrons-nous en division le corps de l'église ? Et cela sans sçavoir si c'est la volonté de Dieu, mais nous appuyant sur nos propres raisonnemens, suivons l'exemple des apôtres, & tirons au sort pour les évêques & les moines. Si le sort tom-
p. 307. be sur les moines, nous demeurerons comme nous sommes : s'il tombe sur les evêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuverent tous la proposition de Marcien. Le sort fut jetté, & tomba sur les évêques, & aussi-tôt ils communiquerent tous avec eux, croyant que c'étoit l'ordre de Dieu. Le patriarche les reçût à bras ouverts, & fit une grande fête à cette réunion. Il n'y eut que deux abbez qui deméurerent opiniâtres : Geronce qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans les monasteres de sainte Melanie, & Romain qui conduisoit celui de Thecué. Ils furent

rent chassez pour leurs erreurs, & finirent malheureusement, menant une vie errante. C'est ce qui se passa en Palestine sous le regne de Zenon. AN. 482.

LI. Calendion patriarche d'Antioche.

A Antioche Etienne le jeune étant mort, après avoir tenu le siege environ trois ans, l'empereur Zenon obligea encore Acace d'ordonner à C. P. un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'Orient prétendant l'ignorer, ordonnerent de leur côté Jean surnommé Codona: mais Calendion vint aussi-tôt à Antioche, où il assembla un concile des évêques de la province, & fit premierement approuver son ordination par tous leurs suffrages. Ensuite il envoya une lettre synodale au pape Simplicius, qui le reçut volontiers en sa communion, comme il témoigna à Acace de C. P. par sa lettre du quinziéme de Juillet 482. sous le consulat de Severin.

Theod lect. II. Vict. chr. an 491. Sup. l. XI. n. 43.

Calendion obtint de l'empereur Zenon la permission d'apporter à Antioche les reliques de S. Eustathe de la ville de Philippes en Macedoine, où il étoit mort en exil. Cette translation se fit avec grande solemnité: tout le peuple d'Antioche alla au devant jusques à dix-huit milles, & les Eustathiens, qui bien que catholiques, étoient demeurez séparez jusques alors, se réünirent à l'église, c'est-à-dire, qu'il en restoit encore quelques-uns, après la réünion faite sous Alexandre; soixante & dix ans auparavant.

Sup. liv. XXIII. n. 26.

LII. Iean Talaïa patriarche d'Alexandrie.

Felix epist. 11. tom 4.

Cependant Timothée Solofaciole patriarche d'Alexandrie étant à l'extremité envoya tant en son nom, que de tout son clergé, une députation à C. P. prier l'empereur qu'après sa mort ils eussent la liberté de lui choisir un successeur: mais qu'il ne pût être pris

AN. 482. qu'entre les clercs catholiques, & ordonné par des catholiques. Jean Talaïa prêtre & économe de l'église d'Alexandrie fut chargé de cette deputation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie, & à son clergé, ce qu'ils demandoient, & donna dans sa réponse de grandes loüanges au prêtre Jean. En sorte qu'à son retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme désigné pour succeder à Timothée, qui peu de tems après mourut en paix la vingt-troisiéme année de son épiscopat, le sixiéme mois, c'est à-dire au moins l'an 482. Il étoit si doux, qu'on l'accusoit de foiblesse: car encore que l'empereur lui eut écrit, de ne point souffrir que les héretiques tinssent des assemblées & administrassent le baptême, il ne leur faisoit point de peine. Ensorte qu'ils crioient dans les places & les églises: Quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laissons pas de t'aimer.

Conc. p. 1050 C. Gesta de nom Acac p. 1081. D.

Liber brev. Liber. brev. c. 16. Sup. n 20.

Après sa mort les évêques, les clercs, & les moines de sa communion, c'est-à-dire les catholiques, élurent Jean Talaïa: qui aussitôt en donna avis par ses lettres Synodales au pape Simplicius & à Calendion patriarche d'Antioche: mais il ne prit pas assez de soin d'en donner part à Acace de C. P. Il se fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cultivée par des présens considerables, ayant comme économe, la disposition de tous les biens de l'église d'Alexandrie. Etant donc élu patriarche, il lui adressa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur & à Acace, & les envoya par un magistrien. Celui ci n'ayant point trouvé Illus à C. P. ne rendit les lettres ni à l'empereur, ni au patriarche Acace, mais s'en alla droit à Antioche, où étoit Illus.

Liber. c. 17.

Liber. c. 16.

Acace ayant apris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçû ses lettres synodales. Il se joignit à l'évêque Gennade parent de Timothée Solofaciole, qui prétendoit aussi que Jean l'avoit méprisé ; & tous deux se servirent des patrons que Pierre Monge avoit à la cour pour accuser Jean Talaïa auprès de l'empereur, soutenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiscopat ; parce que du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu sortir de l'église, & avoit persuadé au même Timothée de recevoir dans les diptyques le nom de Dioscore. De plus ils accusoient Jean de parjure : prétendant que, lorsqu'il fut député à C. P. on avoit découvert qu'il briguoit le siége d'Alexandrie, & qu'on l'avoit fait jurer de n'y jamais prétendre. D'autre côté, Acace representoit à l'empereur que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'Alexandrie ; & qu'en le maintenant dans le siége, on pourroit réünir toute cette église. Il vint aussi des députez de Pierre, offrant de faire cette réunion. Acace les reçût avec grande joye, & les présenta à l'empereur.

AN. 482.

Evagr. III. *c.* 12.

L'empereur Zenon écrivit donc premierement au pape Simplicius une lettte, où il déclaroit Jean indigne du siége d'Alexandrie, comme coupable de parjures ; & jugeoit que pour procurer la réunion des Eglises d'Egypte, il étoit plus à propos de rétablir Pierre dans ce siege. Le pape Simplicius avoit déja reçû la lettre synodale de Jean, & étoit prêt à confirmer son ordination ; mais il s'arrêta tout court sur la lettre de l'empereur, & lui fit réponse, qu'il suspendoit la confirmation de l'ordination de Jean : mais que pour le ré-

Simpl. epist. 17.

An. 482. rétablissement de Pierre, il ne pouvoit y consentir. Il a été, disoit il, complice, & même chef des hérétiques & j'ai demandé plusieurs fois qu'il fût chassé d'Aléxandrie. La promesse qu'il fait à présent de professer la vraie foi, ne peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'église, mais non pas à l'élever à la dignité du sacerdoce, de peur que, sous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enseigner l'erreur. Ce qui est d'autant à craindre, que l'on dit qu'il est démandé pour pasteur par ceux mêmes avec lesquels il s'est autrefois séparé de l'église. Le pape écrivit à Acace dans le même sens le quinziéme de Juin 482.

LIII. Henotique de Zenon. *Gesta de nom. Acde. Liber.*

L'empereur Zenon irrité de ce refus, écrivit à Pergamius duc d'Egypte, & au gouverneur Apollonius de chasser Jean d'Alexandrie, & mettre Pierre en possession du siége patriarcal. Alors Acace, avec le secours des patrons de Pierre, persuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en Grec *Henoticon*, que Pierre devoit souscrire, en rentrant dans le siége d'Alexandrie. Il est adressé à tous les évêques & les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole & dit en substance.

Evagr. III. c. 14. Niceph. XVI. c. Lib. c. 18.

Des abbez & d'autres personnes venerables nous ont présenté des requêtes pour demander la réunion des églises, & faire cesser les funestes effets de leur division : car plusieurs personnes ont été privées du baptême, ou de la sainte communion, & il s'est commis une infinité de meutres. C'est pourquoi nous vous faisons sçavoir, que nous ne recevons autre symbole que celui des 318. peres

Digitized by Google

res de Nicée, confirmé par les 150. peres de C. P. & suivi par ceux d'Ephése, qui ont condamné Nestorius & Eutychès. Nous recevons aussi les douze chapitres de Cyrille d'heureuse mémoire; & nous confessons que N. S. J. C. Dieu, Fils unique de Dieu, qui s'est incarné en vérité, consubstantiel au Pere selon sa divinité, & consubstantiel à nous selon son humanité, le même qui est descendu, & s'est incarné du Saint-Esprit, & de la Vierge Marie mere de Dieu, est un seul Fils, & non deux. Nous disons que c'est le même Fils de Dieu, qui a fait des miracles, & qui a souffert volontairement en sa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures, ou admettent une simple apparence d'incarnation. Mais nous anathématisons quiconque croit ou a crû autre chose autrefois, à Calcedoine, ou en quelque concile que ce soit, principalement Nestorius, Eutychés & leurs sectateurs. Réunissez-vous donc à l'église notre mere spirituelle; étant dans les mêmes sentimens que nous. Telle est l'henotique de Zenon, dont le venin est, qu'il ne reçoit pas le concile de Calcedoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs.

LIV. Variations de Pierre Monge.

Cet édit fut envoyé à Aléxandrie avec les lettres de l'empereur, pour le gouverneur & le duc, par l'abbé Ammon, & les apocrisiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient. Avant leur départ, Acace communiqua avec eux, & avec les autres Egyptiens qui se trouvérent à C.P. & qui reçurent l'henotique, quoique jusques-là ils eussent été hérétiques. Il permit aussi de lire dans les diptyques le nom de Pierre, comme patriarche *Liber. c. 17.*

Evagr. III. c. 13. d'Alexandrie, sur la simple promesse de réunion. Pergamius qui venoit d'être déclaré duc d'Egypte, y porta avec les deputez les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite, mais Pierre Monge reçut l'henotique de Zenon, & le fit recevoir non seulement à ceux de son parti, mais à ceux du parti de Proterius avec lesquels il communiqua; & prenant occasion d'une fête que l'on celebroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'église, & fit lire l'henotique publiquement.

Vict. Tun. Chr. Il anathématisa le concile de Calcedoine, & la lettre de saint Leon : il ôta des diptyques les noms de Proterius & de Timothée Solofaciole, y mit ceux de Dioscore & de Timothée Liber. c. 18. Elure. Il déterra le corps de Thimothée Solofaciole, l'ôta de l'église, & le mit hors de la ville dans un lieu désert. Acace de Constantinople en fut averti par Calendion d'Antioche & par d'autres : embarassé de cette conduite de Pierre Monge, il envoya des gens pour s'en éclaircir : mais Pierre les assura qu'il n'en étoit rien, & écrivit à Acace une lettre, où il approuve expressément le concile de Calcedoine : se plaignant seulement du zele indiscret, & de la legereté de son peuple, qui veut le gouverner, plûtôt que de lui obéïr.

Evagr. III. c. 16.

c. 17.

Liber. c 18. Il écrivit de même au pape Simplicius, qu'il approuvoit le concile de Calcedoine; quoique dans le même tems il voulut persuader au peuple d'Alexandrie, qu'il le rejettoit. Cette conduite double & inconstante aliena de lui plusieurs de son propre parti. Leont de Sect. act. 5. Dès le commencement il y en eut qui se separerent de lui, parce qu'en recevant l'heno-

notique, il n'anathématisoit pas nomément le concile de Calcedoine. On les appela Acephales, c'est à-dire sans chef, parce qu'ils s'assembloient séparément, & ne suivoient pas leur patriarche. Et quoiqu'ensuite il anathématisât nomément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui.

Jean Talaïa étant chassé d'Alexandrie alla à Antioche trouver Illus maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit passé; & par son conseil il s'adressa à Calendion, patriarche d'Antioche. Il prit de lui des letres synodales en sa faveur, & appella au pape Simplicius, comme avoit fait saint Athanase. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçu du pape, qui écrivit pour lui à Acace de Constantinople; mais Acace lui répondit qu'il ne conissoit point Jean pour évêque d'Alexandrie; qu'il avoit reçû Pierre Monge en sa communion, en vertu de l'hénotique de Zenon; & qu'il l'avoit fait, contre l'avis du pape à la verité, mais pour la paix des églises, & par ordre de l'empereur. *Liber. c.18.* *Gesta. de nom. Acac.*

Le pape mal satisfait d'Acace lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à sa communion un hérétique condamné; & qu'il ne sufisoit pas que Pierre Monge embrassât la communion de l'église catholique, suivant l'henotique de Zenon, s'il ne recevoit aussi le concile de Calcedoine, & la lettre de saint Leon.

LV. Mort du pape Simplicius & ses décretales

Tandis qu'Acace délibéroit sur la réponse qu'il devoit faire à cette lettre, le pape Simplicius mourut après avoir tenu le saint siege quinze ans & cinq mois. Il fut enterré à saint Pierre le second jour de Mars 483. Il dédia l'église de saint Etienne au mont Celius *Sup. n. 34.*

lius : celle de saint André au mont Esquilin, à présent ruinée : une autre de saint Etienne près saint Laurent : une autre de sainte Bibienne. Il établit des prêtres semainiers, qui fussent toûjours près certaines églises, pour administrer le baptême & la pénitence en cas de necessité ; sçavoir à saint Paul pour le premier quartier de Rome, à S. Laurent pour le troisiéme, à saint Pierre pour le sixiéme & septiéme : peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de Decembre & de Février, & ordonna cinquante huit prêtres, onze diacres, trente six évêques en divers lieux.

Lib. Pontif

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous en reste trois. La premiére à Zenon évêque de Sevile, par laquelle étant informé de son zéle, il le fait son vicaire en Espagne, pour veiller à la conservation des canons. La seconde à Jean évêque de Ravenne, en date du trentiéme de Mai 482. Il le reprend severement de ce que par envie il avoit ordonné évêque un nommé Grégoire malgré lui, & avec violence. Celui, dit-il, qui abuse de sa puissance, mérite de perdre son privilége : c'est pourquoi mon frere Grégoire gouvernera l'église de Modéne ; à la charge de n'avoir rien à démeler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adressera à nous. Et pour le soulager dans la necessité où vous l'avez réduit, il aura prés de Boulogne une terre de trente sols d'or de revenu libre pendant sa vie, la proprieté conservée à l'église de Ravenne. Au reste nous vous déclarons que si à l'avenir vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre ou un diacre malgré eux, vous serez privé des or-

Epist. 1.
Epist. 2.

ordinations de l'église de Ravenne, ou de la province d'Emilie.

La troisiéme lettre du pape Simplicius est datée du dix-neuviéme de Novembre 475. & adressée à Florentius Equitius & Severe évêques. Nous avons apris, dit-il, par votre relation, que Gaudence évêque d'Ausinium a fait des ordinations illicites : c'est pourquoi nous lui ôtons entiérement la puissance d'ordonner, & nous avons écrit à notre frere l'évêque Severe, qu'il exerce cette fonction dans cette église, s'il en est besoin. Ensorte que ceux que Gaudence a ordonnez contre les regles, soient privez du ministere ecclesiastique. Il aura seulement la quatriéme partie des revenus de l'église, & des oblations des fidéles, dont il ne sait pas user. Deux portions seront employées aux réparations & à l'entretien des étrangers & des pauvres, & administrées par le prêtre Onagre, sous peine de déposition s'il en abuse. La derniere partie sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Les vases sacrez, qui ont été alienez, seront rétablis à la diligence de Severe, qui fera aussi rendre les trois parts du revenu, que Gaudence s'est apropriées pendant trois ans. Ce partage & cet emploi des revenus ecclésiastiques sont à remarquer.

Après la mort du pape Simplicius, le saint siége ne vaqua que six jours, pendant lesquels il se tint à saint Pierre une assemblée du clergé & des magistrats, où Basile préfet du prétoire, & tenant la place du roi Odoacre, parla ainsi : Vous vous souvenez que notre bienheureux pape Simplicius nous a recommandé, que pour éviter le tumulte, si Dieu le retiroit de ce monde, on ne fît point d'élection

Lib. Pontif. in Simp. Conc. IV. to. 4. Conc. p. 1334.

lection

lection sans nous consulter. Ainsi nous nous étonons que l'on ait entrepis quelque chose sans nous;& s'il plaît à votre grandeur & à votre sainteté, nous conserverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur; & nous établirons pour nous & nos successeurs la loi suivante.

Qu'aucun héritage de la ville ou de la campagne, ni les ornemens ou les vases sacrez, qui appartiennent à l'église, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être alienez, à quelque titre, ou sous quelque prétexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élû évêque, & par ses successeurs. Autrement, que l'alienation soit nulle, & que celuiqui l'aura faite, qui y aura consenti, ou reçû la chose, soit anathême, sans que l'acquereur de l'héritage se puisse prevaloir de la prescription; au contraire il sera obligé à le restituer avec les fruits, lui & ses héritiers : Et chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle alienation. Toutefois les meubles peu utiles à l'église, ou de dificile garde, pourront être vendus après une juste estimation, pour être employez en œuvres pies.

LVI. Felix pape

Ibid Pont.

Brev-liber. c. 18 p. 769. Gesta de nom Ac.

On élut pour pape Felix natif de Rome, fils du prêtre Felix, du titre de Fasciole, qui tint le saint siege près de neuf ans. Jean Talaïa continua de solliciter auprès de lui son rétablissement dans le siege d'Alexandrie; & le pape lui donna l'église de Nole en Campanie, où il demeura plusieurs années, & y mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome il fit connoître au pape plus à fond la conduite d'Acace de Constantinople, car comme on lui lisoit ce qu'Acace avoit écrit de Pierre le Foulon, & de Jean qui s'étoient aussi intrus à An-

Digitized by Google

Antioche, on vit manifestement les variations d'Acace. Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adressoient à lui, & ne pas même les voir ; toutefois il avoit envoyé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'église de Tyr. *Sup.*

Le pape Felix voyant donc que les lettres de son prédecesseur n'avoient été d'aucun effet, & qu'Acace se joüoit de la discipline de l'église, il tint un concile dans l'église de S. Pierre, où il choisit Vital évêque de Tronto dans le Picenum, Misene évêque de Cume en Campanie, & Felix défenseur de l'église Romaine, & les envoya avec cette instruction. Que Pierre Monge fût chassé de l'église d'Alexandrie : qu'Acace répondit au libelle que Jean Talaïa avoit présenté au pape contre lui ; & qu'on lui dénonçât de prononcer anathéme contre Pierre Monge. Le pape chargea ses légats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zenon. *Theop. Zen. an. 12. p. 11. B. Evagr. III. hist. c. 18.*

LVII. Lettre à Acace & à Zenon. *Felix ep. 1. 10. 4. Conc. 3. p. 1049.*

Dans la lettre à Acace, il se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviez, dit-il, représenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, & en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'héresie qu'il avoit abattuë, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous même. Car on sçait assez le crédit que vous avez auprès du Prince. Où est, mon frere Acace, le travail que vous avez employé contre le tyran héretique ? Il veut dire contre

Basi-

Basilisque. Voulez-vous en perdre la récompense? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit dechiré? Voulez-vous fuir comme le mercenaire : ou plutôt, puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposez le troupeau? Ne craignons rien pour l'église, après les promesses de J. C. mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille & vous exhorte à corriger le passé, & ne pas souffrir que toute l'église soit remise en péril, par l'audace de ceux qui s'élevent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera telle que nous l'avons reçûë de nos peres : dès cette vie, c'est s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à sa sûreté. Et comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous: nous vous exhortons très-instamment à éviter désormais tout ce qui le pourroit faire penser.

Epist. 2 p. 1053. Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord, qu'il envoye ses légats, pour lui faire part de son ordination, & s'acquitter de ses premiers devoirs. Ensuite il se plaint que l'empereur n'a point fait de réponse aux lettres de son prédecesseur, pour le repos de l'église d'Alexandrie, & qu'il semble se vouloir séparer de la confession de S. Pierre, & par consequent de la foi de l'église universelle. Souvenez-vous, dit-il, de ce qui a abbattu vos ennemis, & vous a rétabli sur le trône. Ils sont tombez en voulant attaquer le concile de Calcedoine, & les écrits du bienheureux pape Leon; & vous avez recouvré la puis-

puissance, en rejettant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous qui portiez le nom d'empereur : cherchez à vous rendre Dieu propice, plutôt que d'attirer son indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos prédecesseurs Marcien & Leon d'auguste mémoire, suivez la foi de ceux dont vous êtes le successeur légitime. Suivez celle que vous avez professée vous-même : faites chercher dans les archives de votre palais [illegible] que vous avez écrit à mon prédecesseur, quand vous êtes remonté sur le trône. Vous n'y parlez que de conserver le Concile de Calcedoine, & de rappeller Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même pour le feliciter de son retour à Alexandrie, comme étant le véritable évêque : d'où il s'ensuit que Pierre qui en avoit été chassé, étoit un faux évêque & un partisan de l'erreur. Enfin vous avez menacé par vos lettres tous les évêques & tout le clergé d'Egypte, que si dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils seroient déposez & chassez de toute l'Egypte. Vous avez voulu que ceux qui avoient été ordonnez par Pierre, ou par l'héretique Timothée déja mort, fussent reçûs à la communion de Timothée le catholique s'ils revenoient dans le tems marqué. Mais vous n'avez point voulu, que la cause de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendit jamais gouverner des catholiques. Au contraire vous avez déclaré, que si Timothée venoit à mourir, vous ne souffririez point, qu'on lui donnât de successeur qui ne fût pris entre les clercs catholiques, & consacré par des catholiques. Comment donc souffrez-vous

que

que le troupeau de J. C. soit encore ravagé par ce loup que vous avez chassé vous même? Et ensuite: N'est-ce pas lui, qui depuis trente ans, ayant abandoné l'église catholique, est le sectateur & le docteur de ses ennemis, & toûjours prêt à répandre le sang? Enfin comme Dieu a délivré l'état du tyran héretique: délivrez l'église de ceux qui enseignent l'héresie; & ramenez le siege de S. Marc à la communion de S. Pierre. Telles furent les lettres que le pape Felix envoya à C. P. par les évêques Vital & Misene ses légats.

Fin du sixiéme Tome.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A

Abbez schismatiques, se plaignent au concile de Calcedoine, 412

Abbez de CP. tentez par Eutychés, 304. 308. Abbez qui le condamnent, 317. S. Leon leur écrit, 335. Assistent au concile de Calcedoine, 411

Abbib, évêque schismatique chassé de son siege, 209

Acace, évêque de Berée, écrit à S. Cyrille, 24 Il lui écrit encore pour la paix avec les Orientaux, 148 Aprouve sa réponse, 169

Acace de Melitine, au concile d'Ephese, 71. 72. S. Cyrille lui écrit pour se justifier, 197. Acace combat les écrits de Theodore de Mopsueste, 215

Acace, évêque d'Antioche, 529

Acace, évêque de CP. 563 Résiste à l'empereur Basilisque, 589. Se broüille avec le pape Simplicius, 609. Plaintes du pape Felix contre lui, 613

Acemetes, genre de moines, 53. 317

Acephales, schismatiques d'Alexandrie, 609

Acilin, évêque schismatique, 209

Actes des conciles, comment rédigez, 325. 382 456

Aëtius, archidiacre de CP. 324. Assiste au concile de Calcedoine, 411. Privé de sa charge par Anatolius, 473. Rétabli, 489

Aëtius, patrice, tué par l'empereur Valentinien, 494

Afrique, ravagée par les Vandales, 45. Comment partagée par Genseric, 238

S. *Aignan* délivre Orleans d'Attila, 368

S. *Alexandre*, fondateur des Acemetes, 50. 51. Chassé d'Antioche, 52. Vient à Constantinop. 53

Alexandre d'Hieraple schisma-

schismatique condamné à Ephese, 112. Repette la paix, 170. Opiniâtre dans le schisme, 191. 195. 204. 205. Chassé de son siege, 206. Exilé, 209
Alexandre d'Apamée schismatique, condamné à Ephese. 112
Anastase de Tenedos schismatique, 209
Anastase, syncelle de Nestorius, prêche contre la mere de Dieu, 1
Anastase de Thessalonique, vicaire du pape en Illyrie, 223. 256. 281
Anastase, évêque de Jerusalem, 530. Sa mort, 600
Anathême. Les douze anathêmes de saint Cyrille contre Nestorius, 40 Combattus par les Orientaux, 55. 56.
Anatolius, évêque de CP. 349. Aprouve la lettre de S. Leon, 362. Plaintes de S. Leon contre lui, 461. 473. 524. 525. Satisfaction d'Anatolius, 489. Il répond à la consultation de l'empereur Leon, 514 Mort d'Anatolius, 531
André de Samosate écrit contre S. Cyrille, 56. Se réünit avec lui, p. 191
Angers, Concile en 453
Anthemius empereur d'Occident, 556. Sa mort, 567
Anthropotocos. Nom donné par Nestorius à la sainte Vierge, 2
Antioche. Concile qui défend la mémoire de Theodose de Mopsueste, 215. 2üo
Antoine, disciple de S. Simeon Stylite, 539
Antonin Honorat, évêque d'Afrique, 227
Apocrisiaires, légats du pape & des autres patriarches, 473
Apruncŭlus évêque de Langres, puis de Clermont, 586
Arbogaste, martyr en Afrique, 501
Arcade, évêque légat du pape au concile d'Ephese, 98
Archimandrite, chef des monasteres, 86
Archinimus martyr, 502
Ariens, auteurs Africains, contre eux, 227. 228
Aristolaus, tribun envoyé pour la réünion des schismatiques, 166. Va à Alexandrie, 167. Revient à Antioche, 175 Puis à CP. 181. Retourne en Orient, 210

Arles premiere Eglise des Gaules 357. Second concile d'Arles, 485. Troisiéme, 541
Armach, Métropole d'Irlande, son Eglise fondée par saint Patrice, 159
Armeniens, écrivent à Proclus contre Theodore de Mopsueste, 215
Armentarius, deposé au concile de Riez, 231
Ascagne, évêque de Tarragone, 548
Aspart & Ardabure, mis à mort, 559
Asiles, Loix pour en regler l'usage, 60, 555, 556
S. *Athanase*, sa lettre à Epicure alterée par les Nestoriens, 180
Athanase, prêtre neveu de S. Cyrille accuse Dioscore, 400
Attila, Roi des Huns ravage les Gaules, 367. Entre en Italie où saint Leon l'arrête, 471. Prend Aquilée, 526
S. *Augustin* appellé au concile d'Ephese, 44. son ouvrage imparfait contre Julien, 44. son speculum, 45. sa lettre à Honorat sur le devoir des pasteurs, 47. sa mort, 49. ses miracles, 50. son éloge par le pape saint Celestin, 152
Augustule, empereur d'Occident, 568
Avitus empereur, 495
Auspicius, Evêque de Vaison, 231
Auxiliaris, préfet des Gaules, 268, 270

B

SAinte *Balsamie* nourrice de saint Remy, 586
Baptesme des enfans, ses effets 201. Baptême ignoré n'est réiteré, 246. 527. Deffendu de baptiser à l'épiphanie, 279. Et hors pâque & la pentecôte, 534
S. *Baradat*, moine 202, 516. sa lettre à l'empereur Leon, 29
Barbares meilleurs que les Romains, 230 leurs vices & leurs vertus, *ibid.* Canons à l'occasion de leurs ravages, 485, 551
Barsumas, abbé appellé au second concile d'Ephese, 327. Y sied avec les Evêques 347. Fait mourir saint Flavien, 349. Entre au concile de Calcedoine 411, 412
Basile, archimandrite maltraité par Nestorius, 12. sa

Sa requête à l'empereur.

Basile évêque de Larice schismatique, 209
Basile évêque de Seleucie, 289. 317. Se justifie à Calcedoine, 389
Basile prêtre legat de S. Leon, 366
Basile évêque d'Antioche, 509. Sa mort, 529
Basilisque empereur d'Orient, 567. Sa lettre circulaire, 588. Sa retractation & sa mort, 594
Bassa abbesse de Jerusalem, 476
Bassien évêque d'Ephese se plaint au concile de Calcedoine, 434
Benediction, prêtre ne peut la donner dans l'église, 232
Berythe. Concile en l'affaire d'Ibas. 295
Bessula diacre de Carthage député au concile d'Ephese, 82
Biens des clercs & des moines à qui apartiennent, 194. Biens ecclesiastiques; défense de les aliener, 612
Bigames irreguliers, 242. Quelques évêques bigames, 290
Blanc patriarche de Jerusalem vêtu de blanc, 538
Boniface Prêtre légat de S. Leon au concile de Calcedoine, 370
Boue émissaire expliqué allegoriquement par S. Cyrille, 198
Bretagne infectée par les Pelagiens, 30
Brigandage d'Ephese, 349
Ephese second concile,

C.

323

Calcedoine. Le concile y est convoqué. 314. premiere action, 374. Seconde, 392. Troisiéme, 395. Quatriéme, 404. Cinquiéme 418. Définition de foi. 421. Sixiéme action 423. Concile y finit. 427. Septiéme action 427. Huitiéme, 428 Neuviéme 430. Dixiéme, 431. Onziéme, 434. Douziéme, 439. Treiziéme *Ibid.* Quatorziéme 441. Quinziéme 444. Seiziéme, 451. Diversité des exemplaires de ce concile 455 456
Calendius Evêque d'Antioche, 603
Calododios abbé schismatique entre au concile de Calcedoine, 409. 410

Digitized by Google

Calosyrius. Lettre de S. Cyrille à lui, 59

Candidien comte des domestiques arrivé à Ephese 64. Veut retarder le concile 69. Proteste contre la condamnation de Nestorius. 87. Assiste au prétendu concile de Jean d'Antioche. 91. Plaintes du concile contre lui, 95

Canons. Code des canons de l'église universelle lûs au concile de Calcedoine. 416. Affaires Ecclesiastiques jugées selon les canons non selon les loix. 417 Canon de Calcedoine. 425, 444.

Capreolus évêque de Cartage, sa lettre au concile d'Ephese. 82. Sa lettre à saint Vital & à Tonantius, 183

Caresme diversement pratiqué, 236

Caroje abbé schismatique, se plaint au concile de Calcedoine, 411. 412. Chassé par l'empereur Marcien, 491

Carthage prise par les Vandales. 228. Ses vices, 229

Cassien écrit de l'incarnation. 25 Ses conferences combatuës par S. Prosper, 188

Catecumene. Regles du concile d'Orange, 248

S. *Celestin* pape scandalisé des sermons de Nestorius. 10. Le condamne 27. Ecrit à S. Cyrille, *ibid.* A Nestorius. 28. Ses légats arriverent à Ephese. 98. Sa lettre au concile. 99. Instruction à ses légats. 101. Le concile lui écrit. 114. Il écrit aux évêques de Gaules, pour la doctrine de S. Augustin, 154. Ses lettres en confirmation du concile d'Ephese. 160. Sa mort. 162

Celidonius évêque Gaulois condamné, 263

Cemele & Nice n'avoient qu'un évêque, 551

S. *Censurius* évêque d'Auxere, 586

Ceremonies uniformes en chaque province, 545

Charisius. Ses plaintes au concile d'Ephese contre les Nestoriens, 119

Chypres, évêques de Chypre se veulent soustraire du patriarche d'Antioche, 123. 124

Chrysaphius eunuque puissant, 181. Excite Dioscore contre Flavien. 326. Chrysaphius disgracié. 361

Chrysippe disciple de saint Euthymius, 538
Christotocos apuyé par Nestorius, 19, 54, 55
Cilicie. Nestorianisme enraciné en cette province, 212
Claudien. v. Mamert, 574
Clercs, Leur modestie exterieure, 588
Code Theodosien publié, 224
Comptes der Eglises rendus devant les évêques, 493
Conciles. Voyez les noms des lieux où ils se sont tenus. Conciles provinciaux recomandez, 546
Concubines esclaves, 244
Condat, monastere, 576
Confession publique défenduë, 534
Confirmation, jamais sans onction, 248
Constantin Evêque de Gap, 231
Constantinople. Concile des Evêques qui se trouvoient à C. P. 561 Coneile de C. P. en 429 favorable aux Pelagiens. 21 Clergé de C. P. soutient le concile d'Ephese 139 Concile de C. P. en 448 contre Eutychés 301, ses actes lûs à Ephese, 342 Prerogatives accordées à Calcedoine à l'église de C. P. 450 Rejettée par les legats, 452 & par S. Leon 462 Incendie à C.P. 551 Concile sous Gennade, 561
Continence ordonnée aux soudiacres, 244, 245 Continence des clercs, 543
Coutume des Eglises selon Socrate & Sozomene, 236, 237
Cyr. Sa fondation, 57
S. *Cyrille* d'Alexandrie écrit contre Nestorius, ses lettres aux solitaires 7 ses lettres pascales, 8, 9 16 ses scolies. *ibid.* les lettres à Nestorius. Premiere, 10 seconde, 16. Troisiéme avec les anathêmes; 38, 40 ses lettres à l'empereur, 22. Aux princesses, 23. Au pape S. Celestin. *ibid.* & 24 à Acace de Berée, 27. S. Cyrille commis pour executer le jugement du pape, 27. Il deffend ses douze anathêmes, 59. Il va Ephese, 64. Preside au concile, 71 ses lettres touchant la déposition de Nestorius, 86 & contre les schismatiques. 135

135, 136 son retour à Alexandrie, 153 sa lettre à Acace pour la paix, 167 ses sollicitations à C.P. 175. Se justifie touchant la paix. 177, 197 Ecrit contre Theodore de Mopsueste, 18, 221. Sa mort, 258, ses écrits. 259. 260, 261 Sa doctrine aprouvée à Calcedoine, 385, 386

Cyrus, payen consul puis Evêque, 226

D

S*Aint Dalmace* abbé de C. P. 85, 86, soutient le concile d'Ephese, 141

S. *Daniel* Stylite, 551, sa colomne, 552 Vient à C. P. soutenir la foi, 591

Decretales de saint Leon aux évêques de Campanie, &c. 153

Deogratias Evêque de Carthage, sa charité pour les Romains captifs 597

Deputez du concile d'Ephese à C. P. 144 Ouis à Calcedoine, 147 Viennent à C. P. 151

Diodore de Tarse ses écrits répandus par les Nestoriens, 212

Dioscore Evêque d'Alexandrie, 262 saint Leon lui écrit. *ibid.* Accuse Theodoret, 286, 287 & les Orientaux. *ibid.* Embrasse le parti d'Eutychés. 326 Preside au faux concile d'Ephese. 337 Violences qu'il y exerce 348, 383, 389, Accusé au concile de Calcedoine 375 377, 383 Abandoné par la plupart de son parti, 387, 388 Cité au concile 396 Requête contre lui 398 Il est déposé, 402 Relegué à Gangres, 464 sa mort, 491

Domnus évêque d'Antioche 235 Envoye des évêques à C. P. pour la défense des Orientaux, 289 Déposé au second concile d'Ephese, 348

Donat Evêque de Nicopolis. S. Cyrille lui écrit, 197

Dorus Evêque de Benevent repris par S. Leon, 532

Dorothée Evêque de Marcianople flateur de Nestorius, 11 Chassé par l'empereur Marcien, 491 schismatique opiniâtre, 146, 147, 197 Chassé 208

Dorothée abbé schismatique entre au concile de Calcedoine, 411

Digitized by Google

E

Ecdicius senateur Sa charité, 571
Eglise de C.P. prophanée 60
Eglise Catholique. Son autorité selon Vincent de Lerins, 183
Egyptiens schismatiques refusent de souscrire la lettre de S. Leon, 409. Evêques Egyptiens catholiques se plaignent à l'empereur Leon, 512 S. Leon leur écrit, 523, 524
Elections des évêques. Leur difficulté, 583
Elpide comte comissaire au second concile d'Ephese, 328
Empire d'Occident. Sa fin, 568
Encyclia ou recueil des lettres des Metropolitains 529
Energumenes. Regles du concile d'Orange, 248
Enfans exposez, 251 252
Ephese. Concile convoqué Par l'empereur 43. Premiere session, 71. On y examine la lettre de S. Cyrille, 76 Celle de Nestorius, 77, 78 Celle du pape S. Celestin, 79. Les autoritez des peres, 81 On y condamne Nestorius, 83. Lettre synodale à l'empereur, 89. Faux concile des Orientaux, 91. Condamne S. Cyrille & Memnon, 93. Seconde session du concile d'Ephese, 98. Lettre du pape aprouvée, 100. Troisiéme session, 102. Les legats confirment la déposition de Nestorius, 103 104. Quatriéme session. Plaintes contre Jean d'Antioche, 106, 107 Cinquiéme session, 109 Lettres synodales, 112 Sixieme session, 119 Septiéme & derniere 122 Jugement pour les évêques de Chypre; 124 Actes de ce concile imparfait, 127. Ses canons *ibid.* Concile terminé par autorité de l'empereur, 152. Convocation d'un second concile, 323, 326. S. Leon s'y opose, 329. Il se tient 337 Ceux qui y avoient présidé exclus du concile de Calcedoine, 391. Rapellez, 407 Concile de schismatiques à Ephese, 592
Epiphane, syncelle de S. Cyrille. Sa lettre à Maximien de C. P. 176
Espagne divisée sous la domination des barbares

Digitized by Google

tres. 278
S. *Etienne* Eglise en son honeur à Jerusalem. 537
Etienne évêque d'Ephese accusé d'intrusion. 434. 435
Etienne évêque d'Antioche. 496. Tué par les héretiques. 599
Etienne le jeune, évêque d'Antioche. 599. Sa mort 603
Elure. v. Timothée. 507
Evaric roi des Goths persecute les Catholiques. 570
Eucharistie. Preuve de l'incarnation. 23. 353. Donné aux enfans 201. Reservée, 259
S. *Eucher* évêque de Lyon. 247
Eudocia ou *Eudoxia* épouse de Valentinien III. 225. Fait venir Genseric d'Afrique. 494
Eudocia ou *Eudoxia* femme de Theodose va à Jerusalem. 225. Prend le parti d'Eutychès. 326. Retourne à Jerusalem. 361. Consulte saint Euthymius. 505. Quitte le schisme. 506. Sa mort. 536. Ses poëmes. 538
Evêques tous établis par J. C. pour enseigner. 100 N'est permis à un évêque de renoncer à son église. 125. Evêque ne peut devenir simple prêtre, 418. 450. Plusieurs évêchez donnez à un même évêque. 126. C'est aux évêques seuls à enseigner 155. Ne doivent nomer leurs successeurs. 549
Euloge tribun commissaire au second concile d'Ephese. 328
Sainte *Euphemie*, son Eglise près Calcedoine. 373
Eusebe évêque d'Ancyre. 289
Eusebe avocat à C. P. s'éleve contre Nestorius. 3. Evêque de Dorylée & ami d'Eutychès. 301. L'accuse. 301. Eusebe exclus du second concile d'Ephese. 342. 385. Y est condamné. 347. Se retire à Rome. 364. Assiste au concile de Calcedoine. 376. Y est retabli. 391
S. *Eustathe* d'Antioche, ses reliques raportées. 603
Eustathe de Beryte justifie sa foi au concile de Calcedoine 386. 387. sa pretention contre l'évêque de Tyr. 418
Eutherius de Thyane schismatique. 170. Ecrit

Digitized by Google

au pape Sixte III. pour le surprendre, 192. Chassé de son siege, 209
S. *Euthymius* reçoit le concile de Calcedoine, 466. Résiste au schismatique Theodose, 468. Sa mort, 564
Eutychès abbé de C. P. zelé pour S. Cyrille, 176. Auteur d'une nouvelle héresie, 301. Cité au concile de C.P. 303. Refuse de comparoître, 306. Ses erreurs, 310. 314. 315. 384. Il comparoît, 312. Il est condamné, 316. En appelle 317. 325. Ecrit à S. Leon, 320. Obtient la revision des actes de sa condamnation, 323. Assiste au second concile d'Ephese, 338. Ses plaintes contre Flavien, 340. Eutychès y est absous, 344. Ses moines se plaignent de Flavien, 345. Eutychiens. Loi de Marcien contre eux, 493

F

Fauste évêque de Riès, 541. Chargé d'écrire sur la grace, 581
Fauste abbé de C. P. 86
Felix II. pape, 612. Envoye des légats à C. P. 613. Ecrit à Acace, *ibid.* & à l'empereur Zenon, 614.
Fidus diacre de Jerusalem sauvé d'un naufrage par S. Euthymius, 601
Firmus de Cesarée en Cappadoce au concile d'Ephese, 71
Flavien évêque de Philippes au concile d'Ephese, 71
S. *Flavien* évêque de C. P. 281. Son indulgence pour Eutychés, 307. Il le condamne, 316. Il écrit à S. Leon, 322. Il assiste au second concile d'Ephese au cinquiéme rang, 337. Y est condamné, 347. Appelle au pape, 349. Sa mort, *ibid.* Son corps raporté à C. P 363. Sa memoire justifiée à Calcedoine, 387. 391. 392
Foi. Commissaires du concile de Calcedoine, pour dresser la définition de foi, 420
Fondations d'églises. Regles du concile d'Orange, 249
Fritilas évêque d'Heraclée Nestorien, 126

G

Gabriel abbé à Jerusalem, 537
S. *Gaudiose* évêque Afriquain,

Digitized by Google

quain, confesseur, 239
Gelase de Cyzique écrit l'histoire du concile de Nicée, 593
Gelase abbé s'oppose au schismatique Theodose, 469
Sainte *Genevieve* consacrée à Dieu par S. Germain, 31. Défenduë des calomnies, 271. Rassure Paris contre Attila, 367. 368
Gennade évêque de C. P. 531. Sa mort, 563
Genseric persecute les catholiques, 227. 238. 252. 499. Prend Carthage, 228. Pille Rome, 495. Ses courses hors l'Afrique, 504
Gentils. Traité de leur vocation, 496
S. *Gerasime* anacorete, 468
S. *Germain* d'Auxerre envoyé en Bretagne, 30. Combat les Pelagiens, 33. Défait les Saxons, 34 Va à Arles, 270. Second voyage en Bretagne, *ibid*. Il arrête les Allemans, 272. Il va en Italie, *ibid*. Il arrive à Ravenne, 273 & y meurt, 274. Ses reliques rapportées. 275
Geronce abbé, chef des schismatiques de Palestine, 589
Glycerius empereur d'Occident, 567
Gomon monastere des Acemetes, 518
Grace. Neuf articles du pape S. Celestin, 256. Ne quitte point avant qu'on la quitte, 186
Grigni monastere fameux, 588. *Gubas* roi des Lazes honore S. Daniel Stylite, 554

H

Hellande Evêque de Tarse schismatique, 265. Rejette la paix; 170. 192. 202. Se réünit, 205
Henoticon. Edit de l'empereur Zenon, 606
Hermès Evêque de Narbonne, 546
S. *Hilaire* d'Arles, 132. Ses vertus, 268. Va à Rome se justifier, 264. Y est condamné, 265
Hilarus diacre, légat au second concile d'Ephese, 338. S'oppose à la condamnation de Flavien 349. Se sauve à peine d'Ephese, 348. Arrive à Rome, 351. Est élu pape, 536. Sa lettre aux évêques de Gaule, 546. Autres lettres contre saint Mamert de Vienne, 548. Le pape Hilarus empêche

pêche des assemblées d'héretiques, 556. Sa mort, 556. 557
Hippone assiegée par les Vandales, 48
Huns ravagent l'empire, 367
Hypostase. Union hypostatique, 17

I

ST. *Jacques* de Nisibe le jeune ou le Syrien, 202. 515
Ibas Evêque d'Edesse, 291. Accusé par ses prêtres de Nestorianisme, 291. 293 S'accorde avec eux à Tyr, 293. 294. Accusé de nouveau, 294. 295. Sa lettre à Maris, 298. Ibas est absous, 299. Condamné au second concile d'Ephese, 348. Se plaint au concile de Calcedoine, 431. Y est déclaré orthodoxe & rétabli, 432. 433
Idolâtrie reste dans les Gaules, 485
Jean Cassien. V. *Cassien*, 188
Jean Evêque d'Antioche, écrit à Nestorius, 36. Se fait attendre à Ephese, 65. 67. Y arrive. 90. Fait schisme contre le concile, 90. 91. Y est cité, 107. 110. & excommunié, 111. 112, Desire la paix, 170. Se reconcilie avec S. Cyrille, 177. Annonce la paix à tout l'Orient, 180. Poursuit les schismatiques, 195. Ecrit à Proclus pour les Orientaux soupçonnez, 211. Ne veut que l'on condamne Theodore de Mopsueste, 217. Mort de Jean d'Antioche, 235
S. *Jean-Baptiste* : son chef trouvé à Emese, 477
S. *Jean l'Evangeliste* enterré à Ephese, 89
S. *Jean Chrysostome* ; ses reliques apportées à C. P. 224
Jean Evêque de Damas, schismatique condamné à Ephese, 112
Jean syncelle de S. Cyrille, 118
Jean comte envoïé à Ephese, 119. Y arrive, 192. Fait arrêter S. Cyrille, Memnon & Nestorius, 130. Les catholiques s'en plaignent, 132
Jean évêque de Châlons ; son ordination, 581
Jean évêque schismatique d'Apamée, puis d'Antioche, 593. 596
Jean Talaïa prêtre d'Alexandrie, 598. En est élu évêque, 604. Se broüille

avec Acace de C.P. 605. S'enfuit d'Alexandrie, 608. Appelle au pape, & vient à Rome, 609. Sa mort, 612
Jesus-Christ; comment descendu du Ciel, 179
Jeux du Cirque omis le Vendredi-saint, 258
Illyrie, le pape Sixte III. y conserve la jurisdiction, 222
Incarnation expliquée par S. Cyrille, 16. 17. 22. 23. 24. 177. 198. 199. Par Cassien, 25. Diverses hérésies sur ce mystere, 289. Expliquée par S. Leon, 329
Jours d'assemblées ecclesiastiques, 237
Irenée comte Nestorien à Ephese, 64. Renvoyé à C. P. par les schismatiques, 97. Sollicite pour eux, 117. Ordonné évêque de Tyr, 283. Déposé, 289
Isaac abbé, 86
Ischyrion diacre d'Alexandrie accuse Dioscore, 399
S. *Isidore* de Peluse, 139. Ses letres sur l'affaire de Nestorius, *ibid.* Deux autres, 200
Isle-Barde monastere, 576
Juifs. Loi de Theodose contr'eux, 226
Jules évêque de Pouzzole, légat du pape au second concile d'Ephese, 337
Julien évêque de Co, député de S. Leon, 303. 317. 333
Julien d'Eclane tente inutilement de se rétablir, 233
Julien de Sardique schismatique, 209
Juvenal évêque de Jerusalem, 29. Arrive à Ephese, 64. Prétend la primauté de la Palestine, 127. S'accorde avec Maxime d'Antioche, 427. Rétabli à Jerusalem, 478. Sa mort, 530

L

L*Egats* du pape président au concile de Calcedoine, 374. Se plaignent des prérogatives attribuées à C. P. 452. 453. 454
S. *Leon* Archidiacre de Rome, 25. Elu pape, 234 Ecrit contre S. Hilaire d'Arles, 265. 266. Ecrit à Flavien sur Eutychès, 322. & sur le mystere de l'Incarnation, 329. Autres lettres sur ce sujet, 333, Sa lettre non luë au second concile d'Ephese, 340. 343. 346. 381. Luë &

approuvée à Calcedoine, 393. 394. 404. Reçuë par les évêques des Gaules, 458. 459. & par ceux de la province de Milan, 460. Ses lettres contre le second concile d'Ephese, 351. 353. & contre l'ambition d'Anatolius de C.P. 461. Se justifie au sujet du concile de Calcedoine, 479. Ecrit aux moines de Palestine, 480. Son respect pour les canons de Nicée, 481. Soutient le concile de Calcedoine, 510. 525. Ses dernieres lettres, 532. Ses autres écrits, 535. Sa mort, 535. 536

S. *Leon* Evêque de Bourges 484. 543

Leon Empereur d'Orient, 507. Consulte les évêques sur le schisme, 513. Sa lettre circulaire, 514. S. Leon lui écrit sur la foi, 526. 527. Mort de l'empereur Leon, 566

Leonce Evêque d'Arles, 542

Lettre du saint siege luës en latin, 99

Littorins capitaine payen, battu, 226

Loix de Valentinien III. pour la religion, 267
Contre la jurisdiction ecclesiastique, 472. De Marcien, 361. Pour le concile de Calcedoine, 462. Pour l'Eglise, 492. De Leon, 560. De Zenon, 596

S. *Loup* Evêque de Troyes, envoyé en Bretagne, 30. Délivre Troyes d'Attila, 369. Sa mort, 585. Ses disciples, *ibid.*

Lucentius Evêque, légat de S. Leon, 366

Lucidus prêtre; sa rétractation, 580

S. *Lupicien* abbé dans le Mont-Jura. 177

M

Magistrats qui assistent au concile de Calcedoine, 374

Majorien Empereur d'Occident, 511. Déposé & tué, 536

Mamert Claudien prêtre, ses écrits, 574

S. *Mamert* de Vienne accusé près le pape Hilarus, 547

Manichéens à Rome découverts par S Leon, 253. Il en écrit aux évêques d'Italie, 255. Loi de Valentinien contr'eux, 267

Marcel abbé à Emese decouvre le chef S. Jean, 477

S.

S. *Marcel* abbé des Acemetes, 317. Son désinteressement, 319. Miracle à son monastere, 554
Marcien empereur, 361. Ecrit à S. Leon, 363. 365. Convoque le concile de Calcedoine, 369. Y assiste, 423. 424. Ecrit aux moines de Palestine, 474. 475. Sa mort, 507
S. *Marcien* économe de C. P. 531
Marie Mere de Dieu, nom de la Divinité, 7. Honorée à Ephese, 89
Marius Mercator s'éleve contre Nestorius, 4. Son mémoire contre les Pélagiens, 13. Il les fait chasser de C. P. 21. Il écrit pour S. Cyrille, 58, & pour S. Augustin contre Julien, 188. 189. & contre Theodore de Mopsueste, 189
Martinien martyr en Afrique, 498. Convertit des Barbares, 499
Martyrius Evêque de Jerusalem, 600
Martyrius Evêque d'Antioche, 563. Se retire, 30
Martyrs d'Afrique, 499. 500. 501
Mauritanie. Lettre de S. Leon aux évêques de Mauritanie, 241
Maxima Vierge en Afrique, 498
Maxime Prêtre à Toulouse, 587
Maxime Diacre d'Antiocha, zelé contre les Nestoriens, 200
Maxime Evêque d'Antioche, reconnu par S. Leon 432. Assiste au concile de Calcedoine, 374. S'accorde pour la jurisdiction avec Juvenal de Jerusalem, 427
Maxime Empereur d'Occident, 494
S. *Maxime* Evêque de Turin, 549
S. *Maxime* Evêque de Riès, 541
Maximien Evêque de C. P. 154. Son ordination approuvée par le pape, 160 Rejettée par Jean d'Antioche, 163. Approuvée par lui, 178. Sa mort, 193
Maximien d'Anazarbe schismatique, 170. Son concile contre la paix, 181. Sa rénion, 204
Melece Evêque de Mopsueste, schismatique opiniâtre, 196. 202. 204. Relegué, 209
Memnon Evêque d'Ephese, 71. Condamné apr les schis-

Digitized by Google

schismatiques 93, 94. Ses plaintes contr'eux. 97

Messaliens heretiques. Leur condamnation confirmée au concile d'Ephese. 126

Messe. Plusieurs en un jour 262

Metropolitains répondent à l'empereur Leon. 528

Misene évêque legat à C.P. 613

Moines haïs à Carthage. 229. Ne doivent prêcher 480. Comment soumis aux évêques 541. S'il faut les recevoir facilement. 578. S'ils doivent avoir des biens en fonds. 579

N

Nature. Une nature incarnée. 198, 387. Deux natures en J. C. 331. Deux natures, expression rejettée au second concile d'Ephese. 343 Preuve courte des deux natures. 492

Neonas évêque de Ravene. saint Leon lui écrit. 527

Nepos empereur d'Occident. 568

Nestoriens répandent les écrits de Diodore de Tarse & de Theodore de Mopsueste. 212. Loi contre les Nestoriens. 90

Nestorius. Ses sermons à C. P. 2, 5, 6. Recueillis & envoyez de tous côtez. 6. Il est irrité contre S. Cyrille. 8. 9. ses violences contre les catholiques. 11. Sa premiere lettre au pape saint Celestin. 14. La seconde. 53. Sa seconde lettre à saint Cyrille. 20. Sa réponse à Jean d'Antioche. 37. Nestorius maltraite les députez de S. Cyrille. 55 Ses derniers sermons, *ibid.* Il arrive à Ephese 64 Sommé d'assister au concile. 68. Cité en forme jusqu'à trois fois. 74 75. Depositions contre lui. 79. 80. Sa doctrine examinée. 78. 82. Il est condamné. 83. 84. S'en plaint à l'empereur. 87. Evêques de son parti. 88. 89. Se retire d'Ephese à son monastere. 147. Loi contre lui. 207. 208. son exil & sa mort. 208

Nicetas évêque d'Aquilée consulte saint Leon. 526

Nicomedie maintenuë contre Nicée dans le droit de métropole. 441

Nundinaire évêque de Barcelone nomme son successeur

cesseur, 548

O

ODoacre roi d'Italie 68. Sa loi pour conserver les biens de l'église Romaine, 611, 612
Olybrius Empereur d'Occident, 567
Orange, Premier concile, 246
Ordinations. Regle du concile d'Orange, 249. De Saint Leon, 252, 257 266. Du concile de Calcedoine, 245. Ordination forcée, sont défenduës, 611. Ordination absoluës, défenduës, 447
Orientaux schismatiques à Ephese, 90, 91. Leurs plaintes contre le concile, 95, 114, 138 Plaintes du concile contr'eux 131, 134 Leurs deputez vers la cour, 146 Laissez à Calcedoine, 150 Leurs vaines remontrances, 153 Leurs procedures après le concile, 164 Pursuites des catholiques contr'eux, 164 La plûpart se réunissent à l'église, 205 Quinze perdent leurs sieges, 208 Six chassez, 209 avoüent au concile de Calcedoine avoir failli, 385

P

PAllade diacre envoyé en Bretagne, 30 Premier évêque des Ecossois, 35
Pallade magistrien envoyé à Ephese, 95
Pape. Son autorité reconuë par tout l'Orient, 192 N'empêche l'examen des autres évêques 482
Paschasien évêque de Lilibée consulté par S. Leon, 252, 369 Légat pour le concile, 369
Pasque, comment on la doit compter, 388, 389
S. Patient évêque de Lyon, 572
S. Patrice évêque apôtre d'Irlande, 158
Patronage. Comencement de ce droit, 249
Paul d'Emese deputé des schismatiques à C. P. 146 Envoyé en Egypte, 170 Negotie la paix des Orientaux, 172 Prêche à Alexandrie; 173, 174
Paul évêque schismatique d'Ephese, 592. Chassé 597
S. Paulin de Nole. Ses vertus épiscopales, 61, 62 Sa mort, 63 Ses écrits 63.
Pansien d'Hypate schismatique, 209
Payens. Loi contr'eux, 226

Digitized by Google

Pelagiens protegez par Nestorius, 5, 21, 22 Canon Pelagien attribué au concile d'Ephese, 22 Pelagiens en grande Bretagne, 30 Pelagiens condamnez au concile d'Ephese 114. Poursuivis par S. Leon, 256
Penitence, Regles de saint Leon, 244, 533. Du concile d'Orange, 248
Pension à des évêques déposez, 333, 449
S. *Perpetuus* Evêque de Tours, 542, son testament, 584
Personnes. Unité de personnes en J. C. 287
Philippe prêtre légat du pape à Ephese, 98
Photius Evêque de Tyr, 290
Pierre ou *Aspebeste*, premier évêque des arabes, 30
S. *Pierre*. Chrisologue Evêque de Ravenne, 273 Ecrit à Eutychés, 336
Pierre prêtre d'Alexandrie, promoteur du concile d'Ephese, 71
Pierre Monge évêque schismatique d'Alexandrie, 597, Chassé, *ibid.* Retabli, 606, ses variations, 607
Pierre le Foulon, 661, Intrus à Antioche & chassé, 563 Revient sous Basilisque, 588 Rentre à Antioche, 593, Encore chassé, 596, 600
S. *Polycrone* Evêque de Verdun, 585
Possidius Evêque de Calame écrit la vie de saint Augustin, 45, 50
Possidonius prêtre d'Alexandrie, 262
Prêtres doivent garder leur rang, 533
Prieres de l'Eglise montrent sa foi touchant la grace, 156 Obligation d'assister aux prieres publiques, 545
Priscillianistes poursuivis en Espagne, 275
Proclus Evêque de Cyzique combat Nestorius, 5 Proposé pour C. P. 153 Elu évêque de C. P. 194 Son tome ou lettre aux Armeniens, 216 sa mort, 281
Projectus Evêque légat du pape à Ephese, 98
Projectus Evêque Gaulois se plaint de S. Hilaire d'Arles, 264
Prosopon n'exprime autant que personne, 17
S. *Prospere* répond aux objections de Vincent 158

Digitized by

185 & aux quinze articles des Gaulois, 186. Ecrit contre Cassien 187 ses autres ouvrages, & sa mort, 495, 496
Prosterius Evêque d'Alexandrie, 464 S. Leon lui écrit, 486 Massacré par les schismatiques, 508
Sainte Pulcherie vierge, imperatrice, 361. S. Leon lui écrit, 364, 365 sa mort, 476; 477 Eglise qu'elle bâtit, *ibid.*

Q

Quarante martyrs. Leurs reliques découvertes à Constantinople, 224
S. *Quodvultdeus* évêque de Carthage banni, 438

R

Rabbula, sa conversion, 51. Evêque d'Edesse, est persecuté par les schismatiques, 164 Anathématise Theodore de Mopsueste, 213 En écrit à S. Cyrille, 215
Ravennius Evêque d'Arles, 350 S. Leon lui envoye sa lettre à Flavien, 358 assemble le troisiéme concile d'Arles 541
Reliques. Linges que l'on y faisoit toucher, 225
S. *Remy*. Evêque de Reims. Ses commencemens, 585
Riés. Concile au sujet d'Armentarius, 231
Rogations, leur institution, 573
S. *Romain* fondateur du monastere de Condat, 576, 577
Romains. Leurs vices, 230
Rome. Concile contre Nestorius en 430, pag. 26 Concile, où le second concile d'Ephese est condamné, 351 Primauté de l'église Romaine reconnuë au concile de Calcedoine, 454, 456 concile de Rome en 462 p. 546 concile en 465 p. 549
Rufus Evêque de Thessalonique tenté par les schismatiques, 151
S. *Rustique* évêque de Narbonne, 232 saint Leon écrit, 243

S

Sabinien Evêque de Perrha se plaint au concile de Calcedoine 441 Maintenu en son siege, 443
Salonius fils de saint Eucher, 229
Salvien prêtre de Marseille, ses écrits, *Ibid.*
Samaritains réprimez par l'empereur Marcien, 575

Satur martyr en Afrique, 503
Saturien martyr en Afrique, 498
Schisme après le premier concile d'Ephese v, Orientaux. 90. Schisme après le second concile d'Ephese, 349, 350. Schisme après le concile de Calcedoine à Alexandrie 465. A Jerusalem. *ibid.* Réunion des moines schismatiques de Palestine, 602
Scythie n'avoit qu'un évêque, 238
Sebastien comte & martyr 241
S. Serge. Eglise en son nom 196
Serment. Evêques n'en faisoient point, 324
Severe empereur d'Occident, 536
S. Severe de Treves, 271
S. Severin apôtre du Norique, 569
Sicile Ordre aux évêques de Sicile de venir à Rome tous les ans, 280
Sidonius évêque de Clermont, 71
Silvain évêque de Cahors, Plainte contre lui, 548
S. Simeon Stylite 202. Ses commencemens, 516 Son jeûne, 517. Ses miracles 519. Sa colomne 520. Sa lettre à Basile d'Antioche, 523. Sa mort, 593
Simonie condamnée au concile de Calcedoine, 445
Simplicius évêque de Bourges. Son ordination, 582
Simplicius pape 557. Ecrit à l'empereur Basilisque, 590. A Zenon & à Acace de C. P. 595. S'oppose au rétablissement de Pierre Monge, 606. Reçoit Jean Talaïa, 609. Mort du pape Simplicius, 609
Sixte III. pape, 162. Ses lettres à S Cyrille, & aux Orientaux, 163. Ses lettres sur la réunion des Orientaux 182. Sa mort 233. Ses offrandes aux Eglises, 234
Socrate historien, son jugement sur Nestorius, 4. Fin de son histoire, 236
Solofaciole, v. Timothée. 532
Sophronius accuse Dioscore à Calcedoine, 401
Sorts des saints défendus. 545
Sozomene. Fin de son histoire
Digitized by Google

ſtoire, 236
Speculum de S. Auguſtin, 45
Sporaee, conſul, ami de Theodoret, 483
Studius fonde un monaſtere à Conſtantinople, 563
Suburbicaires. Le pape ſeul conſacroit les évêques de ces provinces, 279
Succeſſus, évêque de Diocéſarée, S. Cyrille lui écrit, 198. 199
Symbole de Theodore de Mopſueſte, condamnée à Epheſe, 120. 121. 122 Réfuté par Mercator, 189. Symbole de Nycée, expliqué par ſaint Cyrille, 214. Sa date, 383
Syncelles. Ce que c'étoit, 13
Synodoſendemouſa. 427

T

T*Allaſſius*, évêque de Ceſarée en Cappadococe, 236. Préſide à la reviſion en faveur d'Eutychés, 323
Thalaſſius, moine maltraité par Neſtorius, 12
Thalaſſius; évêque d'Angers, 484. 544. S. Loup & S. Euphrone lui écrivent, 485
Saint Theoctiſte, abbé. Sa mort, 564
Theotocos, mot employé par Neſtorius, 18
Theodore de Mopſueſte, auteur d'une expoſition de foi, 122. Ses écrits répandus par les Neſtoriens, 212. Ses erreurs, 214
Theodore, évêque de Fréjus. S. Leon lui écrit, 333. Son differend avec Fauſte abbé de Lérins, 541
Theodoret écrit contre ſaint Cyrille, 56. Ses commencemens, *ibid.* Condamné au concile d'Epheſe, 112. Député des ſchiſmatiques vers la cour, 146. 148. Ses livres de l'incarnation, 164. N'approuve la réünion, 190. Trois ſaints moines lui écrivent pour la paix, 202. Il ſe réünit aux catholiques, 204. Il eſt relegué, 282. Se juſtifie, 284. 286. Ses écrits, 284. 285. Se plaint de Dioſcore, 287. 288. Ecrit pluſieurs lettres à CP. 289. Eſt exclus du concile d'Epheſe, 327. Y eſt depoſé, 348. S'en plaint à S. Leon, 354. Qui le rétablit, 356. Rapellé par l'empereur Marcien, 363. Admis au concile de Calce-

Calcedoine, 376. 377. Y anathématise Nestorius, 428. 429. Rétabli dans son église, *ibid.* Saint Leon lui écrit, 382. Ses derniers ouvrages, 484. Sa mort, 485
Theodose le jeune empereur, convoque le concile d'Ephese, 42. Préocupé contre saint Cyrille, 43. & contre le concile d'Ephese, 94. Entend les députez des deux partis, 147. Ecrit pour la réünion des schismatiques, 165. 166. Aprouve le second concile d'Ephese, 349. Meurt, 361
Theodose moine, faux évêque de Jerusalem, 466 Chassé, 478
Theodote, diacre d'Alexandrie, accuse Dioscore au concile de Calcedoine, 398
Theodote d'Ancyre au concile d'Ephese, 71. Combat les livres de Theodore de Mopsueste, 213
Theosebe, évêque schimatique, 209
Theotocos, mot employé par les anciens, 5. Rejetté par Nestorius, 15. 18 Aprouvé par Jean d'Antioche, 37
Thrace. Plusieurs évêchez à un même évêque dans cette province, 126
Timothée Solofaciole, évêque d'Alexandrie, 532 se retire à Canople, 592 Rétabli, 598. Sa mort, 604
Timothée Elure, moine Eutyquien, 507. Ordonné évêque d'Alexandrie, 508. Persecute les catholiques, 509. Envoye des députez à CP. 513. Chassé d'Alexandrie, 531. Rapellé par Basilisque, 585. Réjettoit l'orreur d'Eutychés, 592. Sa mort, 597
Tours, suite des évêques de Tours, 543. Concile l'en 461. *ibid.*
Translation d'évêques quelquefois permises, 194. Défenduës, 550
Trisagion, addition de Pierre le Foulon, 562
S. *Theophime* d'Arles, envoyé par S. Pierre, 357
S. *Turibius*, évêque d'Astorga, 275. Saint Leon lui écrit, 277
Tyr. Concile en l'affaire d'Ibas, 293. Photius de Tyr, maintenu dans le droit de sa métropole, 417. 418

V

VAcance du siege épiscopal, 232
Vagabons, moines & clercs reprimez, 448
Vaison, Concile. 250
Valentinien III. empereur, vient à Rome, 338
Ecrit à Theodose, 359
Est tué, 494
Valerien, évêque d'Icone, S. Cyrille lui écrit, 199
Valerien, évêque de Cemele, 231
Valerien, évêque en Afrique, martyr, 500
Vandales en Afrique, 45
Varimade, diacre Arien, 503
Vennes, Concile, 544
Veran, évêque de Vence, fils de saint Eucher, 458
Victor evêque de Cartenne, 227
Victorius, son canon paschal, 489
S. Victorius, évêque du Mans, 543
Vienne dispute la jurisdiction à l'église d'Arles, 357. S. Leon les regle, 358. Monasteres de Vienne, 579. 580
Vierges, de deux sortes consacrées ou non, 243
Non voilées avant quarante ans, 328
Villages, évêques en des villages, 238
Vital, évêque légat à CP. 613
Vincent de Lérins, ses écrits, 183. soupçonné d'opposition à saint Augustin, 186
Volusien, préfet de Rome, converti, 194
Union. Quelle union Nestorius admettoit en J. C. 20
Uranius prêtre, écrit la mort de S. Paulin, 63
Uranius, évêque d'Himerie poursuit Ibas, 292

Z

ZEnobe, évêque schismatique relegué, 209
Zenon, gendre de l'empereur Leon, protege Pierre le Foulon, 561. Il devient empereur d'Orient, 566. Chassé, 567. Rétabli, 594
Zenon, évêque de Seville, vicaire du pape en Espagne, 610

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

Approbation des Docteurs.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'égliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiécles; où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes, ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cette ouvrage ſervira à l'éducation de la foi & des mœurs; & les fideles ſeront animez, en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le treize Septembre 1690.

PIROT. D. LEGER.

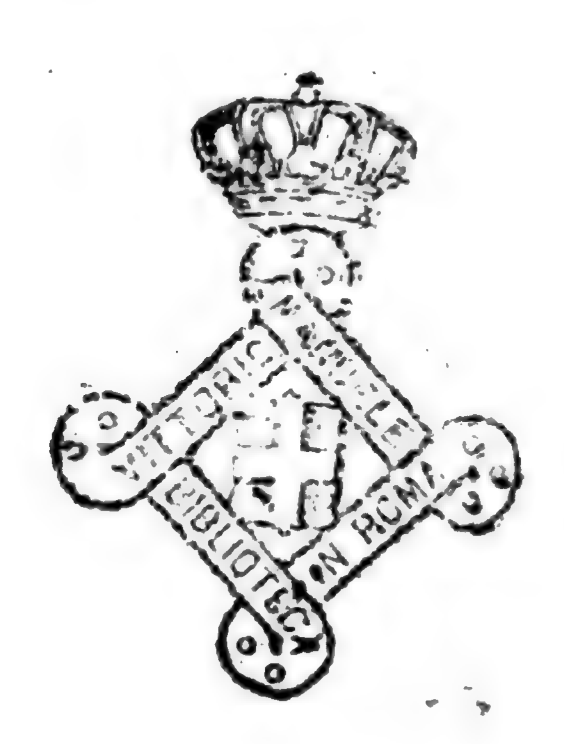
BIBLIOTECA N. VITTORIO EMANUELE ROMA

Digitized by Google

Digitized by Google

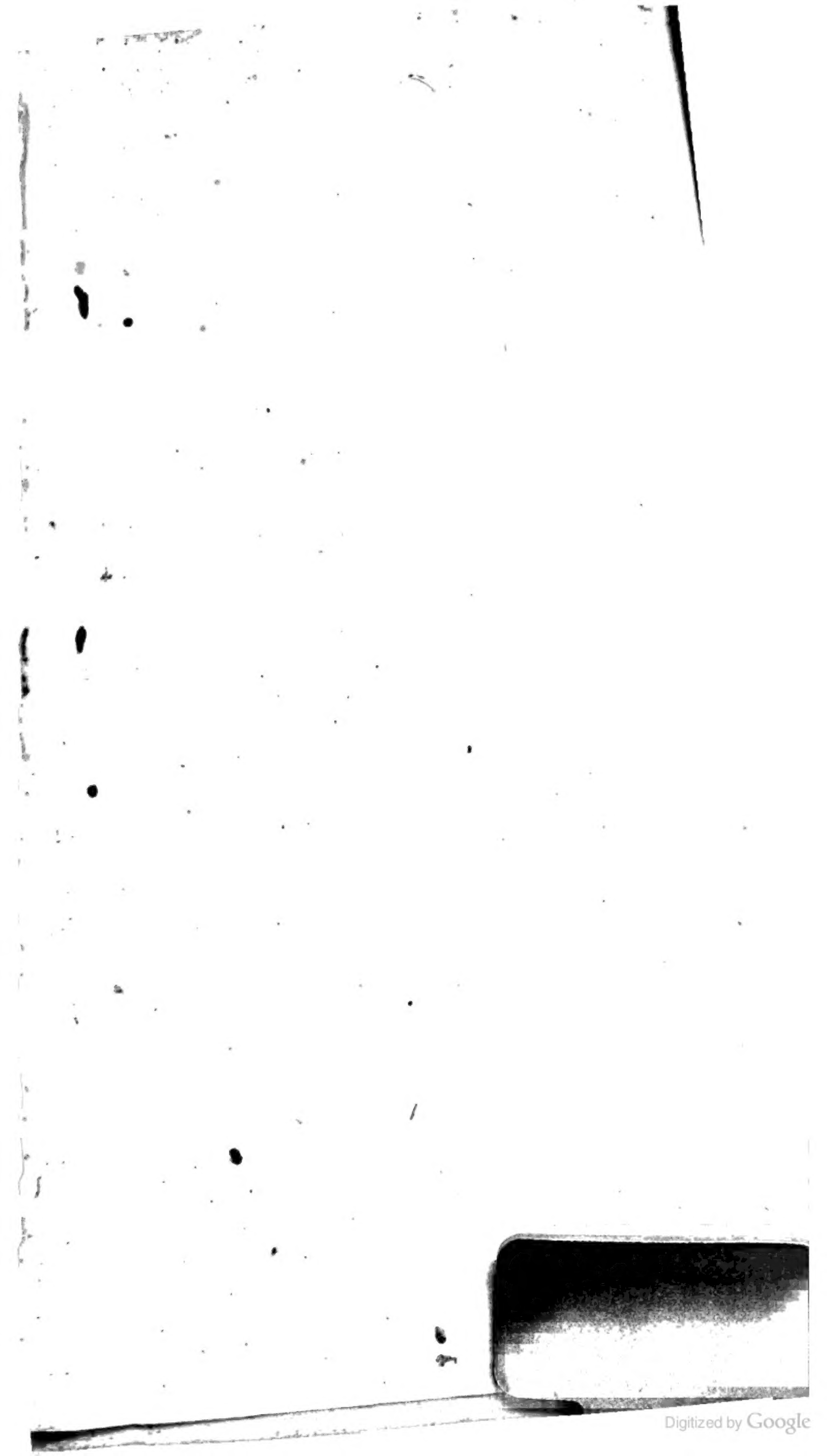

Digitized by Google

Digitized by Google